Pissurlekar

MÉMOIRES DE FRANÇOIS MARTIN

(1665-1696)

BIBLIOTHÈQUE D'HISTOIRE COLONIALE

PUBLIÉE PAR

L'ACADÉMIE DES SCIENCES COLONIALES

ET LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DES COLONIES FRANÇAISES

MÉMOIRES

DE

FRANÇOIS MARTIN

FONDATEUR DE PONDICHÉRY

(1665-1696)

PUBLIÉS PAR A. MARTINEAU

AVEC UNE INTRODUCTION DE HENRI FROIDEVAUX

Imprimé
avec le concours du Gouvernement de l'Inde française

★

1931 P

PARIS
SOCIÉTÉ D'ÉDITIONS
GÉOGRAPHIQUES, MARITIMES ET COLONIALES
184, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 184
1931

AVANT-PROPOS

François Martin est le véritable fondateur de Pondichéry. La ville ou plutôt la localité existait avant qu'il n'y arrivât en janvier 1674, c'était alors un simple village de pêcheurs, habité surtout par des parias. Les circonstances aidant, Fr. Martin lui donna en peu d'années un développement inespéré ; la bourgade devint une ville et la ville devint à son tour le chef-lieu de nos établissements dans l'Inde.

Les Mémoires de Fr. Martin, écrits au jour le jour mais révisés à différentes dates, souvent quelques années après les événements, nous retracent une longue suite d'efforts, enfin couronnés de succès. Largement utilisés par les historiens et notamment par M. Kaeppelin dans son *Histoire de la Compagnie des Indes Orientales*, parue en 1908, il leur manquait cependant la consécration d'une publication intégrale qui mît en relief tout leur intérêt. Malheureusement une telle œuvre n'est pas de celle qu'on puisse entreprendre à la légère, les Mémoires de Fr. Martin ne font pas moins de 1600 à 1700 pages du format de ce volume. Le Conseil Général de l'Inde a tranché la difficulté en votant l'an dernier les premiers fonds nécessaires à leur publication et nous avons l'assurance qu'il ne laissera pas l'ouvrage inachevé. Il nous a seulement laissé le soin de préparer l'édition et d'assurer d'abord la mise à jour d'un premier volume.

Notre premier devoir est donc de remercier ici l'Assemblée locale qui nous permet aujourd'hui, comme à elle-même, de remplir ce devoir de piété envers les créateurs de notre vieille colonie. M. Froidevaux, qui a publié jadis les Mémoires

de Bellanger de Lespinay, un autre Français venu à Pondichéry quelques mois seulement avant Fr. Martin, a bien voulu se charger de retracer dans une Introduction les débuts de la carrière coloniale de ce dernier. Nous avons volontiers accepté le rôle plus ingrat et néanmoins nécessaire de metteur en scène, en préparant l'exécution matérielle de l'édition.

Œuvre en apparence peu délicate, le manuscrit est très lisiblement écrit ; s'il contient beaucoup de formules de style suranné, qui nous paraissent aujourd'hui un peu lourdes et gauches, il y a peu d'incorrections et même peu de fautes d'une autre nature ; le seul inconvénient est que le manuscrit tout entier est écrit d'un seul tenant, sans chapitres ni manchettes ni notes marginales. Nous avons dû y suppléer par des subdivisions aussi rationnelles que possible et ce ne fut pas toujours chose aisée, car dans la même page Fr. Martin aborde souvent des sujets qui n'ont entre eux que des rapports assez lointains. Nous avons alors choisi celui qui nous paraissait le plus important. Une autre difficulté est celle des noms propres qui varient quelquefois chez l'auteur lui-même ; nous préférons confesser tout de suite que nous plaçant au point de vue d'un lecteur de notre temps qui n'aime pas être embarrassé par des formes archaïques, où il se perd, nous avons signalé une première fois l'orthographe ancienne et adopté ensuite l'orthographe communément adoptée aujourd'hui. Ainsi Mazulipatan, Trinquemallaye, Valgondapouram, Tegenapatan, etc. sont devenus respectivement Mazulipatam, Trinquemallé, Valgonde, Tevenapatam, etc... sans que d'ailleurs ces dernières orthographes doivent être considérées comme orthodoxes ni définitives. Il est une mode des noms propres comme du costume, et chaque pays a la sienne.

Peu de notes ; Fr. Martin s'est donné presque toujours la peine d'expliquer et de commenter lui-même les qualifications purement indiennes que les nécessités l'ont amené à employer. Les notes ont d'ailleurs l'inconvénient de détourner presque toujours l'attention du lecteur par des explications ou des commentaires le plus souvent inutiles.

Puisse l'édition de ce volume contribuer à mieux faire con-

naître un homme, qu'assurément les historiens n'ignorent pas, mais dont peu de personnes ont pu apprécier jusqu'à ce jour l'esprit d'une merveilleuse pondération et la politique singulièrement prévoyante. Fr. Martin fut sans bruit et sans vanité l'homme des réalisations pratiques, en dehors de toute idéologie. C'est du moins l'impression qui se dégage de la lecture de ces longs et utiles Mémoires.

Alfred Martineau.

INTRODUCTION

Des bons serviteurs de la France par-delà les mers, un des plus méritants et des plus remarquables a certainement été, au XVIIe siècle, le Parisien François Martin. C'est à lui, en effet, que notre pays doit d'avoir, malgré l'hostilité de ses rivaux, pris définitivement pied dans la péninsule hindoustanique, d'avoir commencé de jouer un rôle dans les intrigues, multiples et singulièrement compliquées, où se complaisaient les souverains indigènes, d'avoir enfin possédé sur la côte de Coromandel, à Pondichéry, dès le début du XVIIIe siècle, un établissement d'une réelle importance et d'une solidité relative. Aussi les mémoires qu'a laissés François Martin, et dont le seul manuscrit authentique, revu par l'auteur lui-même, est conservé aux Archives Nationales sous la cote T* 1169, méritent-ils d'être intégralement publiés.

Voici bien des années déjà, un érudit, à qui les historiens sont redevables d'un certain nombre de bons travaux relatifs au passé colonial de la France, avait formé le projet de faire paraître une édition de ces mémoires. De sa main, Pierre Margry en avait exécuté une copie que possède aujourd'hui la section des manuscrits de la Bibliothèque Nationale (Nouvelles acquisitions françaises, nos 9.348-9.351) ; il mourut sans avoir pu réaliser son dessein, si bien que François Martin attendit encore un éditeur. Seule, une faible partie de ses récits, celle qui traite de l'histoire des établissements fran-

çais à Madagascar de 1665 à 1667, pendant les quelques mois qu'y séjourna l'auteur, a été récemment publiée. Grâce au concours pécuniaire du Conseil Général des Établissements français de l'Inde, M. A. Martineau peut enfin mettre aujourd'hui au jour cette édition intégrale du manuscrit de François Martin, dont je rêvais au temps déjà lointain où les mémoires de Bellanger de Lespinay paraissaient dans le *Bulletin de la Société archéologique du Vendômois.* Si les circonstances ne permettent pas de donner à cette publication toute l'ampleur souhaitée, du moins travailleurs et curieux de notre vieux passé colonial trouveront-ils ici un texte que M. Martineau a fait copier sur le manuscrit de la Bibliothèque Nationale, et a ensuite collationné sur le manuscrit original des Archives. En cette introduction, nous voudrions retracer brièvement la vie de ce personnage durant les premières années de sa carrière coloniale, suppléer aux lacunes de son récit et replacer dans l'ensemble de l'histoire du temps les principaux épisodes de la biographie du fondateur des établissements français de l'Inde.

I. — Les premières années.

Sur les débuts de son existence, François Martin lui-même est complètement muet ; de sa vie avant le mois de mars de l'année 1665, ses mémoires ne disent rien et ne laissent même rien entrevoir. Fort heureusement, quelques documents officiels et les indiscrétions d'un auteur de la fin du XVII[e] siècle permettent de suppléer, jusqu'à un certain point, au silence de son récit.

Au témoignage de ce contemporain, — un homme qui a visité Pondichéry au moment où Martin en était le chef et vraiment l'âme, qui a apprécié le mérite, la courtoisie et les manières du directeur de la Compagnie et qui en parle avec

une réelle estime et sans esprit de dénigrement, — l'auteur des *Mémoires sur l'établissement des colonies françaises aux Indes Orientales* est né à Paris, à une date qu'il ne précise pas. Gilles Martin — « un gros marchand épicier de la Halle », au dire de l'ancien conseiller au Conseil souverain de Pondichéry, qui aurait raconté à Robert Challes l'histoire des débuts de son chef, — aurait cherché hors mariage une affection et des joies qu'il ne trouvait pas dans son propre ménage ; ainsi serait né François Martin. Gilles n'abandonna pas l'enfant dont il était le père ; se tenant pour responsable de son avenir et obligé de le mettre à même de gagner sa vie, il lui fit donner « une très bonne éducation dans la marchandise », enseigner « le change et rechange, le calcul et les livres de marchandises », bref il le prépara au négoce. Mais la mort subite de Gilles Martin vint, vers 1650, jeter le jeune François dans la situation la plus difficile. Pour de multiples raisons, dont les raisons d'intérêt sont peut-être les moindres, l'adolescent se voit dès lors fermer la porte de la maison paternelle ; il est obligé de se tirer d'affaire comme il peut... Que devint-il et comment vécut-il au cours des années suivantes ? Robert Challes ne le dit pas ; il raconte seulement qu'à une date indéterminée François Martin dut, pour subvenir à ses besoins, entrer comme « garçon de boutique » chez un épicier.

C'est alors qu'il connut, dans le milieu où il vivait, celle qui devait devenir sa femme un peu plus tard. Tous deux s'aimèrent, à l'insu de la mère de la jeune fille, avant de s'épouser. Aussi, le jour où elle apprit à la fois la faute et le mariage de sa fille, la « maîtresse harengère » qu'était la mère de Marie Cuperly ne voulut plus voir sa fille et refusa de reconnaître François Martin pour son gendre. D'autre part, le patron de ce dernier ne voulait pas avoir chez lui de garçon marié ; il congédia son employé !

Alors commencent pour Martin les jours les plus sombres de sa vie. Il cherche vainement du travail tandis que sa jeune

femme se met avec courage à revendre du poisson pour assurer la piètre existence du ménage. S'il ne cesse de vivre avec sa femme « dans une union parfaite », cet homme de cœur souffre de ne trouver aucune occupation et de laisser peser sur Marie Cuperly seule la charge d'une famille qui ne cesse d'augmenter et qui se trouve dans « une très grande nécessité de toutes choses ». Aussi, quand il lit, dans le courant de l'été 1664, l'affiche par laquelle la Compagnie des Indes Orientales, tout récemment fondée par Louis XIV et par Colbert, avertit « tous les artisans et gens de métier français qui voudront aller demeurer dans l'île de Madagascar et dans toutes les Indes qu'elle leur donnera le moyen de gagner leur vie fort honnêtement et des appointements et salaires raisonnables », François Martin prend-il vite son parti. Il se rend aux bureaux de la Compagnie, rue Saint-Martin, et, malgré son amour pour sa femme et pour ses tout jeunes enfants, il s'éloigne d'eux sans leur dire adieu, sans faire connaître à celle qui porte son nom ce qu'il devient ni le pays où il se rend... Marie Cuperly devait demeurer « vingt-deux ans et plus » sans avoir la moindre nouvelle de son époux qui, de son côté, allait rester autant de temps dans l'ignorance totale de ce qu'étaient devenus sa femme et ses enfants !

Telle est l'histoire que raconte Robert Challes au début du tome III de son *Journal d'un voyage fait aux Indes Orientales... depuis le* 24 *février* 1690. Ce récit, comme aussi celui dans lequel le même auteur indique comment, par un pur hasard, les agents de la Compagnie des Indes Orientales finirent par trouver, en plein quartier des Halles, Marie Martin au bout de six semaines de recherches, ce récit est trop romanesque pour pouvoir être accepté sans réserve. Il est bien dans la manière de Challes ; mais la manière de l'auteur des *Histoires comiques et galantes* et des *Illustres Françoises* est-elle vraiment historique ? On peut d'autant plus aisément répondre à cette question par la négative que, sur les points où il est contrôlable, le récit dont Challes

attribue la responsabilité à M. de Saint-Paul de la Héronne semble très peu exact.

Un document authentique et irrécusable, l'acte de légitimation de François Martin, apporte un premier démenti au roman qu'on vient de lire. Il en ressort que le futur directeur de la Compagnie des Indes Orientales est le fils naturel de « Gilles Martin, marchand de notre bonne ville de Paris, et de Péronne Gosselin, lors libres et non mariés » (voilà précisément ce pourquoi François Martin a pu être légitimé, ce qui n'eût pas été possible s'il eût été un fils adultérin) ; il en ressort encore que Gilles Martin a eu ce fils en 1634, puisque celui-ci est « âgé de dix-neuf ans passés » au moment de sa légitimation (septembre 1653). Enfin, au témoignage encore de cet acte, Gilles Martin a, comme le raconte Challes, donné à son enfant « bonne nourriture, soing et instruction », jusqu'au moment où il est mort, avant le jour où François Martin a sollicité sa légitimation, donc avant 1653.

Voilà tout ce que nous savons des premières années de l'auteur des *Mémoires.*

En même temps qu'elles fournissent ces précisions, que nous souhaiterions moins sommaires, les lettres de légitimation de septembre 1663 soulèvent un problème d'importance. Pourquoi n'ont-elles pas été enregistrées au Parlement, comme il eût fallu, « dans l'an de l'impétration d'icelles » ? Pourquoi Martin les a-t-il laissées devenir surannées et a-t-il attendu longtemps encore — plus de trois ans — pour solliciter des lettres de surannation qui, accordées le 5 mars 1657, n'ont été enregistrées, avec les lettres même de légitimation, que le 30 mai 1658 ? Là encore, nous ne pouvons que déplorer le silence absolu — et voulu — gardé par Martin sur les trente premières années de sa vie. Comment celui-ci a-t-il vécu entre la mort de son père et la date de son entrée au service de la Compagnie des Indes, nous l'ignorons totalement ; quand s'est-il marié ? Nous ne le savons pas davantage. Du moins, depuis que feu

A. Singaravelou a retrouvé, à Pondichéry, et publié en 1918 les testaments de François Martin et de sa femme, sommes-nous certains que celle-ci s'appelait bien Marie Cuperly, comme l'a dit naguère Robert Challes.

Ce que nous pouvons dire encore, en nous appuyant sur le témoignage de Martin lui-même et sur d'autres textes, c'est qu'il a quitté Paris dès le mois de décembre 1664, après avoir vraisemblablement passé quelque temps dans les bureaux de la Compagnie des Indes Orientales, à son siège social. C'est aussi que, au moment où, au début de mars 1665, une fois embarqué à Brest sur la frégate l'*Aigle Blanc*, il s'est éloigné de la terre de France pour n'y plus jamais revenir, il est parti en qualité de « sous-marchand » de la Compagnie, — aux appointements de 600 livres par an, d'après le récit de Challes. Convient-il d'attribuer au seul mérite de Martin, comme le pense le même auteur, le fait que celui-ci a été, le jour même de son entrée au service de la Compagnie, ou dès le lendemain de ce jour, promu au poste de sous-marchand au lieu de débuter en qualité de simple commis ? Nous le croyons d'autant moins que des récits même du futur directeur de la Compagnie se dégage l'impression d'une protection occulte qui le recommande et qui le pousse. A Brest même, le syndic envoyé par la Compagnie pour assurer le départ de la flotte destinée par elle à Madagascar, Cadeau, témoigne à Martin toutes sortes de « bons offices » et le fait reconnaître par tous pour le passager le plus considérable de l'*Aigle Blanc*, « pour le premier du vaisseau » ; très vite, dès 1667, le même Martin devient « marchand » de la Compagnie, et il est traité par le directeur général de Faye avec une considération et des égards que ses seuls services ne suffisent pas, semble-t-il, à expliquer. Comment douter, dans de telles conditions, que Martin n'ait eu des soutiens, des amis puissants qui, après l'avoir aidé à régulariser sa situation originaire, n'ont cessé de s'intéresser à lui et de mettre, en haut lieu, tous ses mérites en plein relief ?

Voilà dans quelles conditions, à trente ans révolus, François Martin a quitté la France. Environ six mois plus tard, après de courtes escales à Mascareigne (l'île de la Réunion actuelle) et à Sainte-Marie de Madagascar, il débarquait (26 août) sur la côte orientale de la Grande Terre, au Fort-Gaillard, dans le pays de Galemboulou ou de Fénérive.

II. — A Madagascar

C'est bien plus au Sud, dans la région la plus méridionale de l'île de Saint-Laurent des Portugais, que les Français avaient leur principal établissement, et il était naturel qu'il en fût ainsi. Arrivant à Madagascar après avoir doublé le Cap de Bonne-Espérance, nos marins, qu'ils fussent Normands, Bretons ou Rochelais, s'empressaient de faire escale au premier endroit favorable ; ils avaient hâte de s'y remettre des fatigues d'une longue et pénible navigation, de s'y procurer des « rafraîchissements » et d'y renouveler leurs provisions avant de poursuivre leur route vers le golfe Persique, vers les ports du Deccan ou vers les terres lointaines de l'Insulinde. Voilà pourquoi Jacques Prony, le premier commis envoyé à Madagascar par la Compagnie des Indes Orientales du capitaine Rigaud, avait jeté, d'abord (1642) sur les rivages de la baie de Sainte-Luce, puis (1643) sur la presqu'île d'Itaperina, les premières bases d'un établissement français qui, tant bien que mal, mais plutôt mal que bien, s'était maintenu depuis lors au même endroit. Il y avait plus de trente ans, en 1665, que le pavillon fleurdelysé flottait dans l'enceinte du Fort-Dauphin, au-dessus des différentes cases dont l'ensemble constituait « l'habitation » ; depuis 1643, il attestait l'existence d'une poignée de Français sur ce point de la côte sud-est de Madagascar et témoignait d'un désir persistant de transformer cette installation précaire en un véritable et solide établissement.

Une fois rentré en France, Étienne de Flacourt, qui, pendant plus de quatre ans (1649-1654), avait été le chef de la colonie de Fort-Dauphin, ne cessa de préconiser cette transformation ; dans son livre sur Madagascar, il indiqua les moyens les meilleurs pour la mener à bonne fin. Après sa mort dans l'Atlantique, pendant un combat contre un pirate salétin, alors qu'il retournait à Madagascar (1660), son frère utérin, Pierre de Beausse, reprit les idées de celui dont il détenait tous les papiers et les fit siennes ; c'est pourquoi, aussitôt après la constitutution de la grande Compagnie des Indes Orientales de 1664, on le chargea de les réaliser. On l'envoya donc, dans ce but, à Madagascar. Mais, auparavant déjà, si faible fût-elle, la petite colonie française de Fort-Dauphin avait commencé d'essaimer ; quelques petits postes avaient été fondés au long de la côte orientale de l'île. C'est précisément à la tête de l'un de ces petits postes que, durant son bref séjour à l'île Bourbon, une décision de ses chefs hiérarchiques plaça François Martin, sans même qu'il eût touché à Fort-Dauphin.

Depuis une vingtaine d'années au moins, le pays de Galemboulou était avantageusement connu des Français établis dans l'île. Très fréquemment, ils avaient pu s'y procurer des vivres et en particulier du riz ; Flacourt le note avec soin dans son *Histoire de la Grande Isle Madagascar.* « C'est à Ghallemboulou, écrit-il (p. 25), où l'on va chercher du riz, où il s'en cultive en abondance. Tout le païs y est très-fertile en riz, qui se recueille deux ou trois fois par an. » Aussi les colons de Fort-Dauphin y avaient-ils fondé un petit comptoir, comme le leur avait sans doute conseillé Flacourt avant de quitter Madagascar et comme, après son retour en France, il l'avait préconisé dans le plan de colonisation que contient son factum de 1658 et que reproduit, un peu plus tard, la seconde édition de son précieux ouvrage. C'est précisément pour réaliser ce dessein que les gens du Conseil particulier de la France Orientale, tout

pénétrés des idées de Flacourt, envoyèrent Martin à Fénérive avec deux commis, un chirurgien, un sergent et quinze soldats et ouvriers. Développer le comptoir déjà fondé, accumuler dans les magasins des vivres de toutes sortes — du bétail, des volailles et surtout du riz, — destinés au ravitaillement des colons du chef-lieu des établissements français de l'île Dauphine (ainsi appelait-on maintenant Madagascar), explorer et étudier les pays avoisinants, telle était la tâche assignée par ses instructions au sous-marchand de la Compagnie.

Pendant les deux années pleines qu'il demeura d'abord au Fort-Gaillard (26 août 1665-22 août 1667) et pendant les dix mois qu'il y demeura encore par la suite (11 novembre 1667-6 septembre 1668), François Martin y consacra tout son zèle et toute son activité, toutes ses forces physiques et toute son intelligence. Dès ce moment, le premier où il entre en contact avec les naturels de pays exotiques, différents de toutes les manières des Français avec lesquels, seuls, il s'est trouvé jusqu'alors en relations, il fait preuve de qualités de patience et des prudence, d'exactitude et d'honnêteté, de l'heureux mélange de fermeté et de bonté qui lui ont rendu tant de services durant tout le cours d'une existence très bien remplie. Auparavant déjà, pendant une longue traversée à bord d'un petit bâtiment dont, avant le départ, il avait été reconnu pour le principal passager, Martin avait dû faire montre de ces diverses qualités ; il les utilisa davantage encore durant ses deux séjours à Fénérive. Ainsi put-il obtenir aisément le concours des indigènes des environs de Fort-Gaillard le jour où, de l'endroit très malsain où se trouvait l'habitation des Français, — un terrain bas et marécageux à la lisière d'un grand bois et tout proche de la mer, — il la transporta un peu plus avant dans les terres, sur une colline « en bel air », sans doute la « petite éminence » dont a parlé Flacourt dans son plan de colonisation. C'est « avec joie », raconte-t-il, que les Noirs de la contrée vinrent travailler pendant plusieurs mois, d'abord à l'aménagement du terrain,

à l'érection de ses maisons ou plutôt de ses cases, et à leur protection (août-décembre 1666), puis à la construction de magasins sur le bord de la mer (avril 1667). Ainsi encore Martin parvint-il à convaincre les maîtres des villages de la contrée de lui céder, contre paiement, chacun une tête de bétail par an, ce qui lui permettait d'assurer la subsistance des colons groupés autour de lui et de fournir des « rafraîchissements » (comme on disait alors) aux équipages des navires venant mouiller à Fénérive ou aux environs. Au demeurant, énergique à l'occasion et n'hésitant pas à faire quelque exemple quand il était nécessaire, à sévir et à prouver aux Malgaches qu'il ne les craignait pas, qu'il se tenait toujours sur ses gardes et qu'il n'hésitait nullement à frapper en cas de besoin. Ne lui arriva-t-il pas d'en faire emprisonner, d'en taxer d'une amende, d'en menacer d'aller porter la guerre et la destruction dans leurs villages ? et ne tint-il pas parole à plus d'une reprise ? Mais, par contre, jamais Martin ne se laissa entraîner par la colère. Il se montra toujours respectueux de la vie humaine et si, dans certains cas, il dut tuer ou faire tuer, il le fit à regret, uniquement pour défendre sa propre vie ou celle des colons dont il était le chef. *O advena, cave ab incolis*, avait gravé Flacourt sur la base du padron daté de 1545 que, de l'îlot des Portugais en la rivière de Fanjahira, il avait fait transporter dans son jardin de Fort-Dauphin ; pendant son séjour à Madagascar, François Martin s'est toujours inspiré de ce conseil sans avoir jamais eu à s'en repentir.

Non moins que de l'entretien de bons rapports avec les indigènes du pays de Galemboulou, voire même plus encore, le sous-marchand de Fort-Gaillard s'est préoccupé de la sécurité de ses compagnons blancs, de leur santé physique et morale et de leur bien-être. Au moment où presque tous tombèrent simultanément malades (décembre 1665), il leur prodigua les soins les plus dévoués, sinon toujours les plus éclairés, et c'est avec un vrai chagrin que ce cœur aimant vit la mort, trop bien secondée par une hygiène défectueuse et par l'inexpérience de

nouveaux venus, exercer de cruels ravages dans leurs rangs et frapper quelques-uns des meilleurs d'entre eux, en particulier son second et « bon ami » Blanchard. Jamais néanmoins, même dans les jours les plus difficiles, même quand il ressentit à son tour les longues et dures attaques du climat, Martin ne cessa de travailler à remplir tout son devoir. Il était encore convalescent à la fin de mars 1666 ; mais les Noirs ayant achevé leur récolte, il se mit dès les premiers jours d'avril à traiter du riz comme il l'avait déjà fait quelques mois plus tôt, au lendemain de son arrivée au Fort-Gaillard. Pendant tout le temps que Martin demeura à Fénérive, le ravitaillement de Fort-Dauphin lui fut une préoccupation constante ; c'est que, par la lecture de l'ouvrage de Flacourt comme par les renseignements que lui fournissaient les lettres de ses chefs et les informations de ses visiteurs, il se rendait nettement compte de la précarité de l'existence du chef-lieu de la colonie et de l'importance de sa propre mission. « Dans des temps, abondance de riz et manque de bétail ; dans d'autres temps, le bétail y abondait et l'on y manquait de riz ». Pourvoir aux besoins en riz de la population blanche de Fort-Dauphin, lui fournir bétail, volaille et riz, voilà ce que le sous-marchand de Galemboulou a su réaliser de la façon la plus complète, tant qu'il est demeuré dans le poste auquel on l'avait envoyé.

Un contemporain bien informé a quelque part écrit que, pendant les dix-neuf mois de séjour du directeur de Faye à Fort-Dauphin (10 mars 1667-19 octobre 1668), le principal établissement des Français reçut, des postes secondaires, « 600.000 livres ou 300 tonneaux » de riz. Avec le Rochelais Lacaze, dont de curieux manuscrits antaimoro, naguère trouvés, traduits et publiés par M. E.-F. Gautier à Madagascar, complètent et confirment si heureusement les renseignements fournis par les documents français, François Martin est, sans doute possible, celui qui a le plus activement contribué au ravitaillement de Fort-Dauphin. Si, de ses expé-

ditions sur les plateaux de l'intérieur, Lacaze a ramené de vrais troupeaux de bœufs à bosse, le sous-marchand de Galemboulou a, de son côté, envoyé quantité de riz aux magasins du chef-lieu ; en additionnant les chiffres qu'il donne lui-même, on constate que, pendant les trois mois de juin, juillet et août 1667, — trois mois favorables, il est vrai, trois mois de traite, consécutifs à une belle récolte des indigènes, — il a fait partir ou il a lui-même amené, le 2 septembre, à Fort-Dauphin, 520 barriques de riz. Comme Martin a également expédié à ses chefs, dans d'autres circonstances, des têtes de bétail, de la volaille et des fruits, on n'exagère pas son rôle en le tenant pour un des principaux fournisseurs de Fort-Dauphin en vivres de toute nature.

Mais là ne s'est pas bornée la tâche de François Martin pendant ses deux séjours au Fort-Gaillard. Pour vérifier les rapports de ses prédécesseurs sur les pays avoisinants, pour se procurer du bétail, pour jouer son rôle de pacificateur entre des tribus voisines ou pour protéger celles-ci contre leurs ennemis, le chef de ce petit comptoir s'est rendu en personne, à plusieurs reprises, ou encore a envoyé quelques-uns de ses compagnons à une certaine distance au Nord, à l'Ouest ou au Sud de Fénérive, jusqu'à 50 ou 60 lieues du poste, parfois même plus loin. Et, non content d'avoir fait entreprendre ou d'avoir dirigé lui-même ces expéditions de traite ou de police, il a soigneusement résumé les rapports que lui avaient remis ses subordonnés ou ceux qu'il a lui-même envoyés à ses chefs hiérarchiques à Fort-Dauphin, Ainsi a-t-il contribué à faire progresser la connaissance que les Français du XVIIe siècle avaient de Madagascar et mérite-t-il de figurer parmi les anciens explorateurs de cette grande île.

C'est au soin scrupuleux avec lequel il s'est conformé à ses ordres que Martin doit cette fortune. Peut-être sous l'influence de Flacourt, qui avait naguère préconisé l'envoi, depuis les différents comptoirs de la côte, « de trente ou quarante Français

à la fois pour découvrir le pays en tirant à l'Ouest Nord-Ouest de l'île », les directeurs de la Compagnie de 1664 avaient prescrit aux membres du Conseil particulier de Fort-Dauphin de réunir le plus possible de renseignements sur le pays, sur ses habitants et sur ses « possibilités économiques » ; ils devaient faire explorer avec soin toutes les régions de Madagascar et se renseigner exactement sur leur valeur ; ils devaient prescrire « à ceux qui feront ces voyages de tenir des journaux fort exacts de leur marche et de marquer précisément les noms des lieux où ils passeront, l'état et la nature du pays ; s'il est arrosé de rivières, d'étangs, de lacs, de ruisseaux ; s'il y a des mines d'or ou d'argent ; s'il y a des grès, du marbre, de l'albâtre, du porphyre, du jaspe ; s'il y a des carrières de pierres propres à bâtir... Qu'ils observent de plus les mœurs et coutumes des habitants, la forme de leur gouvernement..., s'ils aiment le commerce ou les armes. » Ce questionnaire détaillé, les membres du Conseil particulier de Fort-Dauphin l'avaient eux-mêmes transmis, avec la consigne, à leurs subordonnés. Martin travailla de son mieux à remplir ces instructions et à les faire exécuter par ses compagnons ; chaque fois que l'un d'eux s'éloignait du Fort-Gaillard, il lui recommandait expressément « de faire des mémoires des lieux où il passerait, de s'informer de ce qu'ils produisent et de reconnaître s'il y aurait quelque chose à faire pour le service de la Compagnie. » Ainsi recueillit-il de précieuses informations sur les pays qui avoisinent celui de Galemboulou jusqu'au petit fleuve Iharoka au sud, et surtout à l'ouest, jusqu'au pied du plateau central. Il pénétra même une fois plus loin encore jusque dans l'Antsihanaka, pour châtier les belliqueux et pillards habitants de ce pays de leurs incursions répétées dans les cantons de la plaine côtière dont les habitants approvisionnaient de riz les Français de Fort-Gaillard. Si la perte de onze de ses compagnons blancs et de trois ou quatre cents des meilleurs de ses auxiliaires indigènes ne lui permit pas de réaliser son dessein et

de donner à son expédition le caractère punitif qu'elle devait avoir, du moins put-il pousser assez avant dans l'Antsihanaka pour parvenir sur les bords « d'un grand lac dont les eaux étaient à perte de vue » et pour découvrir ainsi le lac Alaotra ; du moins encore put-il se rendre quelque compte de l'aspect de la contrée et de la supériorité de ses habitants sur ceux des régions plus proches de la côte.

Ainsi, à différents titres, le séjour de François Martin à Madagascar est un épisode marquant de la vie de l'auteur des *Mémoires*. Il n'a fait que passer au Fort-Dauphin, puisqu'il y est à peine resté deux mois en tout (d'abord du 2 septembre au 10 octobre 1667, puis du 2 au 16 octobre 1668) ; il est, par contre, longuement demeuré dans un canton perdu de l'île ; mais quelle formation il y a reçue ! Il s'y est trouvé aux prises avec de réelles difficultés ; il y a, de plus d'une manière, préludé au rôle qu'il a joué plus tard dans le Deccan, où, après une longue traversée de la Mer des Indes, il a débarqué, à Surate, le 3 mars de l'année 1669.

III. — À Masulipatam

Quand il met le pied sur la terre d'Asie, Martin est vraiment quelqu'un. Depuis près de dix-huit mois (septembre 1667), il a été promu à la qualité de « marchand » de la Compagnie des Indes Orientales ; il jouit de l'estime particulière de M. de Faye, que le collège des douze directeurs généraux de la Compagnie a choisi dans son sein, avec le Flamand François Caron, « pour faire l'établissement du commerce des Indes » ; ce dernier lui témoigne même une véritable confiance. Il a tenu à l'emmener de Fort-Dauphin à Surate avec lui. Auparavant, à Madagascar, il lui a déjà confié une mission très délicate — la conduite de cette expédition punitive dans l'Antsihanaka dont Martin répugnait beaucoup à assumer la responsabilité et dont le résultat

le plus positif fut la découverte du lac Alaotra ; — par la suite, tandis que le navire sur lequel il a pris passage remonte les côtes du Malabar, du Canara et du Koncan depuis le cap Comorin jusqu'à Surate, il charge Martin de missions de représentation qui attestent la faveur dans laquelle il tient son collaborateur. Un peu plus tard, en sa qualité de marchand, notre Parisien est de ceux dont, à Surate, les deux directeurs généraux de la Compagnie sollicitent les avis avant de prendre des décisions importantes. Martin a donc cessé d'être un sous-ordre ; aussi son rôle devient-il très vite plus considérable qu'il n'a été à Madagascar, et, s'il n'est pas encore un personnage de tout premier plan, le nouveau marchand est-il de ceux qui peuvent, par la suite, aspirer à le devenir.

La mission dont, quelques jours à peine après son arrivée à Surate, il fut chargé pour le grand port de l'entrée du golfe Persique, Bender Abbas, eut pour Martin plusieurs avantages. Elle lui permit de se rendre un compte exact de la situation politique et économique de tous les pays riverains de cette mer intérieure, jusqu'à Bassora sur le Chat-el-Arab ; elle l'éloigna tout de suite, et pendant plus de six mois (du 16 avril au 22 octobre 1669), du foyer d'intrigues qu'était le comptoir français de Surate, et lui évita ainsi de prendre parti dans les querelles qui, dès le lendemain de l'arrivée de M. de Faye, mirent ce directeur général de la Compagnie aux prises avec son collègue François Caron.

Au moment où Martin mouilla pour la deuxième fois en rade de Soually, l'avant-port de Surate, son protecteur et ami de Faye était mort depuis le 30 avril et Caron était redevenu le suprême responsable des affaires de la Compagnie dans l'Inde, exactement comme il l'avait été avant l'arrivée de son collègue. Six mois après avoir touché avec lui à Madagascar (10 mars 1667), il était reparti du Fort-Dauphin à destination de Surate, où un marchand passé de France jusque dans l'Inde par la voie

de l'Asie antérieure et du golfe Persique, Beber, lui avait depuis plus d'un an préparé les voies en obtenant du Grand Mogol, pour la Compagnie des Indes Orientales, l'autorisation de fonder, dans cette ville même de Surate, un comptoir analogue à celui qu'y possédaient déjà Hollandais et Anglais. Fort de ce firman et de l'appui du gouverneur de la ville pour le Grand Mogol, Caron avait pu, dès le lendemain de son arrivée dans l'Inde (13 février 1668), se procurer une maison à Surate et y ouvrir bientôt après un comptoir.

Malheureusement c'était un orgueilleux et un entêté. Infatué de la faveur que son brillant passé (il avait été directeur général de la Compagnie hollandaise des Indes Orientales) et sa connaissance des choses de l'Extrême-Orient lui avaient value auprès de Colbert, de sa valeur et de son autorité, il n'amdettait pas les contradictions et brisait froidement les obstacles qu'il trouvait devant lui. Sa conduite vis-à-vis d'un Arménien dont la Compagnie française s'était assuré les services, et dont les agissements plus que suspects contrecarrèrent, presque dès le premier jour, deux des malhonnêtes courtiers indigènes dont il s'entourait lui-même, ne tarda pas à jeter le trouble et la division parmi les Français de Surate. Seul, le directeur général de Faye était capable de tenir tête à Caron et, par sa prudence et sa loyauté, d'empêcher son collègue de donner un libre cours à sa haine et à sa cupidité ; voilà en effet ce qui se produisit après son arrivée dans l'Inde. Mais, après la mort prématurée de M. de Faye, personne ne fut plus en état de résister à Caron ni de l'empêcher, — lui et ceux qui le flattaient, qui servaient ses desseins personnels et qui, en même temps, se servaient eux-mêmes — d'agir bien plutôt à leur guise qu'en s'inspirant des intérêts de la Compagnie. Aussi les Français de Surate, dont l'autorité de M. de Faye avait seule suspendu les querelles pendant quelques semaines, étaient-ils de nouveau divisés lorsque François Martin reprit place parmi eux à la fin d'octobre 1669.

Pour un homme uniquement soucieux de son devoir et de

l'intérêt de la Compagnie dont il était l'agent, la situation était délicate. Comment ne pas s'exposer aux rancunes, voire même aux vengeances des deux partis adverses en se tenant avec soin à l'écart de leurs querelles ? Et comment, sans manquer aux règles de la stricte honnêteté, couvrir d'une approbation mensongère (comme Caron le demandait en fait à Martin) les malversations du principal courtier du directeur général ? Se sentant suspect à ce dernier, parce que peu convaincu, par ses explications embarrassées, de la correction des agissements du courtier, Martin estima que le mieux était pour lui de s'éloigner de nouveau de Surate ; il demanda donc à son chef d'être envoyé en mission à Masulipatam, où, durant son voyage à Bender Abbas, quelques Français étaient partis fonder un comptoir.

C'est, non pas sur les rives du Deccan tournées vers l'Ouest mais sur le littoral opposé, à la côte de Coromandel, que s'élève, au nord du delta de la Kistna, Masulipatam, — une ville aujourd'hui déchue, mais qui, au moment où François Martin y pénétra pour la première fois (7 août 1670), jouissait d'une grande prospérité, en tant que port du riche royaume de Golconde et centre d'exportation des étoffes fabriquées dans tout le pays avoisinant. Par Masulipatam, en effet, sortaient de la contrée et se répandaient, non seulement sur toutes les côtes du golfe de Bengale, mais jusque dans les mers de Chine et jusqu'en Europe, où les expédiaient les agents des deux loges anglaise et hollandaise, les toiles réputées, les *chittes* ou toiles peintes fabriquées dans cette ville même, les *guinées* et aussi d'autres étoffes dont le nom de *madapolam* (qui est celui d'une localité assez proche de Masulipatam) perpétue encore en France le souvenir. Dès 1627, l'Anglais Thomas Herbert (dont la relation de voyage avait été traduite en français par Wicquefort en 1663) avait noté l'essor pris par cette ville depuis que ses compatriotes y avaient « établi un commerce de riz, de coton et d'autres choses », et le grand voyageur français, Jean-

Baptiste Tavernier, en avait un peu plus tard, dans ses récits, mis en pleine lumière l'activité maritime et commerciale, et la richesse. Aussi ne peut-on s'étonner que, dès leur installation à Surate, les agents de la Compagnie des Indes Orientales aient songé à fonder, en un point aussi important et aussi actif, un comptoir capable de rivaliser bientôt avec ceux des Anglais et des Hollandais. Ce dessein fut réalisé au début de anvier 1670. Alors le marchand Roussel, assisté par cet astucieux Arménien, Marcara, dont les démêlés avec le directeur général Caron avaient divisé en deux camps la petite colonie française de Surate, Roussel, disons-nous, s'établit à Masulipatam ; il y fonda une modeste loge, et avec les faibles moyens dont il disposait, commença d'y faire quelque négoce. Mais, pas plus que les courtiers indigènes dont s'entourait Caron à Surate, Marcara n'était un honnête homme. Les démêlés qu'il avait eus naguère avec le directeur général de la Compagnie ne lui avaient nullement servi de leçon. Aussi, dès son départ de Surate pour Golconde et pour Masulipatam, recommença-t-il à se servir des deniers de la Compagnie française au mieux de ses intérêts propres. Remettre de l'ordre dans les affaires, découvrir les malversations de Marcara et lui faire rendre gorge, si possible, donner enfin une vive impulsion au premier établissement des Français à la côte de Coromandel, tel était l'objet de la mission du principal commis de Surate et de François Martin à Masulipatam.

Sur les difficultés de tout genre auxquelles Goujon (tel était le nom de son compagnon) et lui-même se heurtèrent une fois parvenus au terme de leur voyage, les Mémoires de Martin fournissent des indications précises. L'arrestation de Marcara et son envoi à Surate à bord d'un navire de la Compagnie française marquèrent, non pas le terme, mais le début de contestations, de chicanes et de marchandages avec les autorités locales — Herbert n'avait-il pas déjà parlé naguère de « l'humeur inquiète et trompeuse des habitants » de Masulipatam ? — et

aussi avec la cour de Golconde ; force était, en même temps, de lutter contre l'hostilité plus ou moins déguisée des Anglais et des Hollandais, qui avaient naturellement vu d'un mauvais œil la fondation d'un comptoir rival des leurs à Masulipatam et qui tentèrent de toutes les manières d'éliminer les nouveaux venus. Avec une patience extrême et même avec une réelle ingéniosité, pendant les vingt-neuf mois qu'il demeura à Masulipatam (7 août 1670-10 janvier 1673), Martin s'efforça de déjouer les intrigues, de paralyser le mauvais vouloir des autorités indigènes, de se soustraire à leur « avanies » et de les amener à servir la cause française. Ainsi se trouva-t-il, sur un terrain autrement difficile que celui sur lequel il avait agi à Madagascar et dans des conditions bien plus délicates, faire l'expérience des qualités et des défauts des Hindous, tout en achevant de pénétrer le caractère de ses propres compatriotes. En voyant le nombre et la variété des affaires qu'il a dû mener à bien à Masulipatam, comme aussi la délicatesse des situations dont il a dû se tirer à son honneur, on s'explique que Martin ait écrit quelque part, au sujet des qualités nécessaires aux Français envoyés aux Grandes Indes : « Il faut que les personnes qui sont à la tête des Compagnies dans les Indes aient d'autres qualités que celles qui regardent la fonction simplement d'un habile marchand ; *c'est un service mêlé où il est nécessaire de savoir un peu de tout.* »

Précisément parce qu'il « savait un peu de tout », Martin a, pendant son séjour à Masulipatam, rendu de grands services à la Compagnie des Indes dont il était l'agent, et à la France elle-même. Il leur a même rendu alors un service éminent en leur préparant à toutes deux l'acquisition, sur la côte de Coromandel, d'un territoire sur lequel flotte, aujourd'hui encore, le drapeau français, celui de Pondichéry.

IV. — La Donation de Pondichéry a la France

Au marchand de Masulipatam ne revient d'ailleurs pas le mérite de l'idée première. C'est des conjonctures historiques dans lesquelles se trouvaient alors le Deccan tout entier, et surtout la côte de Coromandel, qu'est né dans l'esprit d'un administrateur indigène le projet d'installer les Français sur son territoire. Voici comment.

Les prétentions de la Compagnie hollandaise des Indes Orientales au monopole à peu près exclusif du commerce de l'Extrême-Orient, la manière toujours tracassière et souvent odieuse dont ses marins traitaient les équipages rencontrés par eux, soit aux Indes, soit sur la route des Indes, sont des faits trop connus pour qu'il ne suffise pas de les rappeler d'un mot. Ces prétentions et cette façon de procéder inspirèrent très vite (on le sait) aux peuples européens riverains de l'Atlantique le désir ardent de réagir contre la tyrannie des Hollandais et de participer au fructueux trafic des épices et des autres richesses du sud de l'Asie et de l'Insulinde. On sait moins, par contre, que, vis-à-vis des populations indigènes des pays où la Compagnie hollandaise avait fondé des comptoirs, ses agents ont tenu la même conduite. Par leur arrogance et par leurs prétentions, par leur sans-gêne et par leurs exigences, par leur manque de souplesse et de diplomatie enfin, ils ont très vite indisposé et irrité contre eux les populations au milieu desquelles ils vivaient. Si, le plus souvent, la passivité, voire même la couardise des indigènes, la conscience de l'infériorité de leurs armes et le besoin qu'ils avaient des marchandises d'Europe, leur vénalité enfin les ont conduits à tolérer la présence des Hollandais, ils ne l'ont toutefois jamais acceptée qu'avec peine et l'ont bien plutôt subie que consentie.

Pour la rendre moins tyrannique et plus supportable, les princes indigènes ont vite compris que le moyen le plus efficace

était de favoriser la fondation d'autres comptoirs européens sur leur territoire. Ce n'était pas seulement pour eux-mêmes une source de nouveaux profits ; la présence de concurrents et la crainte de voir les derniers venus favorisés par les populations du pays obligeaient en effet les marchands hollandais à se montrer plus conciliants et plus généreux, moins arrogants et moins exigeants. Aussi, pour de multiples raisons, les souverains de l'Inde désiraient-ils ardemment voir se multiplier et prospérer les comptoirs fondés sur leurs terres par des négociants européens, — anglais, danois ou autres, — en face des comptoirs hollandais. Par là s'explique aisément la facilité avec laquelle, en dépit des intrigues des Hollandais, les agents de la Compagnie française des Indes Orientales purent s'établir à Surate, à Masulipatam, ailleurs encore.

Le seul fait de la fondation d'un comptoir français, si peu achalandé fût-il, à Masulipatam, suffit à faire naître bientôt, dans l'esprit d'un des principaux vassaux d'un souverain dont les états confinaient au royaume de Golconde, le désir d'entrer en relations avec les nouveaux venus et de les attirer sur son territoire. Officiellement l'état de Visiapour ou de Bijapour, que limitait au Nord celui de Golconde, s'étendait au long du golfe du Bengale sur ces pays du Deccan méridional qui sont le Carnate et la côte de Coromandel ; mais en fait, à la date de 1672, il était en pleine décomposition. La minorité du Sultan, la prépondérance des brahmanes dans les conseils du gouvernement contribuaient à ternir l'éclat dont il brillait au temps, encore peu éloigné, où Jean-Baptiste Tavernier visita l'Inde ; déjà, dans le Nord, le roi de Golconde avait conquis une partie du Carnate et s'était peu de temps après, emparé de la ville de San Thomé sur les Portugais ; dans le sud, les seigneurs de Tanjore et de Madura s'étaient complètement affranchis de son autorité ; pour n'en avoir pas fait autant, d'autres commandants de provinces et de villes n'en agissaient pas moins à leur guise. Comme

ceux des autres auteurs du temps, les récits de François Martin permettent de constater le morcellement, l'effritement du royaume de Bijapour ; ils montrent les gouverneurs de Porto-Novo, de Gingi, de Valgondapouram prenant eux-mêmes les décisions les plus importantes, sans jamais en référer à leur souverain. C'est à ceux-ci et non point à la cour de Bijapour, que s'adressent les employés des Compagnies européennes, quand celles-ci veulent obtenir, sur le territoire qu'ils commandent, la concession d'un comptoir, l'extension des avantages dont elles jouissent déjà, ou l'expulsion d'un concurrent ; eux-mêmes n'hésitent pas à prendre les initiatives les plus sérieuses, et à inviter des négociants étrangers à venir s'établir dans le ressort de leur gouvernement.

Le « général » dont l'autorité s'exerçait sur la province de Valgondapouram (cette province est aujourd'hui englobée dans le district de Trichinopoli) avait-il le cœur mieux placé que la plupart de ses collègues ? Avait-il été indigné de la désinvolture avec laquelle les Hollandais, soit par corruption, soit par intimidation, soit encore en usant des deux procédés à la fois, avaient réussi à fonder des comptoirs en différents points de la côte de Coromandel et travaillaient sans cesse à en multiplier le nombre, à en accroître l'importance ? Était-il moins accessible que nombre de ses semblables à l'argent et à la crainte ? ou bien même souffrait-il de voir les marchands européens, — les Hollandais surtout, — agir dans le Deccan comme ils le faisaient, sans autre souci que leur intérêt propre et avec une désinvolture blessante pour les gouverneurs indigènes ? Toujours est-il que, à peine Goujon et Martin arrivés à Masulipatam, — c'est-à-dire, selon toutes les vraisemblances, à la fin d'août ou au début de septembre 1670, — Chirkhan Loudy (ainsi se nommait le gouverneur de la province de Valgondapouram) invita les chefs de la loge française à venir s'établir sur les terres soumises à son autorité ; il leur en vantait la valeur industrielle et « promettait des conditions avantageuses pour y faire le commerce » ; tôt après, il confirmait encore son offre. Que pouvait faire Martin, demeuré seul à Masulipatam après la mort de son chef (28 septembre), sinon en référer à Surate et, en attendant la réponse du directeur général Caron, remercier Chirkhan Loudy de sa bonne volonté et de son offre obligeante ? « Je répondis, raconte-t-il..., que nous donnerions avis à nos supérieurs de l'offre qu'il nous faisait, que nous les acceptions d'avance et que, dans deux ou trois mois, il aurait des nouvelles plus positives sur l'établissement qu'il nous proposait ». Mais, pour différentes raisons, François Caron n'était pas favorable à la fondation de comptoirs de ce genre ; il ne prêta donc aucune attention aux propositions du seigneur de Valgondapouram et, sur ce point particulier, ne donna aucune instruction à Martin. Celui-ci demeura par suite, livré à sa seule initiative. Comme une petite enquête faite sur les lieux mêmes par un de ses agents lui avait prouvé « la quantité des manufactures [de toiles] et la bonté du pays », il n'hésita pas, à partir de la fin de 1670, à entretenir avec Chirkhan Loudy de cordiales relations épistolaires.

Nous aimerions posséder quelques-unes des lettres échangées entre le marchand français de Masipulatam et le gouverneur de Valgondapouram ; elles porteraient sans doute témoignage du patriotisme et de l'habileté diplomatique de François Martin. Du moins en connaissons-nous le résultat : dès qu'il apprit la prise de la ville de San-Thomé sur les Mores de Golconde par Blanquet de la Haye (25 juillet 1672), Chirkhan Loudy écrivit à ce général et « lui fit offre d'un lieu pour un établissement sur les terres de son gouvernement. »

Depuis longtemps déjà, les Hollandais s'efforçaient de se faire bien venir du gouverneur de Valdongapouram et lui demandaient de leur céder un coin de son territoire pour y fonder un loge. Mais, peut-être par suite de sa correspondance avec Martin et de ce que celui-ci lui avait raconté de l'importance respective du royaume de France et la république des Provinces Unies, sans doute aussi à cause du prestige dont l'escadre française de

M. de la Haye jouissait encore auprès des indigènes du Deccan, Chirkhan Loudy s'était toujours refusé jusqu'alors à répondre favorablement à leurs avances. La brillante conquête de San-Thomé le confirma dans sa bonne opinion à l'égard des Français et le poussa à persister dans son attitude vis-à-vis des Hollandais. Il y persistait encore au moment où, quelques mois plus tard, il reçut à Valgondapouram le visite d'un garde particulier de Blanquet de la Haye, qui avait nom Bellanger de Lespinay.

Précisément, des agents de la Compagnie hollandaise se trouvaient auprès de Chirkhan Loudy quand arriva Bellanger de Lespinay; ils essayaient de le circonvenir en lui représentant que « les Français ne venaient dans son pays que pour surprendre quelque place, que le roi de France n'était pas un prince puissant, qu'il y avait un très long temps qu'il s'était efforcé d'envoyer aux Indes le nombre de vaisseaux qu'ils y voyaient et qu'eux-mêmes avaient donné aux dits vaisseaux des passeports pour venir en assurance. » Mais le seigneur de Valgondapouram ne s'était pas laissé convaincre par leurs dires ; « l'esprit français » que lui avait sans doute insufflé le marchand de Masulipatam le poussait à ne pas ajouter foi à de telles paroles. Il fut ravi de l'arrivée de ce Français, jeune et intelligent ; ainsi allait-il pouvoir contrôler les assertions de son compatriote et les bruits qui couraient sur son pays. Il lui fit donc le meilleur accueil, lui accorda toutes ses requêtes en fait de vivres et de munitions, l'invita plusieurs fois à prendre ses repas avec lui-même et l'accabla, au cours de la conversation, de questions sur la France et sur son roi, sur la puissance de celui-ci et sur la grandeur de son royaume, sur l'importance de son armée et si, quand il allait à la guerre, il avait beaucoup de monde ». Par ses réponses à toutes ces demandes, le jeune garde de Blanquet de la Haye augmentait encore la haute idée que le gouverneur de Valgondapouram se faisait déjà du Roi Soleil ; il ne tarda pas à en être récompensé. Au moment, en effet, où,

après quatre jours passés dans sa capitale, il prenait congé du « seigneur Cercam », celui-ci reçut la visite d'un Hollandais que la Compagnie lui envoyait pour le prier de ne pas assister les Français de San Thomé ni de les recevoir sur les terres de son gouvernement. Aussitôt, le « général » de faire entrer le Hollandais, sans attendre la fin de l'audience accordée par lui à Lespinay. Une fois que celui-ci eut offert ses présents,

Circam le fit mettre à trois pas de moi, disant tout haut que les marchands n'étaient point les gens de guerre et qu'il savait fort bien la différence de la nation française et de la hollandaise ; que les Français étaient des peuples fort belliqueux et gouvernés par un puissant monarque et qu'au contraire les Hollandais n'étaient que des marchands qui, occupant un petit espace de terre, le gouvernaient eux-mêmes et qui s'étaient soustraits de la domination espagnole... Et, avant que de sortir, il lui dit que, puisque les Hollandais étaient voisins en Europe de la France, ils le seraient aux Indes et que, pour cet effet, il nous donnait le lieu de Pondichéry afin d'y établir la nation.

Ainsi, en présence de Bellanger de Lespinay surpris et ravi tout ensemble, Pondichéry fut cédé à la France. Si ce jeune Vendômois, paré aux yeux de Chirkhan Loudy du prestige de la victoire de San Thomé, a recueilli de la sorte le bénéfice des négociations patiemment poursuivies pendant plus d'un an par François Martin, l'historien ne saurait oublier qu'en fait, ce dernier a semé ce qu'un autre, plus heureux, a récolté. *Sic vos non vobis !*

V. — Le ravitaillement de San Thomé

L'avenir réservait d'ailleurs une belle revanche à François Martin. L'auteur des *Mémoires* n'est pas seulement, en effet, à l'origine de l'histoire de Pondichéry ; il en est aussi le véritable fondateur. Mais, avant qu'il fût appelé à transformer en une ville relativement considérable, enceinte de murs et défendue par une citadelle, le « petit village » dont Chirkhan Loudy avait

fait don à la France le 2 janvier 1673, le marchand de Masulipatam devait y séjourner pendant tout un temps, en connaître les ressources, en apprécier les avantages et les inconvénients, bref se rendre un compte exact du parti qu'en pourrait tirer la Compagnie française des Indes Orientales. Voici par quelle suite de circonstances il fut amené à le faire.

Des trois flottes parties de France pour la Mer des Indes au début du règne personnel de Louis XIV, avant la guerre de Hollande, la dernière seule était parvenue jusqu'aux côtes de l'Asie. La première, sur laquelle Martin avait (on l'a vu plus haut) pris passage en 1665, n'avait pas été plus loin que Madagascar, et de la seconde, celle sur laquelle s'étaient embarqués le marquis de Mondevergue et deux directeurs généraux de la Compagnie, quelques navires seuls avaient poussé jusqu'à Surate, où ils avaient amené François Caron. Il n'en fut pas de même pour la grande flotte placée sous les ordres de Jacob Blanquet de la Haye. Celle-ci, constituée et équipée à Rochefort avec un soin minutieux, composée presque exclusivement de vaisseaux de la marine royale, avait pour mission de se rendre rapidement au-delà du Cap de Bonne-Espérance, pour fonder en différents points de la Mer des Indes (à Ceylan, à Banca, ailleurs encore) des établissements français ; puis son commandant devait revenir en Europe en faisant, s'il était possible, « voir son escadre sur les côtes de Malabar et à toutes les nations qui possèdent des terres et des places dans toute l'étendue du pays, depuis le cap de Comorin jusqu'à l'Arabie. » De là le nom d'*escadre de Perse* donné à cette flotte dont l'importance, la force et la beauté devaient, dans l'idée de Colbert, impressionner vivement les esprits, prouver aux populations de l'Asie méridionale, si sensibles aux manifestations d'apparat, la grandeur de la France et leur inculquer, comme l'écrivait Colbert, « une grande opinion de la justice et de la bonté de Sa Majesté en même temps qu'ils connaîtront sa puissance. »

Mais, en échafaudant ces plans et en rédigeant ces instructions pour Blanquet de la Haye, Colbert avait compté sans les hommes et sans les événements. Après avoir, au lieu des huit mois prévus, mis vingt mois à gagner Surate, l'escadre de Perse avait lentement longé la côte de Malabar, puis gagné la côte orientale de l'île de Ceylan, et la baie de Trincomali, où elle avait vainement tenté de jeter les bases d'un établissement français, non loin de fortifications hollandaises récemment improvisées au même endroit. Pressée par la famine, mal ravitaillée par les indigènes, que les agents de la Compagnie hollandaise des Indes terrorisaient, décimée par la maladie, la flotte française avait dû quitter bientôt cette admirable position, dont, aussitôt après son départ, nos rivaux s'assurèrent la possession exclusive. Puis, au lieu de gagner les Moluques et de fonder un comptoir à Bantam, elle avait remonté la côte de Coromandel et, pour tirer vengeance des outrageantes provocations du gouverneur more de San Thomé pour le roi de Golconde, Blanquet de la Haye avait prestement enlevé cette ville, la Meliapour des indigènes, le 25 juillet 1672.

Malheureusement pour les Français, quelque retentissement qu'ait eu ce fait d'armes par tout le Deccan, et quelque haute idée qu'il ait donnée de la puissance de leur souverain, ils ne tardèrent pas à se trouver très empêtrés de leur triomphe. Naguère, près du cap Comorin, ils eussent pu se débarrasser — aisément, semble-t-il, — d'une flotte hollandaise qui surveillait dès lors tous leurs mouvements ; ignorant la tension qui existait déjà en Europe entre la France et la République des Provinces Unies, de la Haye avait, conformément à ses instructions, écouté les conseils de François Caron et laissé passer, malgré l'avis de ses officiers, une admirable occasion d'affirmer d'un seul coup la prépondérance française dans les mers méridionales de l'Asie. Bientôt, grâce à des circonstances favorables pour eux et à l'usure des vaisseaux de l'escadre de Perse, les Hollandais s'étaient retrouvés en bonne posture ; de toutes les manières,

ils en surent admirablement profiter. Partout, par l'intimidation et par la corruption, ils s'attachent à exciter contre les Français les gouvernements du Deccan, souverains, ministres, commandants de provinces ou de places ; en même temps ils travaillent eux-mêmes à surprendre les navires isolés, à empêcher le ravitaillement des équipages, à provoquer des désertions, à gêner de outes les manières les mouvements de notre flotte. Le jour où M. de la Haye s'empare de San Thomé, ils s'efforcent de l'enfermer dans sa conquête ; faute de secours venus de France (la guerre de Hollande de 1672 n'a pas tardé à se transformer pour devenir la première coalition), faute de soldats, faute d'argent, faute de vivres et de munitions, ils le contraindront ainsi — espèrent-ils — à l'abandonner honteusement et à « perdre la face » vis-à-vis des souverains et des populations indigènes. Aussi poussent-ils — et avec succès — le roi de Golconde à tirer vengeance de l'affront qu'il vient de subir et, pour rentrer en possession de la place qui lui appartenait naguère, à envoyer une armée devant San-Thomé tandis qu'eux-mêmes, par leur flotte, empêcheront l'escadre française de ravitailler la place.

L'investissement de San Thomé se fit très vite, avant que Blanquet de la Haye eût pu pourvoir à ses besoins ni accumuler dans les magasins les provisions de toutes sortes nécessaires à la défense et à la nourriture d'une ville réduite à vivre sur elle-même. Sans doute, au début, les Hollandais ne s'étant pas encore officiellement unis aux Mores de Golconde, le général français put-il utiliser les quelques vaisseaux qui lui restaient et, par leur moyen, pourvoir, par mer, au ravitaillement de sa conquête ; il envoie dans ce but, dès le 1er octobre 1672, plusieurs navires chercher des vivres à Porto-Novo, à Tranquebar chez les Danois, à Pondichéry. Mais bientôt il comprend la nécessité d'avoir, en dehors même de San Thomé, quelqu'un qui soit son représentant et dont le rôle consistera à réunir en un point déterminé de la côte de Coromandel, — le plus favorable possible du double point de vue de la position et des ressources, — les vivres et les « rafraîchissements » de toute sorte nécessaire à l'entretien des défenseurs de la ville. C'est de cette mission que, dès le 31 octobre, Blanquet de la Haye chargea un de ses gardes particuliers, le Vendômois Bellanger de Lespinay.

Lorsque celui-ci eut visité l'endroit dont, quelques semaines plus tard et dans les circonstances que l'on sait, le seigneur de Valgondapouram venait de faire don à la France, sa satisfaction fut plus grande encore qu'au moment où il avait appris, de la bouche même de Chirkhan Loudy, cette faveur inespérée. Situé sur les terres du royaume de Bijapour, sur le rivage du golfe de Bengale, à douze lieues au nord de Porto-Novo et tout près de la frontière du royaume de Golconde, au point par conséquent le plus favorable pour ravitailler San-Thomé, Pondichéry se prêtait à merveille à la tâche dont était chargé de Lespinay ; « véritablement, c'était l'endroit qui m'était propre », a écrit ce dernier lui-même. Dès le début de février 1673, avec l'autorisation de son général, il s'était établi dans ce « petit village » et s'était mis aussitôt, avec l'aide de quelques indigènes, à réunir dans les magasins de son aldée des approvisionnements et des munitions de tous genres, — riz, poudre, salpêtre, boulets de canon, mèches, — voire même à recruter quelques soldats indigènes, qu'il fit ensuite, à la première occasion propice, passer à San-Thomé. Le directeur général Baron, Blanquet de la Haye lui-même, quand ils s'arrêtèrent à Pondichéry, le premier en mai, le second le 30 juin 1673, bénéficièrent des efforts du jeune Vendômois et purent charger sur leurs navires les rafraîchissements réunis par lui pour la garnison et la population de la ville investie.

En même temps que le général français, et à sa suite, François Martin avait visité la loge nouvelle. Après avoir, dans les circonstances que l'on sait, alors que la conquête de Meliapour par les armes françaises lui rendait impossible le séjour de Masu-

lipatam, quitté le comptoir de cette ville et gagné (15 janvier 1673) San-Thomé, où il s'était mis à la disposition de M. de la Haye, il avait été chargé par lui de plusieurs missions, soit auprès de princes indigènes, soit auprès d'agents des Compagnies étrangères rivales de celles de France. Quand (11 avril 1673) il se rendit devant Masulipatam pour en faire le blocus avec ses vaisseaux afin d'obliger les marchands de cette ville à faire pression sur la cour de Golconde et à la déterminer au rappel des troupes qui assiégeaient Meliapour et à la cession de cette place à la France, Blanquet de la Haye prit naturellement à son bord François Martin. Celui-ci ne connaissait-il pas tout le monde à Masulipatam, et ne pouvait-il pas servir utilement les projets du général ? Malheureusement, le très loyal et très brave soldat qu'était M. de la Haye ne connaissait pas les détours de l'âme indienne, ni les ressorts capables de l'émouvoir ; il se méfiait d'autre part, en bon militaire, des conseils des marchands (le commerce prolongé qu'il avait eu avec Caron l'avait sans doute confirmé encore à cet égard, dans ses idées premières), et ne se rendait pas un compte exact du terrain mouvant qu'étaient les cours des souverains du Deccan ; enfin, comme quelques-uns de ses pareils, il ne pouvait pas se décider à prendre ses responsabilités et se refusait presque toujours à donner des instructions écrites, afin de pouvoir désavouer ses agents en cas d'échec. François Martin, déjà rompu aux difficultés de la diplomatie indigène, dont il connaissait par expérience les exigences, les habiletés, les retours et les usages, voulait d'autant moins se lancer sans ordres précis dans une négociation déjà très délicate par elle-même qu'il savait ne pas devoir obtenir de son chef les moyens de réussir, c'est-à-dire les présents et l'argent sans lesquels il lui serait impossible de se faire écouter du gouverneur de Masulipatam et des ministres du roi de Golconde. Il refusa donc, avec beaucoup de fermeté, de se mêler de négociations qu'il savait devoir échouer parce qu'on lui refusait les « ordres et moyens nécessaires », parce qu'on ne tenait aucun compte de son expérience ni de ses conseils.... La France et la Compagnie des Indes orientales allaient payer cher la rivalité qui éloignait les gens de guerre des marchands et le désir de M. de la Haye de « priver les gens de la Compagnie de l'honneur d'avoir conclu le traité. »

Personnellement, Martin souffrit aussi de ce refus. Non seulement le directeur général Baron, mis au courant par le général français de la conduite de son subordonné, lui reprocha son attitude, mais Blanquet de la Haye mit pendant tout un temps le marchand de la Compagnie en quarantaine, après lui avoir donné des preuves manifestes de son mécontentement et de son irritation ; « les officiers de sa maison étaient (raconte la victime de ces mesquines brimades) chargés de me refuser ce que je leur demanderais, jusque-là que je ne pus avoir de pain frais et de l'eau pendant trois ou quatre jours. » Cœur fidèle et dévoué, très sensible au fond, Martin, qui a, dans ses *Mémoires*, mis en plein relief les très réels mérites de Blanquet de la Haye en même temps que ses défauts et ses faiblesses, souffrit cruellement de « cet indigne traitement » ; aussi, avant même d'avoir quitté Masulipatam pour revenir à San Thomé, tomba-t-il sérieusement malade ; il devait le demeurer pendant plusieurs mois.

Ce qui acheva de le guérir, ce fut, dans les premiers jours de l'année 1674, l'ordre qu'il reçut de Blanquet de la Haye de se rendre à Pondichéry « pour travailler à lui envoyer des vivres et traiter avec les grands [du pays] de façon qu'ils s'y puissent employer et n'y rien épargner. » Plus que jamais en effet, le besoin de secours de toute nature se faisait sentir à San Thomé depuis que la flotte hollandaise avait bloqué la place du côté de la mer, tandis que les Mores revenus devant ses murs après s'en être éloignés pendant plusieurs semaines l'investissaient de plus en plus étroitement par terre. Aux pressantes objurgations de son chef, qui lui réclamait des vivres, des munitions et

des soldats, et lui demandait de tâcher d'en obtenir de Chirkhan Loudy, Bellanger de Lespinay avait répondu ne pouvoir tout faire seul ; « je ne pouvais pas, expliquait-il, répondre de tout ce qui pouvait arriver à Pondichéry, n'y étant point, vu que j'y laissais beaucoup d'argent, de la poudre, du riz, des boulets de canon, du salpêtre, etc., et le priais de m'envoyer quelqu'un pour m'aider et en qui je pusse me fier. » Bien qu'il gardât toujours quelque rancune à François Martin de son refus de se rendre à Golconde, de la Haye estima que personne, plus que ce marchand de la Compagnie, n'était capable de bien faire à Pondichéry.

Dès le 14 janvier, notre Parisien y débarquait donc pour la seconde fois. Il y recevait de Bellanger de Lespinay le plus cordial accueil et tous deux travaillaient aussitôt, de concert, à répondre de la manière la plus complète aux demandes de la place assiégée. Quelle était leur situation respective ? Aucun texte ne permet de le dire ; à lire les mémoires de l'un comme de l'autre, il semble bien, toutefois, que les deux hommes se soient trouvés sur un pied complet d'égalité, l'un comme soldat relevant étroitement de son général, et l'autre comme agent de la Compagnie des Indes ; peut-être cependant peut-on inférer de deux passages des *Mémoires* de Martin que celui-ci avait le pas sur l'autre et lui intimait certains ordres. Il semble aussi que tous deux vécurent dans une parfaite intelligence, ne cherchant que le bien du service et de la France sans se préoccuper de faire valoir leurs bons et loyaux offices.

Ils y avaient un réel mérite, car les difficultés allaient grandissant chaque jour davantage. Non contents d'avoir enfermé le général français dans sa conquête, les Hollandais travaillaient sans relâche à tourner tout le monde contre lui. Les Danois de Tranquebar et les Anglais de Madras faisaient maintenant cause commune avec eux ; quant aux

souverains et aux ministres indigènes, aux gouverneurs de provinces et de villes, les Hollandais, connaissant leurs habitudes et n'hésitant pas à utiliser la clef d'or dont de la Haye n'avait pas voulu se servir, n'avaient pas tardé à les avoir presque tous à leur dévotion. Aussi les Français se virent-ils chasser, dans le royaume de Golconde et à la côte de Coromandel, de tous les points où ils avait fondé le moindre comptoir ; par ailleurs, Bellanger de Lespinay et Martin ne purent plus ni recruter des soldats, ni se procurer des munitions et des vivres, ni même, parfois, faire passer des messages à San Thomé. Chirkhan Loudy, desservi par les Hollandais auprès de son propre souverain et du roi de Golconde, mécontent de voir revenir impayées, de Surate, les traites à lui remises par les gens de Pondichéry, comprenant que la résistance de San Thomé n'était qu'une question de temps, se détachait visiblement des Français et engageait Lespinay et Martin à quitter leur établissement pour se retirer dans les bois. Si, en mars 1674, Bellanger de Lespinay réussit à enlever, à Porto-Novo, deux barques hollandaises chargées de riz et à les faire heureusement passer dans la ville assiégée, personne, par la suite, ne parvint plus à lui venir en aide de façon vraiment efficace. Aussi la garnison de San Thomé, réduite sans cesse par les désertions, affaiblie par la diminution des vivres, démoralisée par les propos inconsidérés de quelques officiers, se trouva-t-elle bientôt dans une situation inquiétante ; l'agonie de la place commençait... Elle se prolongea pendant plusieurs semaines, jusqu'au jour où « Monsieur l'Amiral, voyant la garnison désespérée et sur les dents, n'ayant rien à leur donner », se résigna à l'inévitable et engagea avec les Hollandais des pourparlers pour la reddition de sa conquête (30 août). Tôt après, les débris des troupes, naguère si brillantes, embarquées en 1670 sur l'escadre de Perse, sortaient de San Thomé avec les honneurs de la guerre (6 septembre 1674) et François Martin, que Bellanger de Lespinay, rappelé auprès de M. de la Haye, quittait quelques jours

plus tard (20 septembre), demeurait seul à Pondichéry avec six hommes.

Au cours de ses voyages répétés le long de la côte de Coromandel, comme à l'intérieur des terres, il avait pu se rendre compte, comme Bellanger de Lespinay avant lui, des avantages du site de Pondichéry. » Aussi s'était-il toujours refusé à quitter ce village, en dépit des conseils intéressés de Chirkhan Loudy ; lui-même l'a écrit en propres termes : il « craignait que, si nous abandonnions la maison, on ne nous permît pas d'y rentrer une autre fois ». Les Hollandais s'y seraient vite établis, et ils ne s'en seraient pas laissé déloger.

Demeurer à Pondichéry, y demeurer le plus longtemps possible, y planter pour toujours le pavillon blanc fleurdelisé, telle était donc déjà, le jour où il apprit la capitulation de San Thomé (17 septembre 1674), l'idée de François Martin. Comment il a pu, faire de ce « petit village » une des cités importantes de la côte de Coromandel, voilà ce que raconte la suite des *Mémoires* dont le début permet déjà d'apprécier le réel intérêt en même temps que la grande valeur historique.

Henri Froidevaux.

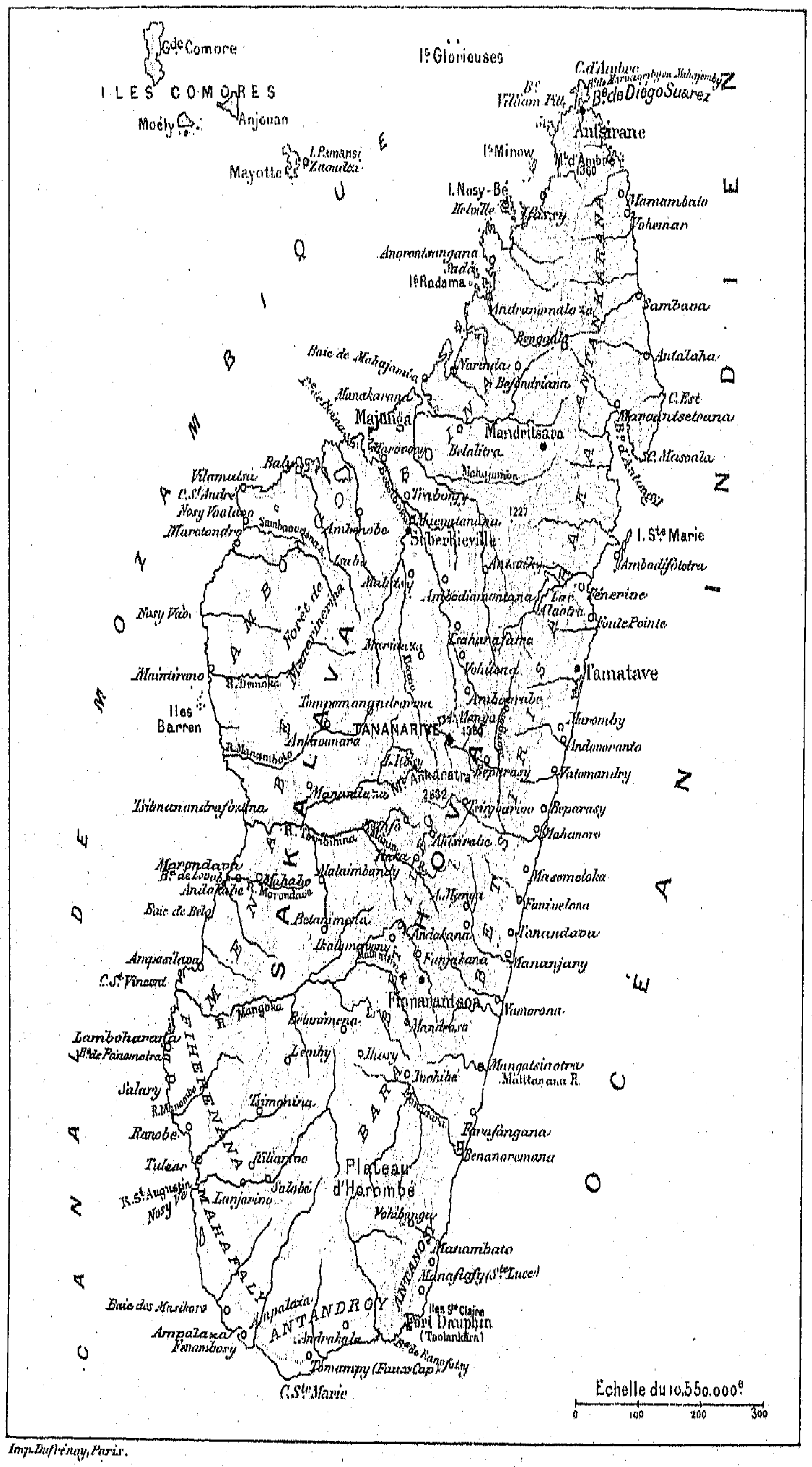

Imp. Dufrénoy, Paris.

CARTE DE MADAGASCAR

PREMIÈRE PARTIE

MADAGASCAR

CHAPITRE I

DE FRANCE A FÉNÉRIVE PAR L'ILE BOURBON

Les Portugais et les Hollandais précurseurs du commerce à Madagascar.

Les Français ont tenté en divers temps les voyages de long cours, mais, soit par un effet de la légèreté que les autres nations leur reprochent de ne pouvoir persister dans une entreprise lorsque les commencements ne sont pas suivis de bons succès, peut-être aussi manque d'un fonds considérable, ou pour n'avoir pas été protégés par les puissances qui devaient, ce semble, les maintenir et s'opposer aux violences que plusieurs de ces entrepreneurs ont souffert des autres nations jalouses du commerce des pays éloignés, il est certain que toutes les tentatives que l'on a faites jusqu'en l'année 1665 n'ont pas eu le succès que l'on devait s'en promettre ; les aventuriers se rebutèrent et, quoique le naturel de l'homme le porte assez à s'abandonner à toutes sortes de périls, lorsqu'il voit de l'apparence d'en tirer de l'utilité en les franchissant, les Français néanmoins ne pensèrent plus à des entreprises par l'expérience qu'ils avaient que les autres peuples s'y opposeraient directement ou indirectement. Il y eut pourtant des particuliers qui firent ensemble une société pour le commerce de l'île de Madagascar, ils y envoyèrent des vaisseaux, ils y firent des établissements ; d'autres personnes, flattées par d'autres espérances que les avantages du commerce, envoyèrent aussi des navires de ces côtés-là, mais les uns et les autres n'y firent que de la dépense

et, rebutés de ces mauvais succès, ils cessèrent ces voyages et laissèrent comme à l'abandon pendant plusieurs années une colonie qu'il y avait dans l'île.

Le dessein des Français dans ces voyages de long cours a été particulièrement pour le commerce des Indes orientales dont nos voisins tirent des avantages si considérables ; ce sont eux aussi qui se sont opposés le plus fortement aux entreprises des aventuriers de notre nation pour l'établissement de ce commerce ; ces oppositions, qui ont paru en diverses rencontres directement ou indirectement soutenues par une force majeure et contre le droit des gens, ont réussi à la satisfaction des jaloux de ce commerce, et les Français avaient comme perdu l'envie de tenter une autre fois ces voyages.

Les Portugais sont les premiers qui ont ouvert la route de l'Europe aux Indes par la mer ; cette nation, après plusieurs exploits dignes d'une éternelle mémoire, s'était emparée des lieux les plus considérables de l'une et de l'autre Inde *intra-* et *extra-Gangem*, pour le commerce.

Les Anglais et les Hollandais y sont passés ensuite. Les Anglais, après divers événements, y ont établi un commerce qui subsiste depuis près de quatre-vingts ans, mais les Hollandais, envisageant ce commerce comme une source de trésors qui rempliraient leurs états de biens et de richesses s'ils pouvaient l'attirer à eux seuls, se sont rendus maîtres, après plusieurs actions militaires, de ce que les Portugais possédaient de meilleur dans l'une et l'autre Inde ; ils ont insulté impunément les Anglais en plusieurs rencontres et, enfin par la force, par une politique raffinée, mais souvent encore par le seul droit de bienséance, ils ont formé un puissant état en ces quartiers, et, quoiqu'ils n'aient pas privé entièrement les autres nations de ce commerce, ayant les meilleurs endroits à eux, ils ont réussi en partie dans leur dessein par les richesses et les autres commodités que la Compagnie de cette nation a répandues dans tout leur pays et en Europe, ce qui n'a pas peu contribué à élever cette république à cette puissance où nous l'avons vue avant la dernière guerre et où on la verra peut-être encore, si on lui donne le temps de se remettre.

Fondation de la Compagnie des Indes Orientales. — La mission Delalain et la Boulaye.

En l'année 1664, la France commença tout de bon à penser à l'établissement d'un commerce dans les Indes ; on dit que, ce qui y donna le premier mouvement, ce fut le ressentiment des quelques personnes intéressées à la perte d'un navire qu'une société de particuliers, et dont ils étaient, avait fait acheter à Amsterdam pour tenter le voyage des terres australes, mais plutôt par un motif de piété pour aller instruire les peuples de cette partie du monde, qui sont dans l'idolâtrie, que par l'espérance du profit qu'ils prétendaient retirer du commerce.

Les Hollandais, jaloux des entreprises des Français sur les voyages de long cours, firent arrêter ce navire dans leurs ports sous divers prétextes, et, dans le temps que l'on avait obtenu mainlevée sur les plaintes que l'ambassadeur de France fit aux États, une tempête fit perdre ce navire dans le Texel avec plusieurs autres qui furent submergés par la même tourmente.

Un fameux négociant, intéressé dans la perte du navire dont je parle, fut à Paris et, s'étant entretenu avec les riches marchands de cette grande ville sur l'utilité qui reviendrait à tout l'État de l'établissement d'un commerce dans les Indes orientales, ces négociants agirent auprès des ministres qui leur procurèrent l'assistance et la protection de notre grand Roi dans cette entreprise ; ils obtinrent ensuite la liberté d'en écrire aux négociants des autres villes considérables de France pour les porter d'envoyer leurs députés à Paris ; les envoyés s'y rendirent en plusieurs endroits et, après diverses assemblées, l'entreprise fut résolue et l'on fixa le fond qu'il devait avoir [fallait] pour la soutenir. Notre grand Roi voulut bien promettre d'y fournir une somme considérable, les princes de la maison royale, à l'exemple de ce grand prince, y contribuèrent ainsi que les seigneurs de la cour, les cours souveraines, les autres officiers et ensuite les marchands des principales villes : l'on forma ainsi une compagnie qui prit ensuite par la volonté de notre grand Roi le nom de *Royale Compagnie de France des Indes*

Orientales. Ce grand prince n'en demeura pas là ; il fit partir un de ses ordinaires, le sieur de La Lin [de Lalain], accompagné du sieur La Boulaye le Goux, gentilhomme angevin qui avait déjà fait le voyage des Indes, pour aller en qualité d'envoyé à la cour du roi de Perse et à la cour du Mogol demander la protection de ces rois en faveur de la Compagnie : ces deux envoyés étaient chargés de lettres de notre grand Roi pour ces deux princes. La Compagnie nomma aussi trois personnes pour passer dans la Perse et dans l'Inde avec ces deux gentilhommes, pour agir conjointement avec eux, demander la liberté du commerce et convenir des conditions des établissements.

Envoi d'une escadre à Madagascar. — Départ de Fr. Martin. — Particularités du voyage.

Dans ce temps-là, il revint de Madagascar un navire qui y avait été envoyé par feu M. le maréchal de la Meilleraye. Diverses relations de vive voix et par écrit de l'état de cette île firent croire que c'était là un poste avantageux pour y faire un entrepôt pour le commerce des Indes Orientales : on résolut donc d'envoyer quatre vaisseaux à cette île avec des officiers pour la guerre et, pour le commerce, des ouvriers et enfin donner commencement par là à cette grande entreprise.

L'on ne peut pas agir avec plus de célérité que l'on en employa dans celle de l'expédition de ces quatre vaisseaux, soit par l'effet de l'inclination naturelle des Français de commencer toujours avec chaleur, mais encore par les avantages que les personnes éclairées et mêlées dans cette entreprise prévoyaient qui devaient revenir à toute la France de l'établissement de ce commerce : les quatre vaisseaux furent apprêtés et mirent à la voile de Brest le 1er Mars 1665 pour faire route à Madagascar.

Le sujet de l'envoi de ces quatre bâtiments à Madagascar était pour prendre des connaissances de l'île, s'instruire à fond des avantages que l'on pouvait y procurer à la Compagnie, commencer des établissements et donner avis de tout aux personnes qui devaient être nommées pour avoir la direction de cette entreprise. Il est constant que l'on ne pouvait pas prendre des mesures

plus justes pour un commencement ; il était nécessaire de connaître les lieux à fond avant que d'en prévoir les utilités que l'on pouvait en tirer, ainsi que les avis que l'on en donnerait [avant de] prendre des mesures en France pour la continuation de l'entreprise.

Entre les personnes qui s'embarquèrent sur ces quatre navires, il y eut M. de Beausse, homme de mérite et d'esprit, avec la qualité de président, le sieur de Montauban [de Montaubon], autrefois conseiller au présidial d'Angers, avec la qualité de lieutenant civil et criminel, et quatre marchands ; ces six personnes devaient former un conseil dans Madagascar sous le nom de « conseil particulier », et il devait y entrer encore des officiers que l'on s'attendait de trouver dans l'île.

Je fus de l'embarquement de cette première escadre avec l'emploi de sous-marchand. Pendant trois mois que je suis resté à Brest en attendant le départ des vaisseaux, j'y fus employé par M. Cadeau, nommé directeur pour cet embarquement, et j'ai eu lieu de croire, par tous les bons offices que j'en ai reçus depuis, qu'il avait été satisfait des emplois où il m'avait occupé.

Comme j'aurai occasion dans la suite de parler des vaisseaux et des marchands du conseil, j'ai cru à propos de les faire connaître : le navire *Saint-Paul* était l'amiral, M. de Beausse était embarqué dessus, [avec] le sieur Rousselet, premier marchand, le sieur Budée, premier lieutenant des troupes, et le sieur Souchet de Renefort [Souchu de Rennefort], secrétaire du conseil ; sur la flûte le *Taureau*, M. de Montauban et le sieur Houdry, marchand ; sur le vaisseau la *Vierge de Bon-Port*, les sieurs Chervy et Baudry, marchands. J'embarquai sur la frégate l'*Aigle Blanc* ; M. de la Glogelerie [de la Clocheterie], qui a été depuis capitaine du roi, commandait ce bâtiment, mais, s'étant brouillé avec le directeur, il fut levé du service. M. Cadeau ne crut peut-être pas nécessaire d'y mettre un autre capitaine ; il y laissa pour commandant le sieur Girardin, qui, avant, y était pour maître, et peut-être aussi qu'il voulut me favoriser en me faisant reconnaître ensuite devant ses officiers et l'équipage pour le premier du vaisseau. Les capitaines des autres navires étaient M. Véron, qui avait fait le voyage des Indes

jusqu'à Batavia et [était] en réputation de bon navigateur, M. de Querquadiou, [Kercadiou] gentilhomme breton, qui était capitaine du *Taureau*, et M. de la Chesnaye, de la *Vierge de Bon-Port*; les officiers pour la guerre, les gens du commerce, les ouvriers, les soldats furent répartis sur ces quatre bâtiments. M. de Querquadiou avait déjà fait le voyage de Madagascar.

Avant le départ de cette escadre de Brest, il se passa beaucoup de particularités dont le récit ne serait peut-être pas inutile : le retardement du navire le *Saint-Paul*, qui fut trois mois à se rendre du Havre-de-Grâce à Brest par une conduite du capitaine qui ne fut pas approuvée, les différends survenus entre des officiers de milice et de commerce, ce qui en fit casser quelques-uns des premiers ; mais, comme toutes ces choses ne sont pas entièrement de l'essentiel de l'entreprise, je ne m'y arrêterai pas ; les différends, survenus ensuite entre les officiers des mêmes emplois et qui ont été d'une autre importance, me fourniront assez de matière pour m'étendre sur cette espèce d'aversion que l'on voit presque ordinairement entre les gens d'épée et les gens de plume, mais particulièrement du commerce.

Quoique j'aie tenu un journal assez exact de notre traversée, je ne crois pas devoir m'y étendre, puisqu'il n'y a rien de particulier : quelques différends, arrivés entre les officiers des vaisseaux et les officiers du conseil en particulier, mais qui furent bientôt assoupis, ne servirent qu'à faire connaître l'autorité indépendante que les capitaines et les autres officiers de marine veulent s'attribuer dans les vaisseaux qu'il commandent, au préjudice même des personnes que l'on y met au-dessus d'eux. J'eus quelques paroles avec le maître commandant du vaisseau où j'étais embarqué ; il était de la religion prétendue réformée et faisait faire les prières à haute voix sur la dunette, où assistaient quelques-uns de l'équipage qui étaient de la même religion, pendant que nous faisions les nôtres en bas sur le pont : cette action contre les ordres du Roi m'obligea de lui en parler, j'en fis ensuite les plaintes aux personnes qui devaient y mettre ordre et je crus par là avoir satisfait à ce que je devais.

Nous mouillâmes au Cap Vert pour y faire de l'eau et du bois

et pour y prendre des rafraîchissements ; l'on traita avec les noirs de la terre pour avoir la permission de prendre ce que nous avions besoin moyennant du fer et quelques pots d'eau-de-vie. L'on prend l'eau dans une mare, mais très vilaine ; le bois y est en quantité ; pour les rafraîchissements, l'on acheta quelques bœufs à quatre ou cinq pièces, de huit la pièce, et ce fut presque tout ; la côte est fort poissonneuse et l'on y prit quantité de diverses sortes de poissons ; la chasse nous valut aussi des chevreuils, des pintades, et d'autre gibier que l'on tua. Nos vaisseaux furent mouiller ensuite à deux lieues de là, devant un grand village nommé Ruffise [Rufisque]. Nous y vîmes un commis de la Compagnie du Sénégal qui y traitait des cuirs ; il y avait aussi dans ce village dix ou douze Portugais, hommes et femmes, qui y faisaient quelque trafic. Je ne m'arrête point à la description du pays, non plus que de ce qui nous parut des mœurs des habitants ; ces choses sont traitées par tant d'auteurs, et encore nous n'y restâmes pas assez de temps pour en parler avec certitude.

Pendant notre séjour à la rade du Cap Vert, il nous y arriva une disgrâce : la chaloupe du navire le *Taureau*, l'un des quatre vaisseaux, venant du bord à terre chargée de plusieurs personnes et encore de barriques pour faire de l'eau, tourna par la faute du maître de la chaloupe, qui faisait porter trop de voile pendant une brise assez forte ; il y eut treize personnes de divers emplois noyées : entre ces personnes, M. Bourzadet [Boussordée], prêtre de la mission de Saint-Lazare, supérieur des autres prêtres de cette mission qui étaient dans les bords [à bord des autres navires] et qui devait faire aussi la même fonction à Madagascar ; c'était un homme de mérite et tout plein de piété. Un noir du Cap Vert qui était allé à bord du *Taureau* y voir le sieur de Querquadiou, capitaine qu'il connaissait d'un autre voyage, retournant à terre dans la même chaloupe, fut aussi noyé.

A deux lieues du Cap Vert, il y a une île où les Hollandais avaient une forteresse avec garnison et des personnes de commerce pour la traite de terre ferme.

Nous mîmes à la voile de devant Ruffise le 11 avril et nous continuâmes la route dans laquelle il n'arriva rien que ce qui est ordinaire dans les voyages de long cours, des grains,

des coups de vent et des pluies dans des parages, des calmes au passage de la Ligne que nous passâmes le 27 avril, et, continuant ainsi notre navigation et toujours de conserve ; le 12 mai, l'on fit signal du navire le *Saint-Paul*, les chaloupes des autres vaisseaux furent à bord, l'on y trouva le sieur Président fort indisposé ; les officiers du conseil, ainsi que les capitaines des autres navires, s'y étaient rendus. L'on agita si l'on irait au Cap de Bonne-Espérance faire de l'eau sur ce que le *Saint-Paul* en manquait et l'on n'y détermina rien, mais, le 29 du même mois, le conseil s'assembla encore au *Saint-Paul*, où l'on résolut, pour éviter d'aller au Cap de Bonne-Espérance, que les autres navires assisteraient ce bâtiment de quelques barriques d'eau et de quelques barriques de vin ; nous donnâmes pour notre part six barriques d'eau et deux barriques de vin, et nous poursuivîmes la route et nous nous trouvâmes le 3 juin à la hauteur du Cap de Bonne-Espérance.

L'on voit dans plusieurs relations des exagérations sur le passage de la Ligne, des calmes, des tourmentes, des pluies et tant d'incommodités que l'on y souffre que cela pourrait dégoûter les gens qui auraient dessein de voyager ; j'avoue qu'il y en a quelque chose, et encore la route de l'Europe aux Indes était plus fâcheuse dans les premiers temps, que l'on ne connaissait pas les moussons, qu'à présent que l'on est sûr des vents qui règnent suivant les hauteurs : je ne puis m'empêcher pourtant de dire que les auteurs des relations se sont trop étendus sur cettte matière ; à notre égard, nous eûmes quelques jours de chaleurs en passant la Ligne, et c'est tout ce que nous souffrîmes.

Les personnes qui devaient former le conseil particulier dans Madagascar avaient ordre d'ouvrir à la hauteur du Cap les paquets dont ils étaient chargés. M. le président de Beausse fit faire le signal ; les chaloupes des autres vaisseaux avec les officiers du conseil et des navires furent à bord du *Saint-Paul*, à l'exception néanmoins d'un des officiers du conseil qui resta sur le vaisseau où il était embarqué sans aucune raison apparente, que ce quelques-uns crurent (quoiqu'il n'y eût pas lieu d'en avoir la pensée) que cet homme avait des ordres particuliers ; son absence ne différa point l'ouverture

des paquets qui fut faite en présence des personnes qui devaient y assister ; les autres officiers de la flotte apprirent de cette assemblée que les ordres étaient d'aller de conserve à l'Ile de Mascareigne, et les officiers de vaisseaux furent chargés d'y dresser leur route, et c'est tout ce que nous apprîmes de l'ouverture des paquets.

Le 7, nous eûmes tempête et, le lendemain, l'on ne vit point le navire le *Taureau* que nous retrouvâmes néanmoins le 9 : je fais cette remarque parce que, le 10, la chaloupe du navire le *Saint-Paul* vint à notre bord, dans laquelle était le lieutenant qui nous fit confidence que l'on avait été surpris de n'avoir point vu le navire le *Taureau* le 8, que le Président avait crû que le capitaine de ce bâtiment, qui avait fait une autre fois le voyage de Madagascar, avait pris le devant pour arriver le premier dans l'île : sur cette croyance, le dit sieur Président avait fait assembler les officiers qui étaient sur le *Saint-Paul* et qu'il avait été résolu que ce navire prendrait le devant pour tâcher à arriver le premier à Madagascar, que la rencontre du vaisseau le *Taureau* que nous avions retrouvé n'avait point fait changer d'avis, qu'ils devaient nous quitter la nuit prochaine et que, pour signal, ils mettraient deux feux et feraient ensuite force de voiles. Les officiers du conseil qui étaient sur les autres vaiseaux ne savaient rien de cette résolution contraire aux ordres, à moins que le Président eût rien de particulier. La nuit du 11 au 12, nous remarquâmes le signal des deux feux sur le navire le *Saint-Paul* ; le jour arrivant, nous ne vîmes plus ce vaisseau. Nous fûmes battus d'une forte tempête, les 12, 13, 14 et 15, et nous souffrîmes beaucoup dans notre petit bâtiment qui n'était que de soixante-dix tonneaux ; la mer était furieuse et nous ne portions que la misaine prise par les ris ; le vent nous portait néanmoins à la route, ce qui nous fit avancer beaucoup ; nous vîmes les deux autres vaisseaux au vent de nous, pendant le 13, et apparemment aussi embarrassés que nous l'étions, mais, le 14 et le 15, nous ne vîmes point les bâtiments.

Le 16 au matin, nous vîmes un des deux navires au vent qui arriva aussitôt sur nous ; nous parlâmes aux officiers du vaisseau

qui était la *Vierge de Bon-Port* et nous convînmes de faire route de conserve jusqu'à l'Ile Mascareigne. La nuit du 17 au 18, un jeune pilote que nous avions sur notre navire fit faire fausse route à son quart, afin de nous écarter du vaisseau la *Vierge* ; il a dit depuis qu'il avait fait cette fausse route dans la pensée que l'on aurait dit, si nous faisions voile de conserve, que ce seraient les officiers de ce navire qui lui auraient enseigné la véritable route ; cette action d'un jeune homme plein de vanité pensa nous être funeste.

Arrivée à Mascareigne [Bourbon].

Depuis ce jour-là jusqu'au 20 juillet, nous fîmes notre route seuls ; le maître commandant le vaisseau et les pilotes étaient fort incertains de ce qu'ils devaient faire, étant en doute où nous étions et changeant souvent de route : l'équipage murmurait, l'eau nous manquait, n'ayant plus que quatre barriques, et l'on était à la veille d'un grand désordre. Dieu nous assista dans cette extrémité au quart du jour du 20 juillet, où l'on découvrit la terre ; nous avions le cap dessus, on le changea et nous fîmes voile en la rangeant ; le jour nous la fit reconnaître pour l'Ile de Mascareigne : nous la côtoyâmes pendant la journée et, sur les six heures du soir, nous mouillâmes l'ancre à environ trois quarts de lieue de terre, devant une petite rivière que nous voyions couler des montagnes et qui se déchargeait dans la mer.

Je m'embarquai dans la chaloupe avec des passagers pour aller reconnaître le lieu où nous étions abordés ; nous mîmes pied à terre à la nuit, et nous y vîmes plusieurs tortues de terre, extrêmement grosses : j'en fis mettre dans la chaloupe que je renvoyai à bord ; je fis faire ensuite du feu et nous passâmes la nuit autour et sur nos gardes, cette précaution étant toujours nécessaire dans les lieux que l'on ne connaît pas. Nos pilotes avaient pris la hauteur à midi et, suivant ce qu'ils avaient trouvé et par rapport aux cartes que nous avions de l'île, nous trouvâmes être abordés à la rivière de Saint-Gilles. Le jour parut et nous avançâmes dans l'île où plusieurs cochons et cabris se

présentèrent devant nous, nous en tuâmes autant que nous voulûmes. Diverses sortes d'oiseaux s'approchèrent de nous, mais si familiers que quelques-uns venaient même se poser sur nos épaules ; le bas de la rivière [était] couvert d'oies et de poules d'eau et le fond rempli de poissons. Nous eûmes abondamment de tout et à notre choix, puisqu'une houssine suffisait pour abattre les perroquets et autres oiseaux, que l'on pouvait arrêter les cochons et les cabris à la course et que les oies et les poules d'eau se laissaient aborder presque à les prendre à la main : nous envoyâmes de tout à bord.

L'anse de Saint-Paul était le lieu destiné où les officiers des vaisseaux avaient ordre d'aller mouiller ; cette anse n'était que trois lieues de nous au derrière d'une pointe que nous avions à..... de nous qui nous en ôtait la vue.

Je pris des passagers avec moi pour couper par les montagnes, afin d'aller reconnaître s'il n'y avait point de nos navires ; nous avançâmes environ deux lieues, mais le manque d'eau, la nuit qui s'approchait et surtout les mauvais chemins nous firent retourner à Saint-Gilles. Je donnai ordre à six passagers de partir le lendemain matin pour aller à Saint-Paul et je retournai à bord.

Sur les trois heures après midi du 22, nous vîmes une chaloupe qui doublait la pointe et qui venait droit à nous ; étant arrivé à bord, l'officier qui commandait dans ce bateau nous apprit que nos gens, que j'avais laissés à terre pour aller à Saint-Paul, s'y étaient rendus sur le midi et, sur l'avis que nous étions mouillés à Saint-Gilles, l'on avait fait partir la chaloupe ; nous sûmes par là l'arrivée des navires le *Taureau* et la *Vierge* à l'anse Saint-Paul, le premier il y avait douze jours, et la *Vierge* six jours après ; cet officier nous apporta l'ordre de lever l'ancre et d'aller mouiller proche de ces bâtiments ; nous nous [y] rendîmes le lendemain à dix heures du matin. Je descendis à terre, où je saluai quatre des personnes qui devaient former le conseil particulier dans Madagascar ; il y en avait deux embarqués sur chaque vaisseau ainsi que je l'ai rapporté. L'on trouva deux Français à Mascareigne qui y étaient depuis dix-huit mois avec des nègres qu'ils y avaient menés de Mada-

gascar pour cultiver du tabac, recueillir de l'aloès et une espèce de gomme que l'on croit être du benjoin. Les noirs revinrent depuis sur la parole qu'on leur donna qu'ils ne seraient point punis : le sujet de leur conjuration était pour avoir à leur dévotion des négresses que les deux Français avaient amenées avec eux du Fort-Dauphin, dont une était très bien faite, car il faut aux noirs des femmes.

Les nègres avaient fui à la montagne après avoir manqué une conjuration qu'ils avaient faite d'assassiner les deux Français ; on envoya six soldats sous un officier pour tâcher à les rencontrer, qui perdirent leur temps et retournèrent à l'anse Saint-Paul après avoir ruiné des plantages qu'ils avaient trouvés que les nègres avaient faits. Nous fîmes mettre nos malades à terre, ainsi que les autres officiers avaient fait dans les autres vaisseaux ; ils y recouvrèrent leur santé pendant le temps que nous restâmes dans l'île. Les officiers du conseil s'assemblèrent pour donner commencement à l'exécution des ordres qu'ils avaient apportés de France ; ils n'hésitèrent point à croire que le navire le *Saint-Paul* où était le sieur de Beausse avait été droit à Madagascar, et nous les confirmâmes dans leur pensée par le rapport que nous fîmes de ce que le lieutenant de ce navire nous avait dit et que j'ai marqué dans un article précédent.

Je fus nommé pour passer à Ghalemboule, [Fénérive] contrée de l'Ile de Madagascar, pour y être à la tête des affaires de la Compagnie ; l'on me donna dix-neuf personnes et, entre ces gens, deux commis, un chirurgien, un sergent, le reste soldats et ouvriers ; l'on me fournit des marchandises de traite pour le pays et, de plus, ce dont nous avions besoin pour y établir une habitation et la maintenir, ainsi que des ordres pour moi et des lettres pour le sieur de Belleville, Français établi depuis plusieurs années à Ghalemboule.

Avant notre départ, les personnes du conseil nommèrent aussi un commandant pour laisser à l'Ile de Mascareigne et dix-huit ou vingt personnes de divers emplois, pour servir sous lui : le sieur Regnaut, de Paris, fut le commandant.

Description sommaire de Mascareigne.

Quoique l'Ile de Mascareigne soit présentement assez connue par les diverses relations imprimées et par écrit que l'on en a données, je ne crois pas néanmoins que ces divers récits doivent me retenir de dire ce que j'en ai reconnu, ainsi que ce que j'en ai appris par des personnes qui y ont séjourné un assez long temps et qui ont visité dans tous les endroits où les hommes peuvent aller. L'île de Mascareigne peut avoir 60 lieues de tour, elle est fort montagneuse, en sorte que, d'un temps clair, l'on peut découvrir de 25 à 30 lieues en mer. Cette île abonde en cochons, en cabris et en diverses sortes de gibiers ; les rivières et les étangs [sont] remplis de poissons de diverses sortes ; l'on y trouve des anguilles d'une extraordinaire grosseur ; la chair et le poisson [sont] très délicats ; les eaux vives très bonnes à boire sur le lieu, car elles se corrompent en peu de temps à la mer, mais elles reviennent ensuite à leur première bonté ; [il y a] quantité de tortues de terre, [et] ce qui surprend, c'est que l'on trouve de ces tortues sur des montagnes où les hommes ne peuvent arriver qu'avec beaucoup de peine et avec grand risque ; la tortue de mer territ presque par toute l'île, particulièrement à l'anse Saint-Paul : sans exagérer, l'on peut dire que cette île est un des bons lieux de rafraîchissement que l'on puisse trouver après une longue route. J'ai déjà remarqué la facilité d'attraper à la course les cochons et les cabris et d'avoir autant de gibier que l'on souhaite et à son choix. Les Anglais et les Portugais y ont mis à terre les premiers cochons et les premiers cabris ; les Français y ont fait porter de Madagascar des bêtes à cornes : ce bétail y a multiplié et, dans le temps que nous arrivâmes dans l'île, l'on en rencontrait quelquefois des bandes de douze à quinze, mais, depuis que l'on y a fait passer encore d'autres bêtes à cornes, le bétail y a tellement augmenté que l'on le trouve à présent par troupeaux de quarante et cinquante pièces et continuant de même à multiplier ; les habitants en seront incommodés, si l'on n'y fait la chasse.

L'île de Mascareigne ne produit naturellement rien de propre

pour le commerce que l'aloès qui vient partout, sans cultiver; la gomme, que quelques-uns prenaient pour du benjoin, n'est qu'une gomme ordinaire qui donne un peu d'odeur, en la mettant au feu, mais qui ne peut servir à rien.

L'île étant toute montagneuse, l'on ne peut la cultiver qu'en quelques endroits le long du bord de la mer, où le pays est uni et la terre très bonne; au milieu de l'île, il y a une lisière de terre de 10 à 15 lieues de long sur une lieue de large en certains endroits, en d'autres plus ou moins : l'on appelle ce canton par excellence « le beau pays »; les personnes qui y ont été disent des merveilles de cette partie de l'île pour la bonté du terrain.

Par l'épreuve que l'on a des plantages que l'on a faits dans l'île de Mascareigne de diverses sortes d'arbres, de légumes et d'herbages, l'on a l'expérience que le tout y vient fort bien; le blé y a produit de beaux épis bien fournis, la vigne de très bon raisin dont l'on a fait du vin. Lorsque nous arrivâmes dans l'île, il n'y avait ni rats, ni souris, ni serpents, ni couleuvres, ni crapauds, ni pas un autre animal venimeux ni incommode, mais, depuis quelques années, par l'accident d'une chaloupe qui échoua à la côte et dans laquelle il devait apparemment y avoir des rats, cette vermine a tellement multiplié dans l'île qu'on la prend pour un fléau que Dieu y a envoyé, par le désordre qu'elle cause aux plantages : les habitants n'ont point d'autres moyens de s'en garantir que de dresser des chiens qui vont à la chasse des rats et qui en détruisent quantité. Les oiseaux y font aussi du désordre; lorsque les grains ou les fruits viennent à maturité, ces oiseaux s'y jettent par nuages et tirent le meilleur de la récolte. Je ne puis m'empêcher de rapporter et ce que l'on pratique en divers lieux des Indes où les rats font aussi du désordre aux semailles; l'on est obligé de jeter de l'arsenic dans les terres ensemencées, pour se défaire de cette vermine qui autrement perdrait tout.

A [l'Est] de l'île, il y a un terrain que l'on nomme le « pays brûlé »; les personnes qui ont fait le tour de l'île rapportent que ce canton est tout stérile, sans arbres ni plantes, la terre couverte d'une espèce de cendre et les roches et les pierres noires

et qui marquent avoir passé par le feu qui sortait autrefois de quelques montagnes voisines, mais que l'on n'a point reconnues. Les deux Français que l'on trouva dans l'île nous dirent qu'ils n'avaient point aperçu de feu de ces côtés-là, depuis qu'ils étaient dans le pays; d'autres qui y ont resté ensuite ou qui y ont passé depuis assurent pourtant avoir vu des flammes sortir de temps à autre des montagnes qui sont de ces côtés-là, apparemment suivant que la matière abonde ou qu'elle est plus disposée à prendre feu et à s'élever en haut, ou par d'autres raisons qui me sont inconnues.

Plusieurs personnes qui ont resté dans l'île ont tenté par diverses fois à la traverser du Nord au Sud ou de l'Est à l'Ouest pour tâcher à reconnaître un étang que l'on avait marqué dans les cartes sur la plus haute montagne de l'île; ces découvreurs n'ont pu arriver jusque-là : la difficulté des chemins, les montagnes qu'il faut grimper et la vue des précipices qu'il faut franchir ont fait retourner ces gens-là sans avoir pu passer jusqu'au lieu où ils avaient dessein d'aller, et il y a peu d'apparence aussi que jamais personne y ait été; l'étang que l'on voit marqué dans les cartes est apparemment un jeu de dessinateur. L'on a reconnu dans ces tentatives que l'on a faites qu'il y a de beaux pays dans le plus haut de l'île, des campagnes fort étendues, bonnes et remplies d'herbe, des arbres d'une grosseur et d'une hauteur extraordinaires, mais d'espèce différente des arbres que l'on trouve le long des côtes de l'île, et aussi des oiseaux d'espèces différentes de ceux que l'on voit au bas; la partie du haut de l'île est humectée par une petite bruine qui tombe presque toujours, mais sans être incommode.

Quelques-uns se sont persuadés que l'on pourrait tirer de grands avantages des établissements dans l'Ile de Mascareigne, d'autres personnes ont été d'un sentiment contraire; je dirai ce qui me semble sur les connaissances que j'ai de l'île.

L'on ne peut aller au contraire [on ne peut nier] que l'île de Mascareigne ne soit un des bons lieux de rafraîchissements [de ravitaillement] qu'il y ait au monde; j'ai remarqué ce que l'on y trouve : l'air y est bénin, les malades que l'on met à terre y recouvrent leur santé et leur première vigueur en

peu de temps et, si l'on voulait profiter de la bonté du terrain en y cultivant les lieux propres pour les plantages et pour les semences, cette île produirait tout ce que l'on trouve dans les meilleurs pays des Indes.

L'Ile de Mascareigne ne produit rien d'avantageux pour le commerce que l'aloès dont l'on en pourrait faire quantité; cette drogue y est très bonne et a été vendue en Europe, mais particulièrement en Angleterre, sur le pied de l'aloès cicotrin [de Socotora]; je dis ceci pour en faire connaître la qualité, car, de s'établir dans l'île seulement pour ramasser de cette drogue, je ne crois pas que l'on y ait pensé. Les personnes qui ont donné pour les [qui se sont montrées favorables aux] établissements de Mascareigne ont prétendu que l'on pouvait y cultiver du tabac, de l'indigo et y faire du sucre; l'on y a envisagé encore d'autres avantages, mais qui ne sont pas considérables par rapport au sucre, à l'indigo et au tabac qui sont marchandises de débit pour le golfe de Perse, particulièrement les deux premiers; ces vues que l'on a eues pour le service de la Compagnie n'ont pu partir que d'un bon principe, mais il faut en même temps donner les moyens d'y réussir et considérer aussi si le provenu [le produit] de la vente de ces marchandises pourra fournir aux dépenses qu'il faudra faire pour les cultiver, ainsi que pour les porter ensuite dans les lieux où l'on prétend en avoir le débit.

A l'égard des moyens, l'on ne peut cultiver ces trois sortes qu'en y employant des esclaves, ainsi que l'on pratique dans les îles de l'Amérique, et, sur ce pied, l'on a envisagé l'Ile de Madagascar et la côte d'Afrique, dont l'on en pouvait tirer quantité. Les vaisseaux [les récipients] qui sont nécessaires pour servir à faire le sucre et l'indigo ainsi que les autres instruments ou outils sont faciles à tirer de l'Europe ou des Indes et, cela établi, il semble qu'il n'y ait autre chose à faire qu'à y envoyer du monde pour commencer à travailler. Pour les noirs de Madagascar, je crois que les personnes qui connaissent le naturel des habitants de cette île seront d'accord avec moi qu'il n'y aurait pas de sûreté dans Mascareigne pour les Français qui y seraient habitués s'il y en avait quantité dans l'île, et ce

serait pourtant une nécessité d'y en avoir nombre, si l'on y voulait travailler et y faire de grands établissements. Le peuple de Madagascar, généralement parlant, est traître, vindicatif, remuant, capable de tout entreprendre en corps, ennemi de la suggestion; il ne pardonne jamais, mais j'en dirai quelque chose de plus, lorsque je parlerai de cette grande île. Quant aux noirs de la côte d'Afrique opposée à l'Ouest de Madagascar, ils sont assez bons, mais je ne sais si l'on pourrait en tirer la quantité dont l'on aurait besoin. Il y aurait pourtant encore une ressource, ce serait de tirer des esclaves de quelques endroits des Indes où l'on en peut trouver. Passons néanmoins sur les difficultés que l'on pourrait rencontrer à en avoir et voyons ce que l'on pourrait espérer du travail de ces noirs.

Le sucre et l'indigo sont les meilleures marchandises que l'on pourrait faire et, si l'indigo était d'une bonne qualité, l'on pourrait en porter en France, mais il est certain qu'on en aurait toujours le débit, ainsi que du sucre, dans le golfe de Perse : le prix du sucre y vaut ordinairement...... la p. ; il baisse ou hausse suivant la quantité que l'on y importe des royaumes de Bengale et de Bentam, et l'important est de considérer à quoi pourrait revenir celui que l'on ferait dans Macareigne. Pour l'indigo, l'on n'en peut rien dire de certain, puisque le prix de cette drogue est suivant la qualité, et je crois que l'on n'a pas encore l'épreuve d'en avoir fait dans cette île. Le tabac y est du meilleur, à ce qu'assurent les personnes qui connaissent les qualités de cette plante; ma pensée est pourtant que ce n'est pas une marchandise où l'on puisse, à cause de la quantité que l'on en cultive dans les Indes ainsi que dans le Golfe de Perse d'où l'on en apporte jusqu'à Surate, faire fond et la travailler sur l'espérance de l'envoyer en France; je ne crois pas que l'on y voudrait penser, puisque l'on y en importe assez des îles de l'Amérique et du Brésil. Je puis dire la même chose du sucre et pour les mêmes raisons. L'Ile de Mascareigne a cela d'avantageux, moyennant que l'on s'attache à la cultiver avec les choses qu'elle a déjà comme en propre, que les habitants pourront en retirer toutes les choses nécessaires pour la vie et ne seront pas obligés de faire venir des vivres

d'ailleurs, ainsi que l'on pratique dans les îles de l'Amérique ; le pain et le vin manquent à la vérité dans Mascareigne ; néanmoins, par l'épreuve que l'on y a faite, le blé et la vigne y viennent fort bien, et l'on n'a qu'à cultiver l'un et l'autre, mais en outre le riz, qui est la nourriture la plus commune des peuples de l'Asie et de l'Afrique, vient des mieux dans cette île, et, pour du vin, l'on y en fait de miel et de canne à sucre, qui peut suppléer au défaut des vins d'Europe jusqu'à ce qu'il y ait de la vigne en quantité. Je fais ces remarques pour faire connaître que, Mascareigne pouvant avec un peu de travail renfermer en soi tout ce qui est nécessaire pour la vie, le sucre que l'on y ferait, ainsi que les autres marchandises que l'on y cultiverait, reviendraient à peu de choses aux habitants ; tout ce qu'il y aurait à observer [serait] d'avoir des personnes d'ordre dans l'île pour officier afin d'empêcher le dégât que l'on pourrait faire des animaux qu'elle produit, comme il est arrivé en diverses rencontres où, ayant laissé des équipages et des passagers vivre dans l'île à discrétion, l'on a presque dépeuplé de cabris et de cochons et même d'oiseaux certains cantons de l'île. Il est constant, par ce que je remarque ici, que l'on peut tirer des utilités de Mascareigne, mais, pour en mieux juger, il faudrait travailler [à ce] que des particuliers passassent dans l'île avec les choses nécessaires, qu'on leur fournisse des noirs, qu'on remboursât le prix des marchandises que l'on leur vendrait avec celles qu'ils feraient cultiver, et, par là, l'on connaîtrait encore mieux ce que l'on pourrait attendre de ces établissements. Il faudrait observer, en les faisant, d'aller pied à pied, suivant le terrain et encore suivant le nombre des esclaves que l'on pourrait fournir, attacher les personnes dans les lieux et ne leur pas donner la liberté de se jeter partout indifféremment ; les maîtres des établissements auraient soin de faire faire des nourritures [cultures vivrières] et encore d'apprivoiser du bétail, de celui qui est comme sauvage dans l'île, afin d'avoir le nécessaire dans leurs habitations. Il y aurait encore de petits commerces à faire de l'Ile de Mascareigne à la côte d'Afrique, où l'on pourrait porter des chairs salées et du poisson salé, qui seraient bien vendus, et cela par le moyen de

barques ou autres petits bâtiments. L'on peut même tirer quantité de cire de cette île.

Les vaisseaux de la Compagnie ou quelques-uns de ses bâtiments pourraient passer à Mascareigne, en venant de France aux Indes, pour y débarquer les choses nécessaires pour les habitants et que l'on retirerait dans les magasins [qu'on emmagasinerait] ; ce passage est facile et même, pour prendre plus de précautions si l'on appréhendait du retard aux voyages des vaisseaux destinés pour les Indes, il ne faudrait que les faire mettre à la voile de France un mois plus tôt qu'ils ne partent ordinairement, mais il ne faudrait pas penser à y faire repasser les vaisseaux qui retournent des Indes en France, parce que, dans les mois de février, mars et avril, le parage de Mascareigne est dangereux pour les ouragans et que c'est dans ces temps-là, mais particulièrement en mars, que les vaisseaux qui font voile des Indes en Europe passent à la hauteur de cette île. Si le commerce s'y fortifiait, dans la suite, le Directeur du comptoir de Surate pourrait y envoyer des vaisseaux exprès sans assujettir les navires qui viendraient d'Europe d'y passer.

Je ne doute pas que l'on ne puisse dire encore quelque chose de plus sur les avantages que les personnes, qui donnent fort pour les établissements de Mascareigne, prétendaient en tirer dans la suite, mais je ne m'arrête pour moi qu'à ce qui m'a paru [intéressant] et je reviens à la suite de mon voyage.

Fr. Martin, désigné pour aller commander à Fénérive, arrive à Sainte-Marie de Madagascar. — Aventures des sieurs la Forest et de Belleville.

Nous mîmes à la voile de l'Ile de Mascareigne dans la frégate l'*Aigle-Blanc* le 8 août, dressant notre route pour aller à Ghalemboule ; le 11, entre quatre et cinq heures du soir, nous découvrîmes l'Ile de Madagascar : par la hauteur prise à midi, nous étions par la latitude de 18° et demi.

Depuis le 12 jusqu'au 19, nous ne fîmes que côtoyer la terre, louvoyant d'un bord et d'autre et envoyant la chaloupe

pour reconnaître les lieux ; à la fin, nous mouillâmes à une demi-lieue d'un îlot distant environ deux lieues de la grande terre, et nous envoyâmes le bateau dans l'îlot. Les gens qui étaient dans ce bateau retournèrent à bord et nous rapportèrent qu'ils n'y avaient rien reconnu de particulier, seulement des marques que l'on y avait fait du feu, il n'y avait pas longtemps (c'étaient apparemment des pêcheurs qui y avaient été). Ces allées et venues ne nous servant de rien, nous renvoyâmes une autre fois la chaloupe à la grande terre, avec ordre aux gens que nous fîmes mettre dedans de faire leur devoir pour tâcher d'apprendre le lieu où nous étions. La chaloupe étant retournée à bord, l'officier qui y était nous dit que, étant arrivés à une portée de mousquet de terre, ils y virent des gens du pays qui leur faisaient signe d'approcher, mais que la mer brisait avec tant de violence qu'ils n'osèrent pas passer plus avant avec le bateau ; un des matelots, de son mouvement, se jeta à la mer et nagea à terre où il fut bien reçu des noirs ; un autre matelot fit la même chose, mais, comme ils ne s'entendaient ni les uns ni les autres, l'un des matelots retourna à la chaloupe, l'autre n'osa risquer à y revenir, crainte des brisants, ce que voyant son camarade, il se rejeta à la mer et regagna la terre ; l'officier qui était dans la chaloupe ajouta que, ayant vu qu'il n'avait pu reprendre les deux matelots, il était retourné à bord. On trouva à propos de renvoyer la chaloupe pour ramener ces deux hommes et le même officier fut chargé de faire son devoir pour les faire rembarquer ; il revint néanmoins sans avoir pu les prendre.

Toutes ces allées et venues nous faisant perdre du temps, nous résolûmes de gagner l'Ile de Sainte-Marie où nous étions assurés de pouvoir prendre là des mesures justes pour arriver à Ghalemboule. Nous appréhendions néanmoins pour les deux Français qui étaient restés à terre, mais, n'y ayant point de moyen d'en reprendre un, et l'autre ne voulant point abandonner son camarade, nous crûmes devoir continuer notre route ; en levant l'ancre, le câble rompit à vingt brasses de l'anneau. Nous avons appris depuis que nous étions mouillés dans une anse nommée sur les cartes le Port aux Prunes

[Tamatave] et l'îlot est appelé l'îlot de Vondrou [Ivondrona] il y eut un peu d'opiniâtreté à notre capitaine de mouiller dans ce parage qui est à 18 dégrés et demi [18° 10'], or Ghalemboule est par les 17° 20 [17° 23'] ; je lui fis remarquer cette différence, mais il crut qu'il y pouvait avoir de l'erreur sur les cartes.

Le 20 au matin, nous découvrîmes l'Ile de Sainte-Marie en l'approchant, nous aperçumes du feu à la pointe du Sud et, un peu après, nous vîmes un canot qui vint droit à bord. Le sieur de Belleville y était dedans ; après être monté au navire je le fis entrer dans la chambre où je l'entretins de l'établissement de la Compagnie en France pour le commerce des Indes orientales ; je lui communiquai notre dessein d'aller à Ghalemboule et lui rendis les lettres que j'avais pour lui.

Le sieur de Belleville, me remettant à m'entretenir plus particulièrement, me dit que, à l'égard du vaisseau il ne serait pas en sûreté à la rade de Ghalemboule dans la saison où nous étions, que les coups de vents y sont violents et ordinaires, que nous ferions mieux de le faire entrer dans un petit port de l'Ile de Sainte-Marie, éloigné d'une lieue d'où nous étions, où ce bâtiment serait en toute assurance et que, après que nous y serions mouillés, nous irions chez lui où nous prendrions des mesures pour l'exécution des ordres dont j'étais chargé. Nous crûmes cet avis, et nous fûmes mouiller avec le bâtiment à l'entrée du port sur sept brasses d'eau ; je me mis après dans le bateau avec quelques-uns des gens destinés pour rester à Ghalemboule et nous fûmes à l'habitation du sieur de Belleville, éloignée environ d'une lieue d'où le navire était mouillé et où nous arrivâmes un peu avant la nuit.

L'habitation du sieur de Belleville consistait en une grande case, quatre ou cinq autres petites cases et deux magasins pour le riz ; sa famille était composée de sa femme, fille d'un Grand de l'Ile de Madagascar, dont il avait deux enfants, un fils et une fille, le reste quatorze ou quinze esclaves des deux sexes. La femme du sieur de Belleville nous reçut du mieux et, au souper, nous régala des vivres du pays, ainsi que de vin de miel.

Avant que de passer outre, je crois qu'il ne sera pas mal à propos de dire qui était le sieur de Belleville et aussi ce qui nous le fit rencontrer à l'Ile de Sainte-Marie.

Le sieur de Belleville est dans son nom [a pour nom] de famille Bachelier ; [il] disait être de Paris et il se jeta dans la marine où, après avoir servi plusieurs années, il s'embarqua pour lieutenant sur un navire de feu Monsieur le maréchal de Meilleraye, dont était capitaine M. de la Forest. Ce navire, destiné pour aller en course à la Mer Rouge, après être resté quelque temps à la rade du Fort-Dauphin dans l'Ile de Madagascar, continuant sa route, vint mouiller à l'Ile de Sainte-Marie : le sieur de la Forest était homme d'esprit, bon officier, habile dans la marine, actif, mais un peu violent ; il se fit porter de là en chaloupe à la rivière de Manasatran [Manantsatrana] sur la grande terre, dont l'embouchure est à l'opposite du Sud de l'Ile de Sainte-Marie, et, lorsqu'il eut mis pied à terre, il fit venir les maîtres des villages du pays auxquels il dit qu'il fallait qu'ils lui lestassent son navire de pierres de cristal, que l'on trouve à deux ou trois lieues en amont la rivière. Je dirai quelque chose de plus dans la suite du lieu où l'on trouve ces pierres. Les noirs représentèrent à M. de la Forest qu'il leur était comme impossible de tirer les pierres du lieu où elles étaient, qu'ils n'avaient point d'instruments propres, mais encore que leurs canots n'étaient pas assez grands ni assez forts pour les porter jusqu'au bas de la rivière ; à ces raisons, ils en ajoutèrent une autre, qu ils étaient dans le temps de la récolte de leur riz et que, s'ils retardaient à ramasser leurs semailles, ils couraient risque de mourir de faim dans l'année. Monsieur de la Forest ne voulut point écouter toutes ces raisons, et il leur répondit qu'il fallait absolument qu'ils lui apportassent du cristal et, voyant par leurs répliques qu'il aurait de la peine à les y porter, il fit arrêter un des principaux maîtres du village et quelques femmes, il monta ensuite la rivière avec des gens de son équipage qu'il prit avec lui et se retira dans un village éloigné environ d'une demi-lieue du lieu d'où l'on tire le cristal, où il fit garder les prisonniers. Les noirs, voyant cette violence, se déterminèrent, quoiqu'avec peine, de travailler à tirer de ces pierres, et il y en eut qui furent apportées au bas de la rivière d'où l'on les devait mettre dans des chaloupes pour les porter à bord du navire.

Mais les noirs, se lassant de ce travail et outrés d'une réponse que le sieur de la Forest leur fit sur ce qu'ils lui demandèrent s'il relâcherait les prisonniers après lui avoir fourni le cristal qu'il leur demandait et qu'il eût dit qu'il verrait ce qu'il aurait à faire, ils se déterminèrent à l'assassiner, ce qui ne leur fut pas difficile, ce capitaine n'étant pas autrement sur ses gardes par un peu trop de présomption qu'il avait que ces gens-là n'oseraient l'attaquer. On l'avertit un jour qu'il y avait des pierres de cristal dans un canot au bas du village où il était ; la rivière passe au pied, et il y fut pour voir ces pierres, accompagné de deux Français, mais tous trois mal armés ; les noirs, qui les attendaient dans un défilé, les attaquèrent et, après une légère défense, ils furent sagayés. Les autres gens de l'équipage qui étaient dans le village accoururent au bruit qu'ils entendirent, mais c'en était déjà fait, et les noirs s'étaient retirés ; ces gens-là n'eurent point d'autre parti à prendre que de gagner le bord de la rivière, emmenant avec eux le maître du village et ses femmes que le sieur de la Forest avait arrêtés ; ils y trouvèrent la chaloupe, et s'en furent à bord et contèrent l'accident arrivé au capitaine. L'on tint conseil dans le navire pour savoir ce qu'il y aurait à faire ; quelques-uns voulaient que l'on fît descendre [une descente] pour venger la mort du défunt, mais les plus judicieux crurent qu'il n'y avait rien à faire contre des gens qui avaient des montagnes et des bois pour retraite. La résolution fut prise ensuite de lever l'ancre et de continuer la route à la Mer Rouge ; ils relâchèrent le maître du village et ses femmes qui ne furent point trouvés coupables. Cette résolution exécutée, après plusieurs jours de navigation, le vaisseau étant à la vue de la côte de l'Arabie, ils aperçurent sur le soir un navire à la voile, mais qu'ils ne pouvaient point approcher à cause du calme qu'il faisait pour lors. Le sieur de Belleville, qui, par la mort du sieur de la Forest, était devenu commandant du navire, fit armer le bateau dans lequel il entra avec un bon nombre des

meilleurs hommes de l'équipage et fut après le vaisseau qu'ils voyaient à la voile ; la nuit survint là-dessus et ils perdirent ce bâtiment de vue ; mais, ce qui les étonna davantage, c'est que, le lendemain au matin, ils ne virent plus leur navire et il y avait apparence que le pilote, qui était resté dans le vaisseau, avait malicieusement fait mettre au large la nuit. Dans la consternation où ils se trouvèrent tous après avoir rôdé en mer deux ou trois jours sans rien apercevoir et sans espérance de retrouver leur navire, n'ayant ni eau, ni vivres, ils se déterminèrent de donner à la côte d'Arabie, quoiqu'ils préconçussent bien qu'ils y périraient tous, s'ils étaient connus pour des gens qui faisaient la course, mais c'était une nécessité, n'ayant point d'autre voie à tenter pour tâcher à se sauver. Le sieur de Belleville ne m'a pu dire l'endroit où leur bateau donna à la côte ; ils y furent tous arrêtés après y être descendus et on les mena chez un seigneur voisin du lieu où ils abordèrent ; on les interrogea qui ils étaient, ils répondirent suivant ce qu'ils avaient concerté ensemble, et on les mit prisonniers ; ensuite, il y en eut quelques-uns d'entre eux de circoncis, mais par force, et on les relâcha après.

Les aventures qui leur arrivèrent alors furent différentes ; le sieur de Belleville gagna Moka où il s'embarqua sur un navire hollandais qui allait à Batavia, où il resta quelques mois et obtint ensuite son passage pour retourner en Europe. Le navire sur lequel il était embarqué fut battu de tempêtes à la hauteur de Madagascar et très maltraité, en sorte que les officiers furent obligés de relâcher à la Baie d'Antongil pour se raccommoder ; le sieur de Belleville y trouva quelques Français qui y étaient restés par divers accidents des navires de feu M. de la Meilleraye ; il y eut [donc des] raisons qui le portèrent à y demeurer et à laisser le navire hollandais, qui remit à la voile pour continuer sa route après s'être raccommodé. Le sieur de Belleville passa ensuite à l'Ile de Sainte-Marie et de là à Ghalemboule, où il s'établit et prit pour femme la fille d'un Grand de l'île, de la contrée de Théongue [Tintingue ?] qui est un pays de la grande terre qui fait face au milieu de l'île de Sainte-Marie.

Il y avait cinq ou six ans qu'il vivait de la sorte. Deux ans avant notre arrivée, un navire que feu M. de la Meilleraye envoya au Fort-Dauphin fut dépêché de là à Ghalemboule pour y traiter et charger du riz ; le capitaine y laissa trois Français, qui demandèrent à y demeurer, et remit à la voile ensuite. Le sieur de Belleville était déterminé à passer par là le reste de sa vie, s'accoutumant lui et les autresFrançais à la manière de vivre des noirs. Comme il n'y avait point de chef reconnu entre eux, chacun voulut être le maître ; le sieur de Belleville eut querelle et fut obligé de tirer l'épée contre un soldat, et, prévoyant qu'il ne pourrait pas vivre en tranquillité à Ghalemboule, il prit le parti de se retirer à Sainte-Marie. Il y avait deux ou trois mois qu'il y était arrivé lorsque nous y parûmes avec notre navire.

Il y avait deux Français à Sainte-Marie avec le sieur de Belleville et deux autres qui étaient à Ghalemboule : le nombre de ceux que le sieur de Belleville trouva à la Baie d'Antongil à son arrivée et encore des trois que le navire qui traita du riz à Ghalemboule y laissa, il y avait deux ans, avait été plus grand : ceux qui manquaient de ces gens-là étaient morts.

Je reprends la suite de mon discours. Le lendemain de l'arrivée à l'habitation du sieur de Belleville, je lui demandai l'état de la province de Ghalemboule et ce qu'il croyait que nous pourrions faire pour la traite du riz que j'avais ordre d'envoyer au Fort-Dauphin. Il me répondit que la saison pour la traite de ce grain était bien avancée, que les noirs en avaient recueilli beaucoup à la vérité cette année, mais que, comme ce sont de mauvais ménagers, ils le consomment de même, cependant qu'il fallait passer à la grande terre avec le bateau du navire et des canots, qu'il nous fournirait, et que nous verrions ce qu'il y aurait à faire, mais, avant cela, qu'il fallait mettre le navire en sûreté dans le port à l'entrée duquel il était mouillé. Nous crûmes cet avis et nous fîmes entrer le vaisseau dans le port et mouiller par 5 brasses d'eau, proche d'un petit îlet qui y est.

Feu Monsieur de la Roche Gastelier a mouillé autrefois au

même lieu avec deux bâtiments de feu M. de la Meilleraye qu'il commandait, allant faire la course à la Mer Rouge ; il y perdit plus de 200 hommes des équipages qui y moururent de disette et qui sont enterrés dans l'îlet : c'est le lieu le plus malsain que je crois qu'il y ait au monde, le fond de la baie n'étant qu'un amas d'eau croupie, entourée de bois partout, l'île fort pluvieuse et presque point de vivres ; les vaisseaux de feu Monsieur de la Roche étaient fort mal envitaillés [ravitaillés] ; les équipages étaient obligés de se nourrir de crabes de terre qui y sont en quantité, de citrons et d'oranges dont l'îlet abonde : c'est cette mauvaise nourriture qui en fit périr une partie ; l'on croit pourtant que les noirs du pays y contribuèrent aussi, car ils étaient animés contre Monsieur de la Roche qui les maltraitait pour leur faire apporter des vivres par force, ce qui les porta de jeter du poison dans un puits que l'on avait fait dans l'îlet et dont l'on tirait l'eau nécessaire pour les équipages. Nous retournâmes le soir à l'habitation du sieur de Belleville ; les noirs de l'île s'assemblèrent et passèrent une partie de la nuit à chanter et danser de la joie qu'ils avaient de notre arrivée.

Le lendemain 23 août, nous fûmes faire un tour dans l'île, nous trouvâmes la terre bonne partout ; je m'attacherai plus bas à dire plus particulièrement ce que c'est que l'Ile de Sainte-Marie. Je retournai à bord, le 23, attendre le sieur de Belleville qui me promit de m'y venir trouver avec des canots pour passer à la Grande Terre. Il y vint le 24 et me remit au lendemain pour nous amener un grand canot ; il était accompagné du plus considérable des maîtres des villages de l'Ile de Sainte-Marie, nommmé Regnasse [Rainihasy], qui me fit présent d'un taureau, et je le reconnus par un millier de grains de rassade que je lui donnai.

Le 25, le sieur de Belleville vint nous joindre à bord dans un grand canot qu'il nous amena. Je pris la chaloupe du navire dans laquelle, ainsi que dans le canot, je fis embarquer dix hommes, de ceux qui devaient rester avec moi à Ghalemboule, ordonnant à un commis, que je laissai à bord pour commander le reste, de passer à la Grande Terre à la première commodité.

Je fis embarquer avec nous des marchandises de traite et nous quittâmes le navire et fûmes descendre le soir à la pointe du Sud de l'île où nous soupâmes. Il y là quantité de rochers remplis d'huîtres, et très bonnes ; la mer était basse et nous allions de rocher en rocher, n'ayant de l'eau au plus que jusqu'au genou, ouvant les huîtres à notre choix. Nous remînes à la minuit pour nous rembarquer pour passer à la Grande Terre.

Description de Sainte-Marie. Ses ressources.

Avant que de quitter cette île, je dirai ce que j'en ai reconnu pendant le séjour que j'y fis, ainsi que dans un autre voyage que j'y ai fait depuis.

L'Ile de Sainte-Marie a de 18 à 20 lieues de long, sur une, deux et trois de large suivant les lieux ; elle est distante de la Grande Terre en quelques endroits de 5 à 6 lieues, en d'autres moins, y ayant un passage où il n'y a que deux lieues de trajet d'une île à l'autre. Ce n'est que bois, collines, ruisseaux et marécages partout, mais la terre [est] des meilleures et de grand rapport pour le riz, les autres légumes, les racines et les cannes de sucré que l'on y peut cultiver. L'air y est très mauvais et il y pleut presque toujours.

Il y avait quinze ou vingt villages de noirs dans l'île lorsque nous arrivâmes, mais mal peuplés. Les habitants ne cultivent presque point la terre ; leur principale application est à la pêche et il vrai aussi que les bords de la mer de cette île sont autant poissonneux qu'il y en ait au monde : les poissons [y sont] des meilleurs et de diverses sortes ; j'hésite presque à dire ce que j'ai vu de la grandeur des raies, dont quelques-unes auraient pu suffire à donner à manger, et suffisamment, à plus de deux cents personnes, mais, entre tous les poissons que la mer donne, les noirs s'attachent à la pêche de la sèche qu'ils nomment *ourité* : ils en prennent en quantité qu'ils font sécher et qu'ils portent vendre à la grande terre pour du riz et autres légumes et pour étoffes de *moufia* [*rafia*] (je dirai dans la suite ce que c'est que le *moufia*) ; l'utilité que les noirs tirent de la pêche

de ce poisson dont les habitants de Madagascar sont friands, c'est ce qui rend les noirs de l'Ile de Sainte-Marie paresseux à cultiver leurs terres. Il y a néanmoins une pêche que l'on y fait ordinairement chaque année, aux mois de février et mars, d'une espèce de poisson qui ne manque pas de venir aux côtes de l'île dans ces temps-là, apparemment attiré par quelque chose qu'il y trouve à manger au fond de la mer et qui y croît dans cette saison ; je fais cette remarque parce que, lorsque le poisson commence à y venir, ce que l'on en prend est ordinairement fort sec et il n'y a pas resté quinze jours que la chair devient des plus délicates et change entièrement de goût ; ce poisson que l'on nomme aux Indes *sinargal* a beaucoup de rapport au saumon : les noirs le font sécher et le conservent longtemps.

Les fruits de l'île sont les citrons et les oranges, dont il y en a quantité partout ; [à signaler] entre les oranges, une petite, que l'on nomme *vanguesay* [*voangisay*], fort douce et de très bon goût, et, pour les autres fruits, la banane ou figue des Indes de diverses sortes.

Il n'y a pas quantité de bétail dans l'île, les plus riches maîtres des villages n'ayant pour [au] plus chacun que trente à quarante bêtes à cornes. Au Sud de l'île, il y a du bétail sauvage qui vient de quelques bêtes qui s'échappèrent d'une partie [d'un lot] que les équipages des vaisseaux de M. de la Roche avaient assemblée : il a multiplié et les noirs en tuent quelques fois ; ils nourrissent des volailles ; la chasse y est bonne : nous y avons tué des pintades que l'on nomme en France *poules de Guinée* et les perroquets y sont fort bons, l'on y trouve aussi des canards et d'autres oiseaux.

Pour les mœurs des habitants, j'en traiterai lorsque je parlerai des mœurs des habitants de Madagascar. Au Sud de l'île, la mer suit un canal de l'Est à l'Ouest, que l'on peut passer à gué à basse mer en quelques endroits ; ce canal fait une petite île d'environ une demi-lieue de long, et c'est là où l'on trouve souvent du bétail sauvage.

A l'Ouest de l'île, tout le long de la côte, la mer y est des plus claires, l'on découvre le fond jusqu'à sept et huit brasses

et l'on y distingue aisément diverses figures de corail blanc et noir que la nature y produit et fait curieuses : j'ai vu une espèce d'arbre de ce corail que l'on avait tiré garni de ses branches fort étendues qui avait plus de 12 pieds de haut, mais la matière en est fragile et, pour peu de violence que l'on y fasse, elle casse aisément. Il n'y a pas de lieu au monde où il y ait plus de diverses sortes de coquillages et en [plus grande] quantité que le long des bords de cette île ; l'on y trouve la bellolle, dont les curieux font tant d'état, et il y a de plusieurs autres espèces qui seraient fort estimées en Europe et qui pourraient servir d'ornement dans des cabinets de raretés. A l'Est de l'île, il y a des rochers ou cayes basses qui s'étendent d'une demi-lieue au large ; on y trouve souvent de l'ambre gris, mais particulièrement après qu'il a fait des coups de vent, plus ils ont été violents et plus la mer est forte, plus la vague y jette de cette gomme en plus grande quantité : je traite l'ambre gris de gomme, pour ce que par [d'après] le rapport des noirs qui vont la chercher lorsqu'ils en trouvent au sortir de la mer. Un marchand de la Compagnie étant à Mombaze à la côte d'Afrique, l'on lui apporta un petit morceau d'ambre gris que la mer venait de jeter à la côte, il était molasse, et s'avisant de le mettre dans un verre plein d'eau, il vit qu'il s'en détachait des petits filaments extrêmement déliés en forme de racines : il est un peu molasse, l'on y peut même faire impression avec les doigts et il s'endurcit à l'air. Quoique je ne doive pas m'avancer à parler de l'ambre gris, si inconnu jusqu'à présent, ne pourrait-on pas dire, et c'est aussi la pensée de quelques auteurs, que cette gomme proviendrait d'un arbre d'une espèce particulière qu'il pourrait y avoir au fond de la mer, mais par endroits, et qu'elle se détacherait du tronc par les mouvements et l'agitation dans les grandes tempêtes. Ce qui pourrait s'opposer à cette croyance, ce serait la grosseur des pièces d'ambre que l'on a trouvées en différents temps, et encore depuis 20 à 25 ans à l'île d'Anjouan, à l'Ouest de Madagascar, où suivant le rapport des noirs, il en vint à la côte une pièce qui devait peser plus de 60 livres ; il n'y a pas d'apparence [qu'un arbre] puisse porter une pièce de ce poids,

cependant, par l'expérience que l'on en a, l'ambre doit, ce semble, être attaché à quelque chose au fond de la mer, dont il n'est arraché que par la violence, car, suivant qu'elle est plus ou moins agitée, l'on en trouve plus ou moins. Les noirs de l'Ile de Sainte-Marie sont fort soigneux d'aller le chercher sur les cayes qui sont à l'Est, mais particulièrement après une grande tempête ; ils remarquent bien de loin où ils en doivent trouver, car les oiseaux sont friands de cette gomme et sont ordinairement en troupes où il y en a un morceau.

A la pointe du Sud de l'île, il y a un banc de roches d'une demi-lieue de long, reconnaissable parce que la mer y brise toujours.

On ne voit pas qu'il y ait de l'avantage à tirer de l'Ile de Sainte-Marie, qu'il y ait lieu d'y faire des établissements ; l'on y a cultivé du tabac qui y vient fort bien, mais ce n'est que pour l'usage des noirs.

CHAPITRE II

PREMIER SÉJOUR DE FR. MARTIN A FÉNERIVE

Arrivée de Fr. Martin à Fénerive. — L'habitation des Français.

Nous restâmes à la pointe du Sud de l'île jusqu'à minuit [le 25 août] et nous mîmes à la voile avec la chaloupe et le canot pour aller à Ghalemboule. Je ne saurais m'empêcher, avant que de passer plus avant, de rapporter en cet endroit une superstition des noirs. Ils étaient venus dans un grand canot au nombre de 25 ou 30 personnes pour passer à la Grande Terre avec nous sur le point de notre départ ; le temps [était] le plus beau que l'on pouvait souhaiter, la lune belle, l'air sans aucun nuage et un petit vent frais nous portant à notre route. L'un des principaux noirs de ce canot vint dire au sieur de Belleville que nous ne ferions pas bien de partir parce qu'indubitablement nous aurions tempête la nuit ; le sieur de Belleville avait ce faible de donner un peu dans la pensée des noirs et il me vint rapporter ce que cet homme lui avait dit comme un avis dont nous devions nous servir ; je m'en moquai néanmoins, je lui dis que je voulais partir et je fis en même temps mettre à la voile ; il nous suivit, mais comme par une espèce de violence qu'il se faisait, et la traversée fut fort heureuse. Cependant, le canot des noirs resta près de trois semaines à la pointe de l'île, pendant lequel temps la chaloupe du vaisseau fit encore un voyage de l'Ile de Sainte-Marie à Ghalemboule. Les noirs, ayant enfin cru avoir trouvé après ce long séjour un jour propice pour partir, mirent à la voile ; aussitôt qu'ils

furent au large, leur canot fut battu de la tempête et eux contraints à la fin de donner à la côte de la Grande Terre ; ils se sauvèrent tous, mais leur canot fut brisé. Les noirs ont mille expériences de la fausseté de leur science prétendue de pouvoir pénétrer dans l'avenir et [connaitre] les bons ou les mauvais jours et, cependant, ils y sont toujours attachés et n'en reviennent point.

Le 26, à la pointe du jour, nous ne vîmes point notre canot ; nous crûmes que ce petit bâtiment avait pris le devant et nous continuâmes notre route avec un vent faible jusque sur les dix heures du soir que nous débarquâmes dans l'Ile de Madagascar à une portée de canon au Nord de l'Habitation des Français ; nous y fûmes à pied, nous y vîmes les gens du canot qui y était arrivé à midi, ainsi que les deux matelots que nous avions laissés au Port aux Prunes, que les noirs de là avaient amenés ; nous trouvâmes aussi deux Français dans l'Habitation qui nous reçurent au bruit de deux pièces de canon qui y étaient. Je remis au lendemain à considérer les lieux.

L'Habitation des Français à Ghalemboule, nommée par eux le Fort Gaillard, avait cinquante pas en carré ; elle renfermait une grande case, cinq autres petites cases et un magasin pour garder du riz. Cette habitation était formée de deux palissades de gros pieux, distante l'une de l'autre de dix pieds, à l'exception néanmoins du côté du Nord, où était l'entrée et où il n'y avait qu'une palissade : deux formes de demi-tours, aussi de pieux à deux angles opposés, flanquaient les courtines. Au reste, c'était la plus méchante situation du monde : un terrain bas, toujours plein d'eau, joignant un grand bois, en sorte que deux personnes pouvaient à peine passer de front du côté de l'Ouest entre le bois et la palissade ; il n'y avait que la place devant l'entrée de l'Habitation qui était très belle ; la mer battait au pied.

Je fis faire un inventaire de ce que nous trouvâmes dans l'habitation, qui consistait en deux pièces de canon, l'une de 3 balles et l'autre de 2, et 30 à 35 vieux mousquets hors de service.

Je m'informai des deux Français que nous trouvâmes dans

l'Habitation, de l'état du pays ; ils me dirent qu'un ouragan, qu'il avait fait au mois de mars dernier, avait ruiné une partie des plantages et détruit tous les bananiers, et qu'il n'y avait pas apparence de traiter beaucoup de riz. J'envoyai un des deux Français, que nous avions trouvés dans l'Habitation, avec huit noirs dans la contrée de Ghalemboule pour avertir les habitants de notre arrivée et leur dire de nous apporter du riz. Les premiers jours de notre arrivée, il vint plusieurs maîtres de village à l'Habitation nous témoigner la joie qu'ils avaient de notre venue, chacun avec des présents de poules, de riz et de fruits du pays ; je les reconnus par des rassades [verroteries] que je leur donnai, et nous convînmes avec les maîtres de village de donner douze grains de rassades d'une mesure de riz blanc qui contenait 12 livres de ce grain, les poules à dix grains chacune. La rassade ne les satisfaisait pas parce qu'elle était de diverses couleurs, et il ne leur en faut que de la bleue et de la rouge, mais, comme l'on ne m'en avait donné que fort peu de ces deux couleurs, j'étais obligé d'en mêler d'autres parmi celles-là. Les noirs ne s'empressant point d'apporter du riz et, en huit jours, n'en ayant pas vu un panier, je m'informai d'où provenait ce retard ; l'on m'apprit que les noirs du pays ne travailleraient point pendant que le sieur de Belleville resterait à l'Habitation et qu'ils étaient piqués contre lui de ce qu'il était passé à Sainte-Marie ; le sieur de Belleville m'en témoigna quelque chose aussi, ce qui me porta à lui dire de s'embarquer pour retourner à cette île.

Il y repassa dans la chaloupe du vaisseau que j'avais renvoyée et qui était revenue nous amener les Français que j'y avais laissés ; l'on ouvrit la traite ensuite et, en quatre ou cinq jours de temps, nous eûmes plus de 158 barriques de riz. J'en donnai avis au capitaine de l'*Aigle Blanc*, qui vint mouiller le 13 septembre à la rade de Ghalemboule. Je fis décharger les marchandises et les autres choses que l'on devait me remettre, et, après, j'y fis charger 150 barriques de riz blanc et 500 volailles ; nous aurions pu y en faire mettre davantage, en faisant rester le navire encore quelques jours, mais j'appréhendais que l'on ne fût en disette de vivres au Fort-Dauphin et je fus à bord,

le 22, régler les affaires avec le capitaine qui mit à la voile le 23. J'écrivis au conseil du Fort-Dauphin ce que j'avais appris de l'état du pays, me remettant à les informer plus particulièrement lorsque j'aurais pris connaissance des lieux par moi-même. Le sieur de Belleville s'embarqua sur le vaisseau pour passer au Fort-Dauphin, sur lequel était aussi M. Bourot, prêtre de la mission de Saint-Lazare, qui s'y était embarqué à Brest et qui, depuis, n'avait point quitté le bord ; je le priai de rester avec nous, afin de n'être pas dénués de consolation spirituelle, mais il me dit qu'il ne pouvait rien faire sans l'ordre de ses supérieurs et, ainsi, il fallut le laisser partir.

Le voyage de Blanchard à Ivondrone. — Description de la côte.

Les maîtres des villages de la contrée de Ghalemboule n'ayant pas quantité de bétail, outre qu'ils refusaient de nous en vendre, sur l'avis que l'on me donna que l'on en trouverait à traiter dans une contrée nommée Vandrou (lat. S. 18° 15')] distante de notre Habitation de 30 à 35 lieues Sud [de 96 kilomètres], j'y envoyai le sieur Blanchard, mon second, accompagné de 9 soldats, et lui donnai des marchandises de traite ; je le chargeai de faire des mémoires des lieux où il passerait, de s'informer de ce qu'ils produisent et de reconnaître s'il y aurait quelque chose à faire pour le service de la Compagnie.

Pendant le voyage du sieur Blanchard, j'eus avis que le navire l'*Aigle Blanc*, forcé par les vents contraires, avait relâché à l'Ile de Sainte Marie, d'où ce bâtiment avait remis à la voile le 2 octobre pour le Fort-Dauphin.

Le sieur Blanchard retourna de son voyage où il resta quinze jours et nous amena 19 bêtes à corne, et me remit les mémoires qu'il avait faits de ce qu'il avait remarqué ; quoiqu'il n'y ait rien d'important, j'ai cru néanmoins que je ne devais pas passer par-dessus, puisque le récit peut servir à faire mieux connaître le pays et encore les mœurs des habitants : voici ce que j'ai tiré des mémoires, et qui sont justes.

A deux lieues au Sud de l'Habitation, l'on trouve la rivière de Jacob [de Iazafo], qui porte canot à deux ou trois lieues

en terre, mais est fermée à l'embouchure d'une barre de roches ; continuant la route, l'on passe une grande anse de trois lieues d'étendue [Mahambo] où nous savions par expérience qu'il y a bon mouillage pour des vaisseaux. Le sieur Blanchard y rencontra la femme d'un maître de village de la contrée de Vandrou nommé Rabrivoise [Rabevohitsa ?] ; cette femme se retirait du côté de Ghalemboulé, à cause de la famine qu'il y avait aux quartiers d'où elle venait, et elle tâcha de persuader au sieur Blanchard de ne pas passer outre ; il continua néanmoins et passa la rivière de Fagnifare [de Faneferana (lat. S. 17° 35')], éloignée d'une lieue de l'anse : elle n'est pas considérable, outre que son embouchure est fermée souvent par le sable que la mer y jette. A quatre lieues de là, ils trouvèrent la rivière Ouguebay [Onibé (lat. S. 17° 39')], belle et large, se séparant en diverses branches qui forment plusieurs îlots qui paraissent tous bien cultivés ; cette rivière se décharge dans la mer par plusieurs embouchures : dans quelques-unes, les canots entrent et sortent et des chaloupes y pourraient entrer et sortir de même. Il y a un beau village sur le bord à une demi-lieue de la mer, fermé d'une double palissade de pieux ; le maître de ce lieu nommé Ratindeolle [Ratsindriolona], recevant de son mieux les Français, leur fit présent d'un taureau, des poules, du riz et des fruits de la terre, et il confirma au sieur Blanchard ce qu'on lui avait déjà dit de la famine qui était dans la contrée de Vandrou. La rivière d'Ouguebay fait les limites de la contrée de Ghalemboule du côté du Sud.

A six lieues d'Ouguebay l'on passa la rivière de Sombmichy [d'Iharana], large comme la Marne à son embouchure ; les canots y entrent et des chaloupes pourraient faire de même. L'on rencontre à sept lieues de là, la rivière de Fontcha [d'Ifontsy] ou des Bananes, fort large, mais que l'on passe à gué ; l'embouchure est bordée de roches, et il y a un village proche, situé sur une montagne entourée de marais qu'il faut traverser pour y arriver. Le sieur Blanchard y fut et il n'y trouva dedans que sept ou huit noirs ; le reste des habitants avait quitté à cause de la famine qu'il y avait dans le pays.

A trois lieues de là, l'on trouve la rivière Tanamergry [Anta-

nimenakely ou plutôt Rangazava], fermée souvent par le sable que la mer y jette.

La rivière d'Esbouloin [Ivoloina] est à trois lieues, large et profonde; les canots y entrent et des grandes chaloupes y pourraient aussi entrer. Il y a un îlot à l'opposite, éloigné de deux lieues de terre, nommé par les noirs Nosse Langour Voulouin [Nosy langoro Ivoloina (Nosy alanana)] et par quelques uns Nosse Vandrou [Nosy Ivondrona]; c'est là où le navire l'*Aigle Blanc* perdit une ancre lorsque nous y mouillâmes. A une demi-lieue de là, l'on trouve un village qui porte le nom de la rivière et où le sieur Blanchard ne trouva personne ; les habitants l'avaient abandonné à cause de la famine, nos gens y restèrent un jour. Le maître du lieu les y vint pourtant voir et les conduisit à la rivière de Vandrou, qui n'est qu'à...... lieues de là : cette rivière est belle et large, elle passe dans une plaine de 8 à 10 lieues d'étendue, renfermée entre des collines et remplie de petites montagnes ou hauteurs où les villages sont situés ; le pays est des plus beaux pour des plantages et pour le paturage. Nos gens furent au village de Ouestrambon [Vohitrambo] ; le maître, nommé Rabrivoise, est le mari de la femme que le sieur Blanchard avait rencontrée sur sa route. Cet homme les reçut des mieux et envoya avertir les habitants de la contrée de l'arrivée des Français dans son village ; pour assurance de ce qu'il disait, l'on donna deux balles de plomb aux noirs qui furent envoyés, ce qui est un usage dans ces contrées pour marquer la venue des Européens dans un lieu. Les principaux de la contrée vinrent au village de Ouestrambon [Vohitrambo], et, entre ces principaux, quatre maîtres des villages les plus considérables, Rabaytontoule [Rabetontolo], Ramuandran [Ramanandrana], Ramasangue [Ramisangy], Ravaincabay [Ravakimbay]. Le sieur Blanchard, les ayant assemblés, leur fit dire qu'il venait confirmer l'amitié qui était depuis longtemps entre eux et les Français, les assurer de notre protection contre leurs ennemis et leur demander la liberté de la traite dans leur contrée. Les quatre maîtres des villages avec Rabrivoise témoignèrent au sieur Blanchard la satisfaction de sa venue ; ils assurèrent qu'ils

ne manqueraient jamais à l'amitié qu'ils avaient entretenue depuis longtemps avec sa nation; ils lui accordèrent la liberté de la traite avec joie, ils promirent de nous avertir de ce qu'il viendrait à leur connaissance, des entreprises que les noirs des autres contrées pourraient former contre nous et ils donnèrent leur parole que, si par accident quelque navire ou autres bâtiments donnaient à leur côte, ils conserveraient les débris et les marchandises qu'ils pourraient sauver, qu'ils retireraient les Français qui seraient échappés du naufrage et qu'ils les amèneraient à l'Habitation la plus proche des gens de notre nation et, enfin, qu'ils reconnaîtraient la Compagnie et qu'ils se conformeraient à ce qu'elle leur demanderait. Ces promesses de part et d'autre furent entérinées par serment, qui fut fait de la sorte ; l'on couche un taureau à terre, attaché par les quatre pattes ; le plus ancien des maîtres des villages prend une oreille de la bête et jure là-dessus, et le sieur Blanchard dut faire la même cérémonie, après quoi l'animal est tué et mis en pièces, qui sont distribuées aux assistants. Je ne puis rien dire de l'origine ni des raisons de faire leurs serments de la sorte ; les noirs n'en ont aucune connaissance, ils le pratiquent pour l'avoir vu faire à leurs pères, leurs pères à leurs grands-pères et ainsi en rétrogradant.

Le sieur Blanchard ouvrit la traite, où il ne put avoir que quinze pièces de bétail, plus quatre qui lui furent données de présent : le pays n'en a pas beaucoup ; les marchandises de traite sont les rassades bleues et rouges, et ni les menilles de cuivre ni les cristaux n'y valent rien. Le sieur Blanchard retourna à l'Habitation par la même route par où il avait passé en allant ; il y arriva le 9 octobre ; le pays par où nos gens avaient passé est situé entre le 18° 30 [18° 15'] Sud et les 17° 20 [17°23'] qui est la hauteur [la latitude] de l'Habitation de Ghalemboule.

Voyage de Fr. Martin à la rivière Manantsatrana.

Dans les entretiens que j'eus avec le sieur de Belleville, il me parla avantageusement de la rivière de Manasatram [Manantsa-

trana (lat. S. 17° 7)] et me marqua, entre les autres choses qu'il m'en dit, que le feu sieur de la Forest, lorsqu'il était dans cette rivière, lui avait écrit à bord que les apparences étaient belles d'y trouver des pierreries et que, si la suite du travail répondait à ce qui en paraissait, il ne fallait plus penser d'aller à la Mer Rouge pour faire la course. Cela me porta à aller reconnaître moi-même cette rivière. Je pris huit Français et quinze noirs du voisinage et partis le 13 octobre pour ce voyage ; je rapporte ce qu'il nous arriva, pour les mêmes raisons qui m'ont obligé de faire le récit du voyage du sieur Blanchard dans la contrée de Vandrou.

A un quart de lieu au Nord de l'Habitation, nous passâmes la petite rivière de Tendrou [Antendro], fermée à son embouchure par le sable que la mer y jette, mais qui porte canot à une lieue dans la terre ; nous trouvâmes, à deux lieues par de-là, un grand étang nommé Ampoullo [Itampolo], fort poissonneux, étang qui se débouche de temps à autre et se décharge dans la mer, mais particulièrement dans les grandes pluies. Nous poussâmes deux lieues plus loin jusqu'à la rivière de Manangourou [Maningory], où nous couchâmes sur le bord : cette rivière est des plus belles qu'il y ait dans l'île ; les chaloupes y entrent et elle porte canot à plus de soixante lieues dans la terre ; elle est néanmoins traversée en plusieurs endroits par des bancs de roches qui rendent la navigation incommode et dangereuse, mais j'aurai occasion d'en dire quelque chose de plus dans la suite.

Nous passâmes cette rivière à la pointe du jour dans un canot et, sur les dix heures du matin, nous arrivâmes à celle de Manasatran qui en est éloignée de trois lieues. Depuis Manangourou jusqu'à Manasatran, il y a une barre de roches à deux portées de fusil en mer, qui laisse néanmoins des ouvertures en quelques endroits où les canots peuvent passer ; l'abordage à la côte est dangereux à cause des brisants qui y sont rudes ; presque à mi-chemin de ces deux rivières, il y a une grosse roche nommée Ampenne [Ampenena (lat. S. 17° 10)] où les canots se retirent à l'abri quand ils sont surpris en mer d'un mauvais temps.

La rivière de Manasatran n'est guère différente dans son embouchure et dans son entrée de celle de Manangourou ; mais elle ne porte pas de bateaux dans les terres aussi loin que celle-ci : elle est traversée aussi de barres de roches en plusieurs endroits ; les canots et les chaloupes y entrent avec assez de facilité.

Nous fûmes cinq à six heures au bord de la rivière, tirant plusieurs coup de fusil pour avertir les noirs de nous amener des canots ; à la fin, il en parut deux que l'on nous amena et où nous nous embarquâmes. Nous montâmes une lieue dans la rivière ; l'on nous fit entrer ensuite dans un canal qui est à droite, où l'on nous conduisit par plusieurs détours pendant plus d'une heure que nous fûmes dessus ; le canal est si resserré en des endroits qu'il n'y a que le passage d'un canot et nous fûmes forcés souvent de nous mettre à bas pour passer sous des arbres qui couvraient toute la largeur. Nous débarquâmes à l'entrée de la nuit au pied d'une petite montagne où nous montâmes ; à un détour que l'on nous fit faire, nous vîmes un petit village où nous entrâmes et où il y avait onze à quinze cases. Le maître, nommé Rafisacam [Rafisakana], nous reçut fort bien ; il nous fit présent de riz, d'un veau et de volailles, puis il nous demanda ce que nous venions faire en ces quartiers ; je lui fis dire par un interprète que nous venions voir les habitants et faire amitié avec eux, leur dire de cultiver leurs terres et que nous y viendrions traiter du riz et les autres denrées qu'elles produisent pour des marchandises telles qu'ils souhaiteraient, et que, pour cela, je voulais monter quatre ou cinq lieues dans la rivière pour y faire assembler les habitants. Rafisacam me fit dire qu'il ne me conseillait pas d'aller plus avant, que les noirs de ce quartier étaient des traîtres et des gens sans foi, que, dans la pensée qu'ils auraient que nous venions pour venger la mort du sieur de la Forest dont j'ai parlé à l'article du sieur de Belleville, ils nous joueraient des tours et que nous ne devions pas prendre aucune confiance à leur parole. Je fis dire à Rafisacam que nous ne pensions plus à la mort du sieur de la Forest, que c'était un malheur qui était arrivé, qu'il fallait l'oublier, les uns et les autres, et faire de nouveau amitié

ensemble. Le maître du village, voyant qu'il ne pouvait pas me dissuader d'aller plus avant, donna ordre de nous amener le lendemain un grand canot, et il envoya des noirs dans la contrée avertir les habitants de notre venue, ainsi que du dessein qui nous amenait ; après, il se retira de son village où il ne resta personne du lieu. Il y a apparence qu'ils ne se croyaient pas en assurance avec nous, et cela m'obligea aussi à faire bonne garde toute la nuit.

L'on nous amena le lendemain un grand canot où je m'embarquai avec les huit Français et les noirs que j'avais amenés de l'Habitation, ainsi que Rafisacam et cinq des gens de son village. Nous montâmes deux lieues dans la rivière et nous débarquâmes à un coude qu'elle fait à la gauche pour aller à l'endroit où l'on tire le cristal : le lieu où l'on prend ces pierres est éloigné d'un quart de lieue de la rivière ; nous passâmes, en y allant, par un petit bois rempli de sangsues qui nous incommodèrent fort, car nous avions de la peine à détacher ces insectes de nos pieds que nous avions nus : c'est une nécessité d'aller de même dans l'Ile de Madagascar à cause de l'eau que l'on rencontre partout.

Nous arrivâmes au lieu où l'on trouve le cristal ; c'est un terrain au bas d'une petite montagne toute couverte de bois, d'où il vient une grosse source, et l'on voit par plusieurs fossés qui y paraissaient encore que l'on y avait travaillé autrefois ; j'en fis tirer deux pierres avec bien de la peine, dont l'une pesait à l'apparence plus de trois cents livres, et je la fis casser par un coin et le cristal nous parut très beau ; le manque de gens, d'outils et d'instruments nécessaires ne me permit pas de faire fouiller plus avant. Je m'informai des noirs où était un ruisseau d'où l'on apportait des pierres de couleur au feu sieur de la Forest, mais ils ne m'en voulurent rien dire, et, quelques recherches et quelques promesses que j'aies faites depuis, je n'en ai pu rien apprendre, les noirs s'étant opiniâtrés à ne vouloir point découvrir ce ruisseau de crainte que la connaissance que nous en aurions ne leur attirât encore quelque malheur ; je parcourus les lieux d'autour l'endroit où l'on prend le cristal, mais fort inutilement.

Nous retournâmes pour rembarquer dans le canot, nous montâmes encore une demi-lieue dans la rivière, nous nous arrêtâmes à un plantage de riz, où il y avait des cases nouvellement faites, et nous y descendîmes pour y passer la nuit ; les bois n'étant qu'à une portée de fusil de ces cases, les noirs y vinrent sur la minuit apparemment pour tâcher à nous y surprendre, mais le bruit qu'ils firent nous les fit découvrir et je fis tirer quelques coups de fusil, ce qui les obligea de se retirer ; cependant, nous fûmes sur nos gardes le reste de la nuit.

Nous nous rembarquâmes le lendemain dans le canot et montâmes encore deux lieues dans la rivière jusqu'à une barre de roches qui la traverse entièrement en cet endroit ; nous mîmes pied à terre au bas d'une montagne où l'on avait bâti un village depuis peu de temps et nous y montâmes. Les noirs avaient fui et apparemment qu'ils avaient été surpris, parce que nous trouvâmes tous les ustensiles dans les cases, du feu dans plusieurs et quantité de pièces de volailles. Le maître de ce village, nommé Rabériram [Raberirana], était un de ceux qui avait contribué le plus à l'assassinat de feu le sieur de la Forest ; les noirs, au nombre de près de deux cents, étaient sur des hauteurs à 500 pas du village avec leurs sagaies et leurs rondaches, faisant des mouvements d'exercice à leur mode.

J'envoyai Rafisacam les avertir du dessein qui nous amenait là et leur dire de venir, et je les fis menacer de brûler leurs villages et de ruiner leurs plantages en cas de refus de faire la paix avec nous.

Rafisacam resta deux jours dans sa négociation ; il y réussit le troisième et il amena avec lui Rabériram et cinq autres maîtres de villages de la contrée, et la paix fut jurée aux mêmes conditions et avec les mêmes cérémonies que j'ai rapportées au voyage du sieur Blanchard dans la contrée de Vandrou. L'on nous donna cinq pièces de bétail comme présent, après quoi je me rembarquai dans le canot pour retourner à l'Habitation ; nous descendîmes la rivière jusqu'à l'embouchure, où nous mîmes pied à terre, et nous fûmes coucher à une lieue et demie de là, sur le bord de la mer.

Les bords de la rivière de Manasatran étaient tous plantés

de riz et d'autres légumes et de bananiers (les plantages de riz et des autres légumes étaient fort avancés) ; les noirs y souffraient pourtant à cause de l'ouragan qu'il avait fait au mois de mars dernier et une partie de ces gens-là était obligée d'aller dans les bois chercher des racines sauvages pour vivre et ils mangeaient aussi le cœur d'un arbre qui croît le long des rivières, c'est une espèce de palmiste : j'eus la curiosité d'en goûter, mais je n'ai jamais rien trouvé de plus amer, les noirs y étaient néanmoins forcés par la nécessité ; le poisson, les bananes et le miel suppléaient un peu au défaut de riz et des autres légumes qui sont leur nourriture ordinaire.

J'appris par des noirs qui venaient de Ghalemboule qu'il était arrivé une chaloupe à l'Habitation qui y avait apporté des Français de l'Ile Sainte-Marie ; cette nouvelle me fit partir à quatre heures du matin. Nous passâmes la rivière de Manangourou à la pointe du jour et j'arrivai à l'Habitation le 19 octobre, sur le midi.

Arrivée du Saint-Paul *de Fort-Dauphin. — Les événements du Sud : assassinat du P. Estienne ; une défaite des Français à la côte ouest, au nord de la baie de Saint-Augustin.*

Je trouvai dans l'Habitation le sieur Houdry, un des membres du Conseil du Fort-Dauphin, qui y était arrivé de l'Ile de Sainte-Marie, avec vingt personnes, presque tous du commerce ; ils avaient passé dans cette île sur le navire le *Saint-Paul*. Ce bâtiment avait été dépêché du Fort-Dauphin par une délibération du Conseil pour aller à l'île de Sacatora [Socotora] et, de là, à Mocha [Moka] ; le sieur Houdry devait faire charger le navire de riz à Ghalemboule pour le vendre à Mocha et, pour augmenter le commerce que l'on prétendait y faire ainsi que dans l'île de Sacatora, l'on avait fait charger sur le vaisseau quelques merceries, des quincailleries, des pierres fausses du Temple, deux balles de toiles de Rouen et quatre mille écus en argent.

J'appris du sieur Houdry que le navire le *Saint-Paul* avait mouillé à la rade du Fort-Dauphin en juillet, que le sieur de Beausse, président, avait envoyé ensuite la chaloupe à terre et

des personnes dedans pour communiquer au sieur de Champmargou, gentilhomme breton, qui commandait dans l'île pour feu M. le maréchal de la Meilleraye, les ordres du roi pour l'établissement de la Compagnie dans l'Ile de Madagascar, pour lui rendre des lettres de M. le duc de Mazarin, qui donnait avis à ce commandant de la cession qu'il avait faite à la Compagnie des prétentions qu'il avait sur l'île, et pour lui remettre encore les lettres que les directeurs lui écrivaient avec l'offre d'une place au Conseil et la charge de commandant des troupes de l'île. Le sieur de Champmargou reçut fort bien les envoyés ; il les assura de son obéissance aux ordres du Roi et de l'exactitude qu'il aurait à exécuter ce que M. le duc Mazarin lui écrivait, et il remit à s'expliquer dans la suite sur les offres que les directeurs lui faisaient. Il demanda que l'on lui laissât le lendemain pour rendre ce qu'il devait à la mémoire de M. le maréchal de la Meilleraye : il fit faire ce jour-là un service pour le défunt, autant solennel que le lieu le pouvait permettre ; après l'on fit un inventaire de ce qui était dans le fort à M. le duc Mazarin. Les choses étant disposées dans l'ordre à la satisfaction d'un chacun, le président, dont la maladie avait fort augmenté, fut descendu à terre et porté dans le Fort, et toutes les personnes qui devaient rester dans l'île mirent aussi pied à terre ; l'on y débarqua ensuite les marchandises et les armes, les munitions et les autres choses destinées, dès la France, à être mises à Madagascar pour commencer les établissements.

Il était arrivé divers événements dans l'île depuis le retour en France du premier vaisseau qui y était venu. M. Étienne, supérieur des prêtres de la Mission de Saint-Lazare, qui était au Fort-Dauphin, par un zèle de religion fut dans les terres de Dian Mananghe [Andriamanana], un des Grands de l'île, pour le convertir ; cet homme avait promis au supérieur, dans un voyage qu'il avait fait au Fort-Dauphin, d'embrasser notre religion. Le zélé missionnaire, ayant joint Dian Mananghe, le pressa de lui tenir la parole qu'il lui avait donnée, mais ce Grand y résista toujours ; l'on assure qu'il fit dire à Monsieur Étienne qu'il lui abandonnait les enfants et les noirs de la contrée

qu'il commandait, même ses enfants pour les baptiser, mais que, pour lui, il voulait rester dans sa religion. Le supérieur, irrité de ce refus, fit, dit-on, des menaces de venir dans le pays avec des forces pour le ruiner : Dian Mananghe en eut du ressentiment et, dans le retour que le missionnaire faisait au Fort-Dauphin, il fut assassiné ainsi que quelques Français qui l'accompagnaient. La nouvelle de cet accident arrivée au Fort, le sieur de Champmargou en partit avec plusieurs Français pour aller venger la mort du supérieur ; ils entrèrent dans les terres de Dian Mananghe et y firent du désordre, mais, s'étant engagés trop avant, ils couraient risque d'y rester tous, sans le secours que leur amena le sieur de la Case, officier dans l'île, qui était en réputation de bravoure parmi les noirs par plusieurs partis qu'il avait faits avec succès. Le sieur de Champmargou, dégagé par ce secours, retourna avec ses gens au Fort.

Il était arrivé encore un autre accident : un parti de 45 Français avait été entièrement défait par Lahe Foutchy [Lahifotsy], un des grands et des riches seigneurs de l'île dont les terres sont à la côte de l'Ouest, au Nord de la Baie de Saint-Augustin ; ce malheur arriva par la faute du commandant qui avait l'ordre surtout de ne point entrer sur les terres de Lahe Foutchy. L'espérance du butin, que les Français y croyaient faire, fut un appât pour eux et leur fit mépriser les ordres jusqu'à ce point qu'ils rejetèrent des conditions avantageuses que ce Grand leur proposa, lorsqu'ils furent entrés dans son pays, de se joindre à eux avec un corps de ses gens et de faire conjointement la guerre à un autre Grand nommé Bêsilau [Betsiléo], éloigné de cinq ou six journées de ses terres, riche en bétail et en réputation d'avoir de l'or. Ils avancèrent toujours et, par surcroît de mauvaise conduite, ils furent assez négligents à ne pas se tenir sur leurs gardes proche d'un ennemi puissant qu'ils allaient attaquer et qui, ayant appris leur refus, venait à leur rencontre à la tête de douze ou quinze mille noirs ; ils furent surpris pendant qu'une partie avait des cannes de sucre liées en fagots avec leurs mousquets ou fusils. Le commandant et quatre ou cinq autres Français se défendirent en gens de cœur mais, enfin, il fallut succomber ; il n'y eut qu'un Portugais,

qui était du parti, qui se sauva de la défaite, s'étant jeté pendant la mêlée dans un étang rempli de joncs où il resta vingt-quatre heures caché, d'où il eut ensuite le bonheur de se rendre au Fort-Dauphin ; il y fit le récit des particularités de cet accident. Les noirs qui suivaient les Français dans ce parti firent leur devoir et il y en eut nombre de tués ; l'on dit même qu'il y en eut qui refusèrent le quartier que les ennemis leur offraient. Voilà ce qui était arrivé de plus considérable entre les Français et les noirs de l'île depuis près de deux ans que le dernier vaisseau, que feu Monsieur de la Meilleraye y avait envoyé, en était parti pour retourner en France.

La division à Fort-Dauphin. — Champmargou finit par accepter le commandement de la place.

L'humeur inquiète et remuante de notre nation parut au Fort-Dauphin peu après l'arrivée du *Saint-Paul.* M. le président de Beausse, couché dans le lit et dans un état qui ne lui permettait pas de prendre connaissance des affaires par lui-même, s'en rapportait à des personnes à qui il avait confiance, mais qui n'étaient pas au goût de plusieurs ; on les accusait même, mais apparemment avec peu de fondement, d'user assez mal des effets de la Compagnie qui leur avaient été remis par l'ordre du président. L'on en vint à des paroles, jusque-là qu'il se forma deux partis dans l'île entre les nouveaux venus ; d'un autre côté, les anciens habitants, qui étaient accoutumés de vivre avec beaucoup de liberté, appréhendaient que la Compagnie ne les obligeât d'être plus retenus dans leur conduite, et ils murmuraient d'avance et disaient leurs sentiments là-dessus sans garder de mesure. Le sieur de Champmargou différait à prendre l'emploi qui lui avait été offert ; l'expérience qu'il avait des mauvais succès de plusieurs entreprises que l'on avait faites jusque-là pour le commerce de l'Ile de Madagascar, lui faisait peut-être croire qu'il en arriverait la même chose de cette Compagnie. Les esprits étaient ainsi en balance sans se déclarer ouvertement, en attendant la venue des autres vaisseaux.

Les deux navires que nous avions laissés à Mascareigne mirent à la voile de la rade de l'île, deux jours après que nous en fûmes partis ; ils y laissèrent, et presque à l'extrémité, le sieur Baudry, un des membres du conseil, qui était malade depuis longtemps. Un peu de négligence des officiers de ces bâtiments les fit tomber avant [sous] le vent du Fort-Dauphin et ils mouillèrent à l'Anse aux galions, d'où l'on donna avis au président de leur arrivée ; il y envoya des gens pour amener par terre jusqu'au Fort une partie des personnes qui devaient rester dans l'île, mais particulièrement les principaux. L'arrivée de ces gens-là remit un peu les esprits ; l'on retira des magasins ceux que le président y avait mis, et d'autres personnes furent chargées de la garde des effets de la Compagnie ; le sieur Champmargou accepta l'emploi qui lui avait été offert et les anciens habitants furent plus retenus dans leurs discours ; ils se soumirent et, quoi que l'on ne s'attâchât peut-être pas alors avec toute l'application que l'on devait pour tout ce qui concernait le bien du service, le Conseil s'arrêta à prendre connaissance des avantages que l'on pouvait tirer de l'île afin d'en donner avis en France. Les deux navires qui étaient mouillés dans l'Anse aux galions vinrent aussi jeter l'ancre au Fort-Dauphin, ayant été favorisés heureusement de deux jours de bon vent.

Ce que l'on apprit des anciens habitants de l'île de l'état du pays parut différent des relations imprimées et par écrit que l'on en avait données ; l'on s'était attendu d'y trouver de l'abondance partout, cette partie du Sud de l'île presque toute chrétienne et la paix affermie avec les habitants, et, cependant, il n'y avait rien de tout cela. Le Fort-Dauphin s'entretenait, ainsi que l'on lit en plusieurs endroits de *l'Histoire de l'île de Madagascar* du sieur de Flacourt : dans des temps, abondance de riz et manque de bétail, dans d'autres temps, le bétail y abondait et l'on y manquait de riz ; peu de chrétiens entre les noirs et, depuis l'assassinat de M. Étienne, le parti que le sieur de Champmargou avait fait dans les terres de Dian Mananghe et la défaite des quarante-cinq Français par Lahe Foutchy, l'on avait lieu de se défier des habitants de l'île, qui

n'ont jamais manqué de se servir des occasions favorables de se jeter sur les Français lorsqu'ils les ont trouvées.

A l'arrivée du navire le *Saint-Paul* au Fort-Dauphin, tout était disposé pour un parti que le sieur de Champmargou avait résolu d'envoyer dans les terres pour en amener du bétail. Il en communiqua au président qui s'y opposa d'abord et fit connaître au sieur de Champmargou que la première chose à quoi l'on devait s'appliquer suivant les intentions du Roi et de la Compagnie, c'était de tâcher de faire la paix avec les noirs afin de pouvoir mieux reconnaître les avantages que l'on pouvait tirer de l'île ; il ajouta que l'on trouverait aussi plus de facilité dans cet accommodement et intelligence des Français et des noirs à y établir le christianisme, ce qui était encore l'intention du Roi et de la Compagnie ; il remontra aussi qu'il n'était pas licite d'aller faire un parti dans les terres pour y prendre le bien des gens qui ne nous faisaient point de mal. Cette entreprise fut soutenue d'un côté et débattue de l'autre, le sieur Champmargou ayant remontré que l'on ne pouvait point avoir de bétail autrement que par la voie des partis, que l'on en manquerait au Fort si l'on ne servait de ce moyen unique que l'on avait d'en tirer. Le président y consentit à la fin, et même que le parti serait fait au nom et pour l'intérêt de M. le duc de Mazarin. Cette circonstance fut blâmée par beaucoup de personnes, puisque, si le parti était juste ou qu'il y eût une nécessité absolue de le faire, ce devait être au nom et pour l'intérêt de la Compagnie à qui M. de duc de Mazarin avait cédé ses prétentions sur l'île et que les Français reconnaissaient alors pour seigneur. Cependant, le parti partit sous les ordres du sieur de la Case au nombre de 40 Français, qui devaient être joints par trois ou quatre mille noirs amis.

Depuis l'arrivée des vaisseaux au Fort-Dauphin, il vint une pirogue de la contrée des Matatanes, qui en est éloignée de 50 lieues au Nord, [pirogue] qui ramena un missionnaire et des Français qui y étaient allés, il y avait quelques mois : ils rapportèrent que tout y était tranquille et les noirs affectionnés à notre nation.

La mission du Saint-Paul à Socotora et à Moka. — Contestations entre Houdry, chef de la mission et Véron, capitaine du navire. — Fondation d'un établissement à Antongil.

Au Fort-Dauphin, il était mort plusieurs Français, des nouveaux venus et, entre ces décédés, le sieur Rousselet, l'un des membres du conseil ; le président proposa de faire remplir cette place par une personne de ses proches qui avait passé avec lui, les autres personnes du Conseil s'y opposèrent, remontrant qu'il n'y avait point de nécessité puisque ce qui restait des membres était suffisant pour ordonner aux affaires pressantes. Une partie des membres du Conseil s'étant rejoint [réuni] au Fort-Dauphin et le sieur de Champmargou y ayant pris séance, l'on avisa à ce qu'il y avait à faire pour l'exécution des ordres que l'on avait apportés de France. La résolution fut prise d'envoyer le navire le *Saint-Paul* à l'île de Socotora et à Moka et d'y faire charger dedans les marchandises et les autres effets que j'ai nommés ailleurs, et que ce bâtiment, en faisant route, viendrait mouiller à Ghalemboule pour y charger du riz. Le Conseil fut porté à cette expédition par un article que, à ce que l'on dit, il y avait dans les ordres apportés de France, où il était porté d'envoyer le navire le *Saint-Paul* à la Mer Rouge et jusqu'au Golfe de Perse, pour tâcher à y apprendre des nouvelles des envoyés que le Roi et la Compagnie avaient fait partir par terre pour aller négocier auprès du roi de Perse et auprès du grand Mogol : ce voyage, quoique nécessaire suivant les apparences pour le commerce que la Compagnie voulait établir dans les Indes et dont les résolutions devaient être prises au Fort-Dauphin, fut jugé néanmoins par des personnes intelligentes ne pouvoir rien produire d'avantageux. Un navire sans un capital considérable, dans des lieux où l'on fait un riche commerce, ferait naître du soupçon parmi les peuples de ces quartiers-là, outre que le nom français n'y était pas en bonne odeur par suite des courses que les navires de notre nation avaient faites à l'entrée de la Mer Rouge depuis quelques années. Cependant, le vaisseau mit à la voile du Fort-Dauphin,

sur lequel s'embarqua le sieur Houdry, un des membres du Conseil, et quinze ou vingt personnes, presque tous du commerce, pour faire le voyage ; l'on n'approuva pas d'y avoir fait embarquer le sieur Houdry qui avait eu de grands démêlés avec le sieur Véron, capitaine du *Saint-Paul*, dans la traversée du Havre-de-Grâce à Brest, et dont les ressentiments duraient encore. Le sieur Véron était un homme de bon sens, habile dans la navigation, mais fort attaché à ses sentiments et qui croyait que l'on lui faisait une injustice de le soumettre aux ordres d'un marchand ; ce n'était pourtant qu'à l'égard du pas que le marchand avait sur le capitaine comme représentant la Compagnie, car, du reste, le sieur Véron commandait absolument sur l'équipage et à la route. Le sieur Houdry était honnête homme, mais, par un faible à quoi quantité de personnes se laissent prendre, il crut que l'essentiel de sa conduite allait à maintenir l'autorité qu'il avait de primer le capitaine.

Il était difficile que deux hommes de sentiments si opposés s'accordassent longtemps ensemble, cependant le navire arriva à l'Ile de Sainte-Marie, d'où le sieur Houdry passa à l'Habitation de Ghalemboule. Avant le départ du navire le *Saint-Paul* du Fort-Dauphin, le Conseil envoya des gens aux Matatanes y faire un établissement, avec des ordres de remarquer ce qu'il y avait à faire pour l'avantage de la Compagnie. Le sieur Houdry m'ayant communiqué le sujet de son voyage et l'ordre qu'il avait de prendre du riz à Ghalemboule, je lui dis qu'il ne devait pas s'attendre à tirer de ce grain de la contrée, qu'il n'y en avait plus et que les noirs n'en avaient pas même réservé pour eux jusqu'à la récolte. Le sieur Houdry ne me crut pas : il envoya huit Français dans les terres, de ceux qu'il avait amenés avec lui, qui restèrent dix jours dans leur voyage et lui rapportèrent qu'il n'y avait point du tout d'espérance de traiter du riz, que les noirs souffraient de la disette de ce grain et qu'une partie était obligée d'aller dans les bois chercher des racines sauvages pour vivre. Les Français qui furent dans ce voyage tombèrent tous malades deux jours après leur retour au fort.

La chaloupe du *Saint-Paul* vint de l'Ile de Sainte-Marie à

Ghalemboule ; l'écrivain du navire qui était dessus apporta des lettres du capitaine au sieur Houdry, et l'on apprit par là que le navire l'*Aigle Blanc* avait relâché une troisième fois à cette île, d'où il était parti, le 26 octobre, pour aller au Fort-Dauphin. La chaloupe retourna ensuite à Sainte-Marie et revint le 8 novembre ; l'écrivain du navire était encore dessus, qui venait donner avis au sieur Houdry, de la part du sieur Véron, que le vaisseau le *Saint-Paul* était prêt et pour suivre les ordres qu'il lui demandait de lui écrire : si le navire le viendrait prendre à Ghalemboule en cas qu'il ne voulût pas passer à l'Ile de Sainte-Marie en chaloupe, et, au refus par le sieur Houdry de donner des ordres là-dessus, l'écrivain était chargé de lui signifier au nom du capitaine une protestation qu'il avait apportée sur lui, où il le faisait répondre du préjudice que son retard apporterait au voyage, parce que la saison pressait. L'écrivain fut obligé de signifier cet acte sur le refus que fit le sieur Houdry de s'expliquer sur les ordres que le sieur Véron demandait ; il dit seulement à l'écrivain que le capitaine suivît les ordres qui lui avaient été donnés au Fort-Dauphin.

Le sieur Houdry changea pourtant de résolution ; il répondit par écrit à la protestation, par un libelle d'écriture où il rapportait [rappelait] les sujets qu'il avait de se plaindre du capitaine dans la traversée du Havre-de-Grâce à Brest et ne disait rien de l'essentiel sur les ordres que l'on lui demandait. Il me montra sa réponse et, m'ayant demandé mon sentiment, je lui dis nettement que ce n'était pas là la voie d'avancer les affaires, qu'il ne fallait plus penser à ce qui s'était passé, que ces picoteries aigrissaient les esprits et retardaient le service, qu'il devait écrire au sieur Véron de le venir prendre avec le navire le *Saint-Paul* à Ghalemboule, s'il ne voulait pas se risquer à passer dans une chaloupe à l'Ile de Sainte-Marie. Le sieur Houdry ne goûta pas ce que je lui remontrai ; il me répartit ce qu'il avait déjà dit à l'écrivain du navire, que le sieur Véron avait des ordres qui lui avaient été donnés au Fort-Dauphin, qu'il devait les suivre, mais qu'il n'écrirait point à ce capitaine de le venir prendre avec le navire, parce que, s'il arrivait quelque accident au vaisseau dans le passage de l'Ile de Sainte-Marie à la rade de Ghalemboule, on l'en ferait répondre et qu'il ne voulait pas non plus repasser dans une chaloupe à Sainte-Marie parce qu'il avait pensé y périr en venant de là à l'Habitation ; et, sans vouloir écouter d'autres raisons, il remit son écrit à l'écrivain qui partit en même temps pour le porter au capitaine. Cette conduite était assez surprenante, puisque le sieur Houdry ne pouvait pas se dispenser de répondre au capitaine sur les ordres qu'il lui demandait, mais c'était une suite des premiers différends qu'ils avaient eus ensemble. La chaloupe retourna à l'Ile de Sainte-Marie.

Le 12, la chaloupe du navire le *Taureau* arriva à l'habitation de Ghalemboule, dans laquelle était le lieutenant du vaisseau qui m'apportait une lettre du sieur de Querquadiou qui en était capitaine. Il m'écrivait qu'il avait des lettres du Conseil et des marchandises à me remettre, qu'il était chargé encore de quelque chose à me dire de vive voix, et que, si je pouvais passer à l'Ile de Sainte-Marie, mon voyage ne serait pas inutile. Ce vaisseau était venu en ces quartiers à cause du retard du navire l'*Aigle Blanc* et de la disette du riz où l'on était tombé au Fort-Dauphin ; il y avait sur ce bâtiment 15 Français pour rester à la baie d'Antongil sous les ordres du sieur Marchand, que le Conseil envoyait y faire un établissement. Je communiquai au sieur Houdry la lettre du sieur Querquadiou, qui me dit que je ferais bien de passer à l'Ile de Sainte-Marie ; je pris occasion de lui dire d'y passer aussi pour ne point retarder davantage le voyage de la Mer Rouge, puisque ce serait perdre du temps de faire venir mouiller le navire le *Saint-Paul* devant Ghalemboule, n'y ayant point de riz à prendre. Le sieur Houdry n'y voulut point entendre et demeura ferme dans ses premiers sentiments.

Voyant que je ne pouvais rien gagner, je passai à l'Ile de Sainte-Marie dans la chaloupe du navire le *Taureau*. J'arrivai à bord le 16 ; le sieur de Querquadiou me remit les lettres du Conseil et m'entretint de ce qu'il avait à me dire de vive voix. Le sieur Véron arrivant sur ces entrefaites au *Taureau*, nous nous joignîmes, le sieur Querquadiou et moi, pour porter le

capitaine à passer à la rade de Ghalemboule avec le navire le *Saint-Paul*, pour y prendre le sieur Houdry, prévoyant par la conduite qu'il avait déjà tenue qu'il ne s'expliquerait pas davantage qu'il avait fait, et que ce retard ferait perdre la mission de passer à la Mer Rouge. Le sieur Véron se rendit à nos sollicitations. Je fis embarquer ensuite dans le *Saint-Paul* les marchandises qui m'étaient adressées par le *Taureau*.

Le 17 au matin, ce vaisseau fit voile pour la rade d'Antongil et nous pour Ghalemboule. Le vent ayant cessé sur les cinq heures du soir, le vaisseau le *Saint-Paul* mouilla devant la rivière de Manangouri, à quatre lieues de l'Habitation. Je fis mettre dans la chaloupe les marchandises que j'avais fait tirer du *Taureau*, je m'embarquai dedans et nous arrivâmes à l'Habitation sur les onze heures de nuit. J'entretins le sieur Houdry de ce que j'avais fait et lui dis que le navire l'attendait à quatre lieues de là, n'ayant pu venir plus avant à cause du calme. L'écrivain du vaisseau signifia une seconde protestation au sieur Houdry et je ne sais ce qu'il y répondit ; la chaloupe retourna à bord le 18, et, le 19, le lieutenant du navire vint à l'Habitation dans la petite chaloupe signifier une troisième protestation. Le sieur Houdry s'embarqua le lendemain, laissant onze personnes malades à l'Habitation de celles qu'il y avait amenées ; il en prit quatre des premiers venus, de ceux qui se portaient le mieux, et le navire fit voile le même jour. Depuis notre arrivée à Ghalemboule, il y était mort cinq personnes, des dix-neuf qui étaient venues avec moi.

Le jour d'après le départ du sieur Houdry, il mourut encore un commis de ceux qu'il avait laissés à l'Habitation, mais je perdis, le lendemain, le sieur Blanchard, mon second et mon bon ami, qui mourut aussi d'une maladie dont il était alité depuis huit jours : il était fils de M. Blanchard, secrétaire de feu M. le premier président de Lamoignon ; j'eus un regret sensible de cette mort.

Je pus faire un tour dans la contrée de Ghalemboule avec huit Français que je pris avec moi ; nous fûmes fort bien reçus dans les villages où nous passâmes : les noirs défrichaient partout pour faire des semailles. En retournant à l'Habitation

après une tournée de huit jours, nous trouvâmes une fontaine d'eau chaude qui en est à deux lieues et où l'on aurait de la peine à tenir la main dedans pendant un *Ave Maria* ; son goût est minéral et [elle] passe apparemment par des mines de fer.

Au commencement du mois de décembre, tous nos gens tombèrent malades, et je restai seul avec un garçon qui me servit à les solliciter [à en prendre soin].

Notre chirurgien fut dans une extrémité à n'en plus rien espérer et je risquai de lui donner de la poudre émétique sans en savoir néanmoins la dose ; le remède réussit heureusement et le remit sur pied. Je tombai aussi malade à mon tour, le 15 décembre, et fus plus de trois mois à en revenir entièrement.

La chaloupe du navire le *Taureau* arriva à l'Habitation le 25 ; elle y avait été envoyée de l'Ile de Sainte-Marie où ce ce bâtiment était retourné, après avoir été à la Baie d'Antongil. Le lieutenant du vaisseau, qui était venu dedans, me remit une lettre du sieur Houdry, qui m'écrivait qu'il avait un grand différend avec le sieur Véron, et qu'il n'avait pas trouvé à propos de continuer le voyage dans le *Saint-Paul*, où il avait fait embarquer le sieur Marchand à sa place pour avoir l'inspection sur les affaires du commerce, et qu'il était resté à la Baie d'Antongil pour y faire l'établissement. Il y avait aussi dans la chaloupe trois commis qui avaient passé du Fort-Dauphin à l'Ile de Sainte-Marie dans le navire l'*Aigle Blanc*, qui y avait été renvoyé sur les assurances que le sieur de Belleville avait données de charger ce bâtiment de riz ; l'un de ces commis me remit des lettres du Conseil qui m'ordonnaient de m'embarquer sur le navire le *Saint-Paul* à la place du sieur Houdry que l'on rappelait. Ces ordres avaient été donnés sur les nouvelles que l'*Aigle Blanc* avait portées au Fort-Dauphin, où ce bâtiment était enfin arrivé, de la mésintelligence qu'il y avait entre le sieur Houdry et le sieur Véron. Avec les lettres que le Conseil m'écrivait, l'on m'envoya les instructions où l'on me marquait de passer avec le navire le *Saint-Paul* au Bandarabassy [Bender-Abbas] et jusqu'à Bassora pour y apprendre des nouvelles des envoyés par terre. Le départ du vaisseau empêcha l'exécution de ces ordres.

Le 26, le sieur Flachet, missionnaire, et le sieur Séguineau, médecin, qui avaient aussi passé du Fort-Dauphin à l'Ile Sainte-Marie, arrivèrent à l'Habitation. Ils étaient passés dans la chaloupe du *Taureau* et avaient débarqué à la rivière de Manangourou, d'où ils étaient venus de là par terre ; ces deux personnes me furent d'un grand secours et d'une grande consolation dans ma maladie. Le 28, la chaloupe le *Taureau* retourna à l'Ile de Sainte-Marie et le lieutenant resta à Ghalemboule dans la vue d'y pouvoir traiter du riz. Il me porta, contre mon sentiment, à offrir vingt grains de rassade de la mesure dont j'avais fait le prix à douze grains, sur ce qu'il me dit qu'on l'avait assuré que les noirs apporteraient du grain à ce prix-là ; cela fut pourtant inutile, puisque l'on n'en traita pas une barrique, car il n'y en avait point dans la contrée.

Le capitaine du navire l'*Aigle Blanc*, ne voyant pas d'apparence à l'exécution de la parole que le sieur de Belleville avait donnée au Conseil du Fort-Dauphin de faire charger son navire de riz, vint mouiller le 30 à la rade de Ghalemboule et mit pied à terre le même jour avec le sieur Budée, premier lieutenant des troupes de la Compagnie dans l'île, le sieur de Belleville et trois commis. Le sieur Budée s'était embarqué au Fort Dauphin avec le sieur Gaytat, commis, sur le navire l'*Aigle Blanc*, avec ordre au capitaine de les débarquer aux Matatanes, où le Conseil les envoyait pour y rester ; ce capitaine fit la route droite à l'Ile de Sainte-Marie sans penser à mouiller aux Matatanes, et il donna pour raison au sieur Budée, qui le pressait d'exécuter ses ordres, que le sieur de Belleville assurait qu'il venait souvent des pirogues de ces lieux-là à Ghalemboule, où il pourrait s'embarquer pour y passer, ce que le sieur de Belleville, qui était dans le navire, confirma, quoique je ne crois pas qu'il en soit jamais venu : les commis venaient pour être employés dans les habitations.

La chaloupe du navire le *Taureau* arriva de l'Ile Sainte-Marie à l'Habitation le 1er janvier ; il y avait dedans des marchandises pour la traite, sur l'avis que le lieutenant du vaisseau avait donné au capitaine que l'on trouverait du riz dans la contrée ; la chaloupe retourna ensuite à bord.

Le 8, le lieutenant du *Taureau* mourut : c'était un bon homme de mer, habile officier et très capable, il s'appelait Le Tourneur. Comme il n'y avait point de riz à traiter dans la contrée de Ghalemboule et que le navire l'*Aigle Blanc* était inutile à la rade, je fis résoudre le capitaine de ce bâtiment de passer à la Baie d'Antongil pour y prendre le sieur Houdry et le porter au Fort-Dauphin. Le sieur Budée et trois commis restèrent à l'habitation ; le vaisseau mit à la voile le même jour, le 8.

Le bétail nous manquant à l'habitation, et ne trouvant point à en traiter dans la contrée de Ghalemboule, sur l'avis que l'on me donna que nous en trouverions dans la contrée de Ouebat [Vohibato], à 40 à 45 lieues Sud de Vandrou, où j'avais envoyé peu après notre arrivée dans l'île, je me déterminai d'envoyer encore de ces côtés-là dix Français et vingt noirs d'autour l'Habitation sous la conduite du sieur George, commis, et du sieur Marchinville, sergent, avec des marchandises de traite. Ils partirent le 12 ; deux jours après, deux Français de la troupe retournèrent, n'ayant pu passer plus avant ; les autres continuèrent leur route.

Le 21, le navire le *Taureau* vint mouiller à la rade de Ghalemboule ; le sieur Querquadiou, capitaine, mit pied à terre et vint à l'Habitation où il resta tout le jour ; il se rembarqua le soir avec les sieurs Flachet, missionnaire, et Seguineau, médecin ; le vaisseau mit à la voile la nuit pour le Fort-Dauphin.

Le 4 février, la chaloupe de l'*Aigle Blanc* arriva de l'Ile de Sainte-Marie à l'Habitation. Je reçus par là des lettres du sieur Houdry qui me donnait avis que ce vaisseau l'avait apporté de la Baie d'Antongil dans cette île ; il m'écrivait de lui envoyer des Français pour l'accompagner à la rivière de Manasatran, où il voulait aller. Je renvoyai la chaloupe, le 6, et j'y fis embarquer six hommes dessus.

Notes du sergent Marchinville sur le pays d'Ouébat.

Les personnes que j'avais envoyées en traite de Ouebat [Vohibato (Iharoka)] retournèrent le 14 avec 24 pièces de

bétail, à la réserve pourtant du sieur Marchinville, sergent qui mourut à deux journées du fort, en retournant ; nous perdions à la mort de cet officier, qui était un bon soldat et sage. J'avais chargé le défunt, à son départ de l'Habitation, de faire des remarques des lieux où il passerait ; j'en trouvai quelques-unes parmi ses papiers, mais elles auraient été plus correctes et plus amples, s'il était retourné du voyage ; je les mets ici néanmoins pour les raisons que j'ai rapportées ailleurs, suivant leur route depuis leur départ de la contrée de Vandrou, celle de la contrée de Ghalemboule jusqu'à Vandrou étant rapportée ailleurs :

« Nous passâmes la rivière de Vandrou le 21 janvier et fûmes à un village qui n'en est qu'à une lieue et situé sur le bord d'une rivière nommé Holacq [Jolokefa ?], où nous trouvâmes une grande pirogue dans laquelle nous nous mîmes tous. Nous descendîmes environ quatre lieues ce jour-là sur cette rivière, qui est large d'une demi-lieue, en plusieurs endroits fort profonde, ses eaux comme dormantes ; nous donnâmes à terre le soir et fîmes faire sur le bord des cases de branchages et de feuillages pour y passer la nuit.

« Nous fîmes encore quatre lieues, le 22, sur la même rivière, après quoi nous tirâmes notre pirogue à terre et la traînâmes environ la portée de deux [coups de fusil] jusqu'à une autre rivière nommée Yrangue [Irangy], [1] moindre que la rivière de Holacq en largeur et en profondeur ; les eaux en sont aussi comme dormantes mais qui néanmoins s'émeuvent au moindre vent qu'il fait et avec des vagues comme à la mer [qui est] éloignée de cette rivière en deux endroits d'un quart de lieue et en d'autres moins. Nous fîmes quinze lieues cette journée et nous fûmes passer la nuit dans un méchant village que nous trouvâmes sur le bord.

« Nous fîmes encore trois lieues sur la même rivière, le 23, nous donnâmes [nous mîmes pied] à terre ensuite et traînâmes notre pirogue un assez bon espace de chemin jusqu'à une

1. L'embouchure de l'Irangy est à environ 54 kilomètres de celle de l'Ivondrona, sur le bord Nord duquel est situé Jolokefa.

rivière nommé Mouasse [Imoasa] ; les bords en sont des plus beaux et paraissent comme les bords d'un canal fait à la main. Nous fîmes environ douze lieues sur cette rivière [1] et, sur le soir, nous donnâmes à terre et nous traînâmes encore la pirogue une portée de mousquet jusqu'à la rivière nommée Allouminte [Ranomainty].

« Nous eûmes bien de la peine, le 24, à faire trois lieues sur cette rivière, parce qu'elle est traversée d'arbres en plusieurs endroits ; elle se décharge dans la grande Yaroucha [Iharoka] ou Ouebat ; nous fîmes encore deux lieues sur celle-ci et nous mîmes pied à terre ensuite et fûmes au village nommé Enthimé [?], le plus considérable de la contrée de Ouebat. Ce village est situé sur une hauteur au bord de la rivière, d'où l'on en découvre le cours qui passe au milieu d'une plaine fertile en tout ce que les noirs ont accoutumé de cultiver.

« Le pays est peuplé et rempli de villages, tous situés sur des hauteurs. Le maître du village d'Enthimé, nommé Racemisade [Ratsimisahada ?], nous reçut des mieux ; il envoya avertir les autres maîtres des villages, qui se rendirent chez lui, et la paix fut jurée aux conditions et avec les mêmes cérémonies qui sont marquées ailleurs. L'on découvre la mer du village d'Enthimé, qui n'en est qu'à deux lieues. Les canots entrent facilement dans la rivière de Ouebat, et des chaloupes y entreraient aussi. La traite fut ouverte, mais, comme il n'y a pas beaucoup de bétail dans le pays, nous n'en pûmes avoir que 24 pièces ; les marchandises de traite sont les mêmes que dans la contrée de Vandrou. Nous partîmes le.... pour retourner à l'Habitation ; une partie des gens prit la même route par où l'on avait passé en venant et les autres prirent le bord de la mer pour conduire le bétail.

« L'embouchure de la rivière de Ouebat, qui n'est éloignée du village d'Enthimé que de deux lieues, n'est pas éloignée de la latitude de 19° 45 à 50 minutes [en réalité, 19°]. Dans la route que nos gens firent, ils ne s'écartèrent pas de

1. Les distances données par François Martin sont erronées, la distance totale entre la bouche de l'Ivondrona et celle de l'Iharoka n'est que de 85 kilomètres, et non de 37 lieues, comme il l'indique.

la mer de plus de deux lieues ; les rivières par où ils passèrent coulent de l'Ouest à l'Est, mais fort lentement. Depuis la contrée de Vandrou jusqu'à Ouebat, le pays qu'ils virent est presque désert : ils n'y trouvèrent que deux villages ; le dedans de la terre est peuplé et cultivé.

« Nous eûmes du 20 au 21 un ouragan qui fit beaucoup de désordre aux plantages et qui dura 20 heures ; après que le vent eut fait diverses fois le tour du compas, il s'arrêta au Nord-Est, d'où il souffla encore deux jours avec force. »

Le sieur Houdry arriva à l'Habitation le 3 mars pour aller à la rivière de Manasatran, mais il ne voulut pas y demeurer à cause des malades qui y étaient encore ; il s'arrêta dans la case d'un Français, ancien habitant de la contrée, qui en était proche et il y fut pris, le lendemain de son arrivée, d'une fièvre dont il mourut le 25. Le 26, je reçus des lettres du capitaine de l'*Aigle Blanc* et du sieur de Belleville, qui me les envoyèrent par un canot : le premier me donnait avis de la mort de son chirurgien, de deux pilotes et de sept matelots de son équipage, et il me demandait des rafraîchissements ; je lui fis part de ce que nous avions à l'Habitation, que je lui envoyai par le même canot. Les noirs ayant fait leur récolte à la fin de mars, je commençai à traiter du riz au commencement du mois d'avril.

La chaloupe du *Saint-Paul* arriva le 17 à l'Habitation. Je reçus par là des lettres du sieur Véron, qui m'écrivait avoir été traversé de vents contraires après avoir doublé l'Ile de Madagascar, que ces vents l'avaient empêché de dépasser les trois degrés de latitude Sud de la ligne et... degrés de longitude, qu'ils s'étaient trouvés engagés à cette hauteur entre des îles et des basses [petits bancs de roches] dont ils avaient eu bien de la peine à se tirer, néanmoins que cette rencontre leur avait été favorable par la quantité de tortues, de poissons et de diverses sortes d'oiseaux qu'ils y avaient trouvés et qui leur étaient venus fort à propos dans la nécessitté où ils étaient de victuailles, que, l'état où ils étaient ne leur ayant pas permis de s'opiniâtrer à passer plus avant, ils s'étaient déterminés de retourner. Le lieutenant et le mousse du vaisseau

ayant formé une espèce de parti contre le capitaine, celui-ci dégrada ces deux hommes à la Baie d'Antongil, où ils sont morts depuis. Le navire, en retournant, toucha en voulant entrer dans une baie au Nord de celle d'Antongil ; ils s'en tirèrent pourtant et vinrent mouiller ensuite à l'Ile de Sainte-Marie, d'où le capitaine me demandait assistance pour faire subsister son équipage.

Quoique je ne doute pas que le sieur Véron n'ait fait son devoir pour exécuter les ordres, qu'il avait du conseil du Fort-Dauphin, de passer à l'île de Socotora et de là à Moka, comme il était néanmoins d'un sentiment contraire à ce voyage, ainsi qu'il me l'avait dit parce qu'il croyait qu'il ne pouvait pas être avantageux à la Compagnie (et beaucoup de personnes étaient de son sentiment), il y a lieu de croire que ce capitaine ne se servit pas de toutes les connaissances qu'il avait dans la navigation pour tâcher de passer aux lieux où il avait ordre d'aller.

Je renvoyai la haloupe le 18 avec quelques milliers de rassades.

La maladie continuait dans l'Habitation et nous perdîmes, le 21, le sieur George, commis.

La traite du riz avançant beaucoup, et, la continuant chaque jour, j'en donnai avis, au commencement de mai, aux capitaines des navires le *Saint-Paul* et l'*Aigle Blanc* qui étaient avec le vaisseau à l'Ile Sainte-Marie, et je les invitai de faire diligence pour venir charger ce grain et le porter à Fort-Dauphin, où l'on pouvait en être en nécessité. Le sieur Véron m'écrivit, le 17, qu'il était après carèner le *Saint-Paul*, que ce navire serait prêt en quinze jours et qu'il viendrait mouiller ensuite à la rade de Ghalemboule.

Arrivée de Champmargou à Fénerive (19 *mai* 1666). — *Nouvelles de Fort-Dauphin : mort de de Beausse.*

La chaloupe du navire le *Taureau* arriva le 19 à l'Habitation, ayant laissé le vaisseau mouillé à une lieue de là ; le sieur

de Champmargou et le sieur Cuveron, le supérieur des missionnaires de l'Ile de Madagascar, étaient dans la chaloupe avec dix ou douze personnes que le premier y avait fait embarquer.

Le sieur de Champmargou était parti du Fort-Dauphin pour visiter les Habitations de Mascareigne, de Ghalemboule, de Sainte-Marie et d'Antongil ; ils mouillèrent à l'Ile de Mascareigne, où ils trouvèrent un petit vaisseau anglais qui y faisait du bois et de l'eau. Ils eurent dessein de reconnaître mieux ce bâtiment, mais les gens de l'équipage qui étaient à terre se retirèrent adroitement et le navire mit ensuite à la voile ; nous avons appris depuis que c'était une petite frégate que les directeurs de la Compagnie anglaise avaient fait partir des Dunes pour donner avis à leurs officiers du comptoir de Surate de la déclaration de guerre entre l'Angleterre et la Hollande. Le sieur de Champmargou, après être resté quelques jours à Mascareigne, s'embarqua et fit mettre à la voile pour Ghalemboule.

J'appris par les lettres qui me furent écrites du Fort-Dauphin, ainsi que par les personnes qui descendirent à l'Habitation, la mort du M. le président de Beausse, du sieur de Querquadiou, capitaine du navire le *Taureau*, et de plusieurs personnes de divers emplois, et aussi que le sieur de Montauban, lieutenant civil et criminel de l'île, avait été nommé à la charge de président par des lettres provisoires de Sa Majesté. Le sieur de La Case était retourné du parti qu'il avait fait dans l'île, d'où il avait amené dix mille pièces de bétail ; il avait avancé plus de 150 lieues dans les terres, dans la contrée nommée la Valle, au Sud-Ouest de Ghalemboule.

Le navire la *Vierge de Bon-Port* avait mis à la voile pour France ; l'on y avait fait embarquer dessus des personnes que l'on accusait de brouilles au Fort-Dauphin ; il s'y embarqua aussi des anciens habitants de l'île, ainsi que quelques-uns des nouveaux venus qui se dégoûtaient de ne pas trouver à Madagascar ce qu'ils s'étaient attendus d'y rencontrer. On y chargea des cuirs et des gommes ; plusieurs d'entre les officiers du navire, ainsi qu'entre les passagers, avaient l'idée remplie des

grandes richesses qu'ils emportaient avec eux par [en] quantité : topazes, améthystes et autres pierres de couleur que l'on trouve aux environs de Fort-Dauphin, dont ces gens-là étaient bien garnis et que bonnes pour lors ; pendant un assez long-temps que l'on a resté dans l'erreur l'on croyait sur la bonté de ces pierres, cela a été la grippe [la passion] des Français qui étaient dans l'île.

Un lapidaire, nommé Le Mire, contribuait beaucoup à entretenir les gens dans cette croyance par le gain qu'il faisait à les tailler, et il ne manquait pas d'ouvrage ; l'on en est revenu néanmoins par l'expérience que l'on a eue du peu d'état que l'on a fait de ces pierres en France, qui sont fort tendres, faciles à casser, mais toutefois belles en couleur ; il y a des personnes qui disent que, parmi le grand nombre, l'on en a trouvé des fines et il en peut être quelque chose, mais il est sûr pourtant que celles de cette espèce ont été rares.

Il était arrivé au Fort-Dauphin, [en janvier 1666], un houcre [le *Saint-Louis*] de deux qui étaient partis de France mais qui s'étaient séparés l'un de l'autre au sortir de la Manche ; ce bâtiment passa à l'Ile de Mascareigne où il prit le sieur Baudry, un des membres du Conseil qui y était resté malade, et il vint mouiller après au Fort-Dauphin, étant resté sept mois dans sa traversée.

L'on reçut, par là, des lettres des directeurs de la Compagnie, qui donnaient avis qu'une flotte de plusieurs vaisseaux serait prête à partir des côtes de France pour Madagascar au mois de septembre 1665. Le Conseil trouva à propos d'envoyer ce houcre reconnaître la côte de l'Ouest de l'île pour remarquer ce qu'il y aurait à y faire pour l'avantage de la Compagnie.

Un voyage de traite de Fr. Martin dans le pays d'Ambohimalaze (24 mai-9 juin 1666). Mesures prises par Fr. Martin pour assurer le ravitaillement de Fénerive.

Le sieur de Champmargou, voyant notre Habitation assez mal fournie de bétail, une partie de nous autres malades et l'autre partie qui avait de la peine à revenir [à se remettre],

me dit qu'il voulait nous mettre dans l'abondance avant que de retourner au Fort-Dauphin. Je lui répondis que j'attendais que nos gens fussent un peu remis pour aller en traite ou en parti dans une contrée nommée Ouemalase [Ambohimalaza], à trente-cinq ou quarante lieues dans les terres, entre les rivières de Manangourou et de Manasatran, même que j'avais résolu, quoique faible encore, de partir dans huit jours pour ce voyage ; il me répartit qu'il s'embarquerait le lendemain pour passer dans l'Ile de Sainte-Marie, où il laisserait le vaisseau pour le raccommoder et le caréner, et qu'il viendrait de là avec douze ou quinze hommes à la rivière de Manasatran, où nous nous joindrions ensemble pour le parti ou par la traite. Le navire le *Taureau* vint mouiller à la rade de Ghalemboule.

Le sieur de Champmargou s'est rembarqué le 21 avec les personnes qui étaient descendus avec lui et il fit ensuite voile pour l'Ile de Sainte-Marie.

Je pris quatorze hommes de l'Habitation, de ceux qui étaient le mieux remis, et vingt bons noirs d'autour, ainsi que des marchandises de traite, et je partis le 24 pour le voyage dans la contrée de Ouemalase ; nous arrivâmes le soir au bord de la rivière de Manangourou, et, le 25 au matin, nous arrivâmes à celle de Manasatran, où, sur les dix heures, nous prîmes deux canots qui nous portèrent deux lieues en amont la rivière. Nous débarquâmes à la droite dans un champ de riz, où l'on avait bâti des cases où nous trouvâmes le sieur de Belleville et un soldat avec lui ; il y était venu de l'Ile de Sainte-Marie depuis huit jours pour y traiter du riz en paille, dont il avait déjà bonne quantité. Je lui donnai avis de la venue du sieur de Champmargou ainsi que de ce qui m'amenait en ce lieu ; nous passâmes la nuit ensemble.

Quoique le sieur de Champmargou m'ait dit de l'attendre trois ou quatre jours à la rivière de Manasatran, nous partîmes néanmoins le 26 au matin pour continuer notre voyage ; je laissai avec le sieur de Belleville un de nos gens, qui ne put pas suivre.

Le chemin que nous fîmes depuis le 26 jusqu'au 31, est peut-être un des plus mauvais chemins que l'on ait jamais fait ;

nous passâmes deux journées entières dans l'eau, mais particulièrement le 27, et, ce jour-là, nous fûmes obligés de faire plus de deux lieues dans un torrent où nous n'avions de l'eau que jusqu'aux genoux, mais dont le fond était d'un cristal brûlé, ce qui nous mit les pieds tout en sang. Nous couchâmes le soir dans un méchant village que nous trouvâmes dans un fond au milieu des bois, dont la maîtresse passait, à ce que l'on me rapporta, pour magicienne ; l'on nous en conta des choses surprenantes, qu'elle faisait venter, pleuvoir et tonner quand elle voulait, qu'elle prédisait l'avenir et tout ce que l'on attribue aux magiciens. J'avais dessein de voir une femme si extraordinaire sans avoir pourtant l'intention de lui demander des preuves de son art ; je m'informai à trois ou quatre noirs, que nous trouvâmes dans le village, où elle était, ils me dirent qu'elle s'était retirée dans les bois à une demi-lieue de là ; je lui envoyai dire de venir à son village, que nous étions amis et qu'elle ne devait rien craindre ; elle me fit faire réponse qu'elle me priait de l'excuser, qu'elle ne pouvait quitter le lieu où elle était, que, à l'égard de sa science, elle n'avait point de vertu en présence des Français. Elle nous envoya des présents de riz et de volailles ; quelques-uns de nos gens firent difficulté d'en manger, mais j'en soupai fort bien, et d'autres avec moi, qui n'étions pas si scrupuleux et qui n'appréhendions pas qu'il y eût du maléfice.

Nous partîmes de ce village le 28 au matin, faisant notre route toujours à l'Ouest, prenant quelquefois un peu du Nord, et toujours à travers des bois, des montagnes et des eaux ; nous fûmes obligés de nous frayer le chemin en plusieurs endroits. Nous ne trouvâmes que quatre villages depuis le 26 jusqu'au 31, mais dont la plupart des habitants avaient fui. Nous entrâmes ce jour-là dans la contrée de Ouemalase, où nous trouvâmes le pays plus découvert et défriché en plusieurs endroits, et nous arrivâmes sur le midi au pied d'une montagne fort haute, où est situé le principal village de la contrée et où demeure le nommé Rassanson [Ratsantsana ?], reconnu pour maître du pays. Je m'arrêtai avec nos gens au bord d'un ruisseau qui coule au pied de la montagne, d'où j'envoyai au

1931

village avertir le seigneur que nous étions venus pour le voir et pour faire amitié avec lui ; je pris cette précaution pour ne pas l'effaroucher, et il nous fit faire réponse par mon envoyé que nous serions les bienvenus et qu'il nous attendait. Nous montâmes ensuite ; la montagne est rude, mais particulièrement à 500 pas du sommet où il faut gravir pour arriver jusqu'en haut et où dix hommes seulement, en faisant rouler des pierres, empêcheraient l'abord à mille autres. Nous entrâmes dans le village où il y avait 50 à 60 cases, avec une espèce de halle dans le milieu où il y pouvait avoir deux cents noirs assis, mais sans armes ; il n'y avait ni femmes, ni enfants dans le village. L'on nous conduisit dans trois cases que l'on nous avait accommodées et où Rassanson, un peu après, nous envoya en présent du riz, des volailles, du vin de miel et de sucre et des fruits de la terre ; il fit aussi tuer un taureau pour nous régaler.

Le lendemain, il nous envoya visiter par deux de ses fils et s'informer de nous et du dessein qui nous amenait dans le pays. Je fis dire que nous venions lier amitié avec lui, l'assurer de la protection des Français contre ses ennemis et voir s'il y avait quelque chose à traiter dans la contrée, mais particulièrement du bétail dont nous avions besoin, que nous apportions diverses sortes de marchandises que je leur fis voir et que je les mettais au choix [dont je leur laissais le choix]. Rassanson me fit dire qu'il avait été toujours ami des Français, quoiqu'il n'y en fût jamais venu dans son pays avant nous, qu'il nous remerciait de l'assurance que nous voulions bien lui donner de notre protection contre ses ennemis, qu'il était en paix avec ses voisins et, pour du bétail, que nous pouvions voir par l'état de la contrée qu'il n'y en avait pas beaucoup, cependant qu'il ferait chercher quinze bonnes bêtes pour nous en faire présent. Je fis tout ce que je pus pour les obliger à nous en traiter un nombre, mais il n'y eut pas lieu de les y porter [de les y décider], car il est vrai aussi que la contrée en est fort dénuée. Ils avaient conduit dans les bois ce qu'ils en avaient, avec leurs femmes et leurs enfants ; nous n'aurions pas pu le trouver et, je ne crus pas que nous dussions user de violence pour les forcer à nous

en vendre. L'on nous donna les quinze pièces de bétail, et je fis un présent de rassades et de cristaux en échange. Je rendis visite à Rassanson qui ne pouvait sortir de la case où il était, à cause de son grand âge qui, suivant la supputation des noirs, était de 130 années lunaires ; cet homme était encore bien fait et de bon sens, il n'y avait que la vue qui lui manquait et que la vieillesse lui avait fait perdre.

Je m'informai de l'état du pays plus avant dans les terres à dessein d'y passer, si l'on nous donnait l'espérance d'y pouvoir faire quelque chose ; l'on me dit qu'il n'y avait point d'habitations qu'à sept ou huit journées de là, et de pauvres gens qui ne vivent que des racines qu'ils vont chercher dans les bois et de singes, qui usent de l'arc et de la flèche, qui viennent une fois ou deux par an dans la contrée d'Ouemalase traiter du riz et des volailles pour des pots et des plats de terre qu'ils y apportent et qu'ils font dans leur pays. Il y avait de l'apparence à ce que l'on nous disait ; du village où nous étions, l'on ne découvrait à perte de vue que de hautes montagnes, toutes couvertes de bois, sans apparence d'habitations. Au bas du village de Rassanson, il y a une plaine d'une lieue de longueur et de même largeur en quelques endroits, entrecoupée de ruisseaux et bien cultivée ; la récolte du riz était faite et ce grain était en meule sur le champ.

Nous quittâmes le village de Rassanson le 3 juin et nous passâmes la nuit dans une habitation de l'un de ses fils ; nous continuâmes notre chemin le 4, par des grands bois, côtoyant une petite rivière que nous passâmes et repassâmes plus de vingt fois, et nous nous arrêtâmes le soir à un village qui est sur le bord ; le maître nous reçut des mieux, fit tuer une bonne bête et fit pêcher dans la rivière pour nous régaler. Nous marchâmes encore, le lendemain 5, le long de la même rivière jusqu'à la rivière de Manangourou, où elle se jette dedans ; nous montâmes encore deux lieues le long des bords de celle-ci, nous la passâmes le soir et restâmes la nuit dans des cases que nous trouvâmes sur le bord dans un champ de riz ; autant que la vue se pouvait étendre, le pays était cultivé partout, [avec] quantité de villages sur les hauteurs, la terre des meilleures,

arrosée de ruisseaux : la contrée de Ghalemboule s'étend jusque-là. Proche du lieu où nous restâmes, il y a une source d'eau chaude que nous fûmes voir ; elle a un goût de soufre, mais extraordinairement chaude. Depuis le 6 jusqu'au 9, nous passâmes dans la contrée de Ghalemboule : le pays est beau, partout cultivé et peuplé, mais montagneux et entrecoupé de ruisseaux dans les fonds ; les villages sont bâtis sur des hauteurs, quelques-uns fermés de pieux, d'autres avec des fossés autour. Nous fûmes très bien reçus partout, et même les maîtres des villages écartés des lieux de notre route nous attendaient dans le chemin avec des présents de riz, des volailles et des fruits que la terre produit. Nous arrivâmes le 9 à l'Habitation, tous en bonne santé. La route que nous tînmes en retournant est bien meilleure que celle où nous passâmes en allant. Il y a quarante à quarante-cinq lieues de l'Habitation au village de Rassanson.

L'Habitation où nous étions étant très malsaine, je me déterminai d'en faire bâtir une autre sur une hauteur qui en était proche et en bel air ; j'envoyai avertir les noirs de la contrée d'y devoir travailler par corvées, ce qu'ils firent avec joie.

Le navire le *Saint-Paul* vint mouiller, le 5 août, de l'Ile de Sainte-Marie à la rade de l'Habitation.

L'aumônier et un pilote descendirent à terre, qui me donnèrent avis de la mort du sieur Véron, qui en était capitaine, et de vingt personnes de l'équipage.

Le sieur de Champmargou, ayant appris à l'Ile de Sainte-Marie que le sieur de Belleville était allé à la rivière de Manasatran [Manantsatrana], passa outre avec le navire le *Taureau* ; le capitaine du vaisseau l'*Aigle Blanc* avait aussi fait voile à la Baie d'Antongil pour y traiter du riz.

Nous vîmes un vaisseau mouillé au large à quatre ou cinq lieues Ouest de l'Habitation le 15, 16 et 17, nous crûmes que c'était l'*Aigle Blanc* qui retournait de la Baie d'Antongil au Fort-Dauphin.

Le navire le *Saint-Paul* fit voile, le 27, pour le Fort-Dauphin ; j'avais fait charger dedans cent tonneaux de riz ; je fis aussi embarquer sur ce vaisseau des personnes inutiles dans notre Habitation et j'envoyai, par là, au Conseil du Fort-Dauphin des relations de ce que nous avions reconnu de l'état des endroits de l'île où nous avions été.

Le manque de bétail, où nous tombions souvent, me fit résoudre d'obliger les maîtres des villages de la contrée de Ghalemboule de nous traiter une pièce de bétail chacun par année ; cette contrée a quantité de villages et, par là, nous aurions suffisamment de quoi entretenir l'Habitation ainsi que pour fournir des rafraîchissements aux équipages des vaisseaux que l'on nous enverrait.

Je fis partir un commis avec neuf soldats, je lui donnai des marchandises de traite et le chargeai de satisfaire les noirs et aussi de leur représenter que, en considération que nous conservions [préservions] la contrée de l'irruption que les ennemis avaient accoutumé d'y faire avant que les Français y fussent établis, il était juste aussi qu'ils nous fournissent des moyens d'y subsister, en les payant. Le commis resta dix jours dans sa tournée et revint à l'Habitation, le 16 septembre, avec onze pièces de bétail qu'il avait traitées.

Il arriva à l'Habitation un Français qui venait de l'Ile de Sainte-Marie, qui avait débarqué à la rivière de Manasatran ; il me rapporta que des noirs lui avaient dit que le navire le *Taureau* avait fait naufrage au sortir de la Baie d'Antongil.

Naufrage de Champmargou à Vohémar.

Je partis, le 17, avec neuf Français que je pris avec moi pour aller continuer la traite du bétail dans la contrée : j'en traitai 19 pièces dans ma tournée. Mon dessein était de parcourir tous les villages, mais une nouvelle que je reçus le 25 à huit lieues de l'Habitation me fit rompre ma traite : l'on me donna avis qu'il était arrivé un canot de l'Ile de Sainte-Marie qui m'apportait les lettres du sieur de Champmargou sur la perte du navire le *Taureau* au nord de la Baie d'Antongil. Je pris en même temps deux soldats avec moi et ordonnai aux autres de me suivre le lendemain ; j'arrivai à minuit à l'Habi-

tation et j'y trouvai trois Français que le sieur de Belleville m'avait envoyés, dont l'un était le maître de la chaloupe du navire le *Taureau*. Cet homme me dit que le sieur de Champmargou, après avoir resté quelques jours à Antongil, s'était rembarqué pour venir à l'Ile de Sainte-Marie, que, étant entre les deux caps du Nord et du Sud de l'entrée de la baie, leur beaupré se rompit, qu'un vent de l'Ouest et les courants leur avaient fait doubler la pointe du Nord et les avaient portés à cette route le long de la côte, que le sieur Champmargou était descendu à terre avec quelques-uns de ses gens pour reconnaître le pays, que, le vaisseau ne gouvernant point et ne trouvant point à mouiller, l'on avait continué de longer la côte et qu'enfin il avait donné sur des cayes [des récifs] au Sud de la baie de Vohémaro [Vohémar], que l'équipage et les passagers s'étaient sauvés à terre, qui en était proche, à la réserve de trois ou quatre personnes qui se noyèrent, entre ceux-ci, M. Cuveron, supérieur des missionnaires de l'île, qu'un zèle de charité porta, après avoir gagné la terre, à retourner à bord pour aider à sauver des malades : il périt dans cette action charitable. Ces gens échappés du naufrage, n'ayant point de vivres, se divisèrent en troupes pour en chercher, tenant néanmoins tous la route du Sud pour tâcher de rejoindre le sieur de Champmargou ; quelques-uns furent rencontrés par des noirs du pays, qui leur ôtèrent ce qu'ils avaient.

Je ne puis m'empêcher de rapporter un événement assez particulier : trois ou quatre matelots qui cherchaient de quoi manger en faisant route, après être restés deux jours sans rien trouver, se déterminèrent à tuer un chien de l'un deux qui les suivait ; ils le prirent et lui coupèrent ou crurent lui avoir coupé la gorge ; le chien laissé pour mort et jetant quantité de sang par la plaie, ils se remirent au lendemain à l'accommoder. Le matin venu ils furent bien surpris et bien désolés de ne le plus trouver ; cependant, ne croyant pas qu'il pût s'être traîné bien loin, ils le cherchèrent dans les bois et ils le rencontrèrent qui venait vers eux avec une pintade à la gueule, encore vivante ; il n'est pas nécessaire de dire la joie qu'ils eurent de cette rencontre. La pintade leur servit bien, le chien fut caressé et

échappa : le filet du gosier n'avait pas été coupé. Les matelots rejoignirent le gros deux jours après.

Après plusieurs jours de fatigues et de misères qui firent périr encore six ou sept hommes, et dans ce nombre le sieur des Essais, un des lieutenants des troupes de l'île, que la faim et la lassitude força de rester au bord d'une rivière que les autres passèrent à la nage et où les noirs le saccagèrent [le tuèrent], le reste rencontra le sieur de Champmargou, et tous, après avoir bien souffert, gagnèrent l'Habitation d'Antongil, d'où le sieur de Champmargou me demandait assistance de tout ce que je pourrais leur envoyer pour les tirer de la misère où ils étaient. Je fis mettre dans le canot des marchandises de traite et des hardes ; les Français qui étaient venus dedans s'y rembarquèrent et firent voile pour l'Ile de Sainte-Marie et ils ne restèrent qu'un jour à l'Habitation.

Nouvelle opération de traite de Fr. Martin (28 *sept.*-16 *oct.* 1666).

Je partis le 28 avec neuf Français pour continuer la traite de bétail ; je passai dans plusieurs villages.

J'entrai, le 1er octobre, dans celui d'un noir nommé Ravatacon [Rabetakona], où nous ne trouvâmes personne ; cet homme, qui avait le plus beau troupeau de la contrée, s'était retiré dans les bois avec les habitants du lieu, où ils avaient mené tout leur bétail avec eux. Je crus devoir faire un exemple pour empêcher de faire de même : nous parcourûmes les lieux d'alentour et nous y trouvâmes un troupeau de plus de cent bêtes que je fis conduire au village. Cette action, répandue [divulguée] dans la contrée, y fit venir plusieurs maîtres des villages circonvoisins qui réclamèrent le bétail pour être à eux. Je leur fis dire que je croyais ce qu'ils me disaient, que je n'avais pas arrêté le troupeau pour m'en rendre maître, que je demandais seulement à Ravatacon de me traiter une bête comme ils avaient [déjà] fait et que je voulais le voir. Il n'y eut pas de moyen d'obliger cet homme, que la peur avait saisi, de venir à son village ; cela me porta à prendre deux pièces de bétail, dont j'en payai une, et, l'autre, je la retins par une

espèce d'amende à cause de l'action du maître. Je relâchai le reste du troupeau, ce qui surprit les maîtres des villages qui m'étaient venus trouver ; ils ne s'attendaient pas que nous en userions avec tant de modération.

Sur la fin de la journée, Dian Tombe [Andriantompo], le plus considérable des maîtres de village de la contrée de Ghalemboule, me vint trouver au village où nous étions, et il me dit que les ennemis étaient à 25 ou 30 lieues de là dans la contrée d'Ampanefran [Ampaneferana] dont les habitants étaient alliés de longtemps avec les Français, que les ennemis pillaient le pays et qu'ils étaient campés devant la principale habitation où une partie du bétail avait été retirée et où la plupart des habitants de la contrée s'étaient aussi jetés, et qu'il me priait de les aller dégager. Je le remis au lendemain à lui parler ; Dian Tombe était accompagné d'un frère du maître du village que les ennemis tenaient bloqué.

Sur les deux heures après minuit, j'eus avis par un billet que l'on m'écrivit de l'Habitation et qu'un noir m'apporta que Dian Tombe ne m'était venu trouver qu'à dessein de se défaire de nous, à cause que nous forcions les maîtres de villages de nous traiter du bétail et que toute la contrée était en armes ; nous passâmes le reste de la nuit, faisant bonne garde.

Le lendemain 2, Dian Tombe vint me trouver, me priant de marcher en diligence pour aller repousser les ennemis ; je lui dis que j'étais obligé d'aller à l'Habitation avant que de rien entreprendre ; il me répliqua là-dessus que, si c'était que nous manquions de munitions, il était facile d'y envoyer un Français ou deux pour nous en apporter, pendant que nous avancerions dans le pays, et il me fit d'autres questions, toutes suspectes. Je me tins toujours à ce que je lui avais dit, que je voulais absolument aller à l'Habitation et qu'il fallait qu'il y vînt avec moi, à quoi il consentit à la fin. Nous partîmes et, à quatre lieues de là, nous arrivâmes en un village dont le maître n'était pas bien intentionné pour nous ; ce village est bien situé, et il y a, devant, une grande place où nous vîmes plus de quatre cents noirs tous en armes. Je me mis avec nos gens sur une hauteur qui en était à deux cents pas. Dian Tombe

fut joindre le gros et il me parut, à les voir agir, qu'ils avaient de mauvais desseins contre nous. J'envoyai dans les villages pour observer ce que l'on y faisait, l'on me rapporta que l'on y avait fait du vin de miel et que l'on en avait [re]tiré les femmes et les enfants, qui sont des signaux à [ce qui est un signe d'avoir à] se défier des noirs. Je me déterminai et fis mettre nos gens en état et j'envoyai dire à Dian Tombe d'ordonner que tous ses gens eussent à porter leurs armes dans le village, qu'en cas de refus j'allais faire faire une décharge sur eux. Ce discours les surprit, et trois ou quatre maîtres de villages vinrent me trouver et m'assurèrent qu'ils ne brassaient [ne complotaient] rien contre nous, que ces noirs étaient assemblés pour me suivre dans la contrée d'Ampanefran. Je ne me satisfis point de leurs paroles, je leur fis dire encore qu'il fallait absolument qu'ils fissent ce que je leur demandais, et promptement, sinon que je les allais attaquer. Ils obéirent et portèrent leurs armes dans le village ; il y en eut même plusieurs qui se retirèrent. Nous restâmes encore deux heures où nous étions campés, et je partis après, j'emmenai Dian Tombe avec moi et nous arrivâmes à l'Habitation à l'entrée de la nuit.

J'envoyai quérir Dian Tombe le lendemain et je lui fis dire que nous n'ignorions pas les mauvais desseins qu'il avait contre nous, mais que nous ne l'appréhendions pas et, pour lui en donner des marques, que j'allais commencer la guerre le premier. Cet homme, quoique naturellement timide, ne s'étonna pas de ce que je lui disais ; il fit leur serment ordinaire, qu'il n'était de rien [qu'il n'y avait rien de vrai dans] ce que l'on m'avait rapporté, que c'étaient nos ennemis communs qui tâchaient de nous brouiller ensemble, qu'il me priait de donner croyance à ses paroles et encore de marcher au secours de nos alliés. La contestation dura longtemps ; il me promit 30 bonnes pièces de bétail pour le voyage. Je crus devoir faire connaître aux noirs que nous ne les craignions pas, j'acceptai le parti et leur promis de partir le lendemain.

Je pris quatorze Français et cent noirs d'autour de l'Habitation et nous partîmes le 4 ; nous nous arrêtâmes la nuit à un village, à six lieues de là.

Nous arrivâmes le 5 au village de Dian Tombe, éloigné de l'Habitation de quatorze lieues ; cet homme nous reçut fort bien. Son village est situé sur une haute montagne, au bas de laquelle il y a une plaine qui s'étend du Nord au Sud douze ou quinze lieues et qui a deux lieues de largeur en quelques endroits, en d'autres moins, et tout entrecoupée de ruisseaux et inondée des eaux qui descendent des montagnes qui en font un marais presque continu. Nous partîmes le 6 du village de Dian Tombe et nous fûmes coucher dans un village à dix lieues de là, à l'entrée de la contrée d'Ampanefran ; nous entrâmes, le 7 au matin, dans cette contrée, nous ne trouvâmes personne dans trois villages où nous passâmes et nous arrivâmes le soir à celui que les ennemis avaient attaqué et qui est situé sur une montagne, fermé de pieux et entouré, à plus de cinquante pas de la palissade, de citronniers et d'autres arbrisseaux remplis d'épines ; les ennemis en étaient approchés à dix pas et, si nous avions encore tardé deux jours, ils se rendaient maîtres du village. Ils avaient quitté le matin sur la nouvelle qui leur fut donnée que nous approchions ; ils étaient au nombre de quatre cents, à ce que l'on nous rapporta, de la contrée d'Ouebat, qui est à six journées de là. Nous fûmes fort bien reçus dans le village ; le maître nous régala de ce qu'il avait. Il ne s'empressa pas pourtant à nous donner les 30 pièces de bétail que l'on nous avait promises pour cette corvée ; le dessein des noirs était de nous faire avancer dans la contrée des ennemis, et je n'y avais pas de répugnance, quoique j'étais toujours sur la méfiance à leur égard, mais le sieur de Champmargou m'avait écrit qu'il se rendrait au plus tôt à l'Habitation de Ghalemboule et je ne crus pas devoir nous engager dans un parti qui nous arrêterait un certain temps. Je demandai les 30 pièces de bétail, et, sur ce que l'on nous remettait à nous les donner, je fis faire cinq ou six cases sur une esplanade, qui était au pied de la montagne où était situé le village, et je m'y retirai avec nos Français et j'envoyai quérir le maître du lieu et lui demandai le bétail que l'on m'avait promis, et, sur quelque difficulté qu'il allégua, je le fis arrêter et garder dans une case. Les noirs de la contrée crurent que c'était un homme mort, parce qu'ils

ne relâchent point leurs prisonniers, et ils envoyèrent demander du secours aux ennemis qui les avaient attaqués ; ils concertèrent ensemble qu'un corps de trois cents hommes de ces gens-là viendrait se porter la nuit du 11 au 12 dans le bois qui n'était qu'à 200 cents pas du lieu où nous étions campés et que, à un signal qu'ils feraient, les gens du village se jetteraient sur nos noirs qui y étaient restés. Ils crurent (et il y avait apparence de le croire) que, au bruit que nous entendrions, j'enverrais des Français au secours de nos gens et, dans le même temps, les ennemis, qui étaient dans le bois devaient donner sur ce qui serait resté sur l'esplanade. Le coup était bien projeté, et nous aurions peut-être eu de la peine à nous en parer ; je fus rompu néanmoins [mis en éveil] sur ce que nos noirs qui étaient restés dans le village virent des apparences que l'on brassait [complotait] quelque chose, ce qui les porta à venir, le 11 au soir, camper proche de nous ; ce mouvement fit rompre toutes les mesures des ennemis et le corps, qui devait venir dans le bois, se retira et il n'arriva rien pendant la nuit. Le 12, l'on nous donna les 30 pièces de bétail et je relâchai le maître du village.

Nous partîmes et vînmes coucher à 2 lieues de là ; sur les dix heures du matin du 13, que nous étions en marche, l'on me donna avis qu'un gros de deux à trois cents noirs nous suivaient en queue, à 300 ou 400 cents pas de nous. Je retournai sur nos pas avec des Français que je pris avec moi ; le gros tint ferme jusqu'à ce que nous en fûmes à 150 pas, mais alors, tous les noirs prirent la fuite et nous n'en vîmes plus paraître. Nous reprîmes notre route et arrivâmes le 16 à l'Habitation.

La contrée d'Ampanefran est semblable à celle de Ghalemboule, bonne terre partout, mais montagneuse, remplie de bois, de marécages et de ruisseaux, et enfin un très mauvais chemin. La contrée n'est pas peuplée et les noirs ne cultivent que simplement pour le nécessaire ; il n'y a point de traite à faire. Du village où nous étions campés, l'on découvre de hautes montagnes de roche, où l'on voit dessus des villages, fortifiés à leur mode ; il faut gravir à quelques-uns pour arriver jusqu'au

haut : les noirs s'y retirent pour s'y mettre à l'abri des courses de leurs ennemis.

Il arriva le 20 à l'Habitation un canot de l'Ile de Sainte-Marie, que le sieur de Champmargou, qui y était arrivé de la Baie d'Antongil, m'envoyait ; il y avait vingt matelots dessus, de l'équipage du navire le *Taureau*, pour rester à l'Habitation. Je fis charger du riz et des rafraîchissements dans le canot, que je renvoyai le 22.

Les malheurs du houcre Saint-Louis *à la côte ouest de Madagascar.*

L'houcre le *Saint-Louis*, commandé par le pilote Moulard, arriva le 28 à la rade de l'Habitation ; le capitaine mit pied à terre et me dit qu'il était envoyé par le Conseil du Fort-Dauphin pour venir s'informer de ce que le sieur de Champmargou (dont l'on était en peine) était devenu : ce capitaine avait passé à l'Ile de Mascareigne ; il avait ordre de passer aussi à Ghalemboule ainsi que dans les autres Habitations de la côte de l'Est pour apprendre des nouvelles de ce commandant. Il m'informa ensuite de l'état où il avait laissé le Fort-Dauphin.

L'houcre le *Saint-Louis* était le bâtiment qui avait été envoyé pour reconnaître la côte de l'Ouest de l'Ile de Madagascar. Les officiers qui étaient sur ce bâtiment reconnurent les baies, les anses et les rivières qu'ils trouvèrent le long de la côte depuis le Fort-Dauphin, courant au Sud et de là au Nord, jusqu'à la Terre Delgada [Terra del Gado (Ménabé)], où ils mouillèrent par la hauteur de degrés minutes [19°18'] [1]. Ce pays appartient à Lahé Foutchy, qui avait défait autrefois un parti de quarante-cinq Français. La chaloupe fut envoyée à terre et les gens qui étaient dedans y descendirent et y trouvèrent des noirs qui les reçurent fort bien ; l'on communiqua ensemble pendant quelques jours et enfin, après beaucoup de témoignages d'une amitié réciproque, mais feinte du côté des noirs, l'on détermina

1. Dans son Histoire des Indes Orientales, 1702, p. 311, Souchu de Rennefort raconte ce voyage comme fait à la baie d'Antongil.

un jour pour jurer la paix. Les noirs s'y rendirent au nombre de quatre ou cinq cents hommes avec beaucoup de rafraîchissements qu'ils apportèrent pour rendre l'action plus célèbre ; ils demandèrent aussi qu'il fût permis à quelques-uns d'entre eux d'aller voir le navire, ce qui leur fut accordé, et ils y passèrent au nombre de cinquante ou soixante et une femme avec eux, qu'ils faisaient passer pour la femme d'un Grand du pays que la curiosité de voir un vaisseau avait amenée là. Cependant, tout cet extérieur [toutes ces menées] des noirs ne tendait qu'à porter les Français à avoir de la confiance en eux pour prendre leur temps afin de s'en défaire et aussi de se rendre maîtres du vaisseau ; la femme, qu'ils amenèrent à bord du navire, était pour les persuader de leurs bonnes intentions, parce qu'ils n'entreprennent ordinairement rien quand ils en ont avec eux.

Le capitaine était à terre avec un commis et neuf soldats ou matelots pour jurer la paix ; les noirs, qui étaient allés à bord, prièrent le pilote qui y était resté de faire tirer un coup de canon, seulement pour entendre le bruit de la pièce : c'était le signal qu'ils s'étaient donnés entr'eux pour se jeter sur les Français à terre et à bord en même temps. Le pilote fit tirer le coup, et l'on a appris depuis que, au même moment que le bruit en fut porté à terre, les noirs se jetèrent sur les Français qui, dans la croyance que les autres agissaient de bonne foi, avaient quitté leurs armes, étant persuadés qu'ils n'avaient rien à appréhender ; ils y furent tous saccagés [massacrés] sans avoir pu se mettre en défense. Les noirs, qui étaient à bord, se jetèrent aussi en même temps sur l'équipage qui y était resté et ils tuèrent deux Français et en blessèrent trois ou quatre ; les autres revinrent à eux, prirent des armes, et les ennemis, les voyant en défense, se jetèrent à la mer et gagnèrent la terre à la nage ; il n'y eut que la femme qui resta sur le bord, mais elle n'était qu'une esclave que l'on avait ornée des habits ordinaires d'une femme de Grand de l'île.

Le pilote fit lever l'ancre ensuite et, quoiqu'il n'y eût que six matelots dans le bord en état de servir, les autres étant malades ou blessés, ils firent voile le long de la côte et, par un

bonheur assez extraordinaire, les vents et les courants portant du Sud-Ouest, le navire doubla la pointe du Sud de l'Ile de Madagascar et vint mouiller dans l'anse du Fort-Dauphin, où le pilote fit au Conseil le récit de l'accident qui leur était arrivé. Les principaux qui furent tués dans cette occasion étaient le sieur La Vigne, capitaine du vaisseau, et le sieur Gabillon, commis, le reste matelots.

Fort-Dauphin durant l'absence de Champmargou : anarchie, crainte d'un soulèvement des indigènes.

L'état du Fort-Dauphin avait changé depuis le départ du sieur de Champmargou. Le sieur de Montaubon, qui avait succédé à M. de Beausse à la charge de président, y était mort, les autres officiers étaient brouillés entre eux, les gens d'épée refusaient de se soumettre aux gens de plume, quoique ce fût l'intention du Roi et de la Compagnie, et cette division qu'il y avait entre eux était sur le point d'éclater et de donner le branle à de grands désordres. Les noirs avaient tué deux Français à 9 ou 10 lieues du Fort-Dauphin et l'on appréhendait un soulèvement général de ces gens-là ; l'on disait qu'ils étaient piqués de ce que l'on avait donné à quelques-uns d'entre eux, en troc de denrées, des manilles mélangées de divers métaux au lieu de manilles d'argent : il y avait au Fort-Dauphin des personnes expertes à ces mélanges et qui en ont fait un mauvais usage pendant un temps. Cette mauvaise disposition avait porté les personnes restées du Conseil à envoyer le houcre le *Saint-Louis*, pour apprendre des nouvelles du sieur de Champmargou.

Sur l'avis que je donnai au capitaine du vaisseau que ce commandant était dans l'Ile de Sainte-Marie, il se disposa à faire voile le lendemain pour y aller.

Il arriva à l'Habitation, le 29, un grand canot qui venait de l'Ile Sainte-Marie, dans lequel il y avait trente hommes dessus, soldats et matelots de l'équipage du navire le *Taureau*. Je reçus par là une lettre du sieur Champmargou qui m'écrivait être passé à la Grande Terre dans la contrée nommée Chevongue [Ivongo] et qu'il se rendrait dans huit ou dix jours à l'Habitation. Je lui répondis et lui donnai avis, par deux noirs que je lui envoyai, de l'arrivée du houcre le *Saint-Louis*, ainsi que de l'état des affaires du Fort-Dauphin ; le navire resta à la rade.

Champmargou arrive à Fénerive le 1er novembre 1666 et en repart le 3 pour Fort-Dauphin. — Fr. Martin conciliateur dans les querelles entre indigènes.

Le sieur de Champmargou arriva le 1er novembre à l'Habitation ; il y resta le lendemain et s'embarqua, le 3, avec les gens échappés du naufrage du navire le *Taureau* ; il fit voile ensuite pour le Fort-Dauphin. Je n'appris rien de plus particulier de ce que j'ai déjà écrit du naufrage du *Taureau* : je sus d'un pilote hollandais, qui était dessus, qu'il y avait eu beaucoup de précipitation à sortir de la Baie d'Antongil pendant un vent et des courants contraires, et un navire mal gréé, la rupture ensuite du mât de beaupré et emporté au Nord sans pouvoir rentrer dans la baie. Ce qui contribua à la perte du vaisseau, c'est qu'il n'y avait point d'officier de navire pour le commandement ; le capitaine, le lieutenant et des pilotes étaient morts avant le départ du bâtiment du Fort-Dauphin, et il n'y avait pas d'officiers pour mettre à la place des défunts.

Le sieur de Champmargou me donna ordre, à son départ de l'Habitation, de passer deux ou trois lieues au Nord de la rivière de Manasatran pour forcer des maîtres de villages, qui étaient sur le point de se faire la guerre, de s'accommoder entre eux. Je m'embarquai le 6, avec sept Français que je pris avec moi, dans un canot du sieur de Belleville, qui avait accompagné le sieur de Champmargou jusqu'à l'Habitation et qui y vint aussi. Nous donnâmes à terre le lendemain dans une anse, 2 lieues au nord de la rivière de Manasatran, d'où j'envoyai avertir les maîtres de villages qui se disposaient à se faire la guerre de venir nous trouver, afin de les accommoder. Il n'y eut que Rabaipe [Rabaibo ?], le plus considérable des maîtres

de la contrée où nous étions, qui nous vint trouver ; le sieur de Belleville se fit fort de répondre pour ceux de la contrée de Theougne, éloignée de là de 12 à 15 lieues et dont le Grand était son beau-père : c'étaient les deux partis qui voulaient entrer en guerre. La paix fut jurée à la manière accoutumée et je m'engageai de me déclarer contre celui qui commencerait la guerre. Il arriva une circonstance que je ne dois pas oublier et qui fait déplorer l'erreur où sont ces pauvres habitants de Madagascar. Après le jurement fait, la bête qui avait servi pour cette action fut égorgée ; Rabaipe en coupa le premier morceau, s'avança à l'entrée du bois qui était proche du lieu où nous étions campés et, y jetant le morceau en s'adressant au diable qu'ils nomment Belitche [Bilisy], il lui dit : Belitche, voilà pour toi, et puis ensuite, levant les yeux en haut, il dit en s'adressant à Dieu qu'ils nomment Zanhaare [Zanahary] : « Pour toi, Zanhaare, quant aux Français, ils sont tes amis et ils t'en donneront s'ils veulent ». Après cette action [cérémonie], le sieur de Belleville s'embarqua pour l'Ile de Sainte-Marie, et, nous, nous retournâmes par terre à l'Habitation où nous arrivâmes le 10.

Pendant le reste du mois de novembre, il ne nous arriva rien de particulier ; nous perdîmes deux Français qui furent noyés en retournant par mer, dans un canot, de la rivière de Manangourou à l'Habitation. L'un des deux était un commis, nommé Serrebource, honnête homme ; il y avait avec ces deux un troisième Français qui vint par terre, heureusement pour lui : il s'était aussi embarqué dans le canot à la rivière de Manangourou, mais, ce petit bâtiment ayant tourné, il y courut risque [de périr] et ne voulut pas s'y remettre ; il tâcha même de porter les deux autres de venir par terre, parce que la mer était mauvaise, mais ils ne surent éviter leur malheur. Je fis plusieurs tournées dans la contrée pour voir les plantages qui étaient des plus beaux et avaient l'apparence d'une bonne récolte pour l'année prochaine.

Nous nous établîmes pendant le mois de décembre dans la nouvelle Habitation où les noirs avaient travaillé : c'était un carré long de cent cinquante pas communs sur cinquante pas

de largeur, quatre guérites aux angles pour défendre les courtines, le tout fermé d'une bonne palissade de pieux. Je fis défricher autour à une portée de mousquet ; cette Habitation était bien plus commode et bien plus saine que celle que nous quittions.

Deux Français, retournant de la traite dans la contrée de Ghalemboule, eurent soupçon que l'on avait voulu les assassiner dans un village à quatre lieues de l'Habitation, et il y avait de l'apparence au récit qu'ils m'en firent ; j'en fis du bruit. Les maîtres des villages d'autour, appréhendant que je ne poussasse l'affaire, vinrent me prier de ne rien remuer ; ils voulurent me persuader que les deux Français avaient pris l'alarme mal à propos. Je me rendis à leur prière parce que, si j'avais éclairci l'action et que les noirs eussent été coupables, j'étais obligé d'en faire un exemple, ce qui aurait porté une partie des habitants à quitter le pays, et cet abandon aurait empêché la récolte prochaine et fait perdre la traite que nous attendions de faire.

Incidents à la baie d'Antongil. L'Etablissement abandonné.

Le sieur de Belleville m'écrivit, au commencement de février de l'année 1667, qu'il avait été à Antongil prendre des soldats de l'Habitation pour passer à 25 ou 30 lieues plus loin, pour en retirer trois Français que le sieur de Champmargou y avait laissés malades après le naufrage du *Taureau*, mais que, étant arrivé au cap du Nord de la Baie d'Antongil, les noirs qui servaient de rameurs dans son canot l'avaient abandonné et que, n'ayant pu passer plus avant, il avait été forcé de retourner à l'Habitation et, de là, à l'Ile de Sainte-Marie : il y avait, entre ces trois Français, un fils de M. le président Nicolle, ainsi que je l'ai remarqué.

Nous eûmes avis au commencement de mars que deux vaisseaux français avaient mouillé dans la Baie d'Antongil.

Il est vrai que deux vaisseaux français avaient mouillé à la baie d'Antongil : ils étaient de l'escadre dont je parlerai

dans la suite, dont les navires furent forcés de quitter le mouillage de l'Ile Mascareigne par un ouragan ; ces deux-ci furent portés au Nord et, s'étant trouvés proche la baie d'Antongil et avec peu de victuailles, ils donnèrent dedans, où ils en traitèrent : il n'y avait point pour lors de Français, qui avaient quitté l'Habitation. Nous eûmes avis aussi à la fin du même mois que les Français qui étaient dans cette Habitation l'avaient quittée ; nous avons appris depuis que le sujet qui les y avait portés était le manque de vivres où ils étaient tombés. Le commandant, que le sieur de Champmargou y avait laissé, s'était mis fort mal dans l'esprit des maîtres de villages de la baie, qui avaient défendu ensuite à leurs gens de rien traiter aux Français. Le commandant voulut user de violence pour ramener les noirs et il envoya dire à Philarnie [Filohany] ![1] le plus considérable des maîtres de villages de la contrée, de le venir trouver à l'Habitation ; cet homme y vint et, après quelques paroles d'une part et d'autre, deux ou trois soldats eurent ordre de l'arrêter ; il s'échappa de leurs mains, en leur abandonnant son pagne par où ils le tenaient, et le commandant fit tirer dessus, mais sans effet. Cette action fit retirer tous les noirs à la montagne ; les Français prirent l'alarme aussi et se retirèrent (avec leurs armes seulement) dans la contrée de Vallengouze [Voalongoza], qui est au cap du Sud de la baie d'Antongil[2], d'où le commandant écrivit au sieur de Belleville de leur envoyer un canot pour les passer à l'Ile de Sainte-Marie. Les noirs pillèrent ensuite l'Habitation où il y avait des marchandises de traite, des munitions et des hardes. Il y eut beaucoup d'imprudence dans la conduite de ce commandant.

Le houcre le *Saint-Louis* mouilla le 7 avril à la rade de l'Habitation ; le capitaine descendit à terre et me remit plusieurs lettres qui m'apprirent l'état du Fort-Dauphin.

1. *Filohany* n'est pas le nom d'un chef spécial, mais le nom générique des « anciens », des chefs de la côte Nord-Est.
2. En réalité, au fond de la baie d'Antongil.

Fort-Dauphin après le retour de Champmargou : arrivée de la flotte de Mondevergue : particularités du voyage.

Depuis l'arrivée du sieur de Champmargou au Fort, les choses avaient été rétablies dans l'ordre : ce commandant fut deux fois en parti dans la terre [dans l'intérieur] et il y battit les ennemis, mais qui ne cessèrent pas pour cela de continuer leurs entreprises et d'enlever le bétail des habitations des Français écartées dans le pays. Le sieur de Champmargou était sur le point de passer plus avant, avec un parti plus considérable que les deux premiers, afin de pousser entièrement les ennemis ; l'arrivée de la flotte, que l'on attendait de France et qui mouilla dans l'Anse Dauphine, fit prendre d'autres mesures : cette flotte était composée de douze vaisseaux de diverses grandeurs, dont neuf étaient arrivés au Fort-Dauphin lorsque le houcre le *Saint-Louis* mit à la voile de là pour venir à Ghalemboule.

Cette flotte était partie de France en mars 1666 ; le navire nommé le *Téron*, l'un des vaisseaux qui la composaient, faisant beaucoup d'eau quelques jours après avoir mis à la voile de la Rochelle, l'on fut forcé de relâcher aux Canaries, où la flotte resta six semaines et où l'on acheta aussi un petit navire ; après avoir remis à la voile et après quelques semaines encore de navigation, les vaisseaux, par la faute des pilotes, faillirent se perdre à la côte de Guinée, dont ces gens-là se faisaient par leur estime à plus de 100 lieues au loin. La connaissance de cette côte fit changer de route. Les calmes et les vents contraires retinrent la flotte plusieurs jours au passage de la Ligne et l'eau et les rafraîchissements manquèrent dans quelques vaisseaux quoique la flotte eût été pourvue abondamment de tout ; le conseil s'assembla et l'on résolut d'aller au Brésil pour s'y rafraîchir, et les vaisseaux y mirent le cap et arrivèrent tous à la rade de Fernambouc [Pernambouc]. Après plusieurs jours de négociation avec le gouverneur de cette place, l'on eut la liberté de mettre les malades à terre, de faire du bois, de l'eau et des rafraîchissements et de remettre en

état les vaisseaux où il y avait des réparations à faire.

Pendant le séjour de la flotte à la rade de Fernambouc, il arriva un changement considérable dans la ville : le conseil, nommé la « Camara », sous le prétexte, ou faux ou véritable, des excès et de la mauvaise conduite du gouverneur, détermina de s'en saisir et de l'envoyer en Portugal ; l'action fut exécutée avec adresse et avec vigueur. Les gens de la flotte [française], qui étaient dans la ville, furent en peine pendant quelques heures, parce que les habitants qui n'étaient point avertis du dessein de la Camara, crurent que c'était quelque entreprise des Français sur la place ; il y en eut même quelques-uns qui coururent de grands risques pendant la première chaleur de l'action ; la tranquillité fut pourtant rétablie dans la même journée. Le conseil députa à ces messieurs de la flotte, qui étaient dans la ville, pour les informer de ce qu'il avait fait ; il fit aussi publier en même temps de ne point faire d'outrage aux Français et de relâcher ceux que l'on tenait arrêtés dans des corps de garde ou dans d'autres lieux, ce qui remit les choses en état. On trouva à Fernambouc le houcre que la Compagnie avait fait partir pour Madagascar en compagnie du houcre le *Saint-Louis* et qui s'en était séparé au sortir de la Manche ; le capitaine, qui commandait ce bâtiment, avait relâché là pour y prendre des rafraîchissements et il y avait plusieurs mois qu'il y était ; quelques-uns rejetaient la faute de ce long séjour sur cet officier, qui aussi fut cassé, d'autres sur le gouverneur de la place qui avait arrêté ce bâtiment afin de le charger pour son compte de bois du Brésil et l'envoyer en France, ce qui est contre les ordres du roi de Portugal. Ce gouverneur avait aussi obtenu des principaux officiers de la flotte, par un accommodement fait entre eux, un vaisseau pour le charger de ce même bois et pour le même voyage ; le navire fut chargé, et ce fut aussi un des cas dont la Camara chargea [accusa] encore le gouverneur dans les raisons qu'elle crut avoir de l'arrêter.

Il ne sera peut-être pas mal à propos d'expliquer cet article des bois du Brésil pour l'intelligence des personnes qui peuvent ne pas en être informées. L'on sait que la côte du Brésil

appartient au roi de Portugal ; l'espèce de bois qui en porte le nom est bien connu en Europe et est censé du domaine du prince et les officiers des vaisseaux étrangers, qui vont faire commerce à cette côte, sont obligés d'aller prendre un passeport ou un autre acte de cette nature à Lisbonne pour pouvoir être reçus dans les ports du Brésil, et, en outre, ces mêmes officiers doivent donner caution pour assurance qu'ils reviendront à Lisbonne payer les droits, qui sont grands, de tout ce qu'ils chargeront au Brésil. Ce qui revient au roi de Portugal de la vente de ce bois, ainsi que des droits que payent toutes les marchandises que l'on tire du Brésil, fait une somme très considérable dans les revenus de ce prince. L'action du gouverneur de Fernambouc privait le roi des droits que le bois du Brésil, qu'il destinait à envoyer en France, devait payer, ce qui porta la Camara à prier les principaux officiers de la flotte qui avaient donné la main à charger le vaisseau de faire remettre le bois à terre, ce qui fut fait. Après plus de quatre mois de séjour à la rade de Fernambouc, les Portugais, ennuyés et incommodés aussi d'avoir un si grand nombre de Français pendant un si long temps chez eux, prièrent les principaux de la flotte de se retirer, avec menaces même de ne plus fournir de victuailles si l'on ne voulait pas partir.

Les vaisseaux mirent à la voile, bien pourvus de tout et avec ordre aux officiers des bâtiments de dresser leur route au Cap de Bonne-Espérance, à la baie de la Table, où ils arrivèrent. La flotte y resta encore quinze jours ; pendant ce temps-là, le gouverneur du fort pour la Compagnie de Hollande des Indes Orientales reçut et régala du mieux les principaux officiers et fut même à bord rendre visite à Monsieur de Mondevergue. Cette action de civilité, à quoi ce gouverneur crut être obligé, ne fut pas approuvée néanmoins par les directeurs de la Chambre d'Amsterdam, non plus que le conseil de Batavia ; cet officier fut cassé du service de leur Compagnie et n'a été rétabli que quelques années après.

Pendant le séjour de la flotte à la rade du Cap, l'on envoya reconnaître la baie de Saldaigne, qui en est à......, pour voir s'il y aurait lieu d'y faire un établissement pour servir des

rafraîchissements aux [ravitailler les] vaisseaux français qui passeraient aux Indes, à l'imitation de ce que les Hollandais ont fait à la Baie de la Table. Les personnes qui firent leur rapport de l'état de la baie furent partagées, les uns pour l'établissement, les autres contre ; ces différents avis portèrent les principaux officiers de la flotte à y faire planter seulement un poteau avec les armes du Roi pour marque de prise de possession, se remettant à un autre temps à éclaircir ces différents rapports. Les Hollandais firent retirer ce poteau quelques jours après le départ de la flotte, et, par une raillerie basse et impertinente, ils ont fait imprimer dans un de leurs « mercures », je crois que c'est dans l'année 1667, qu'un lion avait jeté à bas ces marques de prise de possession, voulant apparemment faire allusion au lion que leurs États portent dans leurs armes.

La flotte mit à la voile de la baie de la Table ; les officiers des vaisseaux eurent ordre d'aller mouiller à l'Ile de Mascareigne. Quelques-uns, par ignorance, d'autres, volontairement, s'écartèrent de la route ; les navires les plus considérables arrivèrent néanmoins à Mascareigne, où, après quelques jours de séjour à la rade, un ouragan les surprit, pendant qu'une partie des officiers, des équipages et des passagers étaient à terre. L'on ne put pas attendre ces gens-là et l'on fut forcé de couper les câbles pour se mettre au large et gagner le Fort-Dauphin, où ces bâtiments arrivèrent les uns après les autres et au nombre de neuf, ainsi que j'ai marqué lorsque le houcre le *Saint-Louis* mit à la voile de là pour venir à Ghalemboule ; les trois navires qui manquaient arrivèrent ensuite, mais l'un, un an après, par l'ignorance du pilote qui était dessus et qui courut pendant ce temps-là la côte d'Afrique, mouilla à l'île de Sacatora, ensuite à Mosambique, et, quoique la connaissance de ces terres lui dût servir pour le remettre dans sa route, ce fut encore par une espèce de bonheur qu'il arriva au Fort-Dauphin.

Quoiqu'il y ait plusieurs particularités dans les journaux de voyage de cette flotte qui pourraient servir pour l'intelligence des affaires dans la suite, je ne m'y arrêterai pas afin de ne

pas trop grossir cette relation. J'ai cru néanmoins devoir rapporter un accident assez extraordinaire qui arriva par le tonnerre dans le navire le *Saint-Charles*, un des vaisseaux de la flotte où était embarqué Monsieur le directeur général Caron ; quoiqu'il y eût plusieurs exemples de beaucoup d'autres accidents surprenants arrivés par la foudre, celui-ci a [présente] des circonstances qui doivent faire avouer aux hommes que toutes leurs connaissances dans les productions de la nature et tous leurs raisonnements sur les effets que l'on attribue à cette antipathie qu'il y a entre les éléments n'ont rien de solide ni de constant, et qu'il faut laisser ces connaissances occultes au Grand Maître qui gouverne toutes choses. Cet accident arriva à...... Sud de la ligne ; pendant un grand orage, le tonnerre, ayant grondé longtemps, éclata à la fin et tomba sur le navire le *Saint-Charles* : le premier effet fut de passer sur la dunette, où était l'écrivain du vaisseau qu'il enleva et jeta sur le pont, sans lui faire d'autre mal ; un second éclat, qui suivit de près le premier, fracassa le grand mât de hune, creusa le grand mât jusqu'au fer à cheval que l'on y attache ordinairement à quatre ou cinq pieds du tillac par une espèce de superstition que des navigateurs ont que ce fer attaché ainsi garantit du tonnerre ; la foudre s'arrêta là et passa ensuite par le caillebotis entre les ponts où il y avait une compagnie d'infanterie, elle culbuta les soldats les uns sur les autres avec leurs branles [leurs hamacs], fondit des cuillères d'étain que quelques-uns avaient dans leur poche, ainsi que des épées dans leurs fourreaux, pocha l'œil d'un sergent qui en fut incommodé pendant près d'un mois, imprima sur l'épaule d'un soldat la figure d'une écrevisse fort au naturel et, après avoir été près d'un quart d'heure entre les ponts à faire ce désordre, elle se perdit et laissa tous ceux qui étaient sur le vaisseau dans la dernière consternation. L'on trouva dans la hune du mât de misène plusieurs petits poissons tout grillés. Les esprits étant revenus, l'on fut au fond de cale dans l'appréhension que la foudre n'eût été jusque-là ; heureusement elle n'avait pas passé l'entrée des deux ponts. Je reviens à présent à l'arrivée de la flotte au Fort-Dauphin.

Il avait passé sur cette flotte M. le marquis de Mondevergue, que le roi envoyait pour son lieutenant-général dans l'Ile de Madagascar et amiral des mers du Sud ; sa maison était composée des officiers nécessaires à sa charge : quatre compagnies d'infanterie avec leurs officiers, tirées de quatre petits vieux corps.

Le conseil souverain de Fort-Dauphin. — Projets sur l'Inde.

La compagnie, qui avait achevé de se former et qui avait obtenu de beaux privilèges de Sa Majesté, avait nommé douze directeurs généraux pour la conduite des affaires. Ces messieurs envoyaient, pour faire l'établissement du commerce des Indes, deux personnes de leur corps, MM. de Faye et Caron, et plusieurs marchands et commis français et hollandais pour servir dans les comptoirs. Il y avait des lettres patentes du Roi pour l'établissement d'un conseil souverain au Fort-Dauphin, un procureur général, le sieur de l'Espinay [d'Epinay], et les autres officiers qui devaient former ce conseil, étaient aussi nommés dans la vue que l'on avait en France d'établir fortement la nation dans Madagascar, où l'on destinait de faire un entrepôt pour le commerce des Indes, et de faire valoir les terres de l'île. Il y avait passé aussi des chefs de colonies, qui avaient fait des traités avec la Compagnie et qui avaient amené avec eux plusieurs artisans, ouvriers, paysans, et d'autres gens de même pour travailler au sucre, à l'indigo et au tabac que l'on s'attendait à y faire, ainsi que pour rechercher les autres utilités que l'île pouvait produire. Je remettrai à faire les remarques sur l'expédition de la flotte ainsi que sur les dispositions que la Compagnie avait prises pour faire ses établissements. Un voyage que je fis quelques mois après au Fort-Dauphin, où je pris les connaissances nécessaires, me permettra de m'expliquer pertinemment sur tout.

Fénérive ravitaille Fort-Dauphin.

La flotte arriva à Madagascar dénuée de victuailles, après avoir perdu plusieurs personnes de maladie dans la route, entre autres des officiers principaux de la marine et du commerce. Le Fort-Dauphin était aussi dans la disette, lorsque les vaisseaux mouillèrent dans l'anse ; cette nécessité obligea le Conseil d'envoyer le houcre le *Saint-Louis* à Ghalemboule et à Antongil pour y venir charger du riz. MM. de Faye et Caron me firent l'honneur de m'écrire : ils me demandaient sur [avant] toutes choses de leur envoyer de ce grain au plus tôt pour les tirer de la disette où ils étaient. J'eus ordre aussi de les informer de l'état de la contrée où j'étais, des connaissances que j'avais prises des autres endroits de l'île où j'avais été et de leur marquer les avantages que la Compagnie en pouvait tirer.

Le capitaine du houcre le *Saint-Louis* me remit les marchandises de traite qu'il était chargé de me rendre, mais très mauvaises pour la contrée de Ghalemboule. Cet officier fit voile, le 9 [avril], pour Antongil afin d'y traiter aussi du riz.

J'envoyai avertir les noirs de la contrée de l'ouverture de la traite ; les marchandises ne leur plaisaient pas. Je les ménageai [amadouai] pourtant et je leur promis qu'il y en avait de meilleures dans un autre vaisseau que j'attendais sous peu, mais qu'il fallait qu'ils prissent à présent celles que je leur montrais ; ils s'y rendirent, quoique avec peine, et la traite fut ouverte.

Je fis bâtir des magasins au bord de la mer, à dix pas de l'endroit où les chaloupes abordaient, pour la facilité de l'embarquement ; les noirs y travaillèrent par corvée.

Je reçus des lettres, le 2 mai, de l'Ile de Sainte-Marie de l'arrivée du houcre le *Saint-Louis* à la Baie d'Antongil, disant que les noirs de là refusaient de traiter du riz par le ressentiment qu'ils avaient de l'action du commandant français qui avait quitté.

Quoique notre traite allât assez lentement à cause de la qualité des rassades, voyant que nous avions déjà quatre-vingts à cent barriques de riz, je fis passer le 3 mai deux soldats à l'Ile de Sainte-Marie pour faire avertir le capitaine du houcre le *Saint-Louis* de venir mouiller au plus tôt à la rade de Ghalemboule pour y charger le riz que j'avais de prêt à lui donner.

Les deux soldats retournèrent le 13 de l'Ile de Sainte-Marie, d'où l'on avait dépêché un canot à Antongil au capitaine du houcre pour lui porter mes lettres. Sur l'avis que l'on me donna qu'il y avait des Français malades dans l'île, qui avaient besoin du secours d'un chirurgien, je fis embarquer celui de l'Habitation dans un canot qui mit à la voile le 14 pour y passer.

Le houcre le *Saint-Louis* mouilla à la rade de l'Habitation le 26. Le capitaine descendit à terre et me dit qu'il avait à la fin ramené les noirs de la Baie d'Antongil, qui lui avaient traité trente tonneaux de riz et qui avaient promis de continuer l'intelligence avec les Français à condition que l'on ne renverrait pas le commandant dont ils se plaignaient. Je fis charger dans ce bâtiment 140 barriques de riz, j'écrivis à MM. les Directeurs généraux, j'envoyai les relations que l'on me demandait et je le fis mettre à la voile, le 2 juin, pour retourner au Fort-Dauphin ; le commandant, qui avait été à Antongil, était embarqué sur ce vaisseau avec une partie des gens qu'il commandait, dont je retins trois soldats.

Un vaisseau parut en mer le 5, qui mouilla sur les quatre heures du soir à la rade de l'Habitation ; il tira un coup de canon et j'y fis répondre d'un autre et fis faire fumée. J'y envoyai ensuite un canot qui fut surpris d'un coup de vent à mi-chemin et forcé de retourner à terre.

Le sieur Van den Berghen, hollandais, marchand de la Compagnie et capitaine du vaisseau qui était mouillé à la rade, descendit à terre le 6 ; il me remit des lettres que MM. les Directeurs généraux m'écrivaient sur la disette qu'il y avait au Fort-Dauphin, où il était mort quantité de gens de la flotte. L'on me remit un baril de rassades meilleures que celles que j'avais reçues par le houcre le *Saint-Louis* ; je continuai la traite.

La nuit du 15 au 16, il y eut plusieurs coups de vent qui firent chasser le vaisseau et toucher sur une roche le gouvervail, qui en fut emporté par le coup ; l'on en refit un autre avec toute la diligence possible. Le navire souffrait beaucoup en rade ; cette raison et la nécessité où était le Fort-Dauphin m'obligèrent à faire mettre le vaisseau à la voile le 21 pour y

retourner, chargé de 180 barriques de riz ; il y en avait encore dans les magasins, mais j'appréhendai qu'en faisant rester davantage sur rade le bâtiment qui était mal gréé, il n'y arrivât quelque accident.

L'on me donna avis à la fin de ce mois que Dian Tombe, reconnu pour Grand de la contrée, brassait une trahison contre nous pour nous surprendre, à cause que nous ne voulions pas aller avec lui faire la guerre aux ennemis du pays ; quoique je ne visse pas d'apparence à ce que l'on me rapportait, nous prîmes nos précautions pour nous parer des insultes que l'on voudrait nous faire.

Au commencement de juillet, il arriva des noirs à l'Habitation, que Rassanson, reconnu pour Grand dans la contrée de Ouémalase entre les rivières de Manangourou et Manasatran, où j'avais été l'année dernière, m'envoyait pour me prier de l'assister contre les ennemis qui étaient en marche pour venir ravager son pays. Je pris dix Français avec moi et partis pour aller le secourir ; après deux journées de marche, l'on nous donna avis que les ennemis s'étaient retirés, ce qui me fit rentrer à l'Habitation.

Je fis agrandir notre Habitation, où les noirs de la contrée travaillèrent par corvées.

Fr. Martin désigné pour passer dans l'Inde. — Son retour à Fort-Dauphin (2 *septembre* 1667).

Un vaisseau parut en mer le 3 août ; j'envoyai un canot pour le reconnaître ; le navire tint la route de l'Ile de Sainte-Marie et le canot retourna. Le même vaisseau parut encore le 4 ; j'y renvoyai un canot qui l'aborda et resta au bord ; ce navire mouilla, le 6, à la rade de l'Habitation et le capitaine descendit à terre avec le sieur Saladin que MM. les Directeurs généraux envoyaient pour commander à l'Habitation. Par lettres que je reçus de ces Messieurs, ils m'ordonnaient de passer au Fort-Dauphin pour passer de là avec eux aux Indes. Ce navire apportait quantité de marchandises de traite.

Je fis charger 200 barriques de riz sur le navire, je remis les effets de l'Habitation au sieur Saladin et m'embarquai le 21 à dix heures du soir. Nous mîmes à la voile le 22 au matin pour le Fort-Dauphin, où nous arrivâmes le 2 septembre. Je fus rendre mes respects à M. le marquis de Mondevergue et à MM. les Directeurs Généraux, dont je fus bien reçu.

Remarques sur l'expédition de Mondevergue. — Caractère des principaux personnages : Mondevergue, de Faye, Caron, Champmargou, de Ligne, Chervy.

Je me suis remis [J'ai remis], dans un article précédent, à faire des remarques sur l'expédition de la flotte, ainsi que sur les dispositions de la Compagnie pour l'établissement de ses affaires, au voyage que je fis au Fort-Dauphin, et c'est de quoi je vais traiter à présent.

Lorsque nous partîmes de France en mai 1665, nous étions persuadés, et l'on nous avait dit, que la Compagnie ne ferait partir la grande flotte qu'après que l'on y aurait reçu des relations exactes de l'état de l'Ile de Madagascar, ainsi que des utilités que l'on verrait que la Compagnie pourrait en tirer. Des ordres furent donnés aux officiers qui devaient composer le conseil particulier du Fort-Dauphin, qui passèrent sur notre petite flotte, pour prendre toutes les connaissances nécessaires pour donner ces avis ; quoique l'on ait blâmé la conduite de quelques-uns de ces officiers, que l'on en ait accusé d'autres de s'être écartés de leur devoir, il est constant néanmoins que l'on ne négligea rien pour prendre des connaissances exactes de ce que l'on pouvait faire dans l'île, particulièrement dans les lieux de la côte de l'Est reconnus des Français. On en envoya des relations exactes par le navire la *Vierge* et, si ces relations étaient arrivées en France avant le départ de cette grande flotte, l'on est bien persuadé que la Compagnie aurait pris d'autres mesures pour l'établissement de son commerce des Indes. Cependant, par une impatience naturelle à notre nation, et encore par la croyance que les personnes, qui étaient pour lors à la tête des affaires, donnèrent à des mémoires et

à des rapports particuliers de l'état de l'Ile de Madagascar, qui étaient fort contraires à la vérité, [on] fit précipiter le départ d'une flotte dont le bon succès, ce semble, devait servir de fondement à l'affermissement de l'entreprise. Cependant, ce départ prématuré, la longueur du voyage ainsi que le mauvais ménage des victuailles [le mauvais approvisionnement] qui ont engagé la flotte aux relâches qu'elle a faites, ont été les premiers obstacles qui se sont opposés aux progrès des affaires de la Compagnie. Je remarquerai les autres dans la suite.

La résolution prise en France de faire partir une flotte considérable, l'on crut, et c'était avec beaucoup de raison sur [d'après] les projets que l'on avait faits, qu'un gouverneur, que le Roi enverrait dans l'Ile de Madagascar avec les qualités et les titres nécessaires, non seulement autoriserait [donnerait de l'autorité à] l'entreprise, mais que cela obligerait les autres nations, qui se sont toujours opposées directement ou indirectement au commerce des Français dans les Indes orientales, à avoir de la considération pour une Compagnie que le Roi a bien voulu honorer de son nom : c'est ce qui fit nommer par Sa Majesté M. le marquis de Mondevergue pour son lieutenant général et pour amiral des mers du Sud. Ce seigneur s'embarqua ensuite et arriva dans l'Ile de Madagascar.

Ayant satisfait à un point qu'elle croyait lui être de la dernière importance, la Compagnie pensa ensuite à faire choix des personnes capables de faire les établissements nécessaires pour son commerce dans les Indes, et, quoique, grâce à Dieu, la France abonde en bons esprits pour les sciences, pour les arts et pour le commerce plus qu'aucun autre royaume qu'il y ait au monde, l'on alla néanmoins jusqu'en Hollande chercher des personnes qui avaient servi autrefois la Compagnie de ce nom dans les Indes orientales croyant que les connaissances que ces gens-là avaient déjà du pays serviraient de beaucoup à avancer les affaires. Entre ces personnes, Monsieur Caron, qui avait été directeur général à Batavia, fut reçu comme un homme qui devait aplanir toutes les difficultés qui s'opposeraient aux établissements et fut donné pour collègue à M. de

Faye ; il eut d'autres Hollandais qui s'engagèrent aussi pour marchands, pour sous-marchands et pour commis. Il semblait, par le bon traitement que l'on fit aux gens de cette nation, que tout le succès de l'entreprise était entre leurs mains ; la suite a fait voir néanmoins que l'on était trop prévenu du mérite de ces gens-là ; nous aurons occasion d'en dire des particularités dans la suite. Il y eut aussi plusieurs Français qui prirent parti [entrèrent] dans la Compagnie, les uns pour marchands, d'autres pour sous-marchands et les derniers pour commis.

La Compagnie poussa encore plus loin la créance qu'elle donna aux mémoires que des particuliers avaient envoyés sur l'état de l'Ile de Madagascar, soutenue par les rapports que des personnes, qui y avaient été, lui firent de vive voix, et persuada MM. les Directeurs généraux que l'on pouvait envoyer des colonies de Français dans l'île à l'imitation de ce que l'on a fait dans les îles de l'Amérique pour y faire valoir les terres et cultiver les cannes de sucre, l'indigo et le tabac. La Compagnie traita avec des gens qui s'engagèrent de mener des colons, de faire valoir les terres moyennant les choses nécessaires que l'on devait fournir et qui étaient portées sur les traités faits avec ces chefs de colonies qui s'embarquèrent avec leurs gens.

Cette flotte, composée de personnes de tant de différents états, arriva au Fort-Dauphin. L'on reconnut d'abord la fausseté des mémoires et des rapports qui avaient été faits et présentés à la Compagnie et sur quoi l'on avait agi en France ; les principaux de la flotte trouvèrent le fort sans vivres et sans bâtiments pour loger les nouveaux venus ; l'on rejeta cette prétendue mauvaise conduite sur les personnes du Conseil de la première flotte. Les premiers jours après l'arrivée furent employés à établir le Conseil, à faire reconnaître M. le marquis de Mondevergue, ainsi qu'à prendre des mesures pour mettre les choses dans un meilleur état.

L'on crut qu'il fallait commencer par rechercher les noirs de paix [pacifier les noirs], quoiqu'ils continuassent leurs désordres et qu'ils enlevassent encore chaque jour du bétail des habitations. Dans les ordres de la Compagnie, il y avait un article

[recommandant] de tâcher, par toutes sortes de voies, de retirer les armes à feu qui étaient entre leurs mains ; par une conduite toute opposée, M. de Mondevergue en tira des magasins pour les donner à quelques-uns des principaux d'entre les ennemis, croyant ramener ces gens-là par des présents de cette nature et les obliger à vivre en paix. Il y eut aussi des ordres à tous les Français de les traiter avec douceur, mais tout ce bon traitement n'a servi néanmoins qu'à les rendre plus fiers [audacieux]. M. de Mondevergue reconnut bien dans la suite que le naturel des noirs de Madacascar impose une espèce de nécessité de les traiter sévèrement, si l'on veut les tenir toujours soumis, et que l'on doit aussi leur ôter tous les moyens qu'ils auraient de remuer [de se révolter], puisque c'est seulement par là que l'on peut les forcer à demeurer en repos.

Il ne sera pas mal à propos de dire ici quelque chose des caractères différents des principaux [personnages] qui étaient pour lors au Fort-Dauphin ; cette connaissance servira beaucoup pour l'intelligence de la suite de ce récit.

M. le marquis de Mondevergue était un homme d'un esprit rare ; son mérite a éclaté à la Cour, où la fortune ne lui aurait pas été contraire s'il en avait su ménager les faveurs. Il avait commandé en plusieurs occasions et donné des témoignages de sa valeur ; fort réglé dans tout le temps qu'il fut au Fort-Dauphin, mais trop libre à dire ses sentiments, où il n'épargnait pas les personnes dont il croyait avoir sujet de se plaindre, ce qui a contribué beaucoup aussi à la disgrâce qui lui arriva ensuite. Pendant qu'il resta au Fort-Dauphin, il y fut fort populaire ; il écoutait tout le monde, portait [prenait] hautement les intérêts des particuliers, quelquefois même un peu trop au préjudice de la Compagnie ; il eut souvent des prises avec M. le directeur de Faye, qu'il a traité en beaucoup d'occasions avec mépris, mais c'était par suite de cette autorité que la noblesse se persuade qui lui est acquise sur les gens du tiers état, facile néanmoins à revenir, quand il avait offensé, et aussi d'un tour d'esprit aisé à ramener [ramenant aisément] les gens à qui il croyait avoir donné des sujets de plaintes. Les personnes qui se

déclarèrent contre lui à Madagascar l'accusaient de ne pas s'opposer comme il devait au libertinage où s'étaient jetés plusieurs Français ; car, à l'égard de cela, quelques-uns l'ont voulu charger de chercher ses avantages au préjudice des intérêts de la Compagnie. C'est une imposture de ses ennemis, car, dans tout ce qui a paru publiquement de sa conduite, l'on n'a point vu d'homme moins intéressé que lui et le peu d'effets que l'on trouva dans ses coffres à son retour en France lorsqu'il fut arrêté au Port Louis, sont des témoignages de ce que je dis, mais encore la voix publique a parlé pour lui sur cet article. Voilà ce que j'ai cru devoir remarquer [au sujet] de M. le marquis de Mondevergue, qui méritait assurément un autre poste que celui du Fort-Dauphin. Comme je ne dois pourtant rien omettre de ce que l'on trouvait à louer et à blâmer dans ce Lieutenant-général, je ne puis passer sur un défaut, que l'on remarquait en lui, et considérable pour une personne à la tête d'un commandement souverain : M. de Mondevergue était d'Avignon et, soit par une amitié qu'il eût sucée avec le lait pour les provinces voisines du lieu de sa naissance, ou pour d'autres raisons qui ne me sont pas connues, il était fort partial [vis-à-vis] des Lyonnais, des Dauphinois, des Languedociens, des Provençaux et, je puis ajouter, de tous ceux qui leur avaient fait donner à Paris le nom de Gascons ; il était toujours sur [parlait toujours de] leurs belles qualités, il les portait [aux nues] dans toutes les occasions, sans distinction, et, par contre, il parlait en très mauvais termes, publiquement, des autres provinces de France, particulièrement des Parisiens et des Normands, qu'il ne pouvait souffrir, sans garder même de mesure, ce qui faisait prendre aussi quelquefois l'essor [ce qui faisait quelquefois se donner de l'importance] aux autres par l'appui qu'ils avaient et qu'ils faisaient valoir.

M. le directeur de Faye avait l'esprit d'un vieux Gaulois, d'une humeur franche, libre, qui allait droit au but, ami des honnêtes gens et fort contraire à ceux qui ne l'étaient pas, désintéressé, et qui n'avait point d'autres vues que d'acquérir de l'honneur et de procurer les avantages de la Compagnie ; quoique naturellement de bon sens, il s'était encore fortifié l'esprit par la lecture des bons livres dont il faisait sa récréation. L'on l'a repris d'avoir été un peu mou dans des rencontres et encore de n'avoir pas averti la Compagnie des mauvais traitements qu'il avait reçus en plusieurs occasions et qui s'adressaient, à ce que l'on prétendait, au corps de la direction. Je répondrai à ces deux articles que la mollesse, dont l'on a taxé M. le directeur de Faye, a été souvent une marque de sa prudence ; il a cédé lorsqu'il a vu qu'il ne pouvait pas s'opposer à des choses que de plus puissants que lui voulaient emporter, à moins de risquer d'en venir à des extrémités qui auraient causé plus de mal que n'en pouvait produire ce qu'il aurait pu contester, et qu'il était forcé de passer pour le bien de la paix et de l'union.

L'on sait ce qui est arrivé dans l'établissement de diverses colonies françaises dans des lieux éloignés, lorsque les personnes qui y étaient à la tête des affaires, par une opposition de sentiments et encore par une ambition de s'emparer de l'autorité, en sont venues jusque-là que de former des partis et se détruire les uns les autres. M. le directeur de Faye a voulu éviter un mal dont il n'y a que trop d'exemples. Il est vrai pourtant que l'on pourrait le reprendre de n'avoir pas tenu ferme dans l'affaire de l'Arménien Macara, dont je parlerai dans la suite de ce discours. A l'égard de ce que l'on a trouvé à redire de ce qu'il n'a pas averti le corps de la direction de quelques mauvais traitements de paroles et de mépris qu'il a soufferts, si ce n'a pas été agir en politique, ou plutôt s'il a manqué dans une action dont la conséquence pouvait peut-être porter du préjudice dans la suite aux affaires de la Compagnie, cela a été toujours un témoignage de l'esprit d'un chrétien, qui ne voulait point procurer de mal aux personnes de qui il en avait reçu. Voilà ce que j'ai cru devoir dire de feu M. le directeur de Faye, dont la vertu et le mérite ont emporté l'approbation du public.

M. le directeur Caron, flamand et catholique de naissance, s'était jeté dans sa jeunesse au service de la Compagnie de Hollande des Indes Orientales ; il y embrassa le calvinisme et

parvint, après divers emplois, à la charge de Directeur général de cette Compagnie, qui est la seconde place dans Batavia. Il avait des connaissances très particulières du commerce de la Chine et du Japon [1], et c'était là son fort. Les Portugais l'ont accusé d'avoir contribué à la perte du christianisme dans le Japon ; l'on croit qu'il en est quelque chose et qu'il envisagea dans cette action l'aversion qu'il témoignait ouvertement contre la religion catholique, mais encore l'intérêt de la Compagnie qu'il servait pour attirer à elle tout le commerce de ce royaume et en faire chasser les Portugais, à quoi il réussit ; ce service n'a pas empêché qu'il n'ait eu depuis de grands démêlés avec la même Compagnie. Il fut tiré de [on lui retira] son emploi, il passa ensuite en Hollande et s'établit à la Haye, où il vivait en particulier. La connaissance qu'il avait acquise des pays les plus éloignés de notre Europe servit à lui donner l'entrée chez M. de Thou, pour lors ambassadeur pour le Roi en Hollande ; l'illustre famille de Thou, autant considérable par la connaissance des Belles-Lettres, qui ont toujours été le partage des grands hommes qui ont porté ce nom, que par les beaux emplois qu'ils ont eus, engageait M. l'ambassadeur à écouter favorablement M. Caron sur les récits des mœurs des Chinois et des Japonais, ainsi que sur les avantages que la Compagnie de Hollande retirait du commerce de ces deux royaumes, mais particulièrement du Japon. Ces entretiens persuadèrent M. de Thou qu'un homme avec ces connaissances pouvait beaucoup contribuer à l'établissement de la Compagnie française des Indes Orientales, dont l'on jetait pour lors les premiers fondements à Paris. Il en écrivit à la Cour, où ses avis furent bien reçus, et il en parla ensuite à M. Caron, qui alla à Paris : il y fut écouté et l'on y vit ses mémoires, l'on s'arrêta particulièrement sur les ouvertures qu'il proposait de faire recevoir la nation française au Japon [d'ouvrir le Japon à la France], ainsi que sur les moyens qu'il donnait pour faire réussir le commerce dans les autres lieux approuvés ; enfin, il fut considéré à Paris comme un homme rare, de qui dépen-

1. Il avait publié en 1638 une *Relation de l'Empire du Japon.*

dait le succès de l'entreprise, et il y fut reçu Directeur général et on lui accorda des appointements considérables pour passer aux Indes où il amena deux fils qu'il avait et plusieurs Hollandais de divers emplois qui s'étaient engagés à sa considération.

M. Caron était un homme d'un visage magistral, qui se possédait assez, mais sévère, implacable dans la haine et qui ne pardonnait jamais, intéressé juqu'à l'excès, retenu dans ses discours, qui ne s'expliquait que par paraboles, par similitudes, par exemples, et qui voulait persuader qu'il savait beaucoup plus qu'il n'en découvrait, afin de se rendre toujours nécessaire, qui n'aimait que lui, n'ayant pas même de la tendresse pour les personnes qui lui touchaient de plus près, incapable ainsi de se faire un ami. L'on n'a jamais reconnu aucune marque de générosité en lui ; il se servait de tout pour parvenir à ses fins particulières, souple à ployer aux avis des personnes qui étaient au dessus de lui, timide en des rencontres où il devait montrer de la vigueur. Des choses basses l'attachaient souvent, en sorte que M. de Mondevergue disait de lui que c'était un grand homme pour des petites affaires, et il est vrai aussi que l'on en peut dire, avec le respect que l'on doit aux personnes qui en firent le choix, que c'était un très mauvais sujet. L'ouverture qu'il donnait pour faire recevoir la nation française au Japon, c'était un leurre pour être mieux venu, car l'on a connu depuis qu'il n'aurait jamais pu exécuter ce qu'il promettait. Les autres entreprises qu'il projetait auraient eu le même succès ; cependant, par une adresse qu'il a eue à faire recevoir ses avis et par une application à l'extérieur à déguiser ses véritables inclinations, il a su tromper les plus habiles et parvenir ainsi à ses fins.

Il me semble qu'il n'est pas mal à propos de tâcher de donner une idée du caractère des personnes qui sont dans les charges ou dans de grands emplois, dont l'on a matière de parler, afin de les faire mieux connaître. Je pourrais rapporter plusieurs manières de s'expliquer de M. Caron. Je ne m'arrêterai pourtant qu'à deux, dont l'une est assez plaisante.

J'étais à diner chez lui avec le sieur de Ligne, Hollandais dont je parlerai dans la suite et le secrétaire du Conseil. L'on avait acheté au Brésil un petit bâtiment de 30 tonneaux, qui était pour lors au Fort-Dauphin ; en considération du peu de commodité sur ce bâtiment, l'équipage avait été augmenté d'un écu par moi. Un matelot hollandais, qui en était, fut oublié de cette augmentation, et cependant le rôle fut arrêté ; ayant appris les avantages que l'on avait faits à ses camarades, il vint en porter ses plaintes au directeur. L'on était prêt à se mettre à table, le maletot croyait son affaire faite ; M. Caron, d'un sang froid et d'un air magistral, lui fit ce conte : « qu'il y avait eu une fille priée à une noce, qui demanda à sa mère la permission d'y aller, à quoi celle-ci consentit ; au retour du régal, elle lui vint dire qu'un jeune homme, qui était dans l'assemblée, lui avait parlé d'amour et demandé son pucelage (je rapporte les termes) et qu'elle le lui avait accordé, qu'elle en avait eu du chagrin depuis et demandait à sa mère ce qu'elle avait à faire sur cette aventure ; que la mère lui répondit : « Si vous aviez eu la précaution, ma fille, avant que d'aller à la noce, de me demander mon avis de ce que vous auriez eu à répondre à un jeune homme qui vous aurait parlé d'amour et demandé votre pucelage, je vous aurais instruite de ce que vous deviez répondre, mais, à présent, la chose faite, il n'y a plus de remède ». Le matelot fut renvoyé ainsi.

L'autre manière de s'expliquer est plus forte. C'était dans le même repas, à la fin que l'on était un peu échauffé ; le directeur aimait le régal, et je n'ai point connu d'homme qui savourât mieux un verre de bon vin. Le secrétaire du Conseil était nommé pour passer en France porter les paquets et informer la Cour et la Compagnie de l'état des affaires ; l'on était aux santés des personnes de la famille de M. Caron ; le secrétaire s'avança et lui dit qu'il s'attendait bien qu'il lui ferait l'honneur de lui donner des lettres pour Madame sa femme. Le directeur changea à ce mot de visage et dit au Secrétaire qu'il ne savait ce qu'il demandait et que, s'il avait lu l'Écriture Sainte, il avait dû remarquer que Urie, chargé par son général Job de lettres qu'il croyait lui être avantageuses, portait les ordres de sa mort, ce qui arriva. La joie du régal se termina par là.

Le sieur de Champmargou suivait après ces Messieurs, c'était un gentilhomme breton qui avait commandé au Fort-Dauphin pour feu M. le Maréchal de la Meilleraye. Il avait servi en France avec succès ; redouté des noirs de Madagascar qu'il avait battus en plusieurs rencontres, il n'entendait point de finesse ; il allait droit au but et ne s'opiniâtrait point à faire recevoir ses avis dans le Conseil ; il se rapportait aisément à la plus haute voix ; du reste, homme d'honneur et de cœur.

Le sieur de l'Espinay, procureur général, était le plus considérable après ces Messieurs ; c'était un homme d'esprit et de mérite, ferme à maintenir ses sentiments, mais facile à se laisser prévenir et dont il ne revenait pas aisément. Il a eu plusieurs démêlés avec M. de Mondevergue, et quelques-uns où l'on croit qu'il s'est trop opiniâtré.

Le sieur de Ligne, hollandais, aussi conseiller avec 600 francs d'appointements par mois, entrait quelquefois au Conseil, mais, pour lui rendre justice l'on peut dire que c'était un pauvre homme pour toutes sortes d'affaires et de négociations. La mort en dégagea la Compagnie au Fort-Dauphin, ainsi que de quelques autres Hollandais de qui l'on ne devait pas, non plus que du sieur de Ligne, attendre de grands services.

Le sieur Chevry, qui restait seul des personnes du Conseil particulier qui avait passé sur l'escadre des quatre premiers vaisseaux, fut aussi reçu dans le Conseil souverain, où il prit séance quoiqu'il y eût de grandes plaintes contre lui de son administration pendant un temps qu'il resta seul des gens du Conseil au Fort-Dauphin. MM. les directeurs de Faye et Caron trouvaient encore à reprendre à sa conduite de ce que, ayant été nommé en France pour tenir les écritures, ils trouvèrent tout en confusion, sans détail de l'emploi et des consommations de ce qui avait été chargé en France pour l'île. MM. les directeurs avaient dessein de pousser l'affaire ; l'on dit qu'ils en furent retenus à la considération de M. de Mondevergue qui affectionnait le sieur Chervy et qui, aussi de son côté, apportait des raisons pour sa défense. Il était de Lyon, et homme d'esprit ; ses ennemis, qui étaient en grand nombre au Fort-

Dauphin, l'accusaient de négligence, d'avoir donné le temps à ses divertissements et de s'être attaché à ses affaires particulières plus qu'à celles de la Compagnie. MM. les directeurs s'arrêtèrent à lui faire donner une déclaration de ce qu'il avait amassé à lui depuis son arrivée dans l'île, dont ils devaient envoyer des copies en France et écrire ce qu'ils avaient appris de sa conduite, se remettant à terminer son affaire suivant les réponses qu'ils recevraient, et cependant il fut chargé de mettre les écritures en état.

Voilà ce que j'ai cru devoir expliquer des personnes qui étaient à la tête des affaires au Fort-Dauphin. Je reviens à présent à la suite de mon discours.

La situation à Fort-Dauphin à la fin de 1667.

La nécessité de vivres où l'on se trouva au Fort-Dauphin fit envoyer les vaisseaux à Ghalemboule et à la baie d'Antongil pour y charger du riz, et l'on prit la résolution d'envoyer un parti dans les terres de l'île pour en amener du bétail, dont l'on manquait aussi. Il y eut néanmoins de l'opposition à cette action ; MM. de la mission de Saint-Lazare, qui avaient le soin spirituel au Fort-Dauphin, y formèrent des difficultés, soutenant qu'il n'était pas permis d'aller enlever le bien des personnes qui ne nous faisaient point de mal. Les contestations durèrent quelques jours, mais, à la fin, la nécessité où l'on était les força d'y donner les mains, avec cette réserve pourtant, avant que d'en venir aux voies de fait, de proposer aux peuples, chez lesquels on allait, la voie de la traite pour en obtenir du bétail par amitié.

Le sieur de la Case partit ensuite pour le parti avec cinquante Français, qui devaient être joints dans la route par 3.000 ou 4.000 milles noirs amis.

L'état où l'on trouva l'Ile de Madagascar, bien différent des mémoires que l'on avait vus en France, ne permit pas au Conseil de faire les avances aux chefs de colonies ni à leur fournir les esclaves pour travailler, dont la Compagnie était convenue avec eux. Il y en eut quelques-uns qui furent à la vallée d'Amboule, éloignée du Fort-Dauphin de 18 à 20 lieues, pour reconnaître s'ils pouvaient y faire des habitations et faire valoir les terres de cette vallée, qui sont des meilleures. L'on fit partir des détachements des compagnies pour soutenir ces colons contre les entreprises des noirs. Après quelques semaines de travail, la maladie se jeta parmi ces gens-là et il y en mourut quantité ; le reste abandonna l'entreprise et retourna au Fort-Dauphin, presque tous malades.

Les chefs de colonies ne laissaient pas néanmoins de presser et demander le nécessaire et des terres pour s'établir ; le Conseil, ne voyant point de moyens de les satisfaire, donna un arrêt par lequel il cassait les conventions que la Compagnie avait faites avec eux en France, où l'on les renvoya pour les dédommagements qu'ils prétendaient. Les colons furent retenus au service ; il y eut aussi quelques-uns de leurs chefs qui prirent emploi, et toute cette entreprise de faire peupler l'île par des colonies s'évanouit par là.

Quoique je nomme ici le Fort-Dauphin, il est constant néanmoins qu'il n'y avait aucune forme de fort dans l'enceinte qui en portait le nom ; la situation en est néanmoins très belle et avantageuse et il n'y a qu'à la faire fortifier pour en faire une place importante. Les bâtiments des habitants étaient assez limités, et plutôt pour la nécessité que pour la commodité. Le Conseil avait blâmé les personnes qui avaient été envoyées sur la première flotte des quatre vaisseaux de n'avoir point fait travailler, mais ces personnes auraient eu beau jeu ensuite de reprendre aussi ce Conseil de ne pas presser les établissements plus qu'ils faisaient, car l'on ne peut pas passer sous silence le peu de soin que l'on apportait à la conservation des marchandises et des effets de la Compagnie. Il n'y avait qu'un magasin avec un étage au-dessus, où tout était en confusion, les merceries, les quincailleries, les armes, etc., mêlées les unes parmi les autres, et ainsi tout en désordre ; cependant, il était facile de faire élever de nouveaux bâtiments pour mettre chaque sorte de marchandises à part. La Compagnie payait subsistance chaque jour à trois cents ou quatre cents colons qui travaillaient pour les particuliers et que l'on pouvait employer pour

son service ; par une négligence très blâmable, l'on laissa emporter par la mer 3.000 ou 4.000 cuirs qui étaient le revenu le plus solide de l'île, que l'on voyait bien qu'il fallait faire retirer du lieu où ils étaient, si l'on ne les voulait perdre ; il y a eu des ancres et des canons que l'on a laissé ensevelir par le sable au bord de la mer, pour ne les avoir pas retirés à temps et que l'on n'a pu retrouver depuis.

Il semble que le mauvais état où l'on avait trouvé l'île avait jeté les personnes du Conseil dans une espèce de léthargie qui leur faisait oublier ce qu'ils devaient à leur emploi. Il faut avouer néanmoins qu'il y en avait quelques-uns qui voyaient le mal, mais ils n'étaient pas assez bien soutenus pour y apporter le remède. Les anciens habitants du Fort-Dauphin profitaient de cette conduite ; les habitations qu'ils avaient à quelques lieues du Fort leur fournissaient des vivres et des rafraîchissements, qui leur servaient à tirer de l'argent de la Compagnie et des particuliers : ils vendaient aux prix qu'ils voulaient, à quoi le Conseil aurait dû remédier par une taxe raisonnable qu'il aurait dû mettre aux grains et au bétail ainsi qu'aux autres denrées.

La baie du Fort-Dauphin est assez commode ; il y peut tenir aisément dix à douze vaisseaux, mais non pas sans risque, car il y a eu souvent des vaisseaux qui y ont chassé et même quelques-uns qui ont été à la côte, particulièrement dans l'équinoxe de mars qu'il y vient une grosse vague de la mer, pourtant sans vent, mais qui entre avec tant de rapidité qu'elle fait chasser les bâtiments qui sont dans l'anse ; le fond n'en est pas bon non plus car il y a des roches en quelques endroits qui coupent les câbles.

Arrivée de la Couronne *à Fort-Dauphin. — Macara nommé directeur des comptoirs français aux Indes et en Perse. — Caron envoyé à Surate pour y ouvrir le commerce.*

Quelques jours avant mon arrivée au Fort-Dauphin, il y était venu la flûte la *Couronne* que la Chambre générale y avait envoyée, chargée en partie de victuailles ; l'on apprit par là

que le navire la *Vierge*, que l'on avait fait partir l'année dernière au Fort-Dauphin pour France, avait été attaqué par deux frégates anglaises à la vue des îles de Jersey et de Guernesey et coulé à fond : les officiers de ce bâtiment ne savaient rien, à leur approche des côtes de France, de la guerre que nous avions pour lors avec l'Angleterre, mais, quoiqu'ils ne fussent pas disposés à rendre [livrer] un combat, ils se défendirent néanmoins en braves gens et firent perdre aux Anglais de bons hommes ; le capitaine fut fait prisonnier et mené en Angleterre, où il mourut, mais les paquets que l'on envoyait à la Compagnie furent perdus, qui fut privée par là d'apprendre l'état où l'on avait trouvé l'île de Madagascar.

Il y avait sur ce bâtiment des cuirs et diverses sortes de gommes ; l'équipage et les particuliers, ainsi que je l'ai rapporté, étaient bien fournis de pierres de couleur et quelques-uns d'entre eux croyaient leur fortune assurée, mais cette espérance s'évanouit par l'accident arrivé au navire. Il avait passé sur ce bâtiment un Arménien nommé Macara Avachin, natif de Sulfa, [Julfa] proche d'Ispahan ; cet homme, qui aura bonne part dans cette relation par les traverses qu'il a causées à la Compagnie aux Indes et en France, avait passé en Europe en négociant, à l'exemple de plusieurs de la même nation ; il fit de mauvaises affaires en Italie et fut mis prisonnier à [Livourne] d'où il se sauva. Il fut depuis à Paris et présenté à la Compagnie par des personnes qui crurent qu'il pouvait servir dans l'établissement de son commerce des Indes ; les directeurs généraux ne voulurent néanmoins rien déterminer à son égard et ils le firent embarquer sur la flûte la *Couronne* pour passer à Madagascar et, de là, aux Indes, où ils écrivirent à MM. les directeurs de Faye et Caron de voir si cet homme pouvait servir à quelque chose et de l'employer s'ils l'en jugeaient capable. L'on n'a jamais vu un esprit se mieux ménager que fit cet Arménien dans la traversée ; ses entretiens de dévotion, autant qu'il pouvait s'expliquer parce qu'il ne parlait pour lors que la langue italienne ou franque, et le soin qu'il affectait de prendre des malades le firent passer pour un homme de bien. Il arriva au Fort-Dauphin avec cette bonne opinion que l'on avait de

lui et il y fut bien reçu des personnes du Conseil, mais particulièrement de M. de Mondevergue qui s'entretenait souvent avec lui en italien de l'état des Indes et de la Perse, dont Macara savait quelque chose. Il réussit enfin et, quoique l'on n'eût aucune expérience de ce que cet Arménien pouvait faire, le Conseil le nomma directeur de tous les comptoirs des Indes et de Perse à 600 francs de gage par mois et avec d'autres avantages portés sur l'acte qui en fut dressé. Ce fut un sujet d'étonnement de voir l'élévation de cet Arménien que l'on ne connaissait pas, qui même ne donnait pas de marques d'être un habile homme, et il est constant que l'on ne pouvait pas mettre un plus mauvais sujet au service de la Compagnie.

Le Conseil du Fort-Dauphin qui s'était attendu à l'arrivée de plusieurs navires de France, voyant cette attente réduite à la venue de la flûte la *Couronne*, envisagea ce que l'on pourrait faire dans la conjoncture présente pour le bien du service de la Compagnie. M. Caron présenta un projet au Conseil sur la nécessité de passer à Surate pour y commencer l'établissement du commerce : il visait à ses fins dans cette action, car il prévoyait bien que les directeurs ne pourraient pas quitter tous deux le Fort-Dauphin dans l'état présent des affaires et il était bien persuadé que ce serait M. le directeur de Faye qui serait obligé d'y rester, qu'ainsi il serait nommé pour passer aux Indes et qu'il aurait l'honneur d'y ouvrir le premier le commerce. Il réussit ainsi qu'il se l'était proposé ; le Conseil, après la lecture du projet, résolut de faire passer un vaisseau à Surate et nomma M. Caron pour ce voyage ; le navire le *Saint-Jean*, le meilleur de la flotte, y fut destiné, l'on y joignit un houcre et l'on mit tout en état pour les faire partir. L'Arménien Macara, ainsi que des marchands et des commis, furent aussi nommés pour ce voyage, et le Conseil résolut de renvoyer un navire en France pour donner avis à la Compagnie de l'état des affaires, l'on y destina le vaisseau la *Marie*, le plus grand de la flotte et sur lequel plusieurs personnes devaient s'embarquer. Cependant ce départ fut différé jusqu'à avoir des vivres suffisamment pour l'équipage et les passagers qui attendaient de passer dessus.

CHAPITRE III

SECOND SÉJOUR DE FR. MARTIN A FÉNÉRIVE

Fr. Martin nommé marchand. Il retourne en mission à Fénérive et Antongil. — Expédition militaire au lac Alaotre.

Pendant mon séjour au Fort-Dauphin, MM. les directeurs me firent l'honneur de me donner la qualité de « marchand » en exécution des ordres qu'ils avaient apportés de la Compagnie ; l'on m'avait fait venir de Ghalemboule pour me faire passer aux Indes et je m'attendais à faire ce voyage, mais M. de Faye me dit que je ne partirais qu'avec lui. J'eus de la joie d'autant plus que M. Caron n'était pas bien intentionné pour moi ; il n'est pas nécessaire d'en dire les raisons qui ne font rien aux affaires générales. Le Conseil trouva à propos de me renvoyer à Ghalemboule pour y faire un parti dans les terres afin de garnir de bétail cette Habitation et celles de Sainte-Marie et d'Antongil où l'on avait déterminé d'envoyer le sieur de Flacourt, marchand, avec trente hommes. Je fis beaucoup de difficultés pour m'exempter de ce voyage, connaissant par expérience que les noirs de la contrée de Ghalemboule, ainsi que ceux d'autour, n'étaient pas des gens sur qui l'on pût s'assurer [se fier] dans un parti et encore [surtout] contre des noirs aguerris, ainsi que le sont ceux que nous devions aller attaquer. J'en vins jusqu'à demander à M. de Faye mon congé pour repasser en France, plutôt que de faire ce voyage ; M. le directeur eut la bonté de me dire qu'il ne m'y forcerait pas, néanmoins que je rendrais service à la Compagnie

si je voulais retourner à Ghalemboule ; cette civilité, à quoi je ne devais pas raisonnablement m'attendre, l'emporta, et je consentis à faire le voyage. L'on équipa deux houcres, l'un pour Ghalemboule et l'autre pour Antongil, l'on me donna quarante hommes pour me suivre au parti. Après avoir fait embarquer toutes les choses nécessaires, autant que le Fort-Dauphin les pouvait fournir et, après avoir reçu mes ordres et une commission de M. de Mondevergue, je m'embarquai, le 10 octobre au soir, dans le houcre le *Petit Saint-Jean*, et le sieur de Flacourt en fit de même avec ses gens dans le houcre le *Saint-Robert*.

Pendant le séjour que je fis au Fort-Dauphin, il y arriva une petite frégate qui venait des Matatanes, et l'on apprit par là que le sieur de La Case y avait passé et que 2.000 noirs de cette province s'étaient joints à lui pour le parti.

Il arriva aussi un houcre qui venait d'Antongil, qui apporta 80 barriques de riz ; ce bâtiment avait passé à Ghalemboule, où il y avait 100 barriques de ce grain à envoyer. Le commandant de l'Habitation ne voulut pas les faire charger et les raisons qu'il donna au capitaine du houcre furent qu'il ne pouvait pas s'en défaire, que l'on ne lui donnât des marchandises en échange. Cette mauvaise conduite irrita les personnes du Conseil, d'autant plus qu'elle retardait le départ du navire la *Marie* pour France, parce que l'on s'en était remis au riz [que l'on avait compté sur le riz] que l'on attendait de Ghalemboule pour les victuailles du vaisseau.

Lorsque je m'embarquai, le navire *Saint-Jean* et le houcre étaient en état de partir pour les Indes ; M. Caron devait s'embarquer deux ou trois jours après.

Nous mîmes à la voile le 11 à la pointe du jour. Le houcre le *Saint-Robert*, sur lequel était le sieur de Flacourt, longea la terre ; le capitaine de notre bâtiment ainsi que les pilotes crurent qu'ils gagneraient à prendre le large et ils s'y opiniâtrèrent, quoique contrariés par les vents, en sorte que, le 23 à la pointe du jour, nous découvrîmes l'Ile de Mascareigne. Nous étions partis du Fort Dauphin fort mal envictuaillés [approvisionnés] et nous crûmes que nous ne devions pas perdre l'occasion qui se présentait de prendre des rafraîchissements dont cette île abonde ; nous y mouillâmes le 27 et nous fîmes provision d'eau, de bois et de viande. Le sieur Regnaut, que le Conseil y avait confirmé pour commandant, me donna quatre hommes à la place de quatre autres que je lui laissai, et il remplaça aussi trois matelots, que nous avions perdus par mort dans la route, par trois autres de la même profession qu'il nous donna ; nous y prîmes aussi trois officiers des troupes du Fort-Dauphin qui y avaient été envoyés pour s'y remettre de différentes maladies qu'ils avaient eues et qui me demandèrent à passer à Ghalemboule pour retourner de là au Fort.

Lorsqu'une partie des vaisseaux de la flotte fut forcée de mettre à la voile de l'Ile de Mascareigne par l'ouragan qui les y surprit en février, il resta quantité de gens à terre que l'on y envoya prendre depuis. Pendant le séjour que ces gens-là firent dans l'île, ils y firent un désordre qui n'est pas croyable sur les troupeaux, sur le gibier et dans les jardinages ; nous ne vîmes ni oies, ni poules d'eau sur l'étang de Saint-Paul qui en était tout couvert autrefois, et l'on était obligé d'aller à trois ou quatre lieues de l'Habitation pour y trouver du cabri et du cochon. Le sieur Regnaut faisait habiter le canton de l'île que l'on appelle par excellence « le beau pays » et où l'on avait l'expérience que les légumes et les graines que nous avons en Europe y venaient des mieux.

Nous mîmes à la voile le 5 novembre pour continuer notre route ; le 9, nous reconnûmes la pointe du Nord de l'Ile de Sainte-Marie et, le 11, nous mouillâmes à la rade de Ghalemboule, où nous trouvâmes le houcre le *Saint-Robert* qui y était arrivé, il y avait quinze jours, et dans lequel l'on y avait chargé 80 barriques de riz.

J'ai été à l'Habitation, où tout était en bon état. Les principaux maîtres de villages y vinrent me visiter ; ils retournèrent ensuite chez eux pour disposer les gens au parti que nous devions faire, ainsi que pour nous envoyer cent pièces de bétail pour prémices du parti.

Le houcre le *Saint-Robert* mit à la voile le 14 pour le Fort-Dauphin ; j'écrivis par là à Messieurs du Conseil.

J'envoyai des Français à la rivière de Manasatran sur l'avis que l'on donna que l'on y trouverait du riz à traiter. Cet avis néanmoins ne fut pas donné juste ; les Français retournèrent et me rapportèrent qu'il n'y avait point de grain dans toute la contrée.

Le houcre le *Saint-Jean*, dans lequel j'avais passé du Fort-Dauphin à Ghalemboule, était destiné par le Conseil pour aller découvrir la côte de l'Est de l'île depuis la baie d'Angontil jusqu'à la pointe du Nord. Les officiers avaient ordre de mouiller devant les terres d'un Grand, nommé Rabesay [Rabesahy], au Sud de la baie de Vohémar pour s'informer des trois Français qui y étaient restés du naufrage du *Taureau*. Le sieur de Flacourt l'aîné, nommé commandant d'Antongil, avait les ordres et les instructions pour ce voyage, mais, s'étant trouvé indisposé au temps du départ, il resta à l'Habitation et le sieur Jacques de Flacourt, son frère, prit sa place par une délibération que nous fîmes. Le houcre fut mis en état et mit à la voile, le 22, pour le voyage : le capitaine eut ordre de mouiller à l'Ile de Sainte-Marie, où j'écrivis au sieur de Belleville, suivant les instructions que j'avais du Conseil du Fort-Dauphin, de s'embarquer sur ce bâtiment pour servir à la découverte.

Le bétail nous manquant dans l'Habitation, j'envoyai dix Français sous la conduite d'un caporal dans la contrée pour y subsister. J'y envoyai encore douze hommes, le 24, sous la conduite aussi d'un caporal, pour la même raison. Je disposai tout pour le parti et, le 29, je partis de l'Habitation et dix-neuf Français avec moi ; ceux qui étaient partis devant eurent ordre de se trouver au rendez-vous, faisant en tout le nombre de quarante-quatre ; les noirs nous devaient joindre en faisant chemin.

Le parti était destiné pour la contrée nommé Amboet [Ambohitra (pays dans les montagnes) ou Antsihanaka], éloignée de 60 à 70 lieues Ouest de Ghalemboule : les noirs de ces quartiers sont plus civilisés et plus experts dans les armes que les noirs voisins de la côte ; nous aurons lieu d'en dire davantage dans la suite. Ces gens-là ravagent et pillent sans distinction les terres de leurs voisins, dont ils enlèvent le bétail et les

habitants, ceux-ci qu'ils vont vendre pour esclaves à la côte de l'Ouest aux navires anglais qui y viennent ordinairement pour y en acheter, ainsi qu'aux Arabes et quelquefois aux Portugais. Ces pillards ont ravagé plusieurs fois les contrées de Satané [Isatrana ?] de Tholle [Itoly ?] et de Ghalemboule qui confinent les unes aux autres et dont les noirs sont alliés ensemble ; le bétail qu'ils en ont tiré dans les divers partis qu'ils y ont faits a mis la disette dans ces contrées : les habitants de ces trois lieux ont toujours été amis des Français. Ils nous avaient plusieurs fois priés de les assister pour tirer raison de leurs ennemis ; l'on s'y trouva engagé par plusieurs considérations, [dont] les principales [étaient] de protéger les peuples qui nous sont amis et que d'autres insultent impunément, la menace qu'ils nous faisaient de ne plus nous traiter du riz si nous ne voulions entrer dans leurs intérêts et encore la difficulté d'avoir du bétail dans la contrée pour la subsistance de l'Habitation, étant obligés, ainsi que je l'ai remarqué, de forcer les habitants à nous en vendre, ce qui pouvait causer de mauvais effets dans la suite.

Ce furent ces raisons qui portèrent le Conseil du Fort-Dauphin à me renvoyer à Ghalemboule avec des gens et des ordres de faire le parti d'Amboet, d'autant plus que l'on s'attendait par là de pourvoir l'Habitation de bétail, ainsi que celles de Sainte-Marie et d'Antongil, où il y a encore plus de difficultés à en traiter qu'à Ghalemboule.

Nous avançâmes, le 29, à six lieux de l'Habitation, où une partie des Français, à qui j'avais fais prendre le devant, nous vint joindre. Nous fîmes 4 lieues le 30 où le reste des Français se joignit au gros. Le 1er décembre nous arrivâmes au bas du village de Dian Tombe [Andriantompo], reconnu par les autres maîtres de villages de la contrée de Ghalemboule avec quelque espèce d'autorité sur eux, et nous campâmes sous des couverts de branches que l'on avait faits dans la plaine ; plusieurs maîtres de villages de la contrée nous vinrent joindre avec leurs gens.

Je fis partir le 2 un sergent avec trente hommes pour nous aller attendre dans la contrée de Tholle et j'envoyai à l'Habi-

tation cinquante bêtes de cent que les noirs m'avaient promises.

Je partis le 3 avec les Français que j'avais retenus pour me suivre ; nous fîmes 12 lieues par des chemins très mauvais et nous arivâmes, sur les cinq heures du soir, dans la contrée de Tholle et nous campâmes dans une petite plaine au bas d'un village qui est situé sur une montagne extrêmement haute, où le premier des maîtres des villages de la contrée demeurait : les gens que j'avais fait partir la veille venaient d'y arriver.

Nous restâmes le 4 dans le campement ; les noirs de la contrée nous y vinrent joindre, ainsi que ceux de la contrée de Ghalemboule qui étaient restés derrière.

Nous partîmes, le 5, à la pointe du jour, Français et noirs, et nous arrivâmes, sur les quatre heures du soir, dans la contrée de Satané. Nous nous retirâmes dans un village, où l'on nous avait préparé des cases ; les noirs campèrent dans une petite plaine qui en est proche. Nous restâmes huit jours dans ce lieu à cause des pluies continuelles qu'il fit pendant ce temps-là ; j'y fus malade d'une fièvre continue, qui me tint cinq à six jours et qui pensa m'emporter. Tous les noirs qui devaient venir au parti s'assemblèrent dehors le village dans les intervalles que nous eûmes d'un peu de beau temps ; je fis faire revue des gens du parti et il s'y trouva près de 4.000 noirs, dont il en pouvait avoir 2. 500 de combat ; les autres servaient à porter des vivres. J'avais très mauvaise opinion d'eux ; je crus pourtant que je pourrais les animer en leur faisant faire un petit discours sur l'obligation où ils étaient de faire leur devoir. Dans cette pensée, je fis assembler les maîtres de villages des trois contrées et je leur fis remontrer par un interprète qu'il était de leur intérêt de ne nous point abandonner dans l'action et je leur fis dire aussi que je donnerais permission de tirer sur le premier qui quitterait ; ils m'accordèrent tout ce que je leur demandai et le jurèrent à leur mode. Cette action ne les rendait peut-être pas à la vérité plus vaillants ; néanmoins, comme elle était d'éclat, je crus qu'elle pourrait produire quelque bon effet.

De quarante-cinq Français que nous étions sortis de l'Habitation de Ghalemboule, nous étions réduits à 30 ; deux étaient

morts en route de fièvre chaude, qui les emporta en deux jours, et treize étaient tombés malades, que je renvoyai. J'étais fort faible et à peine pouvais-je faire cinquante pas, ce qui m'obligea de faire faire une espèce de brancard pour me faire porter les premiers jours, afin d'être plus en état d'agir lorsque nous entrerions sur les terres des ennemis.

Nous partîmes le 14 au matin. Le chemin que nous fîmes jusqu'au 20 au soir fut par des montagnes extrêmement hautes, toutes couvertes de grands bois ; les vallées et les plaines au bas de ces montagnes sont couvertes de taillis, entrecoupéees de ruisseaux, et tout le chemin est généralement très mauvais. Nous côtoyâmes presque toujours la rivière de Manangourou, quelquefois à la vue, mais, même lorsque nous en étions écartés, nous l'entendions par le bruit qu'elle fait entre les roches où elle passe. Il y a un endroit où elle fait d'un rocher un saut en bas de plus de 60 pieds de haut et que l'on entend de plus de 4 lieues : c'est une chose affreuse de voir ce saut. Nous eûmes tous les soirs des orages, surtout des coups de tonnerre à faire trembler les plus assurés. Nous ne rencontrâmes que deux villages dans toute la route, l'un abandonné, l'autre où les habitants étaient restés et qui est dans la plus belle situation du monde. Il semble que la nature ait pris plaisir dans ces lieux sauvages et déserts d'aplanir un terrain d'environ une lieue de circuit, qui est borné de hautes montagnes et dont la terre est des meilleures, couverte de riz et d'autres légumes et remplie d'arbres fruitiers ; les habitants de ce village, fort laborieux, cultivaient fort soigneusement ce terrain ; c'étaient des gens neutres, et j'empêchai que l'on leur fit du tort. Ils me firent présent de poules, de riz et de fruits, et ils nous donnèrent avis que deux cents noirs de la contrée d'Amboet étaient venus dans leur voisinage, il y avait deux jours. Il y a une petite rivière qui passe au pied de ce village, qui va se décharger dans celle de Manangourou, qui en est à un quart de lieue.

Nous partîmes, le 21 au matin. Après avoir fait environ trois lieues parmi de grands bois, mais par une belle route, nous vîmes ensuite les bois s'éclaircir et, un peu après, un pays découvert ; c'est l'entrée du pays ennemi. Nous y découvrîmes

deux villages, l'un situé sur une élévation à environ une lieue de nous, où la rivière de Manangourou passe au pied, l'autre environ à un quart de lieue au delà de la même rivière ; nous prîmes la route du premier, mais avec précaution. Les chemins étaient remplis de piquets et de fosses creusées en forme de pièges pour prendre des bêtes féroces, couvertes adroitement de petits branchages et, par-dessus, de terre. Les Français et les noirs marchant nu-pieds par la nécessité d'aller de la sorte dans ce pays, il y avait à craindre de marcher sur ces piquets ou de donner dans ces pièges ; nous évitâmes les uns et les autres. En continuant notre route au village, nous vîmes vingt-cinq ou trente des ennemis qui quittèrent [s'enfuirent] quand nous fûmes au pied ; nous montâmes en haut, où nous trouvâmes les cases garnies presque toutes de feu et avec une quantité de volailles.

Les villages de ce pays sont beaucoup mieux bâtis que ceux que j'ai vus dans les autres contrées de l'île ; j'en dirai quelque chose de plus dans la suite. Nous campâmes là pendant que trois ou quatre cents de nos noirs, soutenus de six Français, passèrent la rivière et furent brûler deux villages. Ils poussèrent [pourchassèrent] trente ou quarante des ennemis qui parurent, amenant avec eux quinze pièces de bétail.

Pendant que nous étions dans le village, nous vîmes dans la rivière de Manangourou, qui coule au bas, un crocodile d'une extraordinaire grandeur ; nous le prîmes d'abord pour un grand tronc d'arbre flottant, mais cet animal sortit de l'eau et se mit sur des roches qui étaient de l'autre côté ; sans exagération, il avait au moins 5 brasses de long ; il se relança un peu après dans la rivière et nous ne le vîmes plus.

Il y a eu des ennemis qui s'approchèrent de notre camp et qui nous crièrent qu'ils viendraient le lendemain au combat.

Nous passâmes, le 22, la rivière de Manangourou avec toute l'armée. En faisant route, nous longeâmes cinq beaux villages, où les ennemis mirent eux-mêmes le feu, lorsqu'ils nous virent à deux ou trois cents pas. Nous repassâmes la rivière de Manangourou à gué, proche une espèce de pont de bois qui la traversait et que les ennemis avaient rompu (c'est peut-être le

seul pont qu'il y ait dans l'île ou dont l'on ait connaissance), et nous restâmes au pied d'une butte où il y avait un grand village qui achevait de brûler, pendant que nous mangeâmes un morceau ; quatre-vingts ou cent de nos noirs s'écartèrent un peu, trois des ennemis vinrent à eux et les firent fuir et je fus même obligé d'envoyer des Français pour les soutenir. Cette action me confirma dans la mauvaise opinion que j'avais de nos gens.

Nous continuâmes notre marche jusqu'à un grand village nommé Croc [Ankorika ?], où les ennemis mirent aussi le feu lorsque nous en approchâmes. Nous campâmes au bas, dans un petit village où il était resté quatre petites cases d'un plus grand nombre que les ennemis avaient aussi brûlé, qui servaient de retraite à leurs esclaves ; nous n'étions qu'à cent pas de la rivière de Manangourou et il y eut environ cent des ennemis qui parurent proche de deux petits villages éloignés de 5 à 600 pas de la rivière. Soixante ou quatre-vingts de nos noirs la passèrent pour faire les braves et restèrent à 200 pas du gros, lorsque trois ou quatre des ennemis se détachèrent, qui leur firent prendre la fuite, en sorte que, si nous n'eussions pas avancé pour les soutenir, il y en aurait eu de saccagés [massacrés]. Cette lâcheté de nos noirs me fit connaître que nous aurions de la peine à réussir dans le parti. Les ennemis s'assemblèrent pour se mettre en corps.

La conduite des ennemis, qui brûlaient leurs villages lorsque nous en approchions, me fit penser à chercher un lieu de retraite, d'autant plus nécessaire, qu'il s'élève ordinairement tous les ans, dans ces contrées-là, des orages violents dont nous devions tâcher de nous mettre à l'abri pour conserver nos armes. Il n'y avait point lieu de faire des huttes de branchages, parce que le pays est tout découvert ; dans cette pensée, je commandai six Français avec deux cents bons noirs pour tâcher de s'emparer d'un village qui était à une demie-lieue de nous, dans la croyance que les ennemis attendraient cette petite troupe et que, en la poussant vivement, ils n'auraient pas le temps de brûler le village. Je me mis en état de [Je pris mes mesures pour] les suivre avec quatre Français afin de les soutenir et

donnai ordre à un sergent, avec dix-huit Français que je lui laissai, de suivre avec le reste des troupes. Cette résolution prise, la première troupe se mit en marche le 23, je la suivis à environ trois cents pas et le reste de l'armée après. Les six Français trouvèrent environ deux cents des ennemis au bord d'un ruisseau, mais profond, qui se jette dans le Manangourou. A cette vue, une partie de nos noirs qui les accompagnaient les quittèrent ; il n'en resta que douze ou quinze avec eux.

Nos gens, étant à portée du fusil des ennemis, tirèrent quelques coups, dont ils en tuèrent quatre ou cinq et en blessèrent davantage ; les autres ne se rebutèrent pas pour cela et attendaient nos gens de pied ferme, cependant, comme ils virent que nous joignions la première troupe et que le gros marchait, ils emportèrent leurs morts et leurs blessés et se retirèrent. Nous passâmes le ruisseau, mais avec peine à cause de la profondeur, et encore c'était une terre glaise dans le fond. Nous poursuivîmes les ennemis, que nous ne pûmes pourtant empêcher de brûler le village dont nous voulions nous emparer ; néanmoins, comme nous les tenions de près, ils ne purent mettre le feu à un grand village qui était à cinq cents pas du premier et dont nous nous saisîmes. Pendant cette exécution, le gros de l'armée nous suivait, où il y avait dix-neuf Français et plus de trois mille noirs. Les ennemis, que nous avions vus la veille proche les deux petits villages, avaient été joints par d'autres et pouvaient faire un corps de trois cents hommes ; lorsqu'ils virent que nous avancions dans le pays, ils se mirent aussi en marche et suivirent le gros de nos troupes à deux cents ou trois cents pas. Ils firent bien un quart de lieue de la sorte, lorsqu'il survint une forte ondée de pluie ; le sergent qui commandait les troupes était à la queue avec les Français ; cette pluie le fit jeter dans le gros de nos noirs et il y en eut qui crurent qu'il fuyait. Cette pensée les alarma et les porta à s'avancer pour prendre le devant du corps, cela mit du désordre dans la troupe ; les ennemis s'en aperçurent et ils s'avancèrent, presque à en venir aux mains, lorsque trois ou quatre Français, malgré la pluie, tinrent ferme et tirèrent et en tuèrent deux de deux coups de fusil : cette action arrêta les autres, et le reste

des Français, étant survenu sur ces entrefaites, repoussa les ennemis qui se retirèrent. Il arriva néanmoins dans ce petit désordre que deux maîtres de village de la contrée de Ghalemboule, qui s'étaient écartés du gros, furent surpris et saccagés des ennemis. Les troupes nous vinrent joindre au village où nous étions et où nous avions repoussé une troupe de deux cents des ennemis qui s'étaient avancés assez près.

Tous les maîtres des villages se joignirent ensemble et vinrent me faire leurs plaintes de la mort des deux qui furent tués, en accusant le sergent et soutenant qu'il avait fui ; je fis ce que je pus pour les apaiser et je maltraitai l'officier et, enfin, ils témoignèrent en apparence d'être remis. Je fis camper les troupes dans le village et mis des corps de garde aux avenues ; nous nous retirâmes dans une grande case qui était au maître du village, où nous logeâmes trente Français, et nos porte-fusil, et qui était commode pour nous contenir tous.

Après avoir disposé les choses, je considérai le lieu où nous étions ; c'était un grand village situé sur une butte à environ deux cents pas d'un grand lac dont les eaux étaient à perte de vue. Suivant ce que j'en pus connaître, ce lac doit avoir 12 à 15 lieues de tour et il y a plusieurs îles, la plupart remplies de grands bois où les noirs ont bâti des cases et où ils ont la facilité de se retirer quand de plus forts qu'eux les viennent attaquer dans leur pays, mais cela n'arrive guère parce qu'ils sont appréhendés par leurs voisins. Nous vîmes plus de cent canots sur le lac, grands et petits, qui venaient d'un grand village, le plus considérable de la contrée, et qui apparemment en retiraient ce qu'il y avait de meilleur, et d'autres qui y retournaient ; ce village était à environ une lieue de nous, situé sur la croupe d'une montagne, et paraissait comme une bonne ville. Nous vîmes sept ou huit cents des ennemis, campés entre le village et nous, pendant que, de l'autre côté, ceux qui avaient donné sur la queue de nos troupes se campèrent aussi sur une éminence à environ une portée de canon ; ils y furent joints par d'autres, faisant, dans une des îles du lac qui était à environ une portée de canon de nous, un corps de cinq à six cents hommes. Nous y vîmes encore une troupe

d'ennemis qui pouvaient faire trois cents hommes, des femmes, des enfants et quantité de bétail, et qui tirèrent cinq ou six coups de mousquets, mais dont les balles ne vinrent pas jusqu'à nous. Il était sur les cinq heures du soir lorsque nous donnâmes dans le village et le peu de jour qui restait nous retint de rien entreprendre ; je fis faire néanmoins, pendant la nuit, deux grandes piperies [radeaux] de bois léger et de cannes [de roseaux] qui croissent dans le lac, pour nous servir à passer dans l'île la plus proche, où nous vîmes du feu toute la nuit, les canots allant et retournant avec un bruit effroyable.

Le 24 au matin, un maître de village de la contrée de Tholle qui nous était fort affectionné, vint me donner avis que quatre ou cinq cents des meilleurs de nos noirs avaient quitté pendant la nuit, à cause de la mort des deux maîtres de village qui avaient été tués la veille, et que ceux qui restaient étaient dans la même résolution de quitter. Là-dessus, je fis assembler les principaux d'entre eux et je tâchai de les remettre et de leur faire reprendre cœur ; ils s'y disposèrent en apparence, après quoi nous mîmes en délibération où nous donnerions. Les ennemis, qui étaient entre le grand village et nous, avaient été joints par d'autres pendant la nuit et faisaient un corps d'environ mille hommes ; ceux qui étaient postés sur l'éminence à une portée de canon de nous avaient aussi été renforcés pendant la nuit, et il y avait, à une portée de mousquet des bords du lac, trente-cinq à quarante canots remplis d'ennemis qui attendaient pour voir où nous donnerions afin de venir au secours des leurs. Après divers partis proposés, l'on crut qu'il était plus à propos de donner avec un détachement sur ceux qui étaient sur l'éminence, parce que, étant battus et c'étaient les plus fiers [les plus braves], il était constant que les autres ne tiendraient pas.

Cette résolution prise, je pris dix Français des meilleurs et cinq cents noirs pour y aller, mais les maîtres de villages et nos gens mêmes me prièrent de rester au camp pour m'opposer au corps qui était entre le grand village et nous et qui se mit en marche aux mouvements qu'ils nous virent faire ; je fus forcé de condescendre à ce que l'on me demandait et je mis les dix

Français sous un bon commandant et les avertis de ce qu'ils devaient faire. Ils partirent, et environ six cents noirs, des meilleurs avec eux. Comme ils étaient en marche, les ennemis qui étaient dans les canots s'avancèrent pour descendre et prendre nos gens en queue ; je pris deux Français avec moi et environ cent soixante noirs pour m'y aller opposer, laissant seize Français dans le camp ainsi que le reste de l'armée pour s'opposer aux ennemis qui venaient du côté du grand village.

Nous marchâmes sur le bord du lac, ce qui fit mettre les canots au large, pendant que nos gens montaient sur l'éminence où étaient les ennemis ; je m'avançai pour les joindre et nous étions déjà au pied lorsqu'une foule de noirs qui fuyait tomba sur nous ; nous les reconnûmes pour nos gens à une marque blanche que nous leur avions fait prendre pour les distinguer des ennemis ; j'en voulus arrêter quelques-uns, mais qui passèrent outre. Il y eut un porte-fusil d'un des Français du détachement qui me vint joindre et m'assura que nos gens venaient d'être tous saccagés. J'étais prêt à monter l'éminence pour aller sur le lieu, lorsque les ennemis descendirent à la poursuite de nos noirs, et ceux que j'avais amenés avec moi nous quittèrent ; nous restâmes seuls, les deux Français et huit ou dix noirs qui ne voulurent pas nous abandonner. Les ennemis vinrent sur nous et, suivant les apparences, nous ne pouvions pas soutenir un choc par des gens fiers de l'avantage qu'ils venaient de remporter.

L'un d'entre eux, qui s'avança à la tête de tous et qui devait être un des plus braves, fut jeté en bas d'un coup de fusil qu'un des deux Français qui était avec moi tira. Cette action ralentit l'ardeur des autres, nous remit un peu de notre premier étonnement et nous donna le temps de passer un marais pour aller regagner le camp, n'ayant point d'autre parti à prendre dans l'état où nous étions. Les ennemis nous suivirent, mais quelques coups de fusil, tirés à propos, les firent tenir au large ; ils nous joignirent pourtant une fois de près et l'un d'eux vint à quatre pas de moi sagayer un de nos noirs, qui venait de me parer de sa rondache d'un coup de petite sagaye qu'il m'avait lancé. Je me retins pourtant de tirer parce que les

deux Français qui étaient avec moi étaient [occupés] à charger leurs fusils qu'ils venaient de décharger sur des ennemis qui nous tenaient de trop près, et, pendant qu'ils étaient après, je tenais en respect ceux qui paraissaient nous vouloir joindre au combat de main, présentant la bouche de mon fusil aux plus avancés. Nous nous retirâmes de la sorte jusqu'au bas du village où nous avions laissé les seize Français et le gros du parti, lorsque nous aperçûmes qu'il n'y avait plus de nos gens dedans. Un de nos noirs nous vint donner avis en même temps qu'ils avaient quitté et, dans cet embarras, nous prîmes la route que nous voyions tenir à un gros de noirs où nous crûmes que nos gens seraient mêlés parmi eux. Nous étions toujours poursuivis ; les coups de fusil que nous tirions nous firent reconnaître par les seize Français, qui nous vinrent joindre et qui furent ravis de nous voir, car ils nous croyaient tués, de même que les onze du détachement. Nous étions alors dix-neuf et environ quarante noirs.

Nous tînmes à la hâte un petit conseil sur ce que nous avions à faire, et la résolution fut qu'il n'y avait point d'autre parti à prendre que de nous retirer et de tâcher de gagner les bois qui étaient à 4 lieues de nous. Les ennemis s'assemblèrent sur ces entrefaites, faisant un corps de près de deux mille hommes ; ils nous attaquèrent de tous côtés et nous nous défendîmes en tirant sur les plus avancés et toujours en faisant chemin. Il y eut des actions assez remarquables depuis neuf heures du matin, que la première action arriva, jusqu'à cinq heures du soir que nous gagnâmes les bois.

Entre ces actions, il y en eut une qui fut presque décisive : le plus considérable des maîtres des villages de la contrée s'avança à la tête de cinquante noirs pour venir foncer sur nous, le gros des ennemis restant à la queue pour le soutenir. Cet homme quitta sa troupe et s'en vint, lui seul, la sagaie à la main et la rondache au bras, jusqu'à trente pas de nous ; je m'avançai avec cinq Français et fis coucher en joue ce brave par l'un des nôtres qui tirait juste ; le maître du village mit un genou à terre et, couvert de sa rondache, attendit le coup, mais qui lui fut funeste, car il reçut trois balles dans le corps,

qui le firent tomber mort sur-le-champ. Nous fonçâmes en même temps sur les ennemis qui prirent le large et s'écartèrent de nous de plus de deux cents pas.

Nous reprîmes après notre route et fîmes halte sur une petite éminence qui était proche de là, dont nous vîmes enlever le corps du défunt. Et les deux tiers des ennemis qui suivaient se retirèrent, et ceux qui restèrent perdirent cette première ardeur qu'ils avaient auparavant et se tinrent toujours au large, hors la portée du fusil.

Nous gagnâmes les bois, où nous entrâmes pendant quatre ou cinq cents pas, et campâmes proche d'un ruisseau. Pendant toute la retraite, ce que nous eûmes à craindre le plus, ce furent les coups de pierres ; les noirs que nous avions avec nous nous en parèrent plusieurs avec leurs rondaches, et il n'y eut qu'un d'entre eux qui en fut blessé à la tête. Il y eut assurément de la résolution et de l'assurance dans cette retraite ; il faut avouer pourtant que nous en avons l'obligation entière à Dieu, particulièrement moi et les deux Français, car, suivant les apparences, nous devions périr par des [de la main d']ennemis qui venaient de défaire onze Français et cinq à six cents des meilleurs de nos noirs.

Description de ce pays. — Ses habitants, ses ressources.

Quoique je n'aie pas eu une connaissance parfaite de la contrée d'Amboet, je dirai néanmoins ce que j'y ai remarqué. De l'entrée du pays jusqu'où nous sommes allés, il y a 8 ou 9 lieues ; le pays est fort beau et découvert partout ; la terre, des meilleures, est cultivée avec soin ; les habitants ont l'adresse de creuser des canaux pour faire venir l'eau du lac et de la rivière afin d'arroser leurs semailles. Leurs villages sont situés sur des éminences, mais bien bâtis de gros bois et de planches ; dans la maison où nous campâmes, il y avait de grosses pièces de bois travaillées, qui auraient pu servir de poutres dans une maison raisonnable [convenable] de l'Europe. Leurs chalets sont tressés avec du jonc et une espèce de rotin ainsi que dans les Indes : il n'y a néanmoins qu'un étage, je veux

dire le bas de la maison [seulement un rez-de-chaussée], mais distingué par [partagé en] appartements. Les habitants sont fort curieux en [habiles dans la fabrication des] poteries ; dans la maison dont je parle, il y avait de ces poteries en forme de vases de trois grandeurs différentes : les premières, qui étaient les plus grandes, posées au plus bas étage sur des planches, les autres au-dessus et par rang ; tout le dedans du logis en était entouré et je crois qu'il y avait quatre ou cinq cents de ces espèces de vases. Ce qui fait remarquer qu'ils sont laborieux, c'est que les bois en certains endroits en sont à 4 ou 5 grandes lieues, et il est difficile de s'imaginer, n'y ayant point de charroi, comment ces gens-là peuvent apporter de si loin ces grandes pièces.

Les villages sont fortifiés, à leur mode, de murailles de pierres, de cailloux, liés d'une terre rouge ; les murailles ont de 5 à 6 pieds de haut ; des fossés sont creusés en dehors. J'en ai vu de 10 à 12 pieds de largeur et d'autant de profondeur, travaillés en talus ; ils ne sont pas néanmoins égaux partout, car les maîtres des villages les font faire à leur fantaisie, mais les murailles et les fossés du grand village sont, à ce que l'on nous assura, bien plus considérables. Les entrées des habitations sont fermées de bons pieux et, enfin, en état de défense contre les habitants des contrées voisines.

Ces gens-là sont plus industrieux que dans les autres endroits de l'île, à cause des voyages qu'ils font à l'Ouest pour y vendre les esclaves qu'ils prennent sur leurs voisins, ainsi que j'ai remarqué. Le commerce qu'ils entretiennent par là avec les Anglais, quelquefois avec les Portugais, mais particulièrement avec les Arabes, les ont rendus plus habiles, plus entreprenants et plus civilisés. Les connaissances qu'ils ont acquises par la fréquentation des étrangers ne les rendent pourtant pas meilleurs, puisqu'ils ne s'en servent que pour inquiéter leurs voisins.

Les habitants sont bien faits, une partie rougeâtre et à cheveux longs, agiles et dispos ; nous n'avons vu de femmes que de loin, mais l'on assure qu'elles ne sont pas moins bien faites que les hommes. Leurs armes offensives sont la grande sagaye, qui est moindre qu'une demi-pique, dont ils ne se défont point ; ils ont, en outre, la petite sagaie qu'ils appellent « semblage » qu'ils lancent contre leurs ennemis [à une distance] de trente à quarante pas, à quoi ils sont justes ; les pierres leur servent aussi au besoin ; leurs armes défensives sont la rondache. Ils avaient des mousquets qu'ils ont eu apparemment des nations avec qui ils traitent à l'Ouest de l'île [du lac] ; j'ai remarqué qu'ils en tirèrent quelques coups, mais sans effet.

J'entrai, au village où nous campâmes, dans une maison qui devait être apparemment celle d'un orfèvre : j'y trouvai des balances bien travaillées, qui étaient l'ouvrage du maître du logis, des creusets et des outils. Je dis là-dessus à un maître de village à Ghalemboule que ceux d'Amboet étaient plus intelligents et plus habiles qu'eux ; cet homme me répondit sur-le-champ qu'ils le savaient bien et qu'il s'en fallait de peu de chose que ces gens-là eussent autant d'esprit que nous. Ils connaissent fort bien l'argent, en le portant seulement au nez ; ils ont des pièces de huit [réaux] qu'ils tirent des nations avec qui ils ont commerce.

A l'égard de la religion et des coutumes, elles sont conformes, à peu de différence près, à celles des contrées voisines de leur pays et sur quoi je m'étendrai dans la suite.

Suivant ce que je remarquai de la contrée Amboet, elle peut avoir 25 lieues de long et elle n'est pas moins large suivant le rapport des noirs. Le lac dont j'ai parlé doit avoir, selon ce que j'en puis juger du moins, 15 lieues de tour et est large en certains endroits d'une lieue, en d'autres moins : c'est quelque chose d'agréable que la vue de ce lac ; les îles dont il est rempli, garnies de grands bois et de bons pâturages, contribuent également à sa beauté ainsi qu'à l'utilité que les habitants en tirent ; les canots qu'ils y ont en quantité leur servent pour passer de l'une à l'autre ainsi qu'à la grande terre, et, en outre, c'est une retraite pour eux, ainsi que j'ai marqué.

Ce pays est riche : il y a de l'argent, du bétail et des pagnes de soie en quantité ; il y a aussi du cristal et on y trouve des pierres de couleur ainsi qu'au Fort-Dauphin, du fer des meilleurs, qu'ils savent fort bien travailler et donner la trempe suivant l'usage où ils le veulent employer. L'on m'a assuré qu'il

y a de l'or, mais je n'en voudrais pas demeurer garant. Nous vîmes de loin des montagnes désertes, rouges et sans arbres.

La rivière de Manangourou tire sa source de ce lac, et l'on m'a assuré qu'il y a une autre rivière qui y prend aussi sa source, qui coule à l'Ouest et va se décharger dans la mer de la Manche [le Canal] de Mozambique [1]. Il y eut dix-huit ou vingt villages de brûlés dans l'expédition ; l'on tient que la contrée en avait cinquante à soixante bien bâtis, sans les petits en forme de hameaux : il y a de ces villages qui ont quatre à cinq cents cases et le grand est estimé en avoir mille ou douze cents ; aussi, il paraît de loin, avec ses bâtiments fort élevés, comme une bonne ville.

Le pont que nous vîmes avait pour fondement de grandes pièces de bois, rangées sur deux lignes, à 25 ou 30 pieds l'une de l'autre, les pièces de bois proches entrelacées d'autres pièces moindres pour soutenir les traverses qui étaient comme des espèces de grandes solives, jointes et attachées avec des liens faits d'écorce d'arbres, du fer par endroits, et c'était là le passage au côté du pont opposé au courant de l'eau : il y avait plusieurs gros pieux fichés au fond, qui sortaient de l'eau de 3 ou 4 pieds, apparemment pour rompre le courant ; c'est peut-être le seul pont qu'il y ait dans l'Ile de Madagascar ; les historiens, qui ont fait la description de cette île, ne remarquent point qu'il y en ait en aucun autre endroit. Pour le lac, je l'ai vu marqué dans une carte, je crois que c'est par le sieur Duval d'Abbeville [2]. Si le parti avait mieux réussi, j'aurais pris des connaissances plus particulières de ce pays, que je crois être une des meilleures contrées de l'île.

Causes de l'insuccès de l'expédition. — Retraite à la côte.

Je ne puis attribuer le mauvais succès du parti qu'à la fortune ou plutôt qu'à la Providence qui ne permet pas que les

1. Il n'y a pas de rivière, sortant du lac Alaotra, ni de l'Antsihanaka, allant au Canal de Mozambique ; les cours d'eau allant à l'Ouest, les plus proches de ce lac, sont le Bemarivo, affluent du Sofia, et l'Ampandrano, affluent du Mahajamba.

2. Ce lac n'existe pas sur la carte de Duval (1666).

entreprises réussissent toujours. Il m'a semblé néanmoins, depuis j'y ai fait réflexion, que nous aurions dû marcher en corps droit au grand village ; les détachements que nous fîmes nous affaiblirent, et, cependant, nous y avions été obligés dans la marche, parce que les ennemis étaient disposés à nous attaquer en queue et en flanc. Le parti des onze Français, quoique les meilleurs des trente que nous étions, manquèrent beaucoup [firent une grosse faute] en ce qu'ils s'approchèrent à 40 pas des ennemis avant que de tirer un seul coup de fusil et, par une imprudence, mais qu'ils ne payèrent que trop bien, ils firent de là leur décharge, tous à la fois. Les ennemis, qui remarquèrent cette mauvaise conduite, ne leur donnèrent pas le temps de recharger et foncèrent sur eux en même temps ; les noirs amis se défendirent vigoureusement, et c'était aussi les meilleurs que nous avions, mais il fallut néanmoins céder et, les plus braves étant tués, les autres prirent la fuite. Nous y perdîmes les onze Français et trois ou quatre cents noirs ; les ennemis perdirent aussi plus de trois cents de leurs, des meilleurs de leurs gens : nous remarquâmes de la résolution dans quelques-uns et, quoiqu'il n'y ait pas de comparaison de ces gens-là aux gens d'Europe pour le combat, il est constant néanmoins qu'un corps de noirs avec leurs armes, leurs sauts et leurs cris, faisant leur exercice à leur mode, ne laissent pas que de surprendre d'abord ceux-mêmes des Européens qui ont l'expérience de la guerre. Je reviens à la suite de ma relation.

Nous eûmes, toute la nuit, la pluie sur le corps dans les bois où nous nous étions retirés ; toute notre application fut de conserver nos armes. La pluie cessa à la pointe du jour et je fis décharger les armes et les remettre en état. Nous nous mîmes en marche le 25. A une demi-lieue de là, nous trouvâmes une plaine traversée par une petite rivière, grossie des eaux de la nuit, que nous ne pûmes passer à gué ; pendant que nous faisions couper des arbres pour nous servir à la traverser, les ennemis qui savaient [connaissaient] le pays parurent à un des côtés de la plaine, mais quelques coups de fusils tirés sur eux les firent rentrer dans les bois. Nous passâmes la rivière et, ensuite, les ennemis ne nous inquiétèrent plus. Nous fûmes

trois jours à passer les bois, mais par une autre route que celle que nous avions tenue en venant, [faisant] les journées grandes, à quoi la nécessité nous forçait, n'ayant aucuns vivres avec nous, ni ne rencontrant aucun village. Nous passâmes ensuite les contrées de Satané et de Tholle, et nous entrâmes dans celle de Ghalemboule et arrivâmes à l'Habitation le 5 janvier 1668, moi bien mortifié du mauvais succès du parti.

Opérations de ravitaillement à la baie d'Antongil, à la côte de Vohémar et à la rivière Manantratrana.

Je trouvai à mon arrivée à l'Habitation le houcre le *Saint-Robert* mouillé en rade ; ce bâtiment était envoyé du Fort-Dauphin pour charger du riz. Un autre vaisseau de même nature avait passé à Antongil pour le même dessein. Je reçus par là des lettres du Conseil et d'autres lettres particulières, qui m'apprirent que le navire le *Saint-Jean* et le houcre le *Saint-Louis* avaient mis à la voile pour Surate, que M. le directeur Caron, l'Arménien Macara, des marchands, des sous-marchands et d'autres gens de commerce étaient embarqués sur le *Saint-Jean*. Le sieur Chervy avait aussi été nommé pour passer aux Indes avec M. le Directeur, mais, ses livres ayant été exposés en public deux jours avant l'embarquement et n'ayant pas été trouvés en état, ni dans les formes, il fut ordonné qu'il resterait au Fort-Dauphin pour y travailler et attendre aussi les ordres qui seraient envoyés de France sur ce que l'on y avait écrit de sa conduite : il mourut quelque temps après de chagrin.

L'on nous pressait, par les lettres que je reçus du Conseil, d'envoyer au plus tôt du riz au Fort-Dauphin, à cause de la disette de ce grain où l'on y était retombé. Le peu d'apparence d'en traiter en cette saison dans la contrée de Ghalemboule nous fit résoudre que le houcre le *Saint-Robert* ferait voile à la baie d'Antongil et que le sieur de Flacourt, qui devait y commander et qui était remis pour lors de sa maladie, s'embarquerait sur ce bâtiment pour ouvrir la traite. Cette résolution prise, le vaisseau mit à la voile le 8.

J'envoyai des Français en divers lieux de la contrée pour chercher à traiter du riz et du bétail, mais avec peu de succès.

Nous vîmes, le 21, un navire en mer qui vint mouiller le 22 à la rade de l'Habitation : c'était le houcre le *Petit Saint-Jean*, qui retournait du voyage que ce bâtiment était allé faire au Nord de l'île. Le capitaine descendit à terre, qui nous apprit qu'ils n'avaient pas été plus loin, longeant la côte, que 25 à 30 lieues au Nord de la baie d'Antongil à cause de la maladie de l'équipage, qu'ils avaient mouillé l'ancre avec le houcre devant les terres d'un Grand de ces quartiers, le nommé Rabasay, où le sieur de Champmargou avait passé au retour du naufrage du navire le *Taureau* et où il avait laissé les trois Français malades. Il y descendirent à terre et furent bien reçus de Rabasay et de ses gens ; ils reconnurent le pays, qui est très beau, abondant en riz, en autres légumes et en cannes de sucre ; le tabac y vient des plus beaux ; le gros bétail y est rare, et le pays supplée à ce défaut par des troupeaux de cabris que les noirs élèvent, ainsi que par des volailles, extraordinairement grosses, qu'ils nourrissent en quantité : l'on n'en voit pas de même dans les autres endroits de l'île.

Nos gens n'y virent point d'autres marchandises de traite qu'un peu de caret [d'écaille de tortue] et un morceau d'ambre gris, que l'on leur fit voir, mais que les noirs mirent, l'un et l'autre, à un si haut prix que l'on fut forcé de les leur laisser. L'houcre était mouillé devant une grande rivière, où quelques-uns des gens de l'équipage croyaient que ce bâtiment aurait pu entrer ; il y avait du riz à traiter, mais la mauvaise intelligence des gens envoyés pour la traite avec les officiers des vaisseaux leur fit perdre cette occasion dont l'on eût dû néanmoins profiter. Cette désunion, ainsi que la maladie de l'équipage, firent retourner [revenir] le houcre, dont les officiers avaient cependant ordre de découvrir toute la côte jusqu'à la pointe du Nord de l'île. Lorsque nos gens furent au grand village de Rabasay, cet homme vint au-devant d'eux avec une chasuble sur le corps qu'il avait eu du naufrage du *Taureau* ; l'on fit ce ce l'on put pour la retirer de ses mains, mais il n'y eut pas lieu. L'on ne put rien apprendre des trois Français que le sieur

Champmargou y avait laissés ; l'on a néanmoins su depuis que l'un d'eux avait été assassiné et que les deux autres étaient morts de misère. Nos gens, après s'être rafraîchis, mirent à la voile sans avoir tiré aucun fruit de ce voyage.

Les marchandises de traite pour ces quartiers-là sont les cristaux, les cornalines, les manilles de cuivre et d'étain, mais grosses, les rassades de diverses couleurs, de vert de mer, rayées de blanc : les grosses à fond noir et aussi à raies blanches sont les meilleures ; il faut peu des autres sortes et un peu de fer. Les noirs, qui venaient de la baie d'Antongil, nous apprirent qu'un vaisseau hollandais avait mouillé devant la contrée de Vallengouze, à la pointe du Sud de cette baie, où l'équipage de ce vaisseau avait traité du riz et fait voile ensuite.

Les grands vents qu'il fait ordinairement dans le mois de février le long de cette côte, me portèrent à faire mettre le houcre le *Petit Saint-Jean* à la voile pour aller mouiller dans le port de l'Ile de Sainte-Marie jusqu'à avoir reçu des nouvelles du sieur de Flacourt de la baie d'Antongil ; ce petit bâtiment partit le 26.

Je partis de l'Habitation, le 3 février, avec six Français pour aller à la rivière de Manasatran reconnaître s'il y avait du riz à traiter. Nous y arrivâmes le 4 au matin et nous montâmes dans un canot 4 lieues en amont de la rivière ; nous nous arrêtâmes dans un village d'où j'envoyai avertir les habitants de la contrée du sujet de notre venue. Il y eut des maîtres de village qui me firent dire qu'ils feraient apporter du riz ; je les attendis jusqu'au 8, que l'on me donna avis que l'on avait vu un vaisseau en mer qui faisait route au Sud, ce qui m'obligea de prendre deux Français pour retourner à l'Habitation, et je laissai à Manasatran un commis avec des marchandises de traite et trois soldats avec lui pour traiter le riz que l'on lui apporterait. Nous descendîmes la rivière dans un canot et nous vînmes passer celle de Manangourou à neuf heures du soir ; je m'attendais que nous y passerions la nuit, mais les moucherons et de grosses mouches vertes nous y incommodèrent d'une telle force qu'elles nous obligèrent à nous remettre en marche.

Nous arrivâmes à l'Habitation le 9 à la pointe du jour, d'où je fis partir aussitôt des noirs pour porter des marchandises de traite au commis que je laissais à Manasatran, mais qui n'y fit rien néanmoins, parce que les noirs voulaient traiter le riz sans être battu et refusèrent en plus de l'apporter dans leurs canots jusqu'au bas de la rivière.

Un vol de sauterelles.

Le 14, nous vîmes une quantité de sauterelles qui venaient du Sud, qui s'épandirent par toute la contrée et qui firent un dégât incroyable ; l'on ne peut pas s'imaginer, à moins que d'en avoir été témoin, les dommages que ces insectes causent non seulement aux plantages, mais encore aux feuilles des arbres, à toutes sortes d'herbages qui croissent dans ces quartiers-là, jusqu'à des espèces d'arbustes presque semblables à ce que l'on nomme « baquettes » dans les Antilles et où l'on a de la difficulté d'y faire entrer même le couteau ; tout fut dévoré (si je puis me servir de ce terme) dans les trois jours qu'elles furent à passer. Elles commençaient à se mettre en vol immédiatement après le lever du soleil et s'arrêtaient à son coucher ; le grand désordre [désastre] était là où elles restaient les nuits : les riz, qui étaient des plus beaux et dont la récolte était proche, étaient tous perdus, les arbres étaient dépouillés de leurs feuilles et la terre de verdure. Ces insectes, après avoir tout ravagé, passèrent dans les contrées voisines où elles firent de même : c'est un fléau auquel l'Ile de Madagascar est sujette et il n'y a point de remède à y apporter.

Affaires diverses de commerce et de navigation.

La chaloupe du houcre le *Saint-Jean* arriva le 20 de l'Ile de Sainte-Marie à l'Habitation ; deux Français, qui passaient dedans, me remirent des lettres des sieurs de Flacourt et de Belleville : le premier m'écrivait de la baie d'Antongil, où il était arrivé, qu'il y trouvait de la difficulté à traiter du riz, à cause du prix que les noirs le voulaient vendre ; le sieur de

Belleville me donnait avis que le houcre le *Saint-Luc*, à son retour d'Antongil où ce bâtiment avait été envoyé du Fort-Dauphin pour traiter du riz et où il en avait chargé 80 barriques, avait mouillé à Sainte-Marie, que l'équipage de ce petit vaisseau était tombé malade et était hors d'état de retourner à Fort-Dauphin. Cet avis et d'autres choses sur quoi l'on m'écrivait me firent résoudre de passer dans cette île. Je m'embarquai, la nuit du 21 au 22, dans la chaloupe pour m'y faire porter ; le vent fort s'augmenta en faisant route [pendant la traversée], en sorte que nous reconnûmes que c'étaient les avant-coureurs d'un ouragan : le mât de notre chaloupe et la voile furent emportés ; la mer était extraordinairement grosse.

Nous étions pour lors à 3 ou 4 lieues au large, avec le vent contraire pour aller à Sainte-Marie, et, dans cette extrémité, nous résolûmes de retourner à l'Habitation où nous arrivâmes à la pointe du jour du 22, mais après bien de la peine et après avoir plusieurs fois couru risque d'être submergés ; la tempête continua jusqu'au 24 au matin, que le temps se remit au beau. Je fis partir la chaloupe et j'écrivis au sieur de Belleville sur l'état des affaires de l'île.

Les 6 et 7 mars, il vint encore du côté du Sud une quantité de sauterelles qui achevèrent de ruiner les plantages. Nous vîmes une comète qui parut plusieurs jours de suite, mais nous n'avions à l'Habitation personne pour faire les remarques et les observations que les mathématiciens pratiquent au sujet de ces météores. L'houcre le *Saint-Luc* vint mouiller le 11 de l'Ile de Sainte-Marie à la rade de l'Habitation ; j'y fis embarquer des gens pour fortifier l'équipage et je le fis partir le 11 pour le Fort-Dauphin : le sieur de Belleville y était embarqué.

Le houcre le *Saint-Jacques* vint aussi mouiller en même temps sur notre rade ; ce bâtiment était envoyé d'Antongil par le sieur de Flacourt pour embarquer les gens restés dans notre Habitation et qui devaient servir dans celle d'Antongil. Ce navire remit à la voile le 20.

Un maître de village du côté de la rivière d'Ouguebey, au Sud de l'Habitation, suivi d'une vingtaine de ses gens, vint

nous donner avis que les ennemis étaient en marche pour venir piller leur contrée ; il nous demandait du secours. Je pris quatorze Français et des noirs d'autour de l'Habitation et je partis le 22 ; nous fûmes coucher à 9 lieues de là, où le maître du village eut avis que les ennemis s'étaient retirés sur la nouvelle qu'ils avaient eue qu'il était venu demander du secours aux Français ; cet homme nous remercia et nous pria de ne pas pousser plus avant. Nous retournâmes, le 23, à l'Habitation.

Le 1er avril, le houcre le *Saint-Denis* mouilla sur la rade de l'Habitation ; je reçus par là des lettres du Conseil de Fort-Dauphin, où l'on me marquait que l'on envoyait ce bâtiment pour presser l'envoi du riz que l'on attendait avec impatience, parce que l'on en était dans la dernière nécessité.

J'appris par des lettres particulières que le sieur de la Case était de retour du parti où il était allé dès l'année dernière ; le parti avait poussé jusque dans la contrée nommée Lavalef [Lavalefona] [1] au haut de la rivière de Manangourou, à plus de 150 lieues [à près de 1.000 kilomètres en réalité] de Fort-Dauphin. Les habitants du pays parurent en corps d'abord, mais ils ne soutinrent pas [ne résistèrent pas] et prirent la fuite ; nos gens pillèrent la contrée, d'où ils enlevèrent 15.000 pièces de gros bétail, dont il n'arriva que 1.200 pièces à Fort-Dauphin ; le surplus périt dans la route par les mauvais chemins.

Le Conseil, qui avait résolu de renvoyer en France le navire la *Marie*, par manque des victuailles nécessaires à fournir à l'équipage ainsi qu'à un grand nombre de passagers qui demandaient à retourner, fut forcé de faire rester ce vaisseau et d'envoyer à la place un houcre pour informer la Compagnie de l'état de l'Ile de Madagascar, du peu de fondement qu'elle devait faire des établissements qu'elle y avait projetés, ainsi que des raisons qui avaient porté à casser les [renoncer aux] colonies ; l'on s'étendit sur les autres affaires, l'on fit embarquer le secrétaire du Conseil, bien instruit de tout, qui fut

1. « Lavalefona » [L'homme à la longue sagaye] est le nom du chef et non du pays.

chargé des paquets et encore d'informer plus particulièrement de vive voix MM. les directeurs généraux de la disposition des affaires générales.

Il était mort plusieurs personnes à Fort-Dauphin, en partie de disette. Le houcre le *Saint-Denis* est le bâtiment qui manquait de la flotte ; il resta un an à se rendre à Fort-Dauphin après les autres vaisseaux ; je fis mettre à la voile ce bâtiment pour Antongil le 2, afin d'y prendre du riz, et j'envoyai des Français en divers endroits de la contrée pour avertir les noirs de nous en apporter. Il n'y avait pas néanmoins d'apparence d'en attendre beaucoup, à cause du dégât que les sauterelles avaient fait aux plantages.

Pendant les 19, 20, 21 et 22, nous vîmes une quantité de sauterelles qui retournaient du Nord et prenaient leur route au Sud.

Le 1er mai, je fis partir deux Français, pour l'Ile de Sainte-Marie et, par ces deux hommes, j'écrivis au capitaine du houcre le *Saint-Jean* qui y était mouillé, afin de venir avec ce bâtiment mouiller devant l'Habitation pour y charger le riz que nous avions traité et que nous continuions à traiter.

Je fis marquer d'une fleur de lis deux noirs du voisinage de l'Habitation qui couraient les villages de la contrée et, sous le nom des Français, exigeaient des habitants du riz, des volailles et d'autres denrées. Quelques-uns de nos gens, qui, peut-être, participaient aux vexations [fraudes] que faisaient ces deux hommes, leur avaient donné des balles de plomb qui servaient à les autoriser [à leur donner de l'autorité] et à faire croire qu'ils étaient envoyés de la part des Français : je fis avertir les maîtres de villages que, quand j'aurais à leur faire dire quelque chose, j'enverrais un de nos gens de l'Habitation.

Les houcres le *Saint-Denis* et le *Petit Saint-Jean* mouillèrent, le 19, sur la rade de l'Habitation : le premier venait de la baie d'Antongil où il avait chargé 80 barriques de riz ; les sauterelles y avaient fait presque le même dégât que dans la contrée de Ghalemboule, ce qui rendait ce grain assez rare. Le sieur de Flacourt m'écrivait par là que les maîtres des

villages de la baie n'étaient pas satisfaits de l'établissement, néanmoins qu'il tâchait à les ménager. Le houcre le *Saint-Denis* a fait voile le même jour pour le Fort-Dauphin.

Le houcre le *Petit Saint-Jean* était venu mouiller de l'Ile Sainte-Marie à l'Habitation, sur ce que j'avais écrit au capitaine d'y venir prendre le riz que nous avions traité ; il était mort six hommes de l'équipage et le reste était malade : j'y fis charger dedans cent vingt-cinq barriques de riz et embarquer cinq hommes dessus pour renforcer l'équipage ; j'informai, par lettre, le Conseil de l'état de l'Habitation et je fis partir le bâtiment le 28 pour Fort-Dauphin.

Pendant le mois de juin, j'envoyai des Français en divers endroits jusqu'à la contrée de Tholle et à la rivière de Manasatran. Ils y traitèrent du bétail, mais, pour du riz, il n'en fallait point espérer, les plantages étaient ruinés de ces côtés-là par les sauterelles.

Le premier jour de juillet, nous vîmes une voile qui courait du Sud au Nord ; elle paraissait petite, et nous crûmes que c'était la *Sommaque*, un bâtiment de quinze à vingt tonneaux que l'on avait acheté au Brésil. J'envoyai un canot à sa rencontre ; ce bâtiment approchait du mouillage à un quart de lieue, lorsqu'il survint un grain qui lui fit prendre le large et dresser sa route à l'Ile de Sainte-Marie ; le canot retourna à terre.

La frégate nommée la *Duchesse* vint mouiller, le 5, à la rade de l'Habitation ; le capitaine et le sieur de Belleville descendirent à terre et me remirent des lettres du Conseil où il m'était ordonné de retourner au Fort-Dauphin ; l'on m'informait aussi des résolutions que l'on y avait prises pour le gouvernement de ces quartiers.

Belleville nommé commandant à Fénérive, Antongil et Sainte-Marie. — Concentration à Sainte-Marie. — Fr. Martin rappelé à Fort-Dauphin.

La nécessité de riz où l'on était tombé au Fort et la promesse que fit le sieur de Belleville d'en envoyer de Ghalemboule et

d'Antongil en quantité, portèrent le Conseil à donner à cet homme le commandement sur les trois Habitations de Ghalemboule, de l'Ile de Sainte-Marie et d'Antongil et l'ordre de faire les magasins à Sainte-Marie, où la *Sommaque*, qui était le bâtiment que nous avions vu le premier de ce mois, y devait apporter des Habitations le riz que l'on y aurait traité, le sieur de Belleville ayant demandé au Conseil, au sujet du transport, que les bâtiments que l'on enverrait prendre ce grain iraient mouiller dorénavant en droiture à l'Ile de Sainte-Marie, où l'on les chargerait. L'on ordonnait aussi de ne laisser que trois ou quatre Français à la baie d'Antongil, et encore si Philarivo, le plus considérable des maîtres de villages de ces quartiers-là, le trouvait à propos. L'on avait résolu aussi de ne laisser qu'un pareil nombre de Français à Ghalemboule, mais, sur ce que l'on représenta au Conseil qu'il était nécessaire d'en retirer [mettre] davantage pour s'opposer aux ennemis du pays, l'on s'en remit au sieur de Belleville et à moi à le déterminer.

Nous apprîmes que le sieur de Champmargou devait partir au commencement de ce mois avec cent cinquante Français et quatre mille noirs amis pour aller dans les terres d'un Grand du pays, nommé Rasaf [Rasafo], y chercher du bétail dont l'on manquait aussi au Fort-Dauphin, où l'on avait été obligé d'acheter aux anciens habitants chaque pièce jusqu'à 10 écus. Ce Rasaf avait défait autrefois un parti de dix-huit Français, ce qui servait de prétexte pour lui faire la guerre.

Il n'y avait rien de nouveau à Fort-Dauphin ; la colonie s'entretenait dans l'espérance des vaisseaux de France que l'on attendait, et les premiers du Conseil étaient chagrins de la mauvaise disposition des affaires, à quoi contribuait la disette.

La résolution du Conseil de donner le commandement des trois Habitations au sieur de Belleville surprit beaucoup de personnes, qui connaissaient de quoi il était capable ; la suite répondit à ce à quoi les plus clairvoyants s'attendaient.

Après nous être entretenus avec le sieur de Belleville sur l'état de l'Habitation, nous résolûmes d'y laisser au moins vingt Français sous un commandant ; le sieur de Belleville s'embarqua ensuite avec le capitaine de la frégate la *Duchesse*.

Ce bâtiment mit à la voile la nuit du 5 au 6 [août] pour Sainte-Marie.

Un maître de village du voisinage de l'Habitation, qui retournait de Sainte-Marie, vint me donner avis que, revenant de l'île, un coup de vent l'avait surpris en mer, qui l'avait forcé d'échouer à terre avec son canot, qui avait été mis en pièces, et qu'il avait perdu des lettres qu'il était chargé de me rendre. Je sus par cet homme que le sieur de Belleville n'était resté que deux jours chez lui et qu'il s'était rembarqué ensuite et avait fait voile avec la *Duchesse* et la *Sommaque* pour Antongil, qu'un houcre, qui était arrivé à Sainte-Marie huit jours après le départ de ces deux bâtiments, avait aussi fait voile pour cette baie, où le sieur de Belleville s'était fait fort de charger plusieurs bâtiments de riz.

Petites opérations militaires autour de Fénérive.

Trois maîtres de villages de la contrée vinrent me donner avis, la nuit du 15 au 16, que les ennemis étaient dans le pays à cinq ou six lieues de l'Habitation. Je pris quatorze Français avec moi et nous partîmes le 16, à la pointe du jour, pour aller les rencontrer : quatre ou cinq cents noirs du pays se joignirent à nous en faisant chemin ; nous fûmes jusqu'à huit lieues de l'Habitation, où l'on nous assurait qu'étaient les ennemis ; nous n'en vîmes pourtant aucun. Nous campâmes au bas d'un village, pendant que j'envoyai des noirs prendre langue [s'informer] du lieu où nous pourrions les rencontrer ; nous eûmes avis, le 17, qu'ils s'étaient retirés. Nous retournâmes alors à l'Habitation, où les habitants de trois à quatre lieues autour se retiraient [se réfugiaient] avec leurs femmes, leurs enfants et leur bétail, dans l'appréhension qu'ils avaient des ennemis. J'envoyai des noirs de côté et d'autre dans la contrée pour s'informer du lieu où nous les pourrions trouver. Sur ces entrefaites, un Français qui était allé en traite dans le pays retourna ; il nous apprit qu'il avait été mené la nuit dans le village d'un Reynevon la fourche [Raivolahifotsy], un des principaux maîtres de la contrée, situé à 8 lieues de l'Habitation, où il

y avait trois ou quatre cents des ennemis, et que, devant trois ou quatre coups de fusil qu'il tira, ils décampèrent et se retirèrent ; c'étaient des gens du petit Ancouve [Ankova], sous la conduite d'un Dian Ampinaghe qui avaient abandonné Amboet la nuit d'avant le choc [le combat]. Je renvoyai à leurs maisons les gens qui s'étaient retirés à l'Habitation et je les assurai que nous irions à leur secours au moindre avis que nous aurions de l'approche des ennemis.

Le frère d'un maître de village nommé Ramasinte [Ramahasinta ?], éloigné de quinze lieues, vint nous donner avis le 20 que les ennemis tenaient le village de son frère assiégé et qu'il me priait d'aller à son secours. Je partis de l'Habitation le 21, prenant avec moi quinze Français, des meilleurs, et environ trois cents noirs d'autour pour aller au secours de Ramasinte. Nous arrivâmes chez lui, le 23, à midi ; les ennemis avaient quitté la nuit, et, dans la route que nous fîmes, nous vîmes deux endroits où ils avaient campé. Leur manière de campement tient un peu de la guerre : c'est ordinairement sur des éminences ; ils mettent le bétail dans le milieu et entourent la place par des huttes de branchages et de feuillages qu'ils ferment du côté où est leur pillage et qui est ouvert par dehors. Ils campent dessous ces couverts, la vue libre partout afin de ne point être surpris, et ils choisissent les lieux suivant la quantité de bétail et d'esclaves qu'ils ont enlevée, afin d'entourer toute la place ; ils campent sur des éminences pour découvrir de plus loin.

Ramasinte nous donna avis que les ennemis faisaient leur retraite par la contrée d'Ampanefran. Nous partîmes le même jour du village pour les suivre et nous fûmes à leurs trousses jusqu'à quarante ou cinquante lieues de l'Habitation, mais, comme ils avaient une journée d'avance sur nous, nous ne pûmes les joindre.

Nous passâmes, sur la route, proche d'un village qui servait souvent de retraite aux ennemis. Nos noirs nous en donnèrent avis ; j'envoyai deux d'entre eux dire au maître du lieu que je voulais voir le village et que nous y marchions ; cet homme nous répondit qu'il ne nous connaissait point, que

nous ferions bien de passer outre et que, si nous venions le voir, nous n'y serions pas bien reçus. Cette réponse insolente me fit marcher droit au village ; les gens qui étaient dedans, au nombre de deux à trois cents hommes, firent mine d'y vouloir tenir ; quelques coups de fusil les firent pourtant retirer et nous les forçâmes à la fuite. Il y en eut encore quelques-uns de tués à deux lieues de là, qui étaient aussi d'intelligence avec les ennemis.

Dian Tombe, le premier des maîtres de villages de la contrée de Ghalemboule, nous joignit, le 27, avec environ trois cents hommes, proche d'une petite rivière où nous nous étions arrêtés ; nous consultâmes ensemble ce que nous pouvions faire et résolution fut prise de marcher à Ouéboule [Vohibola] : c'est une contrée frontière du pays d'Amboet, dont nous étions encore éloignés de trente-cinq à quarante lieues. Une partie des Français que j'avais avec moi, ayant su cette résolution, me représenta qu'ils ne pouvaient pas aller plus avant à cause des blessures qu'ils avaient aux pieds et aux jambes, qui leur venaient des mauvais chemins où nous avions été forcés de passer, et il est vrai aussi qu'il y en avait qui étaient en mauvais état. Je ne pouvais trouver au plus que huit hommes d'entre eux en état de marcher, trop peu pour pouvoir espérer un bon succès de notre entreprise, car nous ne pouvions pas nous assurer sur [avoir confiance en] nos noirs. Cette conjoncture, où il n'y avait point de remède, me fit résoudre de retourner à l'Habitation. Nous passâmes, en faisant chemin, par le village de Dian Tombe, où je lui laissai deux Français qu'il me demanda pour résister aux ennemis, s'ils venaient l'attaquer ; nous passâmes outre ensuite jusqu'à l'Habitation où nous arrivâmes le 1er septembre.

Le houcre le *Saint-Jacques* mouilla, le 2, à la rade de l'Habitation. Ce bâtiment venait de la Baie d'Antongil où il avait chargé 120 barriques de riz, qui étaient ce que le sieur de Flacourt y avait pu traiter pendant qu'il y était resté ; le sieur de Flacourt, suivant les ordres du Conseil, s'était embarqué sur le houcre, après voir remis au sieur de Belleville les effets qui étaient dans l'Habitation. Sur ce bâtiment, il y avait des per-

sonnes qui avaient passé à Antongil dans le dernier bâtiment qui y était arrivé de Fort-Dauphin et qui avaient pris l'occasion du houcre le *Saint-Jacques* pour y retourner ; ils me remirent des lettres du Conseil qui me réitéraient les ordres que j'avais déjà reçus de quitter l'Habitation de Ghalemboule. J'appris par ces mêmes personnes le retour à Fort-Dauphin du navire le *Saint-Jean*, rempli de diverses sortes de marchandises des Indes, que M. le directeur Caron y avait fait charger après son arrivée à Surate où il avait été bien reçu et le commerce ouvert. Le sieur Caron avait renvoyé sur ce vaisseau Macara l'Arménien et plusieurs personnes de commerce, quelques-unes accusées de crimes, d'autres avec de grandes plaintes contre leur conduite et avec des procédures contre tous. Comme cette affaire a été presque la source de tous les désordres qui sont arrivés dans la suite, je me réserve d'en traiter jusqu'à être [lorsque je serai] informé des particularités essentielles pour pouvoir en parler à fond.

J'appris que le sieur de Belleville avait été à la baie d'Antongil avec deux houcres et la *Sommaque*, que, ayant vu qu'il n'y avait point de riz à traiter, il avait fait voile avec ces trois bâtiments le long de la côte, courant au Nord pour en chercher, mais avec peu d'apparence d'en trouver.

Fr. Martin s'embarque le 6 *septembre* 1668 *pour Fort-Dauphin, où il arrive le* 2 *octobre.*

Je fis embarquer plusieurs personnes qui demandaient à retourner à Fort-Dauphin et je laissai vingt-trois hommes dans l'Habitation sous un commandant, puis je m'embarquai le 6 et nous fîmes voile le même jour.

Depuis que nous avons mis à la voile jusqu'au 14, nous fûmes toujours traversés [arrêtés] par des vents du Sud-Est qui nous empêchèrent d'avancer et même de nous mettre au large ; nous étions pour lors par 18° 5' de latitude. Le houcre où nous étions embarqués faisait beaucoup d'eau, qu'on tirait sans relâche avec deux pompes ; les mâts ne valaient rien et étaient du reste mal gréés. Le capitaine nous donna aussi avis

qu'il manquait d'eau et de bois et que, quand même le vent serait favorable, nous n'avions pas assez de l'un et de l'autre jusqu'à Fort-Dauphin. Dans cet état, nous résolûmes de retourner à Ghalemboule pour nous y remettre, nous mouillant la nuit du 16 à un quart de lieue de la rade de l'Habitation.

Nous levâmes l'ancre, le 17 au matin, pour aller au mouillage ordinaire. Un vent du Sud-est et Sud-ouest se leva pour lors, le temps était couvert partout et il y avait toutes les apparences d'une tempête prochaine ; la rade où nous prétendions mouiller n'étant pas sûre dans un mauvais temps, nous résolûmes de prendre le large. Le vent se tourna entièrement au Sud-est et il vint des pluies violentes avec un brouillard qui nous empêchait de voir d'un bout du vaisseau à l'autre ; la tempête dura tout le jour et toute la nuit et jamais je ne me suis vu en aussi grand péril dans les autres voyages de mer que j'ai faits que dans cette occasion : tous ceux qui étaient dans le vaisseau y crurent périr ; Dieu nous en retira [nous sauva].

Nous découvrîmes, à la pointe du jour du 17, l'Ile de Sainte-Marie et nous fûmes mouiller devant l'Habitation du sieur de Belleville. Nous y descendîmes et, pendant neuf jours que nous y restâmes, l'on remit le houcre, le mieux que l'on put, en état de reprendre le voyage ; nous fîmes aussi de l'eau et du bois. Nous nous embarquâmes le 26 et fîmes voile la nuit et nous arrivâmes à Fort-Dauphin le 2 octobre, toujours à deux pompes pendant la traversée. En doublant la pointe d'Itapère, nous vîmes un vaisseau à la voile, c'était le *Saint-Jean* que le Conseil envoyait en France, chargé des marchandises que ce bâtiment avait apportées de Surate ; plusieurs chefs de colonie et d'autres personnes, lassés du séjour de Madagascar, repassèrent en France sur ce bâtiment.

Je descendis à terre et fus saluer M. de Mondevergue et M. le directeur de Faye, que j'informai de l'état des lieux d'où nous venions ; nous leur donnâmes aussi avis de la nécessité de décharger promptement le houcre où nous avions passé, que l'on avait de la peine à tenir sur l'eau.

Je trouvai à Fort-Dauphin deux vaisseaux qui y étaient

arrivés de France depuis quelques jours, l'*Aigle d'Or* et la flûte la *Force*. Il avait passé des personnes de commerce sur ces vaisseaux et, parmi elles, le sieur Goujon, nommé par la Chambre générale conseiller au Conseil et qui devait avoir séance après MM. les directeurs généraux ; c'était un habile homme, de probité, désintéressé et de grande espérance pour le bien du service. Les principaux après lui, que la Compagnie envoyait, étaient deux marchands, les sieurs Frottez et Roussel. La Compagnie envoyait par là des ordres d'examiner la conduite de quelques personnes de la première flotte, que l'on avait accusées à la Chambre générale d'avoir malversé dans leurs emplois, et elle recommandait même d'en faire un exemple, s'ils étaient trouvés coupables, mais la mort y avait pourvu, ayant emporté ces gens-là avant l'arrivée de ces ordres.

Intrigues à Surate. Caron renvoie Macara à Fort-Dauphin et est désavoué par le Conseil souverain.

Pendant le temps que je restai à Fort-Dauphin, je m'informai des particularités du renvoi des personnes qui y avaient repassé de Surate sur le *Saint-Jean*. J'ai déjà remarqué que c'est de là qu'est venue la source des désordres qui sont arrivés dans la suite dans les affaires de la Compagnie ; c'est ce qui me porte à m'y étendre, afin de faire connaître les dangereux effets que des gens passionnés, ambitieux et intéressés sont capables de produire.

J'ai déjà dit ailleurs que Macara s'était embarqué, ainsi que plusieurs personnes du commerce et de différents emplois, dans le navire le *Saint-Jean*, avec M. le directeur Caron. Entre ces personnes, il y avait le sieur Rambaud, marchand : cet homme qui visait à ses fins, et qui s'était formé, pendant quinze ou vingt ans qu'il avait demeuré en Italie, dans l'humeur fine et adroite de cette nation, crut devoir se servir de ses connaissances pour avoir créance auprès [pour gagner la confiance] de M. le directeur Caron et, comme il embrassait également toutes les voies, il ne lui fut pas difficile d'y réussir. M. Caron était de son naturel fort retiré, voyait peu de personnes

et en caressait [en flattait] encore moins ; cette façon de vivre, qui n'est pas du génie de notre nation, rebuta bien des gens de ceux qui passaient sur le *Saint-Jean* et fut la cause que quelques-uns s'attachèrent à Macara qui, par une politique qui lui était particulière, recevait un chacun, faisait bonne mine à tous et n'épargnait pas les promesses, autant qu'il pouvait s'expliquer à ceux qu'il voulait tâcher d'attirer à lui. Le sieur Rambaud, qui vit que Macara était un grand obstacle à ses desseins à cause de son emploi, crut qu'il fallait commencer en faisant perdre à M. Caron la bonne opinion qu'il pouvait avoir de l'Arménien, et par une adresse malicieuse dans le fond, il chercha à persuader à M. le directeur que l'intérêt de la Compagnie l'obligeait à l'avertir que le sieur Macara cabalait dans le vaisseau, qu'il attirait à lui une partie des personnes et qu'il était à craindre que cette conduite ne produisit de méchants effets dans la suite, et M. Caron, fort susceptible à croire ce qu'on lui rapportait qui pouvait choquer son autorité, et qui sut encore par d'autres personnes l'attachement que quelques-uns avaient pour Macara, donna dedans [le panneau]. Ce premier coup ayant réussi, le sieur Rambaud continua et, par son esprit et par son adresse insinuante, sut s'acquérir toute la créance [confiance] du directeur, et le sieur Macara ainsi que ceux que l'on croyait qui s'étaient attachés à lui ne furent plus regardés qu'avec froideur. Il se forma comme deux partis dans le bord, sans éclat néanmoins, mais cependant qui ne promettaient rien de bon dans la suite. L'on s'entretint de cette sorte jusqu'à l'arrivée du navire le *Saint-Jean* devant la ville de Cochin, où ce vaisseau mouilla pour faire de l'eau, du bois et des rafraîchissements. Pendant le séjour que ce bâtiment y fit en rade, le gouverneur de la place pour la Compagnie de Hollande des Indes orientales envoya visiter M. Caron à bord ; les envoyés y furent bien reçus et bien traités et l'on y but plusieurs santés ; les esprits s'échauffèrent et il y eut à table des paroles qui échappèrent et qui firent connaître aux envoyés que l'on n'était pas en bonne intelligence dans le vaisseau. Le festin achevé, en conduisant les officiers hollandais jusqu'à l'échelle pour s'embarquer, Rambaud voulut prendre la droite

sur Macara, qui lui dit que ce n'était point son poste et voulut l'en faire retirer ; Rambaud donna un soufflet à l'Arménien. Cette action, très insolente et criminelle dans le fait et par plusieurs autres circonstances, donna matière aux officiers hollandais de s'entretenir de nous, lorsqu'ils furent retournés à Cochin ; elle fit aussi grand bruit dans le bord et les partisans prirent leur parti. Macara présenta requête à M. Caron, qui fit assembler une forme de conseil de gens à sa dévotion et attachés à Rambaud, et il donna sentence par laquelle, sans parler de faire aucune satisfaction à la personne offensée, les parties étaient mises hors de cour et de procès. L'Arménien appela de cette sentence au Conseil souverain de Fort-Dauphin ; le voyage continua, mais les esprits s'aigrissaient de plus en plus et l'on arriva à Surate dans cette disposition. On y trouva le sieur Béber, l'un des envoyés de la Compagnie à la cour de Perse et à la cour du Mogol ; cet homme était retourné depuis quelques mois de la cour du Mogol avec un firman ou permission pour l'établissement de la Compagnie dans les terres de ce grand prince. Béber était un de ces esprits remuants, qui tâchent par toutes sortes de voies de parvenir à leurs fins ; Rambaud crut qu'un homme de ce caractère pouvait contribuer à perdre Macara et ils se lièrent d'intérêt ; cependant, M. le directeur, fut reçu dans Surate avec tous les honneurs qu'il pouvait demander. L'on s'appliqua d'abord à chercher des marchandises pour charger le navire le *Saint-Jean* et le renvoyer à Fort-Dauphin ; M. Caron se servit, pour faire les affaires, d'un courtier nommé Samson, le plus grand voleur qu'il y eut pour lors à Surate, qui y a bien joué son rôle pendant plusieurs années et qui nous fournira de la matière pour grossir cette relation. Macara rencontra là plusieurs marchands arméniens de sa connaissance ; il intrigua avec eux et, par les connaissances qu'il prit du commerce par leur moyen, il fit connaître à M. le directeur plusieurs parties de marchandises que l'on offrait à vendre et, dit-on, meilleures et à meilleur marché que celles que l'on achetait par la voie du courtier. Cette conduite ne plut pas à M. Caron qui ne voulait pas d'opposition à ce qu'il faisait et qui donnait toute créance

à Samson ; l'Arménien parla un peu haut et les gens qui s'étaient attachés à lui ne s'épargnaient pas non plus dans cette occasion ; le directeur en fut averti. Béber et Rambaud vinrent là-dessus à la charge et quelques discours que l'on tint au sujet de poison donnèrent de l'appréhension à M. Caron, et enfin ces deux hommes achevèrent leur coup et, sur de faux rapports qu'ils firent, l'on arrêta Macara et plusieurs personnes du commerce qu'ils voyaient opposés à leurs desseins. L'on fit ensuite une forme d'information ; des gens gagnés déposèrent et intervint ensuite la sentence : l'Arménien et les autres personnes furent condamnés à être renvoyés à Fort-Dauphin pour leur procès y être fait et parfait, et, sur ce beau jugement, ils furent embarqués sur le navire le *Saint-Jean* pour y être portés. Voilà le commencement des désordres qui sont arrivés, depuis, dans les affaires de la Compagnie et que l'on ne doit attribuer qu'aux méchantes inclinations de quelques gens passionnés, ambitieux et intéressés.

Pendant ces démêlés, le houcre qui avait mis à la voile de Fort-Dauphin avec le navire le *Saint-Jean*, arriva aussi à Surate ; ce petit bâtiment avait mouillé le long de la côte de Malabar pour y faire des rafraîchissements. Le *Saint-Jean*, ayant achevé de charger, mit à la voile pour retourner à Fort-Dauphin où il arriva heureusement.

M. de Mondevergue et M. le directeur de Faye furent extraordinairement surpris des désordres arrivés à Surate, du renvoi de Macara et des autres personnes, qui présentèrent leur requête au Conseil, où l'affaire fut examinée ; la mauvaise procédure et les fausses dépositions étant reconnues, [il] fut donné un arrêt portant cassation de ce qui avait été fait à Surate, rétablissant les personnes dans leurs emplois et appointements, condamnant Rambaud à 600 francs d'amende pour le soufflet donné à Macara et l'appelant à Fort-Dauphin, ainsi que Béber, pour venir rendre raison de leur conduite au Conseil. Un houcre fut dépêché ensuite pour Surate, sur lequel s'embarqua un des gardes de M. de Mondevergue pour aller signifier l'arrêt.

Quoique l'on n'ait pas trouvé à répondre à la procédure du Conseil souverain du Fort-Dauphin, qui était dans les formes,

et qu'il fût juste de rétablir l'honneur de gens opprimés et faussement accusés, l'ont crut néanmoins que l'on y devait ménager la réputation de M. Caron, dont la Compagnie attendait de si grandes choses, et l'on dit que M. de Faye tâcha de porter les choses à la douceur pour empêcher que l'on donnât l'arrêt. Les politiques étaient aussi persuadés qu'il aurait mieux fait de laisser les choses en l'état qu'elles étaient, mais, au voyage qu'il devait faire à Surate, d'emmener avec lui Macara et les Français qui avaient été renvoyés, afin que le rétablissement de ces gens-là se fit de concert avec M. Caron pour ne pas rebuter cet esprit fier et implacable. L'autorité de M. de Mondevergue et encore la justice que l'on doit rendre à chacun sans considération l'emportèrent sur la politique ; en France, l'on n'approuva pas cette conduite et j'en dirai quelque chose dans la suite. Je reprends mon discours.

Il y avait eu une grande disette à Fort-Dauphin par le manque de riz, ce qui n'avait pas donné peu de peine à M. de Faye pour contenter tant de gens qu'il fallait nourrir.

L'on avait fait partir un houcre pour faire le tour de l'île et, dessus, des gens capables pour en faire une description exacte.

Le sieur de Champmargou, suivi de cent cinquante Français et de quatre mille noirs ainsi que je l'ai remarqué, était parti pour aller faire la guerre dans les terres d'un Grand du pays, nommé Rasaf, qui, dans une occasion, avait fait tuer de nos gens : l'on n'avait jamais vu, jusque-là, un parti si fort.

J'appris à Fort-Dauphin qu'il y était arrivé de grands démêlés entre M. de Mondevergue et M. de Faye ; la prudence de M. le directeur détourna les mauvaises suites que l'on devait appréhender si ces deux hommes considérables eussent rompu ouvertement. L'on ne peut pas s'empêcher de dire que M. de Mondevergue ait eu grand tort, en des rencontres, de traiter M. de Faye haut la main, ce qui arrivait souvent ; cela vient, j'en ai déjà parlé, de cette supériorité de la noblesse sur le tiers-état, mais encore de cette espèce d'antipathie des gens d'épée contre les gens de commerce, dont l'on n'a que trop d'exemples. Le sieur de l'Épinay [d'Épinay], procureur général, avait eu aussi ses démêlés avec M. de Mondevergue. A mon

arrivée à Fort-Dauphin, les esprits étaient remis, mais l'on en avait écrit fortement en France par le navire le *Saint-Jean*.

Le départ pour l'Inde résolu.

Nous fûmes appelés au Conseil, le sieur de Flacourt et moi, sur le dessein que l'on y avait pris d'abandonner les Habitations de Ghalemboule et d'Antongil, et de s'en tenir à celle de Sainte-Marie ; nous représentâmes ce que nous croyions qui devait porter à conserver ces Habitations. L'arrivée des deux navires de France et le riz que l'on avait apporté ayant mis l'abondance dans Fort-Dauphin, le Conseil fut assemblé et il y fut résolu que M. le directeur de Faye passerait à Surate avec les vaisseaux la *Marie*, l'*Aigle d'Or* et la *Force*, qu'il s'embarquerait dans la *Marie*, le sieur Goujon dans l'*Aigle d'Or* et Macara, que l'on voulait rétablir hautement, sur la *Force* ; plusieurs personnes de commerce furent nommées pour ce voyage et dispersées sur les trois vaisseaux. Je suivis M. de Faye sur la *Marie* où s'embarqua aussi le sieur Dandron, gentilhomme du Dauphiné, capitaine d'infanterie, que la curiosité portait à aller voir Surate ; l'on a cru pourtant qu'il y avait de l'intérêt de M. de Mondevergue mêlé dans ce voyage.

Il y eut quelques ordres établis à Fort-Dauphin pour la conduite des affaires en l'absence des directeurs : le procureur général fut chargé, mais verbalement, de donner les ordonnances pour les marchandises que l'on livrerait des magasins ; l'on s'oublia pourtant sur cet article, et sur plusieurs autres encore, de n'en point passer de délibération au Conseil. Un acte de même aurait empêché les désordres qui survinrent depuis par l'ambition de certains petits esprits qui voulurent s'élever au-dessus des personnes qu'ils devaient respecter pour le caractère qu'elles avaient et encore pour leur mérite particulier.

Les choses mises en état, M. de Faye s'embarqua le 16 octobre ; M. de Mondevergue le conduisit jusqu'à la chaloupe, où l'on eut des Matatanes la nouvelle que le sieur de Champmargou avait défait le nommé Rasaf qui était venu au-devant

de son parti pour le combattre avec une armée de dix à douze mille noirs; ces nouvelles furent reçues de tous avec joie. M. Dandron, gentilhomme du Dauphiné, ami particulier de M. de Mondevergue, qui avait été son capitaine des gardes et depuis capitaine d'une des quatre compagnies qui avaient passé à Fort-Dauphin, s'embarqua aussi (comme il a été dit ci-dessus) sur le vaisseau la *Marie*, par curiosité de voir les Indes, dit-on.

Nous restâmes dans la baie de Fort-Dauphin jusqu'au 19, à cause du vent contraire et il nous fallut même tonner pour en sortir : les canons des navires et du fort firent plusieurs décharges. Étant dehors, nous fîmes des bordées en mer, en attendant les navires l'*Aigle* et la *Force* qui n'avaient pu sortir.

Description des pays vus par Fr. Martin à Madagascar. — Produits. — Coutumes.

Je crois devoir un récit de ce que j'ai reconnu de l'Ile de Madagascar pendant le séjour que j'y ai fait. Je ne m'attacherai pourtant qu'aux lieux que j'ai vus et où j'ai demeuré, particulièrement à la contrée de Ghalemboule, laissant l'histoire générale de l'île à ceux qui en sont mieux informés.

La contrée de Ghalemboule est bornée au Nord par la rivière de Manangourou, au Sud par la rivière de Onguebey ; elle est bornée par la mer du côté de l'Est et les montagnes de Satané [d'Isatrana] en sont les bornes à l'Ouest ; il y a 16 lieues de la rivière de Manangourou à la rivière d'Onguebey ; la contrée s'étend davantage dans les terres. Sa position est entre les 17° et 18° [17° 13' 30" et 17° 39'] de latitude Sud ; l'Habitation où j'ai demeuré est par 17° 20' [17° 23'] et sa longitude est......... Le climat y est assez tempéré à cause des pluies qui y tombent assez souvent ; en certains temps de l'année, le feu n'incommode pas.

La terre de cette contrée est bonne partout, presque toute couverte de bois et de bambous (c'est la canne d'Inde), car les habitants ne cultivent les terres qu'à proportion de ce qu'ils ont besoin pour en tirer leur nourriture nécessaire. Le pays est

extrêmement montagneux, et plus on avance du côté de l'Ouest, plus les montagnes sont hautes et difficiles ; il est arrosé par plusieurs rivières et ruisseaux qui contribuent beaucoup à sa fertilité, mais encore, comme il y pleut souvent, l'abondance y existerait presque toujours sans la paresse qu'ont les habitants à cultiver les terres et sans leur mauvais ménage à [leur mauvaise manière de] conserver le grain lorsqu'il est recueilli.

Cette contrée produit quantité de riz, diverses sortes de pois et de féveroles, plusieurs sortes de racines et même de sauvages dans les bois, qui toutes servent à la nourriture des habitants. Les fruits les plus considérables [les plus abondants] de cette contrée sont les citrons et les oranges douces et aigres, les cannes de sucre, les ananas, les bananes de diverses sortes, une espèce de raisin sauvage que l'on trouve dans les bois, un petit fruit, nommé « lamoutis » [*lamoty*], qui a la forme et le goût des prunes de Saint-Julien, un autre fruit nommé « vontiy » attaché au bout d'une queue comme une cerise, mais long, en forme d'olive : il est jaune dans sa maturité, d'un goût aigre-doux et que l'on ne trouve pas désagréable. Il y a beaucoup d'autres fruits sauvages dans les bois ; l'on m'a même assuré que l'on y trouve la mangue, qui est un fruit des Indes, ainsi que l'arèque [noix d'areck] et la feuille de bétel : de celle-là, j'y en ai vu. Il n'y a point de cocotiers du côté de l'Est ni à Fort-Dauphin, mais l'on m'a dit que l'on en a vu quelques-uns à la pointe du Nord de l'Ile de Sainte-Marie ; je crois que ces arbres ne manquent pas à la côte de l'Ouest.

Les graines d'Europe, que nous avions apportées, y ont produit des mieux ; toutes sortes d'herbages y viennent à merveille, mais, pour les fèves, choux, chicorée, laitues, tous des plus beaux, ainsi que pour les concombres, citrouilles, melons, etc., les graines dégénèrent et il est bon d'en avoir de nouvelles chaque année. Le tabac y vient aussi très beau ; l'on y trouve de l'esquine [de la squine], mais petite et fort noueuse, du gingembre, de la plante d'indigo. Il y a diverses sortes de gommes, particulièrement du tacamaque dont nous avons envoyé des montres [des échantillons] à Fort-Dauphin. Il y a

aussi, dans les bois, quantité de miel, dont les habitants et les Français font du vin, ainsi que des cannes de sucre.

La contrée a du bétail, mais non pas en quantité comme en d'autres endroits de l'île, le plus riche maître du village n'ayant pas deux cents bêtes à corne : cela vient de deux causes, la première des courses [incursions] que les ennemis de la contrée y ont faites souvent et dont, à chaque fois, ils ont emmené avec eux tout le bétail qui tombait entre leurs mains ; l'autre, c'est qu'il s'engendre dans les bois une espèce de chique nommée « ancongue » [*kongoz*], qui s'attache au bétail et lui suce le sang, en sorte que, si l'on n'a soin de la tirer, cette vermine pullule tellement en douze ou quinze jours qu'on ne peut après en garantir les animaux : les bêtes deviennent alors étiques et meurent.

Il y a quantité de volailles, et très bonnes, et, dans beaucoup d'autres contrées de l'Ile, des moutons et des cabris, dont l'on ne s'était pas avisé encore de faire des nourritures [de l'élevage] dans la contrée de Ghalemboule. J'y laissai à mon départ des cabris que l'on m'avait envoyés de l'Ile de Mascareigne.

L'on y trouve quantité de chasse [de gibier], diverses espèces de canards [de palmipèdes], comme canards, sarcelles, serilles [*tsiriry*], alives [?], des rassagues [*rasana*] qui sont une espèce d'oies dont les mâles ont une crête sur la tête. L'on y trouve aussi des perdrix et des cailles : de ces dernières, j'ai fait la remarque qu'elles ne chantent point le long du bord de la mer, mais, à 15 ou 20 lieues dans les terres, elles ont le même chant qu'en Europe ; les pintades, ou poules de Guinée, y sont en quantité ; il y a de gros perroquets gris, fort bons, et diverses autres sortes de perroquets et beaucoup d'autres espèces d'oiseaux, et des chauves-souris d'une extraordinaire grandeur : les noirs les mangent, et, dans les Indes, il y en a aussi que les Portugais ou métis mangent également ; j'en ai goûté, la chair n'en est pas mauvaise. Je ne me souviens point d'y avoir vu des moineaux. Mais, entre tous ces gibiers, il n'y en a point de meilleur que les ramiers ; l'on en voit de diverses espèces, entre autres d'une sorte comme une grosse perdrix, [les uns] avec les plumes vertes et [les autres] d'une couleur de feu aux

extrémités et les pieds, le bec et le tour des yeux de même : il y a une saison où ce gibier est le plus délicat manger que je crois qu'il y a au monde.

Il n'y a point de bêtes fauves, autres que des sangliers qui y sont bons, mais moins dangereux qu'en Europe ; on y en a trouvé d'une espèce qui a deux cornes sur la hure, au-dessus des yeux. L'on y voit aussi une sorte de porc-épic d'un délicat manger dans certaine saison de l'année.

L'on n'a point vu de bêtes féroces dans Madagascar, quoique les anciens historiens y font trouver des éléphants, des lions, des tigres, etc.; les Français, qui ont couru l'île presque partout, en auraient découvert quelque chose, s'il y en avait. L'on peut dire aussi qu'il n'y a presque point de bêtes malfaisantes ; l'on y voit des couleuvres d'une grosseur extraordinaire, mais qui n'ont fait de mal à personne jusqu'à présent ; le scorpion cause une douleur sensible, lorsqu'il a piqué quelqu'un, sans aucune suite pourtant que la douleur qui passe en peu de temps. Il y a toutefois peut-être des animaux incommodes dans d'autres contrées de l'île dont je n'ai pas connaissance ; je parle du pays que nous avons battu à 50 et 60 lieues Nord et Sud de Ghalemboule ; [il en est] de même dans les terres de la bande [du côté] de l'Ouest.

Ce que j'ai trouvé de plus incommode et de plus malfaisant dans l'île, ce sont les rats et les souris : l'on ne peut pas trop s'étendre sur les dommages que cause cette vermine, jusqu'à percer les barriques et les coffres ; pour conserver leurs grains, les habitants sont obligés d'élever leurs magasins sur des morceaux de bois arrondis en forme de colonnes, de 5 à 6 pieds de haut, et, sur ces morceaux de bois, ils en mettent d'autres qui sont arrondis en forme de grandes meules de moulin et polis autant qu'ils le peuvent et qui, ayant de quatre à cinq pieds de diamètre, débordent d'un pied et demi à deux pieds les colonnes, sur lesquelles ils sont posés : ils bâtissent là-dessus leurs magasins et les rats et les souris peuvent bien monter le long de ces pièces de bois faites en colonnes, mais ils restent là, ne pouvant pas grimper contre mont par ces formes de [en dessous de ces] meules, le corps suspendu sans avoir où se

prendre pour arriver jusqu'au lieu où est le grain. Aussi, quand ils montent dans leurs magasins, les habitants sont-ils fort soigneux d'en retirer l'échelle aussitôt ; les rats, trouvant cette commodité lorsque l'on oublie quelquefois de la retirer, ne s'épargnent pas [ne manquent pas] d'en profiter.

L'on m'a assuré qu'il y a une espèce de serpent de la même sorte que l'on dépeint l'hydre, dangereux, quelques-uns [ayant] jusqu'à sept têtes, dont les habitants content plusieurs histoires qui paraissent fabuleuses ; cependant, des Français que nous trouvâmes dans l'Habitation m'ont dit en avoir vu un à quatre têtes, il y a deux ou trois ans, à un quart de lieue de là : comme ces animaux sont des monstres dans la nature, l'on n'en voit pas communément. Voici ce que j'en puis dire par moi-même : un esclave d'un des habitants était allé chercher le troupeau de son maître, qui était dans les bois, il retourna à l'Habitation tout effrayé et eut de la peine à se remettre et nous dit, mais tout en tremblant, qu'il avait vu un de ces serpents à quatre têtes : ils les nomment dans le pays « franghambe » [*fanany*[1]] ; je pris huit ou dix fusiliers avec moi pour aller au lieu où cet esclave nous dit avoir vu ce monstre ; cet homme eut de la peine à se résoudre à venir avec nous, il lui fallut pourtant nous suivre ; lorsque nous fûmes arrivés au lieu où il nous dit l'avoir rencontré, nous ne vîmes point l'animal à la vérité, mais nous remarquâmes qu'il y avait eu du sable remué à l'endroit où le serpent avait été et, de là jusqu'à une grande mare d'eau qui en était à cinquante ou soixante pas, il y avait une traînée dans le sable, comme d'une grosse pièce de bois que l'on aurait tirée par là ; il y a apparence que le monstre s'y était retiré.

Il y a quantité de singes dans l'île, d'espèces différentes de celles que l'on voit communément en Europe, les uns noirs et blancs à museau de renard et d'autres d'une sorte grande comme un grand chien, qui se retirent dans les bois, dangereux et qui ne font point de difficulté d'attaquer un homme, lorsqu'ils

1. Le *fananimpitoloha* (litt. : l'hydre à sept têtes), serpent fabuleux des Malgaches.

le trouvent seul : l'on en a des exemples ; dans un voyage que nous fîmes, nous en tuâmes un et, par les mouvements que je lui vis faire, tout blessé qu'il était, je reconnus bien que cette espèce de singe est à craindre.

Un jour, retournant de nos magasins pour aller à notre Habitation, des chiens que nous avions s'acharnèrent à aboyer dans des roches qui en étaient proches ; je fus voir avec quelques-uns de nos gens ce que c'était : nous y vîmes un animal en forme d'un grand renard, fort allongé, mais d'un poil de castor et deux grandes défenses à la gueule ; nos chiens n'osaient donner dessus, ce qui m'obligea à lui faire tirer deux coups de fusils qui renversèrent l'animal ; nous le considérâmes après et lui trouvâmes la forme que j'ai dit, le poil des plus fins, des griffes dangereuses. Les noirs nous dirent que cet animal est cruel, qu'il attaque un homme, lorsqu'il le trouve seul ; je le fis écorcher, mais l'on n'a pas pu conserver la peau : c'est le seul que j'ai vu de cette espèce.

Les rivières ont quantité de poissons, particulièrement des mulets qui sont des meilleurs ; les crocodiles, dont il y en a d'une grandeur extraordinaire, en détruisent néanmoins beaucoup. Je ne sais si l'on donnera créance à ce que l'on pourra en dire ou plutôt si l'on croira ce que j'en ai dit d'un dans un article de cette relation, et, cependant, il n'y a rien de plus vrai que l'on voit de ces animaux de cinq à six brasses de longueur.

Il y a aussi dans les rivières une couleuvre d'eau que les noirs appellent « loulourane »[1], longue de quatre à cinq brasses et grosse comme la cuisse, les unes plus, les autres moins. Voici ce j'en puis dire de certain : nous passions la rivière de Manangourou, huit ou dix Français et un troupeau de bétail de quinze à vingt animaux, entre lesquels un taureau des plus grands ; l'on vit tout d'un coup cet animal aller à fond et revenir sur l'eau : les noirs connurent alors que la bête avait été saisie par une de ces couleuvres ; un peu après, l'animal parut, mais étouffé. L'on le tira à terre et l'on remarqua qu'il

1. *Lolorano* (litt. : l'Esprit des eaux).

y avait autour du corps un espace d'environ un demi-pied, par où l'animal avait été saisi et dont le poil en était tiré aussi proprement que si le plus adroit barbier y avait passé avec un rasoir. Ces couleuvres étouffent l'animal et sucent le sang; l'on n'en voit pourtant pas souvent, parce qu'elles se tiennent ordinairement dans les lieux le moins fréquentés.

Je ne parle point des sortes d'arbres, de rampes [de lianes] et de simples [de plantes médicinales] qu'il y a dans la contrée; le sieur de Flacourt traite de ces choses en général et avec connaissance, dans l'Histoire qu'il a faite de Madagascar. Il y a une rampe qui donne une espèce de poivre, mais ce n'est qu'une graine sauvage qui a un peu du goût du véritable poivre et dont nous usions au commencement, mais nous reconnûmes ensuite qu'il était dangereux à l'estomac, ce qui nous en fit cesser l'usage. De tout ce que j'ai remarqué de plus singulier, c'est la noix de « ravansal » [*ravintsara*] de la forme d'une noix muscade, mais qui n'est pas si ronde et qui tire plutôt sur la noix d'arreque : cette noix a l'odeur de toutes les épices ensemble; l'on la met entière dans les ragoûts que l'on fait cuire, et elle peut servir deux ou trois fois, perdant pourtant de sa force à mesure qu'elle passe par le feu, et elle donne un bon goût aux sauces; les feuilles servent aussi au lieu de feuilles de laurier. J'ai fait tout ce que j'ai pu pour voir les arbres qui produisent cette noix sans avoir jamais pu porter les noirs à m'en montrer; je leur ai offert jusqu'à du bétail qui est le plus fort de leur richesse pour les y engager; ils me firent faire une fois cinq à six lieues dans les bois, me promettant de m'en faire voir, et, après avoir bien couru, ils me dirent qu'ils ne pouvaient reconnaître l'endroit. Je n'ai point connu de Français qui ait été plus heureux que moi dans cette découverte; le sieur de Belleville m'a dit aussi y avoir employé toute son adresse, avoir même fait agir sa femme auprès des noirs sans y pouvoir réussir, et, cependant, ils apportent souvent de ces noix, quelquefois quarante à cinquante. Il y a quelque superstition entre eux qui les retient de découvrir où l'on trouve ces arbres. Le sieur de Flacourt en traite aussi.

Les habitants du pays sont la plupart noirs, avec les cheveux

crépus, mais sans avoir le nez aplati ainsi que les Cafres d'Afrique; il s'en trouve aussi de couleur rougeâtre, ce qui vient de mélange [du métissage]; ces gens-là sont bien faits, dispos; point de boiteux ni de bossus que par accident. Ils ne sont point sujets non plus à ces grandes incommodités de la gravelle, de la pierre et de la goutte, si communes en Europe, qui sont des espèces de supplices, plutôt que des maladies.

Les habits ordinaires des hommes et des femmes sont la pagne, c'est une espèce de poche ou de sac ouvert par les deux bouts : ils la mettent comme une chemise et la redoublent sous les aisselles ou sur les hanches. Les femmes ont, avec cela une forme [espèce] de corset sans manche, nommé acange; avec leurs ornements de colliers et de bracelets de rassades, de verots, de cornalines, de cristaux et de manilles, suivant les moyens de chacun, elles ne laissent d'avoir leur agrément. Leurs coiffures sont différentes suivant les contrées et viennent [conviennent] fort bien à quelques-unes.

Leurs pagnes et acanges sont faits d'un arbre nommé *moufia* : c'est une espèce de palmiste qui croît dans les lieux aquatiques; la contrée de Ghalemboule en a quantité. L'on prend les feuilles les plus tendres; c'en est ordinairement le cœur que l'on met par filets en forme d'aiguillettes de fil, mais plus fortes; l'on les fait sécher et, après, l'on les joint bout à bout suivant la longueur que l'on veut donner à la pièce. L'on les travaille ensuite sur le métier; c'est l'ouvrage des femmes. La couleur du fil de moufia [de rafia] est de la couleur d'un gros fil de chanvre gris, que les femmes teignent ensuite suivant la couleur qu'elles veulent donner à la pièce; elles se servent pour cela de plusieurs racines et de plantes dont elles ont la connaissance; j'ai vu des pagnes de plusieurs sortes de couleurs, vives, belles et agréables à la vue. Elles sont d'un bon usage; l'on s'en servait à Fort-Dauphin à faire des garnitures de chambre et des tours de lit.

Les principaux d'entre les noirs portent aussi, hommes et femmes, des pagnes de soie, que l'on tire de dedans les terres où plusieurs Français ont vu des vers à soie et des cocons et en ont porté à Fort-Dauphin. Il y a de l'apparence que les noirs

tirent la soie des cocons et la mettent en œuvre sans la préparer : ces pagnes sont fortes et d'un bon usage ; ils teignent la soie suivant la couleur qu'ils veulent lui donner. Ils ont l'adresse [la patience] ; quand une pagne de soie est vieille ou trouée, de la défaire par fils ou par aiguillettes et d'en faire une autre sur le métier.

Il y a, dans des contrées de l'île, du coton, dont les noirs font aussi des pagnes pour leur usage.

Pendant plus de trois ans que j'ai resté dans l'île, je n'ai vu faire aucun exercice de religion parmi les noirs. Ils avouent pourtant qu'il y a un Dieu, qu'ils reconnaissent pour l'auteur de tous les êtres et qu'ils font tout bon : ils le nomment Zanhaare [*Zanahary* (le Divin)] ; comme ils croient qu'ils n'ont rien à en appréhender, ils ont la pensée qu'il n'est pas nécessaire de le prier. Mais ils craignent fort le diable qu'ils nomment Belitche [Bilisy (Iblîs)] ; ils le font auteur de tous les maux qui arrivent aux hommes, des guerres, des famines, des maladies, ce qui porte à lui sacrifier diverses choses et à lui donner le premier morceau de la bête qu'ils tuent : j'en ai rapporté, dans un endroit de cette relation, un exemple que j'ai vu. Dans certaines contrées de l'île, ce diable les tourmente fort ; ils n'y sont pas si sujets dans la contrée de Ghalemboule.

Ils ont la circoncision, mais sans pouvoir dire pourquoi ils la font ; lorsque l'on leur en demande la raison, ils avouent simplement qu'ils ont vu pratiquer cette coutume à leurs pères, leurs pères à leurs aïeux, etc., et qu'ils en usent de même. Il y en a aussi parmi eux qui ne mangent point de cochon, mais sans pouvoir en dire la raison non plus que pour la circoncision. Ils ont du respect pour le samedi ; ils ne travaillent point ce jour-là à leurs plantages. L'observation particulière de ce jour, leur circoncision et l'aversion de quelques-uns à manger du cochon font connaître que quelques Juifs ou des personnes de cette religion ont été autrefois dans cette contrée et qu'ils y ont instruit le peuple auquel il en est resté des coutumes.

Les sépultures de leurs ancêtres, qu'ils nomment « émoniques » [*amonoka*], sont en grande vénération parmi eux : ce sont ordinairement de grandes cases faites de grandes pièces de bois,

couvertes de planches, avec des cercueils de même et couverts en forme de huches, où ils mettent dedans les défunts, revêtus de belles pagnes et de leurs ornements. Ces lieux sont sacrés pour eux et personne n'y oserait toucher ; ils y portent les premiers fruits de leur récolte par une espèce d'offrande.

Les peuples de Ghalemboule et des autres contrées voisines sont d'un assez bon naturel, si l'on en excepte la haine qui est parmi eux implacable, dont ils ne reviennent jamais et qu'ils laissent pour héritage à leurs enfants.

L'on a tort, dans certaines relations, d'appeler ces peuples sauvages, si ce n'est que l'on croit que ce nom convient aux hommes qui vivent sans religion, qui ne suivent que leurs passions et les mouvements de la nature. Parmi eux, il y en a de bon sens, qui raisonnent bien et qui seraient capables des sciences et des arts s'ils y étaient instruits. J'en rapporterai un exemple : Lahé Fouchy, dont j'ai parlé, qui avait défait un parti de quarante-cinq Français et dont les gens avaient assassiné le capitaine Lavigne, Gabillon, commis, et des gens de l'équipage du houcre que l'on avait envoyé pour reconnaître les côtes de l'île, ayant appris le nombre des Français qu'il y avait à Fort-Dauphin, qu'il s'en répandait partout et qu'il en arrivait chaque année de nouveaux, appréhendant apparemment un retour contre lui, sentit, en bon politique, que la paix avec eux lui était avantageuse.

Il avait chez lui un Français ; je ne sais par quelle rencontre [hasard] il y était venu, il fallait qu'il y eût été fort jeune parce qu'il avait presque entièrement oublié sa langue ; je ne sais non plus par quelle rencontre il était tombé entre les mains de Lahé Fouchy un bréviaire que l'on a cru avoir appartenu à feu M. Étienne, missionnaire que Dian Manangho fit assassiner ainsi que je l'ai rapporté. Il fit écrire à ce jeune garçon, sur les feuillets blancs du livre, qu'il demandait une assurance [un sauf-conduit] pour des envoyés au Grand des Français et que, après l'avoir reçue, il les ferait partir. L'on ne put rien comprendre à l'écriture, mais enfin, l'on apprit par le porteur des feuillets du livre l'intention de Lahé Fouchy et l'assurance fut donnée. Lahé Fouchy envoya alors à Fort-Dauphin une

troupe de noirs et, à la tête, un des principaux de ses gens, un du meilleur sens. Cet homme parut à l'audience de M. de Mondevergue, où étaient M. le directeur de Faye et ce qu'il y avait de personnes considérables au Fort et, avec une fermeté qu'il soutint toujours, il commença son discours en parlant d'abord de l'arrivée des premiers Français dans l'île pour y habiter, puis de tout ce que Lahé Fouchy avait appris de leur conduite, de l'inclination qu'il avait toujours eue pour eux, des démarches qu'il avait faites pour vivre en paix, de la nécessité où il s'était trouvé réduit d'en venir aux mains contre ceux qui le venaient attaquer chez lui. Pendant deux heures qu'il fut à parler, il soutint toujours la cause de son maître avec un raisonnement fort et solide ; les figures, les digressions, les comparaisons entraient dans son discours et fort justes, en sorte que M. de Mondevergue (à qui un interprète rapporta ce que cet homme disait et qui était bien capable de juger de la force d'un discours) avoua que l'on ne pouvait pas mieux parler.

L'envoyé et les gens de sa suite restèrent quelques jours à Fort-Dauphin et furent congédiés ensuite, et l'amitié, pour mieux dire la correspondance, fut établie avec Lahé Fouchy.

Les Malgaches du Nort-Est sont fort hospitaliers et font part à des passants, qu'ils n'ont jamais connus, de ce qu'ils ont chez eux, sans même leur demander qui ils sont, d'où ils viennent, ni où il vont ; j'en ai vu plusieurs exemples.

Ils ne savent ce que c'est que l'écriture dans les contrées dont je parle, et l'on ne doit pas appréhender de trahison de ce peuple, moyennant que l'on ne leur fasse point de mal, car, si l'on rompt une fois avec eux, il n'y a plus à revenir.

Nous avons eu, en quelques occasions, des soupçons qu'ils voulaient se défaire de nous, particulièrement lorsque je les forçai à nous traiter du bétail : les choses n'ont pas été pourtant bien avérées ; cependant, il est toujours bon d'être sur ses gardes, lorsque l'on les contraint à faire des actions à quoi ils ont de la répugnance. Lorsque nous allions dans le pays, ils nous apportaient des présents de riz, de volailles, de fruits, quelquefois du bétail ; nous avons souvent trouvé des gens

des villages, écartés de deux lieues de notre passage, qui nous attendaient sur le chemin avec leurs présents.

Il ne faut pas non plus leur dénier la justice qui leur est due ; si les Français se plaignent de leur manque de bonne foi, les accusent de les avoir surpris et assassinés en temps de paix, les noirs pourraient user de retour sur eux [les accuser de leur côté] de ne les avoir pas épargnés en plusieurs rencontres, où l'on leur a manqué de parole.

Le sieur de Flacourt, dans l'Histoire qu'il a donnée au public de l'Ile de Madagascar, parle de la méchante action du sieur Pronis, pour lors gouverneur de Fort-Dauphin, d'avoir attiré au Fort, sous divers prétextes, plusieurs noirs, entre lesquels il y avait des fils de maîtres de villages, qu'il a fait arrêter et a vendus au gouverneur hollandais de l'Ile Maurice qui était venu là avec un petit vaisseau pour chercher à en acheter. Je pourrais rapporter d'autres exemples où il ont eu des sujets légitimes de se plaindre de nous, mais les gens sont morts et d'autres considérations m'empêchent de m'étendre là-dessus.

Il n'y a peut-être point de nation au monde plus superstitieuse que la nation malgache, et c'est le malheur de ces pauvres peuples de n'être pas dans la véritable religion. Je dis la « véritable religion », car, si l'on veut s'attacher à faire des remarques, l'on trouvera qu'il n'y a que dans la religion chrétienne que l'on soit exempt de ces sortes d'erreurs ; si l'on y voit des particuliers qui s'y arrêtent [qui en commettent], le mal n'est pas général, comme il l'est parmi les mahométans et parmi les gentils, qui n'entreprennent aucune action sans avoir auparavant consulté leurs devins. Les peuples des contrées de Madagascar, dont j'ai eu connaissance, sont de même : ils n'entreprendront point de voyage, ne se résoudront point à faire la guerre, ni à commencer leurs plantages, ni généralement à quelque action que ce soit, sans avoir auparavant consulté les ampagajars [*mpanazary*], c'est le nom de leurs devins. Ces gens-là tirent leurs conjectures sur une tablette où il y a des figures à leur mode, des planètes, des signes du zodiaque ; ils couvrent cette tablette de sable et, par des traits qu'ils tirent dessus, ils donnent la solution de ce que l'on leur demande.

Comme leur science n'a rien de certain, ils réussissent très mal ; je leur ai représenté souvent l'erreur de cette science, et, cependant, il n'y a pas lieu de les en tirer.

Ils ont une autre sorte de divination, par des poulets qu'ils enferment deux ou trois jours sans leur donner à manger ; l'ampagajar compose ensuite une drogue qu'il jette à ces animaux après les avoir lâchés, et, suivant ce qu'il leur arrive après en avoir mangé, il tire encore sa conjecture de là.

Il y a un degré de science parmi eux pour avoir la liberté de couper la gorge au bétail ; ce degré dépend d'être nés des premiers d'un village et de savoir une espèce de prière qu'ils disent tout bas avant que d'égorger la bête ; ils font cette action allant en cadence et ils y sont si superstitieux qu'ils ne mangeront pas d'un animal qu'un Français ou un homme du pays, qui n'a pas acquis ce degré, auraient tué et, par la même raison, ils ne se serviront point d'un pot où l'on aura fait cuire de la viande d'un animal qui n'aura pas été égorgé avec les cérémonies qu'ils pratiquent. Ils disent aussi une prière [à voix] basse avant que de couper la gorge à une volaille, mais cette action est permise à tous. Cependant, il en est de ces peuples comme de tous les autres peuples du monde ; il y en a parmi eux de libertins qui mangent de tout et avec tous, sans distinction.

Ils sacrifient du bétail dans leurs maladies par croyances qu'ils ont que la mort de ces animaux rendra la santé aux malades ; ceux qui n'ont pas le moyen d'en faire tuer, font des sacrifices de légumes et de fruits, et, à ce propos, je dirai ce que j'ai vu.

J'arrivai sur le soir dans un village de la contrée avec huit ou dix soldats que j'avais menés avec moi. Un de leurs ampagajar venait de voir un malade qui, apparemment, tirait à sa fin ; il sortait de la case avec une sorte de petit van où ils nettoient leur riz où il y avait, dessus, diverses sortes de légumes, des bananes, des racines, etc., et il allait criant, en s'adressant au ciel, pourquoi le ciel ne renvoyait point la santé au malade, puisqu'on lui offrait ces choses en sacrifice, et il nommait chacun des objets qui étaient dans le van. Un de nos soldats,

qui nous servait d'interprète, observa qu'il y avait une sorte de pois qui manquait parmi ceux que l'ampagajar nommait et dit en riant, devant plusieurs noirs qui étaient présents, qu'il n'y avait pas d'apparence que le malade échappât, que l'ampagajar se moquait en nommant une chose qui n'était pas parmi celles qu'il offrait en sacrifice. Le malade mourut sur ces entrefaites, et ces gens-là, superstitieux comme ils sont, crurent que le soldat avait raison et s'allaient jeter sur l'ampagajar et lui faire un mauvais parti ; cet homme se sauva, heureusement pour lui et fut obligé de quitter le pays.

Quelques-uns de ces ampagajars qui se mêlent aussi de prédire l'avenir, ne laissent pas quelquefois de rencontrer juste, peut-être parce que, par la permission de Dieu, pour des raisons qui nous sont inconnues, le diable a la liberté de les informer des événements qui n'arrivent que longtemps après. Je pourrais en rapporter plusieurs exemples, mais je m'arrêterai à un seul, qui a été assez public. Le sieur de La Case, Le Vacher en son nom de famille, né à la Rochelle, avait passé dans l'île fort jeune ; j'ai déjà dit qu'il était en réputation parmi les noirs par [suite de] plusieurs actions de vigueur dans divers partis où il s'était rencontré. Il était marié à la fille d'un Grand des Andrasalles [Andrasala], qui sont en estime de bravoure, et il s'était comme façonné à l'humeur des noirs et il donnait beaucoup de créance à leurs devins. Il avait été fait lieutenant des soldats de la Compagnie. Il demanda un jour à M. de Mondevergue la permission d'aller à son habitation, à quatre ou cinq lieues de Fort-Dauphin ; M. de Mondevergue le lui permit et, en le congédiant, lui dit par raillerie, sur ce qu'il avait appris de la créance [sur ce qu'il savait de la croyance] qu'il donnait à ces sortes de prédictions, de s'informer s'il viendrait des vaisseaux de France cette année ; le sieur de la Case répondit, fort sérieusement qu'il exécuterait ses ordres. A son retour au Fort, après divers entretiens sur l'état du pays, M. de Mondevergue se ressouvint de ce qu'il lui avait dit touchant la venue de vaisseaux et lui demanda, en riant, s'il nous en viendrait. Le sieur de la Case répondit froidement qu'il en viendrait deux dans le temps de deux mois ; le général

et les autres personnes de l'assemblée se moquèrent hautement de lui, de la créance qu'il donnait à ces sortes de gens. La Case ne se rebuta point, il tint ferme et, après plusieurs contestations de part et d'autre, il offrit de parier cent louis que les deux navires arriveraient dans le temps qu'il marquait. M. de Mondevergue continua la raillerie, mais il refusa le pari et les autres personnes de l'assemblée à son exemple ; cependant, les deux navires arrivèrent dans le temps marqué : c'étaient l'*Aigle d'Or* et la *Force*.

Leur nourriture ordinaire est de riz, de racines, d'autres sortes de légumes, de bananes, de lait et, pour ceux qui sont au bord de la mer ou le long des rivières, de poisson ; ils ne tuent guère de bétail que dans leurs réjouissances.

Ils ont une espèce de bois qui leur sert à prendre le poisson resté dans des fossés après des débordements ; j'en ai vu l'effet. L'on prend ce bois, que l'on pile entre deux pierres au bord de la fosse où l'on veut prendre le poisson, et on le mouille de temps à autre ; ce bois, défait en filaments, nage sur l'eau et, peu après, l'on voit le poisson, comme mort, venir flotter au-dessus ; l'on le prend avec la main ; cependant, ce n'est qu'une espèce d'étourdissement, car j'en ai vu revenir. Ils pêchent aussi, la nuit, au feu dans les rivières. Ils ont des filets, mais mal faits.

Ils sont propres en mangeant le riz, mais, à l'égard de la viande, ils sont fort sales. Lorsqu'ils tuent une bête, tous les habitants du village et même les passants qui s'y rencontrent en ont un morceau.

Le bétail de Madagascar a une grosse loupe sur le dos, dont on tire de la graisse ; l'on a vu de ces loupes en rendre jusqu'à soixante [livres] ; les plus aisés d'entre les noirs s'en servent pour mêler avec leur riz, quand ils n'ont pas autre chose.

Ils ne boivent ordinairement que de l'eau, qu'ils font chauffer dans le « villangue » [*vilany*] ou pot dans lequel ils font cuire le riz. En voyage, ils ne font que se rafraîchir la bouche sans rien avaler, bien au contraire des Français qui se perdent [qui se rendent malades] par la quantité d'eau qu'ils boivent, car la plupart des eaux sont vives et crues. Ce n'est que par

extraordinaire qu'ils font du vin de miel et de sucre.

Le travail ordinaire des hommes est de faire les cases, les canots, les piroques, les plantages et de forger.

Comme il pleut souvent à Ghalemboule et dans les contrées voisines, ils sèment leur riz partout, sur les hauteurs ainsi que dans les vallées ; le riz, pour venir à sa perfection, doit avoir toujours la tige dans l'eau ou, du moins, le pied humecté. Tous les gens d'un village s'assemblent en commun pour faire les plantages ; ils choisissent un lieu qu'ils défrichent, ils assemblent après le bois et les herbes par tas et y mettent le feu. Les femmes, rangées proche les unes des autres, en une file, d'un même pas, avec chacune un bâton à la main, parcourent le champ et font des trous, d'espace en espace, y mettant le grain qu'elles sèment, et, après, elles couvrent le trou de terre avec leur pied : c'est une espèce de cadence que cette action ; elles ont ensuite le soin de tirer les mauvaises herbes qui y croissent et aussi d'en faire la récolte, épi à épi. Dans les lieux où l'on appréhende les désordres des sangliers, les hommes enferment les champs de pieux. Le riz est porté dans les magasins où chacun des habitants a son département [grenier] pour mettre ce qui lui appartient et, quoique ces départements soient ouverts et que chacun puisse prendre dans celui de son voisin, ils se gardent une fidélité exacte. Comme le maître du village a la meilleure part dans la récolte, avant de commencer leurs plantages ainsi qu'après la récolte, il fait faire du vin de miel ou de canne de sucre qu'ils boivent sans discrétion, hommes et femmes mêlés ensemble ; il est à remarquer qu'ils ne mangent jamais pendant qu'il y a à boire. Le même maître tue, après, une pièce ou deux de bétail suivant ses moyens et, à la suite de la répartition, chacun se retire chez soi. Le mauvais ménage [la mauvaise gestion] des habitants est cause qu'ils ont presque toujours de la disette ; ils mangent toujours tant qu'ils ont du riz, n'en refusant à personne et consommant, quelquefois, en trois ou quatre mois, sans considérer la nécessité où ils tomberont, ce qui pourrait leur servir l'année entière.

Les femmes ont tout le soin du ménage, d'apprêter le fil de

moufia et de travailler aux pagnes ; celles qui ont des esclaves les font agir [travailler].

Les hommes peuvent avoir autant de femmes qu'ils veulent, ou plutôt suivant les moyens qu'ils ont d'en acheter de leurs père et mère ou de leurs parents ; c'est un honneur entre eux à celui qui en a un plus grand nombre, mais la première qu'ils achètent a cependant toujours de l'autorité sur les autres et fait les partages ; les hommes les tiennent dans des cases séparées. Il n'y a point de cérémonies dans leurs mariages, pas plus qu'à vendre une pièce de marchandise ; si la femme abandonne son mari, les parents sont obligés de rendre ce qu'ils ont touché.

Ce n'est pas entre elles un vice de traiter l'amour avec d'autres personnes qu'avec leurs maris ; leurs coutumes là-dessus ont quelque chose d'assez particulier. Un homme qui a connu la femme d'un autre est obligé de payer au mari au prorata de ce qu'elle a coûté et cela va ordinairement au tiers ou au quart ; les femmes le déclarent souvent d'elles-mêmes à leur mari, et, après, c'est à eux à se faire payer et, si l'homme accusé nie avoir rien fait, il est cité avec la femme devant les anciens du village : et elle conte toutes les circonstances de l'action, comme elle ferait un récit bien honnête. Si l'homme persiste à nier, il est forcé de boire un breuvage fait d'un fruit qui est presque comme la macheville des Indes occidentales ; et capable de faire crever le plus fort : l'on en a vu des exemples ; mais si l'accusé résiste au breuvage, il est censé innocent et mis hors de cause et de procès, sans dépens.

Les grandes déclarations des femmes sur cet article sont ordinairement lorsqu'elles sont dans le travail pour accoucher ; il y a toujours auprès d'elles des matrones qui les pressent de déclarer ce qu'elles ont fait, et elles sont aussi tellement prévenues [imbues] de la croyance qu'elles n'accoucheraient pas heureusement, si elles ne faisaient une espèce de confession publique, qu'elles n'omettent rien ; il y en a entre elles qui en donnent de belles listes à leurs maris. Des Français, mariés avec des femmes du pays, se seraient bien passés de ces déclarations.

Les grands désordres sur cet article sont ordinairement dans le temps de leurs réjouissances, lorsqu'ils boivent leur vin de miel et de sucre ; comme ils en prennent sans discrétion, les hommes et les femmes, mêlés ensemble ainsi que je l'ai fait remarquer et échauffés par la boisson, ne gardent point de mesure. Il y a pourtant de la vertu partout, car l'on trouve dans ces quartiers-là des femmes aussi retenues que parmi les peuples les plus civilisés. Les maris contribuent aussi quelquefois à porter leurs femmes à cet abandonnement ; en voici un exemple entre une quantité que je pourrais citer : un noir, des principaux d'un village proche de notre Habitation, entre trois femmes qu'il avait, se plaignait souvent d'une à elle-même, qu'elle ne lui avait rien fait gagner jusque-là : je m'explique dans leurs termes ; cette femme vertueuse lui représentant que c'était une marque de la passion qu'elle avait pour lui et tâcha de lui persuader par raison qu'il devait lui être obligé de sa retenue ; cet homme intéressé ne se satisfit point et il redoubla ses plaintes, ce qui fit enfin déterminer la femme à le contenter ; l'occasion s'en présenta dans une réjouissance publique, au retour de laquelle elle en donna une belle liste à son mari : après, ce fut à lui à se faire payer.

La contrée de Ghalemboule est assez peuplée, si l'on considère les peuples des autres contrées de l'île ; elle le serait davantage sans la cruelle coutume qu'ils ont d'exposer dans les bois les enfants qui leur naissent le mardi, le jeudi et le samedi, qui sont des jours malheureux pour eux ; les enfants qui naissent dans les autres jours de la semaine courent risque aussi d'être exposés de même, suivant ce que leur ampagajar ou devin leur rapporte, après avoir tiré [prédit] par une forme d'horoscope que ce seront des enfants méchants de leur naturel, qui donneront de la peine à leur père et à leur mère. Ces pauvres gens y donnent croyance et les envoient porter dans les bois. Il y a quelquefois des personnes charitables qui vont retirer ces enfants et qui les élèvent ; j'ai vu la femme d'un Français, qui a été depuis ma filleule, qui avait été exposée, qu'une tante fut prendre et éleva ensuite. Cette coutume, ainsi que les autres qu'ont ces peuples, leur viennent de père en fils et ils n'en peuvent point donner d'autres raisons.

Les divertissements de ces peuples, ainsi que je l'ai remarqué, sont dans leurs réjouissances publiques, où ils convient les gens des villages voisins. Les danses, au battement d'une espèce de tambour qu'ils ont et à la voix de leurs chansons qu'ils font sur divers sujets, sont fort communes ; ils observent une espèce de cadence en dansant. Ils ont aussi des chansons plaintives à la mort et à l'enterrement de leurs parents et amis.

Le gouvernement du pays est une forme de gouvernement démocratique et il n'y a point de seigneur absolu dans toute la contrée ; il est vrai que les peuples, de mon temps, avaient de la considération pour le nommé Dian Tombe dont j'ai parlé dans cette relation, mais cet homme n'avait pas l'autorité de leur commander absolument, ni même à aucun habitant de son village. Dans un temps de guerre, qui est la plus grande affaire qui peut leur survenir, les maîtres des villages de la contrée s'assemblent ; chaque village a son maître qu'ils nomment « Philoubey » [Filohambé][1], et ces gens-là résolvent entre eux ce qu'ils ont à faire. Il y a, dans chaque village, une grande case bâtie en forme de halle, où les maître et les principaux s'assemblent [pour délibérer] sur les affaires qui leur arrivent ; c'est là aussi où ils conviennent des lieux pour faire leurs plantages et généralement de tout ce qui concerne le bien public. Les maîtres des villages sont ordinairement ceux qui sont les plus accommodés [les plus riches] ; quelquefois, leurs fils leur succèdent dans la charge. Les femmes donnent aussi leur avis dans les assemblées publiques, car le sexe, par tout le monde, veut entrer dans le gouvernement et, quoique resserrées [vivant à l'écart] comme presque toutes les femmes le sont en Afrique et en Asie, elles ne laissent pas d'entrer dans les affaires et de leur faire donner souvent le penchant à quoi elles inclinent [de leur faire prendre le cours qu'elles désirent].

L'on ne trouvera peut-être pas mauvais que je rapporte un exemple de cette autorité des femmes dans la contrée de Ghalemboule, car je me renferme toujours dans ce que j'ai vu. Nous avions ouvert la traite du riz en l'année 1666 et les maîtres

1. Litt.: le grand chef.

des villages de la contrée vinrent en troupes visiter la rassade que nous avions pour traiter ; ils amenèrent avec eux leurs femmes auxquelles l'on fit voir les [diverses] sortes. Cinq ou six de ces dames, qui passaient entre toutes les autres pour avoir l'adresse [le goût] de se bien mettre, choisirent les rassades, les assortissant par couleurs pour donner plus d'agrément aux colliers, aux bracelets et aux autres ajustements à quoi elles les emploient, et, après en être convenues entre elles, elles s'arrêtèrent à demander de ces sortes de rassades. Les maris, considérant ces rassades, ne trouvèrent pas qu'elles pussent leur servir à traiter dans les contrées voisines pour en tirer ce dont ils avaient besoin ; ils le représentèrent à leurs femmes, mais elles tinrent ferme et ils furent obligés d'en passer par ce qu'elles avaient résolu. Mon second, qui était auprès de moi et qui avait observé fort sérieusement leur façon de faire et ensuite leur opiniâtreté au choix des rassades, s'écria avec emportement : « Eh quoi ! faut-il qu'elles soient les maîtresses partout ! » Elles se firent expliquer ce qu'il avait dit, mais elles n'en firent que rire. Cependant il semble que ces femmes devraient être censées comme esclaves, puisque l'on les achète.

Tous les villages de la contrée sont situés sur des hauteurs et dans les lieux dont l'accès est assez difficile ; quelques-uns sont fermés de pieux, d'autres de fortes haies, particulièrement de citronniers. Les habitants y font bonne garde, lorsqu'ils ont des ennemis proches, et il est difficile de les surprendre. Dans la contrée de Ghalemboule, des cases, les unes sont faites et couvertes de bambou, ordinairement un peu élevées au-dessus de terre à cause de l'humidité parce qu'il y pleut souvent, les autres sont couvertes de feuilles qu'ils nomment « falaffes » [*falafa*[1]], dont les tiges de 5 à 6 pieds de haut, séchées, traversées en trois ou quatre endroits, de haut en bas et à égales distances, par des espèces de broches de bois et fort serrées, servent à faire les murailles du tour de la maison, attachées avec des lianes, d'espace en espace, à des pieux de

1. *Falafa*, ce sont les côtes des feuilles de bananier ou de l'arbre du voyageur, du ravenal.

bois pour les affermir ; le plancher est fait de branches d'arbres, les plus droites que l'on trouve, rangées sur des fourches à un pied de terre et couvertes, par-dessus, avec l'écorce d'un arbre, que les noirs savent tirer adroitement et aplatir ensuite. Les cases de notre Habitation étaient bâties comme ces dernières.

Les ornements des cases des noirs sont des nattes ; les femmes en font de jonc et d'une autre sorte d'herbe fort propre. Ils y ont aussi des espèces de boîtes, faites de troncs d'arbres creusés, où ils mettent ce qu'ils ont de plus précieux ; j'ai vu dans les halles des villages de ces boîtes creusées dans les troncs des plus grands arbres, dont quelques-unes pouvaient contenir jusqu'à 4 et 5 muids. Les noirs les travaillent ; elles leur servent à brasser leur vin de miel pour les réjouissances.

Ils n'ont aucun meuble dans leurs maisons et, pour tout ustensile de ménage, des pots, qu'ils appellent « vilangues ». pour faire cuire leur riz. Les feuilles de bananiers leur servent de plats et d'assiettes. Le bambou leur est aussi d'une grande utilité et ce que le sieur de Flacourt en écrit dans sa Relation n'est point exagéré.

Les armes offensives sont la grande sagaie, qu'ils conservent à la main jusqu'à la mort pour combattre leurs ennemis, et les deux « semblaies » [sabohalahy (javelot)] ou sagaies qu'ils savent lancer avec adresse : l'on ne s'en sert pourtant pas beaucoup dans la contrée de Ghalemboule ; cette arme est plus en usage dans les autres contrées de l'île. Les pierres leur servent aussi dans la nécessité. La rondache est leur arme défensive pour se couvrir. Ils sont cruels dans leurs guerres et ne pardonnent à personne, ni aux femmes, ni aux enfants. Le peuple de la contrée de Ghalemboule n'est pas propre pour la guerre ; dans un parti, l'on ne doit pas faire de fond sur eux.

Il n'y a pas d'exemple [Il n'est pas besoin] de justice parmi eux ; je n'ai point vu y arriver d'accidents, de meurtres ou de blessures, pendant que je suis resté dans l'île, si ce n'est d'ennemis à ennemis ; l'on n'y parle point de vol : la peine que l'on ferait endurer à un homme prévenu de ce crime serait de le vendre esclave.

L'Habitation de Ghalemboule n'est utile que pour le riz

et d'autres sortes de légumes, et pour des volailles et des pagnes de moufia, les seules denrées que l'on en peut tirer. Il n'y a aucune sorte de marchandises, si ce n'est des gommes que l'on pourrait faire chercher dans les bois, mais ce qui n'est pas considérable ; j'ai déjà parlé dans cette relation du cristal que l'on peut avoir de la rivière de Manasatran, mais, excepté les vivres, le reste est peu de chose.

Ce que je remarque ici de la contrée de Ghalemboule doit s'entendre aussi pour les contrées voisines à cinquante ou soixante lieues à la ronde, que nous avons parcourues et où les coutumes sont semblables et les peuples ont les mêmes mœurs et où les terres produisent les mêmes choses ; cependant, ma relation ne doit point avoir de suite pour les autres endroits de l'île, où les coutumes et où les mœurs sont différentes, où il y a de puissants seigneurs, comme Lahé Fouchy, Besilau et d'autres, riches en bétail, absolus sur leurs peuples [qui sont] plus spirituels, plus ingénieux et plus soldats que ceux de Ghalemboule. L'on a vu ce que j'ai dit des habitants de la contrée d'Amboet.

L'écriture est en usage dans des contrées, particulièrement aux Matatanes. Plusieurs auteurs ont cru, et l'on n'en est pas encore revenu à présent, qu'il y a de l'or dans l'Ile de Madagascar ; l'on fait là-dessus plusieurs contes que je ne crois pas nécessaire de rapporter, mais que je ne prétends pas non plus condamner, cependant il est constant qu'il n'y a pas d'apparence jusqu'ici que la terre produise de ce métal, celui que l'on y voit pouvant avoir été apporté des terres d'Afrique ; ceux qui en savent plus que moi s'en expliqueront, s'ils veulent. L'argent que l'on y voit y a été apporté par les Français, mais la meilleure partie vient de la traite que les Anglais, quelquefois les Portugais et souvent les Arabes viennent faire d'esclaves et de riz à la côte de l'Ouest.

Les marchandises bonnes pour la traite à Ghalemboule sont les rassades bleues et rouges, les verrots de même couleur, les manilles d'argent et de cuivre, les diverses sortes de métal, le fer, les cornalines, les cristaux [grains de verre] de différentes grosseurs taillés et percés ; il y a des rassades, autres que la

bleue et la rouge, qui pourraient aussi passer, mais c'est sur celles-ci qu'il faut faire fond pour ne point manquer la traite. Je parle ici du fer pour la traite, non pas qu'il n'y en ait des mines en divers endroits de l'île, et que les noirs savent fort bien travailler, mais, comme ces peuples ne se communiquent pas leurs commodités les uns aux autres, ainsi que l'on fait en Europe, il y a des contrées qui ne peuvent pas profiter de ce que leurs voisins ont avec excès, qu'ils pourraient néanmoins en tirer aisément et qui manquent chez eux.

Avantages que l'on pourrait retirer de l'île.

L'Ile de Madagascar, à parler en général, est un bon pays. Il y a quantité d'endroits où le blé et la vigne viendraient aussi bien qu'en Europe ; l'on en a fait l'expérience au voisinage de Fort-Dauphin. Les légumes et toutes sortes d'herbages y viendraient de même et peut-être aussi plusieurs sortes de fruits que nous avons en France, moyennant que l'on prît soin de les cultiver, semer et planter dans les saisons propres.

A l'égard des autres avantages que l'on peut tirer de l'île, je dirai ce que j'en pense ou plutôt ce qui m'en a paru.

Le sieur de Flacourt, dans sa *Relation de Madagascar*, traite assez amplement des lieux où il faudrait faire des établissements dans l'île pour en tirer des avantages et qui paraissent, dans son discours, assez spécieux. Cette relation imprimée et quelques autres faites à la main et des récits de vive voix firent déterminer la Compagnie à s'y établir, à faire à Fort-Dauphin une espèce d'entrepôt où les vaisseaux, qui viendraient de France, même destinés pour aller aux Indes, auraient ordre de mouiller et, de même, pour les vaisseaux qui reviendraient des Indes, chargés de marchandises pour la France, que ce serait là un comptoir général où l'on dirigerait les choses suivant les intentions de la Chambre générale ou suivant ce que les officiers, qui y auraient été, auraient jugé à propos de faire. Il n'est pas extraordinaire que des personnes donnent créance à des choses qu'ils croient être écrites et rapportées suivant la vérité ; cependant, si l'on avait été informé en France de l'état véri-

table de Madagascar, il est constant que l'on y aurait pris des mesures plus justes dans les commencements de l'entreprise du commerce des Indes.

Quoique le sieur de Flacourt parle de diverses sortes de marchandises que l'on peut tirer de Madagascar, considérant la terre en l'état où elle est avec ses habitants, je ne crois pas que l'on doive faire fond sur une autre chose que sur les cuirs, qui, assurément, sont la meilleure marchandise. J'ai dit ma pensée sur les mines d'or que l'on croit qu'il y a dans l'île ; l'on est revenu des pierres de couleur et, pour les bois de senteur et de couleur, pour la cire et les gommes, tout cela, ce me semble, ne doit pas entrer en grande considération. Peut-être que l'on trouvera quelque chose de plus avantageux, mais ce n'est qu'une espérance assez mal fondée ; sur ce que je remarque [d'après ce que je pense], les personnes qui voudraient faire des entreprises dans Madagascar, devraient considérer si ce que l'Ile produit pourrait les rembourser des frais qu'elles feraient pour y envoyer des vaisseaux et y faire des établissements.

L'Ile de Madagascar doit être encore considérée pour les choses que la terre y peut produire, en les cultivant, telles que le sucre, l'indigo et le tabac ; les cannes de sucre y viennent extrêmement bien et la plante d'indigo y croît partout en quantité, ainsi que le tabac. L'on connaît en France les dispositions nécessaires pour cultiver ces trois sortes de marchandises, les dépenses, les gens qu'il y faut pour les travailler et pour les mettre en état d'en avoir le débit ; ce qu'il y a à considérer ensuite, c'est de voir s'il y aurait du profit pour les personnes qui s'attacheraient à cultiver ces trois sortes de marchandises et les lieux où l'on pourrait les envoyer.

A l'égard de l'Europe, les Indes d'Occident fournissent abondamment du sucre, du tabac et à bas prix, et il n'y a guère d'apparence qu'il y aurait quelque chose à faire, en y en portant de Madagascar ; l'indigo serait la meilleure de ces trois sortes de marchandises. Les Indes orientales ont aussi ces trois sortes de marchandises en abondance, et il y a peu d'apparence qu'il y eût quelque chose à faire à y en porter ; l'on réussirait mieux à envoyer du sucre et de l'indigo en

Perse, où ils sont d'un grand débit : l'indigo est le plus sûr, car il y a des années que l'on porte du Bengale et encore de Batavia à Bandarabassy [Bender-Abbas] (c'est le grand port de Perse dans le golfe Persique) une si grande quantité de sucre qu'il n'y aurait rien à faire pour lors à y en envoyer de Madagascar.

La difficulté n'est pas seulement de connaître les lieux où l'on pourrait avoir le débit de ces marchandises, le plus important est de les cultiver dans l'île. L'on sait le nombre des esclaves que les Français, les Anglais, les Hollandais et les Portugais emploient, ceux-là dans les îles des Indes d'Occident, ceux-ci au Brésil ; or, Madagascar pourrait fournir quantité de noirs, mais l'on accoutumera [on habituera] difficilement ces peuples au travail ; pour les réduire [les tenir] sous le joug, il faut en être absolument les maîtres, et ce n'est pas une chose aisée d'y réussir à moins d'avoir des forces considérables ; et, de s'abandonner à leur bonne foi, il n'y a aucune assurance [aucune chance], car l'on a trop d'exemples de leurs trahisons et il ne pas faut s'attendre qu'ils en reviennent jamais [qu'ils changent] ; j'ai déjà dit que leur haine passe de père en fils. Il y faudrait faire un nouveau peuple, ou, par une espèce de miracle, changer les mœurs des habitants afin d'y pouvoir prendre confiance.

A l'égard de la religion chrétienne, les Pères de la mission de Saint-Lazare, qui ont passé de temps en temps dans l'île, s'y sont employés avec tout le zèle et toute la charité possibles et, néanmoins, ils n'y ont guère avancé ; l'on ne voit d'autre voie d'y réussir qu'en faisant des séminaires de jeunes enfants, les élevant dès leur enfance dans la connaissance des saints mystères, tâchant, dès ce commencement, de leur inspirer des inclinations autres que les inclinations naturelles, mais, pour y réussir, il faudrait être les maîtres du pays ; car, de penser les réduire par la douceur et par les bons traitements, l'on n'y avancera en rien. Les expériences que l'on a de leur mauvais naturel sont plus fortes que tous les raisonnements des personnes qui ont voulu persuader que l'on pourrait attirer ces peuples à une vie civile et réglée par de bonnes instructions

et par les bons exemples que l'on leur donnerait ; il n'y a que la force qui puisse les soumettre.

Je ne sais si les autres nations de l'Europe n'ont pas toute la raison de leur côté, lorsqu'ils disent que la nôtre n'est guère propre à conserver ses conquêtes dans les lieux éloignés ; nous en avons assez d'exemples. J'y puis ajouter encore que nous ne nous entendons guère mieux à améliorer les pays éloignés de la France, dont nous sommes en possession, et, sans nous arrêter à tant de belles villes et de places fortes qui sont l'ouvrage des Espagnols, des Anglais, des Portugais et des Hollandais dans les Indes orientales et occidentales, jugeons-en par l'état où sont les îles que les Français tiennent dans l'Amérique, si l'on les met en parallèle avec celles dont nos voisins sont les maîtres. L'on n'a pas mieux réussi dans Madagascar, particulièrement à Fort-Dauphin où était l'établissement principal ; c'est une honte de dire que, pendant trente à trente-cinq ans que nous en avons été les maîtres, l'on n'a pas pu s'y attacher à y bâtir un fort en forme [un vrai fort], ni même une simple maison ! Cependant, les commodités [les facilités] n'y manquaient pas, si l'on avait voulu les rechercher, et il y a eu des temps où il y avait de bons ouvriers, intelligents et de toutes professions ; l'on a fait des dépenses considérables pour construire un four à chaux que l'on n'a pas pu pourtant mettre en état d'en tirer de l'utilité [de s'en servir], et ainsi des autres choses que l'on a entreprises, qui n'ont pas mieux réussi : de cela, l'on n'en peut accuser que les personnes qui ont été à la tête des affaires et qui pouvaient affermir [consolider] l'établissement mieux qu'elles n'ont fait.

J'ai déjà remarqué les manquements [les négligences] où l'on est tombé à Fort-Dauphin, en laissant à l'abandon certains effets de la Compagnie et périr les autres entièrement. L'on doit avouer la vérité, qui est que Madagascar n'est pas un pays d'où l'on aurait pu tirer de grands avantages ; l'on a été trompé par les relations [qu'on en a faites], cependant l'on y pouvait ménager les intérêts du public mieux que l'on ne l'a fait. Une bonne intelligence [entente] entre les chefs et l'ardeur de concourir tous au bien du service auraient conservé à la

Compagnie du bien qui lui aurait beaucoup [servi ailleurs.

M. le directeur de Faye avait dessein, après une découverte exacte de la côte de l'Ouest de l'île, d'y faire un établissement considérable et tâcher, de là, d'ouvrir le commerce à la côte d'Afrique et à la côte d'Arabie. L'on parle de la baie des Masselages [Baie de Mahajamba], d'où, d'après les relations des gens qui y ont été, l'on peut tirer des mâts en quantité, qui sont une bonne marchandises pour Surate. L'on se promettait aussi d'autres utilités de cet établissement, mais que l'on ne pouvait déterminer qu'après le retour des personnes que l'on avait envoyées faire le tour de l'île avec ordre de tirer des plans justes des lieux et [de rédiger] des mémoires exacts. La mort de M. de Faye et le peu d'application qu'on mit à reconnaître les ports les plus avantageux de la côte de l'Ouest, firent échouer ce dessein.

De tous les lieux que l'on tenait dans l'Ile de Madagascar, l'on peut dire néanmoins que le Fort-Dauphin était le plus avantageux et qu'il pouvait être conservé. Il aurait pu servir de lieu de rafraîchissement aux vaisseaux passant de France aux Indes ; ce poste est sur la route que ces bâtiments doivent tenir, puisqu'il faut reconnaître la pointe du Sud de cette grande île avant de donner dans le canal de Mozambique. Nous dirons, dans la suite, les raisons qui ont fait abondonner ce lieu.

Voilà ce que je puis dire de l'Ile de Madagascar, laissant aux personnes qui en ont plus de connaissances à s'étendre sur les autres singularités de l'île, ainsi que sur les avantages qu'ils croient que l'on en peut tirer.

Je reviens au voyage des Indes.

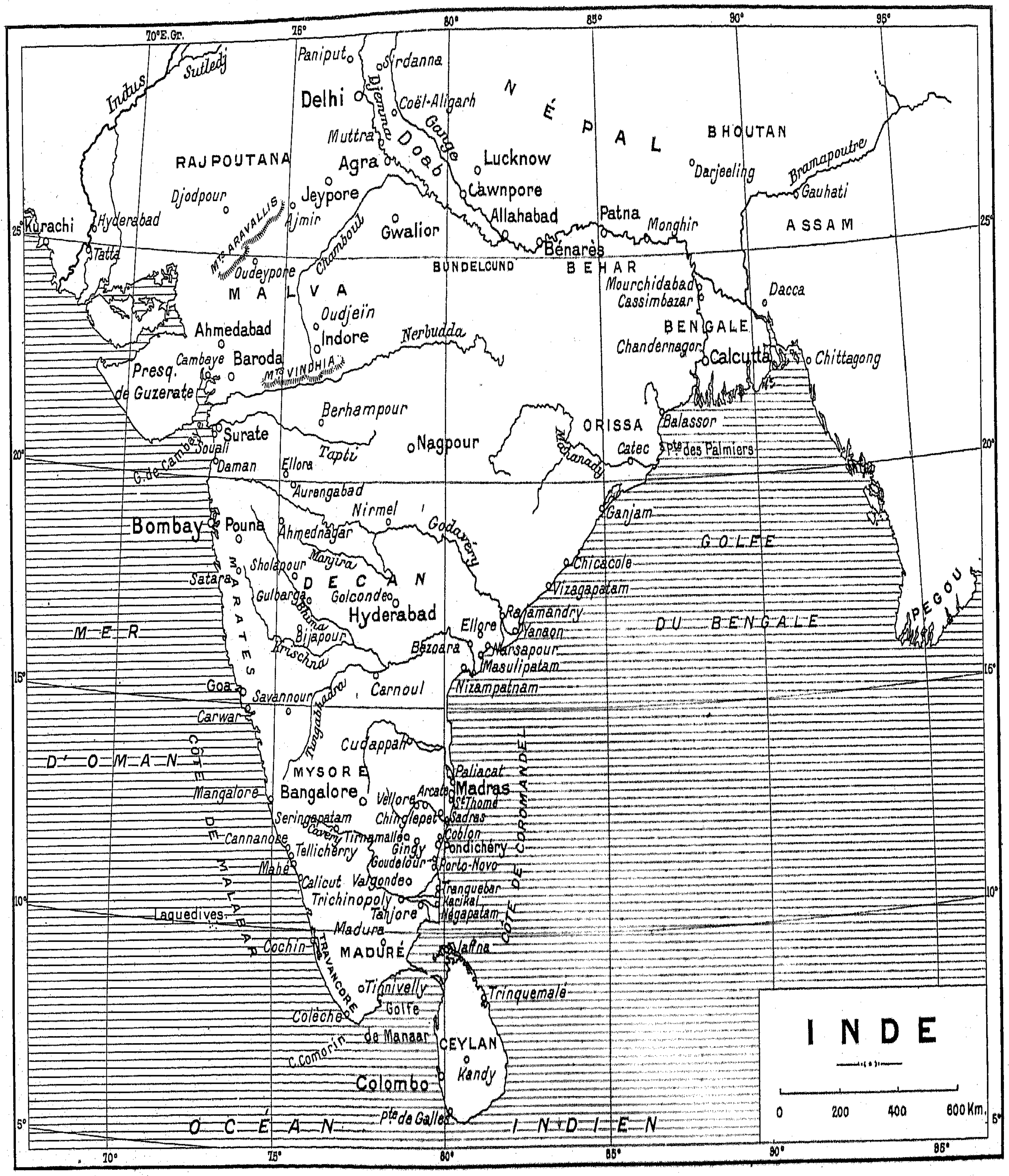
INDE
0 200 400 600 Km.
70° E. Gr. 75° 80° 85° 90° 95°
25° 20° 15° 10° 5°
Indus
Sutledj
Paniput
Sirdanna
Delhi
Djemna
Coël-Aligarh
Gange
Doab
N É P A L
BHOUTAN
Muttra
Agra
Lucknow
Cawnpore
Allahabad
RAJPOUTANA
Jeypore
Djodpour
Ajmir
Darjeeling
Bramapoutre
Gauhati
ASSAM
Kurachi
Hyderabad
Tatta
Mts ARAVALLIS
Chamboul
Gwalior
Patna
Monghir
Bénarès
BUNDELCUND
B E H A R
Oudeypore
M A L V A
Mourchidabad
Cassimbazar
Dacca
Oudjein
Indore
Nerbudda
BENGALE
Ahmedabad
Chandernagor
Calcutta
Chittagong
Presq. de Guzerate
Cambaye
Baroda
Mts VINDHIA
Berhampour
ORISSA
Balassor
Surate
Souali
Daman
Nagpour
Mahanadi
Catec
Pte des Palmiers
G. de Cambaye
Ellora
Tapti
Aurengabad
Nirmel
Ganjam
Bombay
Pouna
Ahmednagar
Godavery
G O L F E
Chicacole
Satara
Sholapour
Manjira
D E C A N
Vizagapatam
Gulbarga
Golconde
Hyderabad
Rajamandry
GHATES
Bhima
Ellore
Yanaon
DU BENGALE
PEGOU
M E R
Bijapour
Krischna
Bezoara
Narsapour
Masulipatam
Goa
Savannour
Tungabhadra
Carnoul
Nizampatnam
Carwar
CÔTE DE MALABAR
Cudappah
D' O M A N
MYSORE
Paliacat
Madras
Mangalore
Bangalore
Vellore
Arcate
St Thomé
Sadras
Seringapatam
Cavery
Chinglepet
Tirnamalle
Coblon
Pondichéry
Cannanore
Tellicherry
Gindy
Goudelour
Porto-Novo
Mahé
Calicut
Valgondeo
Tranquebar
Karikal
Négapatam
Trichinopoly
Tanjore
CÔTE DE COROMANDEL
Laquedives
Madura
Cochin
MADURÉ
Jaffna
TRAVANCORE
Tinnivelly
Trinquemalé
Golfe de Manaar
Colèche
C. Comorin
CEYLAN
Kandy
Colombo
Pte de Galles
O C É A N
I N D I E N

DEUXIÈME PARTIE

L'INDE

CHAPITRE I

DE FORT-DAUPHIN A SURATE

De Fort-Dauphin à Cochin en passant par Ceylan.

Les navires l'*Aigle d'Or* et la *Force* sortirent de l'anse Dauphine le 20 octobre et nous les aperçûmes sur le soir, mais fort éloignés de nous ; pendant un calme, nous fîmes du feu toute la nuit. Le lendemain, nous nous joignîmes et le pavillon d'amiral fut arboré sur la *Marie* et salué par les deux vaisseaux.

Je ne m'arrêterai pas à décrire la route que nous fîmes jour par jour, ne le croyant pas nécessaire. Je rapporterai simplement ce qui nous y arriva de plus particulier ; il est bon néanmoins de remarquer que, lorsque le voyage de M. Caron aux Indes fut résolu, comme la saison était passée de faire la route par le canal de Mozambique, l'on fit une assemblée des pilotes : les Hollandais de cette profession, qui étaient les plus experts et dont quelques-uns avaient fait le voyage des Indes, remontrèrent, dans un avis qu'ils donnèrent par écrit, que, pour faire le voyage de Fort-Dauphin aux Indes dans la saison où l'on était, il fallait aller jusque par les 36° à 37° de latitude Sud, faire ensuite la route au Nord, puis à l'Est jusque par les 108° à 110° de longitude, pour aller après tomber sur l'Ile de Ceylan. Comme nous fîmes voile dans la même saison que M. Caron était parti l'année dernière, nous fîmes aussi la même route.

Le premier de novembre, nous étions à la latitude de 35°

28' et par 74° longitude avec gros vent. Un noir de Madagascar, qui était à bord, tomba à la mer, et on le crut perdu ; cependant, par un bonheur que cet homme dut attribuer à une assistance du ciel, il fut sauvé par le navire l'*Aigle d'Or* qui était à une lieue, sous le vent de nous.

Le 24, nous étions par la latitude de 24° 15' et la longitude de 102° 8' ; la nuit, nous passâmes le tropique du Capricorne.

Le 2 décembre, l'on mit les signaux pour faire venir à bord du navire amiral les officiers des autres vaisseaux ; ils s'y rendirent et firent voir leur route. L'on tint ensuite conseil, où il fut résolu de faire le Nord quart de nord-est jusque par les 8° de latitude Sud et ensuite le Nord pour passer la ligne par les 105° de longitude, hauteur à midi 9° 42' de latitude, longitude 105°. Les officiers dînèrent à bord, puis retournèrent à leurs vaisseaux.

Le 7, sur les quatre heures du soir, l'on crut voir terre à babord à nous et l'on fit signal pour faire venir à bord les officiers des autres vaisseaux ; ils s'y rendirent et convinrent tous que c'était la terre. Il y eut pourtant des personnes qui le contestèrent, et j'étais du nombre ; cependant, la plus haute voix l'emporta et l'on tomba d'accord que ce devaient être les Iles de Gamo [Chagos] qui sont marquées sur les cartes au Sud-sud-ouest des Maldives par 98° 10' de longitude [à l'E. de l'Ile de Fer, soit à 77° 39' de Paris (au lieu de 70° environ)], et, par l'estime des pilotes de notre navire, nous étions par les 106° de longitude. Cependant, comme la plus forte voix l'emporta, l'on résolut de faire l'Est-nord-est pour gagner quelques degrés davantage à l'Est.

Nous passâmes la ligne le 13 avec un bon vent. Le 14 et le 15, nous prîmes à bord des tiercelets et des cailles ; l'on vit quantité de ces dernières, ce qui nous fit croire que nous n'étions pas éloignés de terre.

Le 24, par un bon vent d'Est et la route à l'Ouest, nous découvrîmes l'Ile de Ceylan à huit heures du matin, latitude à midi 6° 30' ; la terre, que nous avons cru voir le 7, n'est point les Iles de Gamo, si ces îles sont marquées par leur véritable longitude, car la première longitude fut trouvée bonne.

Cependant, la vue de cette terre nous fit faire 5 ou 6 degrés davantage à l'Est et perdre ainsi cinq à six jours de temps. Nous fîmes voile le long de la côte de l'Ile de Ceylan par beau frais. L'on tira un coup de canon du navire l'*Aigle d'Or*, qui tenait le devant, pour nous avertir qu'il y avait des basses [des récifs] devant nous, ce qui nous fit prendre un peu de large ; nous sondâmes et trouvâmes 13 à 15 brasses d'eau. Le 25, nous eûmes beau frais toute la nuit et, sur les sept heures du matin, nous vîmes un navire hollandais qui longeait la côte de l'île. L'on fit le signal pour avertir les autres vaisseaux qui étaient derrière nous et, l'*Aigle d'Or* s'étant approché, M. le directeur de Faye ordonna au capitaine d'aller reconnaître ce bâtiment pour tâcher d'apprendre des nouvelles. Nous continuâmes notre route ; en faisant chemin, nous vîmes une Habitation où il y avait cinq ou six maisons ou magasins avec le pavillon hollandais, puis un autre vaisseau qui longeait aussi la côte, et, sur le midi, nous reconnûmes la ville de Punte de Galle [Pointe de Galles] et, dans une petite anse qui est devant, six vaisseaux hollandais à l'ancre.

Le navire l'*Aigle d'Or* nous rejoignit sur le soir ; le commendant vint à bord et donna avis à M. le directeur, que le bâtiment qu'il avait reconnu était le *Rotterdam*, que le gouverneu hollandais de Pointe de Galles, ayant eu avis qu'il paraissait trois navires français, avait envoyé un officier à bord de l'*Aigle d'Or* faire offre de services et des rafraîchissements qu'il y avait dans l'île, que, des six vaisseaux que nous avions vus dans l'anse de Pointe de Galles, quatre étaient destinés pour faire voile en Europe dans quinze jours ou trois semaines. Le sieur Goujon prit cette occasion d'écrire une lettre à la Chambre [Direction] générale de Paris pour donner avis de l'arrivée des trois vaisseaux aux côtes de cette île.

Le 27, petit vent, nous passâmes devant une Habitation de Hollandais, où il paraissait y avoir un fort ; le vent nous contrariant sur le soir, nous mouillâmes à une lieue et demie de terre, par 13 brasses, fond de sable et coquillages. Nous vîmes la nuit la côte toute remplie de feux et nous pensâmes que c'étaient des pêcheurs ; le vent s'étant fait meilleur sur le minuit, nous

levâmes l'ancre ; un vaisseau, apparemment hollandais, nous longea de près, il faisait route vers Pointe de Galles.

Nous louvoyâmes tout le 28.

Le 29, contrariés par le vent, nous mouillâmes à une lieue et demie de terre, devant un fort des Hollandais. Il passa un vaisseau de cette nation à une portée de canon de nous, faisant route vers Pointe de Galles.

Nous levâmes l'ancre le 30, quoique par un vent contraire ; nous ne fîmes que louvoyer d'un bord et d'autre.

Le 31, à six heures du matin, nous découvrîmes Colombo, qui est la ville capitale des Hollandais dans l'Ile de Ceylan, le séjour du gouverneur général et du conseil ; c'était le sieur Reyclof van Goens qui tenait pour lors ce premier poste. Nous y vîmes sur la rade dix vaisseaux, tant grands que petits ; la ville paraît fort belle de loin et les personnes, qui y ont été, en font un rapport avantageux, tant de ses fortifications que de la beauté et de la commodité de ses édifices, mais cela est ordinaire partout où les Hollandais sont établis. Nous découvrîmes une haute montagne qui est avant dans les terres, nommée le pic d'Adam ; les insulaires et même les habitants de la terre ferme tiennent que le premier homme y a été créé ou qu'il a été sur ce pic ;l'on dit même que l'on y voit l'impression du pied d'un homme extraordinaire ; c'était autrefois un pélerinage fameux des gens du pays et des gentils de la terre ferme. Le vent nous chicana tout le long du jour ; sur le soir, s'étant rendu favorable, nous mîmes le cap à la route.

Comme je n'ai pas entrepris de m'étendre sur les lieux dont je n'ai pas une parfaite connaissance, je ne m'arrêterai pas à faire une description de l'Ile de Ceylan si connue en Europe par les gens de lettres et par les personnes qui ont été aux Indes. L'on sait que les Portugais se sont rendus maîtres d'une partie de l'île après divers exploits de guerre contre les insulaires, que les Hollandais, après plusieurs actions militaires, en ont chassé les Portugais et qu'ils sont à présent maîtres de toutes les côtes, où ils ont de bonnes places et des forts aux lieux faciles à la descente [où l'on peut aborder facilement], en sorte qu'il serait difficile d'y mettre pied à terre sans leur

permission. Le dedans de l'île appartient au roi de Kandy, qui est aussi le nom de la ville capitale de ce prince. Nous aurons pourtant matière d'en dire quelque chose de plus dans la suite de cette relation. Il y a toujours guerre entre les Hollandais et ce roi.

L'Ile de Ceylan, seule, produit, la véritable canelle (je dis la véritable canelle, parce qu'il y a divers endroits aux Indes où croît de ce bois que l'on appelle « canelle sauvage »). Cette terre nourrit aussi des éléphants en quantité ; l'on dit que les animaux de cette espèce, qui viennent des autres pays de l'Inde, par un instinct particulier, font soumission aux éléphants de cette île lorsqu'ils se trouvent ensemble. L'on en tire aussi de l'arrèque et des palmiers et des arrequiers propres à bâtir, qui sont d'un grand débit dans une partie de la côte de Coromandel où l'on manque de bois de charpente.

L'on tient que cette île est à la charge de la Compagnie de Hollande, ce qui porte ses officiers à faire des vexations ordinaires sur les peuples qui leur sont soumis, par des taxes sur les denrées, des impositions sur les terres qu'ils cultivent et par les corvées à quoi ils les assujettissent. Il y a des pierres de couleur, entre autres des grenats. L'air y est malsain pour les Européens.

Le 2 janvier, nous découvrîmes le cap Comorin, terre fort haute ; le vent se calmant sur le soir, nous mouillâmes au large, à 3 lieues en mer.

Nous levâmes l'ancre le 3, à deux heures du matin, et nous doublâmes le cap ; le vent s'étant calmé sur les neuf heures du matin, nous mouilllâmes l'ancre à environ 2 lieues de terre. Les gens du pays vinrent à nos bords avec des canots et des gingades ou cattimarons et nous apportèrent des cabris, des poules et des cocos à grand marché. Nous levâmes l'ancre sur le soir, contrariés pourtant par les vents et la marée. Nous mouillâmes, les 4 et 5, et mîmes à la voile diverses fois ; nous jetâmes l'ancre le 6 au matin devant une place que l'on nous dit se nommer Tangepatan, où les Hollandais ont un petit fort : ils y avaient dedans deux hommes de leur nation et quarante à cinquante soldats du pays. Un Hollandais vint à

bord de notre bateau amiral et nous fit avoir des cabris et d'autres rafraîchissements. Nous vîmes ce jour des barques de pirates malabars : ces pirates sont mahométans de religion, mêlés pourtant d'un peu de gentilité [de brahmanisme]. Les personnes qui ont lu l'histoire des conquêtes des Portugais dans les Indes, y ont vu la peine que ces voleurs leur ont donnée, car, quoique tout-puissants sur cette côte de Malabar, ils n'ont jamais pu les détruire. Ces pirates sont à présent fort déchus de la réputation qu'ils avaient autrefois ; leurs forces sont aussi bien moindres, et ces gens-là n'ont point de pays à eux en propre ; ils se retirent dans les ports de plusieurs princes gentils qui sont sur cette côte et qui les souffrent [tolèrent] parce que ces voleurs leur font part de [les font participer à] leurs pirateries.

Le 7, vent faible qui nous fit un peu avancer. Un Père jésuite portugais vint à bord, qui fit présent de cabris et de poules à M. le directeur, qui lui donna ensuite un présent en argent ; ce Père nous dit qu'ils étaient plusieurs de leur Société à la côte pour l'instruction des chrétiens du pays.

Le 10, la chaloupe de l'*Aigle d'Or* vint à bord et un officier donna avis à M. le directeur qu'un Hollandais avait été hier à leur vaisseau et qu'il leur avait dit que la *Sommaque*, bateau de la Compagnie, était arrivée, il y avait un mois, à cette côte, et que nous en aurions des nouvelles à Cochin : c'était la *Sommaque* qui avait été donnée à Fort-Dauphin au sieur de Belleville pour rester à l'Ile de Sainte-Marie et servir à la traite du riz et qui, ayant été envoyée au Nord pour y traiter et tenant le large, fut surprise d'un coup de vent du nord-nord-ouest qui obligea le commandant, qui ne put regagner la côte, d'aller au gré du vent et des courants. L'on a cru néanmoins qu'il y avait du dessein de la part de cet officier, qui souhaitait de passer aux Indes ; le temps lui étant favorable, après avoir traversé tout cet espace de mer qui s'étend depuis la pointe du Nord de l'Ile de Madagascar jusqu'à la côte de l'Inde sans avoir vu aucune terre dans toute cette route, quoiqu'il y ait plusieurs îles marquées sur les cartes, il vint donner à quelques lieues au Sud de Cochin, n'ayant plus ni vivres ni eau. Le gouverneur

hollandais de Cochin, en ayant eu avis, donna ordre de faire venir ce petit vaisseau dans la rivière et les gens qui étaient dessus reçurent toute l'assistance dont ils avaient besoin.

Séjour à Cochin.

Le 12, sur les huit heures du matin, nous mouillâmes devant Cochin, trois lieues au large. M. le directeur m'envoya en même temps à la ville dans une chaloupe pour remercier le gouverneur, qui était pour lors le sieur Van der Duyssen, de l'assistance donnée aux gens de la *Sommaque* et faire offre de satisfaire à ce qu'il leur aurait fourni. Cet officier nous reçut fort civilement et nous dit qu'à l'égard de la *Sommaque*, qu'elle était partie depuis dix-huit jours bien réparée et fournie de victuailles nécessaires, en compagnie d'un vaisseau de leur nation qui allait à Surate, qu'il avait envoyé au directeur du comptoir qu'ils ont dans cette ville un compte de ce qu'il avait fourni aux officiers de ce petit bâtiment et que, comme M. le directeur Caron y devait satisfaire, c'était une affaire vidée. Il me dit ensuite de faire offre de sa part à M. le directeur de Faye des rafraîchissements de la terre qui y étaient en quantité.

Je rapportai à M. le directeur de Faye ce que le gouverneur m'avait dit et les offres qu'il faisait des rafraîchissements. Nous en manquions non seulement, mais encore du nécessaire, étant partis de Fort-Dauphin fort mal pourvus, ce qui porta le directeur, quoiqu'il eût des ordres de la Cour de tâcher d'éviter d'avoir aucune obligation aux Hollandais ni même de mouiller dans leurs ports, de me renvoyer à terre pour y acheter ce que nous y trouverions et dont nous aurions besoin. Le gouverneur me reçut comme la première fois, donna ordre au garde des magasins de me fournir ce que je lui demanderais et chargea un officier de la garnison de me loger.

Le gouverneur m'apprit qu'il y avait un navire français à Calicut qui y était envoyé par M. Caron pour traiter du poivre. L'on m'apprit encore que les marchands banians particuliers de Surate, unis ensemble mais opposés au courtier que M. le

directeur Garon avait pris au service de la Compagnie, ayant su la disette de vivres où l'on était au Fort-Dauphin, avaient chargé un bateau de 300 à 400 tonneaux de victuailles et de refraîchissements, dans lequel ils y avaient mis aussi des présents pour M. de Mondevergue, pour M. de Faye et pour les autres personnes du conseil, que ce bâtiment ayant mis à la voile sous la conduite d'un pilote hollandais, avait été échouer entre la terre ferme de l'Inde et l'île de Ceylan où le bâtiment et tout ce qui était dedans fut perdu. L'on a soupçonné des gens d'avoir fait faire ce coup par une intelligence avec le pilote, pour éviter que les offres que faisaient ces marchands banians et les avis qu'ils donnaient à M. le directeur de Faye n'arrivassent jusqu'à Fort-Dauphin.

Le garde des magasins me montra le soir une lettre des sieurs Faes et Boureau, officiers de la Compagnie, datée de Calicut. Ces deux hommes étaient dans le navire que le gouverneur m'avait dit y être arrivé. Je fis partir aussitôt le lieutenant de l'amiral qui était avec moi ; j'écrivis à M. de Faye et l'informai de ce que j'avais appris.

Quelques uns des officiers passagers sur les vaisseaux descendirent à terre le 13 au matin. Nous fûmes saluer ensemble le gouverneur. Le garde de magasin nous traita à midi et ensuite nous eûmes visite où j'étais logé de la plupart des officiers de la ville. Sur les cinq heures du soir que j'étais chez le gouverneur, l'on vint lui donner avis qu'il y avait quantité de Français dans la place et que quatre chaloupes débordées des vaisseaux venaient à terre. Cet officier surpris de ces avis me demanda ce que ce grand nombre de Français venait faire. Je répondis qu'il y en avait 15 ou 20 dans la ville, que si ce nombre l'inquiétait, que je les ferais embarquer et moi aussi pour retourner à bord, qu'à l'égard des quatre chaloupes, il n'y avait point d'apparence à ce qu'on lui avait rapporté et que j'allais mettre son esprit en repos. Je sortis ensuite. Je fis embarquer dix ou douze Français, qui n'étaient point nécessaires à terre. Les quatre petits bâtiments que l'on avait crû être des chaloupes furent reconnus pour quatre canots qui avaient porté des rafraîchissements à bord. Je retournai après au logis du gouverneur que je trouvai remis de sa surprise. Nous le quittâmes et retournâmes à notre logis où nous eûmes bonne compagnie toute la nuit de plusieurs des officiers et de quelques dames de la ville. J'envoyai ce jour la quantité de refraîchissements à bord.

M. le directeur me donna avis le 14 au matin, qu'il avait reçu une lettre des sieurs Faes et Boureau, qui étaient à Calicut, qui l'informait des raisons de leur voyage et que nous trouverions là des rafraîchissements en abondance, qu'ainsi, que je prisse congé du gouverneur et que je retournasse à bord avec les Français qui étaient encore à terre avec moi. J'exécutai ces ordres. Nous arrivâmes le soir au vaisseau où les premiers des officiers de Cochin avaient été visiter M. le directeur de la part du gouverneur.

La ville de Cochin est fort célèbre dans les conquêtes des Portugais dans les Indes. C'est la première place qu'ils ont eue à eux ; les personnes qui ont lu les histoires de cette nation auront su les belles actions qu'ils y ont faites, soutenus du roi du pays contre le Samorin ou empereur de Calicut. C'était la capitale de leurs places avant qu'Alfonse Albuquerque, à qui l'histoire a donné le surnom de Grand, se fut emparé de Goa. La ville a fleuri longtemps entre leurs mains ; elle était belle et grande, les églises bien bâties, ainsi que les autres édifices. Les Hollandais la prirent sur les Portugais en l'année...... Il y a eu néanmoins des protestations contre cette prise ; le roi de Portugal soutenant que cette action a été faite au préjudice et depuis le traité de paix conclu entre les deux nations en Europe, mais ces sortes de protestations ont plus besoin d'être soutenues du droit de la force que par la voie des procédures. Les Hollandais s'en sont moqués aussi et ont gardé la place, dont ils en ont retranché plus de la moitié pour épargner la garnison qu'ils avaient été obligés d'y tenir. Ils travaillaient à ce retranchement lorsque nous y passâmes. Nous avions dessein de faire le tour de la ville sur les murailles, mais l'on nous fit connaître que le gouverneur n'en serait pas content et peut-être qu'il nous l'empêcherait, ce qui nous retint. C'est à présent une ville fortifiée à la moderne et très bonne. Le plus impor-

tant du commerce des Hollandais en ces quartiers là est le poivre et le cardamon. Il y a une rivière qui range les murs du nord de la ville, ou il y a, à ce que l'on nous apprit, dix à douze pieds d'eau sur la barre. La situation de cette place est belle, l'air assez bon, mais les eaux très malfaisantes causent des ruptures et font enfler les jambes aux personnes qui y restent quelques années. C'est un des bons lieux de la côte pour se rafraîchir. Toutes les denrées à grand marché [se trouvent en abondance]; l'on nous fit payer pourtant chèrement ce que nous prîmes à terre. Lorsque j'entrai dans la place la première fois, douze ou quinze soldats allemands, français et wallons, vinrent m'aborder et me dirent hautement, sans garder de mesures, si nous étions venus là pour les retirer de l'esclavage où il étaient, que la plupart de la garnison nous y servirait. Je rebutai ces gens-là et les [leur] représentai qu'ils jouaient à se faire pendre; cependant j'eus de la peine à m'en débarrasser. Les Hollandais, qui avaient besoin pour lors des gens de la terre qui sont pour la plupart chrétiens et catholiques, pour travailler aux fortifications qu'ils faisaient faire, permettaient l'exercice public de la religion dans une église qu'ils avaient dans la place, et un père cordelier faisait la fonction de pasteur depuis que la place a été mise en l'état qu'elle est à présent. Ils ont retranché cette liberté, qui a passé de la ville au dehors.

Je crois pouvoir rapporter ici une particularité que je tiens de bon lieu. M. Reykoff van Goens, qui a été général à Batavia, était gouverneur général de l'île; il fut commandé pour l'attaque de Cochin et pour la prise des autres places de la côte de Malabar, dont les Portugais se plaignent. Après la réduction de Cochin, il fit dresser un état des avantages que leur compagnie tirait de cette prise et apparemment qu'il fit aller bien au delà de la vérité pour faire valoir l'action. Le principal article était pour les poivres; il marquait que l'on en pouvait céder chaque année 500 ou 600 tonneaux, je ne me souviens pas au juste de la quantité, mais ce que je marque est pour le moins.

Je ne sais pas même si ce n'est point 6 à 7 que l'on m'a dit au lieu de tonneaux, qui se mit pour autoriser davantage [donner plus d'importance à] cet état; il prétendit le faire signer aux principaux officiers qui avaient servi à la prise de la place.

Le sieur Van Gosken, capitaine de brigade, était des premiers lorsque l'acte lui fut présenté pour le signer, il le rebuta et dit à M. Reyklof Van Goens qu'il n'était pas juste, que la Compagnie ne pouvait tirer de Cochin la moitié du poivre qui y était marqué. M. Van Goens reçut ce refus avec assez de modération; il lui répondit seulement que son nom était assez inutile au bas de cet état et en resta là. Cependant les autres officiers signèrent; les troupes étant repassées ensuite à Colombo, un jour de conseil, le sieur Van Gosken y fut pour y prendre son rang ordinaire. M. Van Goens l'aborda et lui demanda ce qu'il venait y faire; il lui répondit que c'était pour y prendre sa place; il reçut pour réplique un soufflet et ordre de se retirer. Le sieur Van Gosken porta la main à la garde de son épée et lui [dit] qu'il n'y avait que le rang qu'il tenait qui l'empêchat de tirer satisfaction pour lui de cette insulte, mais qu'il en aurait raison. Il passa ensuite à Batavia et de là en Hollande. La justice qu'il eut de la Compagnie fut d'être renvoyé pour gouverneur à Cochin où il resta, je crois, trois ans; il passa ensuite au Bander Abassy pour directeur de leur compagnie, ce poste en vue de lui donner lieu de faire ses affaires. C'est là où je l'ai connu et où il me rapporta ce que je rapporte; il a été depuis gouverneur du Cap de Bonne Espérance d'où il est repassé en Hollande.

Nous levâmes l'ancre le 15 au matin. Le gouverneur de Cochin renvoya par un canot deux pilotes hollandais de nos navires qui étaient allés à terre sans permission et qui y voulaient rester.

Le 16, en faisant route, un canot nous aborda avec des lettres des sieurs Faes et Boureau à M. le directeur, qui envoyaient un pilote pour nous servir au mouillage devant Calicut.

Séjour à Calicut. — Nouvelles de Surate.

Le 17, au matin, nous aperçûmes Calicut. Un peu après, une chaloupe nous aborda où étaient les sieurs Faes et Bou-

reau. Ils informèrent M. le directeur qu'ils étaient venus là dans un vaisseau frété par M. le directeur Caron pour y traiter du poivre et prendre connaissance de ce qu'il y avait à faire de plus pour le service de la Compagnie. Ils avaient apporté de l'argent comptant et des marchandises de Surate de débit en ces quartiers. Ces officiers, à leur arrivée, furent saluer le Samorin ou empereur de Calicut qui était à trois lieues de là. Ils en avaient été bien reçus et obtenu la permission de traiter sur le même pied des Anglais. Les sieurs Faes et Boureau en faisant leur route avaient mouillé à Ceïtapour, un port de la côte, d'où ils avaient été à Rajapour, qui en est à quatre lieues, pour y traiter du poivre. Ils y avaient vu le raja Sivagy [Sivaji], seigneur du pays, dont nous aurons occasion de parler dans la suite ; ce prince les avait bien reçus et [leur] avait donné toute liberté de traiter et de s'établir sur ses terres. Les sieurs Faes et Boureau y avaient laissé des gens et des fonds pour y acheter du poivre. Ils s'étaient embarqués après et fait voile à leur route.

M. le directeur s'informa de l'état du comptoir de Surate, ainsi que de ce qui s'y était passé depuis le départ du navire le *Saint-Jean*. Il apprit que M. le directeur Caron avait continué de persécuter les personnes qui y étaient restées et qu'il avait soupçonnées avoir été du parti de Macara, dont quelques uns avaient été arrêtés et resserrés étroitement. Beber et Rambaud, unis plus étroitement pour leurs intérêts communs, s'étaient comme rendus maîtres de l'esprit du directeur, en sorte qu'il n'agissait que par leurs mouvements. Cette méchante conduite avait duré jusqu'à l'arrivée du houcre que l'on avait envoyé du Fort-Dauphin, où étaient les officiers porteurs de l'arrêt du Conseil qui cassait toutes les procédures qui avaient été faites à Surate. L'acte fut signifié. M. Caron supporta ce coup avec son flegme ordinaire ; cependant il ne voulut pas exposer Beber et Rambaud au déplaisir qu'ils auraient reçu au Fort-Dauphin, où il était porté par l'arrêt qu'ils devaient aller pour rendre raison de leurs actions. Il les avertit de se retirer et leur fournit même ce qu'ils avaient besoin. Ces deux hommes s'embarquèrent dans un bâtiment du pays et gagnèrent Daman ; c'est une ville des Portugais à 20 lieues de Surate. Lorsque le directeur eut avis qu'ils étaient partis, il fit le surpris et donna ordre de courir après ; il était bien assuré que l'on ne les rencontrerait pas.

L'on commença dès le lendemain de notre arrivée devant Calicut à faire de l'eau et du bois et les sieurs Faes et Boureau à traiter suivant les ordres qu'ils avaient.

Un seigneur parent de Samorin et le gouverneur de Calicut vinrent rendre visite à bord à M. le directeur qui leur fit présent de quelques aunes de drap d'écarlate ; l'on tira du canon à leur entrée dans le vaisseau ainsi qu'à leur sortie. Ils furent de là aux autres navires où l'on les reçut de même.

Pendant que nous restâmes à la rade, je descendis à terre pour voir la ville. Elle est composée de maisons, les unes bâties de pierres et de briques, d'autres de terre, avec leurs jardinages éparses d'un côté et d'autre, sans ordre ni symétrie ni même sans enceinte de ville. Nous fîmes bien un quart de lieues de même, jusqu'à ce que nous arrivâmes au palais du Samorin. Il serait difficile de décrire la forme de ce bâtiment ; il est vrai aussi que nous ne nous attachâmes pas beaucoup à la considérer, n'y voyant rien de particulier qui nous dût arrêter. Nous y vîmes pourtant de la sculpture assez bien faite et 40 à 50 pièces de canon et pierriers de fonte et de fer devant la porte, dont il y en avait trois aux armes de Portugal, et une sphère dessus chacune de ces pièces, qui était la devise du roi Emmanuel. Nous passâmes proche de plusieurs étangs revêtus de pierres et de briques et bien bâtis, où les gentils vont se laver et faire leurs cérémonies. La Compagnie d'Angleterre a un comptoir en cette ville où elle avait deux marchands et d'autres officiers. Nous leur rendîmes visite. Il leur était arrivé un accident peu de jours avant notre arrivée. Un matelot de leur nation, par mégarde, tira un coup de fusil et blessa un homme du pays. Le peuple s'attroupa pour faire main basse sur les Anglais. Ils en blessèrent trois, entre les autres un de leurs marchands de quatre ou cinq grands coups de sabre et que les chirurgiens de nos vaisseaux pansèrent avec succès

pendant que nous restâmes à l'ancre. Le gouverneur de la ville apaisa le désordre.

La ville de Calicut a été plus considérable qu'elle n'est à présent. Les personnes qui ont lu les histoires des Portugais, y auraient vu combien cette ville florissait autrefois dans le commerce, le nombre des vaisseaux que Vasco de Gama, qui doubla le premier de Cap de Bonne Espérance, y trouva à l'ancre lorsqu'il y mouilla, les grandes guerres que cette nation a soutenues contre le Samorin ou empereur de Calicut qui fut néanmoins forcé de leur permettre d'y bâtir une forteresse, mais qu'ils abandonnèrent ensuite assez légèrement. La mer a beaucoup gagné de ces côtés là, puisque l'endroit où cette forteresse était bâtie est à présent à plus d'une demi-lieue en mer. Cette ville a bien changé de ce qu'elle a été pour le commerce et pour la puissance du Samorin, dont l'étendue des terres est fort limitée à présent. L'on y traite encore du poivre et c'est la meilleure marchandise que l'on tire de là. La ville est habitée de plusieurs sortes de nations, mahométans et gentils. Il y a aussi des juifs, dont quelques uns vinrent à bord et y apportèrent des perles à vendre. Il y aurait à s'étendre sur les mœurs et les coutumes de ces peuples ; je n'en suis pas assez bien informé pour m'y arrêter. Les Naires, qui sont les gentilshommes du pays sont fiers et arrogants, toujours prêts à faire insulte. Il en est parlé beaucoup dans les histoires des Portugais. Lorsqu'on va par la ville où à la campagne, on prend ordinairement de ces gens là avec soi pour se parer des méchants coups que les autres du même ordre pourraient vous jouer et ceux qui vous accompagnent perdraient plutôt la vie que de souffrir qu'on vous fit insulte. On dit que ces naires ne se marient jamais, qu'ils entretiennent une femme à huit ou dix et avec assez d'intelligence entre eux, sans jalousie ni querelle, ce qui serait assez rare si ces nobles ne s'en étaient faits une coutume.

Le 22, M. le directeur de Faye fut visité des principaux anglais qui étaient à Calicut.

Ayant achevé de faire de l'eau et du bois, pris quelques rafraîchissements, et le vaisseau où étaient les sieurs Faes

et Boureau, nommé la *Rochelle*, ayant une partie de sa charge, (je dis une partie pour ce qu'ils avaient une lettre de change de 12.000 roupies [1], fournie par le courtier de Surate et qu'ils devaient recevoir à Calicut, qui manqua, n'ayant pu rencontrer celui qui devait y satisfaire), nous levâmes l'ancre pour continuer notre route.

La saison étant fort avancée et les vents contraires, nous mouillions quelquefois deux ou trois fois par jour et nous levions l'ancre de même, suivant ce que nous croyons pouvoir avancer. Le 30 au matin, nous vîmes deux barques proche de nous qui changèrent aussitôt leur route, ce qui nous fit croire qu'ils nous appréhendaient. Le navire l'*Aigle d'Or* fit voile dessus. L'une de ces barques échappa en gagnant la terre, l'autre se laissa aborder ; elle fut menée à bord de l'amiral ; c'était une prise que des corsaires malabars, qui étaient dans l'autre barque, avaient faite. Ils étaient douze hommes dedans et partis de Chaoul pour aller à Calicut. Ils manquaient d'eau ; M. le directeur leur en fit donner et les renvoya.

Goa

Nous passâmes le 2 février devant l'embouchure de la rivière de Goa. Le navire la *Rochelle* y avait mis à terre en venant de Surate le sieur Duhautménil, un des chefs de colonie [colonisation] de Madagascar et qui était passé aux Indes. Les sieurs Faes et Boureau avaient ordre de M. le directeur Caron de le reprendre en retournant. Ils en donnèrent avis à M. le directeur de Faye qui leur dit d'aller mouiller à la rade ordinaire et d'envoyer à la ville avertir le sieur Duhautménil de se rendre à bord, mais de ne l'attendre que jusqu'au soir ; cependant nous continuâmes notre route avec les cinq vaisseaux, nous mouillâmes au soir à trois lieues au delà.

La ville de Goa, célèbre dans les histoires des Portugais,

1. La roupie a eu des cours variables. On peut l'évaluer en moyenne en ce temps-là à 3 francs 50.

qui a été et qui est encore la capitale de ce qu'ils tiennent dans les Indes, le séjour du vice-roi et du conseil, a été autrefois une place aussi considérable pour le commerce et pour ses richesses qu'il y en eut dans le monde ; c'était l'entrepôt de tout le négoce des Indes, de la Chine et du Japon, d'où les flottes arrivaient de Portugal et d'où elles repartaient pour Lisbonne, chargées des plus précieuses et des plus riches marchandises de l'Orient. Cette ville a fleuri longtemps de la sorte, jusqu'à ce que les Hollandais se furent emparés de la meilleure partie des conquêtes que les Portugais avaient faites dans les Indes, particulièrement des îles, des épiceries et du commerce du Japon. Cette ville commença pour lors à déchoir et à se dépeupler ; elle a continué depuis, en sorte que ce n'est plus à présent que l'ombre de ce qu'elle était autrefois ; ses belles maisons et ses beaux édifices sont tombés en ruine ; il n'y a que les églises qui sont magnifiques, que l'on entretient toujours. Le commerce perdu sans apparence qu'il puisse s'y rétablir et encore moins que les Portugais puissent jamais s'y remettre sur le pied où ils y ont été, il semble que tout contribue à la ruine de cette ville, dont l'air y est très malsain depuis quelques années et qui emporte beaucoup des habitants. Les principaux font bâtir des maisons dehors, le long de la rivière où l'air est meilleur. Dans un voyage que j'ai fait de Surate à la côte de Coromandel, nous mouillâmes devant la forteresse de l'Aguada, qui est du côté du nord de l'entrée de la rivière. J'avoue que je n'ai en ma vie rien vu de si beau que cette entrée par l'aspect des forteresses, des couvents et des autres bâtiments que l'on découvre de là. J'avais assez de penchant pour passer plus loin et pour voir de plus près une ville si renommée ; le temps qui nous pressait et la raison me retinrent. L'entrée de la rivière, depuis Mourmogoa qui est une forteresse à la bande du nord jusqu'à l'Aguada, a plus de deux lieues de large ; c'est un des bons ports de l'Inde, où l'on peut entrer en toute saison par la passe du nord ou par la passe du sud suivant que les vents soufflent et y mouiller sûrement ; les gallions de 2.000 tonneaux montent jusqu'à la ville.

Winguerlant

Nous levâmes l'ancre sur les sept heures du matin le 3 ; le navire qui avait eu ordre d'aller mouiller dans la rivière de Goa était aussi à la voile. Nous fîmes une grande bordée en mer et sur le midi, nous chassâmes à terre et vînmes mouiller devant Winguerlant, distant de sept lieues de Goa. Les Hollandais y sont établis et y ont un petit fortin avec quelques pièces de canon. Cet établissement a été fait du temps que les Hollandais avaient la guerre contre les Portugais, afin que les officiers qu'on y laissait tâchassent de s'informer de l'état de Goa, des mouvements et des positions des Portugais et d'en avertir leurs supérieurs. Winguerlant est située sur les terres de Kolapour, dont le roi est ainsi commun des deux nations. Les Portugais n'osaient pas y attaquer les Hollandais, quoiqu'ils savaient bien qu'ils n'y restaient que pour donner des avis contre eux. L'établissement a continué, quoique la guerre ait fini. Il y avait une flûte hollandaise à l'ancre lorsque nous y mouillâmes. Le commandant du fortin envoya faire compliment à M. le directeur par un officier ; il fit l'offre des rafraîchissements de la terre ; il fut remercié et renvoyé après quelques santés bues. Le vaisseau qui avait jeté l'ancre à Goa vint mouiller le soir proche de nous ; la chaloupe vint à bord avertir M. le directeur qu'ils avaient envoyé à la ville avertir le sieur Duhauménil de se rendre à bord, mais que n'ayant point paru, ils avaient mis à la voile suivant leurs ordres.

Les jours suivants, le vent nous chicana toujours. Nous faisions le matin des bordées à la mer et ensuite à terre, gagnant néanmoins fort peu. Le navire *la Rochelle*, très mauvais voilier, mouillé à trois lieues sud de nous, nous faisait perdre du temps, ce qui porta M. le directeur d'écrire une lettre aux sieurs Faes et Boureau pour les avertir que nous allions prendre le devant, qu'ils fissent leur route et s'arrêtassent à Rajapour pour y prendre le poivre qu'ils avaient laissé ordre d'y acheter et de nous suivre après ; le navire l'*Aigle d'Or* étant le meilleur voilier des trois, j'eus l'ordre de porter la lettre au sieur Gou-

jon afin qu'il fit lever l'ancre pour aller joindre le navire *la Rochelle* et rendre la lettre, ce qui fut fait.

La chaloupe du navire l'*Aigle d'Or* vint à bord le 12 ; le lieutenant du navire apporta à M. le directeur la réponse des sieurs Faes et Boureau, qui demandèrent des Français pour renforcer l'équipage, qui n'était pas de défense en cas de rencontre des pirates malabars, faisant leur route seuls. Nous n'étions qu'à quatre heures de Ceïtapour où le navire *la Rochelle* devait mouiller, ce bâtiment avait un peu gagné, ce qui fit résoudre M. le directeur à attendre jusque là à se déterminer.

Les quatre vaisseaux mouillèrent le 14 à quatre heures du soir dans la baie de Ceïtapour ; les sieurs Faes et Boureau de l'ordre de M. le directeur partirent aussitôt pour aller à Rajapour voir en quel état était leur traite.

Le sieur Duhauménil arriva la nuit du 14 au 15 proche nos vaisseaux ; il avait pris une barque à Goa pour nous venir joindre. Il vint le matin saluer M. le directeur et l'entretint du mauvais état où était pour lors la ville de Goa. J'en ai parlé dans un article de cette relation.

Les sieurs Faes et Boureau vinrent donner avis à M. le directeur que le poivre qu'ils avaient donné ordre d'acheter ne serait [pas] prêt de quinze jours, ce qui le fit résoudre de les laisser achever leur traite. On leur laissa dix Français des navires pour renfort de leur équipage et ordre de faire diligence pour se rendre au plus tôt à Surate. Les trois vaisseaux mirent à la voile le 16 au matin pour continuer notre route.

Nous rencontrâmes le 18 au matin une flotte de 50 à 60 voiles de petits bâtiments portugais chargés de marchandises qu'ils avaient prises à Cambaye et à Surate. Il y avait deux petits navires de guerre pour l'escorte de ces bâtiments ; cette flotte allait à Goa.

Nous faisions peu de chemin, quoiqu'avec bien du travail pour les équipages obligés souvent de mouiller et lever l'ancre deux ou trois fois par jour. Nous mouillâmes le 23 à une lieue de terre devant une peuplade qui paraissait assez grande.

Notre chaloupe et celle de l'*Aigle d'Or* furent envoyées à terre pour acheter des rafraîchissements, l'*Aigle* resta derrière pour les attendre. Notre chaloupe retourna à bord le 23, apportant des volailles que l'on avait traité.

Le premier mars, en faisant route, nous fûmes abordés d'une barque envoyée par le sidi, seigneur d'Anderajapour, une forteresse à quelques lieues sud. de Chaoul. Il y avait deux hommes dedans envoyés par ce seigneur qui firent présent à M. le directeur de la part de leur maître d'une vache, des poules, des œufs, bananes, cocos et des herbages. Ils furent remerciés et eurent pour eux chacun une aune et demi de drap écarlate et quatre aunes et demi que l'on envoya au sidi.

Bombay.

Nous passâmes le 3 devant Bombain [Bombay] ; c'est une place qui a été donnée au roi d'Angleterre Charles II par le roi de Portugal en faveur du mariage de l'infante Catherine, sa sœur, avec ce prince anglais. Cette nation y a fait élever une belle forteresse ; plusieurs particuliers y ont bâti des maisons fort commodes. Bombay est dans une île dont les terres appartiennent aussi aux Anglais, à l'exception pourtant de celles qui sont en propre à des particuliers portugais ou d'autres nations. Il n'y croît que des palmistes dans l'île, qui sont d'un grand revenu, à ce que l'on assure. Les habitants sont obligés de tirer leurs vivres des terres des Portugais qui sont proche Bombay. C'est encore une des bons ports de la côte de l'Inde où l'on entre dans toutes les saisons. Il n'y a néanmoins point de commerce que pour ce qui se consomme dans l'île.

Nous mouillâmes le cinq devant Bacaim [Basseïn]. C'est une ville des Portugais. Il y a une fort belle pêcherie dont les pieux où les filets sont attachés portés jusqu'à deux ou trois lieues en mer. Nous doublâmes le huit les hautes terres de Saint-Jean. Comme la mer est resserrée de là jusqu'à Surate par la terre ferme d'un côté et les bancs de l'autre, les marées y sont fortes et servent à porter les vaisseaux à la rade de Surate.

CHAPITRE II

ARRIVÉE A SURATE. — LE VOYAGE DE FR. MARTIN A BENDER-ABBAS (MARS-NOVEMBRE 1669).

Arrivée à Surate. — Réceptions diverses.

Nous mouillâmes le 10 sur le midi à la grande rade de Surate. Nous y fûmes abordés aussitôt par une chaloupe où il y avait trois Français dedans. Ils étaient de l'équipage d'un navire qui était à la même rade, que M. le directeur Caron avait frété pour porter des vivres au Fort-Dauphin. Ils nous apprirent qu'il y avait douze jours qu'on avait avis de l'arrivée de nos trois vaisseaux à la côte. Il y avait vingt navires à la rade de Surate qui chargeaient pour plusieurs endroits. M. le directeur de Faye m'envoya de là donner avis à M. le directeur Caron de son arrivée et lui porter des lettres qu'il avait pour lui. Je m'embarquai dans une chaloupe; nous arrivâmes sur les sept heures du soir à demi-lieue en dedans la rivière. La mer perdait [descendait] et il fallait attendre une autre marée pour nous porter jusqu'à Surate, où il y avait, d'où nous étions, quatre grandes lieues. Je me faisais un point d'honneur de faire diligence; cela me porta à prendre un Français avec moi et un matelot more qui servait au bateau et qui savait le chemin. Nous marchâmes la nuit et à une heure du matin du 11, nous entrâmes dans Surate. Il n'y avait point d'enceinte de murailles pour lors; je fus à la loge de la Compagnie où j'appris que M. Caron était parti la veille pour aller à Sualis [1] y recevoir

1. C'est le port de Surate.

M. le directeur de Faye. Il n'y avait pas lieu de passer plus outre jusqu'au jour; je fus ainsi obligé d'attendre à cinq heures du matin. Je passai la rivière; je trouvai un bon cheval de l'autre côté que je montai et poussai à Sualis à bride. J'arrivai sur les huit heures. Je trouvai M. Caron qui s'embarquait pour aller au devant de M. le directeur de Faye qui était à l'entrée du bassin de Sualis avec les trois vaisseaux. Je m'acquittai auprès de M. Caron de ce que j'étais chargé de lui dire et de lui remettre; cependant nous avancions, les vaisseaux de même, et sur les neuf heures, M. Caron arriva à bord de l'amiral où il fut reçu au bruit du canon des navires.

Les compliments sur l'heureuse arrivée étant finis, M. de Faye s'enferma dans la chambre du navire avec M. Caron; ils furent deux heures ensemble et en grande contestation sur le retour de l'Arménien Macara et des autres personnes qui avaient été renvoyés avec cet homme au Fort-Dauphin; quelques uns approuvèrent le ressentiment de M. Caron, avec qui il semble, ainsi que je l'ai déjà remarqué, qu'on devait garder plus de réserve; enfin il se rendit ou plutôt il fit semblant de se rendre aux raisons de M. de Faye. Macara parut avec les autres personnes compromises dans son affaire; ils firent leurs excuses à M. Caron, qui les reçut assez bien en apparence, cependant on peut dire que ce n'était qu'un jeu des deux côtés. Le dîner fut servi, on s'entretint les uns avec les autres comme si l'on avait été dans la meilleure intelligence. MM. de Faye et Caron résolurent de partir le lendemain pour Surate; ce dernier fut coucher à terre.

Le 12, M. Caron vint à bord et on descendit à terre ensuite au bruit des canons des trois navires qui firent trois décharges chacun. Les directeurs montèrent en palanquin; il y avait des carrosses, des chevaux de selle et des charrettes à la mode du pays pour la suite. Nous arrivâmes sur le midi à un village nommé Basty, distant d'une lieue de Surate, où l'on avait apprêté à dîner. On reprit la route sur les quatre heures du soir; on trouva au bord de la rivière plusieurs bateaux ornés proprement pour le passage. Les Anglais et les Hollandais envoyèrent leurs paros et des chaloupes. Pendant le trajet,

on tira plusieurs coups de canon de la ville des bâtiments anglais et hollandais. Des navires appartenant à des marchands mores firent ausi des décharges. Le fils du gouverneur de la ville était à la descente, qui fit compliment à M. de Faye sur son arrivée ; il lui présenta le palanquin de son père pour se mettre dedans ; on fut ensuite à l'hôtel de ce premier officier que nous trouvâmes assis dans un divan, accompagné des autres officiers et des personnes les plus considérables de la ville. M. de Faye fit un compliment au gouverneur, dans lequel il fit entrer des raisons qui avaient fait différer jusque là aux Français à s'attacher au commerce des Indes ; il passa ensuite à l'établissement de la Compagnie, la protection que notre grand roi y donnait, les avantages que les sujets de ce grand prince ainsi que les sujets du Mogol devaient espérer de l'union des deux nations. Le R. P. Ambroise de Preuilly, capucin, qui était à Surate depuis quelques années et où l'ordre avait un hospice, servit d'interprète dans cette action. Le gouverneur répondit fort civilement à M. de Faye, fit ses offres de service, présenta le bétel et l'eau rose ; la visite finit par lui, et nous fûmes après au logis de la Compagnie où M. Caron fit les honneurs en y entrant et civilité à tous ce que nous étions mais particulièrement à Macara et aux autres personnes compromises dans son affaire.

Les directeurs continuèrent le lendemain la visite aux autres principaux officiers de la ville, qui tous les reçurent avec beaucoup de civilité.

Je fus le même jour chez le commandeur hollandais lui rendre des lettres dont on m'avait chargé à Cochin pour lui remettre. Je fus chargé aussi par MM. les directeurs de le remercier de ce qu'il avait envoyé leurs paros et leurs chaloupes pour servir au passage de la rivière. Le commandeur me reçut des mieux et me chargea des offres de service envers MM. les directeurs. J'avais aussi des lettres pour le président des Anglais, qu'on m'avait remises à Calicut ; ayant appris qu'il était à la chasse, je les envoyai à leur loge par un serviteur du pays.

Les premières résolutions du Conseil de Surate.

MM. les directeurs tinrent un grand conseil le 14, où ils firent entrer les marchands de la Compagnie. M. de Faye prit la parole et s'adressant particulièrement à nous, il dit qu'on nous avait fait appeler pour aviser avec les directeurs ce qu'on pouvait faire dans les conjonctures et le temps présent pour le bien du service et le renvoi des trois vaisseaux, qu'il était dans ces commencements important de renvoyer en France des retours avantageux et des marchandises choisies, que le temps nous pressant à présent, il avait cru avec M. Caron qu'il fallait différer le départ des trois vaisseaux jusqu'à la fin de l'année, que pendant ce temps là l'on aurait le loisir de connaître les marchandises les plus propres pour France, qu'ayant du temps pour cela, l'on s'introduirait dans le commerce du pays, ce qu'on en pourrait tirer et l'on ferait ainsi de bonnes cargaisons, qu'il y avait lieu d'espérer par là de donner satisfaction à la Compagnie, cependant, pour ne pas laisser les vaisseaux inutiles, qu'on mettrait les navires la *Marie* et la *Force* en charge, à prendre du fret pour Bander Abassy et pour Bassora, et le navire *l'Aigle d'Or* pour Achem, qu'on faisait espérer qu'on en retirerait du moins les dépenses des officiers et des équipages de ces trois bâtiments. Ledit sieur de Faye ajouta que s'il y avait quelqu'un d'entre nous qui eût quelque autre avis à donner pour le bien du service, qu'il serait bien reçu. Nous étions trop nouveaux dans le pays pour être d'un autre sentiment, chacun opina de l'avis des directeurs ; le courtier Samson fut appelé ensuite, afin d'informer les marchands du pays qui auraient des marchandises à mettre à fret sur ces bâtiments. Macara fut nommé pour convenir des conditions. On résolut encore que le navire que M. Caron avait frété pour envoyer au Fort Dauphin chargé de victuailles, serait aussi employé à faire le voyage du golfe de Perse, n'y ayant pas de nécessité à présent d'envoyer du riz à Madagascar, mais qu'on expédierait au plus tôt la *Sommaque* que nous trouvâmes arrivée à Surate, pour aller donner avis à

M. de Mondevergue de l'heureuse traversée des trois vaisseaux et des résolutions du Conseil.

Pendant les jours suivants, les Anglais et les Hollandais vinrent visiter MM. les directeurs qui leur rendirent les visites de même. Ces sortes de visites sont incommodes, on ne s'y épargne pas à boire des santés. M. de Faye commença dès là [ce moment] à se trouver incommodé.

Pendant qu'on était après à prendre du fret, il arriva plusieurs vaisseaux de divers endroits, un du Japon, d'autres de Bassora et de Bander Abassy ; on reçut par là des lettres du sieur Mariage, l'un des envoyés de la Compagnie, qui marquait que les affaires étaient en bon état. On arrêta une grande maison à Surate et l'on peut dire la plus belle de la ville. Il y avait du temps que M. Caron était après à en traiter ; l'arrivée de M. de Faye aplanit les difficultés ; on en fut le maître moyennant 1.600 roupies par an de louage. Le vaisseau que nous avions laissé à Rajapour arriva aussi pendant ce temps là.

Impartialité du directeur de Faye.

Quoique l'intelligence parut être grande entre les officiers de la Compagnie qui étaient à Surate, il y en avait quelques-uns de ceux qui avaient été renvoyés du Fort-Dauphin, qui prétendaient d'autres satisfactions que celles d'avoir été ramenés, d'autres trouvaient à redire à la conduite de M. de Faye, qui croyaient d'abord qu'on allait faire un changement de courtier dans la loge et renvoyer les personnes dont ils avaient été maltraités ou à qui ils en voulaient. Comme la passion animait ces gens là, ils ne voyaient pas que M. de Faye avait besoin de temps pour faire les choses avec connaissance de cause, qu'il voulait ménager M. Caron, afin de tâcher à l'amener à ses fins et agir de concert ensemble. Cependant cette conduite, toute prudente qu'elle était, trouva des personnes qui la blâmèrent et publiquement ; les gens désintéressés en faisaient un autre jugement et rendaient justice à M. de Faye.

Fr. Martin désigné pour aller à Bender Abbas. — Le voyage jusqu'à Mascate.

Les navires la *Marie* et la *Force* et le *Salomony* frêté par la Compagnie étant chargés, j'eus ordre de m'embarquer sur la *Marie* et des instructions de ce que je devais faire après mon arrivée au Bander Abassy. Le sieur Frotter, marchand, eut ordre aussi de s'embarquer sur la *Force* ; il y avait une petite cargaison de poivre et d'indigo sur le navire la *Marie* pour le compte de la Compagnie ; le fret de ce bateau monta à 12 ou 13.000 roupies, ce qui surprit fort M. de Faye à qui l'on avait fait entendre qu'il irait au moins à 25 ou 30.000 roupies ; Macara et le courtier Samson avaient arrêté les marchandises, convenu du nombre qu'il y avait dans les balles et du prix. Il y a apparence que l'un ou l'autre ou peut-être tous les deux ensemble avaient plus envisagé leur intérêt que celui de la Compagnie, le navire la *Force* et le *Salomony* étant sur le même pied.

Après avoir pris congé de MM. les directeurs, nous nous embarquâmes le 16 avril à la nuit. Nous laissâmes M. de Faye fort incommodé d'un flux ; j'eus des pressentiments en le quittant que je ne le reverrais plus. Nous arrivâmes le 17 à bord. Le même jour il nous arriva un accident suivi d'un bonheur ensuite et assez particulier. La chaloupe du *Salomony* vint à notre bord vers les dix heures du soir pour quelques affaires. En débordant du navire pour retourner à leur vaisseau pendant un gros vent et des courants violents, le vent s'étant jeté tout à coup dans la voile qu'ils avaient hissé en quittant le bord, fit tourner la chaloupe dans laquelle il y avait quinze hommes qui furent emportés à plus de cinq cents pas avant qu'on pût envoyer à leur secours. Le bateau et la chaloupe firent si bonne diligence qu'ils les sauvèrent tous et, par un bonheur que je nomme particulier, il n'y eut personne de noyé.

Nous mîmes à la voile le 18 vers les cinq heures du soir. Comme nous partions tard, que les vents nous étaient contraires, nous fûmes obligés, pour gagner l'entrée du golfe de

Perse, d'aller courir jusque par les 12 degrés de latitude et 82 de longitude ; de là nous mîmes le cap pour aller chercher le cap Roxalgate. Nous tînmes cette route jusqu'au 26 mai ; il est inutile de marquer la route jour par jour, le trajet de Surate à l'entrée du golfe étant assez connu. Le 27, à la pointe du jour, nous vîmes un navire à une heure au vent de nous, que le navire la *Force* alla reconnaître ; nous étions pour lors par les 21 degrés de latitude, nous nous faisions proche de la côte d'Arabie et, voyant un changement d'eau à la mer, nous jetâmes la sonde et trouvâmes fond à 40 brasses et ensuite 42 et 45 brasses, sable menu tirant sur le gris. Un peu après, nous découvrîmes la terre au nord-ouest de nous et dont nous pouvions être éloignés de quatre lieues ; le vaisseau que nous avions vu le matin s'étant approché et nous ayant salué fut reconnu appartenir au courtier Samson sur lequel il y avait des marchandises pour la Compagnie et un Français dessus qui y commandait ; nous approchâmes la côte et la rangeâmes pendant toute la journée par un beau frais à la distance d'une lieue ; nous jetâmes la sonde par plusieurs fois et trouvâmes fond à 26, 30 et 35 brasses ; la terre que nous rangeâmes est fort basse, sable blanc et sans apparence d'habitation. Nous carguâmes nos voiles la nuit, afin d'attendre au jour à doubler le cap de Roxalgate qu'il faut ranger pour entrer dans le golfe ; nous jetâmes la sonde à minuit et trouvâmes 100 brasses, fond d'argile ; c'est une marque qu'on n'est pas éloigné du cap. Nous continuâmes de faire voile le 28 le long de la côte, par un beau frais ; sur les deux heures de l'après-midi nous doublâmes le cap de Roxalgate, qui n'est qu'une pointe basse de sable. Un peu avant que de le doubler, on découvre une haute montagne dans les terres, nous jetâmes la sonde à environ deux lieues en mer du cap sans trouver de fond. Nous vîmes plusieurs barques arabes, qui faisaient voile le long de la côte ; on dit que dans les terres, à six lieues du cap, qu'il y a une ville fort peuplée, nommée Roxalgate, dont le cap prend le nom.

Le 29, nous eûmes calme toute la journée avec une chaleur excessive, qui fut comme un prélude de celle que nous aurions

à ressentir dans ces quartiers là ; nous fûmes dîner au *Salomony*.

Le 30, vent faible qui nous portait à la route ; sur les deux heures après midi que nous étions à deux lieues de terre, nous découvrîmes 12 à 15 vaisseaux de diverse grandeur, les uns à la voile, les autres mouillés ; nous étions pour lors devant une habitation d'Arabes, nommée Curiat, située par la longitude de 23° 20', où l'on dit qu'on peut faire de l'eau. Le petit navire du courtier Samson qui s'était joint à nos vaisseaux restait derrière ; nous vîmes deux chaloupes des navires que nous avions découverts qui allaient à ce petit bâtiment, ce qui nous obligea d'armer notre bateau et de l'envoyer à bord. Une des chaloupes avait déjà été au petit vaisseau et en repartit voyant approcher notre bateau. Nous ferlâmes nos voiles pour attendre le navire, il nous joignit sur le soir ; notre bateau retourna à bord ; l'officier qui y commandait nous rapporta que ces gens là s'étaient informés qui nous étions, n'ayant pas accoutumé de voir le pavillon blanc dans le golfe ; on leur répondit que nous étions français et leur ayant demandé aussi qui ils étaient, ils se dirent marchands malabars qui trafiquaient le long de la côte. Nous avons su depuis que ces bâtiments étaient arabes de Mascate, armés en guerre pour aller à la rencontre d'une escadre de Portugais avec qui ils sont en guerre et qui était dans le golfe ; entre ces vaisseaux arabes, il y en avait six depuis 350 tonneaux jusqu'à 500 ; c'était des navires appartenant à des marchands de Surate qui allaient à Bassora, ils avaient mouillé devant Mascate pour s'y rafraîchir, les Arabes s'en étaient saisis, ils avaient fait mettre à terre dans des magasins les marchandises dont ces bâtiments étaient chargés et les avaient armés en guerre ensuite et y avaient joint sept ou huit autres petits vaisseaux à eux, [et] ainsi formé une escadre.

Le 31, faisant voile de conserve, nos quatre vaisseaux ensemble, nous vîmes l'escadre de la veille aussi à la voile et qui nous suivait et semblait vouloir nous joindre ; nous nous disposâmes pour le combat en cas qu'ils nous attaquassent ; sur le soir nous entendîmes force coups de canon qui étaient

tirés de Mascate dont nous étions proche ; apparemment à cause de la nouvelle lune, l'escadre fit voile de ce côté.

Mascate.

Mascate est une ville considérable à la côte de l'Arabie heureuse ; elle a été longtemps sous la domination des Portugais, sur qui les Arabes l'enlevèrent en l'année...... on dit qu'il y a une forteresse imprenable. Depuis ce temps là, les Portugais et les Arabes se font une guerre cruelle et sans quartier. Quoique cette ville soit dans une situation des plus chaude, on y trouve néanmoins de bons rafraîchissements qui y viennent de dedans les terres. Les pays depuis le cap Roxalgate jusqu'au cap Mosadon reconnaissent le prince ou iman de Mascate ; sa domination s'étend aussi à quelques journées dans les terres.

Nous continuâmes notre route avec assez de peine à cause des calmes et par les grandes chaleurs que nous ressentions. Nous découvrîmes le 10 juin au matin les hautes terres d'Arabie et de la Perse et un grand vaisseau au milieu de nos quatre navires ; nous y envoyâmes la chaloupe pour le reconnaître ; c'était un bâtiment de Surate qui avait mis à la voile trois jours avant nous ; il était chargé pour Congo et Bassora.

Arrivée à Bender Abbas.

Enfin le 14 au matin, nous vînmes mouiller à la rade du Bander Abassy. Nous saluâmes la ville de treize coups de canon, l'on nous répondit de trois coups seulement ; cependant l'on voulut nous faire valoir ce salut sur ce que l'on nous assura qu'on ne répond ordinairement qu'un coup de la place. Il y avait à la rade quatre vaisseaux, deux hollandais et deux de Surate ; les premiers nous saluèrent, celui qui portait le pavillon de cinq coups, l'autre de trois ; nous rendîmes coup pour coup. Les chaloupes de ces bâtiments vinrent aussi à bord nous faire offre de services. Une barque envoyée par le *chabandar* nous apporta de sa part du vin et des rafraîchissements ; cet officier

nous fit aussi faire compliment sur notre arrivée par un de ses gens qui étaient dans la barque. Le navire la *Force* était resté derrière et n'avait pu gagner la rade ; j'envoyai la chaloupe à ce bâtiment y prendre le sieur Frotter, marchand, pour descendre ensemble à terre où nous y mîmes le pied sur les quatre heures du soir. Le sieur Mariage nous reçut dans la loge de la Compagnie ; les officiers de la ville, les principaux marchands ainsi que les Anglais et les Hollandais nous envoyèrent faire compliment sur notre arrivée.

État des affaires à Bender Abbas ; la mission Delalain, la Boulaye, Beber et autres.

Le sieur Mariage était un des envoyés de la Compagnie à la cour de Perse où le roi avait aussi envoyé le sieur Delalain, l'un de ses ordinaires avec le sieur la Boulaye le Goux, gentilhomme angevin, qui avait déjà fait le voyage des Indes. Ces gentilhommes devaient agir de concert avec trois envoyés de la Compagnie, les sieurs Beber, Mariage et Dupont ; les premiers étaient chargés des lettres de Sa Majesté pour le roi de Perse et pour le Mogol en faveur de la Compagnie.

A l'arrivée de ces envoyés à la cour de Perse, ils se brouillèrent ensemble ; les caractères de ces personnes étaient bien différents ; le sieur Delalain était un homme d'esprit, de mérite, capable d'une négociation importante et qui s'est attiré l'estime d'autant de personnes dont il a été connu dans le voyage. Le sieur de la Boulaye, parmi plusieurs bonnes qualités, en avait aussi quelques-unes qui lui faisaient tort. J'ai dit déjà quel homme était le sieur Beber ; le sieur Dupont mourut avant que l'on put reconnaître de quoi il était capable ; pour le sieur Mariage, il aurait pu servir utilement, s'il n'avait point été attaché trop à son sens et peut-être trop intéressé ; ces trois derniers, qui devaient tenir à honneur de communiquer avec les envoyés du roi, voulurent traiter à part, sans leur donner aucune connaissance des affaires de la Compagnie. Le sieur Delalain leur remontra souvent qu'ils ne suivaient pas en cela les intentions de la cour ni les ordres qu'ils avaient de la Compagnie ; on

verbalisa de part et d'autre, il y en eut même entre les envoyés de la Compagnie qui voulurent contester le pas avec les envoyés de Sa Majesté dans une audience publique que le roi de Perse leur donna. Un auteur moderne [1] a traité amplement toute cette conduite dans un livre qui est imprimé ; l'on peut dire pourtant qu'entre quelques vérités qu'il y a dans cet auteur, on pourrait lui faire remarquer beaucoup de méprises où il est tombé, mais encore un certain esprit de médisance qui passe les bornes, pendant qu'il s'applaudit de quantité de louanges qu'il se donne à lui-même dans toutes les occasions et qu'il les cherche même, cependant les personnes qui l'ont connu n'en demeurent pas d'accord.

Le démêlé qu'il y eut entre ces envoyés n'empêcha pas que l'on obtint un firman ou permission du roi de Perse en faveur de l'établissement de la Compagnie dans les États de ce prince mais assez mal conçu, ce qui fit résoudre dans une assemblée qu'ils tinrent ensemble que le sieur La Boulaye le Goux et le sieur Beber passeraient aux Indes pour solliciter un firman du Mogol en faveur du commerce, pendant que les autres resteraient pour tâcher à faire réformer le firman qu'on avait obtenu. Les personnes nommées pour faire le voyage des Indes s'embarquèrent au Bander Abassy, ils arrivèrent à Surate et passèrent de là à la cour du Mogol où ils obtinrent le firman [2]. Le sieur Beber retourna à Surate où M. Caron le retrouva à son arrivée. Le sieur La Boulaye le Goux prit un dessein, qui ne pouvait partir que d'une résolution extraordinaire, de passer des Indes à la Chine par terre. Depuis le départ de ce gentilhomme à la cour du Mogol, on n'en a point eu de nouvelles ; il y a toutes les apparences qu'il a été assassiné dans la route. Les personnes qui connaissaient le pays où il fallait passer prévirent bien aussi ce qui lui était arrivé.

Cependant le sieur Dupont étant mort en Perse, il n'y resta

1. Probablement Tavernier, né en 1605 mort en 1686. — Une partie de la rédaction de F. Martin est postérieure à cette dernière date.

2. Le firman donné par le grand Mogol Aureng Zeb à Beber, autorisait les Français à s'établir à Surate. Il porte la date du 29 du mois de Saffer, du règne d'Aureng Zeb le 9e, soit le 11 août 1666.

plus que le sieur Delalain et le sieur Mariage. Celui-ci, sans vouloir écouter les raisons du sieur Delalain, passa dans la province de Masandran [Mazenderan], proche de la mer Caspienne, où la cour de Perse était pour lors. Pendant un séjour de plusieurs mois qu'il y fit, il obtint un nouveau firman un peu plus raisonnable que le premier à la vérité mais cependant qui n'avait rien de particulier en faveur de la Compagnie ; on était par là exempt des droits des marchandises que l'on paie à l'entrée de Bander Abassy et qui étaient pour lors de 14 %, mais par compensation on s'engageait de faire des présents de temps en temps au roi de Perse, conformes [proportionnés] au commerce que la Compagnie ferait dans ses terres, c'est-à-dire que l'on s'engagerait de payer les droits sous le nom spécieux de présents. Le sieur Delalain attendait avec impatience des nouvelles de l'arrivée des directeurs à Surate où il avait résolu de les aller trouver pour les informer de toute la conduite qu'on y avait tenu en Perse. Ce gentilhomme mourut dans cette attente ; il fut enterré à trois lieues du Bander Abassy et regretté de toutes les personnes dont il était connu. Le sieur Mariage resté seul attendait aussi avec la même impatience des nouvelles de l'établissement de la Compagnie à Surate, afin d'en tirer de quoi satisfaire aux dettes qu'il avait contractées en Perse pour fournir aux dépenses qu'il y avait faites et qui étaient considérables. Voilà l'état des affaires lorsque nous arrivâmes au Bander Abassy.

Les premiers jours de notre arrivée au Bander Abassy, nous fûmes voir les principaux officiers de la ville et les chefs des Compagnies d'Angleterre et de Hollande, qui nous rendirent aussi la visite.

Une escadre des Portugais de huit à dix vaisseaux mouilla le 20, à la vue du Bander Abassy, après avoir fait de l'eau dans l'île de l'Arèque [Larek] ; elle remit à la voile le 24 ; eux et les Arabes se cherchaient réciproquement.

La guerre entre les Turcs et les Arabes à Bassora paralyse les affaires.

Le navire la *Marie*, qui était chargé pour Bander Abassy mit à terre toutes les marchandises qui étaient dans le bord. Le navire la *Force* et le *Salomony* étaient chargés pour Bassora où l'on avait des nouvelles qu'il y avait guerre ouverte entre les Arabes et les Turcs et que les premiers étaient maîtres de cette place ; je m'étendrai davantage dans la suite sur les particularités de cette guerre. Dans l'incertitude de savoir au vrai l'état des choses, il y avait des navires de Surate à Congo chargés pour Bassora qui retardaient de continuer leur voyage jusqu'à être informés s'il y avait de la sûreté d'y aller. Le chabandar du Bander Abassy, à qui le revenu de la douane appartient par une gratification que le roi faisait dans ce temps là de ce revenu à des officiers qui l'avaient bien servi, crut que les désordres de Bassora pourraient servir à nous porter à faire décharger au Bander Abassy les navires la *Force* et le *Salomony* dont les droits d'entrée auraient été considérables, puisque le chargement des navires à fret du navire la *Marie* lui avait valu 80.000 écus. Pour agir dans cette action avec succès, cet officier y intéressa des principaux officiers de la Compagnie au Bander Abassy et qui y devaient avoir leur part ; ces derniers, sans considérer le tort qu'une conduite de même pourrait causer à la réputation de la nation, furent les plus ardents à solliciter M. Frotter et moi de décharger ces deux vaisseaux au Bander Abassy ; toute leur industrie y fut employée jusqu'à nous faire voir des lettres, qu'il n'y avait pas deux heures qui étaient écrites, qu'ils disaient venir de Bassora, où l'on marquait qu'il n'y avait point de sûreté à y envoyer des vaisseaux, que les Arabes et les Turcs s'en saisiraient ; ils en vinrent jusqu'à nous menacer de protester contre nous, et [on] fit venir dans la loge le chef de la Compagnie anglaise pour tâcher de nous persuader. Cependant le sieur Frotter et et moi, qui étions bien informés que les choses n'allaient pas si mal qu'on voulait nous le faire croire, résistâmes tou-

jours aux menaces et aux sollicitations qu'on nous fit. Nous eûmes aussi avis que les vaisseaux de Surate qui étaient à Congo devaient mettre à la voile pour continuer leur voyage, ce qui nous porta tous deux à prendre la résolution que le sieur Frotter partirait avec les deux vaisseaux la *Force* et le *Salomony* et le petit bâtiment du courtier Samson, qu'il irait mouiller à Bandarik [Bender Reg] un port du royaume du Perse dans le fond du golfe et que de là il s'informerait de l'état des guerres de Bassora, pour prendre des mesures à passer plus loin, si l'on y voyait de la sûreté. La suite a fait voir que cette résolution fut prise très judicieusement et ces trois vaisseaux mirent à la voile le 9 juillet. Cependant on fulmina contre nous, mais que ne peut l'intérêt sur les personnes qui s'abandonnent à cette passion ?

Chaleurs excessives ; Fr. Martin s'en va à la montagne.

Les chaleurs excessives du Bander Abassy firent abandonner la ville à la plupart des habitants. Le chef de la Compagnie anglaise partit pour Ispahan, le chef de la Compagnie de Hollande fut à une montagne éloignée dès son pied de six lieues du Bander Abassy pour y aller chercher du frais. Le sieur Mariage et moi étions tombés malades, ce qui nous fit résoudre à prendre le parti d'aller aussi à la montagne, où nous arrivâmes le 19 à deux heures du matin après avoir monté pendant deux nuits entières et par des chemins où l'on hésiterait de se risquer, si l'on y passait le jour.

Le lieu où nous campâmes avait au levant et au couchant deux montagnes extrêmement hautes, ce qui nous ôtait la vue du soleil d'un côté jusqu'à huit heures du matin et nous le faisait perdre de l'autre à quatre heures du soir, le terrain inégal rempli de roches, en sorte que nous eûmes de la peine à trouver une place pour y tendre une tente. Nous fîmes élever ensuite des huttes de branchages pour les gens de la suite qui étaient avec nous. Le chef de la Compagnie de Hollande était logé proche dans une maison de terre qu'il avait fait faire ; les gens qui l'avaient accompagné étaient campés sous des tentes qu'il y

avait fait dresser. Je ne crois pas qu'on puisse trouver un lieu plus désert ni plus affreux. Lorsque le temps était clair et serein, nous découvrions du lieu où nous étions campés la plaine et le cours d'une rivière d'eau salée qui va se perdre à la mer au nord du Bander Abassy. Cependant ce lieu ne laissait pas d'avoir ses commodités ; la fraîcheur que nous y trouvâmes nous remit sur pied, le sieur Mariage et moi, en trois jours. Il y avait une vingtaine de familles de gens de la terre dans ces montagnes, qui y élevaient des troupeaux de chèvres et qui y cultivaient des jardinages par le moyen d'une source d'eau qui sortait proche de lieu où nous étions campés et dont ils en ménageaient jusqu'à un filet. Pendant que nous fûmes là, nous ne manquâmes point de raisins, de figues, de pêches, de grenades, de coings et d'autres sortes de fruits. Les coings de la Perse n'ont pas cette âpreté qu'on trouve dans ceux qui croissent en Europe ; on mord dans les premiers comme dans une pomme. Il y avait aussi de la chasse, particulièrement des perdrix excellentes mais qui donnaient de la peine à chasser à cause de l'inégalité du terrain. Nous y vîmes des bêtes fauves, mais sans pouvoir en attraper aucune. Il y a aussi des tigres, nous en aperçûmes un et qui prit la fuite d'assez loin. L'incommodité que nous y souffrîmes fut une espèce de guêpes qui y étaient en quantité et dont la piqûre est très dangereuse ; je parle par expérience, je fus piqué d'un de ces insectes au doigt du milieu de la main gauche, à l'endroit où le doigt se joint à la paume de la main ; je souffris pendant une demi-heure de même que si l'on eût appliqué des charbons ardents à l'endroit de la piqûre ; la partie du bras depuis le bout des doigts jusqu'au coude devint après comme engourdie et resta dix jours en cet état. Je fus obligé pendant ce temps là de porter le bras en écharpe, sans m'en pouvoir aider, j'appréhendais cependant. Au bout de ce temps là, la chaleur naturelle revint peu à peu dans la partie [endolorie] et je m'en servis après comme auparavant. On a vu des personnes mourir de la piqûre de ces guêpes ; les gens de la montagne guérissent ce mal avec des paroles ; je ne voulus pas pourtant me servir de ce remède. Nous nous visitâmes souvent les Hollandais et nous, n'ayant

point là d'affaires qui nous attachassent. Nous eûmes plusieurs orages pendant notre séjour sur cette montagne et deux ou trois fois de la grêle extraordinairement grosse.

Le chef de la Compagnie de Hollande ayant eu avis que la cafille de soie qui leur vient chaque année d'Ispahan était arrivée au Bander Abassy, il quitta la montagne le 19 août pour aller donner ordre aux affaires de leur Compagnie. Sur l'avis que nous eûmes aussi que les chaleurs étaient diminuées au Bander, nous nous y rendîmes le 30 du même mois.

Nous eûmes avis le 5 septembre que l'escadre des navires arabes de Mascate avait attaqué l'escadre des Portugais mouillée à la rade de Congo ; après quelques heures de combat, les Arabes se retirèrent ; ils y perdirent un de leurs généraux et bon nombre des leurs. Les Portugais y perdirent aussi des gens, mais l'avantage du combat fut pour eux.

Défense aux navires de Surate de débarquer des marchandises à Congo.

Le *janichim* ou lieutenant du roi de Perse au Bander Abassy nous invita le 1er octobre, les Anglais et nous, de nous trouver chez lui à la lecture d'un ordre qu'il avait reçu de la cour ; nous nous y rendîmes sur le midi où cet ordre fut lu au bruit des canons des forteresses. C'était des défenses aux navires de Surate d'aller décharger des marchandises à Congo, afin d'obliger par là les officiers de ces bâtiments à venir au Bander Abassy. Ces défenses étaient faites pour ôter la part que les Portugais avaient à la douane de Congo par un traité fait avec les rois de Perse. Je m'étendrai davantage dans la suite de cette relation sur cet article. Nous fûmes traités par le *janichim* ; l'on y but les santés du roi de France, du roi de Perse, des États, les santés particulières et toutes au bruit du canon et des boîtes. Nous passâmes dans ce divertissement jusqu'au lendemain 4 à la pointe du jour, que nous nous retirâmes.

Nous reçumes le 8 des lettres du sieur Frotter de Bandarik ; ce marchand nous donnait avis que les Turcs s'étaient rendu maîtres de Bassora. Voici un léger récit au sujet de cette guerre.

Détails sur la guerre de Bassora.

Aya pacha, arabe qui gouvernait Bassora comme souverain, sous l'autorité néanmoins du Grand Seigneur, à qui il payait un tribut et avec une garnison de janissaires, eut avis de la Porte qu'il y avait des ordres de lui couper la tête, sur le soupçon qu'on avait qu'il entretenait intelligence avec le roi de Perse. Cet homme, pour prévenir ce coup, fit confidence de l'avis qu'il avait reçu à deux de ses familiers qu'il laissa à Bassora avec des ordres, l'un en qualité de gouverneur, l'autre dans la charge de *chabandar*. Il sortit ensuite et s'alla mettre à la tête d'une armée de 15.000 Arabes, qu'il avait fait assembler à deux ou trois journées de là. Le commandant des janissaires et le trésorier du Grand Seigneur, ayant eu avis de la sortie d'Aya pacha, s'emparèrent du gouvernement; ils se saisirent du chabandar qu'ils envoyèrent prisonnier à Bagdad; ils auraient fait la même chose au gouverneur qui eut l'adresse de les prévenir et de se retirer auprès de son maître. Les Turcs étant ainsi absolus dans Bassora firent mille violences aux habitants arabes; ils tirèrent des sommes considérables des plus riches et n'épargnèrent pas deux religieux carmes déchaux qui y ont un hospice; ces bons pères furent mis aux fers et n'en sortirent qu'à la sollicitation de quelques marchands chrétiens de Bagdad qui représentèrent la pauvreté de ces religieux.

Aya pacha, averti des désordres de Bassora, s'approcha de la ville avec son armée et après huit ou dix jours d'attaque, il força la place et y entra le 22 avril, l'épée à la main. Il y eut plusieurs Turcs de tués dans cette action, ainsi que des Arabes qui tenaient leur parti. Le commandant des janissaires et le trésorier se sauvèrent avec plusieurs de leurs gens et se retirèrent à Gourna; c'est une forteresse à ... lieues de Bassora, bâtie à la pointe d'une île où le Tigre se jette dans l'Euphrate. Aya pacha, ayant remis l'ordre dans Bassora, connaissait que la conservation de cette place dépendait de la prise de Gourna. Il y marcha avec son armée et y mit le siège. Les choses étaient en cet état lorsque le sieur Frotter arriva à Bandarik avec

les trois vaisseaux; il apprit là qu'il y avait de la sûreté à aller à Bassora; il poursuivit sa route, entra dans l'Euphrate et mouilla devant cette ville. Il y descendit à terre, fut bien reçu du gouverneur qu'Aya pacha avait laissé, traita avec lui et obtint des privilèges pour le commerce de la Compagnie.

Cependant, la Porte ayant été informée du désordre arrivé à Bassora et du siège de la forteresse de Gourna, ces deux places étant d'une importance extrême à l'État, la première particulièrement, pour ce que c'est l'entrepôt du commerce de la Turquie avec les Indes, le bacha de Bagdad eut des ordres de remettre l'autorité du Grand Seigneur en ces quartiers là. Cet officier assembla des troupes et se mit en marche. Aya pacha, qui avait avis de tout ce qui se passait et qui n'était pas assez fort pour résister en campagne à l'armée des Turcs, fit les derniers efforts pour s'emparer de la forteresse de Gourna. Il fit donner l'assaut, monta le premier à la brèche et, s'il avait été soutenu, il emportait la place. Sa valeur ne servit qu'à le faire distinguer de cette armée d'Arabes qui manquèrent de cœur dans une si belle occasion. Cependant les Turcs approchèrent et il y avait du danger à les attendre. Aya pacha leva le siège et rentra à Bassora. En voyant qu'il n'y pouvait pas tenir, il quitta la place le 6 septembre, passa en Perse et de là aux Indes au service du Mogol, où il a eu de beaux exploits et y est mort dans l'action et avec réputation.

Le sieur Frotter était, lors de cette révolution, avec les trois vaisseaux à Bassora; il y fit rembarquer les marchandises de la Compagnie qu'il avait fait mettre à terre; il reçut aussi dans les bords de ces bâtiments des effets appartenant à des marchands particuliers qui se retiraient de là, mit à la voile le 7 pour descendre l'Euphrate et arriva quelques jours après à Bandarik.

Cependant les Turcs entrèrent à Bassora où ils y exercèrent les violences qui leur sont ordinaires. Le bacha de Bagdad ayant mis les ordres nécessaires pour la conservation de la place, y laissa une forte garnison de janissaires sous le commandement d'un pacha et se retira après dans son gouvernement. Voilà le sujet et le succès de la guerre de Bassora.

Départ de Bender Abbas (19 octobre).

Nous avions reçu des ordres à notre départ de Surate de nous y rendre avec les vaisseaux la *Marie* et la *Force* dans tout le mois de novembre, pour ce qu'on avait destiné ces deux navires pour renvoyer en France ; nous fîmes toutes nos diligences pour trouver du fret ; nous disposâmes à partir le 20 octobre, quand même le navire la *Force* ne nous aurait pas joints.

Le navire *la Force* arriva le 16 à la rade du Bander Abassy ; nous apprîmes par la lettre du sieur Frotter que le *bassa*, gouverneur de Bassora, ayant eu avis qu'il y avait plusieurs vaisseaux à Bandarik chargés de marchandises qui s'y étaient retirés à cause des révolutions dernières, il écrivit aux capitaines de ces bâtiments qu'ils pouvaient venir en toute assurance à Bassora, qu'ils y seraient traités à l'ordinaire, le commerce libre en payant les droits accoutumés ; il était de l'intérêt du bassa de rétablir le commerce. Le sieur Frotter, qui était chargé de beaucoup de marchandises qu'on ne pouvait vendre que là, résolut d'envoyer la *Force* suivant les ordres des directeurs et de passer à Bassora avec les deux autres bâtiments. Les officiers des vaisseaux de Surate et d'ailleurs qui s'étaient retirés à Bandarik, prirent aussi le même parti d'y retourner. Toutes affaires étant disposées pour notre retour à Surate où le sieur Mariage avait ordre de passer pour rendre compte de sa gestion aux directeurs, nous laissâmes un commis au Bander Abassy avec des ordres de ce qu'il avait à faire ; nous nous embarquâmes ensuite et mîmes à la voile, le 19 au matin, les vaisseaux *la Marie* et *la Force.*

J'ai cru devoir coucher dans cette relation ce que j'ai remarqué au Bander Abassy pendant le séjour que j'y ai fait.

Description de Bender Abbas.

Le Bander Abassy est une ville nouvelle, ouverte partout et défendue du côté de la mer par deux forts assez bons qui y

ont été bâtis et garnis de bons canons de fonte que les Persiens remportèrent d'Ormuz lorsqu'ils la prirent sur les Portugais, sous leur roi Cha Abbas à qui l'histoire a donné le nom de Grand, avec l'assistance des Anglais en l'année 1622. Cette ville n'a point de bâtiments considérables ; les loges des Anglais et des Hollandais y sont assez commodes, ainsi que quelques maisons des particuliers, officiers et marchands du pays, mais toutes bâties de terre. En l'abordant du côté de la mer, elle ne laisse pas de paraître quelque chose ; dans plusieurs maisons de la ville, il y a une forme de tourelles de trois ou quatre pieds en carré, qui portent leur élévation assez haut, fermées par l'extrémité mais avec des ouvertures aux quatre faces, un peu au-dessous, ces ouvertures élargies par le dehors mais resserrées en perçant au dedans en forme de talus ; ces tourelles répondent presque toutes dans des salles basses ; on s'y met au-dessous dans les grandes chaleurs pour y avoir de la fraîcheur. Le vent qui entre par les ouvertures d'en haut, violenté, coulant en dedans tout le long des murs, fait l'effet que j'ai remarqué. Quelques uns trouvent que cet air n'est pas sain ; cependant on s'en trouve soulagé. Comme les maisons du Bander Abassy sont toutes bâties et à terrasses, ces tourelles portant leur élévation assez haut au-dessus de ces bâtiments, cet aspect donne à la vue [est agréable à voir]. Le pays d'autour de cette ville n'est que sable et roches brûlées à l'ardeur du soleil, le terrain uni jusqu'aux montagnes qui en sont éloignées de quatre à cinq heures.

Il n'y a point d'eau douce ; l'on en apporte d'une lieue de là mais saumagne [saumâtre]. La meilleure vient d'un grand village nommé Issui, qui en est à quatre lieues ; le pauvre peuple qui n'a pas le moyen de boire de cette eau est forcé de se servir de celle du lieu qui par succession [insensiblement] engendre une espèce de ver qui se coule entre cuir et chair. On a vu des gens du pays avoir en même temps sept de ces vers sur leur corps ; les étrangers y sont aussi sujets ; feu le sieur Raisin, fameux joailler, qui avait fait plusieurs fois le voyage des Indes, s'en fit tirer un à Lyon. La manière de se faire traiter de ces insectes, c'est en faisant une légère ouverture à

l'endroit où l'on remarque par une petite tumeur que ce ver veut sortir. Il y a de l'adresse à l'atirer, on le tortille en le tirant autour d'un petit bois rond, délicat. Lorsque l'on sent de la résistance, il en faut rester [là] et mettre la partie à une autre fois. Il est dangereux de le rompre, pour ce que ce qui reste dans le corps s'y corrompt; on est forcé après de faire des incisions pour le tirer et en danger que la gangrène s'y jette. Il y a eu un Français à l'île Sainte-Marie proche de Madagascar à qui il parut un de ces insectes au front; comme on ne connaissait pas la manière de faire la cure, cet homme en mourut. Ce ver ressemble, étant tiré, à un petit nerf séché; j'en ai vu un qui avait plus de trois pieds de long.

Le peuple ne vit que de dattes et de poisson salé; c'est aussi la nourriture du menu peuple habitant les côtes du golfe jusqu'à Bassora; la pêche est belle au Bander Abassy et le poisson des meilleurs; le commerce considérable, parce que c'est l'entrepôt des marchandises des Indes que l'on porte de là en Perse, en Turquie, même jusqu'en Europe, mais diminué pourtant à présent de beaucoup de ce qu'il a été autrefois. Il n'y a pas de marchandises riches dans la ville; il en vient quantité de Lara, de Chiras, d'Ispahan au temps de la moisson qui commence ordinairement depuis le mois de décembre et dure jusqu'en juin.

On voit à un bout de la ville un reste de château de terre bâti à l'antique que les Portugais y firent élever pendant qu'ils étaient maîtres d'Ormus, pour tenir la terre ferme en sujétion; on voit là proche dix ou douze galions délabrés que les Portugais y firent construire après la prise de cette ville et qui servent comme de trophées de leur victoire. Il y a des juifs habitués dans la ville et des banians qui y sont venus des Indes. Comme il n'y a pas de pâturages, le bétail est d'un mauvais manger; j'ai vu des vaches et des moutons se nourrir de têtes de poisson salé. Pendant un séjour de trois à quatre jours que nous fîmes à Issui, ce village d'où l'on porte la bonne eau au Bander Abassy, je remarquai des paysans faire bouillir des noyaux de datte dans de l'eau pendant cinq ou six heures: il s'en fait comme une espèce de sirop, qu'on donne après au bétail comme nourriture. Le dedans des terres fournit des vivres et des rafraîchissements à la ville ainsi qu'à l'île de Quirins [Kichm].

Ormuz.

Les personnes qui ont lu les histoires des Portugais de leurs conquêtes dans les Indes savent la réputation que la ville d'Ormus a eue autrefois. Cette place est située dans une île de... ou... lieues de tour [1], éloignée de trois lieues du Bander Abassy, séparée de la terre ferme en un endroit par un petit bras de mer d'environ... lieues et où les barques passent aisément. La place avait été fortifiée par les Portugais après s'en être rendu les maîtres, munie de bons canons et une des bonnes qu'ils avaient dans les Indes. Cette ville à eux avec Mascate, ils étaient les maîtres de toute la navigation et du commerce du golfe de Perse. Un auteur portugais a bien osé dire dans son histoire, pour faire voir de quelle importance était Ormus, que si le monde ressemblait à un œil cette ville en serait la prunelle. Il est vrai aussi que c'était comme l'entrepôt du commerce de l'Inde avec l'autre partie de l'Asie et presque de toute l'Europe. L'île où cette place est bâtie est la terre la plus ingrate qu'il y ait peut-être au monde; elle ne produit que du sel congelé en grandes pièces, dont il s'en trouve de semblables à des meules de moulin, et de la terre rouge qui sert de barbouillage en peinture; il n'y croît ni grains, ni légumes, ni herbages, ni bois; on n'y peut point faire de nourriture de bétail; l'eau que l'on boit est de citerne, très mauvaise; les chaleurs y sont insupportables et enfin il faut tirer d'ailleurs toutes les choses nécessaires à la vie. Cependant cette ville, avec toutes ses incommodités, avait des habitants très riches que l'avidité du gain y attirait.

Cha Abbas le Grand, qui s'était rendu maître du royaume de Lare [Laristan] et jusqu'à la mer, ne souffrait qu'avec peine les Portugais si proche de ses terres. Ce prince politique

1. L'île d'Ormuz a 20 lieues de tour.

qui connaissait ses forces et qui voyait bien qu'il n'était pas en état de prendre Ormus par lui-même, se joignit aux Anglais qui étaient en guerre pour lors avec les Portugais au sujet du commerce des Indes. Ces deux nations convinrent ensemble de ce qu'ils devaient fournir pour l'attaque de cette place et partagèrent même le butin avant la proie. Cha Abbas y envoya des troupes qu'on fit passer dans l'île et les Anglais des vaisseaux armés en guerre qui mirent aussi des gens à terre. Pendant que les navires tenaient la mer pour empêcher les secours qu'on y aurait pu envoyer, la place fut assiégée dans les formes et prise ensuite. Suivant les conditions du traité, la ville demeura unie à la couronne de Perse à qui elle a resté depuis ce temps là. Le butin fut partagé, je crois par moitié ; les Anglais chargèrent sur un de leurs vaisseaux le canon, les ornements des églises et les autres choses qui leur vinrent en partage ; ils n'en profitèrent pas néanmoins ; il y a apparence que le ciel n'approuvait pas cette union de chrétiens avec des infidèles pour faire la guerre à d'autres chrétiens, par un motif d'intérêt seulement, les navires anglais chargés de butin périrent en mer. Cependant Cha Abbas était venu à bout de son dessein ; il laissa une bonne garnison dans Ormus ; la ville du Bander Abassy commença à s'établir pour lors où tout le commerce se jeta. Ce prince continua l'alliance avec les Anglais à qui il accorda la moitié des revenus du Bander Abassy, moyennant qu'ils tiendraient quelques vaisseaux armés en guerre dans le golfe pour la sûreté des navires marchands qui y viendaient faire commerce. Ce traité a duré quelques années ; on a retranché néanmoins depuis de temps en temps aux Anglais ce qu'il leur devait revenir de la part de la douane. Il est vrai aussi qu'ils n'ont pas satisfait aux conditions, n'ayant point tenu de vaisseaux dans le golfe, ainsi qu'ils y étaient obligés. Ils en retirent à présent chaque année mille tomans, qui est environ 45.000 livres, quoique ce ne soit pas quelquefois le dixième de ce qu'il leur devait revenir suivant les articles du traité. Ils y font quelque commerce mais c'est peu de chose, quoiqu'ils soient exempts des droits de douane.

Depuis que les Portugais eurent perdu Ormus, l'autorité

qu'ils avaient dans le golfe cessa par là ; ils ont fait néanmoins depuis un accommodement avec le roi de Perse par lequel il leur a cédé la moitié des revenus de la douane de Congo, moyennant aussi qu'ils tinssent quelques vaisseaux dans le golfe pour la sûreté des navires marchands qui y viendraient.

Congo.

Congo est une ville sur la côte de Perse à 25 ou 30 lieues du Bander Abassy ; plusieurs bâtiments y vont décharger, pour ce que l'air y est plus tempéré que dans cette ville et les eaux meilleures. Le roi de Perse fait souvent des tentatives pour faire revenir tout le commerce au Bander Abassy, mais inutilement. Les Portugais tiennent un agent à Congo sous le nom de *feytor*, qui reçoit la part des revenus de la douane. Les Persiens ont voulu souvent rompre le traité, mais les Portugais les ont toujours forcés à le tenir ; ils envoient ordinairement chaque année une escadre de vaisseaux dans le golfe, plus ou moins forte suivant la nécessité.

La Compagnie de Hollande est établie au Bander Abassy ; elle ne paie point de droits par le traité qu'elle a fait avec le roi de Perse mais aussi elle s'est engagée de prendre chaque année 300 charges de chameau de soie des officiers du roi. Ils payaient autrefois 50 tomans de chaque charge ; il leur fut diminué deux tomans il y a quelques années. Chaque charge ne leur revient donc à présent qu'à 48 tomans. Il faut remarquer pourtant qu'on pouvait l'avoir dans le pays à 26 et 28 tomans la charge ; ainsi ce que les Hollandais paient de plus que le prix ordinaire de la soie compense bien par là au roi de Perse les droits d'entrée dont il les a exemptés. Comme ce traité est à charge à cette Compagnie, ses officiers ont fait diverses tentatives pour le faire rompre. Les Persiens qui connaissent l'utilité qui leur revient de cet accord se sont toujours tenus fermes, enfin ceux-là voyant qu'il n'y avait rien à faire par la négociation envoyèrent il y a trois ans une escadre de vaisseaux dans le golfe qui firent quelques actes d'hostilité sur les côtes de Perse. Au temps que j'écris, l'affaire n'était pas encore accommodée.

Les rois de Perse tiennent toujours une forte garnison dans Ormus ; on dit pourtant qu'on laisse dépérir les fortifications. Les étrangers mais particulièrement les Européens ne peuvent point aller dans cette place ; pendant que nous fûmes au Bander Abassy, nous fîmes ce que nous pûmes pour en obtenir la liberté, jusqu'à offrir même un présent considérable, afin de pouvoir parler avec certitude d'une ville qui a été si considérable autrefois ; on nous refusa tout net. La pêche des perles a été autrefois considérable aux côtes d'Ormus ; il y a plusieurs années qu'elle est abandonnée ; le bruit est là que, par le moyen de quelque mixtion ou poison qu'on a jeté dans la mer, on y a fait mourir les mères perles et qu'il n'y a plus rien à faire à y pêcher. La pensée des gens qui croient mieux savoir les choses, c'est que le roi de Perse, par politique, a défendu cette pêcherie dans la crainte que, si l'on en tirait les mêmes avantages qu'elle a donnés autrefois, que cela ne portât quelque nation d'Europe de s'en rendre maître et de l'île d'Ormus, pour assurer la pêche.

L'Ile de Larek.

Il y a proche d'Ormus l'île de Larrèque [Larek] d'environ ... lieues de tour ; c'est une île déserte où il y a néanmoins de bonne eau. Les Hollandais, sous prétexte d'y faire élever quelques couverts [abris] pour des gens qu'ils y destinaient à garder des troupeaux de moutons, avaient fait venir un navire ou deux chargés de matériaux, dans le dessein d'y élever une forteresse. Ceci connu des Persiens, ils envoyèrent des gens qui ruinèrent les fondements qui étaient, dit-on, déjà fort avancés ; il y ont fait bâtir ensuite un petit fortin où il y ont mis de la garnison.

Il y a encore l'île de Quisemis de 25 à 30 lieues de long et qui va presque jusqu'à Congo. Cette île est abondante et cultivée en beaucoup d'endroits et d'où l'on porte quantité de denrées et de rafraîchissements au Bander Abassy.

Ces trois îles d'Ormus, de Larek et de Quisemis mettent la rade du Bander Abassy à couvert de tous les mauvais temps,

et c'est peut-être une des meilleures qu'il y ait au monde. On mouille à une lieue de la ville sur un fond de vase à six, sept et huit brasses d'eau. Il faut observer pour les navires qui y ont à rester longtemps de lever les ancres de trois semaines en trois semaines ou de mois en mois au plus tard, pour ce que les laissant plus longtemps, elles s'enfoncent peu à peu dans la vase et l'on a de la peine après à les retirer. J'eus cet avis à la montagne ; j'en écrivis au capitaine du navire la *Marie*. L'équipage fut trois jours à lever l'ancre.

Le royaume de Perse.

Je ne puis rien dire du royaume de Perse, pour ce que je n'en pourrais parler que sur des rapports dont je ne veux pas être garant, outre qu'il y a bon nombre de voyageurs dans ces derniers temps qui ont été sur les lieux et qui en ont écrit. A parler en général de ce royaume, c'est un pays rempli de montagnes, sec et désert en plusieurs lieux, abondant néanmoins par endroits mais particulièrement où il y a de l'eau que les Persiens savent très bien ménager. Les gens de qualité y sont fort civils mais extrêmement intéressés. Ils aiment les sciences, particulièrement les mathématiques. On croit qu'ils n'ont pas grande religion. Le prince suit celle de Mahomet de l'interprétation d'Ali. Le roi qui gouverne à présent est Shah Soliman, de peu de génie. La Perse jouit d'une profonde paix depuis plusieurs années. On dit qu'il n'y a pas de troupes réglées ; à présent cet état est faible, les peuples peu aguerris, peut être par le long temps qu'il y a qu'ils ne se sont servis des armées. Ils auraient besoin d'un roi comme Cha Abbas pour mettre ce royaume en réputation.

Le commerce de la Perse est bien diminué à présent de ce qu'il a été autrefois, particulièrement depuis quelques années que les *abassis*, monnaie d'argent que l'on y fabrique, y ont été fort altérés, ce qui fait que la plupart des marchands vont à Bassora. Cette place conviendrait bien au roi de Perse ; il tiendrait par là tout le commerce des Indes avec la Turquie ; les Arméniens qui sont établis à Julpha, proche d'Ispahan,

sont presque les seuls négociants de la Perse ; l'on trouve des gens de cette nation dans tous les lieux de commerce des parties du monde, à l'exception de la Mecque. Les Arméniens sont habiles, adroits au trafic, qui savent tirer la quintessence de tout, mais fourbes, sans foi et l'on ne peut pas prendre trop de précautions en traitant avec eux.

Les marchandises les plus considérables qu'on tire de la Perse sont les soies qu'on travaille dans les provinces qui sont voisines de la Mer Caspienne, la laine de Querman [Kirman], les tapis qui sont si estimés partout. On en tire aussi des brocarts d'or et d'argent, quantité de vin, d'eau rose et de fruits secs, qu'on porte aux Indes, les sequins de Venise et d'ailleurs ; les pièces de huit et les *abassis*, lorsqu'ils sont de bon aloi, sont pourtant les plus forts des retours qu'on rapporte de Perse aux Indes.

Je reprends la suite de ma relation.

Retour à Surate (21 novembre).

La route du Bander Abassy à Surate étant fort connue, je ne m'attacherai pas à faire un détail jour par jour de notre voyage, outre qu'étant tombé malade dès les premiers jours que nous mîmes à la voile, je n'eus pas le temps de rien remarquer. Nous passâmes le 20 novembre les hautes terres de Saint-Jean qui sont à la côte de l'Inde. Nous nous trouvâmes ensuite au milieu d'une flotte de 80 à 100 bâtiments portugais qui étaient partis de Goa et qui allaient faire leur commerce, une partie à Surate, l'autre à Diu et dans le golfe de Cambaye. Le 21, sur les six heures du soir, nous mouillâmes l'ancre à deux lieues de la grande rade de Surate.

CHAPITRE III

LES CONFLITS ENTRE LE PERSONNEL DE SURATE FR. MARTIN ENVOYÉ A MASULIPATAM (novembre 1669-mai 1670)

Mort de M. de Faye.

A neuf heures du soir, une barque nous aborda dans laquelle il y avait un Français particulier qui me rendit une lettre signée du sieur Goujon, conseiller au Conseil de la Compagnie et de trois marchands qui étaient dans la loge de Surate. Nous apprîmes par là la mort de M. le directeur de Faye, douze jours après avoir mis à la voile de la même rade pour le golfe de Perse. Cette funeste nouvelle nous mit tous en consternation. Feu M. de Faye était généralement aimé, sa vertu, sa probité connue et encore par l'estime qu'il faisait des honnêtes gens, il s'était attiré le respect et l'amitié des subalternes ; ceux qui connaissaient les affaires un peu prévirent bien d'abord que cette mort serait fatale à la Compagnie. Nous verrons ensuite que ces gens là ne rencontrèrent que trop juste.

Avec l'avis qu'on me donnait en cette lettre de la mort de M. de Faye, il y avait un article dans la lettre qu'on m'écrivait, où l'on me chargeait, au cas que j'eusse des lettres de la Chambre générale pour les directeurs de Surate, de ne les remettre à M. Caron qu'en présence des soussignés qui avec le directeur formaient le conseil. On s'en remettait à m'en dire les raisons lorsque je serais dans la loge. La douleur que je ressentais de la mort de M. de Faye ne me permit pas de

faire toutes les réflexions sur ce qu'on me marquait ; je ne voyais pourtant pas, excepté le sieur Goujon, que les autres personnes qui avaient signé la lettre avec lui eussent un caractère à me donner un ordre de cette nature et fort inutile pourtant dans cette conjoncture, puisque nous n'avions aucune lettre de la Chambre générale pour les directeurs de Surate. Je m'informai ensuite, de l'homme qui m'avait donné cette lettre, de l'état de la loge ; j'appris qu'il s'y était formé comme deux partis depuis la mort de M. de Faye, M. Caron d'un côté, l'autre du sieur Goujon ; cet homme voulut s'étendre sur les particularités de cette division, mais je remis à les apprendre après notre arrivée à Surate.

Nous levâmes l'ancre le 22 ; nous fûmes mouiller à la grande rade, la chaloupe équipée, ensuite nous partîmes pour Surate, le sieur de Bois Péan, capitaine du navire *la Marie*, le sieur Mariage et moi, nous entrâmes dans la loge sur les quatre heures après midi, nous rendîmes nos devoirs à M. le directeur Caron et au sieur Goujon que nous trouvâmes ensemble et qui paraissaient être en assez bonne intelligence ; nous les entretînmes de notre voyage, de l'état où nous avions laissé le comptoir du Bander Abassy et nous nous retirâmes.

Ce qui s'était passé à Surate depuis notre départ pour le golfe de Perse étant d'une extrême importance par le préjudice que toutes ces divisions ont apporté aux affaires de la Compagnie, je dirai ce que j'en ai appris par des personnes désintéressés ; je me suis même attaché ensuite à éclaircir les choses qu'on n'avait pas pu m'expliquer avec toutes les circonstances et je puis dire d'avance que le récit que j'en ferai sera conforme à la vérité.

J'ai remarqué dans cette relation que M. le directeur de Faye était fort incommodé d'un flux à notre départ pour le golfe de Perse, cette maladie continua et emporta ce sage directeur le premier mai. Il y a eu des gens assez méchants de [pour] publier que cette mort avait été avancée par les personnes à qui la présence du défunt pouvait donner de l'ombrage ; la justice que nous sommes obligé de rendre à un chacun m'oblige de dire qu'il n'y a aucune apparence qu'on

se soit porté à un crime de cette nature. C'est une pure calomnie, ce que l'on en dit ; on ne doit pourtant pas s'en étonner, puisqu'il y a eu peu de personnes dans des emplois considérables morts à Surate de qui l'on n'ait publié la même chose ; les gens passionnés ou intéressés à la mort de ces défunts en ont été les auteurs. Cependant ceux qui connaissent les Indes peuvent témoigner que cette espèce de crime n'y est pas aussi connu que ce qui passe dans la croyance commune sur le poison dans quelques parties de l'Europe. M. de Faye était un homme replet, qui mangeait beaucoup, qui ne faisait point d'exercice depuis son arrivée à Surate ; les chaleurs étaient grandes, pour lors toute sa satisfaction était de boire de l'eau qu'on lui faisait rafraîchir avec du salpêtre et dont il en buvait une quantité qui n'est pas croyable. Il n'y avait que du vin de Perse pour boisson et dont il ne pouvait goûter. Il y a apparence que cette quantité d'eau avec les chaleurs du climat lui débilita l'estomac et lui donna ce flux qui ne venait que d'indigestion. Un chirurgien qui était à lui et qui avait fait le voyage des Indes le traita à la mode du pays avec des melons d'eau et du lait caillé qu'il lui faisait manger ; cette sorte de nourriture qui ne fit qu'affaiblir davantage les parties nobles l'emporta à la fin et l'on ne doit point chercher d'autres causes de sa maladie et de sa mort.

Envoi de Macara à Golconde, et de Boureau à Rajapour.

M. Caron, qui n'avait fait que cacher l'aversion pour Macara en considération de M. de Faye, n'ayant plus rien qui le retînt après la mort de ce directeur, éclata une autre fois contre cet homme. Il avait été résolu pendant le vivant du défunt que l'on enverrait cet Arménien avec un marchand pour collègue à Golconde, afin d'y ménager un firman pour un établissement à Masulipatam. M. Caron dit au sieur Goujon qu'il ne croyait pas Macara capable de cette négociation, que c'était un homme qui fourberait la Compagnie, et enfin qu'il ne donnerait pas son consentement à ce voyage. Le sieur Goujon, qui avait d'autres sentiments de l'Arménien, fit tout ce qu'il put pour faire

revenir le directeur ; M. Caron demeura ferme ; néanmoins, et après bien des contestations de part et d'autre, il ne se rendit qu'en considération d'un billet que lui fit le sieur Goujon, par lequel il s'engageait de répondre à la Compagnie de la conduite de Macara. Cette affaire terminée, cet Arménien avec le marchand pour collègue [c'était Roussel] et sept ou huit autres personnes du commerce partirent pour le voyage de Golconde et de Masulipatam où fut aussi le sieur Dandron.

On fit partir aussi le navire l'*Aigle d'Or* pour Achem, sur lequel il y avait un marchand et d'autres personnes du commerce pour y faire la vente d'une cargaison qu'on avait mise sur ce bâtiment pour le compte de la Compagnie. On avait résolu aussi pendant le vivant de M. de Faye de faire des établissements à la côte de Malabar ; le sieur Boureau était nommé pour aller à Rajapour, d'autres personnes dans les autres lieux. Ces gens là s'embarquèrent sur le vaisseau destiné au voyage d'Achem. Le capitaine eut ordre de les mettre à terre à Rajapour en rangeant la côte ; le navire partit ensuite.

Ces affaires ainsi terminées, il semblait qu'on devait jouir d'une profonde paix dans la loge et que les sujets qui y restaient devaient tous s'unir pour le bien du service ; cependant il en arriva tout le contraire. L'ambition, l'intérêt, le désir de vengeance y jouèrent leur rôle chacun à leur tour.

Pendant le vivant de M. de Faye, on avait donné des ordres de commencer à travailler aux cargaisons pour charger les navires la *Marie* et la *Force* ; le courtier Samson était chargé de s'y employer ; cet homme a assez bien joué son personnage pendant qu'il a été au service de la Compagnie pour en faire le portrait ici.

Portrait de Samson, courtier de la Compagnie.

Samson était de la caste ou de la tribu des banians, qui tiennent presque tout le commerce de Surate, directement en faisant négoce pour leur compte ou indirectement en servant de courtier. On ne peut pas se passer de ces gens là ; ils se jettent partout et l'on ne peut ni vendre ni acheter que par leur moyen. Les banians sont de la secte de Pythagore, croyant à la métempsycose et ne mangeant rien de ce qui a eu la vie. Leur vie réglée et uniforme les tient toujours dans une même assiette, flegmatiques, et qui ne se rebutent de rien. A parler en général, ils ont tous de l'esprit, mais de cet esprit intéressé et qui leur sert indifféremment de toutes les voies pour amasser du bien. Samson était un des plus habiles qui soit jamais sorti de la tribu, capable non seulement d'être à la tête d'un commerce considérable mais encore capable d'entrer dans une négociation importante et qui était consulté des premiers de Surate dans des affaires délicates, cependant méchant, fourbe et intéressé jusqu'à l'excès. Il avait servi autrefois les Anglais et les Hollandais qui n'avaient pas été satisfaits ; malheureusement pour la Compagnie il fut produit à M. Caron à son arrivée à Surate, qui l'arrêta pour courtier. Cet homme associa avec lui par politique un homme nommé Odoudas, de la même tribu, mais qui ne servait que de nom, n'avait aucune connaissance du secret des affaires. Si M. de Faye eut vécu plus longtemps, il y a apparence que ce courtier aurait été tiré du service. La mort de ce directeur l'affermit dans le poste où il était déjà et M. Caron, qui avait confiance en cet homme, s'y abandonna entièrement. Il donna même dans ce que ce courtier lui représenta que les établissements que la Compagnie aurait en divers lieux dans les Indes ne pouvaient lui être qu'à charge par les dépenses qu'on serait obligé d'y faire, qu'à la vérité les marchandises qu'on achèterait à Surate qui viendraient des endroits où l'on aurait projeté de faire des établissements coûteraient un peu plus cher mais que, si l'on compensait ce qu'on en paierait de plus avec les dépenses des comptoirs, que l'un balancerait bien avec l'autre. Samson envisageait son intérêt là dedans, puisqu'en faisant tout le commerce de la Compagnie à Surate, les affaires lui passeraient généralement par les mains ; les courtages qu'il tirait en augmenteraient de beaucoup. Mais c'était là la moindre de ses prétentions, puisqu'il s'attendait à faire des coups plus considérables sur les achats. Il persuada

encore à M. Caron qu'il n'était pas nécessaire d'envoyer des Français dans les lieux des manufactures, que ces gens ne pouvaient marcher qu'à grand train et conséquemment de grandes dépenses, où les banians qu'il y enverrait, qui sont des gens qui se passent de peu, qui connaissent à fond les marchandises, ne seraient pas tant à charge et qu'on en serait ainsi mieux servi. Les visées du courtier étaient prises pour lui, pour ce qu'il empêchait par là qu'on ne prît des connaissances des Indes et l'on peut dire aussi que, pendant que M. Caron a été à la tête des affaires à Surate, il n'y avait personne des employés dans le comptoir qui y eut pu dire le prix des marchandises dans les lieux des manufactures, si ce n'est par ce qu'on pouvait apprendre des autres banians jaloux de l'emploi de courtier, mais ces avis étaient suspects et un honnête homme ne pouvait pas raisonnablement se porter partie contre Samson.

Sur le rapport de ces gens intéressés, le directeur crut aveuglément tout ce que cet homme lui représentait et c'est peut être ce qui le porta à s'opposer au voyage de Macara à Masulipatam. Quelques uns ont cru que M. Caron était aussi intéressé dans toute cette conduite. Ce n'est pas à moi d'éclaircir cet article ; les apparences de ce temps là et les effets qui en ont été une suite parlent assez, mais quand M. Caron n'aurait fait autre chose que de s'abandonner aveuglément, comme il a fait, à la conduite du courtier reconnu par la voie publique comme un très méchant homme, il est constant qu'il n'aurait jamais pu se disculper auprès de la Compagnie de l'avoir soutenu. Voilà le portrait de Samson et la liaison qu'il y avait entre le directeur et le courtier.

Caractère de Goujon.

Après la mort de M. de Faye, M. Caron fit mille caresses au sieur Goujon ; il tâcha d'insinuer dans son esprit que le courtier était un fort honnête homme et fit ce qu'il put pour faire une liaison entre eux trois pour la conduite des affaires de la Compagnie. J'ai déjà parlé du caractère du sieur Goujon ; je dirai encore que c'était un homme d'un esprit fort étendu, très capable de probité, désintéressé, zélé pour le service, mais quelquefois sans mesure, ce qui n'a pas peu contribué aux désordres qui sont arrivés. Le sieur Goujon avait aussi ce faible de donner créance à des gens qui lui devaient être suspects, sur les rapports qu'ils lui faisaient sur les malversations du courtier, mais quand on est une fois prévenu contre un homme, on croit généralement ce qu'on en rapporte à son préjudice. Le sieur Goujon fit aussi un pas de clerc après la mort du sieur de Faye qui lui fit du tort, sur l'avis que lui donna un homme, qui avait été secrétaire du directeur, qu'il avait vu dans ses papiers qu'il [Goujon] devait entrer en cas de mort de l'un des directeurs à la place du défunt. Il en parla à M. Caron et prétendit même sur ce rapport qu'il devait être admis à cet emploi. Le directeur, qui était jaloux du commandement, lui répondit qu'il n'avait aucune connaissance de ce qu'il lui disait, cependant que s'il y avait des ordres de la Chambre générale, qu'il était ravi de le recevoir pour collègue ; on chercha l'acte que le secrétaire disait avoir vu ; on ne le trouva point et les choses restèrent en cet état. Cependant les prétentions du sieur Goujon donnèrent de l'ombrage au directeur et de là commença la froideur qui dégénéra en haine par les choses qui arrivèrent ensuite et qui ont été d'un grand préjudice aux affaires.

Les deux partis à Surate. — L'incident Odoudas.

Dans la visite qu'on fit depuis des marchandises que le courtier Samson avait fait acheter en divers endroits et à porter à Surate ensuite, il y en avait quantité qui n'étaient pas de la qualité qu'elles devaient avoir, d'autres extraordinairement chères, augmentées, à ce qu'on prétendait, de 25 à 30 % de l'achat. Sur les avis qu'on donnait au sieur Goujon, il en parla souvent à M. Caron qui soutint toujours le courtier, rejetant tous ces avis sur des personnes jalouses de l'emploi de Samson, qui se servaient de tous les moyens pour tâcher à le faire mettre hors du service. Ce que le directeur répondait

n'était pas sans apparence ; cependant il était du devoir de sa charge d'éclaircir les choses pour en être plus assuré ; les articles où l'on prétendait que ce courtier avait malversé sont en trop grand nombre pour être mis dans cette relation. La Compagnie a reçu des lettres et des mémoires assez amples de ces malversations. Les affaires roulaient toujours sur ce pied, les parties s'échauffaient ; ceux qui s'attachaient à M. Caron étaient des gens de rien ; j'y ajouterai encore qu'il y en avait parmi [eux] prévenus de crimes et capitaux, d'une vie scandaleuse, et cependant ils avaient toute la confiance du directeur qui les soutenait et l'on ne peut assez s'étonner qu'un homme de ce caractère se fût comme appuyé sur cette sorte de gens. Une partie des hommes du commerce était unie avec le sieur Goujon ; ils criaient tous contre le courtier. Ce parti à la vérité était le plus juste et le plus zélé ; l'on doit avouer pourtant qu'il y en avait dans ce nombre de passionnés et avec d'autres qualités qui les devaient rendre suspects et cependant le sieur Goujon y donnait toute la créance.

Il était difficile que des gens de deux partis opposés qui demeurent dans une même maison et qui sont tous les jours ensemble, puissent être longtemps sans éclater ; l'on se fit la guerrre d'abord en se picotant les uns les autres sans garder des mesures et n'épargnant point les chefs, enfin on éclata un jour du mois d'août. Samson, à qui M. Caron rapportait tout ce qu'on lui disait de lui, sut lui insinuer que c'était son collègue Odoudas qui était l'auteur de tous ces avis pour tâcher d'être le seul courtier, que le moyen de couper court à tous ces bruits, c'était en défendant [de défendre] au banian d'entrer dans la loge. Le directeur se porta à tout ce que Samson voulut ; un officier de ses gardes eut ordre de faire retirer Odoudas qui n'était pas loin de là, et de lui défendre d'entrer dorénavant dans la maison de la Compagnie. Cette action faite avec violence fit crier cet homme. Dans ce temps là, il y avait plusieurs des partisans du sieur Goujon dans sa chambre ; quelques uns sortirent au bruit qu'on entendit et sans faire de réflexion à ce qu'ils allaient faire, ils tirèrent Odoudas des mains de l'officier et le menèrent au sieur Goujon.

Ils crurent ensuite que le directeur voudrait retirer cet homme de force, [ce] qui les porta à courir aux armes pour être en état de résister. Dans cet excès d'emportement, on menaça ; le directeur ne fut pas épargné et les choses apparemment auraient été plus loin si la raison ne fût revenue à quelques uns. M. Caron ne fit aucune démarche pendant tout ce bruit ; il empêcha même les gens qui s'étaient attachés à lui de se mettre en l'état de défense. Le sieur Goujon le vint trouver ; ils eurent plusieurs paroles ensemble ; on se sépara à la fin, chacun se faisant fort de faire approuver sa conduite à la Compagnie.

Les journaux d'une part et d'autre furent chargés du détail de cette action ; cependant les principaux considérant le préjudice que des emportements de cette nature pouvaient apporter aux affaires, on se modéra. L'intelligence se rétablit, mais seulement en apparence, car les esprits restèrent toujours ulcérés. Samson continua dans son emploi sur le même pied qu'il avait commencé et, soutenu toujours du directeur, on fit partir la *Sommaque* pour le Fort-Dauphin ; un chacun écrivit de son côté sur tout ce qui s'était passé à Surate. Voilà l'état du comptoir lorsque nous revînmes du voyage de Perse.

Etat des affaires à Madagascar. — Abandon des comptoirs secondaires.

Il était arrivé au commencement de la mousson quatre navires de différentes grandeurs que M. de Mondevergue y avait envoyé du Fort-Dauphin où l'on criait à la faim, par le mauvais ménage qu'on y avait fait des victuailles qu'ils avaient reçus de Surate. Plusieurs personnes de commerce passèrent sur ces vaisseaux pour servir aux Indes ; il y vint des officiers de troupes qui étaient au Fort-Dauphin et des gens de la maison de M. de Mondevergue par curiosité, pour voir Surate. Nous apprîmes par là l'état des affaires de Madagascar depuis le départ de feu M. de Faye de cette île. Le sieur de Champmargou était retourné du parti qu'il était allé faire dans les terres, où il avait battu les ennemis et amené 15.000 pièces de gros bétail au Fort-Dauphin. On sut que le sieur de Belle-

ville que le Conseil avait érigé en commandant des trois provinces de Ghalemboule, d'Antongil et de Sainte-Marie, étant parti de cette île avec deux houcres pour traiter du riz, ainsi qu'il avait promis, et n'ayant point rencontré de ce grain, il quitta ces bâtiments et retourna dans un canot à son ancienne habitation. Les deux bâtiments furent emportés ensuite par les courants à la pointe du nord de l'île, qu'ils doublèrent pour aller regagner le Fort-Dauphin par la côte de l'ouest de Madagascar. Ils furent rafraîchis aux îles d'Anjouan, de là à Mozambique et, après avoir bien souffert et fait un voyage inutile, ils furent mouiller au fort où l'on reconnut, ce que quelques uns avaient prévu, que le sieur de Belleville ne pouvait pas tenir la promesse qu'il avait faite au conseil de charger ces deux bâtiments de riz. Le mauvais succès fit résoudre M. de Mondevergue d'abandonner les habitations des Matatanes, de Ghalemboule, de Sainte-Marie et Antongil et de s'en tenir au Fort-Dauphin seul. Des vaisseaux furent envoyés pour en retirer les Français et les effets de la Compagnie qui étaient dans les habitations et qui retournèrent au fort. Le houcre que l'on avait envoyé pour faire le tour de l'île afin de reconnaître les ports, les rivières, les rades et les qualités des lieux, ne put pas doubler la pointe du nord ; ce bâtiment mal gréé courut beaucoup de risques, fut rafraîchi aux îles d'Anjouan, passa ensuite à Mozambique et retourna au Fort-Dauphin. Il y a un journal de ce voyage qui n'a rien de particulier, pour ce qu'on ne put pas mouiller dans les lieux principaux que les officiers embarqués pour cette découverte avaient ordre de reconnaître.

Il y avait eu aussi de la division au Fort-Dauphin. Le procureur général était à pointe souvent contre M. de Mondevergue, quand il s'agissait du bien du service qu'il portait hautement. J'ai déjà remarqué que cet officier était chargé verbalement par feu M. de Faye de signer les ordonnances des marchandises qu'un marchand, garde des magasins, aurait à délivrer. Cet homme, que l'ambition dominait, soutenu de M. de Mondevergue, en agissait mal avec le procureur général qui le traitait néanmoins avec civilité, ne se servant point du mot ordonner dans les billets qu'il donnait aux personnes qui avaient besoin de ce qui était dans les magasins. Sur l'avis pourtant qu'on lui donna que ce marchand avait dit que le procureur général ne pouvait pas se servir de ce terme d'ordonner, piqué déjà contre le marchand par le peu de considération qu'il avait pour lui, il voulut voir ce qu'il ferait d'une ordonnance en forme qu'il donna à un homme qui demandait quelque chose ; ce garde magasin lui devait livrer à la vue de l'ordonnance ; le marchand s'emporta et la déchira, l'on a dit qu'il était chargé par M. de Mondevergue d'en user ainsi. Cette action insolente, contraire aux ordres d'un directeur général, qui renversait toute la subordination, fit éclater le procureur général. Le marchand, soutenu toujours de M. de Mondevergue s'en moqua ; les choses restèrent de même. Les journaux furent chargés de la conduite des uns et des autres, chacun se réservant d'en écrire à la Compagnie.

Cependant tous ces esprits aigris ne manquaient pas dans les occasions de se picoter. On parlait fort aussi du mauvais ménage qu'il y avait au Fort-Dauphin à la consommation des victuailles ; des particuliers écrivirent de là de ne plus envoyer davantage de vivres de Surate, que ce serait autant de perdu pour la Compagnie, outre que l'île pouvait en fournir abondamment aux Français qui étaient pour lors au fort. M. Caron, qui voulait s'appuyer de M. de Mondevergue, fit charger néanmoins de vivres deux des vaisseaux venus du Fort-Dauphin et qu'il y renvoya.

Macara à Golconde. — Création du comptoir de Masulipatam. — Envoi des commissaires Deltor et Malfosse.

Il semble que la division et la mésintelligence avaient pris à tâche de se fourrer parmi tous les agents de la Compagnie. Nous apprîmes aussi, à notre arrivée à Surate, qu'on y avait eu avis qu'après que Macara s'en était éloigné de quelques journées et maître de ses actions, qu'il commença à se faire connaître, qu'il traita très mal les Français qui étaient avec lui, qu'il ne communiquait rien à son collègue, qu'il donnait

toute sa confiance aux Arméniens qu'il avait pris avec lui, et enfin qu'il dirigeait les choses à sa mode après son arrivée à Golconde. Ce fut lui qui ménagea le firman ; comme il savait la langue du pays, il ne faisait entendre à son collègue que ce qu'il voulait qu'il sut ; il en vint même jusqu'au point d'empêcher que les Français n'eussent des valets qui parlassent portugais, qui est une langue entendue dans toutes les Indes, de crainte que ces gens là avertissent leurs maîtres de ce qu'ils entendaient dire. Cette conduite surprit les personnes du commerce qui l'avaient suivi ; cependant il est bon de remarquer qu'ils étaient presque tous — je dis les principaux — du nombre de ceux qui avaient été envoyés au Fort Dauphin avec lui pour avoir suivi son parti.

Pendant qu'on ménageait le firman, il fit partir des Français pour Masulipatam ; ils avaient chacun un Arménien pour second, qui étaient instruits par Macara et qui avaient le secret des affaires. Des gens ensemble d'humeur si opposée ne pouvaient pas s'accorder longtemps ensemble ; ils se contrariaient aussi souvent ; ils écrivaient chacun de leur côté et Macara soutenait toujours ceux de sa nation. On s'en plaignit à Surate où il y apparence que M. Caron reçut avec plaisir ce qu'on lui marquait de l'Arménien. Les choses en vinrent au point de l'accuser de malversation sur ce qu'il passait en compte à la Compagnie une somme qui faisait partie des présents qu'il disait avoir fait pour le firman et qu'il obtint mais qu'on soutenait qu'il n'avait pas fournie. Son collègue qu'il méprisait, à qui il ne communiquait rien des affaires, écrivit aussi fortement contre cette conduite. Il se plaignit encore de quelques insultes qui lui avaient été faites par l'ordre de l'Arménien ; l'on tâcha par des lettres écrites de Surate à porter ces gens là à se remettre ensemble et le sieur Goujon, qui était particulièrement intéressé à la conduite de Macara à cause du billet qu'il avait fait à M. Caron, ne s'épargna pas de donner de bons avis aux uns et aux autres.

Cependant les choses empiraient toujours suivant les lettres qu'on recevait, ce qui fit résoudre le conseil de Surate d'envoyer deux personnes à Masulipatam avec la qualité de commissaires. Les sieurs Deltor et Malfosse, sous-marchands, furent choisis. Ces deux hommes, après avoir reçu les ordres et les instructions nécessaires, s'étaient embarqués sur le navire la *Couronne*, qui avait mis à la voile pour ce voyage avant notre retour à Surate, quoique contre mousson.

Nous verrons dans la continuation de cette relation toute la suite de cette affaire. Cependant il est bon de faire connaître dès à présent que quelques uns avaient été fort surpris à Surate du collègue qu'on avait donné à Macara. C'était un homme de bien à la vérité mais de peu de capacité pour un pareil emploi ; outre qu'il avait des attachements qui le détournaient souvent de l'application qu'il devait aux affaires, comme l'Arménien était fort suspect, il aurait été nécessaire de lui donner pour collègue un homme ferme, intelligent, porteur de bons ordres, afin de faire les choses de concert et avec pouvoir aussi de s'opposer à ce qu'il aurait voulu entreprendre de son mouvement.

Contestations au sujet du courtier Samson.

Nous nous trouvâmes assez embarrassés à notre arrivée à Surate de voir les choses dans ces dispositions que je marque. M. Caron nous entretint, le sieur Mariage et moi dès le lendemain de tout ce qui s'était passé, tournant néanmoins les choses à ses fins et parlant du courtier comme du plus honnête homme qu'il y eût à Surate. Il s'arrêta particulièrement sur l'action du mois d'août où il nous dit qu'on s'était attaqué directement à lui ; il parlait du sieur Goujon comme d'un chef de faction qui s'attirait des gens pour arriver à ses desseins et nous ordonna de nous joindre à lui pour empêcher les suites de ces désordres. Nous lui répondîmes, le sieur Mariage et moi, que nous ne nous éloignerions pas de l'obéissance que nous lui devions, que nous lui en donnerions des témoignages dans toutes les occasions où il nous commanderait, cependant nous le supplions de voir s'il n'y avait point de voies d'accommoder les choses et de tâcher à vivre en union dans la loge, en attendant les ordres de la Compagnie, que ces contrariétés de sen-

timent ne pouvaient être que très préjudiciables aux affaires ainsi qu'à la réputation de la nation. M. Caron, qui était outré jusqu'à l'excès et qui avait même de la peine à se retenir, nous assura pourtant qu'il attendait les ordres de la cour, cependant que les affaires rouleraient sur le même pied où elles étaient et qu'il affermirait Samson dans le service de manière qu'il serait difficile de l'en retirer, que c'était un habile homme et un honnête homme, que c'était aussi dans cette vue qu'il le maintenait, étant fort assuré qu'on ne pouvait pas trouver un courtier dans Surate aussi entendu que lui et qui servit avec le même zèle. Il est certain que le directeur était extraordinairement prévenu en faveur de cet homme; nous le quittâmes dans ces sentiments.

Trois jours après notre arrivée, le sieur Goujon m'entretint chez lui de tout ce qui s'était passé dans la loge depuis la mort de M. le directeur de Faye ; il me fit voir une quantité d'articles de ventes et d'achats de marchandises, dont il disait avoir des preuves où le courtier avait malversé, qu'il avait parlé plusieurs fois à M. Caron, qui soutenait toujours cet homme et qui ne voulait point en venir aux éclaircissements. Il me fit voir ensuite les instructions qu'il avait reçues de la Compagnie à son départ de Paris, où il y avait un article par lequel il était admis avec les directeurs généraux pour agir de concert avec eux dans les affaires de la Compagnie, qu'il n'avait pu se dispenser par là de représenter fortement à M. Caron le préjudice que l'intérêt public souffrait des malversations de Samson; il passa de là à l'action du mois d'août qu'il adoucit le mieux qu'il put, soutenant aussi qu'il n'était pas juste de laisser maltraiter un homme à qui l'on en voulait, seulement parce qu'il donnait des avis de la mauvaise conduite du courtier, qu'il avait entretenu le sieur Mariage des mêmes choses et qu'il nous invitait tous deux comme premiers marchands de nous joindre à lui pour tâcher d'empêcher la suite de ces désordres.

Je répondis au sieur Goujon que j'avais bien du déplaisir de l'état où nous voyons les affaires, que l'entêtement de M. Caron à maintenir le courtier était à la vérité fâcheux, mais que je ne voyais que deux voies pour remédier à ce mal, la première de tâcher à faire revenir le directeur de cette prévention où il était en faveur du courtier, qu'à la vérité il n'y avait pas apparence d'y réussir, que l'autre voie paraissait plus sûre de donner avis de tout à la Chambre générale et attendre des ordres là dessus, qu'il était dangereux de pousser les choses plus loin, qu'on en avait que trop fait déjà à mon sentiment, qu'on était prévenu à la cour que M. Caron était le seul homme qui pouvait élever la Compagnie à ce point de grandeur où l'on voulait tâcher à la porter et, quoique l'on se fût peut être trompé dans cette vue, qu'on n'y approuverait jamais que des subalternes s'opposassent directement aux volontés d'un supérieur sous prétexte qu'il ne faisait pas son devoir, qu'on traiterait cette action de cabale, d'autant plus que nous autres marchands nous n'avions aucun caractère pour agir, qu'à la vérité dans sa qualité de conseiller et qu'appuyé des instructions qu'il avait de la Compagnie, il [Caron] pouvait plus que nous, cependant que je croyais qu'il devait s'en tenir à donner des avis à la Chambre générale de tout ce qui viendrait à sa connaissance contraire au bien du service, qu'à mon égard sans m'attacher à aucun parti, que je tâcherais à faire mon devoir et à me ranger aux ordres des supérieurs. La conversation fut poussée plus loin ; le sieur Goujon soutenait toujours que ces voies de douceur perdraient la Compagnie et qu'il fallait quelque chose de plus. Je demeurai ferme pourtant et nous nous quittâmes ainsi ; je vis ensuite le sieur Mariage qui avait pris la même résolution que moi.

Le 26, M. Caron nous proposa au sieur Mariage et à moi de nous nommer commissaires pour l'examen des comptes du courtier, afin de faire connaître que cet homme était de meilleure foi que ce qu'on publiait. Nous représentâmes au directeur qu'il ne s'agissait pas dans cette reddition de compte de balancer des parties de recettes et de mises, que cet examen était facile et que suivant les apparences il n'y aurait pas de grandes difficultés, mais que le fond de l'affaire était d'examiner très étroitement les parties d'achats et ventes de marchandises faites par le courtier, où l'on soutenait et

dont on prétendait même avoir des preuves qu'il avait malversé, que nous avions avis que le sieur Goujon, qui était informé qu'on nous ferait la proposition de nous nommer commissaires pour cette affaire, devait en même temps, si nous acceptions cette qualité, protester contre nous que tout ce que nous ferions ne pourrait point préjudicier aux intérêts de la Compagnie et que nous ne savions rien, des [d'après les] mémoires et des preuves qu'il avait entre ses mains, de la mauvaise conduite du courtier. Nous ajoutâmes que nous croyons que pour faire les choses de concert et à demeure, qu'il aurait été à propos d'appeler les personnes qui s'étaient déclarées contre Samson, même le sieur Goujon, pour être présents à cette reddition de compte, que c'était là le plus sûr mais encore l'unique moyen d'éclaircir, afin de rétablir la réputation du courtier s'il était innocent, ou de le condamner s'il était coupable, qu'il semble même, en continuant de nous adresser à M. Caron, qu'il était engagé à faire faire cette reddition de compte dans les formes. Nous convînmes ensuite que nous étions pourtant tous disposés à faire ce qu'on nous ordonnerait, cependant que nous demandions la liberté, avant que de nous mettre à cet examen, de faire nos protestations que ce que nous ferions ne pût ni nuire ni préjudicier aux intérêts de la Compagnie. Le directeur nous dit qu'il penserait à ce que nous lui avions remontré, cependant il ne fut pas satisfait de ce que nous cherchions des voies de découvrir le fond des affaires.

*Arrivée de l'*Aigle d'Or *à Masulipatam ; mauvais chargement.*

Le 9 décembre, on eut avis de Masulipatam que le navire l'*Aigle d'Or* y était arrivé ; le bâtiment, après avoir mouillé à Achem, on y mit à terre les marchandises de la Compagnie. Le marchand qui en avait la direction trouva le commerce en mauvais état à son arrivée, voyant qu'il fallait du temps pour faire la vente de la cargaison et ne jugeant pas qu'il fût à propos de retenir un navire inutile à la rade, qu'on pourrait mieux employer ailleurs, il fit assembler le Conseil. Il y fut

résolu que le navire partirait de là pour Masulipatam afin d'y charger les marchandises qu'on s'attendait que Macara et son collègue y auraient déjà de prêtes, et que le marchand resterait à Achem avec des commis pour attendre l'occasion de la vente. Cette résolution prise, le navire l'*Aigle d'Or* fit voile et mouilla devant Masulipatam. On apprit par les lettres reçues de là la continuation de la mauvaise conduite de Macara, dont chacun continuait à se plaindre. Cet homme était toujours à Golconde ; sous divers prétextes, son collègue s'était retiré à Masulipatam, sans marchandises, sans argent que pour la dépense et aussi sans affaires. On eut aussi avis d'Achem que la cargaison qu'on y avait envoyée pour la Compagnie était très mauvaise, les marchandises mal choisies et mal assorties et fort chères, ce qui contribuait aussi au retardement de la vente.

Quoique je ne devrais peut être m'attacher dans cette relation qu'à ce qui touche les affaires de la Compagnie sans m'arrêter aux affaires étrangères, j'ai cru pourtant que je ne devais pas taire celle où la nation a eue quelque part ; on connaîtra par là qu'il faut que les personnes qui sont à la tête des Compagnies dans les Indes aient d'autres qualités que celles qui regardent la fonction simplement d'un habile marchand, c'est un service mêlé où il est nécessaire de savoir un peu de tout.

Démêlés à Surate entre les Portugais et le Mogol.

Il arriva dans ce temps-là des démêlés entre les Portugais et le Mogol sur ce que les premiers s'étaient emparés de quelques vaisseaux de sujets de ce prince. Le gouverneur de Surate était intéressé particulièrement à terminer ces différends, pour ce que les prises appartenaient à des marchands de la ville ; il envoya prier M. Caron de le venir trouver ; le directeur y fut accompagné des sieurs Goujon, Mariage et moi. Après les premières civilités, le gouverneur se plaignit fort de la manière d'agir des Portugais ; il menaça ensuite et s'étendit après sur le pouvoir et les forces de son maître ; il conclut

pourtant qu'il fallait que la Compagnie l'assistât de ses navires et de gens pour tirer raison de l'insulte de la prise des vaisseaux. M. Caron lui répondit que les Portugais étaient alliés de la France, que nous ne pouvions pas prendre de parti dans ces démêlés, que tout ce qu'il pouvait faire c'était d'offrir son entremise auprès du vice-roi de Goa pour pacifier les choses. Le gouverneur répliqua assez fièrement que le Mogol ne souffrirait point d'étrangers établis dans ses états s'ils ne se jetaient entièrement dans ses intérêts et que lorsqu'il aurait informé ce prince de la réponse qu'on lui faisait, qu'il y avait toutes les apparences qu'il recevrait des ordres de faire retirer les Français de Surate. M. Caron sans s'émouvoir lui répliqua sur le champ qu'alors que ces ordres seraient venus, que nous serions tout prêts d'y obéir et même d'avance, si le gouverneur voulait nous obliger de son mouvement de sortir, qu'il n'avait qu'à parler. Cet officier qui ne s'attendait pas qu'on lui mit la carte blanche à la main se radoucit et fit voir au directeur une lettre du gouverneur portugais de Diu, qui était celui qui avait arrêté les vaisseaux de Surate, où l'on marquait les raisons qu'avait cet homme d'en avoir usé ainsi.

Il y avait trois articles ; par le premier il demandait satisfaction d'une somme de 40.000 roupies qu'un marchand more de Diu avait emportée aux Portugais de là, d'où il s'était ensuite retiré à Cambaye, terre du Mogol, — le deuxième article d'empêcher que les vaisseaux de Surate ne portassent plus des vivres ni des munitions aux Arabes de Mascate, ennemis jurés des Portugais et par le troisième que les navires de Surate, qui feraient voyage dans le golfe de Perse, eussent à aller prendre en passant des passeports à Diu. Après la lecture de ces trois articles, M. Caron demanda au gouverneur s'il y avait quelque chose à y répondre. Cet officier dit au directeur qu'à l'égard de la dette de 40.000 roupies, que l'on envoyât de Diu des marchands pour traiter avec le marchand more qui était à Cambaye, de qui l'on prétendait cette somme et que ce que cet homme se trouverait redevable, on le satisferait, — sur le deuxième article, qu'on ferait défense aux marchands de Surate de ne plus porter dans leurs vaisseaux ni

vivres ni munitions à Mascate — et sur le troisième article qu'il y avait déjà plusieurs années qu'on ne prenait plus de passeport à Diu, que c'était une chicane qu'on voulait renouveler de contraindre une autre fois les négociants de Surate à cette espèce de servitude. M. Caron dit au gouverneur que nous ne pouvions que servir d'entremetteurs dans cette affaire et, comme il en avait aussi parlé au président des Anglais, qu'il en communiquerait à cet officier et qu'on agirait de concert ensemble, afin que cette entremise eût plus d'effet. Nous quittâmes le gouverneur et le directeur nous envoya ensuite, les sieurs Goujon, Mariage et moi, chez le président pour lui parler de cette affaire ; il nous dit qu'il rendrait visite le lendemain à M. Caron et qu'ils verraient ensemble ce que l'on pourrait faire. Le président vint à la loge ; on prit la résolution d'abord d'envoyer deux hommes à Goa, l'un anglais et l'autre français pour parler au vice-roi ; on changea d'avis pourtant et l'on crut qu'il était assez d'écrire. On en donna avis au gouverneur qui en fut satisfait. Cette affaire traîna quelque temps ; à la fin elle fut terminée par un religieux que l'on envoya de Goa à Surate. Les deux premiers articles étaient justes, ils passèrent ; aussi je ne sais si c'est de ce temps là où depuis que l'on convint que les marchands de Surate feraient venir de Daman les passeports pour leurs vaisseaux qui font voyage ; on ne parla plus de Diu.

Démolition de pagodes à Surate ; les conséquences.

Les trois chefs des Compagnies établies à Surate, les Anglais, les Hollandais et les Français avec leur suite, furent une demi-lieue au devant des marchands banians qui y retournaient. Voici le sujet. Ces marchands qui sont considérés dans tous les lieux de commerce où ils sont établis mais particulièrement à Surate, parce que, comme je l'ai déjà remarqué, toutes leurs affaires passent par leurs mains, [ces marchands] s'étaient retirés à Cambaye et dans d'autres lieux, sur ce que un *cazy* ou juge de la loi parmi les mahométans à Surate, entreprit d'y faire démolir les pagodes des gentils. On en mit à bas

quelques unes dans l'abord ; les banians qui sont des premiers de cette religion, firent plusieurs remontrances au *cazy* pour le retourner de sa résolution. Cet homme zélé ne les écouta pas ; il continua la démolition des pagodes, ce qui porta des marchands à se retirer de Surate et de faire leurs plaintes à la cour du Mogol ; elles furent écoutées ; le *cazy* rappelé et un autre plus modéré envoyé à sa place, ce qui fit retourner les gens de cette tribu. Les chefs des nations firent compliment aux principaux sur ce retour et se retirèrent ensuite. Depuis ce temps-là, le Mogol qui va jusqu'à la superstition dans les matières de sa religion, a fait abattre toutes les pagodes qui sont dans ses états. Les brames, les banians et les autres gentils n'ont pu rien obtenir par leurs remontrances ; ils ont été forcés de se soumettre à la volonté du prince.

Terreur inspirée par Caron.

Les vaisseaux la *Marie* et la *Force* étant presque en état de faire voile pour France, un bruit courut dans la loge que M. Caron avait dessein d'y faire embarquer dessus une partie des gens qui s'étaient opposés à lui, l'on y donna d'autant plus de créance qu'on avait l'exemple de ceux que le directeur avait fait embarquer sur le navire le *Saint-Jean* ; on y fut confirmé encore par 30 ou 40 matelots des bords des deux vaisseaux qu'on vit arriver à Surate avec des armes. Les personnes qui craignaient prirent l'alarme et se mirent comme en état de résister à la violence qu'on aurait voulu leur faire. Ce remuement dans la loge pouvait avoir des suites dangereuses, ce qui nous fit porter, le sieur Mariage et moi, à en parler au sieur Goujon qui n'était pas plus armé que les autres. Il nous dit que les apparences montraient que M. Caron voulait se porter à des extrêmités contre eux, qu'il n'était pas nécessaire pourtant d'en venir jusque là et que, s'il avait dessein de renvoyer quelqu'un en France, qu'il n'avait qu'à donner des ordres et nommer les personnes qui seraient toujours prêtes d'obéir. Nous fûmes chargés, le sieur Mariage et moi, d'aller porter cette parole au directeur M. Caron, qui était bien informé

de ce qui se passait. Il nous dit qu'il n'avait aucune intention de faire de violence, qu'il avait d'autres voies pour renvoyer les personnes qui ne faisaient pas leur devoir, qu'il donnait avis de tout en France et qu'il en attendrait les réponses, que les matelots qu'il avait fait venir des bords avec des armes étaient pour mettre des barques où l'on chargeait des marchandises et les victuailles pour les vaisseaux, sur l'avis qu'on lui avait donné qu'il y avait des barques de pirates malabars au bas de la rivière. Nous retournâmes avec cette réponse que nous reportâmes au sieur Goujon ; cela remit la tranquillité dans la loge.

Départ pour France de la Marie *et de la* Force.

M. Caron partit pour Sualis où nous l'accompagnâmes, le sieur Mariage et moi. Les vaisseaux la *Marie* et la *Force* chargés et prêts pour partir, mirent à la voile dans la nuit du 6 au 7 janvier 1670 ; il s'embarqua plusieurs personnes sur ces bâtiments pour repasser en France où M. Caron fit aussi embarquer trois personnes dont l'une portait de ses paquets pour rendre à la Compagnie et qui avait des ordres de l'informer de vive voix de tout ce qui s'était passé à Surate, le deuxième qui devait remettre les paquets à M. de Mondevergue au Fort Dauphin où les deux vaisseaux devaient mouiller et à qui il demandait de l'assistance, le troisième destiné pour rester à la côte malabar avec des ordres, s'il y mouillait des vaisseaux venant de France, de retirer des officiers les papiers qu'il y aurait dessus pour les directeurs. Les capitaines des navires la *Force* et la *Marie* avaient ordre de mouiller aux comptoirs que la Compagnie avait à la côte malabar pour y prendre du poivre et où l'on devait mettre à terre le tiers de ces envoyés. Nous retournâmes le 7 au soir à Surate ; on ne s'était pas épargné à écrire par les deux vaisseaux, chacun s'étant étudié à soutenir sa conduite passée pour le bien et l'intérêt du service. Je vis plusieurs des lettres qu'on écrivait, quelques unes de fort passionnées et qui, à ma pensée, ne devaient pas être avantageuses à leurs auteurs.

Mort de Beber.

Il arriva dans ce temps là à Surate un religieux comme visiteur de l'ordre, qui venait de Goa, où il avait assisté le sieur Beber à la mort. Il avait avec lui une partie des papiers du défunt qui furent remis à M. Caron. On eut aussi avis que Rambaut avait passé en Perse d'où il avait pris la route de l'Europe avec des lettres de crédit du directeur pour prendre le nécessaire dans les lieux où il passerait. Cet homme arriva à Paris où il fut assez mal reçu ; il méritait aussi d'être traité de même. Il a fait depuis pourtant plusieurs tentatives pour rentrer au service ; la Compagnie qui connaissait cet esprit remuant, ambitieux et intéressé, a toujours refusé de lui donner emploi.

La désunion continue à Surate.

On vivait en apparence dans une union assez étroite dans la loge ; cependant les esprits étaient toujours ulcérés. Lorsque les gens des différents partis se rencontraient ensemble, échauffés par quelques coups de boisson plus que l'ordinaire, c'était à se picoter où les principaux n'étaient pas épargnés. On en vint même une fois aux mains pendant que M. Caron suivi des premiers de la loge était allé dehors à la promenade ; un homme du parti contraire au courtier y fut maltraité. Il y a apparence que les gens qui l'avaient mis en cet état avaient prémédité le coup de loin. Cela fit éclater les plus emportés dont quelques uns dans la passion dirent des choses contre M. Caron qui méritaient punition. Les choses étaient même disposées à aller plus loin. Le sieur Mariage qui tenait ferme dans la résolution qu'il avait prise et moi avec lui contribuâmes beaucoup à ramener les esprits ; cependant on verbalisa d'un côté et d'autre. Toute cette conduite ne servait qu'à entretenir les partis dans la haine.

On s'était attendu dans cette mousson à l'arrivée de quelques navires de France ; la Compagnie assurait même par

ses lettres qu'elle ne laisserait pas passer aucune année sans en envoyer et il est vrai aussi qu'elle en avait fait partir. L'ignorance de quelques uns des officiers de ces bâtiments, l'intérêt dans d'autres, ont été cause de plusieurs retards dans les voyages, qui ont été d'un grand préjudice aux affaires dans la suite ; il était bien important de faire un exemple de quelques uns de ces officiers, particulièrement de ceux où il y avait de l'intérêt mêlé dans leur conduite.

Le Salomony *arrive de Bassora.*

Le navire *Salomony* frété pour la Compagnie arriva le 20 de Bassora, le sieur Frotter, un de nos marchands de la Compagnie, descendit à terre ; il informa le directeur et le Conseil du succès du voyage, la négociation fut fort avantageuse, on avait obtenu du pacha, gouverneur de Bassora, les mêmes privilèges pour la nation que les Anglais et les Hollandais avaient obtenus pour eux. Cette place est présentement paisible et asservie au Grand Seigneur, les Arabes absolument retirés ; on s'attendait à recevoir des lettres de la Compagnie par cette occasion ; il n'y en a eu pourtant aucune.

Conduite suspecte de Macara à Golconde.

Le navire l'*Aigle d'Or* arriva le 27 à Surate ; le capitaine descendit à terre et remit au gouverneur les lettres qu'il avait pour lui. L'on apprit que Macara était toujours à Golconde et sa conduite toujours suspecte ; on eut avis qu'il avait intercepté des lettres que le directeur écrivait au collègue de cet Arménien, où il l'assurait d'un prompt secours par le navire la *Couronne* pour mettre cet homme à la raison. On crut qu'il y avait du dessein de M. Caron, que l'exprès avait été chargé mais secrètement de rendre ces lettres à Macara, afin que dans la connaissance qu'il aurait des voies qu'on prenait pour le perdre, il se portât par dépit à agir encore plus fortement contre le service. La politique du directeur qui était inconciliable et qui n'épargnait rien pour porter sa ven-

geance à bout, était par là de perdre le sieur Goujon et l'Arménien, celui-ci par sa mauvaise conduite et l'autre par le billet qu'il avait donné et où il s'était engagé d'en répondre. On n'avait trouvé aucunes marchandises de prêtes à Masulipatam pour embarquer, il n'y avait sur le navire qu'une petite partie de poivre et d'étain qui y avaient été chargés à Achem ; ce voyage fut à charge à la Compagnie.

Caron entreprend de se rendre complètement maître des affaires. — Sa conduite passée approuvée en France.

La politique du directeur fut de rechercher les voies de se rendre absolument maître des affaires, afin de n'y trouver aucune opposition à tout ce qu'il voudrait entreprendre à Surate. Il y commença en tirant de ce comptoir général une partie des personnes qu'il savait lui être contraires ; il en avait déjà envoyé quelques unes à la côte de Malabar ; il fréta ensuite des vaisseaux pour les voyages de Bassora, de Mocha et de Pata ; Pata est à la côte d'Afrique 40 minutes sud de la ligne. Il fit embarquer dans ces bâtiments ceux qu'il savait encore lui être opposés. Les intéressés connurent bien la politique du directeur dans cette conduite, mais le prétexte du service qu'on alléguait de les embarquer pour ces voyages, les fit obéir ; on s'accorda aussi avec des marchands mores de Surate pour mettre des Français sur leurs vaisseaux et leur donner le pavillon, moyennant certaine somme dont on convint avec eux ; on fit valoir cette conduite. Cependant tous ces traités n'étaient guère honorables à la nation et encore tout ce que les marchands payaient n'entrait pas dans la caisse ; on en fit des remontrances au directeur qui ne les écouta pas, non plus que ce qu'on tâcha de lui faire connaître, que les marchandises que le courtier fournissait pour charger sur les bâtiments qu'on enverrait à Mocha et à Bassora pour le compte de la Compagnie, manqueraient aux qualités qu'elles devaient avoir et étaient mises à un prix bien plus haut que le cours du marché. Le directeur rebuta tout ce qu'on lui dit et s'étant affermi dans le dessein d'être le maître absolument

et de soutenir cet homme, le courtier continua ses friponneries à l'ordinaire.

Pendant qu'on disposait les choses pour le départ des vaisseaux, on eut avis que Macara s'était rendu à Masulipatam, que la flûte la *Couronne* y était arrivée, qu'on disposait tout pour charger ce vaisseau et l'envoyer au Fort-Dauphin suivant les ordres. Macara écrivait qu'aussitôt après que ce bâtiment aurait mis à la voile, qu'il viendrait à Surate ; on ne donna pourtant pas dans ce dernier article, sachant bien qu'il ne se jetterait pas de lui-même entre les mains du directeur.

Pendant toutes ces dispositions de chargements et d'envois de vaisseaux d'un côté et d'autre, on reçut des lettres de la Chambre générale qui fortifièrent encore le directeur dans le dessein qu'il avait formé d'affermir son autorité ; on y donnait avis de l'arrivée en France du navire le *Saint-Jean*, dont la cargaison avait été trouvée néanmoins fort mauvaise ; on ordonnait même aux directeurs — car on ne savait pas encore en France la mort de M. de Faye, — d'obliger le courtier Samson de faire des réfractions considérables sur des parties de marchandises qu'il avait fournies ou, à faute de le faire, de ne pas se servir davantage de ce courtier ; mais ce qui portait le grand coup c'est qu'on apprit que la cour était très mal satisfaite de la conduite de M. de Mondevergue, qu'on avait fait partir un navire de France avec des envoyés et des ordres du roi qui le rappelaient, que par un arrêt du Conseil d'État on avait cassé tout ce qui avait été fait par le Conseil souverain ; on se récriait fort contre les procédures de ce conseil, particulièrement de l'arrêt rendu en faveur de Macara contre M. Caron ; toutes les lettres blâmaient la conduite des personnes qui y avaient assisté, d'avoir si mal ménagé un homme de qui l'on attendait de si grandes choses. Le navire parti de France avec les ordres du roi devait passer au Fort-Dauphin pour y signifier l'arrêt du conseil et porter des ordres particuliers à M. de Mondevergue, aux sieurs de Champmargou et de l'Epinay et aux Pères de la mission de Saint-Lazare qui avaient écrit aussi ; le vaisseau devait passer

ensuite jusqu'à Surate pour remettre à M. Caron les lettres dont les envoyés étaient chargés pour ce directeur. Il y en avait du roi, de M. de Colbert et des directeurs généraux. La lecture de cette lettre en plein conseil où tous les marchands assistèrent fit un grand changement dans les esprits. M. Caron retint toujours son flegme ; les personnes attachées au directeur ne gardèrent plus de mesure contre les gens de l'autre parti, ils déclamèrent publiquement, ce qui pensa troubler encore une fois toute la loge. Nous fûmes encore nommés, le sieur Mariage et moi, pour en parler à M. Caron, afin de donner ordre qu'il fit cesser tous ces bruits, ce qu'il nous promit, mais il était bien difficile de mettre à la raison des esprits échauffés et intraitables ; il y en avait de ce caractère de l'un et de l'autre côté.

Réception faite à Bader Khan, ministre du Mogol.

Le lendemain de la réception des paquets de la Compagnie, on eut avis que Bader Khan, l'un des premiers ministres du Mogol, avait envoyé un présent à M. Caron, qui avait été adressé au gouverneur de Surate qui était dans un jardin hors de la ville et qui attendait le directeur pour lui remettre. M. Caron y fut sur les cinq heures du soir avec tous les gens de la loge ; on prit aussi des matelots français pour grossir le nombre, le cortège fut bien disposé et nouveau pour le lieu, ce qui attira le peuple de Surate sur les chemins de la loge jusqu'au jardin. Le gouverneur fit le présent qui consistait en une veste de brocart d'or, une sous-veste, la ceinture, la toque et une espèce de manteau ou châle à l'usage du pays. On resta une heure au jardin à s'entretenir ; on nous y fit voir un cheval arabe que le gouverneur destinait pour envoyer au Mogol et qu'il avait acheté depuis peu 15.000 roupies.

Surate menacé d'une attaque de Sivagy.

On appréhendait dans ce temps-là à Surate la venue de Sivagy, un raja ou prince indien des terres de Bijapour, qui

avait pillé cette ville il y avait sept ou huit ans. Surate n'était fermé de murailles que par endroits ; il y avait entre les autres un côté tout ouvert par où l'on craignait que l'ennemi ne donnât. Le gouverneur pria M. Caron de visiter cet endroit le lendemain et de lui donner des moyens de le mettre en état de défense mais promptement, car le temps pressait, le directeur lui promit et se retira ensuite. Il fut le lendemain à cheval à la tête des principaux de la loge faire le tour de la place et visiter les lieux. Il n'y avait guère d'apparence de mettre le côté ouvert en état de défense et dans les formes, dans le peu de temps que le gouverneur le demandait. L'avis de M. Caron fut de faire fermer de pieux cette ouverture, faire un retranchement derrière pour mettre des mousquetaires à couvert et une forme de terrasse ou bastion au milieu de la palissade pour y mettre aussi des mousquetaires et quelques pièces de canon et défendre les courtines. Le gouverneur n'en fit rien néanmoins ; on croyait aussi qu'il avait intelligence avec Sivagy.

Mauvais état des affaires à Surate.

Les désordres qu'il y avait eus dans la loge et le manque des vaisseaux de France avait tellement décrédité les affaires de la Compagnie à Surate dans ce temps là qu'on ne trouvait pas à y négocier une ordonnance du directeur à 20 et 25 °/o de perte. Les vaisseaux frétés à la Compagnie et ceux à qui l'on avait accordé le pavillon firent voile ; M. Caron fit embarquer un jeune commis sur l'un de ces vaisseaux qu'il chargea de ses paquets pour la Chambre générale, mais qui n'étaient presque que de créances, se remettant de tout à ce que l'envoyé rapporterait de vive voix. Cet homme ne donna pas moyen d'avoir une grande opinion de lui après son arrivée en France, n'ayant ni les talents ni les connaissances nécessaires pour représenter l'état des affaires.

Le navire l'*Aigle d'Or* qui était destiné pour aller à Bassora fut le dernier qui mit à la voile ; il partit le 14 avril ; les sieurs Frotter et Lebel, marchands, eurent ordre de s'embarquer sur ce vaisseau, chargés de la négociation des effets de la Com-

pagnie qu'on y avait mis ; ce n'était pas une nécessité d'avoir à ce voyage deux personnes de cet emploi, mais c'est que l'on continuait à écarter les gens suspects.

Goujon et Fr. Martin envoyés à Golconde et à Masulipatam.

Il ne restait plus à Surate que le sieur Goujon qui avait toujours été opposé à M. Caron, le reste n'était pas bien considérable ; cependant le directeur qui voulait aussi l'écarter pour n'avoir plus rien qui lui résistât et n'ayant pu s'acquérir une personne qu'il recherchait depuis longtemps, pour ce que cet homme crut ne pouvoir accepter le parti qui lui était offert qu'en trahissant son devoir, il s'adressa au sieur Mariage qui s'était relâché de sa première ardeur et qu'il crut n'être pas si difficile à emporter. Une promesse de le faire conseiller et 2.400 livres d'appointement le gagnèrent entièrement ; l'acte en fut passé au conseil où il fut reçu en cette qualité, quoique le sieur Goujon y formât quelques oppositions. Cette action brouilla les sieurs Goujon et Mariage et c'est ce que le directeur demandait.

Pendant toute cette conduite, on eut avis que la flûte la *Couronne* avait fait voile de Masulipatam avec seulement une cargaison en marchandises de 53.000 roupies ; un autre avis ensuite que ce bâtiment était relâché à cause des vents contraires, étant parti trop tard. Ce relâchement servit beaucoup à M. Caron pour achever de pousser ses desseins à bout ; il fit assembler le Conseil, où il représenta que les affaires de la Compagnie, dans le désordre où elles étaient à Masulipatam, demandaient un homme de tête et d'autorité pour y aller donner les ordres et y faire rendre compte de plus de 150.000 roupies qu'on avait envoyées, que les commissaires qui y étaient arrivés y avaient été maltraités par Macara, que cet homme achevait de tout perdre et qu'il ne voyait point de personnes plus propres pour ce voyage et pour remettre les affaires de la Compagnie que les sieurs Goujon et Mariage et là dessus il demanda à chacun un avis par écrit. Le directeur, pour s'appuyer davantage, avait depuis peu donné la qualité de marchand à un homme très indigne de cet emploi ; c'était pour pouvoir le faire entrer au Conseil et de s'assurer de sa voix. Il n'y eut personne qui ne donnât dans les sentiments de M. Caron, parce qu'on voyait bien qu'il fallait envoyer des gens de tête et d'autorité pour mettre Macara à la raison. Le sieur Goujon y donna les mains et convint même de faire le voyage avec le sieur Mariage, mais ce qui acheva de brouiller et de faire rompre ces deux hommes, c'est que, dans les instructions que le roi avait dressées, ils étaient nommés tous deux conseillers et commissaires avec le même pouvoir, toute la différence [était] que le sieur Goujon était nommé le premier ; celui-ci qui s'était déjà opposé à la qualité de conseiller que le sieur Caron avait donné au sieur Mariage et qui prétendait même qu'il n'était pas au pouvoir du directeur de nommer seul à cette charge, outre que lui ayant ses provisions de la Chambre générale et des ordres particuliers d'entrer avec les directeurs des Indes dans la connaissance de toutes les affaires, il soutenait que le sieur Mariage ne pouvait pas aller d'égalité avec lui, offrant pourtant de le recevoir pour second, même de ne rien faire sans sa participation et protestant ensuite de ce qu'on ferait au contraire. M. Caron, qui s'était affermi dans la résolution qu'il avait prise, m'envoya dire au sieur Goujon qu'il eut à faire le voyage ainsi qu'il lui avait proposé et qu'à faute de se rendre à ses ordres, qu'il le ferait sortir de la loge jusqu'à ce qu'il y eut occasion de vaisseaux pour France, où il le ferait embarquer dessus et, sur ce qu'il tint toujours ferme dans son premier point, le directeur lui fit signifier les mêmes choses dans un acte par écrit, afin d'avoir des pièces authentiques de son refus.

Les esprits commençaient à s'échauffer et quoique le sieur Goujon ne fût plus soutenu comme il avait été autrefois, une partie des personnes qui le portaient dans ses sentiments étant en voyage, il en restait encore pourtant quelques-uns dans la loge qui se seraient dévoués entièrement à ses intérêts, d'autant plus qu'ils croyaient servir la Compagnie, cela me porta de prendre la liberté d'en parler à M. Caron avec qui j'étais encore assez bien pour lors et de lui proposer d'envoyer quelqu'un avec

le sieur Goujon en la place du sieur Mariage. Je lui nommai un Calmel qu'il avait fait marchand depuis peu. Il me répondit qu'il ne pouvait pas changer d'ordre, qu'il n'y avait que le sieur Mariage inutile à présent dans le comptoir, que Calmel n'était pas propre pour une affaire de cette importance, outre qu'il était nécessaire à Surate pour la visite des toiles qu'on avait donné ordre de faire travailler pour la fin de l'année. Je fis un pas de clerc dans cette occasion, mais pourtant où je ne fus porté qu'en vue du service de la Compagnie et pour tâcher à prévenir les désordres qui pourraient arriver dans la loge. Il y avait déjà longtemps que M. Caron m'avait fait voir une lettre qu'il écrivait à la Chambre générale où il marquait qu'il me devait laisser à Surate dans le dessein qu'il projetait de faire un voyage à Bantam l'année prochaine. J'étais donc comme attaché par là au comptoir. Cependant, voyant que le directeur ne voulait rien changer aux ordres qu'il avait donnés pour le voyage de Masulipatam, qu'il ne voulait pas y envoyer le sieur Goujon seul, qui fut [cause d'] une autre proposition que je lui fis ; je m'avançai de lui dire que, quoique je lui eusse toute l'obligation de m'arrêter à Surate pour les raisons dont il avait écrit à la Compagnie, que j'avais néanmoins tant de passion de contribuer à la paix de la loge, que s'il m'ordonnait de faire le voyage de Masulipatam avec le sieur Goujon, que je m'y porterais volontiers. Cette avance que je fis surprit le directeur et, après m'avoir fait répéter ce que je venais de lui dire, il me repartit qu'il connaissait par là que j'étais dans les intérêts du sieur Goujon, puisque je recherchais d'aller avec lui, que je n'avais qu'à m'apprêter pour le voyage ; il s'emporta ensuite contre moi. Je voulus m'expliquer en tâchant de lui faire connaître à fond les vues qui m'avaient porté à lui faire cette ouverture, je ne pus pourtant rien gagner et, quoique je revins les jours suivants à la charge, je ne fus point écouté. J'aurais eu occasion depuis de me repentir de cette avance que je fis, si j'avais eu d'autres intentions que le bien du service qui m'ont porté.

Le sieur Goujon ne fit plus de difficulté pour le voyage. Nous reçumes nos ordres ; ils étaient sanglants contre

Macara, puisque nous étions chargés de nous saisir de cet homme mort ou vif ; ce sont les termes de l'acte et qui est encore entre mes mains. Toutes ces choses étant disposées, nous partîmes de Surate le 7 mai et fûmes camper dans un jardin hors de la ville pour y attendre quelques [objets] nécessaires dont nous manquions.

CHAPITRE IV

FR. MARTIN A MASULIPATAM. — L'AFFAIRE MACARA (mai-octobre 1670)

Le départ.

Nous restâmes le 8 au campement ; nous y fûmes visités de plusieurs personnes ; on nous apporta l'argent dont nous avions besoin pour le voyage et, après avoir mis toutes choses en état, nous nous séparâmes de nos amis, qui nous quittèrent sur les huit heures du soir.

Nous étions informés, avant notre départ de Surate, qu'il y avait des troupes de Sivagy dans la route ordinaire de Surate à Golconde, qui désolaient le pays, et qui pillaient les caravanes, ce qui nous porta à prendre des chemins de traverse en nous écartant des lieux où il y avait à appréhender, selon les avis que l'on nous donnait, en faisant notre route. Comme nous ne remarquâmes rien de curieux dans ce voyage, je n'ai pas cru devoir m'arrêter à en faire un récit par journaux ; je toucherai seulement à ce qui nous est arrivé de plus important et qui sera du sujet de cette relation.

Les étapes. — Les caravansérails. — Les péages. — Pays dévasté par les Marates.

Nous partîmes le 8 mai à trois heures du matin ; notre train consistait en deux palanquins, 18 charrettes de marchandises et de bagages, un chirurgien, un cuisinier, 200 soldats

et deux valets français et 40 pions du pays en forme d'escorte. Les personnes qui ont fait voyage dans les Indes savent bien la peine qu'il y a dans les routes ; on n'y trouve point d'hôtellerie pour se retirer la nuit, on campe presque toujours à la campagne, il faut porter avec soi tout ce qu'on a besoin d'ustensiles. Nous trouvâmes néanmoins et abondamment tout ce qui était nécessaire pour fournir la cuisine ; nous ne rencontrâmes que quatre ou cinq caravanseras [caravansérails] dans la route. Les caravanseras sont des lieux fermés et commodes, disposés de journées en journées pour la retraite des voyageurs ; ils sont plus communs dans la Turquie et dans la Perse que dans les Indes. Nous fîmes ce jour là, le premier de notre marche, huit cosses ; une cosse est une demi-lieue de France ; la longueur n'en est pourtant pas égale partout ; elles ont plus ou moins d'étendue suivant les provinces ainsi que dans notre pays.

Nous campâmes proche d'un hameau nommé Baury, où une petite rivière qui passe tout proche nous fournit du gibier pour le souper. Nous fûmes joints à notre campement du 10 par un commis de la Compagnie attaché entièrement au sieur Goujon et qu'il n'avait pu obtenir de M. Caron, quoiqu'il eût fait plusieurs instances pour l'amener avec lui ; cet homme était mêlé des plus avant dans toutes les brouilleries arrivées à Surate. L'intention du directeur en le retenant était apparemment de lui faire un mauvais parti ; le commis appréhenda ; il partit sans congé et vint nous joindre. Je crois que le sieur Goujon savait quelque chose du dessein du commis avant le départ de Surate, quoiqu'il m'avait toujours dit le contraire. Je lui remontrai pourtant qu'il se ferait encore des affaires de retenir cet homme contre la volonté du directeur ; il fit aussi en apparence tout ce qu'il put pour le porter à retourner ; le commis représenta le traitement à quoi il devait s'attendre s'il tombait entre les mains de M. Caron et gagna le sieur Goujon qui le retint pour être du voyage.

Nous arrivâmes le 12 à Nonapoura ; c'est un grand village éloigné de Surate de 40 cosses ; il y a un caravanséra pour y retirer les voyageurs. Nous arrivâmes néanmoins plus à propos

de camper dehors sous nos tentes ; le village est assez agréable, le pays d'autour bien cultivé et garni d'arbres fruitiers. Il y passe une petite rivière qui contribue à la fertilité du pays ; il y a aussi un vignoble d'où l'on porte le raisin à Surate ; on y fait du vin blanc mais verdaux [verdelet] qui ne laisse pourtant pas d'avoir de la force, il le faut promptement [boire], car il n'est pas de garde. Nous écrivîmes de là à Surate pour en faire venir un courtier que M. Caron avait nommé pour venir servir à Masulipatam la Compagnie ; c'était un banian, créature du courtier Samson et qui n'était pas plus honnête homme que lui. Les courtiers sont pourtant des gens fort inutiles à Masulipatam où l'on ne s'en sert point. C'était une politique de Samson d'en mettre partout pour être informé de ce qui se passerait dans les comptoirs ; il y avait aussi de l'intérêt mêlé ; les gens de ce caractère produits par le courtier général sont engagés de lui faire part de leurs courtages mais encore une partie de ce qu'ils ont l'adresse d'attraper par ailleurs.

Le courtier, nommé Rougby, que nous attendions à Nonapoura, arriva le 15 à quatre heures du soir ; il nous dit que son départ de Surate avait été retardé par l'arrivée de Bader Khan, qui s'y était rendu à la tête de 3 ou 4.000 chevaux par ordre du Mogol, sur l'avis qu'on avait que Sivagy devait venir. C'est ce Bader Khan qui avait envoyé un présent à M. Caron. Le directeur lui rendit visite et lui fit des présents considérables estimés à quelques milliers de roupies ; on croyait qu'il y avait plus de faste et d'ostentation dans cette conduite du directeur que de nécessité ni de vue pour le service.

Nous partîmes de Nonapoura le 16 à une heure du matin ; nous passâmes sur les huit heures proche d'une forteresse ruinée par des rajahs gentils qu'ils avaient tenue autrefois et d'où ils faisaient des courses dans tout le voisinage. Cha Jehan, père du Mogol à présent régnant, la prit après six mois de siège et la démolit. Nous nous arrêtâmes dans un village nommé Dougna où nous campâmes ; tout le pays que nous passâmes est très bien cultivé et rempli d'arbres fruitiers.

Nous arrivâmes le 17 à Naderban ; c'est une petite ville fermée de murailles et fort peuplée et un grand passage pour les caravanes qui vont à Bérempour, Delhy, Agra, etc. Il y a une forme de château assez de défense pour le pays.

Nous arrivâmes le 27 à Jefferabad ; c'est une petite ville fermée de murailles et fort peuplée ; nous campâmes dehors sous nos tentes. Le pays où nous passâmes depuis Naderban est bien cultivé, peuplé, rempli de gros bourgs et villages. J'en ai compté quelquefois 15 ou 20, en faisant chemin, à la vue. La grande peine des voyages, particulièrement dans le temps de sécheresse, est la difficulté de trouver de l'eau. Des personnes charitables, mahométans ou gentils, ont aussi fait creuser plusieurs puits dans la route, où l'on a recours. Il y en a quelques uns fort bien bâtis, revêtus de pierres de taille avec de grands degrés pour aller jusqu'au bas.

Le gouverneur de Jefferabad, sur l'avis qu'il eut qu'il y avait des Européens campés proche de la place, nous envoya demander qui nous étions. Notre courtier fut le voir et porta avec lui un passeport que nous avions du gouverneur de Surate et qui le satisfit.

Nous campâmes le lendemain dans un grand bourg nommé Sondiquira ; ce lieu en partie ruiné marque avoir été plus considérable autrefois qu'il n'est à présent. Nous y vîmes cinq ou six grands corps de logis bâtis de pierre en partie en bas et un grand étang revêtu de belles pierres de taille tout en désordre ; c'était là le fruit des courses du raja Sivagy et de ses troupes. Après être campés, il arriva un exprès dépêché de Golconde par Macara ; cet Arménien avait eu avis que le sieur Goujon se disposait pour le voyage ; il appréhendait et voulut tâcher à le prévenir ; il écrivait qu'il était sur son départ pour venir à Surate rendre compte de ses actions, on était bien persuadé pourtant qu'il n'en ferait rien. Le sieur Goujon répondit à la lettre fort civilement ; il marquait que nous étions trop avancés pour retourner et que dans peu de jours nous arriverions à Golconde ; l'exprès repartit en même temps avec la réponse.

La pluie nous incommoda fort tout le 29 et le 30. Nous arrivâmes le 31 dans un grand bourg nommé Patry, encore tout fumant et tout en désordre du passage d'un camp volant

du raja Sivagy, qui avait pillé et brûlé le bourg, il y avait un mois. Nous campâmes sous nos tentes que nous fîmes tendre dans la place. Le gouverneur du lieu qui était persien nous y vint visiter. Nous lui présentâmes une collection de fruits de Perse qu'il fit porter à ses femmes. Après une demie heure de conversation sur le passage des troupes du raja Sivagy, cet officier nous quitta et nous envoya ensuite un présent de deux bestiaux, une douzaine de volailles et un grand bassin rempli de mangues ; nous reconnûmes ce présent par une aune de drap écarlate que notre courtier lui porta. Cet homme fut chargé de nous demander une bouteille de vin de Perse que nous envoyâmes. Nous vîmes dans ce bourg ce que nous avions vu en plusieurs autres endroits où nous avions passé, une espèce de château bâti de terre grasse, les murailles fort élevées, garnies de guérites aux angles et les courtines avec des meurtrières. Ces lieux servent de retraite aux gens de la terre à l'approche des troupes du raja Sivagy et sont assez fortes pour se défendre d'un coup de main.

Nous campâmes le 3 juin proche d'une petite ville nommée Randère. Le gouverneur nous envoya demander qui nous étions ; il fut satisfait à la vue du passeport que nous avions du gouverneur de Surate ; le pays où nous passâmes peuplé, cultivé, bonne terre presque partout. C'était quelque chose d'étonnant de voir sortir du hameau de 15 ou 20 cases où nous passions proche 50 à 60 enfants et des autres lieux plus considérables à proportion ; on ne peut pas voir un pays mieux peuplé. Les choses ont bien changé néanmoins depuis les désordres de la guerre, ayant fait périr ou retirer ailleurs une partie des habitants.

Nous passâmes le 7 sur les huit heures du matin par une petite ville fort peuplée nommée Indure, que des camps volants du raja Sivagy avait pillé et brûlé, il y avait un mois, on nous dit que la perte était estimée à 20 lacs de roupies qui font près de 3 millions de nos livres. Il y a des mines proche d'Indure d'où l'on a tiré l'acier qui sert à former les sabres de Damas si estimés ; on porte ce métal à Surate où on l'embarque pour la Perse et de là par terre en Turquie. Nous passâmes

outre jusqu'à un village nommé Ceytanagor, où nous nous arrêtâmes pour attendre nos charrettes qui étaient restées derrière. Nous nous servîmes de ce temps pour aller visiter une pagode bâtie sur une éminence proche de là. Le bâtiment était tout de grandes pierres grises et dédiée à Sita, dont la figure taillée en pierre était en divers endroits de la pagode et d'autres figures d'hommes et de femmes et d'animaux en bosses et bas reliefs, touces de stuc en dedans et autour du bâtiment, en dehors en des postures que l'honnêteté ne me permet pas de dire, je n'ai rien vu de plus infâme. Ce serait assez de cette vue à un homme de bon sens pour concevoir de l'horreur d'une religion si abominable ; la pagode était abandonnée, des étangs et autres petites pagodes proche de là, toutes en ruine. Le Mogol empêchait aussi autant qu'il pouvait le culte de cette religion ; j'en ai parlé ailleurs.

Nous retournâmes joindre nos gens et, sur l'avis que nos charrettes étaient proches, nous passâmes jusqu'à un village nommé Indelibay, peuplé de forgerons qui travaillent en fer et en acier à des lances, des sabres, à des poignards et à d'autres ouvrages de même pour l'usage des gens du pays. Nous eûmes avis sur le minuit que nos charrettes étaient arrêtées à Ceytenagor et qu'on demandait 50 roupies pour les laisser passer. La pluie qu'il faisait pour lors et l'heure indue nous fit remettre la partie au lendemain. Nous nous disposâmes le 8 au matin à aller retirer nos charrettes d'amitié ou de force ; notre courtier nous arrêta néanmoins et se chargea de les faire venir. Il y a trois cosses du lieu où nous étions à Ceytanagor ; le courtier y fut et moyennant 12 roupies qu'il donna aux douaniers, les charrettes eurent la liberté de passer et se rendirent le soir au campement. Cette petite avanie fut cause que nous n'avançâmes point chemin ce jour là.

Nous fûmes en route à trois heures du matin ; nous eûmes de la peine à cause des mauvais chemins ; il y eut même quelques unes de nos charrettes qui versèrent à trois cosses de Indelibay ; nous passâmes un petit ruisseau qui fait la séparation des terres du Mogol d'avec celles de Golconde. Il y a proche de là un bon corps de garde où il pouvait y avoir 30 sol-

dats armés de mousquets, d'arcs, de flèches et de lances; ils prétendaient nous faire payer des droits, mais la déclaration que nous fîmes de ne rien donner et la posture où ils nous virent de soutenir ce que nous leur disions nous ouvrit le passage.

Nous fîmes encore une cosse jusqu'à un village des terres de Golconde nommé Setasiquepet où nous campâmes. Une pluie qu'il fit toute la nuit fut cause que nous ne pûmes partir le 10 qu'à la pointe du jour, car nous marchions ordinairement la nuit; les chemins très mauvais et quoique nous ne nous arrêtâmes que deux heures après midi, nous ne pûmes faire que trois cosses. Nous campâmes près d'un village nommé Sore, sur le bord d'un grand étang revêtu de belles pierres de taille; il y avait 4 ou 500 chevaux campés proche de nous des troupes de Sedmisafer, *serquel* ou garde des Sceaux du roi de Golconde; les cavaliers la plupart étaient persiens et gens très bien faits soit par affectation soit par nécessité. Une partie de leurs chevaux passèrent sur le soir proche de nous pour aller à l'étang s'abreuver, ce sont presque tous chevaux de prix, de Perse ou d'Arabie. Je ne crois pas qu'on puisse voir un corps de cavalerie mieux monté. Le commandant de ces troupes envoya savoir qui nous étions; il nous fit faire civilité ensuite; cependant il fallut payer 17 roupies à l'*avaldar* ou gouverneur du village proche d'où nous étions campés; ce sont les droits que les gouverneurs de provinces ou des places exigent des caravanes et des voyageurs, mais qui ne sont pas réglés; on en tire le mieux que l'on peut.

Nous partîmes le 11 au soleil levant; nous nous arrêtâmes sur les dix heures sous un beau plant d'arbres où nous restâmes une heure, nous reprîmes notre route, nous la continuâmes jusque sur les quatre heures du soir que nous entrâmes dans un gros bourg nommé Bicquinot. Nous campâmes sous nos tentes dans la grande place du bourg. Nous eûmes de la pluie toute la nuit et sur les huit heures du matin du 11 que nous nous apprêtions à partir, le gouverneur du bourg nous envoya demander 50 roupies pour les droits du seigneur. Nous répondîmes que nous ne devions rien, que nous avions un firman

du roi de Golconde qui nous exemptait de tout droit dans ses états. On se moqua de notre réponse et sur ce que l'on vit que nos charrettes commençaient à filer, le gouverneur qui était persien vénérable par son âge, qui paraissait de plus de quatre-vingts ans, suivi de deux hommes de sa nation très bien-faits et de 80 à 100 soldats tous armés, prirent le devant et s'allèrent poster à une barrière où il nous fallait passer. Nous croyons à la vérité que le firman que le roi de Golconde avait accordé à la nation, nous exemptait de tous droits dans ses terres, ce qui nous fit tenir ferme. Je pris la tête des charrettes avec quelques uns de nos gens, le reste était avec le sieur Goujon incommodé pour lors de goutte, nous fûmes arrêtés par la barrière qui était fermée et, sur ce que je me mis en état de la faire ouvrir par force, le gouverneur vint sur moi avec une espèce de poignard nu à la main, je le repoussai d'un coup de bout de pistolet que je lui portai dans l'estomac. L'action de l'un et de l'autre pensa porter les deux partis à en venir aux mains; des principaux habitants du lieu qui suivaient le gouverneur et notre courtier se jetèrent à la traverse et empêchèrent le désordre; cependant nous fîmes passer nos charrettes et le reste du train qui prit la campagne; notre courtier resta pourtant dans le bourg; il accommoda l'affaire moyennant 13 roupies qu'il paya, il nous vint joindre ensuite à deux cosses de là.

Quoique nous eussions recommandés d'aller serrés et de ne se point quitter et qu'il y eut même des gens nommés pour leur faire observer cet ordre, il fut rompu néanmoins en faisant route, chacun tâcha à prendre le devant autant que les voitures pouvaient marcher. J'étais presque à la queue et passant proche une maison de péage où il y avait dix ou douze hommes armés, les gens que j'avais proche de moi m'avertirent qu'il y avait trois de nos charrettes restées derrière et que si je les laissais elles seraient arrêtées. Cet avis me porta à les attendre, elles arrivèrent et je leur fis prendre les devants. Ces hommes postés proche la maison de péage se mirent en devoir de s'y opposer. Un peu de vigueur que je montrai nous ouvrit le passage; ils témoignèrent pourtant qu'ils n'en resteraient

pas là. Ils prirent la campagne et je jugeai que c'était pour aller chercher du secours. Le reste du train était à une cosse de là où le sieur Goujon ayant appris que j'étais resté derrière l'avait fait arrêter pour m'attendre ; je le joignis et lui contai mon aventure. Nous reprîmes la route et, une demi lieue après, nous vîmes venir à nous un gros de plus de cent personnes, pendant que le battement de leurs tambours et le son de leurs trompettes assemblaient un plus grand nombre. Ces gens là nous demandèrent 100 roupies pour le passage de nos charrettes et de notre train. Nous contestions que nous ne devions rien ; nous avançions toujours pendant la contestation ; ces gens-là dont le gros se fortifiait nous suivirent longtemps à vingt ou trente pas de nous. Il n'y avait eu jusque là que des paroles lorsque deux des leurs s'approchèrent et se mirent en devoir d'arrêter une charrette ; l'un de nos pions en blessa un de deux grands coups de sabre. Cette action rompit toutes les mesures ; ils nous tirèrent force coups de mousquet et plusieurs flèches qui venaient jusqu'à nous ; nous leur répondîmes par plusieurs coups de fusil. Ce combat de loin, car ces gens s'étaient écartés en nous attaquant, dura plus de deux heures ; ce fut un bonheur qu'il n'y eut personne de tué ni blessé que celui qui reçut les deux coups de sabre. Nos charretiers appréhendaient, ils ne voulaient plus avancer ; enfin notre courtier s'entremit d'accommoder l'affaire et nous en sortîmes moyennant neuf roupies qu'il paya. La route n'avait pas discontinué, nous la poursuivîmes ; à une cosse de là, nous trouvâmes six cavaliers à la tête de 50 à 60 soldats, à qui il fallut payer encore cinq roupies. Nous arrivâmes la nuit fermante dans un village nommé Mausarabquipet où nous campâmes ; un Arménien qui y demeurait nous vint trouver et nous fit un présent de fruits.

Nous partîmes le 13 à la pointe du jour sous la conduite d'un homme que l'on nous donna pour servir de guide ; à deux cosses de là nous rencontrâmes un cavalier soutenu de 40 à 50 soldats du pays qui nous demanda un droit de 50 roupies pour le passage ; nous le refusâmes ; d'abord ce commandant qui ne se crut pas assez fort apparemment, envoya dans les

villages voisins pour assembler un plus grand nombre de gens qui le joignirent pendant que nous continuions notre route. La conversation dura longtemps ; cependant il fallut s'accommoder ; nous en sortîmes en payant huit roupies. A deux cosses de là une autre troupe de gens nous en firent encore donner cinq. Après ces embarras et ces rencontres de péage, nous arrivâmes à un lieu nommé Birichen où nous campâmes dans un caravansera ; le pays par où nous passâmes est assez diversifié ; nous y vîmes de beaux plants d'arbres fruitiers du pays mais aussi quantité de montagnes, de roches, le royaume de Golconde en est rempli.

Ces rencontres de péages que nous avions eues depuis trois jours et la nécessité où nous nous étions vus de nous accommoder pour les droits que l'on nous demandait de payer, nous porta à nous informer si c'était une coutume ou une avanie particulière qu'on nous faisait ; nous apprîmes, ce qui nous a été confirmé depuis même par l'expérience que nous en a eue d'ailleurs, que le firman du roi de Golconde n'exempte point de ces péages qui appartiennent aux seigneurs particuliers qui y ont le gouvernement de ces terres dont il faut prendre des formes de passeport lorsqu'on a à y passer, pour s'y exempter de payer et ce que nous n'avions pas [fait]. Je me précautionnai dans un autre voyage que je fis dans les mêmes lieux, je ne crois pas qu'il y ait au monde un passage plus rempli de péages que le chemin qu'on fait de la capitale de Golconde jusqu'à l'entrée des terres du Mogol par l'endroit que nous étions venus qui est de 20 à 30 jours de chemin. Ce qui est de plus fâcheux et que j'ai déjà remarqué, c'est qu'il n'y a point de droits fixes établis ; les gens destinés à recevoir les droits tirent ce qu'ils peuvent ou plutôt sur la force qu'ils ont sur les voyageurs qui font leur route. Nous étions persuadés que le firman du roi de Golconde nous exemptait de tout ; cette erreur nous exposa dans deux ou trois rencontres et c'est un bonheur que nous en sortîmes de même.

Arrivée à Bagnagar (Haïderabad). — *Le premier contact avec Macara.*

Nous partîmes le 14 à quatre heures du matin ; nous arrivâmes sur les dix heures du soir à un lieu nommé Quertabat, éloigné de deux cosses de Golconde, où nous campâmes. Une heure après, Macara accompagné d'un commis français qu'il avait retenu auprès de lui et suivi de 40 à 50 pions, les tambours, trompettes, fifres et tout le faste ordinaire du pays, nous y vint joindre. Après les premières civilités, cet homme s'emporta fort sur la manière qu'il dit qu'on traitait avec lui ainsi que sur la conduite du marchand qu'on lui avait donné pour collègue et les commis qu'il avait amenés de Surate et qui étaient tous à Masulipatam. Le sieur Goujon eut l'adresse de l'apaiser et de lui promettre satisfaction ; ses esprits étant remis, la conversation fut générale et l'on s'entretint de diverses aventures de notre voyage. Il nous dit qu'il fallait attendre là un ordre du *cotoual* de Golconde pour pouvoir entrer dans la ville ; les passages sont fermés si l'on n'a pas l'attache de cet officier ; le *cotoual* de cette capitale est comme une charge de grand prévôt chez nous.

Nous restâmes le 15 au campement en attendant la permission du *cotoual* pour entrer dans la ville et qui ne nous fut apportée qu'à la nuit. Nous eûmes visite ce jour là du nommé Agnazarbek, arménien renié, joaillier du roi de Golconde, assez en crédit à la cour, ami particulier de Macara. Il était suivi de 11 ou 12 marchands arméniens dont il est le protecteur. Après plusieurs entretiens de civilité et la collation faite, il se retira avec sa suite. Dans la conversation que nous eûmes avec Macara, il nous dit qu'il était parti de Masulipatam pour venir à Surate rendre compte de ses actions, qu'il avait été obligé de rester deux mois à la cour pour obtenir un firman de retirer du voisinage de la ville de Saint-Thomé des marchandises que son fils y avait fait faire pour la Compagnie et qui y étaient arrêtées, sur lesquelles les officiers de là prétendaient de grands droits pour les laisser embarquer, qu'il avait eu enfin ce firman qu'il a envoyé à Masulipatam, d'où un commis avec l'acte était parti pour aller sur les lieux. Nous eûmes avis, quelques jours après, qu'elles avaient été retirées, chargées et portées au comptoir. Macara nous assura qu'il attendait que cette affaire fût finie pour partir pour Surate où il se serait rendu s'il n'avait eu avis que le sieur Goujon en était parti pour Masulipatam.

Nous entrâmes le 16 dans Bagnagar, [Haïderabad]. Les personnes qui n'ont pas été sur les lieux prennent souvent cette ville pour Golconde, cependant ce sont deux places. Bagnagar est une grande ville de commerce et Golconde une forteresse qui en est éloignée de deux cosses, où le roi faisait pour lors son séjour. Il y a apparence que cette forteresse dont le royaume porte le nom a été bâtie il y a longtemps et que Bagnagar, que l'on peut dire être proprement la ville, a été commencée après, bâtie et peuplée par la suite des temps, en sorte qu'elle était devenue un des plus belles villes des Indes. Nous fûmes loger dans une maison que Macara avait louée et fort commode pour nous et pour notre suite.

Quelques jours avant notre arrivée à Golconde, le sieur Goujon avait écrit à Masulipatam afin d'en faire venir des personnes du comptoir qui fussent instruites de l'état des affaires pour servir aux comptes qu'on avait à vider avec Macara.

Nous fûmes visiter le 17 l'Arménien Agnazarbek qui nous retint à souper. Le sieur Hartsing, chef du comptoir de la Compagnie de Hollande à Bagnagar, nous vint inviter le 18 ; nous le retînmes à souper.

Pas d'argent.

L'argent qu'on avait donné à Surate n'avait pas suffi à fournir à la dépense jusqu'à Golconde ; il fallut suppléer du nôtre. Il est vrai aussi que le comptoir en était tout à fait dénué à notre départ. Macara nous dit qu'il n'en avait point, mais encore qu'il en manquait à Masulipatam pour la subsistance de la loge, et qu'il en fallait aussi pour faire radouber

la flûte la *Couronne* qui avait été envoyée dans la rivière de Narsapour, 15 lieues nord de Masulipatam ; cela nous obligea de prendre 6.000 roupies à Golconde et de tirer une lettre de change sur M. Caron.

Un ouragan dans la mer des Indes.

On reçut le 22 des lettres des commis du comptoir de Masulipatam qui servait de couvert à une lettre qui y avait été apportée de Batavia par un navire hollandais ; elle était écrite par le sieur... capitaine du navire le *Saint-François*, que la Compagnie avait fait partir de France l'année dernière pour les Indes ; ce capitaine donnait avis qu'il avait été surpris d'un ouragan par les ... degrés de latitude et par les... degrés de longitude, que la violence du coup de vent avait démâté le navire de tous ses mâts, qu'il les avait obligés de jeter 16 pièces de canon à la mer et ouvert entièrement par ses hauts, que réduits de même et hors d'état de continuer leur voyage jusqu'à Surate, qu'ils avaient été obligés de relâcher à Batavia où ils étaient arrivés et appliqués à faire raccommoder le vaisseau. M. Blondeau des Ardilliers, qui a fait depuis plusieurs voyages des Indes, capitaine sur les navires de la Compagnie et a passé avec justice pour des meilleurs officiers qu'elle a eue, était pour lors lieutenant sur le vaisseau le *Saint-François* ; on attribue la conservation de ce navire à la fermeté qu'il eut au plus fort de la tempête d'animer les autres officiers et l'équipage à soutenir le choc et à concourir avec lui aux besoins. Nous fîmes partir le même jour des exprès pour Surate pour faire part de cette nouvelle à M. Caron et aussi pour lui donner avis de notre arrivée à Bagnagar.

Il arriva le même jour deux commis de Masulipatam avec les instructions et les papiers nécessaires pour examiner les comptes de Macara ; on fit partir en même temps un autre commis qui portait de l'argent au comptoir d'où l'on y eut avis quelques jours après, que le marchand qui avait été le collègue de Macara était mort.

Séjour à Bagnagar (14 juin-24 juillet).

Pendant notre séjour dans Bagnagar où nous restâmes jusqu'au 24 juillet, il n'y eût pas lieu d'exécuter les ordres que nous avions de M. Caron ; nous étions chargés de demander une audience au roi, de visiter les ministres et de faire rendre compte à Macara des effets qu'il avait touchés. Nous ne trouvâmes pas à propos de demander l'audience ni de rendre aucune visite ; pour parler plus juste, nous n'étions pas en état de paraître dans ces actions publiques ; les présents qui sont absolument nécessaires nous manquaient ; nous reconnûmes même que, quand nous aurions eu de quoi fournir à ces dépenses, que nous n'aurions rien avancé par là.

Nous trouvâmes aussi de grandes oppositions à l'exécution des ordres pour l'arrêt de Macara ; cet homme s'était fait des amis à la cour, où nous n'aurions rien fait par la violence. Dans plusieurs entretiens que nous eûmes avec lui, il nous fit connaître qu'il était informé des ordres que nous avions de l'arrêter ; on pouvait bien aussi lui avoir donné cet avis, ainsi qu'on avait fait au départ de Surate des premiers commissaires ; cet homme qui était dans un lieu où il savait qu'il n'avait rien à ménager avec nous, s'emporta souvent jusqu'à l'excès ; il en vint à nous menacer de nous faire arrêter. Le sieur Goujon eut une adresse toute particulière à ménager cet esprit pour tâcher à le ramener et le porter à venir avec nous à Masulipatam, où nous savions qu'il n'avait pas le même appui que dans Bagnagar. Plusieurs tentatives pour le faire donner dans ce voyage furent pourtant inutiles ; dans l'abord ses amis même le conseillèrent de terminer ses affaires sur les lieux avant que de s'engager avec nous. L'esprit insinuant du sieur Goujon prit enfin le dessus, outre qu'il fut menacé, s'il n'obéissait pas, que nous ferions publier dans la ville qu'il n'était plus au service de la Compagnie ; il se rendit et promit de partir ; cependant les précautions qu'il prenait nous marquaient qu'il appréhendait toujours. Il couchait toutes les nuits 20 à 25 pions armés devant la porte de sa chambre, dont

deux ou trois à leur tour étaient en sentinelle pour nous observer. Le voyage résolu, il fut plus modéré qu'il n'avait été ; il nous entretint des peines qu'il avait eues à obtenir le firman, les traverses des Hollandais sous main et qu'il n'avait pu franchir toutes ces difficultés qu'à force de présents.

Nous ne pûmes pas faire toutes les informations nécessaires pour avoir un état exact de ce qu'il avait donné ; nous étions étrangers à Golconde, sans connaissances, dénués des moyens pour faire des présents afin d'avoir entrée à la cour, outre que nous ne pouvions pas faire une démarche que Macara en fût averti ; dans cet état nous étions forcés de nous ménager ; par un détail qu'il fit voir de ce qu'il avait donné pour obtenir le firman, il y passait une partie des 100.000 roupies pour présents dans une seconde visite faite au roi ; cet article était fort suspect et même lorsqu'on le pressait sur les questions qui l'avaient porté à faire cette deuxième visite, il s'en tirait très mal ; il y avait bien de l'apparence aussi que cette partie était couchée de trop. Nous apprîmes par des gens qui portaient assez hautement ses intérêts qu'à son arrivée à Golconde, il s'était adressé à Jalarbek, l'un des premiers seigneurs de la cour à qui il avait demandé protection et son appui pour obtenir le firman que ce seigneur lui promit, et lui fit avoir une audience favorable du roi, que parmi les présents qu'il fit il y avait une partie de draps qu'on fit valoir 10.000 roupies, que les officiers qui examinèrent la valeur des présents trouvèrent l'estimation trop haute et demandèrent de l'argent à la place, que Jalarbek prit ces draps à la prière de Macara et paya la somme sur l'assurance qu'il serait remboursé, ce qui fut fait aussi, mais sans pouvoir retirer les draps que Jalarbek retint par force et qui lui sont demeurés. Macara ne voyant pas de moyens de les retirer de ce seigneur puissant et fort entier et ne sachant non plus où porter cet article de 10.000 roupies, il avait trouvé cette ressource de la passer en présents dans une seconde visite au roi et l'on nous assura que l'action s'était passée ainsi. Il y avait aussi beaucoup d'autres articles où l'on prétendait qu'il avait encore malversé, dont l'un ne se peut tirer que des conjonctures, mais sans preuves suffisantes. Voilà tout ce que nous avons pu apprendre sur le sujet des présents faits à la cour de Golconde. On y avait été fort surpris qu'un Arménien dont la nation est connue dans les Indes, eût été mis à la tête d'une compagnie célèbre et d'une nation illustre comme est la nôtre ; cela ne servit pas à notre réputation.

Toutes les choses disposées pour notre départ, nous fûmes prendre congé des Hollandais et de Agnazarbek, cet arménien renié ; il eut des conférences particulières avec le sieur Goujon par interprète ; il lui recommanda Macara et l'assura que cet homme était fort attaché aux intérêts de la Compagnie qu'il avait servie avec application et avec fidélité et, s'il s'était emporté à des mauvais traitements contre quelques uns des commis qu'il avait amenés de Surate, que ces gens là l'avaient porté par leur mauvaise conduite à en venir à cette extrémité et enfin qu'il se gouvernerait d'une manière à donner satisfaction dans la suite. Le sieur Goujon connut bien que cette accommodation était mendiée ; il y répondit aussi en termes généraux et dont l'Arménien fut satisfait. Nous partîmes ensuite de Bagnagar le 24 et nous fûmes camper hors la ville dans un jardin du roi.

Description de Bagnagar.

Je ne puis éviter de dire ce que j'ai reconnu de Bagnagar pendant le séjour que nous y avons fait. Bagnagar est une ville fort grande, belle pour le pays et autant peuplée qu'il y en ait dans les Indes ; il s'y fait une grande consommation de diverses sortes de marchandises, mais encore c'est l'entrepôt de toutes celles que l'on y porte de Masulipatam et qu'on distribue de là dans les provinces voisines du Mogol et dans les terres de Visiapour. Il y a quantité de marchands fort riches de diverses nations qui y font un grand commerce ; celui des diamants qui y est un commerce sourd pour ce qu'il ne parait pas, est un des plus considérables qu'il y ait peut être dans aucune ville du monde. On y trouve les marchandises et les curiosités de l'une et de l'autre Inde, de la Perse et de

l'Europe, une abondance de toutes sortes de vivres et à bas prix ; il y a des bâtiments considérables ; tous les grands seigneurs de la cour y ont leurs hôtels, de peu d'apparence à la vérité au dehors, ainsi que le sont partout les logis des Mahométans, mais qui dans l'intérieur ont leurs beautés, leurs embellissements et leurs commodités. Les gens qui veulent de la régularité trouveront assurément à redire de voir des maisons de terre, des masures et des cahutes engagées parmi de grandes maisons bâties de pierres et de briques, les rues étroites dans des endroits et larges dans d'autres, des avances, des retranchements sans ordre ni symétrie, l'incommodité de la poussière en été et de la boue dans les temps de pluie pour ce qu'elles ne sont point pavées. Si l'on considère pourtant cette diversité de nations qu'on y voit, la différence des habillements, cette confusion de diverses sortes de voitures, des éléphants, des chameaux, des chevaux, des palanquins, des charrettes, etc., pêle-mêle dont les rues sont toujours remplies, on en concevra une idée de grandeur qu'on ne trouvera peut être pas dans les villes les plus régulièrement bâties.

Je n'ai pas resté assez longtemps à Bagnagar pour en pouvoir faire une description en forme ; je ne parle ici qu'en gros et suivant que les choses m'ont paru. La curiosité nous porta à visiter deux jardins du roi, l'un dehors la ville, l'autre dans la forteresse de Golconde ; ces jardins sont beaux pour le pays, bien entretenus, leurs étangs, leurs jets d'eau, quoique pourtant différents de ce que nous voyons en Europe ; les appartements suivant la coutume des lieux, [sont] grands, spacieux mais particulièrement leurs divans ou quand ils sont garnis de leurs tapis, coussins et des autres ornements qu'on y met ordinairement, ils ont leurs beautés qui attachent agréablement la vue et qui en font concevoir quelque chose de grand. Nous vîmes un bassin dans le jardin de la forteresse où nous fûmes qui a quelque chose d'assez particulier ; il y a une espèce de pavillon au milieu où l'on arrive par un pont de bois où le roi allait se divertir assez souvent avec les dames de son sérail ; ce bassin a dans son enceinte 100 ou six vingt tuyaux de cuivre qui s'élèvent au dessus de l'eau et de cinq

ou six pouces de diamètre, au-dessus une espèce de bassin de cuivre et plusieurs petits tuyaux au milieu pour y mettre des lumignons et le tour du bassin rempli de plusieurs autres petits tuyaux percés, qui répondent aux gros tuyaux dont le jet penche un peu en dehors. Lorsque le roi vient s'y divertir, on met de l'huile dans le fond du bassin, on allume les lumignons, les jets d'eau jouent ensuite et si bien disposés pourtant qu'ils ne jettent point les uns sur les autres ni il n'en tombe pas une goutte où sont les lumières. On choisit apparemment la nuit et un temps calme pour en avoir le plaisir. Il n'est pas difficile de s'imaginer l'effet que fait cette chute de jets d'eau mêlés parmi toutes ces lumières. Le palais le plus considérable du roi est dans Bagnagar, d'un grand circuit, les appartements très beaux par le rapport de ceux qui y ont été ; on pourrait dire de l'intérieur de ce grand bâtiment peut être avec plus de raison que ce qu'on a dit des jardins en l'air de Semiramis ; on y a élevé de grandes voûtes et fort hautes où l'on y a porté de la terre et fait des jardinages assez spacieux ; il y a même dessus des arbres d'une grandeur raisonnable ; ces jardins sont dans l'appartement des dames et pour leurs divertissements.

Le roi de Golconde.

Le roi qui régnait pour lors était Alla Coutoucha, un prince fort particulier et fort retiré et qui, suivant la coutume de la plupart des souverains des Indes laissait tout le gouvernement entre les mains de ses ministres. La cour en était fort belle, les officiers principaux, persiens, patanes, et daquenis qui y étaient attirés par des avantages considérables. Ces officiers mènent presque toute leur maison avec eux lorsqu'ils vont faire leur cour ; c'était un embarras quelquefois dans les rues dont on ne pouvait se tirer qu'avec peine. Il y a de la beauté dans ces marches, les éléphants armés qui tiennent la tête, les chameaux garnis chacun de leur fauconneau et dressés à cela, les chevaux de main et de prix harnachés, suivant la qualité de leurs maîtres, de harnais d'or, d'argent, toute cette suite

de cavaliers, de serviteurs et de valets suivant l'emploi des officiers, montrent un air de grandeur qui ne laissent pas que de surprendre d'abord. La cour de Golconde passait aussi alors pour une des plus belles cours de l'Inde ; il y a bien eu du changement depuis [1], j'aurai occasion d'en parler ailleurs. Je reviens à la suite de notre voyage.

Départ de Bagnagar.

Nous restâmes jusqu'au 28 dans le jardin où nous étions campés, ce retardement provenait de ce qu'un des principaux officiers de la cour nommé Sadmiousakan avait un droit sur la sortie des charrettes de la ville et qu'il voulait nous faire payer. Nous croyons en être exempts par le firman que l'on avait obtenu du roi, Macara le soutenait et fit agir son ami Agnazarbek ; cependant nous ne pûmes avoir la liberté de partir qu'après avoir payé 120 roupies qui n'étaient pourtant qu'une partie du droit ordinaire. Nous partîmes ensuite pour continuer le voyage.

Nous ne vîmes rien de particulier dans le chemin de Golconde à Masulipatam ; c'est une route fort battue, remplie de bourgs et de villages et abondance de toutes choses, nous vîmes plusieurs montagnes de roches, quelques unes où il y avait encore des ruines des forteresses que les gentils y avaient faites autrefois. Ces peuples s'attachent encore à présent à se fortifier sur les hauteurs. Les Mores dans les conquêtes qu'ils ont faites dans ce pays ont conservé celles de ces forteresses qu'ils ont trouvé qui leur pourraient servir. Nous passâmes proche d'une le 5 août nommée Condepelly à une journée et demi de Masulipatam de sept à toises de tour, fortifiée naturellement ; l'on nous assura qu'on ne peut entrer que par deux défilés que dix hommes dans chacun sont capables de garder contre toute une armée ; il y a dans cette forteresse des terres à semer du riz et d'autres graines, du bois, des étangs et tout suffisamment, à ce que l'on nous dit, pour l'entretien

1. Golconde et tout le royaume du même nom tombèrent entre les mains d'Aureng Zeb en 1687.

de plus de 10.000 hommes. Nous campâmes ce jour là dans un village nommé Besoar [Bezoara], dans une belle situation. La rivière de Quistna qui fait la séparation des terres de Golconde avec le Carnate passe au pied.

Arrivée à Masulipatam (7 août).

Nous arrivâmes le 7 sur les 10 heures du matin à Nermolle où nous trouvâmes le sieur Dandron, les commis du comptoir de Masulipatam qui étaient venus au devant de nous. Nous partîmes après le dîner et arrivâmes à la ville sur les quatre heures du soir.

Depuis notre arrivée à Masulipatam le 7 août jusqu'au 25 septembre on visita les marchandises qu'on y avait achetées, on les fit emballer et mettre en état de les charger. On envoya à Narsapour où était la flûte la *Couronne* pour diligenter les réparations qu'il y avait à faire à ce bâtiment. La disette d'argent où l'on trouva le comptoir força le sieur Goujon d'en prendre à intérêt à 2, 2 1/2 et 3 °/o par mois, ne pouvant faire mieux. Nous eûmes pendant ce temps là des visites des officiers du comptoir de la Compagnie d'Angleterre, des officiers de la ville et des principaux marchands, que nous rendîmes ensuite.

Macara se refuse à rendre des comptes.

Pendant tout le temps que je marque, le sieur Goujon sollicita Macara de rendre ses comptes, de se confier à lui et de lui dire avec franchise la vérité de ce qui s'était passé à Golconde sur les dépenses qu'il passait en compte pour avoir obtenu le firman. Cet Arménien toujours ferme dans ses premières résolutions rebuta toujours le sieur Goujon ; il n'y eut aucun moyen de le ramener, quoique le sieur Dandron s'y employât avec chaleur ; on apprit ainsi que cet homme avait des intelligences particulières avec le gouverneur et les autres officiers de la ville, qui s'étaient engagés de le maintenir si l'on entreprenait quelque chose contre lui ; il n'y eut pas même

lieu de retirer le firman de ses mains. Toute sa conduite et ses actions le rendirent suspect ; le sieur Goujon se résolut de le faire arrêter et m'en donna l'ordre. Quelques uns remontrèrent pourtant qu'il leur semblait qu'il aurait été plus avantageux de mettre absolument Macara hors de service, puisqu'il y avait peu d'apparence qu'on put retirer de lui ce qu'il devait à la Compagnie, et aussi ce qu'on avait lieu de répéter pour les parties qu'il passait en compte avoir payées et qui n'étaient pas justes, que la Compagnie profiterait en cette action en la déchargeant d'un sujet incapable et qui lui tirait de gros gages sans lui rendre aucuns services. Le sieur Goujon voulait bien que ce qu'on lui proposait était le plus avantageux, que l'arrêt de Macara aurait de fâcheuses suites ; cependant comme il s'était rendu garant de la conduite de cet Arménien par le billet qu'il avait donné à M. Caron, il prévoyait bien que le directeur l'aurait fait répondre des malversations de l'Arménien, ce qui le fit passer sur les autres considérations et l'arrêt fut résolu. Il y avait déjà cinq ou six jours que le sieur Goujon était attaqué d'une fièvre tierce.

Arrestation de Macara (21 septembre). — *Le gouverneur de Masulipatam prend son parti.*

Le 21 septembre, sur les trois heures après midi, Macara fut arrêté dans le grand divan de la loge ; il fit des efforts pour s'échapper de nos mains ; on le força pourtant à se rendre ; il fut mis ensuite dans l'un des appartements. Son fils et son neveu furent arrêtés aussi ; on fut après en son appartement faire inventaire de ce qu'on y trouva, qui n'était que des hardes de peu de valeur dont il se servait ordinairement, on n'y [trouva] aucun des papiers qui concernaient les affaires de la Compagnie ; tout ce qu'il y avait de plus important était en sûreté dehors de la loge. Cet arrêt épandu aussitôt par la ville, le chabandar et d'autres officiers envoyèrent s'informer des raisons de l'arrêt de l'Arménien ; on leur répondit que c'étaient des affaires qui concernaient la Compagnie dont il était serviteur et qu'on priait de ne point s'en mêler ; on envoya

en même temps l'interprète au gouverneur de la ville Mamoud-bek, l'avertir qu'on avait arrêté cet Arménien à cause de malversations dans le service où il était engagé et qu'on lui donnait cet avis afin que cet arrêt ne le surprît pas. Cet officier répondit qu'il serait bien aise de voir le lendemain M. Goujon avec Macara, pour prendre connaissance de leur différend et tâcher à les accommoder, et qu'il priait M. Goujon de venir le trouver avec cet homme. On crut avoir satisfait à la civilité qu'on lui devait par l'avertissement qu'on lui avait donné ; on ne crut pas être obligé à davantage et on n'y renvoya pas. On donna ensuite avis de cet arrêt aux gens que nous avions à Narsapour dont ils se servirent utilement en s'embarquant dans la flûte la *Couronne*, qui y était à flot en rivière et préparée pour sortir.

Le sieur Goujon, nonobstant son indisposition, commença le 21 à travailler aux affaires de Macara ; des gens furent nommés pour examiner les comptes.

Un officier de Niknankan, premier de Golconde et qui faisait les affaires de son maître à Masulipatam, vint s'informer des raisons de l'arrêt de Macara, on lui répondit ainsi qu'on avait répondu aux officiers de la ville que c'était pour des affaires de la Compagnie où il s'était engagé ; cet homme se retira ensuite.

Pourparlers avec le gouverneur. — *Attaque de la loge : un français tué.*

Le gouverneur envoya un de ses principaux officiers s'informer plus particulièrement de la détention de Macara, pour ce qu'il était obligé d'en donner avis à la cour ; il demanda ensuite si cet Arménien était envoyé de la part du roi ou de la Compagnie et si le sieur Goujon avait de l'autorité sur lui. On répondit qu'on n'était pas obligé de rendre raison de ce que nous ferions dans notre loge, que la Compagnie avait autorité entière sur ses engagés et même confirmée par le firman que nous avons du roi de Golconde ; cependant pour satisfaire aux demandes du gouverneur, on répondit que Macara avait été envoyé négocier le firman par les ordres des directeurs géné-

raux résidant à Surate, que le sieur Goujon était chargé de leur commission pour faire rendre compte à cet Arménien des deniers qu'il avait avancés et que n'ayant pas voulu y satisfaire par les voies ordinaires, on avait été obligé de se servir de la force. L'officier écrivit tout et fit instance ensuite qu'on envoyât un des Français de la loge remontrer les mêmes choses au gouverneur de vive voix, ce qu'on ne trouva pas à propos, pour ce qu'on appréhendait qu'on le retint. Il demanda ensuite à parler à Macara, ce qui lui fut refusé; il se retira ensuite. Le sieur Goujon qui s'était échauffé dans cette conversation ainsi que par l'application où il avait été attaché le matin, se mit au lit avec une grosse fièvre. Je fis écrire la nuit à Chamirsa, secrétaire d'état, et à Agnazarbek, l'ami de Macara, pour les informer des raisons de l'arrêt de cet Arménien; on dépêcha aussitôt des exprès pour porter ces dépêches.

Un homme du *sersamet* — c'est un officier du roi en forme de secrétaire qui donne des avis particuliers à la cour de ce qui se passe dans les lieux où il est — envoya demander si le sieur Goujon était en état de venir voir le gouverneur où il avait ordre de l'accompagner. On lui répondit qu'il était malade et que, lorsqu'il serait en santé, qu'il ferait ce qu'il trouverait à propos. Cet homme répartit insolemment que si le sieur Goujon n'y voulait aller d'amitié, qu'on l'y contraindrait par force et se retira. Pendant toute la matinée il vint divers envoyés de la part des autres officiers de la ville faire les mêmes demandes et les mêmes menaces. Le *cotoual* ou prévôt vint aussi ensuite de la part du gouverneur demander le sieur Goujon pour aller avec lui chez cet officier; on répondit les mêmes choses qu'on avait déjà répondues. Cet homme répondit qu'on avait informé le gouverneur, qu'on voulait tirer injustement Macara de son emploi et qu'il était obligé par le devoir de sa charge de faire rendre la justice à chacun. Nous répartîmes que le sieur Goujon avait autorité entière sur Macara et qu'en cette qualité il avait pu le faire arrêter pour lui faire rendre compte des deniers qu'il avait maniés, que le gouverneur n'avait aucun droit de se mêler dans nos affaires. La contestation continua; l'on s'échauffa de part

et d'autre, le *cotoual* menaça de tirer de force Macara de nos mains, nous lui répondîmes en termes aussi forts, il se retira ensuite pour aller informer le gouverneur de ce qui s'était passé.

Un peu après, une troupe d'environ 150 soldats de la terre armés de mousquets, d'arcs, de flèches et de lances vinrent se poster dans un terrain vide au coin de la loge; on remarqua parmi cette troupe 10 ou 12 soldats rajpoutes du nombre des pions qui étaient à la suite de Macara et en qui il mettait toute sa confiance.

Plusieurs avis nous furent donnés par diverses personnes que Macara faisait solliciter le gouverneur de le retirer de nos mains en lui promettant une somme considérable, d'autres ajoutèrent de se faire mahométan; à la vérité on ne pouvait pas donner toute la créance à cet article, quoique de la manière dont cet Arménien avait vécu depuis quelques mois par le rapport de ceux qui avaient vécu avec lui, il n'avait pas donné de témoignage d'avoir beaucoup de religion. A l'égard des sollicitations proche du gouverneur, cela était constant; le courtier qui nous avait été donné de Surate et qui était un méchant homme le servait même sous main dans cette action.

On nous conseilla de divers endroits de rendre le prisonnier, parce que le gouverneur en faisait son affaire et qu'il le retirerait par force de nos mains. Nous répondîmes à tous ces avis et à ces conseils suivant ce qu'on nous rapportait. Sur un autre avis que nous eûmes qu'on avait arrêté des vivres qu'on apportait de dehors dans la loge, nous fîmes sortir quelques uns de nos gens qui les firent lâcher.

Sur les quatre à cinq heures du soir, on arrêta à 50 pas de la loge un des bœufs qui y servait pour aller quérir de l'eau dehors et dont il était chargé pour lors. Le serviteur qui le conduisait fut maltraité et cela à notre vue. Nous crûmes que nous ne devions pas souffrir cette insulte, nous sortîmes, moi quatrième, avec des armes pour nous défendre en cas de nécessité, mais sans avoir l'intention d'attaquer les premiers. Nous nous avançâmes vers le *cotoual* qui commandait la troupe, auquel nous fîmes demander pourquoi il faisait maltraiter

les serviteurs de la loge. La réponse que nous eûmes fut un ordre que ce prévôt donna à ses gens de faire une décharge sur nous de 10 ou 12 pas, il partit 10 ou 15 coups de mousquet en même temps et plusieurs flèches. Par un bonheur extraordinaire et que l'on ne peut attribuer qu'à une assistance du ciel, il n'y eut personne de nous quatre de blessé de cette décharge, que le *cotoual* fit cependant continuer. Nous tirâmes aussi et plus juste qu'eux ; cependant la partie n'étant pas tenable pour nous et ne pouvant pas recharger nos armes, pour ce que nous ne nous étions pas précautionnés, ne croyant pas aussi que nous serions reçus de même, nous nous retirâmes à la vérité un peu précipitamment. Un commis que nous avait suivi quoique indisposé, nommé Fromentin, garçon de cœur, fut attrapé de deux balles de mousquet et d'un coup de sabre qui le couchèrent sur le carreau ; nous le vîmes en nous retirant qu'il tirait à sa fin et un soldat du gouverneur qui lui donna un coup de sabre couché proche de lui de la décharge de son fusil ; nous ne pûmes retirer le corps pour ce que nous étions poursuivis de près ; la porte de la loge fut fermée, nous montâmes en haut dans une galerie qui rend sur la rue, où l'escarmouche continua ; une partie de nos gens qui étaient dans le derrière de la loge, entendant la décharge, vinrent à nous.

Ils trouvèrent en s'avançant des gens du gouverneur conduits par les Radjpoutes de Macara qui voulaient forcer une porte proche l'appartement que cet Arménien occupait ordinairement et où ils croyaient qu'il était arrêté. Le sieur Dandron à la tête de quelques uns des nôtres les poussa et les fit retirer. Nous nous rejoignîmes tous ensuite dans le grand appartement où envisageant ce qu'il y avait à faire, il fut résolu de faire sortie pour retirer le corps de Fromentin. Cependant les gens du gouverneur étaient postés dans des lieux où ils pouvaient faire leur décharge à couvert sur nous ; on fit des meurtrières dans les endroits d'où l'on les pouvait découvrir et on les délogea d'où ils étaient. Plusieurs Anglais et Hollandais étaient aux fenêtres dans le quartier à prendre le plaisir du combat. Nous sortîmes pour la deuxième fois, le sieur Dandron

et les quatre qui y avaient déjà été. Nous poussâmes ce que nous rencontrâmes à plus de 100 pas de la loge, lorsque je fus blessé d'un coup de flèche à la clavicule droite ; nous en restâmes là, ne trouvant pas à propos de pousser plus avant, nous nous retirâmes à la loge où le corps du défunt Fromentin avait été porté. Il y eut de tués et blessés des gens du gouverneur 18 à 20 personnes.

Macara invité sous menace de mort à faire cesser le désordre. — Nouveaux pourparlers avec le gouverneur. — Refus de relâcher Macara.

La maladie du sieur Goujon qui s'était augmentée, ma blessure dont on ne pouvait encore rien dire et la mort du commis Fromentin animaient encore les esprits contre Macara qui était cause de tout ce désordre. Cet homme qui entendait tout ce que l'on disait là-dessus et qui appréhendait que l'on ne fit main basse sur lui, se mit à crier, à demander à parler au sieur Dandron, promettant de faire cesser la violence que le gouverneur nous faisait. Le sieur Dandron ayant conféré là-dessus avec le sieur Goujon sur ce qu'il avait à dire à cet Arménien, il le fut trouver et lui marqua qu'il avait encore compassion de lui, qu'il avait empêché qu'on ne lui coupât la tête, qu'il savait qu'il était cause de tout le désordre qui était arrivé par la sollicitation de ses amis qui avaient agi auprès du gouverneur mais qu'il l'assurait que s'il ne le faisait cesser, il serait le premier à donner les mains à se défaire de lui. Macara promit au delà de ce qu'on lui demandait, il pria de lui faire parler le courtier ; après quoi un nommé Roubschem et un de ses amis qui avaient du crédit auprès du gouverneur vinrent à la loge où ils eurent une demi-heure de conférence avec le sieur Goujon. Ces deux hommes lui dirent que cet officier était entièrement piqué de ce qu'on ne lui avait point envoyé de Français lui parler depuis l'arrêt de Macara, qu'il demandait encore la même chose, qu'il y était heurté et qu'ils conseillaient le sieur Goujon de faire cette démarche qui servirait à accommoder les affaires. Ils promirent sûreté

entière pour l'homme qu'on y enverrait. L'affaire fut remise au lendemain parce qu'il était déjà neuf heures du soir. Cependant on tira avec de grands efforts la flèche dont j'avais été blessé ; il fallut faire une incision et se servir d'un petit étau pour l'arracher pendant que deux hommes me tenaient ferme par le derrière.

Le sieur Goujon envoya le lendemain un commis pour parler au gouverneur. Cet homme fut accompagné des deux envoyés de la veille et de 6 cavaliers. Le commis qui avait de l'esprit fit des plaintes et fortes du traitement qu'on faisait à notre compagnie. Le gouverneur y répondit sur l'autorité de sa charge qui l'obligeait à faire rendre justice à un chacun, il en vint jusqu'aux menaces et à dire qu'il avait 10.000 hommes prêts à nous forcer. Le commis ne s'émut point et répondit que si l'on continuait à nous attaquer nous continuerions à nous défendre. La conclusion fut que le gouverneur dit qu'il voulait absolument qu'on lui envoyât Macara et renvoya ainsi le commis avec Roubschem et son camarade qu'il chargea de dire la même chose au sieur Goujon. Ces gens retournés à la loge vinrent encore à la charge pour obliger d'envoyer Macara au gouverneur ; il leur fut fait les mêmes réponses que l'on avait déjà faites plusieurs fois, que cet Arménien ne sortirait point de la loge et que si on nous poussait à l'extrémité que nous pousserions aussi les choses à bout. Cependant le sieur Goujon dit aux envoyés qu'il assemblerait son conseil pour voir si nous pourrions faire quelque chose de plus. Ces deux hommes demandèrent après à voir Macara qui leur fut montré ; ils lui demandèrent s'il reconnaissait la Compagnie pour ses juges, à quoi il répondit que oui ; ils eurent d'autres entretiens ensemble et se retirèrent ensuite. L'opiniâtreté du gouverneur à vouloir avoir Macara nous fit bien connaître que cet officier était gagné et l'on nous assura aussi et de bonne part qu'avec les présents que cet Arménien avait promis de donner, il s'était engagé de se faire mahométan, après qu'on l'aurait tiré de nos mains. Nous fûmes cependant plus resserrés qu'auparavant et obligés d'être sur nos gardes ; ce qui nous fit dire à Macara qu'à la première attaque que nous souffririons,

il passerait absolument le pas. Il eut peur et pria qu'on le laissât écrire aux officiers pour tâcher à faire cesser le désordre, ce qui lui fut accordé.

Les chefs des Anglais et des Hollandais envoyèrent s'informer de la santé du sieur Goujon et de la mienne, mais sans faire aucune offre de service. Le sieur Fromentin fut enterré où quelques Portugais assistèrent, on ne crut pas devoir faire accompagner le corps d'aucun Français, appréhendant une insulte par la ville.

Le sieur Goujon quoique très mal, travailla à l'interrogatoire de Macara et, le lendemain, 25, bien que la fièvre lui ait de beaucoup augmenté, il se traîna avec peine dans ma chambre, où le sieur Dandron et les personnes de commerce qui étaient dans la loge furent appelés pour voir ce qu'il y avait à faire dans la conjoncture où nous étions. Il y fut résolu que l'on enverrait dire au gouverneur que nous étions absolument déterminés à ne point relâcher Macara et porter plutôt les choses à la dernière extrémité ; cependant on convint entre nous que nous soutiendrions autant que nous le pourrions si nous attaquait et, sur le point d'être forcés, que nous relâcherions l'Arménien, protestant hautement de tirer raison en temps et lieu de la violence qu'on nous faisait. Cette résolution prise, nous fîmes chercher des armes et des munitions dont nous étions assez mal fournis, et il y eut des Anglais particuliers qui nous en envoyèrent mais secrètement ; on fit des meurtrières en divers endroits de la loge ; les gens eurent ordre de quitter leurs chambres et de venir se ranger à l'appartement de devant qui était le plus exposé et qui apparemment serait celui qu'on attaquerait. Macara qui voyait une partie de ce qu'on faisait et qui entendait le reste, écrivit encore au gouverneur et le pria de ne pas se mêler davantage de ses affaires ; il envoya quérir le firman qui était chez un ami qu'il fit remettre au sieur Goujon ; il avait soutenu pourtant jusque là que cet acte était dans sa chambre lorsqu'il fut arrêté.

Cependant les principaux marchands de la ville furent prier le gouverneur de nous laisser en paix, lui remontrèrent les

suites fâcheuses de son opiniâtreté à nous pousser et le préjudice qu'elles apporteraient au commerce de la ville. Cet officier ne se rendit point et fit même distribuer devant lui de la poudre et des balles à ses soldats ; on crut pourtant que ce n'était qu'un semblant qu'il faisait et pour tâcher à nous intimider par le rapport qu'il nous en serait fait.

Nous eûmes plusieurs visites le reste du jour et le lendemain encore de quelques uns des officiers de la ville et aussi des principaux marchands pour tâcher à nous porter d'envoyer Macara au gouverneur, mais sur ce qu'ils virent que nous continuions dans notre résolution, ils n'insistèrent pas davantage.

Le sieur Goujon donna une commission à trois personnes de la loge pour assister à l'examen des comptes de Macara. Nous reçûmes des lettres des officiers du navire la *Couronne* qui était dans la rivière de Narsapour, qui nous marquaient que les officiers du lieu avaient eu ordre de se saisir du bâtiment mais qu'ayant vu de l'impossibilité, ils s'étaient offerts de les servir ; ils manquaient d'un pilote de barre pour sortir de la rivière.

Mort de Goujon (28 septembre). — *Fr. Martin lui succède.*

Le 28 septembre dernier, le sieur Goujon dont la fièvre avait toujours augmenté mourut sur les sept heures du soir. C'était un homme d'esprit et de bon sens, un fond d'honneur désintéressé et zélé pour le service ; on peut même dire que ce grand zéle, pour n'avoir pas été bien ménagé, lui fit du tort. Je me suis déjà expliqué ; les prises qu'il avait eues avec M. Caron ne furent pas approuvées en France ni de la cour ni des directeurs de la Chambre générale ; cependant la Compagnie perdit un très bon sujet à sa mort.

Je fis aussitôt signifier à Macara la commission que j'avais du sieur Caron de succéder au défunt en tous ses pouvoirs. Il y répondit qu'il me reconnaissait, et qu'il m'obéirait en tout. J'envoyai aussi avertir le gouverneur de cette mort et je lui fis même marquer que la violence qu'il nous avait faite y avait beaucoup contribué ; je lui fis dire aussi que je succédais au

défunt en tous ses pouvoirs. Cet officier me fit dire qu'il en avait bien du déplaisir et m'offrit son service et m'envoya une serviette pleine de bétel pour marque d'amitié. Le gouverneur m'envoya visiter le lendemain par les agents qui étaient déjà venus et qui me firent un compliment sur l'état des affaires et des offres de service.

J'envoyai prier les chefs des comptoirs des Anglais et des Hollandais d'assister à l'enterrement du feu sieur Goujon et leur fis faire un compliment, en même temps d'excuser ce qu'il n'y aurait qu'un Français pour les accompagner à cause de la conjoncture présente des affaires. Ces messieurs y vinrent suivis des principaux de leurs loges. Il y eut plusieurs Portugais qui étaient pour lors à Masulipatam qui vinrent aussi. Le convoi fut fort honorable.

Les comptes de Macara. — Revendications du gouverneur de Masulipatam.

Macara me fit remettre le 30 des papiers qui concernaient la Compagnie et quatre montres à boîte d'or qu'il faisait garder en ville chez un de ses amis. Cette conduite est donc une suite de la mauvaise foi de l'Arménien qui avait toujours soutenu que les papiers concernant le service étaient dans sa chambre lorsqu'il fut arrêté.

Ma blessure me permettant pour lors d'agir, je continuai la commission donnée par le feu sieur Goujon pour l'examen des comptes de Macara qui fut trouvé redevable par ces mêmes comptes qu'il produisait de la somme de 4.522 livres, sans préjudice de toutes les autres prétentions que la Compagnie avait sur lui. Je lui fis faire commandement de payer cette somme d'avance, à quoi il répondit qu'il n'avait pas pour lors d'argent ; il s'étendit ensuite sur plusieurs dépenses qu'il avait faites pour le service et de son argent qu'il disait n'avoir pas passé en compte ; on savait bien le contraire, on prit aussi sa réponse pour une excuse de ne pas payer.

Les officiers du navire la *Couronne* m'écrivirent encore qu'ils ne pouvaient pas trouver de pilote pour passer la barre,

qu'il n'y avait que cela qui les retardait. Le gouverneur m'avait promis qu'il y donnerait ordre. J'envoyai chez lui le prier de tenir parole, il continua de promettre ; cependant la crainte que cet officier ne nous fit perdre de temps et que la saison pressait, me porta à faire assembler les principaux officiers de la loge pour voir ce que nous pourrions faire pour tirer le vaisseau de la rivière de Narsapour et venir le faire mouiller à la rade de Masulipatam. La résolution fut prise d'écrire aux officiers de ce bâtiment de risquer le passage de la barre après avoir pris toutes leurs précautions, s'ils ne pouvaient pas trouver de pilotes. Nous étions fort persuadés que l'arrivée de ce vaisseau à la rade contribuerait beaucoup à accommoder nos affaires.

Nous passâmes assez tranquillement sans aucunes nouvelles importantes de part ni d'autre, cependant nous continuâmes d'examiner les affaires de Macara, auquel je fis signifier une sommation le 7 octobre de payer plusieurs parties qu'il passait dans ses comptes et que nous ne crûmes pas lui devoir être allouées. On procéda aussi à l'inventaire des effets du sieur Goujon et à tout ce qui regardait le service.

Nous eûmes avis le 9 que le roi de Golconde ayant été informé de tout ce qui était à Masulipatam entre le gouverneur et nous et sur les sollicitations d'Agnazarbek en faveur de son ami Macara, ce prince avait été sur le point de donner des ordres de nous pousser à bout, que les ministres étant venus à la traverse en lui montrant les suites qu'une action de même pourrait avoir, il s'était relâché de sa première résolution, cependant que les choses étaient comme en balance dans sa cour. Un marchand persien nommé Mir Seidely Besefy, avait présenté requête au roi, représentant qu'il avait prêté 1.000 pagodes à Macara, sur quoi il n'en avait reçu que 100 et qu'il suppliait Sa Majesté d'ordonner au gouverneur de Masulipatam de le faire payer de ce qui lui restait dû, que ce prince ayant eu égard à la requête avait envoyé un ordre au gouverneur de retirer cette somme mais d'en rester là et ne se point brouiller avec nous davantage pour les affaires de cet Arménien.

Le gouverneur envoya à la loge le lendemain me dire de lui

envoyer notre interprète pour nous faire part des ordres qu'il aurait reçus de la cour. L'interprète fut trouver cet officier qui lui confirma ce que j'ai écrit de la dette de 900 pagodes et qu'il était chargé de nous faire payer cette somme. Cet homme retourné, après l'avoir instruit de ce qu'il avait à dire, je le renvoyai chez le gouverneur auquel il répondit que nous ne pouvions point nous charger des dettes de Macara, qu'il avouait lui-même qu'il avait emprunté cette somme pour son intérêt particulier dont notre compagnie ne devait pas connaître, outre qu'il lui était redevable de plus de 5.000 roupies, que dans l'application que nous apporterions de rechercher où étaient ces effets, nous travaillerions pour les autres créanciers de même que pour nous. Le gouverneur avoua que nos raisons étaient bonnes, cependant qu'il avait des ordres de faire payer la somme et qu'il ne pouvait pas s'en dispenser. L'interprète revint à cette réponse ; cependant l'on nous donna avis qu'il arrivait des troupes du dehors, on crut que c'était en vue de nous intimider.

Le navire la flûte la *Couronne* vint mouiller le 15 à la rade de Masulipatam. Le capitaine descendit à terre dans la chaloupe avec 10 hommes bien armés ; suivant l'ordre qu'il avait, j'envoyai l'interprète ensuite dire au gouverneur que le navire que nous attendions était arrivé. Je le priais de donner la permission au maître des barques d'embarquer les marchandises que nous avions dans la loge pour les porter à bord. Cet officier répondit simplement qu'après que nous aurions satisfait à l'ordre qu'il avait de nous faire payer les 900 pagodes, que nous aurions la liberté que nous demandions. Je renvoyai sur le champ un commis avec le même interprète pour représenter au gouverneur les mêmes raisons que je lui avais fait dire pour nous exempter de payer la somme qu'on nous demandait. Les choses furent agitées de part et d'autre avec chaleur, le gouverneur remit toujours l'ordre qu'il avait ; il fit connaître aussi qu'il appréhendait qu'on embarquât Macara et demanda au commis un billet pour assurance que cet Arménien ne sortirait pas de la loge ; l'autre s'excusa sur ce qu'il ne savait pas nos intentions là dessus, outre que Macara

étant sous notre juridiction, nous pouvions en faire ce qu'il nous plairait. Le gouverneur parut fâché de cette réplique et commanda sur le champ à des officiers de milice d'envoyer des soldats se poster autour de notre loge pour empêcher que l'on n'en fit rien sortir. L'interprète nous rapporta avoir entendu dire à quelques uns des gens qui furent nommés pour y venir qu'ils ne partiraient pas et que c'était les envoyer à la boucherie ; le gouverneur tint toujours ferme et le commis et l'interprète retournèrent.

Macara embarqué de force pour Surate (16 octobre). — *Protestations du gouverneur.*

Le navire arrivé, la saison pressant, je crus qu'il nous fallait [nous] servir du peu de temps qui nous restait. J'en communiquai au sieur Dandron et lui dis que ma pensée était de faire embarquer Macara, que nous obligerions par là le gouverneur à s'expliquer nettement et que nous connaîtrions pour lors si c'était la passion de retirer cet Arménien ou l'intérêt de faire payer les 900 pagodes qui le portait à continuer à nous traverser. Le sieur Dandron trouva d'abord des difficultés à l'embarquement par les suites qu'il appréhendait ; il se rendit pourtant et ensuite les principaux de la loge que nous fîmes appeler et qui y conclurent après les raisons que nous leur représentâmes. Ceci reconnu, j'envoyai reconnaître les environs de la loge et l'on ne trouva personne, seulement une troupe de soldats dans la douane assez mal en ordre, la plupart endormis. J'envoyai après le capitaine du navire à sa chaloupe disposer ses gens ; la facilité était belle pour l'embarquement parce que de l'appartement de derrière de la loge on mettait le pied dans le bateau. Les choses disposées ainsi, je fis prendre les armes aux gens qui devaient conduire Macara à l'embarquement. Le sieur Dandron voulut bien se mettre à leur tête ; l'Arménien fut ensuite tiré du lieu où il était ; je lui dis que je l'envoyais à Surate avec les instructions de son procès ; il me répondit qu'il en était content. Comme on appréhendait qu'il ne tâchat de s'échapper des mains de ceux qui le conduiraient, il fut trouvé à propos de le lier ; on lui dit aussi que s'il faisait du bruit et qu'il appelât du secours, que deux hommes que je lui montrai étaient chargés de lui casser la tête et cet ordre fut aussi donné. Voilà tout le mauvais traitement qu'il souffrit dans son arrêt à Masulipatam ; il fut conduit dans cet état à la chaloupe sans trouver aucun obstacle ; le capitaine partit ensuite et arriva à bord sur le minuit. Il était neuf heures du soir lorsque nous le fîmes embarquer ; je donnai des ordres aux officiers du navire d'empêcher Macara d'écrire ni de parler à des gens suspects.

J'envoyai avertir le gouverneur le lendemain que Macara était embarqué et qu'il ne devait plus penser à cet homme. Cet officier parut surpris de cette nouvelle, il s'emporta, menaça et donna ordre à des officiers de venir se camper avec des soldats dans la douane et dans les autres endroits proche de la loge et défense en même temps de n'y laisser rien entrer ni sortir. Il s'opiniâtra surtout qu'il fallait payer la somme de 900 pagodes ; notre envoyé retourna [revint] avec cette réponse.

Un Arménien, sollicité par le fils de Macara, fut chez les principaux officiers de la ville, pour tâcher d'accommoder cette affaire ; le *sersamet*, le *chabandar* et le *cadi* à qui il avait parlé vinrent le même jour à la loge ; on nous proposa deux moyens pour la terminer, l'un de leur remettre Macara, ou si nous ne voulions pas entendre, de payer les 900 pagodes. Je leur répondis qu'à l'égard de l'Arménien, qu'ils n'en devaient plus parler et que nous ne le relâcherions jamais, que pour la dette de 900 pagodes, je représentai ce que je leur avais fait dire plusieurs fois. Ces officiers soutinrent que nous devions payer cette somme, que les ordres du roi y étaient formels et que le gouvernement ne pouvait pas éviter de nous y forcer. Il y eut plusieurs répliques de part et d'autre, des menaces ensuite des deux côtés ; enfin, après bien des contestations, je leur dis que dès que le roi avait donné un firman pour le paiement de cette somme sur des remontrances qui lui avaient été faites, on devait aussi nous donner du temps d'envoyer à Golconde pour y représenter nos raisons ; si ce prince nous condamnait, que nous nous engagerions de satis-

faire. Ceci fut rejeté d'abord, mais accepté ensuite par ses officiers qui me dirent de leur envoyer le lendemain un formulaire du billet que je souhaiterais donner et se retirèrent ensuite.

J'envoyai le 17, au matin, le formulaire du billet qui ne fut pas trouvé comme on le demandait ; les mêmes officiers qui vinrent la veille me firent dire qu'ils retourneraient l'après-midi pour terminer cette affaire ; ils se rendirent à la loge sur les deux heures après-midi, accompagnés de deux personnes, l'un officier de la maison du roi et porteur du firman pour faire payer les 900 pagodes ; cet homme nous dit avoir des ordres de ne point laisser embarquer Macara que nous n'eussions payé cette somme, mais puisque cet Arménien était déjà dans le vaisseau, que nous eussions à y satisfaire. Nous lui fîmes la même réponse de la veille que nous demandions du délai pour avoir le temps de représenter, il répliqua que l'exécution des ordres de son maître ne souffrait point de retardement, que si nous ne payons pas, il ferait venir des troupes pour nous forcer dans la loge. Je lui répartis assez froidement que nous avions disposés à tout et, si l'on nous attaquait, que nous nous défendrions. L'on s'échauffa dans la conversation ; cet homme se radoucit néanmoins ; il nous proposa d'envoyer à Golconde dans trois jours ; je lui répondis que le temps était trop bref et lui demandais quatre mois ; il rejeta ma demande et s'arrêta à ce que la somme fut mise en dépôt entre les mains d'un des officiers qui étaient présents ; sur le refus que je lui fis il me nomma ensuite les Anglais ; les raisons que j'y ai opposées, c'est que nous étions solvables pour répondre de cet homme ; enfin, après bien des contestations, nous demeurâmes d'accord que nous donnerions le billet par lequel nous engagerions de payer la somme de 900 pagodes dans quatre mois, si nous ne pouvions obtenir un contre-ordre du roi en notre faveur et que le courtier servirait de caution. Ils prirent la précaution de demander ce banian, pour ce qu'ils appréhendaient que nous ne nous embarquassions après avoir fait embarquer les marchandises en leur remettant le billet que je fis suivant les conditions que nous étions convenus ; ils me remirent une commission que le gouverneur m'accorda d'enlever nos marchandises, et un ordre aux maîtres des barques de les charger pour les apporter à bord. Le billet fut porté au gouverneur qui fit retirer en même temps la soldatesque qui était autour de la loge ; des barques furent arrêtées le soir et le lendemain 18, toutes les marchandises furent portées à bord et embarquées.

Le gouverneur me fit dire de lui envoyer notre courtier ; cet homme fut trouver cet officier qui l'assura qu'il était notre ami et qu'il nous servirait dans l'occasion, qu'il avait été porté par les ordres du roi à nous pousser et qu'il fallait oublier tout ce qui s'était passé. Je fis embarquer le 19 le fils et le neveu de Macara ; le sieur Dandron et quelques personnes qui demandèrent à passer à Surate s'embarquèrent de même ; ce navire mit à la voile le 20 à la pointe du jour. Je dépêchai en même temps des exprès à Surate avec des ordres pour le directeur afin de l'informer de tout ce qui s'était passé dans l'affaire de l'Arménien.

L'affaire terminée ainsi, nous eûmes plusieurs visites de gens qui venaient prendre part aux bons succès que nous avions eus de cette affaire ; les Anglais nous en témoignèrent aussi leur satisfaction ; le chef du comptoir nous fit dire que s'ils n'avaient pas eu une somme considérable répandue dans les terres, qu'ils se seraient joints avec nous, mais que l'intérêt de leur Compagnie ne leur avait pas permis de se déclarer ; nous répondîmes à ses compliments par des paroles de civilité. Nous savions bien pourtant qu'il y avait beaucoup parmi ces gens là qui auraient souhaité que l'affaire eût tourné autrement, quelques uns pour l'intérêt de leur Compagnie, d'autres par jalousie à cause de la réputation que cette action nous acquit ; et il est vrai aussi, excepté les personnes intéressées, qu'un chacun nous donna des louanges, on nous estima de la fermeté que nous avions témoignée, on n'avait pas vu jusque là dans Masulipatam un exemple d'une résistance pareille contre un gouvernement puissant et qui avait pris l'affaire à cœur.

Epilogue de l'affaire Macara en France.

Pour éviter de reprendre une autre fois cette matière, j'ai cru qu'il était à propos d'en marquer la suite quoique l'affaire de Macara, au temps que j'écris qui est plus de quinze ans après l'action, ne soit pas entièrement terminée. Cet Arménien arriva à Surate dans la flûte la *Couronne*, le directeur devait, ce semble, pour suivre le cours de la justice, envoyer cet homme au Fort Dauphin ou en France pour y finir ce procès, il y avait des vaisseaux destinés pour ces lieux, puisque la flûte la *Couronne* dans lequel l'Arménien était arrêté partit pour le Fort Dauphin quelques jours après son arrivée à Surate. Cependant l'Arménien fut retenu débarqué du vaisseau où il avait été amené de Masulipatam, [et] remis dans un autre depuis peu arrivé de France. On crut que le sieur Caron ne voulut pas envoyer Macara au Fort Dauphin pour ce que M. de Mondevergue était assez porté pour lui et qu'il appréhendait que cet homme ne fût relâché, comme il était arrivé il y avait deux ans. Le directeur fit ensuite le voyage de Bantam avec trois vaisseaux dans l'un desquels était l'Arménien ; il retourna de même à Surate d'où il [l'Arménien] fut depuis envoyé en France par les ordres de M. Blot, aussi directeur général qui y était pour lors ; il y a été retenu prisonnier quelque temps au Fort Louis et relâché après.

Cet homme par une dévotion apparemment affectée, si l'on en peut juger par le peu de religion qu'on a remarqué de lui dans les Indes pendant qu'il était le maître de ses actions, s'attira la compassion de plusieurs personnes pieuses ; il conta l'affaire à son avantage, le nom d'étranger si favorable en France par le naturel charitable de la nation, augmenta la pitié qu'on avait déjà de lui, enfin par son adresse et par ses extérieurs de dévotion, il trouva des personnes puissantes qui l'appuyèrent ; il intenta procès contre la Compagnie qui a été condamnée ensuite à de grands dédommagements envers lui.

On ne peut pas accuser la justice d'avoir fait une méprise dans cette action, je sais pourtant et de bon lieu qu'un juge des principaux et qui a opiné en sa faveur a dit en bonne compagnie qu'à la vérité qu'on reconnaissait bien que Macara était un très méchant homme et fourbe, mais que la procédure qu'on avait faite à Masulipatam contre lui n'était pas dans les formes, que la cruauté avec laquelle on prétendait que le sieur Caron l'avait traité dans le voyage de Surate à Bantam et au retour, qui marquait si bien la haine et la passion du directeur contre lui, avait été son gain de cause. Je m'en remets aux jurisconsultes pour le premier point, savoir si un homme qui a malversé dans son emploi et qui en est convaincu, doit être absous à cause de quelque manque de formalités dans les procédures par des gens qui ignorent la forme qu'il y fallait tenir et dans un lieu où il n'y avait point de juridiction établie où l'on put avoir recours. N'est-ce pas encore une grande présomption contre un homme accusé lorsqu'on examine sa conduite passée ? Macara avait déjà été sentencé à Livourne ou à Florence pour crime et, sans son adresse à s'évader de la prison, il aurait été mis aux galères. A l'égard de la cruauté qu'on prétendait que le sieur Caron a usée envers lui, j'ai déjà fait connaître les inclinations du directeur, irréconciliable dans la haine et sans retenue dans la vengeance qu'il prenait des gens qui l'avaient offensé et qui tombaient entre ses mains. Ces circonstances sont d'un grand poids assurément dans une affaire, c'est aux connaisseurs à savoir si elles en peuvent détruire le fond.

Macara ne s'est pas contenté d'un arrêt favorable en sa faveur, il a voulu pousser sa fortune et quoique sorti de la lie du peuple de Julfa qui est une colonie d'Arméniens aux portes d'Ispahan, ville capitale du royaume de Perse, il s'est fait passer pour un gentilhomme et d'une famille illustre de l'Arménie, afin de se faire taxer les dépenses qu'il a été obligé de faire pendant son séjour à Paris à poursuivre son procès sur le pied d'un homme de qualité ; son fils a fait un voyage à Ispahan pour tirer des attestations de sa prétendue noblesse, il ne lui aura pas été difficile de réussir, puisque les Arméniens

sont capables de tout ; il est fâcheux que cette nation ne soit pas connue en France ainsi qu'elle l'est dans l'Asie où l'on peut dire qu'on n'y voit point de plus grands fourbes ni de gens de plus mauvaise foi, même par rapport aux nations de cette partie du monde qui y passent pour les plus méchants.

CHAPITRE V

AFFAIRES GÉNÉRALES
OCTOBRE 1670-JANVIER 1672

Suites de l'affaire Macara dans l'Inde.

Je reviens à la suite de ma narration.

Cette affaire de Macara eut encore des suites ; un *chassemoulla* persien nous demanda un cheval qu'il dit avoir fait présent à l'Arménien, dans l'espérance d'un autre présent à quoi il n'avait pas satisfait, [il] redemandait le cheval, les officiers qui s'étaient employés dans cette affaire attendaient aussi quelque reconnaissance. Pour le premier nous ne voulûmes point connaître de cette affaire et à l'égard des officiers nous les remîmes lorsqu'il nous arriverait des vaisseaux. Il n'y eut que le billet de 900 pagodes qui nous donna le plus de peine ; après les quatre mois expirés, on nous pressa pour le payement. Nous reculâmes autant que nous pûmes dans l'espérance que le directeur nous enverrait des ordres pour agir dans cette affaire ; il l'a négligé apparemment, puisque il ne nous en écrivit point ; enfin, après avoir reculé trois mois au delà du temps expiré et sachant qu'il y avait des ordres du roi pour nous forcer à ce payement, nous y satisfîmes puisqu'il y avait de la justice.

Il fit une forte tourmente pendant le 5 et 6 novembre ; de quatre vaisseaux qu'il y avait pour lors à la rade de Masulipatam trois donnèrent à la côte, le quatrième resta avec un seul chable [câble] mais qui le garantit du naufrage.

Comme nous étions sans argent à Masulipatam, et sans aucun ordre pour nous y employer, nous restions les bras croisés au comptoir, pendant que les Anglais étaient ainsi que les Hollandois occupés à leur commerce dont ces nations tirent de si grands avantages.

La Compagnie soutient le directeur Caron.

Nous reçûmes des lettres de Surate le 21 novembre qui nous apprirent des nouvelles fort importantes.

Les plus considérables qui touchaient la Compagnie, c'était l'arrivée à Surate de trois vaisseaux qui y étaient venus du Fort-Dauphin, dont l'un était le navire le *Saint-Paul* qui était parti de France la même année, suivant les avis que l'on avait reçus à Surate par les paquets qui y arrivèrent au mois d'avril. Il y avait sur ce bâtiment le S^r^ Dépréaux Mercey, envoyé de Sa Majesté, et porteur de l'arrêt du Conseil d'État qui cassait tout ce qui avait été fait au Conseil du Fort-Dauphin contre M. Caron ; cet envoyé, après y avoir passé et signifié une copie de l'arrêt, remit à la voile pour Surate, il y rendit les paquets adressés au directeur où il [Caron] trouva les lettres qui lui donnèrent toute la satisfaction qu'il souhaitait. On était tellement prévenu en France qu'il n'y avait que ce directeur capable d'établir et d'affermir le commerce de notre nation dans les Indes qu'on y allait même, si j'ose le dire, jusques à autoriser sa méchante conduite. Cet arrêt donné à [en] sa faveur le fortifia dans l'autorité qu'il avait prise de gouverner toutes les affaires à sa fantaisie et il n'y avait point aussi pour lors de personne à Surate qui put s'y opposer.

Les deux autres vaisseaux venus de la Compagnie avec le *Saint-Paul* étaient deux houcres. Quelques jours après, le navire le *Saint-François* que j'ai marqué avoir relâché à Batavia, arriva aussi, de même qu'un autre bâtiment nommé le *Vautour*. Ces deux vaisseaux apportaient un capital considérable que des gens mieux intentionnés que le S^r^ Caron auraient su employer utilement en bons retours pour France ; quoique l'arrivée de ces navires donnât des moyens au directeur de soutenir les

comptoirs de la côte de Malabar et de Masulipatam, il voulut, suivant ses premiers projets et sur les avis du courtier, ainsi que j'ai déjà remarqué, s'arrêter à faire tout le commerce de la Compagnie à Surate, afin que tout passât par leurs mains.

Il était aussi retourné à Surate un navire qui avait été envoyé à Moka, mais avec peu de profit et il n'y avait pas lieu aussi de s'en promettre, puisque les marchandises qu'on y envoyait pour la Compagnie étaient portées à 25 et 30 °/₀ plus que le prix courant.

Il était resté encore quelques gens dans le comptoir du parti opposé à M. Caron ; cet homme vindicatif sut bien leur faire valoir ce qu'ils avaient fait contre lui, les mauvais traitements ne leur furent pas épargnés.

Les navires la *Marie* et la *Force* qu'on avait fait partir de Surate au commencement de cette année, étaient arrivés au Fort-Dauphin. M. de Mondevergue s'était embarqué dans le premier pour repasser en France et ces vaisseaux mirent à la voile, ils furent battus d'une furieuse tourmente à la hauteur du Cap de Bonne Espérance. M. de Mondevergue appréhenda [eut peur], et de son autorité, malgré ce que le capitaine et les autres officiers lui représentèrent, fit relâcher le navire qui vint remouiller au Fort-Dauphin. La *Force* soutint toujours ; ce bâtiment passa aussi et arriva heureusement en France avec la *Sommaque* qui pouvait être du port de 20 tonneaux.

Pillage de Surate par les Marates.

Pour les nouvelles générales, le fameux raja Sivagy avait envoyé des troupes à Surate ; on écrivait au nombre de 4 à 5.000 hommes, la plupart néanmoins mal armés ; les officiers du Mogol qui pouvaient s'opposer à ces troupes délabrées, se retirèrent de la ville avec tous leurs gens ; l'ennemi y entra et pendant trois ou quatre jours qu'il y resta, ils y firent un butin très considérable en or, en argent, en pierreries et en marchandises ; ils se retirèrent ensuite après avoir mis le feu en quelques endroits. La loge de la Compagnie ne fut point attaquée, M. Caron y ayant prévu en envoyant visiter le Général des

troupes de Sivagy avec un présent ; on croit pourtant que ce commandant n'aurait pas épargné la Nation, mais la loge était fournie de gens bien armés que le Directeur y avait fait venir des vaisseaux qui étaient arrivés heureusement quelques jours avant la venue de ces troupes, et c'est apparemment la seule raison qui détourna les gens de Sivagy d'y donner ; nous perdîmes néanmoins trois Français tués par accident par des coups de mousquet tirés à la volée et sans penser à eux. La loge des Anglais fut attaquée et bien défendue, ces voleurs n'y purent rien faire ; la maison des Hollandais écartée dans un endroit éloigné du quartier le plus considérable de la ville ne souffrit aucune insulte, les ennemis ne furent pas jusque là ; la plupart des habitants qui avaient quitté à l'approche des troupes de Sivagy retournèrent après qu'elles en furent sorties, ils s'y établirent le mieux qu'ils purent mais ils ne trouvèrent pas la plupart ce qu'ils avaient laissé dans leurs maisons.

Chirkhan Lodi nous offre un établissement dans la province de Valgondapouram [Valgonde].

Un peu après notre arrivée à Masulipatam, nous fûmes recherchés par Chircam Loudy [Chirkhan Lodi] gouverneur pour le Roi de Visiapour [Bijapour] de la province de Valgondépour [Valgondapouram], qui s'étend de 40 lieues dans les terres jusqu'au bord de la mer par les 10 à 11 degrés [1], de nous aller établir dans son gouvernement où il y a de bonnes manufactures de toiles. Ce seigneur nous promettait des conditions avantageuses pour y faire le commerce ; cela porta le Sr Goujon, après s'être informé des lieux, d'y envoyer un Arménien de la suite de Macara pour les mieux reconnaître. Cet homme retourné apprit proche de Masulipatam ce qui était arrivé à son maître. Il appréhenda, il fit donner avis au courtier de son retour, ce qui m'étant rapporté j'envoyai dire à l'Arménien qu'il pouvait venir en toute assurance ; il se rendit à la loge avec un homme que Chircam Loudy nous envoyait porteur d'une lettre où il nous

1. La province de Valgondapouram ou Valgonde fait aujourd'hui partie du district de Trichinopoly.

confirmait ce qu'il nous avait fait dire ; l'Arménien me fit un récit de ce qu'il avait vu de la quantité des manufactures et de la bonté du pays. Comme nous ne pouvions rien entreprendre sans les ordres de M. Caron, je répondis à Chircam Loudy que nous donnerions avis à nos supérieurs de l'offre qu'il nous faisait, que nous les acceptions d'avance et que dans deux ou trois mois, il aurait des nouvelles plus positives sur l'établissement qu'il nous proposait. J'en donnai avis à Surate mais d'où nous n'eûmes aucune réponse ; je ne laissai pourtant pas dans la suite de m'entretenir par lettre avec ce gouverneur ; j'aurai assez d'occasion d'en parler dans le cours de cette relation, ainsi que de l'établissement considérable que l'on a fait dans ce pays.

Il ne nous arriva rien de nouveau dans le reste de cette année ; plusieurs vaisseaux mouillèrent à Masulipatam dans la fin de décembre, anglais, hollandais et des négociants du pays qui venaient de divers endroits.

Stagnation des affaires à Masulipatam.

On nous proposa au commencement de cette année de faire plusieurs voyages ; des marchands de Masulipatam nous offrirent leurs vaisseaux à fret ou à entrer de part avec nous si nous souhaitions nous en servir ; toutes les apparences étaient belles, le commerce bon pour lors, mais comme nous n'avions ni vivres ni argent, nous ne pûmes profiter de ces dispositions avantageuses. Notre crédit était aussi assez limité, nous fûmes contraints pour subsister de prendre de l'argent à 2 % par mois d'intérêt. J'ai déjà remarqué que le feu sieur Goujon, forcé par la même nécessité, avait été obligé d'en donner jusqu'à 3 % aussi par mois ; cependant on ne manquait point de fonds à Surate pour lors, mais le dessein qu'on avait de faire tout le commerce de la Compagnie dans ce comptoir portait la directeur à abandonner les autres et encore, [en outre] par cette politique maligne, que la dépense de ces comptoirs éloignés sans recevoir aucun profit ferait entrer la Chambre géné-

rale dans ses intentions de les quitter pour se retrancher dans le seul établissement de Surate. Il crut qu'on n'envisagerait pas, si ces comptoirs n'avaient produit aucune utilité, que c'était parce qu'on n'avait pas voulu fournir à ceux qui y étaient les moyens de s'y employer avec succès ; enfin toute sa conduite ne tendait qu'à nous donner de la peine, jusques là qu'on nous écrivit de Golconde qu'on n'avait pas satisfait à Surate à la lettre de change de 6.000 roupies que le feu sieur Goujon avait fournie dès le mois de juillet de l'année dernière, pour pareille somme qu'il avoit été forcé de prendre par la nécessité où nous étions ; la lettre n'était pourtant qu'à quarante jours de vue. Toute cette conduite, en croyant nous embarrasser, ne regardait pourtant directement que la Compagnie, puisqu'elle en souffrait pour les intérêts qui couraient, qu'elle était obligée de payer et par le tort encore que cela faisait à son crédit.

Il ne nous arriva aucune affaire particulière dans les mois de janvier, février, mars, avril et mai, toujours les bras croisés en attendant des ordres et des moyens de travailler, cependant que les autres nations et les négociants de la ville faisaient leur commerce, envoyant des vaisseaux en plusieurs lieux et avec des avantages considérables.

A l'égard des nouvelles générales, il y eut de grands démêlés à Masulipatam entre les Anglais ; un nouveau gouverneur de Madras que la Compagnie avait envoyé et un chef pour Masulipatam prétendaient faire rendre compte à l'ancien chef qu'on avait déposé par des ordres des directeurs de Londres ; cet homme fort résolu de tête et de main, voyant des apparences qu'on voulait lui faire insulte, prit des gens, se fortifia dans sa maison ; les deux partis furent souvent sur le point d'en venir aux mains ; les choses s'apaisèrent néanmoins, ils convinrent à la fin qu'ils passeraient tous à Madras pour y terminer les affaires, ils partirent pour ce voyage.

Les désordres étaient grands à Bagnagar, on y pillait impunément, cela provenait du mauvais gouvernement et de la trop grande puissance des officiers généraux dont quelques-uns soutenaient ces pillards. Le Roi renfermé dans sa forteresse de Golconde abandonnait tout à la conduite de ses ministres. Les Hollandais qui étaient dans Bagnagar, furent attaqués et forcés pour se défendre à se fortifier dans leur loge et à prendre des soldats du pays de renfort.

Sur la fin de mai, nous reçûmes des lettres de Surate et une remise d'une lettre de change de 5.000 roupies ; le comptoir était engagé néanmoins d'une somme bien plus considérable et encore il fallait subsister. Nous reçûmes des ordres de faire une réforme des gens que nous avions dans la loge et, quoique le train fût assez limité par rapport à la suite que les autres nations avaient et à la coutume du pays, nous obéîmes pourtant.

Caron à Bantam.

Nous apprîmes par les mêmes lettres que M. Caron était sur son départ de Surate pour le voyage de Bantam avec trois vaisseaux ; les spéculateurs crurent qu'il y avait de la politique dans ce voyage et que le directeur ne l'entreprenait que pour traiter une alliance avec le Roi de Bantam pour insulter dans la suite les Hollandais, contre qui ce prince était fort animé. S'il y a eu quelque chose de traité sur cette matière, il n'en est rien venu à ma connaissance et il y a apparence aussi que ce voyage ne fut entrepris que pour l'établissement d'un comptoir, ou plutôt pour des raisons particulières qui ne regardaient directement que M. Caron qui aurait bien pu s'en dispenser. Un marchand aurait fait cet établissement aussi avantageusement pour la Compagnie que le directeur et avec bien moins de dépenses ; on y employa trois vaisseaux dont on aurait pu en renvoyer deux en France bien chargés, ce qui aurait produit des avantages considérables à la Compagnie, où [alors que] cette corvée ne lui fit que de la dépense. On crut aussi que M. Caron se faisait un plaisir de paraître aux portes de la capitale de la Compagnie de Hollande dans les Indes contre laquelle il paraissait fort animé. Sa conduite encore d'y laisser trois

marchands à la tête des affaires, ainsi que l'on apprit au retour du directeur à Surate, ne servit qu'à mettre du désordre dans le comptoir et à tout brouiller.

Le courtier que nous avions dans la loge me dit avoir reçu des ordres du directeur de faire travailler à des chittes de Masulipatam et qu'on lui avait fait une remise de 5.000 roupies pour commencer à s'y employer; cette conduite nous aurait surpris si nous n'avions su il y a longtemps que M. Caron ne souhaitait pas que les Français prissent connaissance du commerce par les raisons que j'ai déjà rapportées et qui sont assez confirmées par tout ce qu'il a fait pendant qu'il a été seul dans la direction.

Notre commerce en Perse.

Nous eûmes aussi avis par là que les navires que l'on avait envoyés l'année dernière dans le Golfe de Perse étaient retournés, le profit assez limité par les raisons que j'ai déjà rapportées, que les marchandises étaient portées sur les factures à 25 et 30 % plus que le cours qu'elles valaient. Le sieur Frotter marchand était mort à Bassora, c'était un homme de service intègre, zélé pour les intérêts de la Compagnie. Le sieur Lebel, marchand, et le sieur Niceron sous-marchand, retournèrent du voyage presque à l'extrémité; on leur dénia les assistances nécessaires à la loge, même jusqu'à empêcher qu'ils n'en reçussent ou de leurs moyens ou par des personnes charitables qui voulaient les secourir par un motif de compassion; ils moururent aussi peu de jours après.

Arrivée à Surate du directeur général Baron.

On avait fait partir le navire l'*Aigle d'or* pour France chargé de marchandises achetées à l'ordinaire par le ministère du courtier Samson. M. Caron devait laisser pour chef à Surate pendant son absence le sieur Mariage à qui il avait donné la qualité de président. Il n'y eut rien de particulier dans les mois de

juin et juillet que la nouvelle que nous reçûmes de l'arrivée à Surate de M. le directeur général Baron, qui nous en donna avis et à qui je fis réponse. J'appris aussi par le capitaine d'un navire hollandais qui avait passé au Cap de Bonne Espérance qu'une escadre de navire français avait mouillé devant la baie de Saldaigne [Saldanha], c'était une partie de l'escadre du roi, commandée par M. de la Haye.

L'autorité à Masulipatam.

Les Anglais eurent de grands différends pendant ces deux mois avec le lieutenant du gouverneur de Masulipatam et avec les autres officiers et pour une bagatelle qui semble ne le méritait pas. Des couvreurs qu'ils avaient employés à recouvrir leur loge n'ayant pas fait leur devoir, ils les arrêtèrent, ils en firent maltraiter quelques-uns; les officiers s'y voulurent opposer, ils arrêtèrent des serviteurs de la Compagnie, gens du pays; les Anglais furent en armes chez le *cotoual*, — c'est une espèce de prévôt, — qui avait fait le coup, ils forcèrent sa maison, ils l'obligèrent à se sauver en chemise dans les maisons voisines, ils forcèrent la porte de la douane d'où ils tirèrent des canons et de la poudre qu'on leur retenait, qu'ils firent porter dans leur loge. Cette affaire aurait été poussée plus avant sans les principaux marchands qui s'entremirent de cette affaire et qui l'accommodèrent. Quoique je me remets à parler de la ville de Masulipatam dans la suite de cette relation, je ne dois pas omettre de dire, pour l'intelligence de ce que je rapporte, qu'il n'y a jamais eu de ville dans les Indes où les Européens aient eu tant de liberté et tant d'autorité, on y était en droit de faire la justice soi-même, d'arrêter les débiteurs, les autres gens de qui l'on avait été offensé, les retirer dans la loge, les faire maltraiter et enfin agir en maître.

Je n'ai de remarques à faire dans les mois d'août et septembre que le changement arrivé au gouvernement de Masulipatam, qui fut donné à Jabarbek, un des premiers seigneurs de la cour, qui y envoya un de ses cousins pour son lieute-

nant. Cet officier arriva le 12 août ; nous lui rendîmes visite à une lieue de la ville, les autres nations firent la même chose. Il vint le 14 à la douane ; de la manière dont il traita dans les entretiens généraux qu'il eut avec les officiers qui l'avaient accompagné, on prévit bien qu'il remuerait et qu'il donnerait de la peine.

Il arriva plusieurs vaisseaux de plusieurs endroits, des navires anglais d'Europe et d'ailleurs, des vaisseaux hollandais de Batavia, des bâtiments des négociants du pays ; nous apprîmes par les nouvelles des Anglais les dispositions d'une guerre en Europe et par les Hollandais qui venaient de Batavia, l'arrivée de M. Caron à Bantam et l'établissement d'un comptoir pour la Compagnie.

Il n'y eut rien de particulier dans le mois d'octobre [que] la nouvelle que nous eûmes de l'arrivée à Surate d'un navire de la Compagnie, le *Dauphin couronné.* Il y avait dix-huit mois que ce navire avait mis à la voile des côtes de France, il avait relâché au Brésil ; on crut qu'il y avait du dessein, le marchand qui avait été mis sur ce bâtiment fut soupçonné à Surate de n'avoir pas fait son devoir et renvoyé depuis sans emploi.

Les Hollandais inquiets de nos desseins sur San Thomé, envoient une ambassade au roi de Golconde. — Arrivée de l'escadre de La Haye.

La Compagnie de Hollande, quoi qu'assez bien affermie dans les Indes et en possession du plus beau commerce, était toujours dans l'action pour étendre sa domination, quoi qu'elle y a beaucoup de places que l'on peut dire qui lui sont à charge et qu'elle ne conserve que pour empêcher les autres nations de s'y placer ; ses officiers veillent pourtant continuellement pour remarquer non seulement ce qui lui serait propre mais encore ce qui pourrait être à la bienséance des autres nations, afin de tâcher à les prévenir. L'avis qu'on reçut à Batavia de l'escadre qu'on équipait

en France pour les Indes, les fit aller au devant des lieux où ils croyaient que nous avions la vue. On envoya de là des ordres aux gouverneurs des places et aux commandants qu'ils ont à l'Ile de Ceylan, à la côte de Malabar et à la côte de Coromandel, de se tenir sur leurs gardes. Je ne sais par quelle voie ils purent entrer en soupçon qu'on avait quelques desseins sur la ville de San Thomé ; j'avoue pourtant qu'il était parlé de cette place dans des mémoires qu'on présenta à la Chambre générale à Paris et, comme [non seulement] M. Caron se servait, pour traduire en français ce qu'il écrivait aux Hollandais, de gens de cette nation ou qui y étaient attachés, puisque nous en avons vu à Surate employés à cette traduction qui étaient continuellement dans la loge de la Compagnie de Hollande, mais encore qu'il communiquait à ce courtier tous les desseins qu'il avait, on ne doit pas être surpris si les autres nations en avaient connaissance, jusques là, [au point] que, lors de notre arrivée à Masulipatam en août 1670, le sieur Wilhem Langhorn, gentilhomme anglais, qui avait été envoyé des directeurs de Londres pour gouverneur de Madras, me demanda en particulier dans une visite qu'il nous rendit, si ce serait bientôt que nous ferions l'entreprise projetée sur l'Ile de Ceylan. On s'était entretenu aussi à Surate de ce dessein ; sur la réponse que je fis que je n'en savais rien et même qu'il n'y avait pas d'apparence que notre Compagnie entreprît aucune chose dans un pays appartenant aux Hollandais, ce gentilhomme me répondit qu'ils en étaient bien informés.

Nos desseins étant donc ébruités, [cela] porta le Conseil de Batavia à donner des ordres au gouverneur de Paliacate d'envoyer un ambassadeur à la cour de Golconde avec des présents considérables pour demander la ville de San Thomé où les îles de Divy qui sont proche de Masulipatam. Ces îles, entre les mains d'une nation puissante dans les Indes comme le sont les Hollandais, on traverserait entièrement de là tout le commerce de cette ville ; le second de Paliacate fut choisi pour le chef de l'ambassade, il arriva à Masulipatam sur la fin du mois de novembre avec grand train, qui devait

pourtant être augmenté des gens qu'il devait prendre dans leur loge. On estimait les présents destinés pour le Roi de Golconde à 150.000 roupies ; il y en avait encore de très considérables pour les ministres.

Nous eûmes aussi avis dans la fin de ce mois par des lettres écrites de Golconde de l'arrivée à Surate de l'escadre du Roi commandée par M. de La Haye.

Au commencement du mois de décembre, le Chef de la Compagnie d'Angleterre me confirma l'arrivée de l'escadre de Sa Majesté à Surate.

L'ambassadeur des Hollandais partit aussi au commencement du même mois pour Golconde ; l'ambassadeur avait avec lui trois personnes de commerce, dix Européens pour gardes et plus de 200 personnes des gens du pays à la suite ; le train devait être augmenté après l'arrivée dans cette capitale.

Concentration d'une flotte hollandaise à Paliacate.

Il arriva le 8 de janvier cinq navires hollandais à la rade de Masulipatam, trois de ces vaisseaux étaient armés en guerre, les deux autres venaient du Japon, dans lesquels il y avait de l'or et du cuivre et des curiosités de ce royaume. Il arrive ordinairement chaque année des vaisseaux de la Compagnie de Hollande à Masulipatam qui viennent du Japon et qui apportent à cette côte une partie du fonds nécessaire pour le commerce qu'ils y font, mais on n'avait pas vu jusque-là ces bâtiments escortés de navires de guerre ; on apprit depuis qu'ils avaient été envoyés de Batavia dans la croyance que l'escadre de Sa Majesté pourrait venir à droiture de ces côtés pour escorter ces navires marchands. Ils publiaient pourtant que c'était pour donner plus d'autorité à l'ambassade qu'ils avaient envoyée à Golconde, et même pour agir par les voies de fait, si l'on ne leur donnait pas satisfaction ; il arriva encore un autre grand navire de cette nation le lendemain 9.

Pendant le séjour de ces vaisseaux à la rade de Masulipatam, le commerce fut ouvert aux Hollandais pour leur par-

ticulier ; ce fut par une politique de la Compagnie qui prévoyant qu'elle aurait besoin de ces gens à cause de la venue de l'escadre du Roi, leur laissait une liberté entière, pour les ménager, contre sa coutume ordinaire ; le commerce fut si public que le fiscal de la loge exigea une pagode, qui valait pour lors deux écus, de chaque ballot que les particuliers embarquaient pour eux et cela si ouvertement que cet officier eût des démêlés avec des capitaines des vaisseaux qui s'opiniâtraient à ne point payer, mais enfin ils y furent contraints. Les coupons d'or du Japon et les curiosités qu'on apporte de ce pays furent fort connus pendant un temps à Masulipatam. Le commerce de l'année dernière y avait été aussi fort avantageux ; jusqu'aux matelots, ils y avaient profité ; les vaisseaux de guerre, après être restés quelques jours à la rade, firent voile pour Paliacate.

Nous eûmes avis le 10 du même mois par des exprès que l'on nous avait expédiés de Surate de l'arrivée de l'escadre du Roi, du navire de la Compagnie le *Saint Jean Baptiste* qui y avait apporté [amené] M. le Directeur général Blot et du retour de Bantam de M. Caron.

Incidents de voyage de l'escadre La Haye. — Embarquement et mort de Mondevergue. — La Haye prend possession de Fort-Dauphin au nom du roi. — Champmargou le remplace à son départ. — Séjour à l'Ile Bourbon.

Il y a beaucoup de particularités à dire sur cet article pour l'éclaircissement de cette relation. Je rapporterai sincèrement ce que je sais.

M. Caron à qui la Cour et la Compagnie avaient donné une créance entière et qui croyaient toujours que ce directeur était le seul coupable d'établir le commerce de notre nation dans l'Inde, donnèrent encore dans les lettres qu'il écrivit lorsqu'il y fut arrivé, où il marquait qu'il avait besoin de vaisseaux de guerre et de gens capables pour l'exécution des entreprises qu'il avait en vue. Je n'ai pas lu les lettres ni je n'ai aucune connaissance des particularités, je parle

suivant ce que j'ai entendu dire souvent à M. Caron, parlant des desseins qu'il méditait et qu'il tenait sûrs moyennant les forces nécessaires ; ce qui porta aussi le Roi à donner des ordres d'équiper une escadre pour les Indes. Cette escadre composée de sept bâtiments grands et petits mit à la voile de la Rochelle en mars 1670 sous le commandement de M. de La Haye, lieutenant général, homme d'un mérite singulier et si connu en France par ses belles actions et par ses belles connaissances dans la guerre et dans les fortifications ; il avait pour son maréchal de camp le sieur de Grateloup, gentilhomme, aussi d'un mérite distingué, des officiers choisis, quantité de volontaires, quatre compagnies de soldats sous des capitaines expérimentés, pour la mer M. de Turel, chef d'escadre, homme de réputation distinguée dans la marine, les autres officiers de la même force ; il y avait lieu de se promettre quelque chose de grand d'une escadre remplie de tant de braves gens et où tout abondait pour un voyage de long cours.

Cette escadre ayant mis à la voile, il y eut quelques vaisseaux qui se séparèrent ; le plus grand nombre où M. de La Haye était mouillèrent à l'Ile de Madère, au Cap Vert, ils vinrent ensuite au Cap de Bonne Espérance ; on y reconnut très particulièrement la baie de Saldaigne, la baie de Saint Martin, d'autres baies et des rivières, afin de remarquer apparemment un lieu commode à y faire un établissement à l'exemple des Hollandais qui sont établis et fortifiés à la baie de la Table. M. de La Haye, actif de son naturel et voulant tout connaître par lui-même, fut de toutes les découvertes ; on y eut quelques démêlés avec des Hollandais, sans aucune suite pourtant ; les vaisseaux remirent ensuite à la voile et vinrent mouiller au Fort-Dauphin où les bâtiments, qui s'étaient séparés de l'escadre pendant la route, arrivèrent aussi peu de temps après.

La désunion entre les principaux officiers qui a fait si souvent manquer des entreprises considérables et dont nous n'avons que trop d'exemples en France et ailleurs, se fourra aussi dans cette escadre ; les officiers de marine joints ensemble traitèrent [se comportèrent] assez cavalièrement, dans le bord avec M. de La Haye, des officiers de terre à qui l'humeur de ce lieutenant général ne plaisait pas, — car il est difficile à un général de contenter tout le monde, — se joignirent aussi aux officiers des vaisseaux. M. de La Haye supporta très prudemment toutes ces menées ; cependant elles allèrent si loin que les principaux officiers d'entre le parti s'assemblèrent au Fort-Dauphin où l'on délibéra même si l'on arrêterait ce lieutenant général, afin de le renvoyer en France sur des prétextes apparemment très mal conçus ; on dit que M. de Grateloup eut l'adresse de se jeter dans le même parti pour reconnaître les intentions des plus échauffés et qu'il sut après par sa prudence les ramener à leur devoir en leur faisant connaître les conséquences de cette action qui ne serait jamais approuvée ; cependant les esprits restèrent ulcérés et dans l'occasion ne pouvaient s'empêcher de faire connaître leurs sentiments.

M. de La Haye trouva M. de Mondevergue à Madagascar qui y était relâché [revenu] ainsi que je l'ai remarqué ; il avait des ordres de renvoyer cet ancien lieutenant général, s'il le rencontrait encore au Fort-Dauphin. Il [celui-ci] s'embarqua dans un navire de la Compagnie de ceux qu'il y avait pour lors à la rade et qui firent voile pour la France ; plusieurs personnes qui demandèrent à y retourner s'embarquèrent aussi sur ces deux bâtiments, ainsi que des officiers de l'escadre, entre ceux-ci le capitaine d'un navire qui fut déposé du commandement par M. de La Haye pour l'avoir quitté dans la route et relâché au Brésil, soupçonné d'avoir fait volontairement ce relâchement par un intérêt particulier.

Ce qui est arrivé depuis à M. de Mondevergue est assez connu. Ce lieutenant général fut arrêté au Port Louis par les ordres du roi, mené ensuite au château de Saumur, où, après avoir subi plusieurs interrogatoires sur les faits dont il était accusé, et sur le point d'être absous et élargi, ainsi que l'on assure, mourut quelques jours avant son élargissement. Je me suis étendu ailleurs sur la conduite de ce lieutenant général ; à l'égard de l'intérêt particulier dont il a été soup-

çonné, je ne puis m'empêcher de dire qu'il n'y a jamais eu au monde un homme moins intéressé ; pour ses autres actions où l'on prétendait qu'il avait malversé, les personnes qui ont été employées au procès qu'on poursuivait avec chaleur contre lui en peuvent mieux parler que moi. Ce qui lui a fait le plus de tort, suivant la commune opinion, c'est le peu de retenue qu'il avait eue à s'emporter publiquement en paroles contre un homme qui avait pour lors beaucoup de crédit à la cour et qui ne s'est pas épargné aussi pour pousser l'affaire.

M. de La Haye trouva dans le Fort-Dauphin le navire de la Compagnie le *Phénix*, parti de France il y avait dix-sept à dix-huit mois, ce vaisseau en très mauvais ordre. M. l'évêque d'Héliopolis, ce grand prélat des Missions Étrangères, était embarqué avec plusieurs missionnaires sur ce bâtiment, j'aurai matière à m'étendre dans la suite plus au long sur cette mission.

M. de La Haye, à son arrivée au Fort-Dauphin, en prit possession au nom du Roi suivant les ordres qu'il en avait, il y mit des officiers pour Sa Majesté. La Compagnie n'eut plus rien à y voir et fut déchargée par là de la dépense qu'elle avait été obligée de continuer pour l'entretien et la conservation de ce fort.

Pendant le séjour de l'escadre au Fort-Dauphin, qui y resta jusqu'au mois d'août 1671, il y mourut quantité de gens, même beaucoup d'officiers. M. de La Haye fut en parti [campagne] dans la terre à cinq ou six lieues du fort contre un maître de village du pays qui refusait de le venir voir. avec une partie des troupes ; on crut qu'il pourrait bien [aurait bien pu] se dispenser d'une telle corvée où à la vérité il prit le village, mais le maître que l'on cherchait échappa, il aurait pourtant été facile de le saisir si l'on avait fait moins de bruit ou si l'on s'en fut rapporté aux gens qui connaissaient le pays et qui y étaient depuis longtemps. Ce lieutenant général fut ensuite à l'Ile de Mascareigne où il changea le gouvernement qui y était pour la Compagnie, il y mit des officiers pour le Roi et retourna ensuite au Fort-Dauphin.

Le retardement de l'escadre au Fort-Dauphin, le voyage de Mascareigne fit perdre près d'une année de temps que l'on devait tâcher de mieux employer, d'autant plus que ce retardement l'affaiblit de beaucoup par la perte de quantité de gens, ainsi que je l'ai remarqué ; enfin la saison venue pour passer à Surate, M. de la Haye laissa le gouvernement du fort au sieur de Champmargou dont j'ai parlé déjà dans cette relation, mit à la voile avec tous les vaisseaux qui étaient dans le port et arriva à la rade de Surate au mois d'octobre 1671.

Gueston et Blot directeurs généraux. — Caron revient de Bantam.

La mort de M. le directeur général de Faye portée à [à la connaissance de], la Chambre générale, qui sut en même temps les désordres arrivés au comptoir de Surate, elle choisit deux personnes pour envoyer aux Indes pour directeurs généraux, afin de rétablir les affaires et remettre l'ordre. Parmi ses employés, MM. Gueston et Blot furent destinés pour cet emploi. Ces deux messieurs s'embarquèrent sur deux grands vaisseaux suivis de cinq autres moyens et mirent à la voile du Port Louis, une tempête les surprit. Après quelques journées de navigation, le vaisseau dans lequel était M. Gueston, démâté entièrement et forcé par là de relâcher à la Rochelle, les autres bâtiments furent dispersés ; le navire dans lequel M. Blot était embarqué soutint contre la violence du vent et passa ; ils se rafraîchirent à la Table baie, reconnurent ensuite Mozambique et vinrent mouiller au mois de novembre dans la baie de Soualis.

M. le directeur Caron arriva aussi quelques jours après de Bantam ; l'on apprit par là l'établissement du comptoir ; j'en ai parlé ailleurs, je reprendrai la matière lorsqu'il sera temps, pour garder un ordre dans cette relation et suivant aussi que les avis me venaient.

Questions de cérémonial à la cour du roi de Golconde. — Buts de l'ambassade hollandaise.

Il n'y a point d'autres particularités dans le mois de janvier que ce que l'on m'écrivit de Golconde que l'ambas-

sadeur de Hollande fut prié à un repas chez Sidi Musafer, un des premiers ministres de la cour et leur protecteur, que ne s'étant pas contenté de la place qui lui fut donnée pour ce que il y avait deux ou trois officiers persiens devant lui, il en fit ses plaintes hautement et que Sidi Musafer y répondit qu'il croyait l'avoir placé suivant le rang qu'il lui devait donner. Cet ambassadeur, piqué de la réponse, se retira avec sa suite avant qu'on eut servi. Cette action, que l'on crut très mal dirigée et fort précipitée, leur fit beaucoup de tort dans la suite. Leur vanité parut aussi dans l'arrivée d'un ambassadeur du Mogol; le Roi de Golconde, qui respecte et qui craint ce prince, envoya des premiers de la cour au devant de l'ambassadeur; les Hollandais s'en plaignirent sur ce qu'on ne leur avait pas fait le même honneur, ils eurent pour réponse qu'on faisait une grande différence de l'ambassadeur du Grand Mogol à celui d'une Compagnie marchande. Je rapporte ce qu'on m'écrivait et des gens qui étaient sur les lieux et qui entraient assez avant dans la connaissance des affaires.

On eut avis dans le mois de février par un Anglais qui était à Bagnagar et qui en écrivit au chef de la Compagnie [qui,] était à Masulipatam, que les officiers s'étaient ouverts à Sidi Musafer des demandes qu'ils avaient ordre de faire au Roi de Golconde; elles consistaient en quatre points, le premier de pouvoir bâtir une maison de pierre à un lieu nommé Roque de Barre, éloigné de Masulipatam d'environ demi-lieue pour mettre les marchandises et les autres effets à couvert du feu pendant les grandes chaleurs, — le second point, de changer la forteresse de Paliacate qui était à eux avec la ville de San Thomé qui est au Roi, pour ce qu'on pourrait défendre cette dernière place avec le canon les vaisseaux qui étaient en rade, — troisièmement, ils demandaient l'île de Divy qui est proche de Masulipatam pour s'y fortifier, n'alléguant pour cela que des raisons de bienséance. — le quatrième d'être déchargés de 3.000 pagodes vieilles qu'ils payaient chaque année au roi pour être exempts des droits d'entrée et de sortie de Masulipatam afin de courir [d'être]

sur le même pied des Anglais et des Français qui ne payent rien. L'ambassadeur était chargé de présents considérables pour le Roi et pour distribuer aux ministres, s'il voyait de l'apparence à obtenir ces quatre points. Sidi Musafer témoigna de la surprise de l'importance de leurs demandes, il leur fit réponse qu'à l'égard des trois premiers points qu'il semblait qu'ils voulaient se rendre maîtres des principaux postes des côtes du royaume, qu'il s'étonnait de ce qu'ils osaient s'ouvrir là-dessus, qu'à l'égard de la décharge des 3.000 pagodes vieilles qu'ils pourraient l'obtenir en faisant de temps à autre des présents à la cour et que c'était tout ce qu'il pouvait leur dire là-dessus. Cette réponse leur fit croire que Sidi Musafer n'était pas pour eux, ce qui les porta à s'adresser à d'autres ministres.

Mort du roi de Golconde.

Le bruit fut pendant tout le mois de mars de la mort du roi de Golconde. Comme il y a quantité de Radjpoutes dans ce royaume en qualité de soldats et beaucoup parmi [eux] qui portent ce nom à bon titre, qui sont nés sujets du Mogol qui a de grandes prétentions sur le royaume de Golconde, on appréhendait à la mort du roi que ces gens-là ne se joignissent et ne fissent un corps en faveur du Mogol. L'avaldar de Masulipatam, sur les ordres qu'il reçut de la cour, fit publier par la ville que tous ceux de cette nation qui y étaient eussent à en sortir. Cet officier envoya aussi chez les Anglais et chez les Hollandais leur dire de mettre hors de leurs services ceux qu'ils y tenaient. Ces deux nations s'en moquèrent et la publication fut assez mal observée.

Le gouverneur de Masulipatam veut nous reprendre une partie de notre loge.

L'*avaldar* ou gouverneur, fier d'être soutenu par Jabarbek, l'un des premiers seigneurs de la cour et haut à la

main aussi, ne cherchait qu'à faire des avanies aux nations ; il s'en prit d'abord à nous, l'affaire avait déjà traîné quelques jours. Voici le sujet : il y avait une grande place vide entre l'appartement du devant de la loge et l'appartement du derrière qui rendait sur la rivière et qui en dépendait, ouverte aux allants et venants ; le facteur du roi de Siam, dont la loge était proche de la nôtre, faisait souvent travailler aux agrès qui servaient aux navires de ce prince ; sur l'avis qu'il y eut que je voulais faire fermer cette place et qui lui était fort utile, il convint avec le propriétaire de la maison où nous étions, qu'il lui céderait un petit lieu servant de magasin qui faisait une partie de l'appartement du derrière que nous tenions tout entier, et par là il nous empêchait de fermer la place où il faisait travailler ; pour mieux faire réussir l'affaire, on y intéressa le gouverneur qui en eut un bon présent ainsi que le propriétaire ; celui-ci nous avait prié plusieurs fois de céder ce petit magasin et voyant que nous y résistions il fit agir le gouverneur. Cet officier, après plusieurs refus qu'il eut aussi de nous, prit un jour que nous étions sortis dehors, il envoya des soldats et des maçons, ceux-ci pour faire une muraille qui séparerait le magasin de l'appartement de derrière et les autres pour les soutenir. Je fus informé de cette action après mon retour à la loge et j'envoyai aussitôt abattre le mur ; le gouverneur piqué de ce que j'avais fait, m'envoya dire de faire rétablir le mur, les menaces suivirent ; sur le refus que je fis, il envoya des soldats pour empêcher notre courtier de sortir de sa maison, il en fit poster d'autres en divers endroits de la ville et ordre de ne rien laisser entrer dans la loge, ni eau, ni bois, ni vivres, enfin l'affaire éclata ; cet officier partit de son hôtel qui est à une petite lieue de la ville le 13 mars, il était accompagné de 50 cavaliers, de 400 à 500 fantassins, ses chameaux avec des pièces de campagne dessus et des espèces de fusil dont ils se servent à la guerre, il s'avança avec cette suite vers la ville ; au départ de son hôtel, il nous envoya dire de céder le terrain en question et cette même demande fut réitérée trois fois pendant sa marche. Nous répondîmes ce que nous

avions déjà répondu, que le terrain était des appartenances de la loge et que nous ne le quitterions point, nous étions sur nos gardes, nos armes chargées et prêtes, des bouteilles vides de gros verre, pleines de poudre et des mèches autour en forme de grenade. Les Hollandais, qui savaient que le gouverneur leur en voulait aussi, nous envoyèrent demander dans cette occasion si nous voulions nous joindre avec eux pour nous secourir mutuellement, nous nous en excusâmes civilement ; le gouverneur avançait et, dans ces entrefaites, lorsqu'il fut arrivé à deux cents pas de la loge, il s'arrêta un peu comme un homme irrésolu, il passa outre pourtant et nous envoya ensuite un de ses gens avec du bétel, qui est une marque de réconciliation, il nous fit dire par le même qu'il voulait être notre ami, continua sa marche à la douane où est son tribunal ordinaire et voilà où notre affaire se termina.

Différents entre le gouverneur de Masulipatam et les Anglais et les Hollandais.

L'affaire qu'il avait avec les Anglais était plus considérable que la nôtre. Il y avait pour lors à Masulipatam plusieurs marchands particuliers de cette nation qui y étaient établis, beaucoup avec leurs familles, quelques-uns d'entre eux riches qui avaient encore du crédit et qui faisaient un beau commerce. Les officiers que la Compagnie d'Angleterre avait dans son comptoir, conçurent de la jalousie contre ces particuliers qui envoyaient des vaisseaux dans l'une et l'autre Inde, où ses officiers faisaient commerce aussi pour leur compte ; il leur parut qu'ils y feraient des gains plus considérables s'ils pouvaient empêcher ces particuliers d'y envoyer ; ils ne pouvaient pas directement s'y opposer, leur compagnie leur permettant [d'y aller], mais, envieux de la prospérité du prochain, cette passion leur fournit des moyens de les traverser. Il y eut un de ces officiers qui se trouva piqué de ce que des particuliers ne lui avaient point voulu donner de part dans un vaisseau qui était en charge-

ment et qu'ils envoyaient à Jor ; cet homme, pour s'en venger, fit donner avis au gouverneur que les marchands particuliers anglais ne devaient pas jouir de la franchise des droits d'entrée et de sortie, que les firmans qu'ils avaient des pays de Golconde n'étaient qu'en faveur de leur Compagnie qui les exemptait de ces droits que les particuliers devaient payer. Les Mahométans, qui ne cherchent que des ouvertures à [moyens de] faire des avanies aux Européens, furent ravis de cet avis. Le gouverneur s'en servit utilement ; il fit arrêter d'abord les effets des marchands anglais qui étaient à la douane ; ils s'en plaignirent, ils reçurent pour réponse qu'ils eussent à payer les droits. Ils eurent recours aux chefs de la nation qui les rebuta ; ils connurent par là d'où venait le coup et pour riposte ils dirent au gouverneur que les officiers de la Compagnie ne devaient pas jouir non plus qu'eux des mêmes franchises si l'on [les] leur contestait à eux, puisque les firmans ne s'expliquaient que pour le commerce que ferait cette Compagnie. Cet avis fut aussi bien reçu, les officiers de cette nation et les marchands particuliers furent traités également. Cette méchante affaire qu'ils se firent les uns aux autres traîna quelque temps et ne s'accommoda que par les présents qu'ils firent chacun de leur côté au gouverneur et aux autres officiers. Les gens de la Compagnie eurent cet avantage que ce fut elle qui les paya pour eux, il ne leur manqua pas de prétexte, mais la bourse des particuliers en souffrit. Je n'ai point d'intérêt à marquer ce que font les autres nations, cependant je ne puis m'empêcher de dire que la Compagnie d'Angleterre a beaucoup souffert de la conduite intéressée de plusieurs de ses officiers ; les personnes qui se sont appliquées à entrer dans le détail des affaires depuis vingt ans savent fort bien que les démêlés que cette compagnie a eus à Bengale, à Masulipatam, à Surate et en Perse avec les gouverneurs des lieux et avec les officiers des douanes, les suites qu'on prévoyait dès ce temps-là, ne viennent en partie que de la mauvaise conduite de quelques-uns de ces officiers à risquer l'honneur et le bien de leur Compagnie pour soutenir leur intérêt particulier ; les causes en sont connues et publiques, je les expliquerais s'il était nécessaire.

Les affaires de l'avaldar avec les Hollandais étaient d'une autre importance, ils furent aussi d'une plus longue suite. On tient que Jabarbek, gouverneur en chef de Masulipatam et de la province, leur en voulait parce qu'ils lui avaient refusé une somme qu'il leur avait demandé à emprunter ; il y peut avoir encore eu d'autres raisons cachées, mais voici celles qui servirent de prétexte à l'avaldar pour les pousser. Il leur demandait 8.000 pagodes neuves qu'il soutenait qu'ils avaient mal payé à Mamoudebek, ancien gouverneur et qui avait été dépossédé par Jabarbek ; [sur] ces 8.000 pagodes il y en avait 6.000 qu'ils étaient obligés de payer chaque année au Roi de Golconde pour l'exemption des droits d'entrée et de sortie de leurs marchandises dans le royaume et 2.000 pagodes pour l'aldée de Palcocote, proche Narsapour qu'ils tenaient à ferme du prince. On joignit à ces demandes des prétentions sur ce que plusieurs personnes au service de cette compagnie, même des particuliers étrangers, faisaient commerce depuis longtemps sous son nom et par la connivence des chefs avec qui ils s'accommodaient, ils s'exemptaient de payer les droits d'entrée et de sortie qui avaient été à 2 1/2 % et ces prétentions allaient à une somme considérable. Les Hollandais qui avaient de bons avis des desseins de l'avaldar s'étaient précautionnés, ils avaient pris d'avance des gens de renfort pour la défense de leurs loges, ils s'étaient fournis de munitions de guerre et de bouche. Lorsque les mahométans veulent faire insulte aux nations à Masulipatam, ils y commencent par les gardes qu'ils posent sur les avenues des loges pour empêcher qu'on y porte de l'eau et du bois, la maison des Hollandais était fournie de l'un et de l'autre, y ayant ordinairement trois ou quatre cents jarres du pays toujours remplies d'eau qu'on renouvelle de temps à autre, mais en les remplissant à mesure qu'on les vide, et comme les nations des Indes, mores et gentils, diffèrent d'avec les Européens dans leurs coutumes, même les gentils entre eux par la différence de leurs castes ou tribus, il y a de ces jarres destinées pour eux, fermées, dont ils

ont la clef, où il n'y a qu'eux qui y touchent, celles qui sont réservées pour les Hollandais sont à part. Toutes ces précautions qu'ils avaient prises les mettaient en état de résister au gouverneur qui n'aurait pas osé les attaquer de vive force dans leur loge, quoiqu'il le publiât et qu'il semblât même s'y disposer. Ainsi la guerre ne s'y fit que de loin, l'avaldar fit arrêter les gens des Hollandais qui étaient rencontrés par la ville, dont quelques-uns furent maltraités, il fit aussi saisir leurs barques dont ils se servent pour l'embarquement et le débarquement de leurs marchandises, il en fit couler à fond et empêcha autant qu'il fut en son pouvoir qu'on ne leur portât aucun rafraîchissement, leurs serviteurs qui avaient famille dans la ville se retirèrent dans une aldée franche qui en est à trois lieues.

Ils agissaient aussi de leur côté ; les Radjpoutes qu'ils avaient à leur service s'écartaient de la loge et enlevaient par représailles les pions du gouverneur qu'ils rencontraient et il y en eut quelques-uns de maltraités ; les autres officiers de la ville et les principaux marchands qui n'approuvaient pas la violence de l'avaldar tâchèrent d'accommoder les choses, mais cet homme demandait absolument de l'argent et les Hollandais n'en voulaient point donner ; les choses s'aigrirent par là encore et l'on crut qu'ils en viendraient enfin à la dernière extrémité ; les Hollandais y virent aussi de l'apparence, ce qui les porta à faire entrer dans le port un houcre qu'ils avaient en rade où ils firent embarquer leurs femmes, leurs enfants, les bouches inutiles et tout ce qu'ils avaient de plus précieux dans leur loge. Les gens de l'avaldar n'osèrent pourtant s'y opposer, quoiqu'ils fussent proches de là et en bon nombre ; cet homme enragé de leur conduite fit mine enfin de se déterminer, il fut à la douane donner ordre d'y disposer des pièces de canon pour les mettre après dehors en batterie et ruiner la loge ; il se retira avec une partie de ses gens après avoir disposé les choses pour agir dans la suite ; les Hollandais furent après à la douane au nombre de quinze ou vingt et de cinquante à soixante pions, mirent en fuite les gens du gouverneur qui y étaient restés et dont pas un ne soutint [l'attaque]. Ils enclouèrent le canon dont on prétendait se servir contre eux, pillèrent les sacs de sucre et mirent à bas les préparations qu'on avait faites près de là pour la solennité de la fête d'Houssein et Hasan que les mahométans de la secte d'Ali célèbrent chaque année ; ils amenèrent aussi des pièces de canon à leur loge et se retirèrent ainsi sans que personne s'y opposât. Les gens qu'ils avaient dans leur houcre arrêtèrent aussi les barques du pays qui voulaient entrer ou sortir. Ces attaques réciproques d'un côté et d'autre ne firent qu'aigrir les esprits.

Lorsque l'on croyait qu'on en viendrait tout de bon aux mains et à une décision, chacun ayant envoyé ses meilleurs effets hors la ville par la crainte que les Hollandais n'y missent le feu, se voyant pressés, on eut avis de la mort du Roi de Golconde. La nouvelle en fut apportée à Masulipatam le 6 mai, l'avaldar s'arrêta là, on sut aussi que leur ambassadeur qu'ils avaient à la cour avait ménagé leur accommodement ; il leur en coûta, car on ne termine pas autrement ces sortes d'affaires, ils eurent la liberté entière de suite, les femmes et les enfants retournèrent à la loge, la tranquillité se rétablit par là dans la ville, l'avaldar après leur avoir envoyé faire plusieurs civilités et offrir des services partit six semaines après pour Golconde. Je n'ai fait qu'un article de ces différents afin de ne point [y] revenir à diverses reprises.

Pendant ces démêlés des Hollandais avec l'avaldar Jabarbek qui faisait agir, cet officier envoya au chef des Anglais et à moi un présent, à chacun au nom du Roi de Golconde ; il consistait en un cheval, vestes, turbans et ceintures ; ce seigneur envisageait dans cette action de faire dépit aux Hollandais, mais encore pour tâcher à nous déterminer de prendre parti avec eux contre le gouverneur, car il semblait que cette action violente touchait les trois nations. Nous ne nous déclarâmes point, les Anglais ni nous, que par des gens que nous envoyâmes les uns et les autres à cet officier lui remontrer qu'il n'en devait pas user de la sorte.

Désaccords à Surate entre La Haye et Blot. — La Haye et Caron quittent Surate le 29 janvier 1672.

Je reçus dans la fin du mois de mars des lettres de Surate qui m'apprirent la suite de nos affaires de ces côtés-là.

L'arrivée de M. de la Haye, de MM. Blot et Caron, joints avec M. Baron, semblait devoir disposer les choses à procurer des établissements avantageux à la Compagnie dans les Indes. Il arriva cependant que ces messieurs se brouillèrent les uns avec les autres. On ne sait si M. Blot avait des ordres particuliers d'en agir ainsi qu'il a fait, mais il rompit avec M. Caron dans la première entrevue, il traita aussi fort cavalièrement dans l'abord tous les officiers de la loge sans exception, il tira le sieur Mariage de son emploi de président, il le fit sortir de la loge avec sa femme et reçut fort mal les gens de la Compagnie qui avaient tenu les principaux emplois au Fort-Dauphin et qui avaient passé de là à Surate, n'ayant plus rien à faire dans cette île, puisque le Roi s'en était chargé ; on les mit dans une maison hors de la loge et à chacun six livres par jour de subsistance. Ce traitement fut trouvé bien rude, d'autant plus que M. Blot n'agissait que sur des rapports qui avaient été faits en France de la mauvaise conduite de ces gens-là ; il semble qu'il était de la justice de les écouter avant que d'en venir aux extrémités, puisqu'on ne doit pas censer [condamner] un homme qu'il n'ait été convaincu.

Les choses n'en demeurèrent pourtant pas là ; M. Blot après avoir rompu avec M. Caron, rompit aussi avec M. de la Haye, sur ce que ce lieutenant général demandait d'être assisté par la Compagnie d'argent et de vaisseaux pour l'exécution des entreprises que l'on devait tenter ; on disait qu'il y avait des ordres de la Chambre générale de ne rien fournir ou du moins de donner le moins que l'on pourrait. J'avoue qu'il est bien difficile de pouvoir accorder tant de choses opposées : le Roi a la bonté d'envoyer une escadre dans les Indes pour servir à y établir fortement la Compagnie, il semble qu'elle devait faire de son côté tous les efforts pour contribuer à faire réussir des entreprises qui lui devaient être si avantageuses ; cependant on se tient réservé de même que si l'on n'y avait point d'intérêt. On dit que ce qui contribua à aigrir M. Blot, ce fut que M. Caron refusa d'abord de lui faire part du dessein qu'il avait en vue, qui l'avait porté d'écrire en cour qu'il était nécessaire d'envoyer une escadre dans les Indes pour servir à l'exécution des projets qui devaient être si glorieux à la nation ; on y était si bien disposé à donner créance aux avis de cet homme que M. de la Haye, avait des ordres du Roi de ne rien faire que par les mouvements de ce directeur, même de préférer son sentiment aux résolutions de tout le Conseil ; nous en verrons un exemple considérable dans la suite.

M. Blot, dans la charge qu'il avait, représentait qu'il était important qu'il fut informé à quoi devaient être employés les effets de la Compagnie qu'on lui demandait et il semblait aussi en justice qu'on ne lui devait pas refuser ; plusieurs conseils furent tenus où les plus prudents tâchèrent de ramener les esprits. M. Blot, qui était un homme vigoureux, se tint toujours ferme, il parla hautement à M. de la Haye, peut-être qu'il ne garda pas toutes les mesures qu'il devait à son caractère, ce qui donna quelques pensées à ce lieutenant général d'arrêter le directeur. Je sus de bonne part qu'il n'y eut que M. Caron qui l'en détourna. M. Blot, qui était aussi homme de main, en eut avis, il s'était mis en état de s'opposer à la violence qu'on aurait voulu lui faire, apparemment pourtant avec peu de succès de son côté. On revint un peu sur la fin, à quoi M. Baron contribua beaucoup ; on résolut de donner deux navires de la Compagnie à M. de la Haye pour fortifier l'escadre, le *Phenix* et le *Saint Jean Baptiste*, ces deux vaisseaux bien armés et munis de tout le nécessaire on fournit aussi à M. Caron une somme considérable dont il se chargea pour rendre compte de l'emploi et l'on disposa tout pour le départ de la flotte.

Pendant le séjour de l'escadre à la rade de Surate, M. Caron reçut l'ordre de Saint Michel que le roi avait accordé à ce directeur. M. de la Haye, en fit la cérémonie, le Père Ambroise,

capucin y célébra au refus de M. l'évêque d'Héliopolis qui, s'excusa de [ne pas] prêter son ministère dans cette action et qui ne s'y trouva pas, non plus que M. Blot, quoiqu'ils eussent été priés, et même fait remettre la cérémonie sur une excuse que ce directeur donna, un jour qui y avait été destiné, qu'il était incommodé. On n'approuva pas cette conduite qu'on ne pouvait attribuer qu'à deux raisons, l'une qu'il avait de la jalousie contre M. Caron de le voir honoré de cette dignité et l'autre l'aigreur qui continuait entre ces deux esprits. Il y avait aussi un collier du même ordre que le Roi envoyait à feu M. de Faye et que M. Caron devait lui donner s'il eût été en vie ; tous les officiers de l'escadre se trouvèrent à la cérémonie qui se passa au bruit du canon des vaisseaux et suivie d'un grand régal que le nouveau chevalier donna à la Compagnie.

Pendant le séjour de l'escadre à la rade de Surate et dans la baie de Soualis, il y pensa arriver quelque différend avec les Anglais pour le salut ; les choses s'accommodèrent pourtant et ne furent pas poussées.

Le gouverneur de Surate envoya faire compliment à M. de la Haye qui l'envoya visiter ensuite ; on voulait faire payer la douane de l'argent qu'on mit à terre de l'escadre pour faire des victuailles [approvisionnements], on fit parler hautement là-dessus au gouverneur qui s'en désista par l'appréhension qu'il eut qu'on ne fit quelques entreprises sur la forteresse ; les choses se passèrent ensuite fort paisiblement les officiers allant et venant par la ville, sans être inquiétés au débarquement et à l'embarquement par les gens de la douane.

Il y avait toujours de l'altération entre les esprits ; les officiers de marine et d'infanterie continuaient à se plaindre de la conduite de M. de la Haye à leur égard ; ce n'était qu'une suite de ce qui avait commencé au départ de France, on peut dire pourtant, pour rendre justice à ce lieutenant général, qu'il y avait plus de passion que de raison au procédé de quelques-uns de ces officiers. Le capitaine du *Saint-Jean-de-Bayonne* eut la liberté de repasser en France par terre, il avait eu différend avec M. de la Haye sur ce qu'il s'était

excusé de faire échouer le vaisseau dans le bassin de Soualis pour en reconnaître le fond, à moins d'un ordre du général qui lui fut refusé et, sur le refus, il demanda son congé qui lui fut accordé. Quelques officiers moururent ; cependant l'escadre se remit à Surate en état de faire quelque chose de glorieux pour la nation.

Les directeurs firent partir le navire le *Dauphin Couronne* pour France au commencement de janvier. Le capitaine faisait voile sans attendre les paquets de M. de la Haye et apparemment qu'il avait des ordres secrets pour en user ainsi ; un navire de l'escadre fut envoyé après, qui fit mouiller le vaisseau, le capitaine ne put pas rendre de bonnes raisons de son action, il fut chargé des lettres pour le Roi et pour les ministres, il leva l'ancre ensuite et fit sa route ; on fit embarquer plusieurs personnes sur ce vaisseau inutile au service.

Toutes les choses disposées pour le départ de l'escadre, quelques vaisseaux ayant pris les devants suivant les ordres de M. de la Haye, M. Caron s'embarqua sur le *Saint-Jean-Baptiste*, l'amiral et le reste des navires firent voile le 20 janvier. Je reprendrai la matière dans la suite.

Les R. P. Capucins français, établis à Madras depuis plus de quarante ans, me donnèrent avis avoir reçu des lettres de M. Caron, datées de la côte de Malabar et qui leur avaient été envoyées par terre par exprès ; on priait l'un d'eux de chercher toutes les voies de passer à Trinquemalaye [Trinquemalé] dans l'île de Ceylan où l'escadre devait se rendre ; l'on avait parlé de ce voyage à Surate et l'on a même assuré que l'un de ces bons pères s'était engagé à passer dans cette île. On espérait beaucoup de la négociation que l'on prétendait faire par son moyen avec le roy de Candie [Kandy], ils m'écrivirent que le manque de commodités, le vent et les courants contraires les empêchaient de penser à ce voyage.

On eut nouvelle aussi dans le même mois d'avril de la mort de Niknankhan, généralissime des armées du roi de Golconde ; il était eunuque, homme d'esprit et en réputation de savoir la guerre.

La négociation des Hollandais allait toujours fort lentement à la cour, on l'attribuait au roi, à sa mort ensuite, mais encore aux manières hautaines de l'ambassadeur qui s'était mis très mal auprès des ministres.

Je reçus des lettres de Madras, le 28 de ce mois, du sieur Boisseau, l'un des commis de la Compagnie y était arrivé dans un houcre que M. de la Haye avait envoyé de la baie de Trinquemalé où l'escadre était mouillée, le houcre était expédié pour venir prendre l'un des Pères Capucins pour les raisons que j'ai rapportées, j'appris par là la suite des aventures de la flotte.

CHAPITRE VI

L'ESCADRE DE LA HAYE DANS LES MERS DE L'INDE OCCUPATION ET PERTE DE TRINQUEMALÉ PRISE DE SAN THOMÉ. (JANVIER 1672-JANVIER 1673)

Voyage de l'escadre la Haye de Surate à Trinquemalé (29 janvier-21 mars 1672).

Je reprends la matière.

L'escadre, après avoir mis à la voile de la rade de Surate, s'arrêta devant Daman où une partie des vaisseaux mouillèrent, le gouverneur de cette place pour le roi de Portugal envoya faire compliment à M. de la Haye et présent de rafraîchissements ; quelques religieux y vinrent aussi et le sieur Mariage, qui y était retiré depuis que M. Blot l'avait mis hors du service, y fut rendre ses respects. Il s'était déterminé à passer en France par la Perse pour faire ses plaintes à la Chambre générale ; ce voyage était su de M. de la Haye et de M. Caron qui le chargèrent de leurs paquets.

L'escadre remit à la voile ensuite, rangeant la côte et reconnaissant les ports, les baies, les anses et les entrées des rivières. M. de la Haye faisait ces découvertes souvent lui-même en barque longue et quelquefois dans une chaloupe ; on ne peut pas être plus exact sur ce point qu'il le fut ni faire des remarques plus justes. On entra dans Varseva, on vit Danda, Rajapour, Caranja, Ceytapour et Coropatam, on sonda presque

partout et autant qu'on le put sans donner de jalousie, on rencontra dans la route le navire de la Compagnie, le *Saint-François*, qui revenait de Bantam chargé de poivre. M. de la Haye fit prendre le devant au navire le *Flamand* pour aller à Goa, il y avait des officiers dessus chargés de descendre à terre, d'aller saluer le vice-roi et de lui demander la permission de faire des rafraîchissements. L'escadre approchant de la rade de l'entrée de la rivière de Goa, l'un des officiers qui avait été envoyé faire compliment au vice-roi, retourna à bord de l'amiral et l'assura de sa part qu'il y serait le bien venu et qu'il pouvait prendre dans la ville tout ce qu'il aurait besoin ; le même officier donna [avis] de l'arrivée à la rade de Goa du navire du roi le *Breton* parti de France l'année dernière pour le renfort de l'escadre et qui y avait mouillé le 25 janvier. Le lendemain, un maître de camp vint faire compliment à M. de la Haye de la part du vice-roi, qui venait d'arriver dans le fort de l'Aguada, au nord de l'entrée de la rivière ; le maître de camp réitéra les offres sur tout ce qu'on avait besoin de Goa, M. de la Haye fit connaître à l'envoyé qu'il aurait bien souhaité de voir Son Excellence mais incognito, pour éviter toutes les cérémonies ; le maître de camp se chargea d'en avertir le vice-roi qui y consentit et qui fit avertir M. de la Haye. [Celui-ci] accompagné seulement de M. Caron, descendit à terre à la nuit, il fut au port où le vice-roi l'attendait. L'entretien entre ces deux personnes considérables n'est pas venu jusqu'à ma connaissance ; les spéculatifs se figuraient plusieurs projets d'importance de cette visite, mais pourtant qui n'a pas eu de suite ; on crut qu'il y eut de la politique, seulement de la part de M. de la Haye, pour donner de la jalousie aux Hollandais. Pendant le séjour de l'escadre à la rade de Goa, l'on y prit des rafraîchissements et des vivres, il y eut plusieurs visites des officiers principaux de la ville et des religieux de divers ordres qui vinrent à bord de l'amiral saluer M. de la Haye, le canon ne fut pas épargné aux santés que l'on but, les Portugais de leur côté n'y furent pas plus réservés. Deux navires partirent dans ce temps-là pour Lisbonne, le vice-roi avait promis à M. de la Haye qu'il enverrait prendre ses paquets, mais les vaisseaux firent voile sans

qu'il en fût averti, le calme les prit à deux lieues de la rade et donna assez de temps au secrétaire d'aller en chaloupe à l'un de ces bâtiments, il y remit les lettres au capitaine, de qui il tira un reçu.

Le navire le *Barbet* qui était parti de France avec le navire le *Breton* et qui s'en était séparé à la route, joignit l'escadre à la rade de Goa ; ce bâtiment avait été forcé de mouiller à la rade de Colombo, pour faire de l'eau et du bois. Le gouverneur général des places de l'île pour les Hollandais — c'était le sieur Reyclof Van Goens, — donna ordre de porter à un vaisseau de leur compagnie qui était à la même rade, l'eau, le bois et les autres nécessités dont l'équipage du houcre avait besoin où ils venaient les prendre avec leurs chaloupes et les portaient ensuite à leur bord ; on ne souffrit point que personne mît pied à terre.

Un houcre de la Compagnie était aussi parti de France l'année dernière, [il] joignit l'escadre en la rade de Goa, il n'y avait que du fer sur ce bâtiment.

Il déserta des gens de l'escadre à Goa, même des officiers, on les demanda au vice-roi qui donna ordre de les chercher, on rapporta qu'on n'en avait pu trouver aucun.

Les affaires qu'on avait à Goa étant terminées, M. de la Haye fit prendre le devant au vaisseau le *Phénix* pour aller mouiller devant Tilcery [Tellichéry] où la Compagnie avait un comptoir ; le reste de l'escadre mit à la voile le 1er février rangeant toujours la côte, le navire le *Breton* et les deux houcres augmentèrent le nombre des vaisseaux de l'escadre. Le *Breton* était un bon navire, bon équipage et des soldats de renfort, M. de la Haye reçut des lettres de la cour par ce bâtiment.

L'escadre mouilla le 10 devant Tilcery, où le sieur de Flacourt qui y était le chef pour la Compagnie vint à bord de l'amiral, il informa M. de la Haye des dispositions où était le Samorin ou empereur de Calicut et les princes de son sang pour se joindre avec nous contre les Hollandais qui l'avaient insulté en plusieurs occasions, que cet empereur était à Paniany, à dix ou douze lieues sud, à la solennité d'une fête qu'il y fait célébrer tous les ans.

L'escadre leva l'ancre et fut mouiller le 12 devant cette place, le Samorin en fut averti et le lendemain les deux princes les plus considérables après lui et héritiers de la couronne vinrent à bord de l'amiral ; tout avait été disposé pour les y bien recevoir, ils y furent régalés, ils donnèrent de bonnes paroles, les Asiatiques n'en sont point avares. Le Samorin avait cédé à la Compagnie, il y avait déjà du temps, la terre d'Alicote qui est à deux lieues de Cranganor et dont les Hollandais étaient en possession ; M. Caron descendit à terre où cette donation fut ratifiée par le Samorin et se rembarqua. L'escadre mit ensuite à la voile et vint mouiller entre Cranganor et Alicote. M. de la Haye écrivit de là au sieur Van Rée, gouverneur de Cranganor pour la Compagnie de Hollande, il se plaignait de ce qu'ils s'étaient emparés d'Alicote qui avait été donnée à la Compagnie de France par le Samorin et dont nous avions la donation, il demandait que les Hollandais qui y étaient eussent à se retirer afin que nous en prissions possession. Le sieur Van Rée donna pour toute réponse aux officiers qui lui rendirent la lettre, qu'il avait ordre de n'écouter aucune proposition de la part de M. de la Haye ni de souffrir qu'aucun Français mît pied à terre dans son gouvernement ; il fit rembarquer sur-le-champ les officiers, même avec empressement. Le rapport fait à M. de la Haye de la fierté du sieur Van Rée, il envoya les ordres aux officiers de l'escadre, on embarqua des troupes dans des barques longues et dans les chaloupes, on mit pied à terre proche d'Alicote ; un officier à la tête de trente cadets, soutenu par un autre corps plus considérable, s'approcha de ce poste. Les Hollandais qui étaient dedans se retirèrent à l'approche de nos gens et emportèrent leur pavillon, on entra sans résistance dans le lieu qui ne consistait qu'en une maison de paille entourée d'une palissade de pieux que M. de la Haye fit arracher, voulant faire connaître par là que ce n'était pas son intention de s'y fortifier, mais seulement de prendre possession pour la Compagnie, afin qu'elle y pût faire son commerce ; le feu prit presque dans le même temps à la couverture de la maison, qui la réduisit en cendres, on a cru que les Hollandais y avaient laissé des mèches en se retirant. M. de la Haye renvoya ensuite deux

bramens [brahmanes ou encore brahmes] qui l'avaient accompagné par ordre du Samorin pour être présents à l'action, il donna des ordres au sieur de Flacourt et se retira avec ses troupes.

Il vint deux Hollandais à bord de l'amiral, le 18, qui y apportèrent une lettre du sieur Van Rée, apparemment sur ce qui s'était passé à Alicote ; la flotte mit à la voile le 19 et continua sa route.

Cette entreprise d'Alicote et les autres desseins qu'on avait pour s'établir à la côte de Malabar n'eurent aucun succès ; les Hollandais, forts de ces côtés-là et qui y tiennent plusieurs bonnes places, remirent les choses dans leur premier état, des officiers de la Compagnie qui étaient de ces côtés-là donnèrent un peu trop de créance dans des projets que faisaient plusieurs principaux de ces quartiers, qui auraient souhaité qu'on les eût rétablis dans leurs terres dont la Compagnie de Hollande était en possession ; on engagea même M. de la Haye de s'y arrêter, mais les autres desseins qu'on avait en vue étant plus considérables, on remit les entreprises de cette côte à un autre temps.

Le 20, on aperçut une escadre de Hollandais de 12 navires proche de la côte ; cette escadre avait été équipée à Ceylan et envoyée à la côte de Malabar pour observer les mouvements de nos vaisseaux. Le Conseil fut assemblé aussitôt dans l'amiral pour voir ce qu'il y avait à faire. M. de la Haye et tous les autres officiers de mer et de terre furent unanimement d'avis qu'il fallait joindre cette escadre et l'attaquer ; il est vrai qu'il n'y avait pas pour lors de guerre déclarée mais on avait un beau prétexte de chercher querelle en demandant le salut aux vaisseaux hollandais, il est constant qu'ils auraient refusé de s'y soumettre ; il y avait des ordres exprès du Conseil de Batavia de n'en rien faire, le chemin était ouvert par là d'en venir aux mains. Il n'y eut que M. Caron seul qui s'opposa à cette résolution, il avoua qu'on pouvait battre cette escadre et la ruiner et cela ne recevrait aucune difficulté en apparence ; il ajouta ensuite qu'on devait aussi s'attendre que le Conseil de Batavia en enverrait une autre ensuite plus considérable et encore après, représentant les forces des Hollandais dans les

Indes comme une hydre dont les forces renaissaient à mesure qu'on détruisait ; une autre raison qu'il allégua et qui parut importante, c'est que suivant les apparences, le combat ne se passerait pas qu'il n'y eût quelque navire désagréé et peut-être quelque chose de pire, ce qui retarderait l'escadre et formerait une opposition à l'exécution de l'entreprise qu'on avait en vue. Ces raisons représentées et l'ordre positif qui avait été donné à M. de la Haye, ainsi que je l'ai remarqué, de suivre entièrement les sentiments de M. Caron, fit prendre la résolution de continuer la route, même de prendre le large sans s'arrêter à l'escadre hollandaise. M. de la Haye et tous les officiers en avaient un dépit qu'on ne peut pas concevoir, quelques-uns même, dans la passion qui les portait, ne purent s'empêcher de déclamer hautement contre le directeur qui s'opposait par ses sentiments à une action qui, suivant les apparences, aurait été toute glorieuse à la Nation.

Pour parler des choses en homme désintéressé et sans passion, on ne pouvait pas attendre que la défaite de l'escadre hollandaise pût ruiner leur Compagnie dans les Indes, mais il est certain qu'ils n'y avaient pas de forces considérables pour lors, soit qu'ils eussent négligé d'en faire venir d'Europe ou qu'ils crussent de n'avoir rien à y appréhender. J'ai encore en main un état des troupes qu'ils avaient à Batavia ainsi que des garnisons qu'ils tenaient dans les places et les forts qu'ils ont dans les Indes ; ils auraient eu de la peine, à moins de dégarnir entièrement ces places, d'équiper une autre escadre capable de presser le côté à [d'endommager] celle du roi, la défaite de la première les aurait assurément bien affaiblis et l'on a vu souvent arriver des révolutions dans des états qui ont eu des commencements moins considérables.

Je ne puis m'empêcher de rapporter ici une faute qu'on fit à Surate, qui a été irréparable dans la suite par les mauvais effets qu'elle a causés ; quelques jours après que l'escadre eut mis à la voile de là, l'on y reçut des paquets de la cour pour M. de la Haye où on lui donnait avis de la disposition où l'on y était de déclarer la guerre aux Hollandais et où on lui marquait la conduite qu'il devait tenir, et des ordres de se servir

des occasions favorables qu'il trouverait de leur nuire ; ces paquets furent mis sur un both de la Compagnie, qui eut ordre de faire voile pour Goa où l'on s'attendait que ce petit bâtiment trouverait l'escadre ; on remontra à M. Blot, qui fit cette expédition, qu'il n'y avait que deux ou trois Européens sur ce both, que s'il rencontrait des pilotes Malabars, il n'y avait pas d'apparence qu'il les pût éviter, qu'ils s'en saisiraient et que les paquets seraient perdus, qu'il était nécessaire d'y mettre dix ou douze Français dessus — et il n'en manquait pas dans la loge, — pour la sûreté des lettres. M. Blot négligea cet avis et fit partir le both ainsi qu'il l'avait résolu ; il fut rencontré par des barques malabares qui s'en saisirent, les gens qui étaient dessus n'étaient pas assez forts pour résister à ces corsaires, ils gagnèrent la terre dans la chaloupe. La première faute d'envoyer ce both si mal équipé fut suivie d'une deuxième, on n'avertit point le maître qui commandait ce bâtiment qu'il y avait des paquets dessus pour M. de la Haye, ils étaient engagés dans un ballot qu'il était chargé de rendre ; si les lettres avaient été sous la main, le maître aurait pu s'en saisir et les emporter avec lui, il est vrai qu'on les retira depuis, mais l'occasion de s'en servir était passée.

Le mal qu'a causé le peu de précaution qu'on eut d'envoyer ces paquets, c'est que si M. de la Haye les eut reçus, il aurait eu avis de la disposition où l'on était en France de faire la guerre aux Hollandais et des assurances qu'on lui donnait dans des lettres, qu'elle serait déclarée au commencement de l'année 1672 ; ce lieutenant général n'aurait pas gardé des mesures avec eux, il se serait servi des occasions favorables, peut-être même que, sur ces avis, on aurait pas hésité d'attaquer leur escadre, on aurait encore agi ouvertement contre eux à Trinquemalé où il semble qu'on les ménagea, quoi qu'ils nous insultassent, ce que je remarquerai dans la suite de cette relation. On n'aurait pas non plus détaché des navires de l'escadre, ainsi que nous [le] ferons voir, qui furent arrêtés par les Hollandais et qui s'en saisirent ; on aurait pas laissé à l'abandon dans Trinquemalé des vaisseaux et des troupes qui furent forcés de se rendre à nos ennemis, ce qui affaiblit d'autant l'escadre qui se

serait conservée en corps. Je traiterai amplement de ces matières en leur temps et suivant que les avis me venaient.

La résolution d'éviter l'escadre des Hollandais fit prendre le large à la nôtre, qui fit route ensuite sur l'île de Ceylan. Elle arriva à la vue de Punte de Gallé [Pointe de Galles] le 7 mars et le 20 à la baie de Battecalor [Batticolo], les vaisseaux y mouillèrent et l'on y envoya des chaloupes pour y faire de l'eau et des rafraîchissements ; on y tira un coup de canon à balle d'un petit fort qu'on y avait nouvellement bâti, on vit paraître après un canot avec pavillon blanc dans lequel il y avait deux Hollandais qui prièrent qu'on n'entrât pas plus avant dans la baie, ils montrèrent l'endroit où l'on pourrait faire de l'eau et promirent d'apporter des rafraîchissements. On eut de l'égard à la prière de ces deux hommes, on ne passa pas plus avant, on se contenta de faire quelques chaloupes d'eau qu'on prit dans une mare et, voyant qu'on n'apportait point les rafraîchissements promis, l'escadre mit à la voile le 21 et vint mouiller le même jour devant la baie de Trinquemalé.

La Haye à Trinquemalé. — Ambassade au roi de Kandi. — Disette de l'escadre.

M. de la Haye qui voulait tout reconnaître par lui-même se mit en barque longue et suivi de plusieurs chaloupes bien armées entra dans la baie pour la visiter avant que d'y faire mouiller l'escadre ; il y avait un petit fort des Hollandais et d'autres ouvrages, mais peu considérables. Cette baie reconnue, le signal fut fait aux vaisseaux qui y entrèrent, ils mouillèrent devant un parc des Hollandais, c'est le nom des fortifications du pays fermées de pieux ; l'on salua de neuf coups de canon, il en fut rendu cent ; plusieurs Chingalas [Cingalais] — c'est le nom des insulaires — vinrent à bord de l'amiral, ils offrirent toutes sortes d'assistance et de rafraîchissements de la part du roi de Kandy [ou Candy], qui tient le dedans du pays. La côte est occupée toute entière par les Hollandais ; ils [les Cingalais] demandèrent de porter des lettres au prince ; ils voulurent aussi persuader qu'il avait eu avis de l'arrivée de l'escadre et qu'il

les avait envoyés pour saluer le général de sa part ; on régala fort bien ces gens-là, on leur fit des présents et M. de la Haye les chargea d'une lettre pour le roi en les renvoyant à terre ; ils voulurent prendre pour la descente des précautions qui paraissaient trop affectées ; ils se coupèrent aussi, ce qui fit soupçonner qu'ils étaient peut-être envoyés par les Hollandais ; l'officier les ramena à bord d'où néanmoins on les relâcha quelques jours après, sans avoir pu rien découvrir.

Une chaloupe avec pavillon hollandais parut dans la baie ; on envoya la reconnaître, il y avait huit hommes dessus, pas un feignit ou ne voulut point parler français, nos gens ne savaient pas leur langue, ainsi chacun se retira de son côté sans s'être expliqués les uns les autres. M. de la Haye, après avoir visité tous les endroits de la baie, s'arrêta dans une île à laquelle on donna le nom de l'île du Soleil pour y faire un fort ; c'était le dessein que l'on avait depuis longtemps et de se joindre par là au roi de Candy pour faire la guerre aux Hollandais ; la place où l'on devait élever le fort fut choisie, les alignements tracés, on commença à y travailler. Cependant il était important d'avoir des nouvelles du roi de Candy et de traiter avec ce prince, ce qui fit résoudre M. de la Haye d'y envoyer un officier. Le sieur Boisfontaine, brigadier des gardes, fut choisi pour ce voyage, on fit partir cet officier qui fut escorté par un détachement de 30 hommes jusqu'à 18 ou 20 lieues dans les terres et qui retournèrent ensuite ; ils rapportèrent avoir été fort bien traités dans les villages où ils avaient passé.

A l'arrivée de l'escadre dans la baie, il y avait quantité de malades, les vivres et les rafraîchissements manquaient, ce qui en emporta plusieurs, les Chingalais promettaient tous les jours d'en apporter et l'on ne voyait rien paraître, les équipages et les soldats souffraient de la faim, il y eut même des principaux officiers qui en tombèrent malades, mais ce qui fut une perte très considérable et très sensible à toute l'escadre, [ce fut] la mort de M. de Grateloup, elle arriva le 30 mars après une maladie de trois ou quatre mois. C'était un gentilhomme de mérite, tout plein de bonnes qualités et qui avait servi avec réputation en France, il était nommé par le roi pour succéder à M. de la

Haye en cas de mort ; il fut enterré dans l'île où l'on élevait un fort, avec toutes les cérémonies militaires.

Une chaloupe des Hollandais vint à bord de l'amiral le 2 avril, avec une lettre pour M. de la Haye qui lui fut rendue par un officier ; elle était du sieur Reyclof Van Goens, gouverneur de l'île de Ceylan ; il protestait contre M. de la Haye du fort qu'il faisait élever dans la baie, prétendant qu'elle appartenait à leur Compagnie ; on y fit réponse que la terre étant au roi de Candy et ayant la liberté de ce prince d'y bâtir, que personne n'y pouvait trouver à redire ; l'officier retourna avec la lettre.

La disette où l'escadre se trouva de vivres et de rafraîchissements fit chercher les voies d'en pouvoir recouvrer, on en vit point de plus sûre qu'en envoyant des vaisseaux à la côte de Coromandel où tout y abonde ; le navire le *Phénix*, la flûte l'*Europe* et un houcre de la Compagnie furent destinés pour ce voyage. Le sieur de la Mélinière, qui commandait le *Phénix*, eut ordre d'aller à Tranquebar, le capitaine de l'*Europe* à Portonovo, et le houcre à Madras ; ce petit bâtiment y devait prendre aussi un des Pères Capucins ; le sieur Boisseau, commis de la Compagnie, était de plus chargé d'un paquet pour Surate qu'il devait remettre aux R. P. pour l'envoyer ; il y avait dedans des lettres pour la cour et la Chambre générale et un autre paquet pour les directeurs de Surate. On fit embarquer dans le *Phénix* la compagnie d'infanterie du sieur Darmes et l'on fortifia aussi l'équipage de l'*Europe* de quelques gens.

Je n'ai rien à examiner de la conduite de M. de la Haye sur l'expédition de ces vaisseaux, cependant il parut assez bizarre de ne vouloir point donner des ordres au sieur de la Mélinière, ni par écrit, ni verbalement de ce qu'il devait faire s'il y était attaqué par les Hollandais et pourtant il y avait toutes les apparences, après la protestation qu'ils avaient faite, qu'ils en viendraient à une insulte ; il y eut des capitaines qui auraient refusé de faire le voyage à moins d'ordres et instructions pour y confirmer leur conduite, mais le sieur de la Mélinière étant élevé à cette charge par M. de la Haye, il appréhenda peut-être d'en être tiré s'il n'obéissait ; on ne s'expliqua pas davantage

aux capitaines de l'*Europe* et du houcre ; ces vaisseaux mirent à la voile de la baie le 8 avril, ils firent leur route et ce fut après l'arrivée du sieur Boisseau à Madras que je fus informé de la suite des aventures de l'escadre.

On ne peut pas s'empêcher d'être surpris de la disette où l'escadre fut réduite dans la baie de Trinquemalé où l'on dit qu'il y eut des gens, même des officiers, qui moururent de faim ; il n'y avait que trois mois que les vaisseaux avaient mis à la voile de Surate où l'on pouvait aisément les fournir de tout le nécessaire et pour autant de temps qu'on aurait souhaité. Dans un entretien que j'ai eu depuis avec M. de la Haye, où j'ai pris la liberté de lui en parler, il me dit qu'il avait été trompé par des gens qui l'avaient assuré qu'il trouverait à Trinquemalé tout ce qu'il aurait besoin et en abondance et c'était ce qui l'avait détourné de faire des vivres davantage à Surate. Il est constant pourtant que l'île de Ceylan, considérable par la canelle et les autres choses qu'elle produit, est assez ingrate à la côte et quelques lieues en terre pour ce qui regarde les nécessités de la vie. Pendant que les Portugais y ont été et que les Hollandais y sont, on a tiré et on tire encore les vivres nécessaires pour l'entretien des garnisons de la côte de Malabar, de la côte de Coromandel et du royaume de Bengale. Je représenterai les actions de l'escadre dans leur temps, je retourne à Masulipatam pour garder l'ordre dans cette relation.

La succession du roi de Golconde.

Le paquet que le sieur Boisseau avait apporté pour Surate, me fut remis, j'y dépêchai aussitôt des exprès pour MM. les directeurs. J'ai déjà remarqué qu'on eut avis à Masulipatam le 6 mai de la mort du roi de Golconde ; ce prince avait eu trois filles, l'aînée mariée à Sultan Mamour, l'aîné des fils d'Orenzeb [Aureng Zeb] troisième fils de Chageham [Chah-Jehan] et qui est assis à présent sur le trône des Mogols, la deuxième fille fut mariée à un prince arabe connu sous le nom de Bara Mirza, qui veut dire grand seigneur et qui était à la cour, la troisième fut donnée à un prince de la race des anciens rois de

Golconde, qui avait fait longtemps le chevalier errant mais qui s'en retira à la persuasion de l'un de leurs Santons en réputation de sainteté parmi les Européens, qui porta ce prince à mener une vie plus réglée, sur l'assurance qu'il lui donna qu'il aurait bonne part de la royauté, ce qui le fit retourner à la cour. Ce que je dis de cette espèce de prophétie du Santon est une chose connue et publique ; le feu roi engagea ses ministres à sa mort de faire succéder le troisième gendre à la couronne et le déclara même son héritier par le testament qu'il fit ; il y eut de l'opposition néanmoins à cette dernière volonté par Bara Mirza et par la princesse sa femme dont les prétentions à la couronne étaient, ce semble, plus légitimes, mais les ministres et les principaux du royaume avaient été gagnés, ils exécutèrent le testament du roi et élevèrent au trône les princes de la race de leurs anciens rois qui prit le nom de sultan Abdalla Ouchem Koutoubscha [Houssein Koutoub Shah].

Les ministres qui contribuèrent le plus à cette élévation furent Sidi Musacam et Sidi Musafer, le premier généralissime et le deuxième chancelier, on ôta ensuite à Bara Mirza tous les moyens de remuer.

Arrivée à Surate du directeur général Gueston.

Je reçus des lettres de Surate le 8 mai où l'on me donnait avis de l'arrivée de M. Gueston, directeur général ; j'ai déjà remarqué qu'il était embarqué pour passer aux Indes mais qu'il avait été forcé de relâcher à la Rochelle par une tempête qu'il fit quelques jours après le départ des côtes de France, on équipa ensuite un autre vaisseau ou ce directeur se rembarqua, il resta neuf mois dans la traversée sans avoir mouillé en aucun lieu, la jonction des trois directeurs fit espérer qu'on mettrait les affaires de la Compagnie sur le bon pied ; nous verrons néanmoins le contraire dans la suite.

On expédia plusieurs vaisseaux à Surate, pour Perse, pour Bassora, Bantam et la côte d'Afrique, on fit un chargement à Bantam ; des chefs du comptoir que M. le directeur Caron y

avait laissés au nombre de trois, un marchand fut envoyé de Surate avec l'autorité entière sur eux. Il n'y a point d'autres particularités considérables dans le mois de mai.

On fit courir divers bruits pendant le mois de juin de plusieurs démêlés qu'on assurait s'être passés dans la baie de Trinquemalé entre nous et les Hollandais ; ce que j'appris, où il y avait le plus d'apparence, fut par un navire appartenant à des marchands du Bengale, qui avait été dans la même baie et qui mouilla à son retour à Madras et à Masulipatam ; les officiers nous dirent qu'il y avait une escadre de 15 ou 16 navires hollandais à l'entrée de la baie, qui tenait la nôtre comme enfermée dedans et qu'ils avaient arrêté un vaisseau français qui retournait de la côte de Coromandel chargé de vivres et dont ils s'étaient emparés. Quoique je ne donnai [pas] toute créance au rapport de ces officiers, je crus être obligé d'en donner avis à MM. les directeurs, je dépêchai le même jour que j'appris ces nouvelles deux exprès pour Surate par extraordinaire, qui s'engagèrent de faire le voyage en 17 jours.

Il arriva le 26 juin à Masulipatam un avaldar nouveau à la place de celui qui s'était retiré ; suivant la coutume ordinaire, nous lui fûmes rendre visite à une lieue de la ville, les Anglais et les Hollandais s'acquittèrent aussi de ce devoir.

Il arriva dans le mois de juillet quatre navires anglais d'Europe, ils mouillèrent à Madras, passèrent ensuite à Masulipatam et de là à Bengale ; ce que nous apprîmes de plus certain de l'Europe c'est qu'il y avait toutes les dispositions à une guerre entre les Anglais joints avec nous contre les Hollandais.

Je reçus des lettres du sieur Boisseau le 13 de ce mois écrites de Madras, il me donnait avis qu'ayant mis à la voile pour retourner joindre l'escadre, il avait découvert à l'entrée de la baie de Trinquemalé une escadre de vaisseaux hollandais dont trois avaient été détachés pour venir sur lui, qu'ayant déjà eu avis qu'ils avaient arrêté un des navires qui avaient été envoyés à la côte de Coromandel, il vit bien qu'il courait le même risque, ce qui fit résoudre le capitaine à retourner à Ma-

dras où ils avaient mouillé ; je fis partir en même temps des exprès pour Surate, je continuai de donner avis à MM. les directeurs de ce que j'avais appris.

Deux jours après le départ de ces exprès, il en arriva de Surate avec des lettres pour M. de la Haye et pour M. Caron, que j'envoyai à Madras au sieur Boisseau ; ces messieurs nous donnaient ordre de commencer à travailler à une cargaison pour France, nous reçûmes par avance une lettre de change de 2.000 roupies, on nous promettait une remise plus considérable et jusqu'à 200.000 livres.

L'escadre la Haye à San-Thomé. — Les Français de Masulipatam se retirent de la ville.

Nous eûmes avis le 31 que notre escadre avait mouillé devant le village de San Thomé [Saint-Thomé] à une petite lieue sud de Madras, que sur le refus du gouverneur de la place de laisser acheter des vivres, qu'il y avait eu quelques coups de canon tirés de l'escadre sur la ville, mais qu'on s'était accommodé ensuite.

Nous eûmes des assurances le 2 et le 4 août de l'arrivée de notre escadre devant la ville de San-Thomé, les premières par des lettres des Pères Capucins de Madras et ensuite par des lettres de M. de la Haye, où ce lieutenant général nous marquait que sur le refus de laisser acheter des vivres à terre, il avait attaqué la ville et s'en était rendu maître, qu'il avait été encore d'autant plus porté à cette action qu'il était important de tirer raison du roi de Golconde des insultes qui avaient été faites à la Compagnie à Masulipatam. M. Caron nous écrivit aussi les mêmes choses et tous deux de prendre des mesures, de nous mettre à couvert des ordres que le roi de Golconde donnerait assurément de nous arrêter.

Je fis assembler les principaux de la loge sur la réception de ces lettres pour aviser à ce que nous avions à faire ; nous déterminâmes d'abord de prendre des gens de renfort, de nous munir de vivres et des autres choses nécessaires et attendre le choc, mais après avoir fait réflexion que nous n'étions pas en état de

soutenir contre les ordres que le roi de Golconde enverrait sans doute de nous arrêter, nous résolûmes de gagner la rade, de nous saisir d'un vaisseau, — il y en avait plusieurs à des marchands de la ville qui y étaient mouillés — et attendre là ce qu'on voudrait nous dire. Cette résolution prise et arrêtée, nous fûmes porter chez le sieur Junet, marchand français particulier qui demeurait pour lors à Masulipatam ce que nous avions de plus considérable dans la loge appartenant à la Compagnie ; le plus important consistait en une partie d'émeraude, des brocarts de France, des pièces de drap, le reste n'était pas de prix. Je fis mettre aussi les écritures et les autres papiers dans un coffre pour les emporter avec nous, toutes ces choses en état, nous nous disposâmes à nous retirer.

Aux premiers avis que les Hollandais reçurent de l'arrivée de notre escadre à la côte, ils firent porter dans un jardin qu'ils avaient hors de la ville, les effets qui étaient dans la loge, ils appréhendaient que nos vaisseaux vinssent piller Masulipatam.

Etat de la ville de San-Thomé.

Avant que de poursuivre ce qui nous arriva de notre retraite à la rade, j'ai cru devoir reprendre la suite des aventures de l'escadre jusqu'à la prise de la ville de San Thomé ; il n'est pas hors de propos pourtant de remarquer d'avance l'état de cette place pour lors, afin qu'on en soit mieux informé de ce que je dirai dans la suite de cette relation.

On tient que les premiers commencements de la ville de San Thomé ont été l'ouvrage de plusieurs Arméniens qui s'y étaient habitués pour y faire leur commerce et encore par une dévotion qu'il y avait au saint dont la ville porte le nom. Après que les Portugais eurent affermi leur domination dans les Indes, il y eut des gens de cette nation qui s'établirent partout, plusieurs s'arrêtèrent à San-Thomé ; ils s'y allièrent avec les Arméniens qui y étaient déjà, ils y firent bâtir des maisons et en firent ainsi une ville qui devint très considérable dans la suite par le commerce qu'on faisait de là dans l'une et l'autre Inde ; on assure qu'il y a eu autrefois des familles riches de

plusieurs millions, et il est certain aussi que le commerce dans les premiers temps était une mine d'or. La ville fut fortifiée par les Portugais du côté de la terre presque au même état qu'elle était lorsque les troupes du roi s'en emparèrent, mais du côté de la mer, il n'y avait qu'une petite muraille faible, élevée de huit à dix pieds, sans être flanquée. Les habitants de cette ville étaient devenus si superbes et si insolents par leurs richesses qu'ils ont refusé longtemps de reconnaître le Vice-Roi de Goa ; ils ont renvoyé souvent les gouverneurs nommés par ces premiers officiers et ceux qu'ils ont reçus dans leur ville n'y ont jamais eu aucune autorité ; les meurtres, les assassinats, les empoisonnements et les autres crimes de cette nature ont régné dans cette ville comme dans leur fort. On en conte des exemples qui font horreur, j'en ai appris assez de particularités que j'ai su des anciens habitants de cette place et qui avouaient eux-mêmes que les malheurs qui leur sont arrivés étaient un juste châtiment du ciel. C'était une espèce d'anarchie que le gouvernement de cette ville ; pendant sept ou huit ans, deux des principales familles se déclarèrent la guerre, le reste des habitants furent forcés de prendre parti, il se cantonnaient dans les rues, dans les jardins ; personne ne pouvait passer d'un lieu à l'autre sans s'exposer à être tué ou blessé jusques là que les ecclésiastiques et les religieux n'osaient aller par la ville pour administrer les sacrements, sans demander permission aux deux partis.

Il était bien difficile qu'un gouvernement de cette nature pût subsister longtemps, dans la décadence des affaires des Portugais aux Indes ; les habitants de San Thomé tombèrent aussi après la conquête d'une partie du Carnate par les troupes du Roi de Golconde. Ce prince, voyant que cette place était à sa bienséance, que les Portugais avaient guerre contre les Hollandais, il y fit mettre le siège ; la place ne reçut aucun secours, on refusa même de Goa de leur en envoyer, on leur écrivit de là qu'on ne les considérait plus comme des sujets du Roi de Portugal puisqu'ils n'avaient jamais voulu obéir aux ordres de ses vice-rois ; enfin la ville fut prise, on laissa la liberté à plusieurs des habitants de demeurer dans les dehors où ils avaient du

bien en terre et maisons qui leur fut conservé. Cette place fut donnée à Niknan Khan pour lors généralissime, dont j'ai déjà parlé. Ce seigneur remarquant la situation prit la résolution de la fortifier, on dit même pour avoir une retraite contre les révolutions si fréquentes dans les cours des Indes. Il y fit élever des murailles du côté de la mer flanquées de quatre bastions qui ont été estimées par les connaisseurs et les personnes d'expérience pour des plus belles et des plus fortes qu'il y eut pour lors au monde ; ce généralissime y fit bâtir aussi la porte de terre qu'on nomma depuis la porte Royale ; c'était un ouvrage achevé, on ruina plusieurs grandes pagodes dans la terre, dont on prit les pierres pour servir à ces fortifications, on ne laissa point d'habitants dans la ville où il ne demeurait que la garnison ordinairement de 200 à 300 hommes et voilà l'état de la place lorsque notre escadre y arriva. Je reviens à la suite de ce qui se passa dans la baie de Trinquemalé.

Retour en arrière sur le séjour de l'escadre à Trinquemalé. — Fortification de l'Ile du Soleil. — Rapports avec le roi de Candy. — Les difficultés du ravitaillement obligent La Haye à quitter la baie.

Après le départ des vaisseaux le *Phénix*, l'*Europe* et le houcre de la Compagnie pour la côte de Coromandel, M. de la Haye descendit à terre avec plusieurs officiers et 100 soldats des troupes ; il fut à Tambelgam, c'est un village des habitants du pays où il y avait plusieurs Chingalais assemblés ; on y arrêta le prix que l'on donnerait des vivres qu'ils s'engageraient de fournir, riz, bétail et autres rafraîchissements ; on leur fit quelques présents et on les chargea aussi d'une lettre pour envoyer au sieur de Boisfontaine, l'un des envoyés vers le Roi de Candy.

Quoique les habitants du pays eussent donné parole de fournir des vivres et des rafraîchissements, on ne vit rien paraître, ce ne fut que des remises continuelles ; en 15 ou 20 jours de temps, on tira cinq ou six bufles, des cocos, des bananes, du lait, mais tout cela ne soulageait pas l'escadre qui souffrait du manque de victuailles, quantité de gens tombèrent malades et le sieur

de ..., capitaine du navire le *Jule*, mourut le 21 avril, M. de Turel, chef d'escadre, le 23, plusieurs autres officiers les suivirent ; on jugea par là de l'état des soldats et des équipages dont on enterrait cinq ou six chaque jour. Cependant on continuait à travailler aux fortifications de l'île du Soleil, où M. de la Haye s'employait avec son activité ordinaire , ainsi qu'à chercher des voies de faire subsister les troupes , mais avec peu de succès.

Il y eut des soldats français au service des Hollandais qui quittèrent et qui se rangèrent sous le pavillon, mais il y eut beaucoup plus de soldats des troupes qui désertèrent et qui se jetèrent avec les Hollandais ; ils y publièrent qu'on mourait de faim dans l'escadre, ils ajoutèrent encore, pour donner un prétexte à leur méchante action, que M. de la Haye était d'un caractère sévère et implacable, qu'il ne pardonnait point. Ces rapports joints à la nécessité qu'on souffrait dans l'escadre, retinrent beaucoup d'autres Français et des étrangers de diverses nations qui étaient au service des Hollandais et même de leurs gens de se venir jeter parmi nous ainsi qu'ils l'avaient résolu, pour se retirer de la misère où ils étaient.

Je crois qu'il est à propos de rapporter ici un entretien que j'eus à Masulipatam avec un officier de la Compagnie de Hollande dans le temps que l'escadre était à la baie de Trinquemalé. Cet homme, après plusieurs discours que nous eûmes sur les affaires générales, m'avoua que l'arrivée de nos vaisseaux dans cette baie les avait jetés dans une grande appréhension ; ils savaient bien qu'il y a bon nombre de gens au service de la Compagnie qui ont servi beaucoup d'années au delà de leurs engagements et auxquels on refusait la permission de se retirer, pour ce qu'ils en ont besoin, n'ayant pas toujours toute la facilité de faire venir de nouveaux soldats de Hollande, outre que les anciens sont faits au pays. Ils craignaient, et il y avait lieu de le croire aussi, que l'arrivée de l'escadre à Ceylan ne portât quantité de leurs gens à déserter, ce qui les aurait d'autant affaiblis dans l'île, mais qu'ayant su depuis la mauvaise réception que M. de la Haye avait fait à quelques-uns d'eux qui s'étaient jetés dans les troupes , et qu'il avait

même menacé de faire pendre, les soupçonnant d'être des espions, cette nouvelle les avait remis : leurs gens ayant perdu l'envie de les quitter, craignant de s'exposer à un pire traitement.

L'appréhension des officiers principaux de la Compagnie de Hollande sur la désertion de leurs gens était bien fondée ; il est certain qu'on en aurait attiré un bon nombre si l'on avait voulu profiter de l'occasion, à l'arrivée de l'escadre dans Trinquemalé ; il fallait faire courir des billets dans l'île en diverses langues, donner des assurances que les soldats et matelots au service des Hollandais qui viendraient se rendre parmi nous, seraient bien traités, qu'on leur ferait un bon parti, permettre aux officiers de leur donner les mêmes emplois qu'ils quittèrent, faire même des libéralités à quelques-uns. Cette conduite aurait fait perdre à la Compagnie de Hollande une partie de ses troupes. Nous avons su que la plupart de ces soldats envisageaient la venue de l'escadre comme la seule voie de se tirer de l'esclavage où ils étaient. Je ne sais pas la raison qu'on eut de prendre un parti tout opposé. M. de la Haye, fort soupçonneux de son naturel, menaça à la vérité quelques-uns qui vinrent se rendre à nous de les faire pendre, les accusant d'être des espions ; on en mît en arrêt dans le vaisseau, qui y restèrent plusieurs jours. Ceci fut su dans leurs troupes par les déserteurs qui quittèrent l'escadre, et encore ce que j'ai rapporté dans les articles précédents, ce qui nous fit perdre une belle occasion d'affaiblir nos ennemis. Je finis la digression pour reprendre la suite de la relation.

La frégate la *Diligente*, que M. de la Haye avait fait mettre en garde à l'entrée de la baie, découvrit le 27 avril un petit navire hollandais qui entrait dedans, le capitaine fit lever l'ancre pour l'aller reconnaître et l'obliger à saluer ; ce bâtiment fit vent largue pour se retirer, la frégate le poursuivit, il échoua à terre ; on en resta là sans passer plus loin ; la frégate vint mouiller à son poste.

Le 2 mai, le sieur d'Orgeret, l'un des envoyés auprès du Roi de Candy, retourna ; il informa M. de la Haye de la bonne réception que ce prince leur avait faite et montra les présents

qu'il en avait reçus en chaînes d'or et autres ouvrages, qui pouvaient monter à 70 ou 80 louis. Il donna avis qu'il y avait trois envoyés du Roi qui étaient à terre et qui attendaient qu'on les envoyât quérir pour venir saluer M. de la Haye. Le pavillon du Conseil fut arboré, les officiers se rendirent au bord de l'amiral, quelques-uns d'entre eux eurent ordre d'aller prendre les trois envoyés qui furent reçus à bord au bruit du canon et avec toutes les civilités qu'on pratique en pareilles occasions ; l'entretien ne fut qu'en matières générales ; ils restèrent la nuit à bord et furent renvoyés le lendemain à terre après avoir reçu des présents, chacun 100 écus blancs, des pièces d'étoffe, 50 écus à leur interprète. Ils dirent en partant qu'ils allaient écrire au Roi de Candy et l'informer de ce qu'ils avaient vu.

D'autres envoyés du Roi de Candy vinrent le 6 à bord. M. de la Haye et M. Caron eurent une longue conférence avec eux ainsi qu'avec les trois premiers ; quelques jours après, ces entretiens furent réitérées, on prenait des mesures pour chercher les moyens de nuire aux Hollandais, dont les envoyés donnèrent avis au Roi de Candy.

On continuait de travailler aux fortifications de l'île du Soleil où les envoyés envoyèrent quelques Chingalais pour y servir.

On aperçut de bord le 9 un parti de soldats hollandais qui forçait les sentinelles et un corps de garde qu'on avait posé à terre, proche des vaisseaux ; 30 soldats furent embarqués aussitôt dans des chaloupes pour aller soutenir nos gens, ils descendirent et se saisirent de 13 hollandais et de 4 noirs ; on les amena au bord du vaisseau le *Flamen* [Flamand] où M. de la Haye les envoya interroger et leur demander la raison qu'ils avaient d'insulter nos sentinelles et notre corps de garde ; ils répondirent qu'ils suivaient leurs ordres et qu'ils cherchaient quatre de leurs gens qui avaient déserté ; on les retint dans les vaisseaux.

M. de la Haye fut à terre le 14 avec ce qu'il y avait de plus leste dans l'escadre, les trompettes, les hautbois et les autres instruments ; il visita les envoyés du Roi de Candy, qui marquèrent beaucoup de reconnaissance de cet honneur ; on s'entretint ensuite sur les affaires générales. M. de la Haye leur fit demander après des vivres pour l'escadre et des rafraîchissements pour les malades ; les envoyés promirent de tout envoyer en abondance et cependant on ne vit rien paraître ; ces promesses ne furent pas mieux exécutées que les autres et l'on souffrait toujours. M. de la Haye retourna à bord la nuit.

Le 15, une escadre de 15 navires hollandais mouilla à l'entrée de la baie, cette escadre en forme pavillon d'amiral, vice-amiral et de contre-amiral. M. de la Haye envoya son capitaine des gardes en chaloupe au bord de l'amiral le prier de n'entrer point dans la baie que le Roi de Candy nous avait concédée, que nous en avions usé de même lorsqu'ils nous avaient prié de n'entrer point dans les baies qui leur appartenaient ni de mouiller proche de leurs forts. Le sieur Reyclof van Goens, commandant de ces vaisseaux, fit réponse qu'il entrerait lorsqu'il lui plairait, qu'on n'avait point droit de s'y opposer et que la baie était à leur Compagnie ; il reçut le capitaine des gardes sans mettre la main au chapeau et le renvoya avec cette réponse qu'il apporta à M. de la Haye. Trois vaisseaux de l'escadre furent mouiller à l'entrée de la baie, les autres aux postes qui leur furent marqués pour soutenir ces premiers.

Une chaloupe hollandaise vint le lendemain à la pointe du *Breton* où nous avions un corps de garde, elle y fut arrêtée, l'on en donna avis à M. de la Haye qui envoya prendre un capitaine et un enseigne qui étaient dessus qui lui furent amenés et qui lui présentèrent une lettre du sieur Reyclof van Goens ; c'était une protestation de ce que nous faisions faire dans la baie. M. de la Haye y répondit sur-le-champ et les reçut de même que le sieur Reyclof van Goens avait reçu le capitaine des gardes, sans mettre la main au chapeau. Le frégate la *Diligente* fut envoyée ensuite croiser à l'entrée de la baie. Le même jour, le sieur Reyclof van Goens fit faire une revue d'un corps de troupes au bord de la mer proche de leur forteresse ; il paraissait y avoir 600 hommes.

Le 17, les envoyés du Roi de Candy envoyèrent 60 soldats sous trois capitaines à M. de la Haye pour servir ; le capitaine des

gardes de M. de la Haye qui les avait été visiter la veille revint à bord, il apporta avec lui la donation de la baie de Trinquemalé, de Cotiary et des dépendances.

Les Hollandais, au nombre de près de 500 hommes, marchèrent en bataille le long du bord de la mer, s'avançant vers la pointe du *Breton* où nous avions un corps de garde ; les chaloupes des vaisseaux furent armées aussitôt. M. de la Haye s'y jeta avec des officiers et des troupes, on fut les observer en rangeant la côte pour donner du secours à nos gens si on les attaquait. Une grosse pluie qui survint sur le soir les fit retirer et les chaloupes retournèrent à bord.

Le 18, M. de la Haye fut à terre visiter les envoyés ; ils s'entretinrent pendant plus de trois heures sur l'état présent des choses, ils offrirent de faire venir dans la baie un général du Roi de Candy qui était proche de Batticolo avec 3.000 hommes. M. de la Haye approuva leur dessein et retourna à bord.

Le Commissaire fut renvoyé le lendemain vers ces envoyés leur demander des travailleurs pour les fortifications, des vivres et des rafraîchissements ; ils promirent à leur ordinaire et cependant l'on ne vit rien ; ils lui dirent qu'ils avaient avis qu'un parti de Hollandais et de Chingalais de leurs sujets étaient à deux lieues de là pour se jeter dans leur forteresse, ils demandaient un secours de 50 hommes pour leur dresser une embuscade dans les bois. M. de la Haye s'en excusa sur ce que nous n'avions point encore de guerre déclarée contre eux.

M. de la Haye fut le 20 en calèche à la pointe du *Breton* où nos chaloupes étaient en garde ; il y trouva une chaloupe des Hollandais, où il y avait un des principaux officiers du Conseil qui lui remit une lettre du sieur Reyclof van Goens ; on s'entretint ensuite sur ce qui s'était passé. M. de la Haye se plaignit des insultes que les Hollandais cherchaient à nous faire dans un lieu qui était à nous par la donation du Roi de Candy, qu'à son égard qu'il n'avait jamais pensé à les insulter, qu'il embrasserait toutes les voies de vivre en bonne correspondance avec eux, que pour témoigner de ce qu'il avançait qu'il renverrait, si le sieur Reyclof le demandait, les 13 soldats hollandais qui avaient été arrêtés en forçant nos sentinelles et le corps de garde ; la conversation roula ensuite sur les affaires générales et l'officier se retira.

On pressa les envoyés du Roi de Candy de fournir des victuailles et des travailleurs, les promesses à l'ordinaire mais sans effet. On continuait néanmoins les fortifications de l'île du Soleil, on travaillait aussi à la pointe du *Breton*.

Les Hollandais firent divers mouvements les jours suivants, six vaisseaux de leur escadre vinrent mouiller plus proche de l'entrée de la baie, un parti de leurs gens s'approcha de la pointe du *Breton*. Le sieur de Rebrey, capitaine d'une compagnie, qui était en garde, fut au devant d'eux leur faire remarquer que ce n'était pas la coutume de venir avec des forces si près d'un corps de garde, à moins qu'ils n'eussent dessein de nous insulter, que s'ils avançaient davantage, qu'il les chargerait. L'officier, qui commandait le parti, répondit qu'ils étaient envoyés pour faire couper du bois et se retira ensuite. Toutes ces manières d'agir faisaient connaître qu'ils cherchaient les occasions de rompre avec nous. M. de la Haye les évitait autant qu'il le pouvait et, pour donner des témoignages qu'il désirait entretenir l'intelligence, il renvoya par son capitaine des gardes au sieur Reyclof van Goens les 13 soldats qui avaient été arrêtés en forçant nos sentinelles et le corps de garde ; il lui écrivit une lettre de civilité et l'amiral reçut fort bien cette action, but à la santé de M. de la Haye au bruit du canon et renvoya l'officier avec une lettre de remerciements.

M. de la Haye étant averti, le 24, que l'on voyait faire des mouvements aux gens du corps de garde de la pointe du *Breton*, il se mit dans sa calèche avec six de ses gardes et donna ordre aux troupes de le suivre ; ayant mis pied à terre il apprit que les Hollandais avaient enlevé la nuit une sentinelle, que leurs noirs rôdaient tout autour du corps de garde et qu'ils en avaient un proche de là. M. de la Haye s'avança, il vit dix ou douze de leurs soldats en corps ; en les abordant, ils lui présentèrent la pointe des espontons dont ils étaient armés, il en saisit un par le baudrier qu'il traita assez mal et demanda à parler à un officier ; l'un d'eux répondit qu'on en allait appeler. M. de la Haye fut joint en même temps par dix ou douze de nos gens ; les Hollan-

dais les voyant arriver se retirèrent à un corps de garde qu'ils avaient proche de là, où ils étaient au nombre de cent soldats entre blancs et noirs. M. de la Haye les suivit, un officier parut, il s'informa ce que l'on lui demandait ; on lui répondit qu'on voulait parler au commandant ; cet homme répartit qu'il n'était pas là, et présentant la bouche d'un pistolet à M. de la Haye, il lui dit en le nommant qu'il eut à se retirer. Les gardes couchèrent l'officier en joue et l'on fut sur le point d'en venir aux mains. Un de leurs capitaines survint, alors les choses s'adoucirent, on se plaignit à lui de ce que ses gens venaient insulter les nôtres dans notre corps de garde, on ajouta que s'ils en approchaient une autre fois, on tirerait sur eux. Le capitaine répondit que c'était par les ordres de leur amiral et qu'ils s'acquittaient de ce qui lui était commandé, qu'il était proche de là, que si M. de la Haye voulait attendre un peu, qu'il lui parlerait. Des chaloupes arrivèrent des bords sur ces entrefaites avec du renfort, on attendit quelque temps pour voir si le sieur Reyclof paraîtrait, chacun étant sur ses gardes ; cet amiral ne vint point, on se retira chacun de son côté, les esprits assez aigris.

Le 25, deux navires hollandais entrèrent dans la première baie, firent plusieurs bordées et furent mouiller proche de Cotiary, M. de la Haye ordonna au capitaine de la *Diligente* d'aller mouiller proche de ces vaisseaux, de se défendre si l'on tirait sur lui et de se laisser couler à fond plutôt que de laisser quitter le poste ; il fut averti le même jour que les Hollandais avaient fait un chemin dans le bois, à passer vingt hommes de front, pour aller au corps de garde de la pointe du *Breton*.

Le 26 au matin, trois vaisseaux hollandais entrèrent encore dans la première baie, le capitaine de la *Diligente* fut au devant d'eux, tenant le vent autant qu'il le put ; il envoya sa chaloupe avec un officier dedans à bord de l'un de ces bâtiments faire des protestations sur leur entrée dans cette baie qui nous appartenait par la donation du Roi de Candy ; la chaloupe fut arrêtée au bord et l'officier envoyé à l'amiral, les trois vaisseaux vinrent mouiller proche les deux qui étaient entrés la veille. M. de la Haye renvoya un second ordre au capitaine de la *Diligente* de retourner prendre son poste et de suivre ses ordres. Sur le soir le sieur Reyclof avec douze vaisseaux entra aussi dans la baie et mouilla en ligne proche leurs autres navires, la *Diligente* en était à la portée du mousquet.

Le 27, un Portugais qui se disait avoir été officier parmi les Hollandais vint se rendre à nous avec son valet et fut mené à M. de la Haye, à qui il dit que les Hollandais étaient venus mouiller dans la première baie à dessein de passer plus avant jusque dans le port où nous étions, qu'ils avaient des brûlots dans leur escadre, qu'ils avaient embarqué dans leurs vaisseaux une partie des garnisons qu'ils avaient dans l'île de Ceylan dont les places en étaient fort dépourvues, ayant fait prendre le mousquet à leurs gens de commerce, que sachant que nous manquions de vivres et que nous avions envoyé trois vaisseaux à la côte de Coromandel pour en charger, trois de leurs navires étaient à croiser dehors pour les attendre, qu'ils avaient dessein d'enlever le corps de garde que nous avions à la pointe du *Breton* et de nous empêcher de tirer des rafraîchissements de la terre. M. de la Haye répondit qu'il ne croyait pas que le sieur Reyclof fut assez hardi de commencer la rupture entre les deux nations et que nous étions préparés à l'attendre ; il y avait lieu de soupçonner le Portugais d'être un espion, il fut retenu à bord et ordre à des officiers de veiller à sa conduite, on envoya des ordres ensuite à tous les officiers de se tenir sur leurs gardes.

Les vaisseaux hollandais firent diverses bordées dans la grande baie le 28, il semblait qu'ils avaient dessein de nous venir attaquer : ils mouillèrent après à leur poste.

L'officier de la frégate la *Diligente* qui fut envoyé le 28 aux navires hollandais retourna avec la chaloupe et les gens qui étaient dessus, il rapporta qu'il avait été envoyé à l'amiral où on le traita d'abord d'espion et même avec menaces. Pendant les deux jours qu'il y resta, il eut des entretiens avec plusieurs officiers qui se raillèrent de notre entrée dans la baie et qui se promettaient de nous en faire sortir, l'officier fut traité fort cavalièrement et renvoyé sans aucune réponse.

Deux des envoyés du Roi de Candy vinrent à bord voir M. l'amiral ; des promesses à l'ordinaire, mais sans aucun effet que quelques buffles qu'ils envoyèrent de temps à autre mais qui

n'étaient pas suffisants pour faire subsister les équipages. Ils trouvèrent une excuse pour lors de ne pouvoir en fournir davantage, à cause de l'arrivée de l'escadre hollandaise, ce qui avait fait retirer les peuples plus avant dans la terre. Quand ces gens auraient été d'intelligence avec nos ennemis, ils ne pouvaient pas mieux s'y prendre pour nous affaiblir ; le nombre des malades augmentait notablement.

Le 29, un parti de Hollandais suivis de plusieurs noirs descendirent au cap Breton, ils entourèrent neuf soldats et le commandant qui étaient dans un poste avancé, nos gens ne se défendirent pas, n'ayant point d'ordres de tirer.

Le 30, un corps de Hollandais s'approcha de la pointe du Breton pour enlever le corps de garde que nous y avions, la sentinelle les aperçut, leur cria de se retirer et voyant qu'ils avançaient, le soldat tira son coup. Les Hollandais y répondirent par douze ou quinze coups de mousquet et s'en retournèrent sans donner jusqu'au corps de garde.

Trois envoyés du Roi de Candy vinrent à bord le 31, ils étaient arrivés d'hier de la cour, ils remirent à M. de la Haye une lettre du sieur Boisfontaine qui lui donnait des assurances que le Roi envoyait des ordres à ses officiers de fournir tout ce qu'on leur demandait, des ouvriers, des vivres, des rafraîchissements ; ces envoyés promirent tout, mais à l'ordinaire sans aucune suite.

On avertit le même jour M. de la Haye que quatre navires hollandais donnaient la chasse à un navire français, on envoya une chaloupe à l'entrée de la baie pour reconnaître mieux ce que c'était, l'officier qui était dessus retourna et assura que c'était le *Phénix*, qu'il paraissait fort chargé, qu'il n'avait tiré qu'un coup de canon, qu'il avait été abordé par les vaisseaux hollandais ensuite, qui s'en étaient emparés et l'avaient mener mouiller parmi leur escadre.

On a été assuré depuis que ce navire était le *Phénix*, qui retournait de Tranquebar chargé de victuailles et de rafraîchissements. Lorsqu'il approcha de l'entrée de la baie quatre vaisseaux hollandais firent voile dessus ; le capitaine qui y commandait n'ayant point ordre de ce qu'il devait faire dans une

pareille occasion, se trouva assez embarrassé, un capitaine — c'était le sieur Darmes — qui commandait une compagnie d'infanterie qui avait été mise dessus, demanda à l'officier du navire ce qu'il y avait à faire et fit mettre tous ses gens en ordre ; l'officier ne sut que répondre autre chose sinon qu'il n'avait point d'ordres. Il semble pourtant qu'il n'en faut pas pour se défendre quand on est attaqué, les vaisseaux hollandais s'approchèrent, les chaloupes débordées avec des gens dessus pour venir à bord sans qu'on se mît en devoir de les empêcher. Un sergent enragé de voir une conduite si opposée à l'humeur peu confiante de la nation, les Hollandais prêts à monter, prit sa hallebarde pour s'y opposer ; il eut ordre de se retirer, de dépit il rompit son arme sur le pont et ne put s'empêcher d'éclater, il fut imité en cela de plusieurs bons soldats ; cependant les Hollandais entrèrent sans tirer un coup et se saisirent du vaisseau qu'ils emmenèrent mouiller au milieu de leurs navires et à la vue de l'escadre qui était dans la baie.

M. de la Haye écrivit le 1er juin au sieur Reyclof sur l'enlèvement des gens du poste avancé de la pointe du *Breton* et sur la prise du *Phénix* ; il protestait contre lui des mauvaises suites que ces insultes qu'il nous faisait lui attiraient ; l'officier qui lui porta la lettre fut reçu fort froidement, on lui dit que l'on ferait réponse dans un jour ou deux et il fut renvoyé de la sorte.

Le 4, M. de la Haye reçut la réponse du sieur Reyclof sur la lettre qu'il lui avait envoyée, elle marquait que la prise du *Phénix* et l'enlèvement des gens du poste avancé de la pointe du Breton étaient en représailles de ce qu'on s'établissait dans les lieux qui leur appartenaient.

On aperçut le 5 deux navires hollandais qui donnaient chasse à un vaisseau français, c'était la flûte l'*Europe*, qui retournait de Porto Novo chargée de victuailles, elle fut prise par eux avec la même facilité que le navire le *Phénix* et amenée mouiller au milieu de leur escadre ; tout cela se passait à la vue de la nôtre.

On entendit le 9 à la diane plusieurs décharges de mousquets à la pointe du *Breton*. M. de la Haye y passa en chaloupe avec sa maison, les officiers et les troupes qui se trouvèrent en état.

Un officier qui était en garde là proche dans une chaloupe, voulut gagner la terre, au bruit qu'il entendit, il en fut empêché par un corps de troupes des Hollandais qui étaient sur les bords de la mer et qui firent feu sur lui et sur ses gens. Le jour s'éclaircissant, on remarqua des bords des vaisseaux et de l'île du Soleil plusieurs détachements des ennemis à terre, on tira dessus, ce qui les fit retirer dans les bois ; cependant M. de la Haye aborda avec ses gens, il envoya un sergent avec quatre soldats reconnaître l'état de notre corps de garde, l'officier renvoya l'un des soldats rapporter qu'il n'y avait trouvé personne. M. de la Haye y monta ensuite bien suivi, l'on visita les lieux où l'on trouva un de nos sergents et deux cadets de tués ; un Hollandais qui s'était écarté fut pris et interrogé ensuite, il déclara qu'ils étaient venus au nombre de 600 soldats et matelots et 4 à 500 noirs, qu'ils avaient surpris les gens de notre corps de garde et avaient fait main basse dessus, on ne trouva pas à propos d'y laisser davantage des soldats et l'on se retira. Quelques jours après, on y retourna prendre les palissades qui servaient à entourer le corps de garde et on les porta à l'îlet pour servir aux fortifications.

On vit le 13 des vaisseaux hollandais donner chasse à un vaisseau qui était au large en mer ; on crut que c'était le houcre de la Compagnie qui changea de route, se voyant poursuivi et vint mouiller devant Madras, ainsi que je l'ai remarqué.

Deux nouveaux envoyés du Roi de Candy vinrent le 14 à bord avec des présents de fruits du jardin de ce prince qu'il envoyait à M. de la Haye et des assurances qu'il le viendrait joindre dans peu de jours avec une puissante armée pour nous aider à tirer raison des insultes que les Hollandais nous avaient faites.

M. de la Haye fut à terre le 15 y voir les envoyés, sur l'avis qu'on lui donna qu'il y était arrivé 12 à 15.000 hommes. On y trouva 12 à 1.500 hommes mal armés et en apparence de peu d'expérience ; cependant il fallut faire bonne mine et se contenter des assurances qu'ils donnèrent que le grand secours était proche.

On fit planter un poteau le 19 dans l'île du Soleil avec une

plaque de cuivre où était gravé dessus la prise en possession de la baie de Trinquemalé, de Cotiary et des dépendances, suivant la donation du Roi de Candy.

Les envoyés du Roi de Candy donnèrent avis à M. de la Haye qu'il était arrivé 50.000 livres de riz ; lorsqu'on fut à terre pour le recevoir, on ne trouva que 5.200 livres, il n'y avait aucune assurance à tout ce que ces gens-là rapportaient.

Trois Français du navire le *Phénix* se risquèrent la nuit sur un bout de mât et se rendirent à bord de l'amiral le 25 ; ils remirent à M. de la Haye des lettres que le capitaine de ce bâtiment écrivait, ils contèrent la prise du vaisseau, ainsi que je l'ai rapporté, et confirmèrent aussi celle de la flûte l'*Europe*.

La disette où l'on se trouva réduit dans la baie de Trinquemalé, les vivres que les envoyés du Roi de Candy faisaient fournir consistaient en quelques buffles, mauvaise viande qui faisait plus de mal à l'équipage qu'elle ne servait à le soutenir ; la mort de plusieurs officiers même des principaux, les compagnies et les équipages diminués presque d'un tiers, le peu d'apparence que l'on vit par là de pouvoir se soutenir davantage ne pouvant plus donner créance aux promesses du Roi de Candy et de ses envoyés après tant de remises, le Conseil fut assemblé. Après que l'on y eut examiné ce qu'on pouvait faire dans les conjonctures présentes, on résolut qu'il était absolument nécessaire d'aller chercher à vivre ailleurs. Il n'y avait point d'apparence d'envoyer un vaisseau seul pour aller charger des victuailles, par l'expérience qu'on avait de ce qui était arrivé aux navires le *Phénix* et à l'*Europe* ; ainsi l'on résolut que l'escadre ferait voile en corps pour être en état de se défendre des attaques des Hollandais, ennemis déclarés à présent. On ne crut pas néanmoins devoir abandonner les fortifications de l'île du Soleil quoiqu'on vit bien qu'elles n'étaient pas en état de résister et qu'on pouvait bien prévoir aussi que les Hollandais après le départ des vaisseaux attaqueraient la garnison qu'on y laisserait, n'ayant plus rien à ménager avec nous sur les insultes qu'ils nous avaient faites.

Le sieur de Lesboris, capitaine d'une compagnie d'infanterie, fut nommé pour gouverneur du fort, sa commission était

ample, toute la baie de Trinquemalé y était comprise, Cotiary et les dépendances. Le Père Maurice, cordelier, homme de main et bien plus propre à manier l'épée que le bréviaire, fut laissé pour intendant des fortifications où il s'entendait assez ; on laissa encore 100 hommes pour servir de garnison mais la plupart malades et sur lesquels on ne pouvait point faire de fond. On mit dans le fort le plus de vivres et de munitions que l'on put, mais comme les équipages étaient beaucoup affaiblis par tant de morts, on trouva à propos de laisser le navire *Saint-Jean-Baptiste* mouillé proche du fort et d'y échouer la flûte l'*Indienne*, qui ne pouvait plus servir, de tirer les matelots de ces deux vaisseaux pour renfort des équipages du reste de l'escadre. Pour la flûte, il est constant qu'elle faisait de l'eau partout et qu'elle n'aurait pas pu suivre ; le *Saint-Jean-Baptiste* était en bon état et bien armé et qu'il fallait emmener et mettre [un autre] à la place, le *Triomphe* ou le *Jule*, si l'on jugeait nécessaire de laisser un vaisseau ; le premier avait été déjà condamné et l'autre très faible. Cependant M. de la Haye en usa ainsi ; avant de partir de là, le sieur de la Nérolle, gentilhomme de mérite et lieutenant de vaisseau, fut envoyé pour résident de la part du roi à la Cour du Roi de Candy et emmena quelques Français avec lui qui avec ceux qui y étaient avec le sieur de Boisfontaine, faisaient le nombre de 10 ou 12. M. de la Haye promit d'être de retour dans trois mois à la baie ; il le pensait de même. Ce qui arriva après et que nous rapporterons dans la suite de cette relation traversèrent ce dessein ; les envoyés sont restés à la cour du Roy de Candy, dont on n'a point entendu parler depuis. Lorsque j'étais attaché à écrire cette relation en 1676, je sus par un Hollandais que nos gens étaient aux fers à Candy et dans la dernière misère ; on a pourtant appris depuis par d'autres voies qu'ils étaient en liberté et assez bien. On disposa aussi une flûte appelée la *Barbaude* pour passer en France, M. de la Haye écrivit par là à la Cour. Toutes les choses mises en cet état, on résolut de faire voile à la côte de Coromandel.

Je me suis attaché et peut-être trop sur ce qui s'est passé dans la baie de Trinquemalé avec les envoyés du roi de Candy,

ainsi que dans les démêlés que l'on eut avec les Hollandais ; pour le premier, c'est pour faire connaître qu'il n'y a point d'assurance aux promesses de ces insulaires et l'on pourrait bien dire la même chose des autres peuples des Indes, ce qui pourra servir à prendre des mesures si l'on y retombait dans la suite ; à l'égard des Hollandais, c'est aussi pour faire remarquer leur conduite à nous traverser et l'on n'en doit point attendre d'autre d'eux, lorsqu'ils verront notre Compagnie chercher à faire des établissements dans des lieux qui leur seraient suspects. Je ne puis pas pourtant m'empêcher de dire qu'on n'a pas pris assez de précaution contre eux ; on en reçut plusieurs insultes et cependant on ne s'en tint pas mieux sur ses gardes que si nous étions dans une profonde paix. Il fallait risquer quelque chose pour empêcher la prise des vaisseaux le *Phénix* et l'*Europe* qui étaient si nécessaires à l'escadre par les vivres dont ils étaient chargés et dont on avait tant le besoin. M. de la Haye ne voulait pas attaquer et il avait raison, mais il était en droit d'empêcher qu'on enlevât les vaisseaux de son escadre qui furent pris à sa vue et qu'il pouvait secourir. La prise du both par les Malabars et la perte du paquet de la Cour, fut cause en partie de ces mauvaises suites.

L'escadre était composée pour lors des vaisseaux, le *Navarre*, le *Breton*, le *Flamand*, le *Triomphe*, le *Jule*, la frégate la *Diligente*, la flûte la *Sultane*, du houcre de la Compagnie et d'une barque longue. Le coup de partance fut tiré le 9 juillet, les vaisseaux mirent à la voile avec beau vent, l'escadre hollandaise était mouillée proche de leur fort au nombre de 14 navires sur une ligne, les côtés en travers et pris par des croupières. Les vaisseaux passèrent sans se rien faire les uns aux autres ; on prit un peu le large en mer pour nous mettre hors la vue de nos ennemis, on donna les expéditions ensuite au capitaine de la flûte la *Barbaude* qui mit le cap à la route pour le voyage de France ; l'escadre fit la sienne pour venir gagner la côte de Coromandel et mouilla le 12 à la rade de Tranquebar appartenant au Roi de Danemark.

La Haye à Trinquebar et à Porto-Novo.

M. de la Haye envoya un officier à terre pour saluer le gouverneur et lui demander la permission de faire des vivres et des rafraîchissements, l'officier fut bien reçu, la santé de M. de la Haye bue au bruit du canon, l'officier renvoyé avec toutes les civilités possibles. Le gouverneur ne s'en tint pourtant pas là, il se mit en chaloupe pour aller au bord des vaisseaux ; la mer grosse et le vent contraire s'opposèrent à cet excès de civilité, il fut obligé de retourner. M. de la Haye, ayant été averti de son dessein, fut à terre le 13, accompagné de M. Caron, des officiers de l'escadre et suivi de ses gardes. Le gouverneur le vint recevoir en chaloupe à moitié chemin ; ils descendirent ensemble et entrèrent au fort qui salua de tout son canon ; le repas fut splendide, plusieurs santés bues au bruit de l'artillerie. M. de la Haye retourna le soir à bord, il fut accompagné du gouverneur et de plusieurs officiers de la place ; ils soupèrent à l'amiral où l'on fit aussi beau jeu. Ils retournèrent ensuite à terre où ils furent accompagnés de quelques-uns des officiers de l'escadre par civilité.

M. de la Haye envoya le 15 son secrétaire remercier le gouverneur de ses civilités et de son régal, il fut chargé d'armes curieuses par présent ; il le fit prier de vouloir permettre à quelques-uns de ses gens de prendre de l'argent qu'on lui remettrait pour faire des victuailles qu'on prendrait au retour de l'escadre. Le gouverneur voulut bien s'en charger et s'offrit civilement à tout ce que M. de la Haye le voudrait employer. Pendant trois ou quatre jours de temps qu'on resta à l'ancre à la rade de Tranquebar, on y fit des vivres et des rafraîchissements qui furent d'un grand secours pour l'escadre. Les vaisseaux mirent à la voile le 16 et mouillèrent le 17 devant Porto-Novo. M. de la Haye à son ordinaire voulut tout reconnaître par lui-même, descendit à terre incognito parmi des officiers qu'il y envoyait ; il reconnut le lieu et pendant deux jours qu'on y resta, on embarqua les victuailles qu'on put trouver à acheter ; le lieu ne fut pas trouvé commode pour s'y arrêter davantage, on leva l'ancre le 19 et l'escadre mouilla le lendemain devant San Thomé.

Prise de San Thomé.

La vue de cette place surprit M. de la Haye ainsi que tous les officiers de l'escadre qui ne s'attendaient pas d'y trouver d'aussi belles murailles du côté de la mer, [ainsi] que je l'ai remarqué. Pendant qu'on assemblait le Conseil pour délibérer ce qu'on ferait, le sieur Boisseau, qui avait relâché dans le houcre qui était revenu mouiller devant Madras, vint en chaloupe au bord de l'amiral. Il informa M. de la Haye de ce qui lui était arrivé et lui donna avis que le paquet de lettres qui avait été pris sur le both avait été recouvert heureusement des Malabars par un présent qu'on leur avait fait, qu'il avait été envoyé à Madras et qu'il était entre les mains du P. Ephrem, capucin. M. de la Haye fit partir aussitôt un officier pour aller saluer le gouverneur de Madras, le remercier de la protection qu'il s'était engagé de donner au houcre, si les Hollandais fussent venus l'attaquer à leur rade ; l'officier fut chargé d'apporter le paquet qui avait été envoyé au P. Ephrem.

On envoya le lendemain 21, deux officiers à terre demander au gouverneur de San Thomé la liberté de faire de l'eau, du bois et des rafraîchissements. Cet homme fier et insolent refusa tout net et fit rembarquer les officiers avec assez d'empressement ; ils firent leur rapport après être retournés à bord. On se trouva fort choqué de cette incivilité et cependant qu'on assemblait le Conseil pour délibérer sur la manière de faire des vivres dont on avait tant besoin, le houcre qui était à l'ancre à la rade de Madras vint mouiller proche de nos vaisseaux.

Le major de la forteresse de Madras vint saluer M. de la Haye de la part du gouverneur, il lui offrit toute l'assistance dont il avait besoin et remit un paquet de la Cour qui avait été envoyé par leurs vaisseaux nouvellement venus d'Europe et qui étaient encore en rade. Il fit collation à bord où plu-

sieurs santés furent bues au bruit du canon ; la forteresse de Madras et les vaisseaux anglais qui étaient en rade y répondirent ; le régal fini, le major se retira fort satisfait. Les paquets furent ouverts ensuite, la nouvelle la plus importante qu'on y donnait était de la disposition de la France et de l'Angleterre à déclarer la guerre aux Hollandais.

M. de la Haye envoya le 22 le capitaine du *Flamand* complimenter le gouverneur de Madras et lui demander la permission de faire des rafraîchissements pour l'escadre ; cet officier avait ordre de passer ensuite à bord des vaisseaux anglais, de saluer le commandant et voir si l'on trouverait à acheter des menus cordages, du goldron et d'autres agrès dont les navires de l'escadre avaient besoin. L'officier retourna au soir fort satisfait de la réception qui lui avait été faite à terre et à bord, il assura M. de la Haye de la part du gouverneur et du capitaine à l'amiral qu'on lui fournirait tout ce qu'il aurait besoin.

On envoya le même jour par deux fois à terre pour tâcher d'acheter des vivres ; un officier des premiers de l'escadre y fut la seconde fois, mais le brutal de gouverneur fut encore plus insolent qu'il n'avait été, il fit maltraiter un homme du pays qui avait mené un Français dans sa maison, fit défense de ne plus rien vendre et renvoya les gens avec menaces.

Le Conseil fut assemblé le 23. M. de la Haye représenta qu'il était de l'honneur des armes du Roi de ne pas souffrir un traitement si indigne, outre qu'on était en droit de tirer raison des Mores de l'insulte qu'ils avaient faite à la Compagnie à Masulipatam, qu'on ne trouverait jamais peut-être l'occasion si belle et qu'il était important de s'en servir. Tous les officiers furent de cet avis, on résolut pourtant de faire encore une tentative par la douceur mais que, si l'on nous rebutait encore, qu'il fallait canonner la place et profiter des conjonctures favorables qui surviendraient ; les vaisseaux furent mis les côtés en travers et disposés à faire beau feu au premier signal qu'on donnerait.

M. de la Haye, qui a toujours été le premier dans les occasions les plus périlleuses, voulut être présent dans une occasion aussi importante. Il fit armer quatre chaloupes sur lesquelles il fit embarquer cent mousquetaires, il se mit dans une avec ses gardes et quelques volontaires et s'avança ainsi jusqu'à l'entrée des brisants. La descente est rude tout le long de la côte de Coromandel, parce que la mer y est presque toujours grosse ; on y peut pas aborder en chaloupe qu'en s'exposant à les perdre et à se perdre aussi. On s'y sert aussi pour y débarquer de petits bâtiments, nommés *chelingues* ou *masuris*, plates par le fond, faites de plusieurs planches cousues ensemble avec du fil de caret ; ces barques sont faibles, elles obéissent à la vague qui les jette à terre sans aucun risque. Les quatre chaloupes ayant mouillé leurs grappins, on fit passer à terre deux officiers sur un cattamaron [catimaron], — le catimaron est formé de cinq ou six pièces de bois, plus ou moins suivant leur grandeur, liées et attachées ensemble ; on s'en sert dans une partie de l'Inde, particulièrement les pêcheurs.

Les deux officiers avaient à peine mis pied à terre qu'on les força de se retirer. La descente était garnie de soldats que le gouverneur y avait envoyés. Cette nouvelle insulte porta M. de la Haye à faire le signal aux vaisseaux ; le canon tira sans relâche et fit disparaître aux premiers coups tout ce qu'il y avait de gens au bord de la mer ; deux officiers et dix matelots se jetèrent après à la nage pour aller se saisir d'un masuri qui était à terre proche de là, ils se mirent en état après de mettre ce bâtiment en mer pour le mener aux chaloupes et faciliter la descente. Les ennemis s'avancèrent là-dessus pour les empêcher ; l'action était poussée avec trop d'éclat, il était important de la soutenir. M. de la Haye franchit aussi toutes les difficultés, fit avancer la chaloupe dans laquelle il était, elle échoua au milieu des brisants ; il se jeta le premier en mer ayant de l'eau jusqu'à la ceinture, il fut suivi par les officiers, les volontaires et les soldats. Les Mores se retirèrent à cette action de vigueur ; ceux de la ville nous voyant à terre et que le canon ne discontinuait point de tirer, mirent un pavillon blanc. La batterie cessa au signal que l'on fit ; M. de la Haye, suivi de quelques officiers, fit le tour de la place pour reconnaître les endroits où l'on pouvait l'atta-

quer, pendant qu'il donna ordre de se saisir de deux masuris qui étaient proche de là et de les mettre en mer. En arrivant à la grande porte, il la trouva ouverte et vit plusieurs gens qui se retiraient, il s'en approcha et, s'il eût été suivi des troupes et qu'il se fût jeté dedans, on croit qu'on aurait emporté la place dans ce moment. Pendant un peu de temps qu'il resta à hésiter sur ce qu'il ferait, la porte fut refermée, il acheva le tour de la ville et fut rejoindre le corps où deux envoyés du gouverneur le vinrent trouver; ils lui demandèrent excuse de ce qui s'était passé et promirent de fournir dorénavant tout ce qu'on aurait besoin.

M. de la Haye se rembarqua, amena une partie des troupes à bord, où il fut suivi d'un Père jésuite et de quelques habitants portugais du pays, qui l'entretinrent de l'état du dedans de la place, de la beauté et de la bonté du pays. On envoya ensuite des matelots à terre avec des haches pour couper du bois, d'autres pour faire de l'eau. Les Mores revenus de leur première peur et croyant n'avoir plus rien à appréhender, reprirent leur premier train; ils se mirent même en état d'insulter nos gens. Ceci rapporté à bord, le Conseil fut assemblé, l'on y représenta l'importance de la conquête de cette place, la plus belle et la plus forte de la côte de Coromandel, sa situation très considérable par les belles manufactures d'autour, enfin un lieu à la bienséance de la Compagnie pour un établissement solide. On envisagea après les moyens de conserver la place après l'avoir prise, on remontra qu'il faudrait tirer les troupes qui étaient sur l'escadre pour en former la garnison, ce qui mettait les vaisseaux hors d'état de ne rien entreprendre davantage; on envisagea aussi d'où l'on pourrait tirer des vivres, puisque suivant les apparences les Mores empêcheraient, si l'on prenait la place, qu'on y en apportât de dedans les terres. Ces raisons agitées d'une part et d'autre mirent les choses dans une irrésolution qui donnait de la peine à se déterminer à prendre un parti; le capitaine du navire le *Triomphe* représenta alors que le vaisseau ne pouvait plus tenir la mer par la quantité d'eau qu'il faisait, on ajoutait qu'en échouant ce navire — et l'on y serait forcé —

que l'équipage et les soldats qui étaient dessus serviraient d'une partie de la garnison nécessaire dans la place et le canon pour garnir les bastions, M. de la Haye, qui avait déjà formé son dessein d'attaquer la ville, n'avait fait assembler le Conseil que pour remarquer les sentiments des officiers sur cette attaque; cependant l'on se sépara sans rien résoudre en corps.

Le Conseil fut rassemblé le matin du 24 et la résolution prise enfin de faire tous les efforts de se rendre maître de la ville; on donna aux bords ordre de faire des échelles pour servir à un coup de main, on fit descendre quatre petites pièces de canon à terre où M. de la Haye se rendit avec les troupes et des munitions. Les Mores voyaient tout ce remuement sans rien faire, croyant être à couvert d'une insulte par l'enceinte de leurs murailles. Toutes les dispositions nécessaires pour attaquer ne purent pourtant être mises en état de tout le jour, la poudre manquait, on avait de la peine à débarquer, la mer étant fort rude. Nos gens furent postés la nuit le plus avantageusement que l'on put. Le sieur de Rebrey, capitaine d'infanterie, eut ordre de se couler avec cent hommes au nord de la place dans des masures au pied d'un bastion qui a été depuis nommé de son nom et le plus faible endroit de la ville. La nuit se passa assez tranquillement, les Mores tirèrent pourtant quelques coups de mousquets mais sans effet.

Le 25, à la pointe du jour, on vit déborder une barque et un masuri des bords qui apportaient les munitions nécessaires. M. de la Haye voulait pourtant faire encore une tentative envers les Mores, avant que d'en venir aux extrémités; il donna ordre à un tambour suivi d'un Portugais d'aller demander au gouverneur de la ville de nous traiter en amis, de nous fournir ce que nous aurions besoin en payant, en cas de refus de lui déclarer qu'on allait attaquer la place. Les Mores n'attendirent pas cette déclaration, ils pointèrent du canon sur la barque qu'ils voyaient qui s'approchait de terre; un boulet donna jusqu'au navire le *Navarre*, où il coupa quelques manœuvres.

Le signal fut donné pour lors d'attaquer par mer et par

terre ; les vaisseaux firent beau feu de leurs canons, des quatre petites pièces qu'on avait fait mettre à terre la veille, deux furent pointées contre une poterne du côté sud, les deux autres contre le flanc d'un ouvrage avancé qui défendait la poterne et d'où les Mores tiraient fort sur nos gens ; on leur riposta par un feu supérieur au leur et qui les fit retirer. On eut dans cette occasion deux gentilshommes de blessés, dont l'un mourut quelques jours après et un grenadier qui eut la main emportée d'une grenade qui creva en la voulant jeter. M. de la Haye, que M. Caron n'abandonnait pas, sachant que la diligence était de la dernière importance par le secours qui pouvait venir aux ennemis, fit faire ouverture à la poterne à coups de hache ; on la trouva terrassée de la veille ; on était après à pousser plus avant, lorsque l'on eut avis que le sieur de Rebrey était entré dans la place. Ce gentilhomme, qui s'était tenu couvert avec ses gens au poste où il avait été envoyé, remarqua pendant la chaleur de l'attaque que la place était abandonnée de son côté ; il sort de son poste avec ses gens et par le moyen d'une échelle, l'unique que l'on avait faite aux bords, ils montèrent sur un bastion sans y trouver aucune résistance ; ils s'épandirent après dans la ville et firent main basse sur ceux qui voulurent s'opposer à eux. La garnison ne soutint pas beaucoup, elle prit la fuite, nous voyant dans la place. M. de la Haye s'avançait à la portée avec ses troupes en ordre, défendant de poursuivre ceux qui se retiraient. Il entra dedans et joignit le sieur Rebrey ; on fit prisonniers les Mores qui n'avaient pas pu fuir, au nombre de cent dix hommes, qui furent envoyés aux bords. Il y en eut trente ou quarante de tués ; la ville fut abandonnée au pillage mais qui n'enrichit pas beaucoup nos gens ; il n'y eut que la maison du gouverneur où l'on trouva quelque chose à prendre, ce qui accommoda deux ou trois officiers des troupes qui s'y jetèrent les premiers. Il y avait sur les murailles de la ville vingt-deux pièces de canon, dans les magasins vingt-cinq milliers de poudre, du soufre, du salpêtre, cent saumons de plomb et environ dix mille livres pesant de balles à mousquets.

J'en resterai là pour reprendre le fil de ma relation sur la retraite que nous fîmes de Masulipatam, en [comme] suite de l'avis que nous eûmes de la prise de San Thomé.

Perspectives d'abandon de Masulipatam.

En marchant pour nous aller embarquer dans une barque et dans une chaloupe qui étaient à nous, on nous vint donner avis que le cotoual avec deux ou trois cents hommes était à trois cents pas de la loge pour nous venir arrêter, sur l'ordre que le gouverneur avait reçu du Roi de Golconde. Nous pressâmes l'embarquement et nous mîmes au large avant que le cotoual fût en état de nous insulter. Nous arrivâmes à la rade, le matin du 6 août ; nous abordâmes le navire d'un [nommé] Miller Doulbaquir, l'un des principaux marchands mores de Masulipatam, nous entrâmes dedans, nous y trouvâmes sept ou huit matelots que nous rassurâmes, sur l'appréhension qu'ils témoignèrent en nous voyant en armes. J'avais chargé notre courtier, en nous embarquant, d'aller trouver Miller Doulbaquir, que l'action que nous allions faire de nous jeter dans son navire était pour nous mettre à couvert d'insultes que nous savions qu'on nous devait faire, que nous conserverions son bâtiment et qu'il n'en fût pas en peine.

Notre sortie de Masulipatam fit grand bruit dans la ville ; les principaux négociants appréhendèrent que leur commerce n'en fût interrompu et, voyant que les Hollandais continuaient à faire porter dehors leurs principaux effets, ils firent la même chose. Le gouverneur vint à la douane où les autres officiers s'y rendirent et, ce qu'il y avait de plus considérable, il feignit d'ignorer les raisons que nous avions eues de nous retirer, mais il blâma le cotoual de ce qu'il ne s'était pas opposé à notre embarquement. Cet officier lui répondit qu'il n'était pas arrivé assez tôt pour nous arrêter ; le marchand Miller Doulbaquir, qui était dans l'assemblée, prit la parole après et dit que nous avions eu raison de nous retirer, puisqu'on publiait hautement dans la ville depuis quelques jours qu'on

devait nous enlever de la loge ; les autres marchands ajoutèrent ensuite qu'il fallait tâcher d'accommoder notre affaire, que le commerce souffrirait si nous ne retournions. Le gouverneur leur donna ordre de nous en écrire. En se retirant de la douane pour aller reconnaître une place où l'on fit depuis une batterie de trois pièces de canon, il passa devant la loge ; les pions que nous y avions laissés pour la garder voulurent fermer la porte, le voyant approcher ; il leur fit dire de n'en rien faire et qu'ils n'avaient rien à craindre. Sur l'avis qu'il eut qu'il y avait encore un Français dedans, — c'était un homme qui y était resté imprudemment, — il le fit avertir de n'en point sortir et de veiller à la conservation des effets qui y étaient.

Plusieurs marchands de la ville nous envoyèrent des rafraîchissements, je ne pus pas m'empêcher de les prendre pour la première fois, je les fis remercier et leur fis dire aussi de ne point continuer, sur ce que j'appris qu'ils en avaient le dessein, que je les refuserais et que nous ne voulions point être à charge de personne.

On fit courir plusieurs bruits pendant tout ce mois que le Roi de Golconde enverrait un firman pour nous porter à retourner à Masulipatam ; ce que nous apprîmes de plus certain, c'est que Sidi Musafer, l'un des premiers ministres, avait été sur le point d'être disgracié, soupçonné d'avoir des intelligences avec le Mogol.

Il arriva des vaisseaux anglais de Madras de ceux qui étaient venus cette année d'Europe ; les capitaines nous vinrent visiter à bord et nous firent des offres de services, nous les remerciâmes sans rien accepter ni refuser.

Nous reçûmes le 24 des lettres de M. Caron en réponse de celle que je lui avais écrite où je lui demandais, si la chose était faisable, de nous envoyer un bâtiment de l'escadre pour nous retirer à San Thomé. Il me répondit qu'on ne le pouvait et que nous fissions du mieux que nous pourrions.

Les officiers et les autres habitants de la ville nous pressèrent fort de venir à la pointe ; c'est un lieu proche de l'entrée de la barre de Masulipatam ; ils nous assurèrent que nous y

serions en sécurité et qu'ils nous en donneraient toutes les assurances ; je leur répondis que nous n'approcherions point de la ville que nous n'eussions un firman du Roi ; ils me firent dire qu'ils écriraient en cour et me prièrent instamment de ne point quitter, c'est sur l'avis qu'ils eurent que nous cherchions les voies de nous retirer à San Thomé. Miller Doulbaquir nous fit dire aussi qu'il destinait le vaisseau où nous étions à faire le voyage de Tanasserim [Tenasserim], que son commerce souffrirait si nous le retenions et nous offrit un autre petit navire pour nous retirer. Je le fus visiter mais ne l'ayant pas trouvé en état de nous servir, je priai le sieur Junet dont j'ai déjà parlé d'écrire à Narsapour pour tâcher de nous acheter une quèche de trente-cinq à quarante tonneaux que je savais qui y était. Les Hollandais nous traversaient ouvertement, et les Anglais sous main nous rendaient de fort mauvais offices.

Je ne m'arrête pas sur la nouvelle que nous reçûmes pendant ce mois ni les suivants des affaires de San Thomé ; je reprendrai la suite du discours d'une seule fois.

J'eus avis le 2 septembre que deux Français s'étaient rendus à la loge, dont l'un était pilote ; ces deux hommes avaient été mis en garde sur une barque de riz qui avait été arrêtée devant San Thomé ; le câble manqua, la barque fut emportée par le vent et par les courants jusqu'à l'île de Divy où elle échoua. Les deux Français se sauvèrent et prirent l'occasion d'une barque chargée de bois qui venait de là à Masulipatam ; ils furent arrêtés à la douane ; le chabandar les fit pourtant relâcher et les envoya à la loge. Je les fis venir à bord où ils me rapportèrent ce que j'écris. Les affaires de l'ambassade des Hollandais étaient au même état à Golconde.

Le marchand Miller Doulbaquir, continuant de nous presser de quitter son vaisseau, après beaucoup de tentatives que nous fîmes pour nous en acheter un, le sieur Junet arrêta la quèche dont j'ai parlé moyennant quinze mille roupies ; j'envoyai des gens à Narsapour pour nous amener ce bâtiment, il arriva le 12 et mouilla proche du navire où nous étions ; je fis décharger les jours suivants les effets que nous y avions,

qui furent mis dans la quèche où nous nous retirâmes le 15. Miller Doulbaquir reprit son vaisseau.

Je reçus des lettres de Surate au commencement de ce mois sur l'avis que j'avais donné aux directeurs de ce que j'avais appris de l'état de notre escadre dans la baie de Trinquemalé, arrêtée là par celle des Hollandais. Je reçus des ordres de faire passer deux Français en Europe sur un navire anglais que l'on croyait qui devait faire voile à la fin de septembre pour Londres. Je fus chargé de les adresser à l'ambassadeur de France à la cour du Roi d'Angleterre, d'écrire à Monseigneur de Colbert et l'informer de tout ce que j'avais appris des aventures de l'escadre. Les choses ayant changé heureusement, ces ordres furent inutiles pour lors. Il y avait, dans le paquet que je reçus, des lettres pour M. de la Haye, pour M. Caron et pour France ; je les envoyai toutes à San Thomé.

Nous eûmes avis le 16 de l'arrivée d'un navire anglais à la rade de Madras, envoyé par extraordinaire, qui apportait la nouvelle de la déclaration de guerre de la France et de l'Angleterre unies contre la Hollande.

Les Hollandais firent courir le bruit dans ce mois qu'ils avaient pris sur nous la forteresse que nous avions fait élever dans la baie de Trinquemalé.

Plusieurs vaisseaux firent voile dans ce mois pour Bengale, Pegou, Ténasserim et Achem, tous bien chargés.

La mousson du nord approchant et ayant reçu des ordres de M. de la Haye et de M. Caron de nous rendre à San Thomé, j'envoyai à terre le sieur Deltor pour régler les affaires du comptoir, payer ce que la Compagnie devait et nous disposer ainsi pour partir.

Il arriva le 27 un nouveau gouverneur à Masulipatam, de la maison de Sidi Musafer, à qui le Roi de Golconde avait donné le gouvernement de la province. C'était un eunuque mal fait mais tout esprit ; les Anglais et les Hollandais furent le recevoir hors de la ville suivant la coutume et ils lui firent les compliments ordinaires, il envoya à notre loge s'informer pourquoi nous n'avions pas été aussi au devant de lui, l'on

répondit que la conjoncture présente des affaires ne nous l'avait pas permis.

Un capitaine d'un navire danois arrivé depuis deux jours de Tranquebar vint me rendre visite ; il m'assura qu'il était vrai que les Hollandais avaient pris par composition la forteresse que nous avions fait élever dans la baie de Trinquemalé ; il me donna avis que M. Caron devait partir pour France dans un vaisseau de l'escadre qu'on disposait pour ce voyage, me confirma que la guerre était déclarée en Europe, les Français joints avec les Anglais contre les Hollandais et pour sûr que les troupes du Roi de Golconde étaient arrivées devant San Thomé et le siège formé.

Le gouverneur de Masulipatam, les autres officiers et les marchands principaux nous voyant résolus de nous retirer à San Thomé, se trouvèrent assez embarrassés, appréhendant que si nous sortions de Masulipatam, que nos vaisseaux feraient des courses le long de la côte et que leur commerce serait entièrement perdu. Pendant que le sieur Deltor resta à la loge pour terminer nos affaires, le gouverneur et les autres officiers envoyèrent plusieurs fois lui dire de m'écrire que nous ne devions pas nous retirer, qu'on nous donnerait toutes les sûretés que nous demanderions pour rester, que nous considérassions que notre séjour à Masulipatam pourrait beaucoup contribuer à pacifier nos deux nations, que j'écrivisse à M. de la Haye pour apprendre ses intentions là-dessus, que le gouverneur en écrivait de son côté à Sidi Musafer, qui porterait la Cour à donner les mains à un accommodement. Ce qu'on nous représentait était fort juste, quoiqu'il y eût de l'intérêt des marchands qui pressaient le plus pour nous faire rester ; cependant comme nous avions des ordres de nous retirer à San Thomé, je fis assembler les principaux de la loge, je leur représentai les sollicitations du gouverneur, les raisons qui nous pouvaient porter à rester et qui étaient assez importantes ; il n'y avait que les ordres de nous retirer qui les balançaient. Après avoir pourtant considéré que nous pouvions servir utilement si nous restions, moyennant qu'on voulut nous employer, nous résolûmes d'aller mouiller avec

notre quèche au lieu nommé la pointe, proche l'entrée de la barre du port de Masulipatam où nous voyons de la sûreté pour nous à y rester, quand même les Mores nous manqueraient de parole, d'y faire tendre nos tentes à terre pour y mettre une partie de nos gens à couvert et que nous écririons de là à M. de la Haye ainsi qu'à MM. les directeurs à Surate sur les raisons qui nous avaient obligé de rester, pour suivre ensuite les ordres qu'ils nous donneraient. Je donnai avis au sieur Deltor de cette résolution et lui marquai pourtant qu'elle était à condition et moyennant que le gouverneur nous enverrait le firman qu'il disait avoir pour nous du premier ministre pour notre assurance pendant notre séjour, sans avoir égard à ce qui se passerait à San Thomé. Le sieur Deltor en avertit aussitôt le gouverneur qui lui confirma la parole qu'il avait donnée de nous donner les sûretés que nous demandions.

Les principaux marchands de la ville furent fort contents de la résolution que nous avions prise de rester ; ils furent trouver le gouverneur en corps et le prièrent de nous tenir parole. Cet officier leur confirma ce qu'il nous avait promis et, pour témoignage, il chargea l'un d'entre eux de nous remettre le firman du Roi et le billet de Sidi Musafer : c'était une assurance de ce ministre d'avoir une entière confiance à ce que le gouverneur nous dirait. Ceci ce passa le 3 octobre, le marchand chargé des firmans remit au lendemain à nous les apporter.

Il mouilla le même jour deux navires hollandais à la rade, ils venaient du sud.

On nous apporta le 4 le firman du Roi et le billet de Sidi Musafer, le marchand qui nous le remit nous confirma la parole que le gouverneur nous avait donnée, il me dit en particulier que l'action de la prise de San Thomé ne faisait pas tout le bruit à la Cour que l'on publiait, que cette place rendait chacune année sept à huit milles pagodes de revenus et qu'elle coûtait de vingt à vingt-cinq milles pagodes pour entretenir la garnison et y faire les réparations, que pour peu d'avances que nous ferions, soutenus de quelques présents,

que nous obtiendrions le firman pour la possession de la place, que Sidi Musafer nous y servirait, que ce ministre s'y trouvait d'autant plus engagé que nous restions sur sa parole ; il m'assura ensuite que les principaux de la ville nous viendraient recevoir le lendemain à la pointe ; je lui dis aussi que j'allais faire lever l'ancre pour y aller mouiller. Il se retira et j'écrivis après à M. de la Haye et à MM. les directeurs à Surate, je les informai amplement de l'état des affaires.

Je reçus au même jour une lettre du sieur Duquesne, lieutenant dans l'escadre de Sa Majesté, datée de l'un des deux vaisseaux hollandais qui étaient arrivés la veille. Il avait été pris sur le navire le *Phénix* d'où il avait passé sur un navire hollandais pour être mené à Batavia. Il y avait encore d'autres officiers sur ces deux bâtiments et il en arriva encore ensuite sur d'autres vaisseaux. J'appris la confirmation de la prise du fort que nous avions fait élever dans la baie de Trinquemalé, je ferai un article plus bas de ce qui est arrivé dans cette baie après le départ de l'escadre.

Je fis lever l'ancre et nous fûmes mouiller proche de la pointe à la portée d'un fusil de la terre. Trois des premiers officiers de la ville de Masulipatam, Messieurs de la douane, le secrétaire du Roi et un autre, accompagnés de six des principaux marchands, se rendirent le matin du 5 à la pointe, ils me reçurent à la descente à terre, nous passâmes ensuite sous des tentes que j'avais fait tendre, où les officiers me renouvelèrent les assurances de la part du gouverneur, ils me parlèrent de retourner à la loge, mais sur ce que je leur représentai que je ne le pouvais pas sans des ordres de mes supérieurs, ils ne me pressèrent pas davantage. Je tâchai de leur faire valoir la résolution que nous avions prise de rester quoique l'on nous eût écrit de nous retirer, que ce n'était qu'en considération de ce que le premier ministre nous avait fait l'honneur de nous en faire solliciter, que nous donnerions ainsi toute créance aux assurances que le gouverneur nous avait données, ce qui me fut confirmé. Le ministre de la douane me dit en particulier que Sidi Musafer serait ravi de nous rendre service, qu'il y était entièrement disposé, même pour

donner du dépit aux Hollandais qui étaient fort mal dans son esprit, que la conjoncture était belle et que notre général qui était à San Thomé s'en devait servir. Après plusieurs entretiens sur la même matière, ils retournèrent à terre, je les fis accompagner par deux personnes des principaux de la loge.

Il arriva encore deux navires hollandais où il y avait des officiers qui avaient été pris dans la baie de Trinquemalé et dans les vaisseaux de l'escadre. Le sieur de Lesboris, qui avait été laissé gouverneur du fort, m'écrivit, les autres firent la même chose, ils me priaient de leur envoyer des rafraîchissements dont ils manquaient. Il y avait pour lors six vaisseaux hollandais en rade.

J'envoyai un de nos gens demander la permission au chef du comptoir de la Compagnie de Hollande d'envoyer visiter les officiers de l'escadre, qui étaient aux bords de leurs vaisseaux et de leur porter des rafraîchissements, il me l'accorda. J'envoyai deux marchands de la loge à bord des vaisseaux hollandais dans une chaloupe porter des rafraîchissements aux officiers de l'escadre qui y étaient arrêtés ainsi qu'à des commis de la Compagnie qui avaient été pris sur les vaisseaux le *Phénix*, l'*Europe* et dans la baie de Trinquemalé. J'appris à leur retour le détail de ce qui s'était passé à la prise du fort; voici ce qu'ils me rapportèrent.

Détails sur la reddition aux Hollandais du fort français de Trinquemalé. — Les prisonniers amenés à Masulipatam.

L'escadre ayant mis à la voile pour la côte de Coromandel, les vaisseaux hollandais entrèrent dans la grande baie le 11 juillet et vinrent mouiller à la portée de l'île où était le fort, d'où il fut tiré sur eux quantité de coups de canon; les ennemis firent aussi feu de leur côté et mirent pied à terre le 16 sur l'île Caron un corps de mille à mille deux cents hommes. Cette île est proche de celle où nous avions notre fort; ils firent descendre aussi quatre pièces de canon qu'ils mirent

en batterie, ce qui incommoda beaucoup nos gens qui n'avaient presque pas de terrain à se couvrir. Le 18, pendant une nuit fort obscure, vingt chaloupes remplies de Hollandais abordèrent le navire le *Saint Jean*; il n'y avait que quatorze hommes dessus qui tirèrent quelques coups de canon et de mousquetons, la partie n'étant pas égale, les ennemis montèrent dedans et enlevèrent le vaisseau.

L'amiral Reyclof vint le 19 à bord de la prise où tout fut mis au pillage; cet amiral eut pour sa part les ornements de la chapelle qui y étaient. Le calice lui était tombé entre les mains; il dit en le prenant par une impiété punissable du feu qu'il lui servirait à boire des santés. Les gens furent dépouillés et envoyés dans un vaisseau hollandais où ils furent mis aux fers. Les ennemis continuèrent à canonner le fort et se disposèrent à l'attaquer de plus près; le sieur de Lesboris qui y commandait ne voyant point d'apparence de résister, puisqu'il ne fallait qu'un coup de main pour les enlever et qu'il y avait lieu de l'appréhender, il fit assembler les officiers qu'il avait avec lui, ils résolurent de traiter. Le signal fut fait pour en donner avis aux ennemis qui firent cesser la batterie; le Père Maurice en habit de cavalier fut ensuite à leur camp pour dresser les articles de la reddition de la place. J'ai mis ici les articles qui leur furent proposés et leur réponse ensuite.

1° 1^er^ *article*. — *Demande*. — Que tous les navires avec leurs équipages tant soldats que matelots qui ont été pris par MM. les Hollandais dans les Indes Orientales nous seront rendus dans l'espace de huit jours avec leurs vivres, armes et munitions.

Réponse. — Que cela sera remis à la volonté de nos supérieurs, les souverains dans notre patrie, ou au gouverneur général et conseiller des Indes à Batavia.

2° *Demande*. — Que le navire le *Saint Jean* de la Royale Compagnie de France nous soit remis dans vingt-quatre heures comme une chose de justice.

Réponse. — De même que l'article précédent.

3° *Demande*. — Que tous les officiers, soldats, matelots,

qui nous ont été pris en forçant notre garde nous soient rendus dans le susdit navire le *Saint Jean*, sinon qu'on demande qu'on les fasse passer en France dans huit mois, en comptant du jour de la signature du traité.

Réponse. — Que nous leur promettons d'envoyer à Batavia les dits gens comme aussi les autres Français qui ont été arrêtés pour delà passer en Hollande dans les premières occasions et remis à la volonté de nos souverains pour les porter ailleurs.

4° *Demande.* — Que tous les déserteurs tant soldats que matelots nous soient remis dans le dit navire le *Saint Jean*.

Réponse. — Cet article à la volonté de nos souverains.

5° *Demande.* — Que notre retraite de l'île du Soleil soit tambour battant, mèche allumée, balle en bouche, avec toutes nos armes, canons, munitions tant de guerre que de bouche comme aussi notre bagage et généralement tout ce qui nous appartient.

Réponse. — Leur sortie accordée avec l'enseigne déployée, tambour battant, balle en bouche et leur bagage sans plus, laissant le surplus à la volonté de nos souverains ou du gouverneur général et des conseillers des Indes à Batavia.

6° *Demande.* — Qu'il nous sera accordé un mois de temps pour notre départ et que pendant ce temps-là ils ne mettront point pied à terre dans l'île ni aucun de leurs gens.

Réponse. — Qu'ils rendront l'île sans aucun délai dès demain au soir, où ils laisseront deux commissaires pour être présents à l'inventaire qui sera fait des armes et des munitions qu'on trouvera dans l'île à Sa Majesté Très Chrétienne et l'inventaire signé les commissaires se retireront.

7° *Demande.* — Qu'on ne fit aucune insulte ni à nos gens en nous retirant.

Réponse. — Accordée.

8° *Demande.* — Que le pavillon qui est planté sur la dite île n'en sera pas tiré qu'après notre sortie de la baie.

Réponse. — [Que] cet article soit référé à nos protestations qui ont été envoyées à M. de la Haye.

9° *Demande.* — Qu'on nous donnera toutes les commodités et les assurances pour nous retirer à Goa ou à Surate et pour y arriver le 20 septembre prochain.

Réponse. — Renvoyé au 3me article sans plus.

10° *Demande.* — Qu'on fournira, en payant, les vivres et rafraîchissements nécessaires pour ce voyage.

Réponse. — Que nous les traiterons chacun suivant sa qualité, officiers et soldats et de même que nous traitons les nôtres ; du reste renvoyé à l'article 3me.

11° *Demande.* — Que les noirs qui sont dans la forteresse sujets du Roi de Candy seront portés à Cotiary, en toute assurance, pour se retirer où ils voudront.

Réponse. — Les noirs resteront à notre discrétion.

12° *Demande.* — Que nous aurons la liberté de prendre tous les aparaux et agrès qui sont dans le navire l'*Indienne* conformément à ce qui s'y doit trouver par l'état de l'écrivain du Roi sur ce bâtiment.

Réponse. — On fera un inventaire des dits aparaux et agrès pour en être disposé après, suivant la volonté de nos souverains ou du gouverneur général ou conseillers de Batavia.

13° *Demande.* — Qu'on nous donnera un passeport en forme pour assurance de notre retour jusqu'en France et, en cas de refus du dit passeport, qu'on répondra de tous les dommages et accidents qui pourraient nous arriver par rencontre des navires Hollandais.

Réponse. — On leur donnera toutes les assurances pour ce qui regarde notre nation.

14° *Demande.* — Que tous les officiers, soldats et matelots qui sont sur l'île du Soleil seront embarqués dans un même vaisseau.

Réponse. — Nous leur donnerons passage sur nos navires autant que les commodités que nous avons le permettront.

Les réponses que je mets ici furent les articles du traité qui furent accordés ; l'arrêté est en ces termes :

Fait et arrêté en l'île de notre Compagnie le 19 juillet 1672. Ainsi signé : Reyclof Van Goens ; Laurent Pitt ; Preter de Graevhere ; Simon Van Wardens ; Jean Nollon ; M. Huisman ; Preter Martins ; Wilt Wangh ; Jean Fédérick ; Jean Boon.

Il n'est pas mal à propos de mettre aussi ici le prélude qui fut mis à la tête des articles du traité.

Articles faits et arrêtés par nous soussignés, Reyclof Van Goens, conseiller ordinaire des Indes, super intendant, amiral et maître de camp des affaires touchant la guerre tant par mer que par terre, expressément autorisé de M. le Gouverneur général Jean Mard Suicker et MM. les conseillers des Indes pour la défense de l'île de Ceylan, la côte de Maduré, Coromandel, Malabar et conjointement la flotte de défense et aussi les plus proches commandeurs de cette île, [articles] qui sont accordés et serviront en réponse sur les articles proposés par MM. de Lesboris, commandeur, et le Révérend Père Maurice, intendant dans l'île de la Compagnie Hollandaise, (s'entend) située au travers dans l'embouchure de notre ordinaire baie où nous hivernons, appartenant à la forteresse et territoire de Trinquemalé, pour remettre la dite île et les baies sous la Compagnie des Indes Orientales des Pays-Bas qui nous a été prise et usurpée par force et injustice de M. de la Haye, général des Français.

Les articles dressés et arrêtés de la sorte, la garnison sortit du fort le 20 au nombre de cinquante hommes tant sains que malades, les officiers compris. Ce qu'il y eut de fâcheux dans la reddition de la place, c'est que l'on fut forcé d'abandonner à la discrétion des Hollandais quatre-vingt ou cent Chingalais des sujets du Roi de Candy que les officiers de ce prince y avaient envoyés pour renfort de la garnison; ils furent mis aux fers et traités en esclaves. Les Hollandais firent inventaire de ce qu'ils trouvèrent dans la place, dispersèrent les officiers, les soldats et les matelots sur leurs vaisseaux et furent envoyés à Negapatam, où ils trouvèrent une partie des gens qui avaient été pris en diverses rencontres dans la baie et ceux qui étaient sur les vaisseaux le *Phénix* et l'*Europe*. Les officiers furent assez bien traités, les soldats et les matelots enfermés dans une grande maison et l'ordinaire comme à leurs équipages. Lorsque les Hollandais prirent les navires le *Phénix* et l'*Europe*, ils ne pillèrent rien dedans,

il y avait encore pour lors dans le *Phénix* dix-huit mille livres de la Compagnie entre les mains d'un marchand, de reste d'une plus grande somme que M. Caron lui avait fait compter pour acheter des vivres à la côte de Coromandel et qu'apparemment il n'avait pu employer; les officiers des vaisseaux du Roi trouvèrent à propos de partager cette somme entre eux, remontrant que, si elle était en une masse, les Hollandais en seraient infailliblement avertis et qu'ils s'en saisiraient; le marchand fut forcé d'y donner les mains, ils lui laissèrent deux milles livres pour sa part. Il y eut un Père Capucin qui eut un sac de mille livres. Ces officiers ne furent pas longtemps pourtant à se repentir du partage qu'ils avaient fait, ils demandèrent le sac de mille livres au Père Capucin qui leur rendit, ils furent trouver aussi le marchand pour lui faire rendre aussi les deux milles livres; sur le refus qu'il fit de leur remettre, ils se jetèrent sur lui et le maltraitèrent et le forcèrent ainsi à se dessaisir de ce qui lui restait. Je ne sais si la Compagnie a eu raison en France d'une action si violente et si injuste. Nos gens ayant resté quelque temps à Negapatam, les Hollandais les firent embarquer une partie sur des vaisseaux qui firent voile à droiture à Batavia, les autres furent mis sur des navires qu'ils envoyèrent à Masulipatam et à Bengale pour, de là, passer à cette capitale; ce fut par ceux qui vinrent à Masulipatam que nous apprîmes la suite des affaires de Trinquemalé.

Le sieur de Lesboris m'avait prié par une lettre que j'en avais reçue de tâcher de l'aller voir à bord et qu'il avait des affaires importantes à me communiquer, qu'il ne pouvait confier à une lettre. Je m'en étais excusé sur l'emploi que j'avais et qui ne me permettait pas de le quitter, mais comme la même prière me fut réitérée par une deuxième lettre et que je crus qu'il y avait quelque chose de particulier à me dire qui concernait le service du Roi, je n'hésitai pas de risquer un peu, pour ne rien négliger de ce qui pourrait contribuer au bien des affaires. J'envoyai demander au chef des Hollandais une permission pour aller au bord du navire où

était le sieur de Lesboris, sans nommer les personnes que je voulais y envoyer; elle fut accordée par le fiscal. Je pris le temps que le capitaine du bâtiment était à terre, je fus au bord; l'entretien que j'eus avec le sieur de Lesboris ne fut pas important; son dessein n'était que d'apprendre de moi la suite de l'aventure de l'escadre depuis qu'elle avait mis à la voile de la baie de Trinquemalé; il me confirma ce que j'ai rapporté de la prise du fort, il y ajouta aussi une particularité que je n'avais pas apprise, que M. de la Haye avait proposé à M. Caron d'y rester, que le directeur accepta la proposition moyennant qu'on lui laissât quatre cents hommes pour la garde de la baie; ce nombre de gens aurait trop affaibli l'escadre, ce qui porta à y faire rester le sieur de Lesboris avec cinquante-cinq hommes dont il y en avait trente-trois de malades, parmi ce nombre deux canonniers pour servir à trente pièces de canon qui étaient dans la place. Il me dit encore une circonstance qu'il n'y avait point d'eau dans l'île où le fort avait été élevé, qu'ils étaient obligés de la prendre dans un îlot proche de là, nommé l'île Caron, il n'y avait qu'un trajet d'une bonne portée de pistolet de l'une à l'autre, mais l'îlet commandait au fort, les Hollandais s'en emparèrent aussi d'abord et y dressèrent leur batterie.

Il y avait vingt-quatre Français dans le navire où était le sieur de Lesboris et l'équipage depuis le capitaine jusqu'au dernier des garçons n'était que de trente-six hommes; nos gens auraient pu s'en emparer facilement, les autres vaisseaux qui étaient en rade [étaient] sur le même pied, je veux dire que les Français y étaient les plus forts, que les équipages avec un peu de vigueur et prenant leur temps, ils auraient enlevé ces bâtiments. J'en parlai au sieur de Lesboris, j'en fis toucher aussi quelque chose aux officiers qui étaient dans les autres bords; tous ces gens-là témoignèrent être si mal satisfaits de M. de la Haye qu'ils prirent plutôt le parti de s'aller jeter dans les prisons de Batavia que de faire une action d'éclat et d'honneur qui les aurait fait distinguer et dont nos ennemis auraient souffert une perte considérable, les vaisseaux étant richement chargés. Ils avouèrent eux-mêmes qu'il leur était facile de faire main basse sur les Hollandais et d'aller mouiller devant San Thomé en trente heures de temps, mais pas un d'eux ne voulut rejoindre M. de la Haye; ils préférèrent ainsi la satisfaction de contenter leur passion, par l'aversion qu'ils avaient contre ce général, à la gloire qu'ils auraient acquise dans une si belle occasion. Ce ne fut pas seulement dans cette rencontre où ils manquèrent; les Hollandais envoyèrent la flûte l'*Europe*, de leur fort de la baie de Trinquemalé à Negapatam; il y avait plus de cent Français soldats et matelots entre les ponts de ceux qu'ils avaient pris et quinze ou vingt officiers sur le tillac, l'équipage des Hollandais de trente ou trente-cinq hommes. Un charpentier du nombre des prisonniers vint proposer aux officiers de se sauver, qu'avec une hache qui était sur le pont, qu'en trois ou quatre coups il aurait ouvert les caillebotis par où nos gens qui étaient entre les ponts pourraient sortir, qu'ils n'avaient qu'à se jeter sur l'équipage pendant qu'il agirait, que le coup était sûr; le capitaine de la même flûte qui était parmi le nombre de ces officiers s'opposa à l'action, il dit qu'il avait donné au sieur Reyclof sa foi de gentilhomme qu'ils n'entreprendraient rien contre l'équipage; ceux qui me connaissaient demeurèrent d'accord que cet engagement ne l'attachait pas et qu'il pouvait passer outre sans être accusé de manquer à sa parole. Je partis du bord à neuf heures du soir et j'arrivai sur le minuit à la pointe.

Nous eûmes avis dans ce mois que l'ambassadeur des Hollandais s'était retiré de Golconde sans avoir pu rien obtenir de ses demandes. Cette ambassade ne laissa pas de leur coûter de la dépense; ils réservèrent pourtant les présents les plus considérables et qu'ils ne devaient donner qu'en cas que l'on leur accordât ce qu'ils demandaient.

Le vent du nord-est fut fort rude dans la fin d'octobre, jusque-là que deux navires hollandais, de six qui y étaient mouillés, furent obligés de mettre à la voile, quoique l'un des deux ne fût pas entièrement chargé et de l'autre le capitaine, l'écrivain et un pilote étaient à terre avec l'équipage

de la chaloupe. On était si persuadé que les Français qui étaient sur des bâtiments étaient en possession de se rendre maîtres des équipages, qu'il y eût des paris dans la loge des Hollandais de Masulipatam que nos gens avaient enlevé ces vaisseaux ; il n'en était rien pourtant, nos Français n'eurent pas assez de vigueur pour donner dans une action qui leur était si facile et qui leur aurait été si glorieuse ; au contraire, les équipages de ces navires étant faibles, ils aidèrent à manœuvrer et servirent ainsi d'instruments contre eux-mêmes pour s'aller jeter dans les prisons de Batavia.

Les Hollandais eurent des démêlés dans ce mois avec le gouverneur ; ils auraient fait descendre des ballots à la douane d'une longueur et d'une pesanteur qui fit croire qu'il y avait du canon dedans. L'avis en fut donné à cet officier qui donna ordre de retenir ces ballots ; les Hollandais prirent leur temps, ils furent avec main forte à la douane et les firent enlever par force dans leur loge ; il est vrai qu'il y avait du canon. Le Gouverneur leur fit parler sur cette action violente, il eut pour réponse qu'ils étaient en guerre à présent avec nous et obligés par là de se mettre sur leur garde ; l'affaire ne fut pas poussée plus avant. Le reste des vaisseaux hollandais qui étaient en rade mirent à la voile le dernier octobre pour Batavia.

Désaccord à Surate entre les directeurs Gueston et Blot. — Mort de Blot.

Je reçus le 3 novembre des paquets de Surate où il y avait des lettres pour M. de la Haye et pour M. Caron. J'appris par les lettres que MM. Gueston et Baron m'écrivaient la mort de M. Blot, l'un des directeurs, je fus informé par la même voie de ce qui s'était passé dans le Comptoir depuis que le sieur Gueston y était arrivé.

MM. Gueston et Blot s'étaient liés ensemble, avant que de partir de France, d'une amitié très particulière et qui semblait devoir être de durée, jusques là qu'ils se traitèrent de

frères. Cette amitié subsista encore quelque temps après l'arrivée de M. Gueston à Surate ; je ne sais si ce fut cette autorité partagée qui commença à y mettre de l'altération. M. Gueston parmi plusieurs bonnes qualités qu'il avait —, et son mérite a passé jusqu'à la cour, — était un peu lent à terminer une affaire, on peut dire même sans lui faire tort qu'il s'attachait quelquefois par trop à des choses de peu d'importance. M. Blot était un génie tout opposé, c'était un homme de travail qui allait d'abord au but et à l'expédition ; on proposa beaucoup d'affaires que M. Gueston voulait remettre de jour à autre, suivant son humeur traînante, M. Blot passait outre, il ordonna même plusieurs parties de marchandises de son mouvement. On commença de là à se picoter, mais ce qui acheva de brouiller les directeurs fut la perte du navire le *Saint-Esprit* dans lequel M. Gueston avait passé de France aux Indes ; ce bâtiment fut destiné à faire le voyage de Bantam, il était en rade et en charge, lorsqu'on apprit qu'il faisait beaucoup d'eau et par là inutile pour ce voyage, on résolut de le décharger et de le faire entrer dans la rivière pour y faire les réparations nécessaires ; on en tira les marchandises, à la réserve de quelques centaines de sacs de blé qu'on y laissa, peut-être pour épargner la voilure de deux ou trois barques, on fit entrer en cet état le navire en rivière, qui vint échouer sur un banc d'où il n'y eut pas moyen de le sauver. On ne pouvait rejeter cet accident que sur le pilote de terre qui s'était chargé de l'entrée du bâtiment ; cependant M. Blot dit publiquement que M. Gueston était la cause de cette perte. Cela acheva de rompre les mesures qu'ils gardaient encore entre eux ; ils éclatèrent après ouvertement. Je ne dois pas rapporter ici ce qu'ils se dirent l'un à l'autre à plusieurs reprises et en présence de ce qu'il y avait d'engagés et de serviteurs dans la loge. M. Baron s'empressait assez pour les raccommoder, mais il n'eut pas assez de crédit de ramener ces deux esprits irrités. Ce ne fut plus qu'une guerre ouverte, les exprès qui venaient de dehors étaient épiés ; c'était à qui attraperait le premier les paquets, celui qui s'en emparait les ouvrait sans y appeler ses collègues. Les gens

qui avaient les ordonnances à faire recevoir étaient assez embarrassées; l'un refusait de signer ce que l'autre avait fait; c'était un désordre dans la loge et, à moins d'en venir aux mains, on ne pouvait pas pousser les choses plus loin.

M. Blot tomba malade lorsque les choses étaient à l'extrémité et mourut le 24 août. La Compagnie souffrit assurément de cette perte, le défunt était un des bons négociants qui aient passé dans les Indes, ferme dans ses résolutions, entreprenant et homme de main dans les occasions, il n'avait pas bien acerté (alerté ?), néanmoins, dans ses premières vues, il faisait espérer à la Chambre générale de grands profits du commerce de l'Inde à l'Inde mais où il aurait beaucoup trouvé à retrancher, s'il avait vécu davantage. Comme il avait traité assez fièrement les engagés à son arrivée à Surate, sa mort leur fut assez indifférente; il était revenu pourtant de ses premiers sentiments, par les connaissances qu'il avait puisées par lui-même sur les lieux depuis son arrivée et l'on croit qu'il y aurait eu de la satisfaction à servir sous lui dans la suite. Cette mort remit la paix dans la loge, M. Gueston se chargea entièrement du gouvernement, changea tout ce que le défunt avait ordonné pour l'assortiment des cargaisons; il fit même vendre des marchandises destinées pour envoyer en France, montrant par là qu'il n'avait pas approuvé sa conduite. Celle de M. Gueston ne fut pas approuvée non plus de la Chambre générale qui comptait beaucoup sur M. Blot; elle trouva fort mauvais qu'on eût renversé d'abord toutes les dispositions de ce directeur; on crut et avec beaucoup d'apparence qu'il y avait plus de passion dans cette action que de vue pour le bien du service, mais il n'y avait plus à revenir pour lors. M. Baron vivait assez en repos et ne prenait de l'autorité dans les affaires que ce que M. Gueston trouvait à propos de lui en communiquer. Ils furent pourtant sur le point de se brouiller, M. Baron avait entre les mains le journal de M. Blot, que le défunt lui avait remis avant sa mort; M. Gueston en fut averti, il le demanda; sur le refus de [le] lui donner, il menaça de casser ce collègue et de le renvoyer en France; on ne crut pas néanmoins qu'il eût ce pouvoir, tout son avantage était *primus inter pares*. Cependant M. Baron, pour éviter de retomber dans les désordres d'où l'on venait de sortir, donna le journal à la charge de lui rendre; cela fut promis, mais M. Gueston ne crut pas être obligé de tenir sa parole. Un homme d'esprit qui était pour lors à Surate et qui connaissait assez bien le génie des directeurs, disait agréablement, de l'un qu'il ferait les affaires de la Compagnie et les siennes en même temps, d'un autre qu'il ne ferait pas les affaires de la Compagnie mais qu'il résussirait fort bien à faire les siennes, et du troisième qu'il ne ferait ni celles de la Compagnie ni les siennes; on a trouvé cette distinction fort juste.

Les marchandises qu'on avait destinées à porter à Bantam sur le navire le *Saint Esprit* furent chargées sur un vaisseau qu'on prit, afin d'entretenir le commerce de ce comptoir. Voilà les nouvelles de Surate.

Je dépêchai le même jour [3 novembre] des exprès à Madras porter les lettres que j'avais reçues pour M. de la Haye et pour M. Caron.

Les Anglais et les Hollandais eurent des démêlés pendant ce mois avec le gouverneur sur ce qu'il voulait faire ouvrir les ballots ou caisses que ces nations faisaient porter des bords de leurs vaisseaux dans leurs loges pour voir s'il n'y avait point dedans des armes ou des munitions; cette affaire n'eut pas de suite, le gouverneur ne la poussa pas, par la résolution où il vit ces nations de ne pas souffrir que l'on innovât rien aux anciens privilèges.

Le second de la loge des Hollandais vint me rendre visite le 18 à la pointe, où nous étions campés; cette visite n'était qu'à dessein de voir s'il ne tirerait pas quelque chose de nous dans la conversation sur la guerre que nous avions pour lors en Europe; je le régalai bien et c'est tout ce qu'il eut.

Je reçus des lettres de Bantam, le 21, des chefs du comptoir de la Compagnie; ils me donnèrent avis que le navire le *Vautour* y était arrivé heureusement, que M. l'Évêque d'Héliopolis, ce grand prélat des Missions Étrangères qui s'était embarqué à Surate sur ce vaisseau pour passer à Siam, n'ayant

pas trouvé là d'occasion de poursuivre son voyage, s'était déterminé d'aller à Bengale pour y prendre l'occasion des navires qui partent de là à Ténasserim ; il me fit l'honneur de m'écrire et m'adressa des lettres pour Messieurs les directeurs généraux.

Je reçus des lettres de Surate le 23, j'appris par là l'arrivée d'un houcre de la Compagnie, ce petit bâtiment était parti de France au commencement de l'année de conserve avec l'*Orient*, un navire de huit cents tonneaux, qu'ils avaient laissé au Cap Vert sans en avoir eu de nouvelles depuis.

Les coups de vent de la Saint François que l'on nomme à Surate l'Éléphant y avaient causé de grands désordres ; la rivière extraordinairement enflée avait porté des vaisseaux à un quart de lieue en terre ; des navires du Roi, qui étaient le *Saint Jean de Bayonne* que l'on raccommodait et le houcre le *Guillot* qui y était arrivé depuis, avaient souffert.

MM. les directeurs avaient envoyé le navire le *Saint Paul* et un houcre de la Compagnie, ces deux vaisseaux bien armés dans le Golfe de Perse au devant du navire le *Saint François* qu'on attendait de Bassora. On appréhendait pour ce vaisseau à cause de la guerre que nous avions contre les Hollandais.

Une affaire de tabac.

Nous eûmes un démêlé sur la fin de ce mois avec le gouverneur. Des gens que j'avais laissés dans la loge permirent à un homme du lieu de retirer du tabac dans un appartement de derrière, — c'est une marchandise de contrebande que cette plante, — sans la déclarer à cause des grands droits que le Roi de Golconde en retire. Le cotoual où prévôt, ayant eu avis que cette drogue était chez nous, y vint avec cinquante ou soixante soldats pour l'enlever, deux commis qui étaient pour lors à la loge, s'y opposèrent, ils furent soutenus d'un troisième qui survint heureusement sur ces entrefaites ; ils poussèrent les Mores et forcèrent le cotoual à se retirer, ils eurent l'adresse ensuite de faire enlever le tabac du lieu où il était. Je fus averti le soir de cette affaire,

je descendis à terre avec six de nos gens bien armés, j'entrai dans la loge sans aucune opposition, je m'informai de ce qui s'était passé et blâmai fort ceux qui avaient souffert d'y resserrer du tabac ; chacun se défendit de l'avoir permis. Je crus que cette action en demeurerait là, je retournai à bord emmenant un des commis que je croyais avoir contribué à ce petit désordre ; je fus averti néanmoins le lendemain que le cotoual était retourné à la loge avec main forte après notre départ, qu'il avait forcé la porte du magasin où le tabac avait été mis, qu'il n'avait pourtant rien trouvé. Il y avait deux commis dans la loge qui ne crurent pas devoir s'opposer à cette action, outre qu'ils n'étaient pas en état de soutenir contre quatre-vingt ou cent soldats, qui passèrent ensuite aux maisons de deux serviteurs de la loge qu'ils arrêtèrent, dont l'un était à moi mais qui furent relâchés aussitôt.

Je retournai le lendemain à terre, je fis porter mes plaintes au gouverneur par notre interprète sur la violence du cotoual ; il me fit dire qu'il n'avait pas approuvé cette action et qu'il avait aussi chassé cet officier, mais que nous avions le tort de notre côté de retirer dans la loge du tabac appartenant à des marchands particuliers, puisque nous savions que c'était aller contre les défenses du Roi son maître ; je réitérai mes plaintes, néanmoins l'affaire n'alla pas plus loin.

Je reçus plusieurs lettres de Golconde pendant ce mois. On me donnait avis qu'il y avait chaque jour plusieurs Français qui désertaient de San Thomé ; le Roi les faisait engager à son service avec bonne paye, sa politique n'était pas mauvaise ; on dit que les Hollandais avaient donné ce conseil. Parmi ce nombre de déserteurs, on nommait un Le Duc qui avait été secrétaire de M. Caron ; cet homme voyant que son maître se retirait en France où il n'osait pas aller, étant prévenu de crimes capitaux et ne trouvant pas de sûreté non plus à rester à San Thomé n'y ayant plus d'appui, il résolut de se retirer et de chercher sa fortune dans les Indes. On croit que M. Caron en savait quelque chose et qu'il y avait donné les mains.

Les Anglais de la Compagnie et les particuliers de cette nation firent porter tous les effets hors de la ville, ils appréhendaient qu'il n'y vint de nos vaisseaux, qu'on y fit descente et qu'on y mit le feu.

Le second des Anglais vint nous rendre visite le 1er décembre, il nous proposa de la part du chef de nous joindre ensemble contre les Hollandais à présent nos ennemis déclarés, il ajouta qu'ils avaient résolu de se retirer à Madapolam, une aldée proche de Narsapour, où il y avait de la sûreté à rester, qu'il nous invitait de passer avec eux et nous unir ensemble. Je le remerciai de ses offres sur ce que nous ne pouvions pas quitter le poste où nous étions sans des ordres de M. de la Haye ou de MM. nos directeurs.

Les habitants de Masulipatam faisaient porter leurs effets hors la ville à l'invitation des Anglais et des Hollandais. Le gouverneur, pour empêcher ce transport qui pouvait causer aussi du désordre, fit faire des défenses de rien enlever dehors, il mit des gardes aux portes pour y veiller et, considérant que cette alarme que prenait le peuple ne provenait que de la conduite de ces nations qui faisaient tout emporter, il leur envoya dire de ne plus rien faire enlever des effets. Des Anglais ayant été arrêtés ensuite à une des portes, le deuxième de la loge sortit avec dix hommes des leurs bien armés, cinquante soldats de la terre et plusieurs portefaix, ils furent à la douane dont ils se rendirent les maîtres, pointèrent trois pièces de canon pour battre dans une grande rue qui y répond, pendant qu'une partie restait là pour défendre l'entrée si l'on les venait attaquer; les autres firent charger toutes les marchandises qu'ils avaient là, qui furent mises dans quatorze barques qu'ils firent partir ensuite pour Narsapour; ils se retirèrent après dans leur loge.

Le gouverneur, extrêmement irrité de l'action des Anglais, fit décharger une barque, qui était au port, des marchandises qui leur appartenaient, qu'il fit mettre dans la douane où il envoya une garnison de cent cinquante hommes et leur fit demander mille pagodes comme une espèce d'amende pour la violence qu'ils avaient faite; nous

verrons la suite de cette affaire au commencement de l'année prochaine.

F. Martin prend le parti de se retirer à San Thomé.

Quoique le firman qu'on nous avait donné pour rester à la pointe et à la loge fut bien expliqué, le gouverneur nous avait promis néamnoins un firman plus ample, qu'il s'était engagé de faire venir de la Cour, je l'avais fait presser souvent par notre courtier et par notre interprète de nous tenir sa parole et d'y faire ajouter une assurance entière pour les personnes de notre nation, de quelque qualité qu'ils fussent, qui passeraient sur les terres du Roi de Golconde. MM. les directeurs m'avaient chargé de demander cette assurance, peut-être pour servir à l'un d'eux à passer par cette voie à San Thomé, les risques étant grands pour lors par la mer à cause de la guerre déclarée contre les Hollandais ; cet homme nous remettait toujours, il s'expliqua mieux sur la fin, il me fit dire qu'il fallait une somme de 1.000 pagodes pour faire venir l'acte dans la forme que nous le demandions ; je me moquai de sa proposition, je pris ensuite la résolution de me retirer à San Thomé, je donnai ordre à terre de nous faire des victuailles pour emporter avec nous afin de n'être point à charge dans une place assiégée. On nous envoya des victuailles à bord, gardant néanmoins des mesures de n'en pas faire partir une quantité à la fois, afin de cacher notre dessein.

Difficultés anglo-indiennes à Masulipatam.

Depuis la violence que les Anglais avaient faite à la douane, le gouverneur faisait tenir des soldats sur les avenues de leurs maisons pour empêcher qu'on y portât l'eau, du bois et les autres choses nécessaires ; j'ai déjà remarqué que c'est par où les Mores commencent à Masulipatam lorsqu'ils en veulent à une nation. Les Anglais passèrent quelques jours de même sans souffrir de l'incommodité, sur la fin l'eau leur manqua, ils m'en-

voyèrent prier de permettre que nos bœufs que nous envoyons quérir de l'eau hors la ville, passassent en retournant proche de leur loge et qu'ils s'en saisiraient, je ne vis point d'inconvénient à donner cet ordre aux conducteurs des bœufs ; ces gens en retournant voulurent l'exécuter ; les gardes qui étaient aux avenues les empêchèrent et leur firent prendre un autre chemin. Les Anglais qui étaient assemblés dans leur loge pour célébrer leur Noël suivant le style vieil qu'ils observaient, — c'était le 4 janvier 1673 — sortirent au nombre de 10 ou 12 mais assez mal armés et suivis de 28 à 30 soldats de la terre ; les gens du gouverneur tinrent ferme, il y eut quelques coups de tirés, les Anglais lâchèrent le pied à la fin ; un marchand particulier de leur nation sortit au bruit pour les joindre, il fut poussé jusques dans la maison d'un More où il s'était retiré et percé de plusieurs coups dont il mourut ; il y eut des soldats de blessés des deux parts ; chacun se retira après à son poste. Les marchands de la terre s'employèrent pour accommoder cette affaire, les Anglais me prièrent aussi de les y servir ; j'envoyai le lendemain de cette action chez le gouverneur, je lui fis représenter qu'il n'en devait pas user de la sorte avec les nations. Cet officier me répondit qu'il n'avait pas commencé, que les Anglais étaient les agresseurs et qu'ils devaient payer la faute ; il leur demandait 4.000 pagodes, ils en offrirent 1.000, jusqu'à 1.200. On nous a assuré depuis que le gouverneur avait tiré de cette affaire 1.600 pagodes. Quoique leurs six vaisseaux qui étaient allés à Bengale retournèrent à Masulipatam le 5, ils envoyèrent, d'abord qu'ils furent mouillés, leurs chaloupes à terre bien armées ; ils crurent par là intimider le gouverneur ; cet officier se tint sur ses gardes et, sans pousser les choses à l'extrémité, il amena les Anglais à ses fins.

Fr. Martin quitte Masulipatam et arrive à San Thomé (15 janvier 1673).

Après avoir disposé les choses pour notre voyage à San Thomé, payé les dettes que nous devions, fait embarquer les

effets les plus considérables que nous avions dans le comptoir, j'envoyai donner avis au gouverneur et aux principaux de notre résolution ; j'y ajoutai que pour leur montrer que ce n'était pas dans l'intention de rompre avec eux que nous quittions, que je laissais deux Français à la loge sous l'assurance du firman du Roi de Golconde.

Ils me firent dire qu'ils n'approuvaient pas mon départ, cependant qu'ils n'avaient rien à proposer davantage puisque j'étais résolu de partir. Le gouverneur me fit porter paroles en particulier que j'assurasse M. de la Haye que Sidi Musafer le servirait avec plaisir sur l'affaire de San Thomé et qu'il pouvait s'en ouvrir avec toute assurance à ce ministre, il me promit aussi qu'il protégerait les deux Français que je laissais, dont le premier était le sieur Malfosse, et qu'il ne leur serait fait aucun tort. Deux commis me demandèrent de passer à Surate pour retourner en France ; je leur en donnai la permission et le gouverneur un passeport pour passer en toute assurance sur les terres du Roi de Golconde ; le reste de nos gens s'embarquèrent. J'avoue que notre séjour à Masulipatam aurait pu servir dans la suite, mais comme M. de la Haye ne m'avait rien répondu de ce que je lui avais écrit des offres de Sidi Musafer pour accommoder l'affaire de San Thomé, que MM. les directeurs m'avaient écrit fort crûment qu'ils croyaient que la peur que j'avais eue de me jeter dans une place assiégée m'avait fait rester à Masulipatam, je vis bien que je n'avais point d'autre parti à prendre que de m'y retirer, j'en donnai avis aux directeurs, je laissai les lettres au sieur Malfosse pour les envoyer à Surate, je lui remis des ordres pour sa conduite et nous mîmes voile le 10 janvier pour San Thomé. Quoique la route y soit facile de Masulipatam pendant la moisson du nord, n'ayant point de pilote sur la quèche, nous nous engageâmes le 12 entre les bancs qui sont le long de la côte devant Armegon, d'où nous eûmes de la peine à nous retirer, nous passâmes le 15 après midi devant Paliacate, beau frais, je fus mouiller la nuit environ deux lieues nord de Madras pour pouvoir arriver de jour, nous levâmes l'ancre le 16 à quatre heures du matin, nous mouillâmes trois heures après devant San Thomé, nous saluâmes la place, je descendis à terre

ensuite, nous trouvâmes M. de la Haye sur le bord de la mer où il s'était arrêté en retournant de visiter les dehors.

Avant que de continuer la matière et la suite de notre arrivée à San Thomé, je crois devoir rapporter ce qui était rapporté de plus important après la prise jusques au 16 janvier que nous mouillâmes devant la place.

CHAPITRE VII

LE PREMIER SIÈGE DE SAN-THOMÉ PAR LES MORES.
(SEPTEMBRE 1672-10 MARS 1673)

Aspect de San Thomé. — Premières mesures de défense.

M. de la Haye s'étant rendu maître de la ville de San Thomé, visita lui-même partout pour en reconnaître l'état, il n'y avait d'autres ennemis dedans que ceux que l'on avait arrêtés, prisonniers, les troupes furent portées ensuite dans les places et sur les bastions, après quoi il alla à l'église cathédrale faire chanter le *Te Deum* en action de grâces. Les Mahométans avaient eu beaucoup de respect pour cette église où ils n'avaient fait aucun désordre, les tableaux à leur place, tous les ornements enfermés dans de grandes armoires qui étaient dans la sacristie et jusqu'à des chandeliers de cuivre qu'ils avaient conservés ; les Hollandais n'en ont pas agi de même, ainsi que nous le verrons dans la suite. Il y avait une chapelle en entrant à droite dans cette église où l'on tenait par tradition que saint Thomas avait été ; je ne sais si c'est par cette créance qui s'était insinuée parmi les peuples, par un respect particulier qu'on avait pour ce grand apôtre, mais il est certain qu'on n'entrait point dans cette chapelle sans être saisi d'une sainte horreur qui surprenait d'abord, il y a peu de personnes qui n'aient senti ce même effet en y entrant ; l'église fort belle, la couverture de charpente fut estimée par M. de la Haye pour un des beaux ouvrages qu'il eut vus à cause de la beauté du bois et de la hardiesse de l'ouvrage, soutenu par une seule clef,

les rues fort belles, la ville bien coupée, les maisons bien bâties mais presque toutes en ruines, les Mores les ayant laissé dépérir. Ils s'étaient même servis d'une partie des portes et des fenêtres pour faire du feu. Avec un peu de dépense et un peu de temps, cette ville l'aurait emporté sur toutes les autres places de la côte.

Le lendemain de la prise, on fit publier un ban de ne faire aucun désordre sous peine de la vie, de ne point insulter les habitants qui étaient dans les dehors, de ne rien prendre sans argent et, pour éviter les difficultés qui pouvaient arriver sur l'achat des vivres, on marqua une place pour servir de marché public où toutes les denrées seraient apportées et vendues suivant le prix qu'on y mit par une taxe qui fut affichée en plusieurs lieux ; cet ordre était très bon, mais on trouva que M. de la Haye manqua un peu à deux choses, le premier, il établit d'abord une espèce de bureau pour la réception des droits établis sur les denrées qu'on apporterait du dehors, la deuxième de faire battre une monnaie qui n'avait cours qu'à San Thomé. Le peu qu'on a tiré des droits de la part des denrées a fait connaître que les mesures avaient été fort mal prises ; les fanons qu'on fit battre, — c'est le nom d'une monnaie courante du pays, — furent rebutés au dehors. Les politiques jugeront mieux que moi si l'on devait commencer par là pour s'établir dans l'esprit des habitants et des gens de la terre.

Le navire le *Triomphe* ayant été condamné, on en fit mettre le canon à terre pour mettre sur les bastions. Le gouverneur de Madras envoya deux des premiers du Conseil féliciter M. de la Haye sur sa conquête et lui offrir toute bonne correspondance, il fut remercié et assurance de la même chose de notre part.

Les murailles de la place étaient assez mal en ordre du côté de la terre en des endroits. M. de la Haye donna des ordres aussitôt pour y faire les réparations nécessaires, le commissaire fut aussi chargé de dresser un état de ce qu'on avait trouvé dans la ville, de faire un dénombrement des maisons, un papier des terres, des dépendances et généralement de tout ce qui relevait de la place.

Deux soldats ayant pris de force sur les avenues de la ville les denrées qu'une femme apportait au marché, sur les plaintes qu'on en fit, ils furent arrêtés, ils tirèrent au billet, le malheureux [désigné par le sort] fut passé par les armes le 1er août.

Plusieurs Portugais s'étaient jetés dans San Thomé après la prise et même emparés de plusieurs maisons sous prétexte qu'elles avaient été à eux avant que les Mores fussent maîtres de la place. M. de la Haye fit publier un ban par lequel il fut ordonné à tous les Portugais qui étaient dans la ville de donner au commissaire leurs noms, leurs qualités et marquer les prétentions qu'ils disaient avoir.

Première mention de Pondichéry.

M. de la Haye prévoyant à la nécessité des vivres d'où l'on pouvait avoir besoin dans San Thomé, il fit partir un de ses gardes qu'il envoya à Pondichéry. Le gouverneur qui était pour le Roi de Visiapour dans ces quartiers, c'était Chircam Loudy, dont j'ai parlé dans cette relation, nous avions entretenu correspondance avec lui depuis la fin de l'année 1670. Sur l'avis qu'il eut de la prise de San Thomé, il écrivit à M. de la Haye et lui fit offrir d'un lieu pour un établissement sur les terres de son gouvernement.

L'attaque du 9 août.

On travaillait cependant à monter des canons sur les bastions et les garnir de munitions nécessaires, les officiers et les détachements nommés pour les garder ; on eut quelques alarmes le 7 et le 8 mais fausses, elles servirent à faire connaître que la garnison était en état de faire son devoir.

On donna avis à M. de la Haye le 9 août qu'il y avait un corps de 1.500 hommes des ennemis postés à un village nommé Corumbat, à une lieue de la ville, qui empêchait les gens de la terre d'y apporter leurs denrées et qu'ils devaient être joints dans peu de jours d'un corps plus considérable de troupes. L'importance de faire d'abord quelque chose d'éclat fit résoudre M. de la Haye d'aller attaquer les ennemis dans leur camp, il fit descendre des matelots à terre qu'il dressa lui-même, il

nomma les officiers qui devaient le suivre, Le détachement était de 300 hommes soldats et matelots où se joignit sa maison, la compagnie des cadets et les volontaires parmi lesquels il y avait dix ou douze Portugais.

Les troupes partirent sur les deux heures du matin le 10 sous la conduite des guides que l'on prit, ils furent chargés de faire un détour afin de prendre les ennemis en flanc et en queue ; on ne sait si ces gens ne savaient pas bien la carte, où s'il y avait de la trahison dans leur fait, M. de la Haye les en a soupçonnés. On fut tout le reste de la nuit en marche par de mauvais chemins, chacun crut avoir fait plus de quatre lieues. On arriva au grand jour au camp, les ennemis avaient été avertis de la sortie, ils voyaient approcher nos troupes et s'étaient mis sur leurs gardes, en apparence en résolution de se bien défendre, tout ploya pourtant au premier feu qu'on fit sur eux, ils quittèrent le camp où l'on entra, on les poussa après dans la plaine où ils se rallièrent ; il y eut plusieurs actions de vigueur pendant plus de deux heures de temps qu'on fut à escarmoucher contre eux et l'on se mêla aussi plusieurs fois, les officiers firent très bien leur devoir. M. de la Haye était partout où il y avait le plus de danger, il fut même blâmé de s'exposer trop, il se trouva attaqué par quatre soldats de la tribu des Rajas qui sont en estime parmi les Gentils, il aurait eu de la peine à s'en démêler quoi qu'il en eût couché déjà deux à bas, un soldat nommé La Jonquière arriva heureusement qui tua d'un coup de fusil un des ennemis qui portait la pointe de sa pertuisane dans le ventre de ce général, ce fut ce qui le tira du danger. Les Mores revinrent souvent à la charge, mais toujours repoussés. On trouva à propos de faire retraite ; il y avait un beau pillage à faire dans le camp s'il avait été permis, on ne toucha à rien par les ordres du général. Les troupes mises en ordre pour se retirer, on battit la charge, la cavalerie des Mores suivit longtemps sur les ailes pour prendre l'occasion d'entamer le bataillon, ils n'osèrent pourtant l'entreprendre, des mousquetaires détachés du corps étaient sur les flancs et la queue qui les faisaient retirer quand ils s'approchaient à la portée, l'on regagna San Thomé toujours dans cet ordre. Les Mores y perdirent des gens, nous y laissâmes deux ou trois des nôtres et autant qui furent blessés. Cette action fit beaucoup d'éclat parmi les gens du pays qui n'étaient pas accoutumés à des actions de vigueur, les ennemis se retirèrent aussi le lendemain et furent camper plus loin.

Il arriva à Madras le 14 août un envoyé du Roi de Golconde chargé d'une lettre de civilité pour le gouverneur et d'un présent d'une veste, sous-veste, ceinture et turban à l'ordinaire ; on appréhendait à la Cour que les Anglais ne se joignissent avec nous, on tâchait de les ménager.

Arrestation d'un navire anglais.

Lorsque l'escadre arriva à la rade de la ville de San Thomé, il y avait un petit navire qui y était mouillé en charge pour Achem, qui appartenait au sieur Gersey, anglais, marchand particulier de Madras, riche pour lors ; il avait été autrefois au service de leur compagnie et chef de son comptoir à Masulipatam. Cet homme, fier de son naturel, traitait assez cavalièrement avec le gouverneur de cette place et prétendait ne pas être obligé à le reconnaître, il avait même prémédité de se retirer à San Thomé ; il avait une grande maison hors de la ville où il faisait élever de nouveaux appartements. Le gouverneur de Madras qui n'était pas satisfait de la conduite de cet homme, en écrivit à M. de la Haye, il y ajouta qu'il avait correspondance avec les Hollandais, qu'il s'en fallait défier, que le petit navire qui était à la rade de San Thomé n'avait point de commission ni de passeport, que ce marchand croyait être exempt d'en prendre et que nous pouvions avec justice arrêter ce petit bâtiment. Le gouverneur avait ses vues là-dedans qui n'étaient pas connues de M. de la Haye pour lors, il souhaitait ramener à lui le sieur Gersey dont il pouvait avoir besoin dans la suite, il croyait qu'après que le petit navire aurait été arrêté, que cet homme aurait recours à lui pour le faire relâcher, il s'attendait qu'il y trouverait toute la facilité et que l'obligation que le marchand lui aurait par là l'attacherait à ses intérêts. Je m'étends sur cet article pour ce que cette action a fait du bruit parmi les Anglais.

A la réception de la lettre du gouverneur, le petit bâtiment avait levé l'ancre et était allé mouiller entre San Thomé et Madras. M. de la Haye y envoya une chaloupe armée avec un officier dessus ; étant arrivé à bord, on demanda à voir la commission ou passeport, et sur la réponse faite par le capitaine qu'il n'en avait point, on amena le navire qu'on fit mouiller au milieu des vaisseaux de l'escadre, l'équipage en fut tiré et mis à terre et des gardes dessus pour y veiller. Le sieur Gersey eut recours en même temps au gouverneur de Madras qui s'y était bien attendu, il fit quelques difficultés d'abord, mais ensuite il écrivit à M. de la Haye pour le faire relâcher.

Cette affaire traîna longtemps, il y eut plusieurs lettres écrites de part et d'autre, des envoyés de Madras vinrent exprès à San Thomé, l'on ne prit pas cela en jeu de notre côté, M. de la Haye ne crut pas devoir aussi servir d'instrument à satisfaire la passion du gouverneur, il répondit que le navire ayant été arrêté sur les avis qu'il avait donnés, qu'il ne pouvait point le relâcher et qu'il ferait assembler le Conseil de Marine sur cette action. On fut quelques jours après au bord du navire le *Navarre*, où les officiers furent appelés, le bâtiment adjugé de bonne prise, sauf au sieur Gersey de se pourvoir en Europe contre l'arrêt. Je ne dois pas admettre que M. de la Haye offrit de remettre le jugement de cette prise au Roi d'Angleterre, mais que le propriétaire crut trouver mieux son parti à s'en rapporter au jugement des officiers de l'escadre. On en écrivit ensuite au gouverneur de Madras. Cette action fit crier les Anglais qui ne savaient rien du secret, elle était néanmoins dans la justice ; cependant quelques-uns des officiers français ont cru qu'on pouvait relâcher ce vaisseau et donner satisfaction au gouverneur dont on pouvait avoir besoin dans la suite. On fit l'inventaire des marchandises qu'il y avait dans ce bâtiment qui pouvaient monter à 12 ou 1.500 livres, le navire était en bon état.

Attaques répétées contre San Thomé.

On continua à monter les canons sur les bastions, les capitaines des vaisseaux eurent ordre de venir mouiller le plus près

qu'ils pourraient de la place, afin de pouvoir les défendre en cas d'attaque des batteries qui donnaient sur la mer. M. de la Haye allait de temps à autre faire un tour dans la terre pour accoutumer les peuples à notre domination.

Les ennemis parurent le 3 septembre au nombre de 2.000 hommes à une demi-lieue de la place, des gens détachés de leur corps vinrent mettre le feu à des maisons couvertes de paille les plus écartées dans les dehors. M. de la Haye sortit, les gens détachés se retirèrent et furent rejoindre le gros, il y avait une pagode au milieu de la peuplade à 400 pas de la ville qu'on fit fortifier, où l'on mit douze ou quinze hommes sous un commandant, on y fit monter aussi des pierriers pour empêcher l'approche des ennemis.

Les ennemis firent du désordre la nuit du 5 au 6 dans la peuplade, on tira sur eux de la ville et de la pagode fortifiée mais à coups perdus, ils vinrent le 6 jusqu'à une portée de mousquet de la place. M. de la Haye à la tête d'un détachement les poussa dans la plaine ; ils entrèrent encore la nuit du 6 au 7 dans les dehors, on tira sur eux au hasard ; ils parurent encore le 7 au nombre de 1.000 chevaux et 4.000 fantassins, ils gagnèrent le bord de la mer et vinrent jusqu'à la portée du canon ; trois ou quatre voiliers les forcèrent à se retirer dans la terre.

Les gens qu'on avait arrêtés sur le petit bâtiment qui avait été adjugé de bonne prise et qu'on retenait à San Thomé furent relâchés le 10 à la prière du gouverneur de Madras.

Une troupe d'ennemis vint donner fièrement le 13 dans les dehors et poussèrent d'abord des soldats de la terre qui étaient en garde, ils furent soutenus par un détachement des Français, ces gens [les Français] reprirent cœur et forcèrent les Mores à se retirer après avoir perdu dix hommes des leurs. Ils commencèrent dès lors à former un camp proche des dehors et à s'y fortifier, montrant par là le dessein qu'ils avaient d'assiéger la place et de l'attaquer dans les formes, ce qui porta M. de la Haye à faire abattre les maisons les plus proches de la ville où l'on pouvait venir à couvert jusqu'au pied des murailles ; on employa à ces démolitions des pionniers du pays et des matelots.

Caron repasse en France.

M. Caron prit la résolution, apparemment de concert avec M. de la Haye, de repasser en France pour représenter l'état des affaires des Indes et la nécessité d'y être secouru promptement. Le navire le *Jule* fut destiné pour ce voyage où l'on fit embarquer le capitaine du *Breton*, jugé par le Conseil incapable de cet emploi. L'on donna ordre au capitaine d'un houcre de la Compagnie de s'apprêter aussi pour aller à Surate. M. de la Haye écrivit par ces deux voies à la Cour. Pendant qu'on était après ces expéditions, seize navires hollandais parurent le 20 au sud, notre général fut à bord du *Navarre* faire tout disposer pour se défendre si l'on nous attaquait, les officiers des autres vaisseaux eurent ordre aussi de se mettre en état, les 16 vaisseaux passèrent au large faisant route au nord.

On continua les démolitions, cependant qu'on élevait un petit fort à 400 pas au sud de la place pour défendre un corps de nos soldats du pays qui campaient proche de là et le village des Maquois ou pêcheurs ; il fut nommé le fort Sans Peur. Ces soldats, je dis du pays, ayant reporté que la paye qu'on leur donnait ne pouvait pas les faire subsister, elle fut augmentée de 30 livres par mois, ils recevaient par là une pagode, qui revenait pour lors à 6 livres de notre monnaie.

Les Mores brûlèrent leur camp, le 25 ils s'approchèrent à une portée de mousquet de la place. les maisons qui y étaient en quantité dans la peuplade leur servaient à se mettre à couvert et à pousser leurs travaux. Il arriva le même jour à la rade un petit navire portugais chargé d'araque, — c'est une boisson du pays — et de quelques rafraîchissements. M. de la Haye fit acheter la cargaison.

Les ennemis avancèrent le 27 et 28 pour pousser leurs retranchements. M. de la Haye à la tête des retranchements les repoussa avec perte de leur côté. On ne peut pas donner assez de louanges à ce général de son activité à être partout. On peut dire aussi pour lui rendre justice qu'il n'y a point eu de soldats ni d'officiers qui se soient plus exposés que lui.

Les Mores coupent nos communications avec Madras.

Quoique les Anglais ne fussent pas contents de nous voir si proche d'eux [ni de] l'arrêt du navire du sieur Gersey où la nation s'intéressait, on tirait néanmoins des vivres de Madras qui servaient beaucoup à la garnison. les particuliers de cette nation y trouvaient aussi leur compte. Les Mores voulurent empêcher ce petit secours, ils postèrent un corps de troupes sur les avenues de ces deux places, des gens qui retournaient de Madras le 29 et qui apportaient des rafraîchissements furent arrêtés. M. de la Haye envoya le sieur d'Estreville, capitaine de ses gardes, avec dix hommes de ce corps pour pousser les ennemis, il était soutenu d'un détachement de 50 hommes et de quelques soldats de la terre commandée par le sieur Rebrey et par le sieur de Maillé. Les Mores furent attaqués et poussés, ils envoyèrent depuis un corps de troupes plus considérable qui se fortifièrent dans une pagode presque en égale distance des deux places et nous fermèrent par là le secours que nous pouvions recevoir de Madras par terre.

Les ennemis vinrent se porter la nuit du 29 au 30 à 200 pas de la place dans des cases où ils faisaient beau feu sur nous. M. de la Haye ne pouvant souffrir ce voisinage sortit à la pointe du jour à la tête de 150 hommes et fit conduire deux petites pièces de canon qui servirent utilement, les Mores furent attaqués de près ensuite, ils soutinrent assez longtemps mais enfin, forcés après la perte de 40 de leurs gens, ils se retirèrent à leurs grands retranchements, les cases qui avaient servi à les mettre à couvert furent brûlées ensuite. Un corps des mêmes troupes se fortifiait dans une pagode du sud-ouest de la place où ils faisaient leur place d'armes pour avancer après leurs travaux. L'armée des ennemis était pour lors, suivant les avis que l'on donnait, de 6.000 hommes de pied et de 2.000 chevaux sous le commandement des généraux Babasaïb, Trimourcoursouraja et Moudelnaïque, ces deux derniers gentils. Babasaïb, mahométan, avait le commandement sur eux, chacun avait néanmoins ses troupes séparées et faisaient aussi chacun leur attaque à

part ; il y avait encore des officiers de réputation sous ces commandants.

On va chercher des vivres à Pondichéry.

Le 1er octobre, M. de la Haye fut à bord du navire le *Navarre* et donna ordre au capitaine de ce bâtiment ainsi qu'aux capitaines des vaisseaux le *Breton*, la *Diligente* et le *Rubis*, — ce dernier étant le petit navire du marchand anglais qui avait été adjugé de bonne prise, — de faire voile à Tranquebar pour y faire des vivres et de repasser après par Portonovo et par Pondichéry pour y charger des victuailles qu'on avait donné ordre d'y assembler. Le capitaine du navire le *Jule* eut aussi ordre de faire voile pour France et le houcre de la Compagnie pour Surate, M. de la Haye prit congé de M. Caron, il lui remit les paquets et retourna à terre. Ces vaisseaux mirent à la voile la nuit, il ne resta à la rade que le navire le *Flamand* et la flûte la *Sultane.*

Un détachement fut commandé le 2 pour aller mettre le feu à des cases qui restaient encore de celles où les ennemis étaient venus se mettre à couvert. L'ordre fut exécuté, ils tirèrent ce jour quelques coups de canon d'une batterie qu'ils avaient élevée, l'on abattit le 3 plusieurs arbres de palmistes qui étaient proche de la place, cela attira une escarmouche sans suite considérable.

Le 4, les ennemis avancèrent un retranchement jusqu'à une pagode qu'ils voulaient enfermer. M. de la Haye y fut avec ses gardes, la compagnie des cadets et les volontaires ; après une heure d'escarmouche fort rude, les ennemis quittèrent, ils eurent quelques-uns de tués et plusieurs de blessés. On y perdit vingt officiers de mérite qui y furent blessés et qui moururent quelques jours après.

On continua le 5 la démolition des cases les plus proches de la place, on travailla aussi à enfermer par un ouvrage avancé le bastion Saint-Louis ; les ennemis avancèrent beaucoup leurs travaux de ce côté.

Six soldats désertèrent la nuit du 5 au 6 ; sur l'avis qu'on en donna à M. de la Haye il fit assembler les troupes sur la place, il leur remontra leur devoir et le tort qu'ils se faisaient à eux-mêmes d'abandonner le service du Roi pour s'aller rendre esclaves parmi les infidèles, ils promirent tous de tenir bon, il y en eut pourtant beaucoup qui ne tinrent pas leur parole.

Les 7, 8 et 9, on continua les démolitions des cases les plus proches de la place. On attaqua le 10 les ennemis dans le retranchement qu'ils avaient proche de la pagode. M. de Rebrey, qui tenait la tête d'un détachement de 30 hommes, sauta le premier dedans et fit main basse sur ce qu'il rencontra. Les Mores y perdirent vingt-cinq ou trente des leurs, l'enseigne des gardes de M. de la Haye y reçut une blessure dont il mourut, quelques jours après, deux soldats y furent aussi blessés. On attaqua les ennemis le 12 dans un poste avancé ; sur le point de les en chasser, il survint une pluie si furieuse qu'on fut obligé de se retirer, le vent s'enfla ensuite avec violence et força les officiers des navires le *Flamand* et la *Sultane* qui étaient en rade de laisser leurs câbles et leurs ancres et de faire voile au large.

Six navires hollandais et un flibot parurent le matin au nord et continuèrent leur route au sud, ils passèrent au large de la place. Les deux vaisseaux qui avaient déradé revinrent mouiller à la rade la nuit du 14 au 15, on fit sortir le matin un détachement qui continua à travailler aux démolitions des cases les plus proches de la place, les Mores tirèrent de leurs retranchements sur nos travailleurs, on leur riposta de même.

On prit le 16 un espion des ennemis qui venait s'informer s'il y avait encore beaucoup de vivres dans la place, il fut interrogé et convaincu ; on lui coupa la tête le 17.

Les ennemis tirèrent le 18 contre le bastion le Saint-Louis, d'une nouvelle batterie qu'ils avaient élevée et firent feu de même ; le 19 ils continuèrent à travailler à leurs retranchements et à avancer leurs travaux.

Deux capitaines des soldats du pays qui étaient à la solde eurent différent ensemble le 20 et pensèrent à en venir aux mains avec leurs gens. M. de la Haye les accorda. Les ennemis conti-

nuèrent leur approche au bastion saint Louis, nous travaillions de notre côté à un retranchement qu'on y faisait pour les arrêter.

Le navire le *Flamand* mit à la voile de 21 pour aller chercher des vivres du côté du sud.

Il y eut une escarmouche le 23 où deux de nos officiers furent blessés. La nuit du 23 au 24, un canonnier nommé Gourdon qu'on avait mis à une pagode pour y commander dix matelots déserta, c'était un homme de main et que l'on croyait fort attaché au service. Ce misérable s'alla jeter au service des Mores dont il embrassa la religion, il fut des premiers après à s'employer contre nous dans leurs batteries, il est mort depuis de misère.

Le navire le *Navarre* et le petit vaisseau le *Rubis* revinrent mouiller le 24 à notre rade, ces deux bâtiments apportaient des victuailles qu'ils avaient chargées à Tranquebar ; la frégate la *Diligente* était entrée à Porto Novo pour y faire étancher plusieurs voies d'eau qui mettaient ce bâtiment hors d'état de rendre service.

Le 27, les Mores sortirent de leur camp, ils attaquèrent nos gens qui travaillaient au dehors, cela nous attira une escarmouche où ils perdirent quelques-uns des leurs, ils furent forcés de se retirer dans leurs retranchements.

Les ennemis ne discontinuèrent point ni jour ni nuit à travailler à leurs retranchements qu'ils avançaient toujours et nous de notre côté à les traverser et à les fortifier. On donna avis le 31 à M. de la Haye qu'on avait levé 200 soldats du pays à Porto-novo, parmi lesquels il y avait des Portugais et des topas. Le même jour, il reçut une lettre de la part de Moudelnaïque, l'un des généraux des ennemis, qui s'offrait de le venir joindre avec ses troupes. Cet homme était fort inconstant et avait changé souvent de parti dans les guerres du Carnate. M. de la Haye qui en était averti lui fit répondre qu'il lui ferait toutes les conditions raisonnables qu'il pourrait demander mais qu'on ne pouvait traiter avec lui qu'en s'engageant à envoyer sa femme et ses enfants à San Thomé pour servir de garant de sa parole ; l'envoyé qui apporta la lettre fut régalé d'un présent. Cette

affaire n'a pas eu de suite, il y a apparence que ce général n'avait envie en se jetant parmi nous que de chercher les occasions de trahir.

Les Mores avancèrent une tranchée pour enfermer une grande maison qu'ils avaient terrassée et où ils espéraient élever une batterie, ils s'y étaient fortifiés et d'une manière qui paraissait que des Européens les conduisaient dans leurs travaux. M. de la Haye sortit le 3 novembre avec les détachements ordinaires qu'il employait dans les actions vigoureuses, sa maison, la compagnie des cadets, les volontaires soutenus par deux compagnies de soldats pour reconnaître s'il y aurait lieu d'attaquer ce poste, il avança le plus près des retranchements qu'il trouva bien terrassés avec un bon parapet de terre et de fascines mêlées ensemble fort solidement, une b... large et haute de trois à quatre pieds, le tout à l'épreuve du canon, des meurtrières partout et le tout bien flanqué. M. de la Haye ne jugea pas à propos de rien tenter, il y eut une escarmouche seulement mais sans autre suite pour l'heure.

L'attaque du 5 novembre.

On résolut pourtant d'y faire une attaque générale, étant extrêmement important de chasser les ennemis de ce poste, le 4 novembre fut employé aux préparations nécessaires, les armes visitées, les feux d'artifice éprouvés et les ordres donnés pour les détachements. M. de la Haye sortit le 5 au matin avec les troupes distinguées et qui servaient dans les occasions importantes, deux compagnies des soldats et 200 matelots furent de la partie, les officiers prirent la tête des troupes qu'ils devaient commander et s'avancèrent aux endroits par où ils devaient donner. Le signal fait, les ennemis furent attaqués par la tête et par les flancs et l'on peut dire qu'on ne peut pas voir donner avec plus de résolution que nos gens ne le firent. Les ennemis étaient à couvert dans de bons retranchements et au nombre de 2.000. Ils s'y défendirent en gens de cœur mais enfin ils y furent forcés, nos grenadiers s'y distinguèrent. Les officiers et les volontaires, les voyant ébranlés, franchirent les

premiers les travaux, les Mores se mirent à la fuite pour gagner leur grand camp dont il sortit 500 cavaliers qui s'avancèrent sur nous et qui mirent pied à terre. Lorsqu'ils en furent proche, M. de la Haye qui avait rallié ses gens marcha à la tête au-devant des ennemis, ils soutinrent d'abord avec beaucoup de vigueur, on en vint aux coups de main mais enfin ils cédèrent et se retirèrent en désordre, ils furent poussés et dans cette retraite, à qui l'on pouvait donner le nom de fuite, il y en eut bon nombre de tués. Les matelots y firent aussi très bien leur devoir et les poursuivirent vivement à coups de piques et même à coups de bêche, le canon de la place fut très bien servi aussi. Les Mores entièrement retirés, des matelots et des pionniers qu'on avait amenés furent employés à démolir les retranchements où l'on passa le reste du jour. M. de la Haye à son ordinaire y fit les fonctions de général et de soldat, les officiers s'y distinguèrent particulièrement, le gain de cette journée est dû à la fermeté qu'ils eurent de soutenir les premiers efforts des ennemis et à les pousser lorsqu'ils les virent ébranlés ; ils [les ennemis] y perdirent plus de 200 hommes qui restèrent sur la place et parmi ce nombre des plus braves d'entre eux. Cette action est une des plus vigoureuses qu'il y ait eu pendant le siège ; nous n'y eûmes pourtant que quatre hommes de blessés, les troupes rentrèrent dans la place sur les sept heures du soir, on fut droit à l'église cathédrale rendre grâces à Dieu du succès de cette journée.

Les 6, 7 et 8, on s'appliqua à la démolition des retranchements qu'on avait gagnés, les ennemis tirèrent quelques coups de canon et de mousquet, ces derniers de loin pour ce qu'ils étaient rebutés et n'osaient s'approcher.

Le navire le *Flamand* retourna mouiller le 7 à la rade de San Thomé, il avait été jusqu'à Tranquebar où il prit quelques victuailles. En retournant, ce bâtiment trouva une barque appartenant à des Anglais de Madras qu'ils envoyaient à Ceylan chargés de rafraîchissements et de quelques merceries ; il en fut pillé une partie, je ne sais le prétexte qu'on prit pour cela, les intéressés s'en sont plaints mais sans avoir pu tirer satisfaction, ce qui anima encore ceux de Madras contre nous.

On continua les démolitions le 9, il y avait une petite pagode au milieu des retranchements qu'on fortifia pour y mettre des gens, afin de s'opposer aux Mores s'ils y revenaient.

Le petit navire le *Rubis* partit le 10 pour Porto Novo, sous prétexte d'aller charger des victuailles, mais le capitaine reçut des ordres secrets de faire voile de là pour la France ; il fut chargé des paquets de M. de la Haye. Ce général fit un secret de ce voyage, afin qu'il n'y eût que lui qui écrivit. Ce petit bâtiment mit aussi à la voile de Porto Novo le 21 du même mois et arriva heureusement en France.

On fut occupé les jours suivants à démolir les retranchements sans que les ennemis s'y opposâssent. On fit des défenses de ne pas acheter les denrés plus haut que les prix ordonnés par la taxe ; ces défenses parurent un peu hors de saison pour lors dans la disette où l'on était des rafraîchissements, à cause que les Mores tenaient les chemins fermés. Il y avait néanmoins des gens qui se risquaient d'en apporter par le profit qu'ils y trouvaient, ils cessèrent aussi quand le profit cessa. On publia d'autres défenses, plus judicieuses, de n'envoyer point vendre d'armes à Madras sous peine de la vie ; plusieurs soldats faisaient ce commerce ; on en accusait aussi les gens qui servaient dans les magasins. Les détachements sortirent le 16 pour continuer les démolitions et tâcher même de pousser plus loin. Un capitaine avec 30 soldats fut posté dans une maison en forme de corps de garde avancé pour s'opposer aux ennemis, pendant qu'on était à abattre des maisons. Cet officier eut assez de complaisance pour ses soldats de leur donner la permission qu'ils lui demandèrent d'aller couper des arbres de cocos qui étaient proche de là, où il y avait des fruits en haut ; les ennemis voyant les gens épars sortirent en grand nombre sur eux, ils les poussèrent et furent jusqu'au corps de garde où n'était resté que le capitaine et les quatre soldats avec lui. Il se défendit néanmoins longtemps en homme de cœur, il y reçut un coup de pique qui lui perça une joue, il aurait pourtant été forcé, mais le sieur de Rebrey ayant eu avis de l'état où il était fut à la

tête de 40 hommes le dégager, les ennemis furent poussés ensuite jusque dans leur grand camp. On continua la démolition jusqu'à 7 heures du soir que l'on rentra dans la place. Les ennemis y laissèrent 50 à 60 des leurs sur la place, nous y perdîmes sept hommes, parmi ce nombre trois officiers et 12 ou 15 blessés. La facilité du capitaine à laisser écarter ses gens nous causa cette perte.

M. de la Haye écrivit le 20 aux directeurs qui étaient à Surate, il leur faisait une ample relation de l'état de la ville de San Thomé et de l'importance de la conserver, qu'ils devaient joindre des vaisseaux de la Compagnie aux navires du Roi qui étaient à Surate pour apporter des secours de munitions de guerre, de bouches et de l'argent, que la conservation de cette place était plus considérable à la Compagnie que le commerce qu'elle pouvait faire dans une année et qu'il n'y avait rien à négliger. Il écrivait aussi à M. le directeur Baron de le venir joindre par les vaisseaux qu'on demandait.

On envoya le 22 aux bords une partie des matelots qui étaient à terre et ordre aux capitaines des vaisseaux d'être prêts à mettre à la voile, s'il survenait quelques coups de vent, que l'on appréhendait, de prendre le large mais de retourner après avec toute la diligence possible mouiller devant la place.

On s'attacha à dresser les soldats de la terre qui étaient à la solde du Roi pour tâcher à leur faire observer une forme de discipline militaire, on leur donna aussi à chacun des bonnets rouges pour les distinguer.

Les ennemis attaquèrent le 26 une redoute que nous avions dehors la place, ils furent repoussés avec perte.

Les Mores s'approchèrent le 29 proche la pagode qu'on avait fortifiée, où il y avait dix de nos gens, ils tirèrent quantité de coups de canon dessus, leur mousqueterie fit aussi beau feu, nos gens y ripostèrent et firent bonne mine, les ennemis se campèrent ensuite autour de cette pagode, la tenant comme bloquée ; cela n'empêcha pas M. de la Haye d'y aller avec un détachement pour encourager nos gens, il y fit porter des vivres, de la poudre et des balles, il fut la nuit jusqu'au retranchement

du camp des Mores, tout y était fort tranquille ; en se retirant il y fit donner l'alarme par une décharge de mousqueterie.

Quinze prisonniers se sauvèrent du bord du *Navarre* la nuit du 29 au 30, un soldat et un matelot désertèrent aussi de la garnison. Les Mores firent beau feu de leur batterie contre la place le 1er décembre, il arriva le soir une barque de Madras chargée de vivres et des rafraîchissements.

Les ennemis s'avancèrent le 2 proche de la pagode, en sorte que l'on crut qu'ils voulaient l'attaquer, ils se retirèrent néanmoins sans rien entreprendre ; cependant que l'on continuait les démolitions, deux envoyés du camp vinrent ce jour dans la ville de la part du général Babasaeb, ils apportèrent un présent de fruit, ils furent enfermés longtemps avec M. de la Haye, l'un d'eux fut envoyé le 3, il retourna le 4 et les deux se retirèrent le même jour sur le soir. Le 5, 6, 7 et 8 furent employés à abattre des cases qui étaient autour de la pagode et à la mettre en état de défense, cela ne se passa point sans des escarmouches où les Mores laissaient toujours quelques-uns des leurs, nous y eûmes trois matelots de blessés ; un soldat déserta la nuit du 7 au 8 ; on fit faire des défenses à qui que ce soit de vendre ni eau-de-vie ni araque.

Les ennemis s'avancèrent beaucoup le 9 vers le bastion le Colbert, ils portèrent leurs retranchements proche le village des Maquois ou pêcheurs. M. de la Haye fit porter deux petites pièces de canon au fort Sans Peur qu'on avait fait élever pour la défense de ce poste ; quoi qu'il plût tous les jours, les Mores ne discontinuèrent pourtant point leur travail.

On continua le 10 à mettre la pagode en état de défense, on prit le 11 un soldat des ennemis qui fut interrogé de l'état de leur camp, il dit que les vivres y manquaient, que les gens n'étaient point payés et cependant qu'il y avait des ordres du Roi de Golconde de continuer le siège.

Les officiers du navire le *Navarre* présentèrent requête à M. de la Haye sur le mauvais état du vaisseau qui dépérissait chaque

jour, restant en rade, il n'y avait pas de lieu pourtant d'y remédier pour lors.

On reçut des paquets de la Cour le 18, c'était l'avis de la rupture de la France contre la Hollande.

Il y eut une grande escarmouche le 15 par les Mores contre les gens qui étaient dans une petite redoute du côté du nord, nous y eûmes un soldat blessé qui mourut quatre heures après, les ennemis y perdirent cinq ou six des leurs. Ils avancèrent ce jour-là leurs travaux vers la porte Royale, ils faisaient deux attaques principales, celle-là et l'autre au bastion Colbert. M. de la Haye sortit à son ordinaire le 16 et 17 pour reconnaître les travaux des ennemis et remarquer si l'on ne pouvait rien entreprendre, il fut frappé d'une balle de mousquet qui lui perça un gant de buffle, son justaucorps et sa chemise et resta là, il en fut quitte pour une contusion ; le coup fut favorable ou plutôt ce fut une assistance du ciel.

Ravitaillement par des cattimarons de Madras.

Il arrivait les nuits des cattimarons de Madras avec des rafraîchissements. M. de la Haye sortit la nuit du 18 au 19, cela lui était assez ordinaire, il s'avança jusqu'au pied du retranchement des ennemis, pour voir s'il y aurait lieu d'entreprendre quelque chose, il les trouva comme ensevelis dans leurs pagnes et couchés dans les tranchées ; cependant il ne jugea à propos de rien faire. Il arriva la même nuit trois cattimarons de Madras chargés de cochons, de poules et d'autres rafraîchissements.

Les Portugais qui étaient à San Thomé furent assemblés le 20. M. de la Haye leur proposa de faire vendre des rafraîchissements de Madras, ce qu'il croyait qu'ils pouvaient faire à cause des habitudes qu'ils y avaient, on les assura de 100 pour 100 de profit, ils promirent de faire ce qu'ils pourraient.

La fête de Saint-Thomas.

Le 21, il y eut messe solennelle à cause de la fête de Saint-Thomas, où M. de la Haye assista avec tous les principaux

officiers et ensuite à un dîner que l'abbé Fertyer, nommé curé de la cathédrale, donna à toute la Compagnie. On vint donner avis sur la fin du repas qu'il y avait deux chevaux entre le retranchement des ennemis et la ville ; M. de Rebrey crut qu'on pouvait les enlever, il se leva avec assez de précipitation pour y aller, M. de la Haye apercevant qu'il y avait un peu de chaleur lui dit de n'en rien faire. Cependant il sortit à la tête de dix hommes qu'il prit ; les ennemis s'étaient attendus à cela et les laissèrent approcher et foncèrent après sur eux au nombre de plus de 200 hommes. Nos gens se défendirent des mieux, ils poussèrent les Mores, ils tuèrent les deux chevaux qu'ils ne purent emmener, il en resta aussi plusieurs des leurs, mais le sieur de Rebrey y reçut un coup de mousquet au côté droit au défaut des côtes, un lieutenant y eut l'épaule percée d'un même coup dont il mourut le lendemain, l'aide-major blessé à la tête et un garde de M. de la Haye tué, dont le corps resta au pouvoir des ennemis et qui y firent après cent indignités.

Sur un avis qui fut donné le 22 que les ennemis avaient dessein d'attaquer la pagode on y envoya dix hommes de renfort. La blessure de M. Rebrey fut jugée très périlleuse à la levée du premier appareil, le mauvais état de cet officier donna du chagrin à la garnison, dont il était généralement estimé pour sa bravoure et pour ses manières honnêtes.

Des particuliers de Madras donnèrent avis le 23 qu'on enverrait une barque chargée de vivres, qu'on ferait mettre à la voile sous prétexte d'aller ailleurs, mais qu'il fallait l'envoyer prendre en faisant route. Sur cet avis l'on aperçut le 24 à la pointe du jour une barque du côté du nord à une portée de mousquet du bastion le Dauphin. M. de la Haye sortit avec ses gardes et la Compagnie des cadets, pour reconnaître ce que c'était, il fit mettre les gens dans un bâtiment du pays pour en approcher de plus près. Quatre noirs qui étaient dedans la barque se jetèrent à la nage, gagnèrent la terre et se sauvèrent dans un corps de garde des Mores qui était proche de là ; il parut aussitôt un gros escadron des leurs qui se vint poster dans un vallon et qui, suivant les apparences, aurait foncé sur nos

gens s'ils s'étaient avancés. M. de la Haye donna ordre de se saisir de la barque et se retira ensuite avec ses gens. A son entrée dans la ville, il reçut une lettre du gouverneur de Madras qui réclamait ce bâtiment qu'il disait avoir déradé la nuit de devant leur place. Quoi qu'il y eut lieu de douter que la chose fût arrivée de même, la barque fut rendue sur l'heure.

L'affaire de la pagode (23 décembre).

Sur le midi du même jour, les ennemis sortirent de leurs retranchements au nombre de plus de 2.000 hommes, cavalerie et infanterie, ils furent attaquer la pagode pendant que d'autres troupes s'avancèrent à droite et à gauche pour s'opposer à ceux qui sortirent de la ville. L'attaque fut vigoureuse et la défense de même, nous n'y avions pour lors que huit hommes dedans qui firent tout ce qu'on peut attendre de gens braves et déterminés, ils se servirent utilement des grenades, des pots à feu et des autres artifices qu'ils avaient. Les Mores qui étaient à découvert donnèrent beau jeu au canon de la place, qui fut très bien servi. M. de la Haye sortit dehors avec des troupes pour tâcher à donner du secours à nos gens, mais sur ce qui lui fut rapporté qu'il y avait plus de 2.000 hommes, le sabre à la main et le ventre à terre dans des bananiers proche de là pour foncer sur ce qui s'approcherait, il ne crut pas devoir risquer le coup. Laroque son maître d'hôtel et brave soldat s'offrit de porter de la poudre dont on croyait qu'on manquait dans la pagode, il s'avança portant quelques gargousses et fut tué à trente pas du corps qu'il venait de quitter. Enfin, après trois heures entières d'attaque et de défense, nos gens manquant de tout, ils furent forcés et la pagode enlevée le sabre à la main. Des huit hommes qu'il y avait dedans, un matelot, nommé Ladmiral, blessé de huit blessures dont trois étaient jugées mortelles, passa au travers les ennemis le sabre à la main et se sauva à la ville ; des sept autres il y en eut deux de tués sur la place ; les cinq blessés et restés furent donnés à Moudelnaïque par le général Babasaeb à qui il les demanda. Cet inhumain les fit mener dans sa tente et, en sa présence, il leur fit couper le col ; outre ces sept

hommes et le maître d'hôtel de M. de la Haye qui y furent tués, nous eûmes un officier et deux soldats blessés. On estime que les Mores y perdirent plus de deux cents des leurs et un plus grand nombre hors de combat. On a su depuis qu'ils envoyaient des gens apostés de temps à autre vendre de l'araque et du poisson aux gens de la pagode et que ces espions leur ayant rapporté le petit nombre qu'ils étaient et assez négligents à être sur leurs gardes, cela les fit résoudre à donner.

Les ennemis continuèrent leur batterie à la porte Royale, au bastion Colbert et au Saint-Louis ; nous eûmes quatre travailleurs blessés le 26 aux travaux ; le même jour, le navire le *Flamand* mit à la voile pour aller à Porto Novo.

On craint une attaque générale des Mores.

Les Mores élevèrent une nouvelle batterie le 28 du côté du sud d'où ils commencèrent de tirer le 28 et les jours suivants, les parapets de la porte royale et du Saint-Louis furent mis bas et rétablis par les soins de M. de la Haye, qui était les jours et les nuits sur les murailles ou aux travaux. On eut avis de Madras qu'il était arrivé un puissant secours aux Mores et qu'ils se préparaient à donner un assaut général à la place. Quoi qu'il n'y eût point d'apparence qu'ils en vinssent jusque-là, les postes les plus faibles furent garnis, les officiers, les soldats qui n'étaient pas de garde eurent ordre de se rendre au bivouac toutes les nuits, les volontaires et les officiers des bords qui étaient à terre s'y rendirent de même et chacun fut en état de faire son devoir. On eut une alarme la nuit du 31 par un coup de canon que les Mores tirèrent de leur camp et par des fusées qu'ils jetèrent en l'air, on crut que c'était le signal pour donner, chacun se jeta au poste qui lui était marqué, mais les ennemis en restèrent là, leur plus grande application était à se fortifier dans leur camp et à avancer leurs retranchements proche de la place, à quoi leurs travailleurs étaient occupés les jours et les nuits sans discontinuer.

Les 1, 2 et 3 janvier 1673, il arriva plusieurs cattimarons de Madras chargés de rafraîchissements, les Mores continuaient à pousser leurs retranchements.

On ouvrit le 4 une poterne proche du bastion le Colbert pour y faire une sortie secrète et aller brûler une maison proche de là, où l'on disait que les ennemis devaient commencer à ouvrir une mine, on y travailla encore le 6.

Un détachement de trente soldats et de vingt matelots sous un capitaine et un lieutenant fut commandé le 6 pour aller abattre la maison. M. de la Haye resta au pied du bastion avec les troupes ordinaires pour soutenir le détachement, nos gens donnèrent vigoureusement sur un corps de près de 200 des ennemis qu'ils trouvèrent, ils firent assez beau feu d'abord, mais se voyant poussés, ils se retirèrent à leurs grands retranchements, ils laissèrent cinquante-trois des leurs sur la place. La maison fut rasée ensuite et nos troupes se retirèrent. M. de la Haye fit ouvrir ensuite un fossé autour du bastion le Colbert et un boyau avancé vers les ennemis pour aller à eux à couvert.

La blessure de M. de Rebrey était en bon état ; on en espère la guérison.

Un petit navire danois mouilla le 8 à la rade de San Thomé, dans lequel il y avait 150 milliers de riz blanc que M. de la Haye fit acheter, décharger et mettre ensuite dans les magasins.

On continua le 9 les retranchements au bastion le Colbert et à la porte Royale où l'on fit une forme de contrescarpe.

Le 10, les Mores ne firent rien à leurs travaux, mais ils tirèrent quantité de coups de canon sur la porte Royale, ils abattirent une colonne de briques qui était élevée sur le parapet et le bastion du pavillon. On leur riposta de même par plusieurs coups de canon que l'on tira aussi de la place.

On continua à travailler aux fossés du bastion le Colbert et à la porte Royale. Les Mores tuèrent le 10 un soldat du fort Sans Peur, et un matelot qui travaillait à une barque, ce fut de deux coups de canon, les seuls qui partirent ce jour-là de leurs

batteries. Les cattimarons continuèrent toutes les nuits d'apporter des rafraîchissements de Madras.

Un envoyé des Mores vint à San Thomé le 13, il eut deux heures de conférence avec M. de la Haye et fut renvoyé ensuite au camp ; il retourna le 14 mais sans rien avancer. Les ennemis jetèrent la nuit du 14 au 15 des pots à feu dans une redoute que nous gardions proche de leurs grands retranchements. Je reprends par moi-même la suite de la relation.

Premier contact de la Haye et de Fr. Martin. (16 *janvier* 1673).

Nous arrivâmes le 16 à San Thomé où j'ai déjà marqué que nous trouvâmes M. de la Haye sur le bord de la mer, qui venait de faire le tour de la place ; il nous reçut des mieux et me mena chez lui où je l'informai de l'état de Masulipatam, des nouvelles que nous avions de la Cour de Golconde ainsi que des paroles que le gouverneur m'avait fait porter de la part de Sidi Musafer ; j'accompagnai ensuite ce général sur les murailles où il eut la bonté de me montrer par où les ennemis avaient commencé leurs attaques, les lieux d'où l'on les avait chassés ; il y en avait deux principales alors, la première, de leurs grands retranchements qui étaient avancés à 200 pas de la porte Royale, l'autre au bastion le Colbert d'où ils n'étaient éloignés que de la portée d'un bon pistolet. On nous donna une maison ensuite où nous logeâmes et où je fis porter les jours suivants les provisions que j'avais fait charger à Masulipatam.

On abandonna la nuit du 16 au 17 la redoute que nous avions gardée jusqu'à l'approche du grand retranchement des Mores, il arriva la nuit plusieurs cattimarons de Madras, chargés de rafraîchissements.

Les Anglais avaient été brouillés avec les Mores sur ce que ceux-ci accusaient de nous envoyer des vivres, le gouverneur de Madras avait été même obligé de défendre pendant un temps de nous en apporter, mais voyant qu'ils continuaient à se plaindre et qu'ils avaient arrêté des bœufs chargés de marchandises qui leur venaient de dedans les terres, sous prétexte qu'ils nous

donnaient du secours, il traita depuis avec eux fort cavalièrement et permit aux habitants de Madras de nous porter des rafraîchissements, mais sur des cattimarons seulement. Ce que je marque des démêlés du gouverneur de Madras avec les Mores est suivant les avis qu'on nous donnait, il est vrai que les Anglais trouvaient leur compte, vendant leurs denrées fort chères, mais il est vrai aussi que cette assistance que nous en tirions fut d'un grand soulagement pour la garnison.

Les ennemis tirèrent le 18 quantité de coups de canon contre une redoute que nous gardions encore du côté du nord, en sorte qu'ils y firent une brèche à passer trois hommes de front ; il n'y avait pas lieu de douter qu'ils n'y donnâssent ensuite, ce qui porta M. de la Haye à faire un détachement de vingt hommes sous l'aide-major pour aller faciliter la retraite à dix-huit soldats que nous y avions, ils se retirèrent tous en bon ordre dans la place.

La nuit du 18 au 19, on fit une sortie de 40 mousquetaires, des grenadiers à la tête et l'on donna dans les retranchements des ennemis les plus proches, pendant qu'un corps de soldats de la terre attaquait par un autre endroit : on trouva la sentinelle et le corps de garde endormis, on fit main basse sur tout ce qu'on rencontra et l'on se retira ensuite en bon ordre sans y avoir eu personne de tué ni blessé.

C'est une chose assez remarquable que tout autant de fois qu'on a donné la nuit dans les retranchements avancés des ennemis, on les a trouvés presque toujours endormis, il est vrai aussi qu'il n'y restait que des travailleurs ou pionniers et quelques soldats, les officiers et les troupes réglées se retiraient plus avant dans les endroits fortifiés.

Le gouverneur de Madras écrivit à M. de la Haye le 19 qu'il avait avis qu'il était parti d'Europe vingt navires anglais et pareil nombre de français pour venir dans les Indes et que, suivant les apparences, ils ne tarderaient pas à arriver ; on crut que c'était une adresse des Anglais pour nous porter, par l'espérance d'un prompt secours, à ne point traiter avec les Mores, que l'on savait être dégoûtés de la longueur du siège de San

Thomé, ainsi que de la perte qu'ils faisaient chaque jour.

Un canon de 18 livres de balle creva sur le bastion Saint-Louis, un soldat fut tué des éclats et deux autres blessés. Les murailles de la ville du côté des ennemis étant fort faibles par endroits et même la terre éboulée par des crevasses, on fortifia les lieux qui en avaient besoin.

M. de la Haye écrivit le 20 au gouverneur de Madras et lui demanda de pouvoir avoir une conférence ensemble sur les sujets de nos ennemis communs, les Hollandais s'offrant d'aller partout où il le souhaiterait ; on continuait à nous apporter des rafraîchissements de Madras.

Les ennemis ne firent rien le 21 que d'apporter des fascines dans une masure restée de la maison qu'on avait démolie proche le bastion le Colbert. On aperçut le 22 au matin que les Mores commençaient un nouveau retranchement avec des fascines qu'ils avaient apportées la veille et la nuit dans la masure. On fit sortir des troupes qu'on posta dans les travaux qu'on avait faits au pied du bastion le Colbert, on en tira un détachement pour aller mettre le feu aux fascines et à des bottes de paille mêlées parmi. On s'y porta avec vigueur, quoique les ennemis fissent beau feu de leur canon et de leur mousqueterie, il n'y eut personne de tué ni de blessé, l'on se retira dans la place après l'action.

On reçut le même jour réponse de M. le gouverneur de Madras sur la lettre écrite le 20, il s'excusait sur la conférence que M. de la Haye lui demandait, étant obligé de garder des mesures avec les Mores qui prendraient de l'ombrage de le voir communiquer avec nous ; quelques-uns trouvaient que cette excuse n'était pas légitime, cependant il est certain que les Anglais ne pouvaient pas rompre avec le Roi de Golconde sans porter un notable préjudice à leur Compagnie.

Sur l'avis qu'on donna à M. de la Haye sur les dix heures du soir que les ennemis travaillaient au retranchement du Cobert, il sortit par la poterne avec quelques-uns de ses gardes qu'il laissa au pied du bastion, il s'avança lui seul du côté des ennemis ; je le suivis quoiqu'il me l'eût défendu, il approcha de leurs

retranchements, il grimpa dessus et fut un *miserere* à considérer sept ou huit hommes enveloppés dans leur drap qui leur sert d'habit, étendus et dormant fort tranquillement, il se retira ensuite ; on ne peut assez admirer que des gens si proches de leurs ennemis puissent s'abandonner de même au sommeil.

Les ennemis continuèrent les 24, 25 et 26 à élever leurs retranchements et les parapets à l'épreuve du canon, la matière était composée de terre grasse et de paille pétrie ensemble et s'endurcissait à l'air et par succession aussi forte que des murailles de pierre.

La nuit du 26 au 27, il mouilla six navires anglais devant Madras, ils venaient de Bengale. Nous les avions vus à Masulipatam à notre départ pour nous rendre à San Thomé, ils étaient au nombre de sept, le dernier arriva quelques jours après.

Mission de Fr. Martin auprès du gouverneur de Madras (27-29 *janvier*).

M. de la Haye me chargea le 27 d'une lettre de civilité pour le gouverneur de Madras, auquel j'eus ordre de représenter que l'arrivée de leurs vaisseaux lui facilitait la conférence qu'il lui avait demandée et qu'il se rendrait dans le bord qu'il trouverait bon de lui nommer, qu'il était dans l'intérêt de nos deux rois qu'ils se vissent pour consulter ensemble ce qu'il y aurait à faire pour l'intérêt commun de nos nations contre nos ennemis communs les Hollandais ; je fus chargé aussi de m'informer si les officiers des vaisseaux nous voudraient vendre de la poudre, de la mèche et des boulets, de tâcher encore de reconnaître les sentiments des Anglais à notre égard ; j'eus ordre aussi de faire compliment aux capitaines des vaisseaux sur leur retour de Bengale. Je m'embarquai dans une chelingue, j'arrivai le soir au bord du navire amiral, d'où j'écrivis au gouverneur, je lui demandai la permission d'aller à terre le saluer et lui rendre une lettre de M. de la Haye dont j'étais chargé. Je restai à bord la nuit.

Je reçus la réponse du gouverneur le 28, il me témoignait

toutes les envies de me voir mais, qu'étant obligé de garder des mesures avec les Mores, qu'il assemblerait son Conseil pour résoudre si l'on me permettrait de descendre à terre où il pourrait même y avoir du risque pour moi. Pendant que j'attendais la réponse, je parlai aux officiers des vaisseaux qui vinrent à bord, pour avoir de la poudre, de la mèche et des balles ; un capitaine me promit de faire assembler ses confrères pour voir ce qu'ils pourraient faire dans la conjoncture présente de la guerre, ayant besoin aussi de conserver des munitions pour leur retour en Europe. Sur les deux heures après midi, le capitaine amiral arriva à bord avec le sieur Wilhem, l'un des conseillers de Madras, il me remit une lettre du gouverneur, il laissait à mon option de descendre à terre. Nous nous mîmes ensuite à table, le capitaine ne voulant pas me laisser partir dans dîner ; la conversation fut sur les affaires présentes, le sieur Wilhem ne put s'empêcher, après être un peu échauffé, de se plaindre de la prise du navire le *Rubis* appartenant au sieur Gersey, anglais, et du pillage de la barque par l'équipage du vaisseau le *Flamand*, où il était intéressé de 80 à 100 pagodes. Je donnai les meilleures raisons que je pus pour excuser ces deux actions, cependant les intéressés n'en étaient point satisfaits. Je descendis à terre ensuite, je trouvai le gouverneur qui était sur le bord de la mer, qui me reçut fort civilement ; nous entrâmes dans la forteresse où nous eûmes une conversation de deux heures sur ce que j'étais chargé de lui représenter ; il me dit que, quant à la conférence avec M. de la Haye, qu'il ne le pouvait pas, parce que les Mores en auraient connaissance et qu'elle ferait tort au commerce de la Compagnie, qu'il était plus engagé que jamais à garder des mesures avec eux, ayant à présent les Hollandais qui les attaqueraient par mer, qu'ils étaient obligés par là de se continuer l'amitié des gens de la terre, qui seule pouvait les maintenir dans leur place. J'y répondis qu'une union étroite entre nos deux nations dans les Indes ainsi qu'elle était en Europe nous mettrait en état de résister à nos ennemis. Le gouverneur ne voulut point entendre, il promit toute l'assistance qu'il pourrait donner ainsi qu'il avait fait, en gardant toujours néanmoins des mesures pour ne pas s'attirer les Mores

contre eux ; je n'en pus rien obtenir davantage ni même de nous unir contre les Hollandais. A l'égard des munitions que je demandais, il dit que cela touchait les officiers des vaisseaux à qui il en parlerait.

J'eus une conversation avec les R. P. Capucins Ephrem et Zénon que le gouverneur fit appeler ; ces bons pères étaient assez mal dans l'esprit de M. de la Haye, sur ce qu'ils ne l'avaient pas été visiter depuis la prise de San Thomé ; ces religieux avaient aussi leurs raisons, ils se croyaient engagés par un motif de charité de ne point abandonner la Mission de Madras qui était leur ouvrage, les entretiens qu'ils auraient eus de vive voix avec M. de la Haye auraient été suspects aux Anglais et aux Mores ; ils se crurent obligés aussi de garder des mesures et de communiquer par lettre avec ce général à qui ils donnaient avis de tout ce qui serait à leur connaissance. Ceux qui ont soupçonné quelque chose de mal de cette conduire des Révérends Pères ne leur ont pas rendu justice, ils ont été toujours bons français et ont rendu tous les services qu'ils ont pu. Après tous ces entretiens qui durèrent longtemps, le gouverneur m'obligea de rester à souper, il fut pourtant interrompu par un grand feu de canon qu'on faisait à San Thomé, j'en appris la cause à mon retour. Je me rembarquai sur le minuit, après avoir eu encore plusieurs entretiens avec le gouverneur sur les mêmes matières, il me chargea d'une réponse pour M. de la Haye, il me voulut persuader en partant qu'il était fort affectionné à la nation. Je retournai à San Thomé le 29, où je rendis compte au général de ce que j'avais traité. Ce que je vis d'Anglais me parurent fort froids, notre voisinage si proche ne leur plaisait pas.

Voici la raison du feu de la nuit. Les Mores ayant enfermé la nuit du 27 au 28, par un nouveau retranchement, une grande place vide qui était devant la porte Royale où l'on tenait le marché, ce qui leur aurait servi à tenir un grand nombre de troupes à couvert et à continuer leurs approches, M. de la Haye résolut de les déloger de là. Il fit murer le 28 la porte Royale et n'y laissa qu'un guichet ouvert pour entrer et sortir ; les troupes qu'il destinait à donner furent mises en ordre le reste

de la journée. Pendant qu'on escarmouchait contre eux où il y eut un garde de tué, l'on sortit sur les huit heures du soir ; les troupes attaquèrent à leur ordinaire et forcèrent le retranchement dont on fit enlever les fascines. Toute la nuit se passa dans ce travail, pendant que les Mores faisaient grand feu de leur côté et que nous leur ripostions. Il n'y eut néanmoins personne de tué ni de blessé dans l'action qu'un soldat qui était sur les murailles et en apparence hors des coups, qui fut emporté d'un boulet de canon des ennemis. On rentra à la pointe du jour dans la ville. M. de la Haye suivi des officiers fut droit à l'église cathédrale pour remercier Dieu du bon succès. On sut le lendemain que les Mores avaient perdu plus de 100 hommes dans cette action outre plusieurs blessés.

On eut avis de Madras le 30 que le sieur Reyclof van Goens équipait une escadre à Ceylan où l'on faisait même embarquer les gens de commerce, les soldats leur manquant, et qu'un navire français avait été à Punte de Gallé (Pointe de Galles). Ce vaisseau était le houcre qui avait mis à la voile en novembre pour passer à Surate, il n'y avait point de marchandises dedans mais des effets à M. Caron et parmi une partie de sa vaisselle d'argent ; le capitaine de ce bâtiment et un autre qui y était embarqué et qui avait commandé un des principaux navires de la Compagnie avec un lieutenant, de leur mouvement et l'on croit même sans nécessité, mouillèrent à Pointe de Galles sous prétexte d'y faire de l'eau et des rafraîchissements. On ne peut pas dire avec certitude ce qui se passa entre ces officiers et le commandant hollandais de la place, quoique plusieurs matelots qui étaient dans le houcre, aient déposé qu'il y a eu de l'intelligence entre eux. Pour trancher court à cette affaire, le houcre fut arrêté, les officiers ne souffrirent aucune perte de ce qu'ils avaient à eux, on assure même qu'ils partagèrent à eux trois la vaisselle d'argent et d'autres effets assez considérables de M. Caron ; ils furent toujours bien traités par les Hollandais, qui les repassèrent de même à Surate dans un de leurs vaisseaux.

M. de la Haye envoya un homme dans le camp des Mores demander au général Babasaeb s'il avait reçu des réponses de

Golconde aux lettres qu'il disait y avoir écrit sur le traité qui avait été proposé, le général répondit que les exprès qu'il avait envoyés n'étaient pas de retour.

La quèche de la Compagnie mit à la voile le 31 pour aller charger des vivres à Porto Novo.

Les Anglais refusent de nous vendre des munitions de guerre.

Je fus envoyé le 1er février au bord des vaisseaux anglais pour apprendre si les capitaines avaient résolu de nous envoyer des munitions de guerre. Je trouvai quatre de ces officiers au bord de l'amiral qui me parurent assez froids et qui me dirent qu'ayant à présent la guerre avec les Hollandais, qu'ils ne pouvaient point s'en défaire de leur poudre ni de leurs boulets ; je les pressai néanmoins de faire un effort, j'étais informé qu'ils avaient des munitions de reste. Un de ces capitaines s'ouvrit à la fin et me dit qu'ils étaient fort portés à nous servir mais que M. de la Haye n'en usait pas de même avec eux, qu'il avait fait prendre le vaisseau du sieur Gersey, anglais, sous des prétextes qui n'étaient pas connus dans les Indes, que si l'on voulait rendre le bâtiment avec les effets qui étaient dessus, qu'ils s'engageaient de fournir cent barils de poudre et les autres munitions autant qu'ils le pourraient ; je tachai à faire valoir la justice de cette prise, mais ces officiers restèrent aheurtés à leur sentiment.

J'écrivis aussi au gouverneur de Madras en lui envoyant une lettre de M. de la Haye dont j'étais chargé, qui traitait des mêmes matières dont j'avais ordre de l'entretenir. Sa réponse par écrit fut la même que celle qu'il m'avait faite de vive voix, qu'il était obligé d'éviter toute espèce de ruptures avec les Mores et forcé par là de les ménager pour la sûreté de leur commerce. Je reçus ordre la nuit de retourner promptement à San Thomé, sur ce que le général de Babasaeb avait reçu des ordres de traiter, M. de la Haye me destinait pour aller conférer avec ce général. Je partis aussitôt dans une chelingue qui m'avait apporté la lettre, je laissai un commis à bord d'un navire anglais avec de l'argent que

j'y avais porté en cas que les capitaines changeâssent de résolution pour nous vendre des munitions. J'arrivai à trois heures du matin à San Thomé où j'informai M. de la Haye de ce que j'avais fait.

Premières négociations avec Babasaeb, général des Mores.

Lorsqu'on était en conférence avec Babasaeb, M. de la Haye avait fait proposer à ce général que, pendant la négociation du traité, l'on n'eût point à faire de travaux ni d'un côté ni de l'autre et que les choses demeurent en l'état qu'elles étaient. Ce général y avait consenti, cependant on reconnut qu'ils avançaient toujours leurs ouvrages ou plutôt qu'ils ne discontinuaient point de travailler. On crut être obligé de faire des plaintes de cette infraction de parole, M. de la Haye envoya un homme du pays à Babasaeb, qui y avait déjà été plusieurs fois et qui lui représenta la chose. Ce général avoua que cela était vrai mais qu'il était obligé d'en user de même pour cacher aux autres généraux le dessein qu'il avait de traiter et voulut faire croire que ces travaux n'étaient pas d'importance. M. de la Haye, qui ne prenait pas facilement le change, résolut d'envoyer un Français représenter les mêmes choses ; je m'offris, mais il ne le jugea pas à propos, me réservant lorsqu'on viendrait tout de bon au traité. Le sieur Deltor, second de Masulipatam, y fut envoyé avec l'homme qui y avait été ; Babasaeb le reçut des mieux, lui donna de bonnes paroles et l'assura qu'il ferait absolument cesser les travaux, qu'il attendait dans deux ou trois jours les derniers ordres de la Cour pour traiter ; ce général lui fit un présent ensuite d'un pagne broché d'or et de soie à l'usage du pays et le renvoya ; il retourna à San Thomé le 4 au matin où il fit son rapport. La parole de ne point travailler davantage aux travaux fut pourtant mal observée, puisque la nuit suivante ils commencèrent un nouveau retranchement du côté du bastion le Colbert. M. de la Haye leur fit connaître qu'on ne le jouait pas impunément, il fit faire une sortie sur les neuf heures du soir, nos gens donnèrent dans leurs lignes, firent

main basse sur ce qu'ils rencontrèrent et se retirèrent ensuite ; les ennemis y perdirent quinze ou vingt des leurs, nous y eûmes quatre soldats de blessés de coups de flèches et un domestique du général qui en eut le col traversé de part en part.

Le navire le *Flamand* mouilla le 5 à la rade, il apportait deux cents soldats du pays qui s'étaient embarqués à Porto Novo, des vivres, des munitions et des outils pour travailler à la terre.

On eut avis de Paliacate que les Hollandais y avaient annoncé publiquement la guerre contre nous et contre les Anglais, mais avec un jeûne et des prières publiques par où ils demandaient à Dieu de leur donner la paix. On remarqua que dans les autres temps qu'ils avaient eu la guerre avec les Anglais, ils avaient demandé dans leurs prières la victoire contre les ennemis, ils changeaient de langage à présent. Ils commencèrent la rupture contre les Anglais par la prise de trois barques chargées de marchandises pour leur Compagnie, qui passaient de Masulipatam à Madras.

Un envoyé de Basabaeb vint conférer le 6 avec M. de la Haye, l'entretien dura plus de deux heures, fut renvoyé ensuite ; le point le plus essentiel de cette affaire était un présent que ce général demandait, son secrétaire retourna le 7, mais sans rien terminer. On reçut le même jour des paquets de France par la voie de Madras mais de vieille date.

On fit la revue des lascarins qui étaient venus de Porto Novo, leur poste leur fut parqué à une redoute qu'on avait fortifiée proche de la place.

Le commis que j'avais laissé à bord des vaisseaux anglais retourna le 8 avec vingt-cinq boulets seulement qu'il avait achetés, ce qui irrita fort M. de la Haye qui jugeait, par ce peu qu'on avait pris, qu'on tirerait d'une conséquence [qu'on en conclurait] que nous manquions de munitions et que cela viendrait à la connaissance de nos ennemis. Il fit renvoyer les boulets. Le commis était chargé par des officiers de la garnison d'acheter quelques caves de boisson pour eux, il en

avait eu vingt-six mais petites qu'il faisait apporter dans la ville, elles furent arrêtées à la porte, l'avis en fut donné à M. de la Haye qui les fit casser toutes sur le lieu.

Le 8 fut employé par M. de la Haye à faire ses dépêches pour la Cour par les navires anglais. J'eus l'honneur d'écrire à M. de Colbert et à la Chambre générale à Paris, les paquets furent remis au sieur Cavois, capitaine réformé, qui fut renvoyé en France pour tâcher de se remettre d'une blessure qu'il avait reçue et dont il ne pouvait se guérir entièrement à San Thomé ; il s'embarqua le 9 sur un vaisseau anglais qui fit voile le même jour avec les autres de cette nation, tous au nombre de sept, pour leur retour en Europe.

L'envoyé ordinaire fut encore le même jour au camp des Mores qui firent beau feu d'une nouvelle batterie qu'ils avaient élevée devant la porte Royale, cet homme retourna le lendemain et porta parole du général qu'il ne ferait point travailler pendant douze jours qu'il demandait pour recevoir les derniers ordres de Golconde, cependant ils ne discontinuaient point d'avancer leurs travaux.

M. de la Haye sortit le 12 et fit pousser par ses gardes environ une centaine des ennemis, qui étaient sortis de leurs retranchements, ils se retirèrent au premier feu qu'on fit sur eux.

On reçut des lettres de Surate le 13 où l'on eut avis des conquêtes surprenantes de notre grand monarque sur les Hollandais ; on fut à l'église cathédrale rendre grâces à Dieu de tant de belles victoires et lui demander ensuite la conservation de notre Grand Roi. L'on ne peut pas exprimer la joie qu'une nouvelle si importante causa parmi toute la garnison.

M. de la Haye envoya le 14 des paquets à Surate par la voie de Madras où il y avait dedans les duplicata des lettres qu'il avait écrites par les vaisseaux anglais.

Un envoyé du roi de Candy à San Thomé.

Un envoyé du Roi de Candy arriva à San Thomé, il était chargé de ce prince de s'informer de l'état de l'escadre, sur

le bruit que les Hollandais avaient fait courir à Ceylan qu'ils avaient pris une partie de nos vaisseaux et coulé le reste à fond ; il assura que nos envoyés étaient en bon état à Candy et fort estimés du Roi, ils n'avaient pas écrit, pour ce que ce prince n'avait pas trouvé à propos de les avertir du voyage ; cette précaution ne parut pas favorable pour les envoyés qui étaient à la Cour de ce prince.

Au retour du navire le *Flamand* de Porto Novo, le capitaine rencontra en mer une barque de Bengale chargée de riz que les Danois avaient prise, qu'il arrêta et sur laquelle il mit son lieutenant pour venir à San Thomé ; ce bâtiment y mouilla le 14, il fut déchargé le lendemain, l'inventaire fait de ce qu'il y avait dessus, en présence d'un officier danois qui y commandait, pour satisfaire la valeur au gouverneur de Tranquebar.

L'envoyé ordinaire fut au camp des Mores le 16 proposer au général de donner des otages en attendant les nouvelles de la Cour pour assurance qu'on ne ferait point de travaux de part ni d'autre pendant le temps proposé. Cet officier rebuta la proposition, il dit qu'il était homme d'honneur et qu'il tiendrait sa parole et renvoya l'homme avec cette réponse. On tira deux coups de canon sans balle du camp sur la ville, il y fut riposté de deux autres. Toutes ces assurances n'empêchèrent pas qu'ils ne travaillassent la nuit du 16 au 17, ils enfermèrent dans leurs retranchements une partie de la place où l'on tenait autrefois le marché.

L'envoyé du Roi de Candy partit le 18 pour retourner à Ceylan, il embarqua sur une barque qui retournait à Porto Novo où il devait prendre d'autres commodités pour continuer son voyage. M. de la Haye écrivit à ce prince et aux envoyés qui étaient à sa cour.

La quèche de la Compagnie retourna le 19 chargée de munitions de guerre et de bouche qu'on avait chargés dessus à Porto Novo et à Pondichéry. Une troupe d'ennemis sortirent de leurs tranchées sur le soir pour venir couper du bois proche de la place ; M. de la Haye les fit pousser par ses gardes et les

força de rentrer dans leurs retranchements. On donna avis de Madras que les Hollandais faisaient courir un bruit d'avoir pris M. Caron, l'on n'en crut rien.

M. de Robrey dont la blessure était presque fermée fut à l'église cathédrale le 19 remercier Dieu de sa guérison. Le canon des ennemis tua un chirurgien et blessa trois matelots dans la place. On commença d'ouvrir le soir un boyau de communication pour aller à couvert de la porte Royale au bastion le Colbert. On eut avis le 20 par un espion qui retourna du camp des Mores où il avait été envoyé, que les ennemis avaient commencé une mine ; on se précautionna sans pourtant donner créance à cette nouvelle où il n'y avait aucune apparence, on continua la nuit de travailler au retranchement commencé.

Les officiers des vaisseaux présentèrent une requête à M. de la Haye sur le mauvais état des navires et sur la nécessité de les envoyer dans quelque port pour les rétablir.

Saisie d'un petit vaisseau more.

Un petit vaisseau parut au large le 21 faisant voile au sud, on envoya des ordres au capitaine du *Navarre* d'envoyer reconnaître le bâtiment, cet officier fit partir deux chaloupes bien armées qui emmenèrent le navire à la rade, M. de la Haye y envoya son secrétaire s'informer ce que c'était, il rapporta que le navire appartenait à des marchands mores, qu'il venait de Bengale chargé de bonnes marchandises et qu'il allait à Porto Novo sans commission, lettre, ni passeport, — il est assez ordinaire dans les Indes aux bâtiments des gens du pays qui font voyage, de n'avoir pas de commission mais souvent des passeports des Compagnies, — qu'il y avait de plus sept Portugais et un Anglais passagers, qu'on devait avoir [aurait dû] débarqués à Madras mais que le capitaine n'avait pas voulu y mouiller ; le commissaire y fut envoyé ensuite avec ordre d'apporter un état de la cargaison du vaisseau et d'amener à terre le commandant et les passagers. Ces gens descendirent ; un peu après le capitaine

fut interrogé et sur ce qu'il se coupa sur plusieurs demandes qu'on lui fit, il fut mis aux arrêts chez le major, les passagers soupèrent à la table de M. de la Haye.

Le commissaire fut renvoyé le 22 à bord du vaisseau qu'on avait arrêté la veille pour en faire ôter le gouvernail, désenverguer les voiles et désarmer l'équipage, ce qui fut exécuté. On apporta les armes à terre, qui ne consistaient qu'en sabres, arcs et flèches ; le capitaine fut encore interrogé et déclara que le navire appartenait à Chircam Loudy, ami de notre nation et dont j'ai parlé. M. de la Haye écrivit en même temps à Pondichéry et à Porto Novo pour savoir ce qui en était.

Situation critique à San Thomé. — La sortie nocturne du 23 février.

Les capitaines des vaisseaux descendirent à terre sur la requête présentée le 20. Le Conseil fut assemblé ensuite où tous ces officiers assistèrent, M. de Rebrey et le commissaire et où je restai aussi. M. de la Haye y représenta l'état où nous étions dans San Thomé, les ennemis à cent pas de la place et qui avançaient chaque jour, qu'on ne pouvait pas envoyer les navires de la rade qu'en tirant une partie de la garnison dont la conservation était de la dernière importance, que le point essentiel était de chasser les Mores de là et qu'on penserait après au rétablissement des vaisseaux. Ce que M. de la Haye représentait était très judicieux, il n'y avait point de réplique à faire et l'on en resta là. La résolution fut prise de faire une grande sortie la nuit du côté de la maîtresse batterie des ennemis qui nous incommodait beaucoup, particulièrement par une pièce de canon qui y était dont les boulets, s'ils avaient été de fer comme ils étaient de pierre, auraient pesé cent quarante livres. Les capitaines eurent ordre de faire descendre des matelots de leurs bords, qui mirent pied à terre à l'entrée de la nuit.

On reçut des lettres du sieur de Malfosse que j'avais laissé à Masulipatam, il donnait avis que les Hollandais sollicitaient puissamment à la Cour de Golconde de ne point faire de paix

avec nous, et promettaient au Roi une escadre de plusieurs navires pour aider à nous chasser de San Thomé, qu'ils comptaient si fort sur l'assurance de prendre la place qu'ils désignaient déjà les lieux où ils méneraient M. de la Haye dans les Indes pour le faire voir comme un trophée, le plus beau de leur victoire. On fit plusieurs décharges de canon et de mousqueterie à Madras sur les nouvelles que l'on y avait reçues du mauvais état des Hollandais en Europe.

La sortie ayant été résolue, pour ce qu'on voyait que les Mores ne discontinuaient point d'avancer leurs travaux, outre que le terme de surséance que le général avait demandé était passé, les anciens lascarins ou soldats de la terre furent postés dans les deux heures après-midi dans le retranchement qu'on avait fait au pied du bâtiment le Colbert et les nouveaux dans les retranchements qu'on avait faits au devant de la porte Royale. Les portes de la ville furent fermées à l'entrée de la nuit et les troupes en armes sur la place, M. de la Haye disposa les détachements qui devaient donner ; un lieutenant avec quinze hommes comme enfants perdus eurent ordre de prendre la tête, ils étaient soutenus par un capitaine d'infanterie suivi de trente mousquetaires et les anciens lascarins ensuite qu'on fit rentrer dans la ville avec les nouveaux. Lorsqu'on fut près de sortir, un capitaine réformé, à la tête encore de trente hommes, les suivit en queue et, soutenus par les nouveaux lascarins, quatre capitaines de vaisseau ayant sous eux chacun cinquante matelots passèrent ensuite, les volontaires se mêlèrent parmi le détachement et M. de la Haye avec sa maison et une partie de la Compagnie des cadets soutenait tous ces corps. Avant que de sortir de la place où M. de Rebrey resta, on donna ordre, au signal qu'on ferait, de donner deux fausses alarmes aux retranchements de la porte Royale et du bastion le Colbert pour faire diversion.

Toutes ces choses en état, les troupes sortirent sur la minuit, les corps destinés pour donner et ceux qui devaient les soutenir s'avancèrent ; les autres, qui devaient s'opposer aux sorties que les ennemis devaient faire depuis la tête de leurs tranchées jusqu'à la queue, furent postés dans des lieux avan-

tageux. Il y avait encore un charpentier, nommé M. Pierre, brave soldat, à la tête de quinze hommes, qui avait ordre, après qu'on aurait enlevé la maîtresse batterie, de faire crever ou d'enclouer les canons. Le signal fait, les fausses alarmes furent données. Pendant que M. de la Haye conduisait lui-même les premiers détachements, les officiers et les soldats attaquèrent avec la même vigueur qu'ils avaient témoignée en tant de rencontres ; les ennemis soutinrent d'abord, mais enfin [furent] repoussés ; nos gens grimpèrent sur leurs travaux, sautèrent ensuite dans les lignes et se rendirent maîtres de la maîtresse batterie qui était à la queue de leur camp. Les détachements s'avancèrent pour s'opposer au secours qui leur pouvait venir, pendant que le charpentier M. Pierre enclouait leurs canons, à la réserve de la grande pièce dont j'ai parlé, que les ennemis nommaient par excellence et à cause des effets qu'elle produisait *la flèche de Ram*, — c'est le nom d'un de leurs Dieux. Cette pièce fut chargée de gargousses et de boulets jusqu'à la bouche où le feu fut mis ensuite. Le bruit qu'elle fit, lorsqu'elle creva, n'est pas concevable ; l'air en fut agité pendant un long temps et l'on trouva des pièces à plus d'un quart de lieue de là. Les ennemis surpris de cette attaque inopinée firent grand bruit dans leurs camps, ils jetèrent quantité de feux d'artifice hors de leurs retranchements pour reconnaître si l'on allait à eux et firent beau feu des batteries qui leur restaient et de leur mousqueterie, mais ils en restèrent là.

Le dessein de M. de la Haye, après l'enlèvement de leur maîtresse batterie, était de pousser plus avant, de les attaquer par la queue de leurs retranchements qui n'étaient point fermés et de forcer leur grand camp. Un désordre qui se fit parmi les nouveaux lascarins qui n'étaient pas encore faits au feu et qui se mêlèrent indifféremment, dont il en coûta la vie à quelques-uns qu'on prit pour des ennemis, nous fit rester là. Les troupes se retirèrent ensuite et l'on rentra dans la ville sur les quatre heures du matin du 23. Les Mores perdirent plus de cent hommes des leurs dans cette attaque, nous y eûmes un sergent de tué, c'était un bon soldat, on

soupçonna pourtant que le coup venait de nos gens ; un grenadier y eut la main emportée par une grenade qui creva et quatre soldats blessés légèrement, il y demeura huit ou neuf des nouveaux lascarins, tués par méprise et cinq ou six des autres de blessés. Après être rentré dans la ville, on rendit grâces à Dieu du succès de cette action.

Nouvelles négociations avec Babasaeb.

L'homme dont M. de la Haye se servait ordinairement pour aller au camp des Mores fut envoyé à Babasaeb dire à ce général que son manquement de parole nous avait porté à l'action de la nuit dernière, que c'était pour lui faire connaître qu'ils avaient plus d'intérêt de traiter que nous, puisque nous leur avions enlevé leur maîtresse batterie à la queue de tous leurs retranchements, qu'on avait pourtant gardé des mesures avec lui, puisqu'on avait épargné son quartier où l'on aurait eu la même facilité de donner, que M. de la Haye envoyait savoir pour la dernière fois s'il avait reçu des ordres de traiter avec nous, qu'il ne voulait plus entendre à des remises et qu'il retirait sa parole si dès le même jour on ne différait de parler d'accommodement et de cesser tous leurs travaux. Cet envoyé retourna le 24 avec de grandes plaintes que faisait Babasaeb de l'action dernière, disant que c'était agir de mauvaise foi, cependant qu'il était encore dans la disposition de traiter et que M. de la Haye lui marquât sous quelles conditions. Les Mores tirèrent huit coups de canon de la même batterie qu'on leur avait enlevée la nuit, il y avait apparence qu'ils avaient désencloué des pièces.

On a donné plusieurs avis à M. de la Haye depuis huit jours qu'il y avait une escadre de vaisseaux français au Cap de Comorin et à Ceylan, le gouverneur de Madras confirma cette nouvelle par une lettre qu'il écrivit ; on n'y donna pas créance. On fit jeter sur les neuf heures du soir dix à douze grenades dans le retranchement des ennemis, ce qui mit tout leur camp en alarme mais sans autre suite.

L'envoyé ordinaire fut le 25 au camp des Mores portant avec lui un écrit en portugais et en langue du pays ; des articles du traité que M. de la Haye proposait à Babasaeb les plus considérables étaient la possession libre de la ville de San Thomé avec les dépendances, trois mille pagodes de présent au général et cinq cents pagodes de rentes annuelles au Roi de Golconde.

Le 26, les Mores tirèrent quelques coups de canon sans balle de leurs batteries, il leur fut riposté de même de la place. Ils continuaient néanmoins à travailler à leurs travaux et nous au boyau de communication.

Un petit navire portugais mouilla le 27 à la rade de San Thomé ; il avait passé à Porto Novo où il avait pris du riz et des rafraîchissements pour nous et quarante soldats du pays qu'on avait levés ; le capitaine mit pied à terre et vint saluer M. de la Haye, qui donna les ordres de faire débarquer ce qu'il y avait sur ce bâtiment.

L'envoyé retourna au camp des Mores, le général faisait plusieurs demandes qu'il était bien assuré qu'on ne lui accorderait pas. Le point consistait à lui faire un présent sous main plus considérable que celui qu'on offrait.

La quèche de la Compagnie le *Postillon* mit à la voile le 1er mars pour aller à Porto Novo y charger des victuailles.

Le capitaine du vaisseau portugais qui avait mouillé le 27 vint prendre congé de M. de la Haye, qui lui fit présent d'une montre à boîte d'or ; il allait jeter l'ancre devant Madras où il devait charger son navire pour faire ensuite le voyage de Manille ; il mit à la voile le 2 de mars.

On donna une alarme au camp des Mores, le 3, par quelques grenades qu'on jeta dans leurs tranchées. Il arriva le 4 une barque qui venait de Madras chargée de plusieurs rafraîchissements.

On tira un coup de canon sur un peloton d'ennemis qui s'approchaient de la place, ce qui les fit retirer dans leurs retranchements. On fit une revue générale des troupes le 5, après quoi M. de la Haye fut reconnaître les détachements des ennemis et d'assez près. Il passa près de trois heures à

cette action, les parcourant, en les tournant, pour découvrir le fort et le faible ; c'était dans le dessein de les attaquer tout de bon, il essuya plusieurs coups de mousquet pendant qu'il fut dehors.

On reçut le 6 une lettre du seigneur Chircam Loudy qui réclamait le bâtiment qui avait été arrêté le 21 février. M. de la Haye fit rechercher aussitôt le capitaine et donna ordre au commissaire de le ramener à son bord et de lui faire rendre tout ce qui avait été arrêté, ce qui fut fait. Le navire mit à la voile le 7 pour continuer sa route.

La Haye prépare une action décisive contre les Mores. — L'attaque du 9 mars.

On fit désembarquer le 8 des munitions qui étaient à bord des navires ; on fit faire l'exercice aux soldats de la terre, se préparant à une action décisive, M. de la Haye m'ayant dit la veille qu'il fallait pousser sa pointe pendant que les Mores étaient consternés de l'enlèvement de leur batterie ; ils avaient été fort tranquilles depuis ce temps-là, il y avait apparence qu'ils pensaient à se retirer plutôt qu'à continuer le siège. Nos gens étaient tous en belles dispositions de faire leur devoir et la confiance qu'on avait à la valeur et à l'expérience du général rendait les officiers et les soldats intrépides. Plusieurs espions qu'on avait envoyés dans le camp convenaient tous que les ennemis ne voulaient plus suivre leurs premiers projets ; plusieurs des leurs désertaient et, à moins d'un puissant secours de Golconde, ils ne pouvaient pas encore tenir longtemps. Il était de la prudence de profiter de toutes ces occasions, c'était aussi l'intention de M. de la Haye, mais enfin la fortune ou plutôt le Ciel se mit aussi de la partie.

Le jeudi 9 mars, nos lascarins ou soldats de la terre, campés au sud de la place, voyant que trois ou quatre bourriques qui leur appartenaient s'étaient écartées du quartier et que des Mores étaient sortis de leurs retranchements pour s'en saisir, ils se détachèrent quelques-uns pour les aller reprendre

et poussèrent d'abord les ennemis qui furent soutenus par leurs gens, et nos lascarins fortifiés par d'autres qui vinrent à leur secours. On en vint à une escarmouche réglée, nos gens tantôt repoussés suivant que les ennemis venaient en nombre sur eux, et eux les chassant de même dans leurs retranchements à mesure que d'autres venaient les soutenir. On s'anima à la fin, quelques-uns de nos Français se mirent de la partie et presque tous nos soldats de la terre se jetèrent de ce côté-là, les Mores soutinrent leurs gens de même. Les deux parties furent un fort long temps semblables à l'agitation des flots de la mer, tantôt en avançant ou en reculant ensuite, suivant que la vigueur et la force étaient dans les partis. Il y avait déjà trois ou quatre heures qu'on était en cet état, lorsque M. de la Haye, qui observait de dessus les murailles tout ce qui se passait, fit battre la générale ; on sortit par la poterne du Colbert et il ne resta dans la place que les troupes de garde qui y étaient entrées le matin et ceux qui ne voulurent point être de la fête. Il n'y en avait pas un de ceux qui sortirent qui ne fut dans la résolution de se bien battre et tous brûlaient de l'envie de donner. Notre général s'attachait à remarquer la disposition des ennemis, leur retranchement le plus proche de nous était hérissé de piques et de pertuisanes, tous les autres retranchements de même, ils faisaient beau feu partout de leur mousqueterie, car pour le canon il ne fit ni grand bruit ni grand effet. Cette posture où les Mores s'étaient mis fit hésiter M. de la Haye si l'on donnerait. Beaucoup supérieurs en nombre derrière de bons retranchements où il fallait grimper pour en venir aux mains avec eux, l'action était décisive, en la manquant c'était leur donner du cœur et l'on pouvait prendre un autre temps où ils ne seraient pas si bien préparés.

Toutes ces raisons firent prendre à notre général la résolution de rentrer dans la place, les ordres étaient déjà donnés au major pour faire retirer les troupes, lorsque quatre grenadiers furent commandés pour aller jeter des grenades dans le retranchement le plus proche pour tâter les ennemis. On ne peut rien voir de si vigoureux que la marche de ces quatre

hommes, ils grimpèrent sur le retranchement et, quoiqu'ils ne pussent s'y tenir qu'à peine sur leurs pieds à cause de la raideur, ils s'acquittèrent de leur devoir avec tout le succès qu'on s'en pouvait promettre ; on entendit un grand bruit, on vit les piques et les pertuisances se mêler, par le désordre que la chute des grenades y avait causé. M. de la Haye crut que le moment était arrivé pour donner, et l'ordre fut donné d'y pousser. Chacun y courut autant que la légèreté des jambes ou que la bravoure les y porta, les ennemis se remirent pourtant et tinrent un assez long temps, on en vint aux coups de main avec eux ; à la fin, les plus déterminés de nos gens ayant franchi un fossé qu'ils avaient fait autour de leur retranchement, ils ployèrent et prirent la fuite, ils furent poussés avec vigueur sans leur donner le temps de se reconnaître ; ils s'attendaient d'être soutenus par leurs gens qui gardaient le second retranchement, mais ils s'étaient déjà retirés. Lorsqu'ils virent que le premier avait été emporté, le deuxième fut enlevé de même. M. de la Haye qui était à la queue des gens qui donnaient avec un corps de troupes réglées pour le soutenir si l'on avait été repoussé, s'avança ; il ne trouva pas à propos de passer plus loin que le troisième retranchement ; il n'en restait qu'un à forcer de ce côté, mais outre qu'il était extraordinairement fortifié de plus de quinze pieds de haut, il était défendu par une grande maison qui en était proche que les ennemis avaient terrassée et par une pagode qui flanquait le retranchement. Leurs forces les plus considérables étaient dans ces deux postes, il y avait du risque à pousser plus avant.

Cela fit résoudre le général d'en rester là, un officier avec vingt soldats furent commandés pour rester au poste avancé qu'on venait de gagner, la Compagnie des cadets placée dans le retranchement le plus proche pour soutenir ces premiers, un autre détachement mis sur la droite pour s'opposer aux ennemis qui voudraient venir de leurs grands retranchements qu'ils avaient devant la porte Royale ; des troupes furent postées en d'autres lieux pour faire toujours beau feu, cependant que les gens des vaisseaux et des pionniers de la terre travaillaient à battre les retranchements les plus proches de

la ville. Les gens qui avaient commencé l'escarmouche le matin sur la gauche de l'attaque poussèrent aussi les ennemis, lorsqu'ils nous virent donner et vinrent se joindre après à nous ; il y eut de belles actions de faites pendant cette attaque et le reste de la journée. Les Mores tentèrent trois à quatre fois à venir reprendre ce qu'ils avaient perdu, ils furent toujours repoussés vigoureusement et n'eurent plus d'autre parti à prendre que de faire aussi beau feu de leur côté. On resta de même jusque sur les sept heures du soir que M. de la Haye donna ordre de rentrer dans la ville, on laissa pourtant des détachements pour conserver les postes qu'on avait gagnés, on fut d'abord à l'église cathédrale remercier Dieu de l'heureux succès de la journée.

Il n'y a point de doute que les ennemis perdirent beaucoup de gens dans cette action, je n'en vis pourtant que cinq dans leurs retranchements que nous enlevâmes, mais ils portent de grands coups et, à moins de les tuer sur place, ils se retirent tant qu'ils ont un point de vie, on a su depuis qu'il leur fut tué deux cents hommes. Boursouraja, un de leurs généraux, reçut un coup de fusil qui lui perça l'épaule et dont il en a été incommodé le reste de sa vie. Cet homme que j'ai vu depuis n'en a conçu que plus d'estime pour la Nation et s'est offert souvent et fort généreusement à s'employer pour nous.

Une action aussi vigoureuse et aussi importante n'avait pu se passer sans que nous y perdîmes de nos gens, trois gardes de M. de la Haye y furent blessés et moururent de leurs blessures, il y en eut un des trois qui reçut un coup de mousquet proche de ce général, deux officiers des troupes y restèrent aussi, un Portugais nommé Manuel Gommès qui avait toujours fait son devoir dans les sorties y fut blessé et mourut aussi ; quatre soldats subirent la même destinée dont l'un fut tué d'un coup de canon de la place et huit ou dix blessés mais qui guérirent ensuite. Pendant la nuit les Mores firent un grand bruit dans leurs retranchements qui leur restaient ; on a su depuis qu'ils avaient fait enlever les pièces de canon de leurs batteries, ils prévoyaient bien qu'ils ne pouvaient plus tenir.

Les Mores lèvent le siège de San Thomé.

A la pointe du jour du 10, les troupes sortirent hors de la place, les détachements placés comme ils avaient été la veille, pendant que les matelots et les pionniers du pays continuaient les démolitions, l'escarmouche continua jusque sur les huit heures du matin. M. de la Haye avait ordonné de faire apporter à déjeuner, on était après à choisir une place pour se mettre lorsqu'on vint crier que les ennemis forçaient le poste avancé, chacun y courut pour soutenir nos gens ; en y arrivant on trouva que tout était tranquille, les Mores ne pensaient point à donner. M. de la Haye se retira avec une partie des gens qui l'avaient suivi, l'autre partie resta au poste avancé. On remarqua que les piques et les pertuisanes qui paraissaient dans le grand retranchement qui en était proche, défilaient peu à peu, on faisait des signaux des murailles de la ville avec les chapeaux, mais sans qu'on put savoir au vrai ce que cela voulait dire, on crut pourtant nous marquer que les ennemis se retiraient, leur mousqueterie avait cessé. Il y avait pour lors parmi les gens qui étaient au poste avancé, le sieur d'Estreville, gentilhomme normand, capitaine des gardes de M. de la Haye et qui a donné de belles preuves de valeur pendant tout le siège, où il fut aussi blessé d'une balle de mousquet qui lui perça une joue. Un chacun le pressait de donner pour profiter de l'occasion, il y était assez porté de lui-même sans le pousser, mais il appréhendait que si le succès n'était pas favorable, on en rejetât la faute sur lui ; à la fin, chacun disant les uns aux autres : donnons, on se poussa dans le boyau qui allait au retranchement, il n'y eut plus à s'en dédire pour lors. Les ennemis n'attendirent pas qu'on fût à eux, ils prirent la fuite en nous voyant approcher, on n'en trouva pas un dans le grand retranchement, on prit après à la droite où était la pagode fortifiée et la maison terrassée ; ils avaient abandonné ce premier poste, ils étaient environ deux cents dans la maison, tout quitta au premier coup de mousquet, plusieurs se jetèrent du haut en

bas craignant de n'avoir pas assez le temps de gagner la porte par où les autres fuyaient ; on continuait d'y pousser pour prendre leur grand retranchement par la queue pendant que d'autres le prenaient en flanc.

Lorsque M. de la Haye fut averti de l'état des choses, il donna ordre aussitôt de faire retirer les plus avancés, mais M. de Rebrey reprit là-dessus qu'il n'était plus temps ; il n'y eut point d'autre parti à prendre que de se mettre à la tête de la compagnie des cadets et de faire marcher d'autres troupes en ordre pour soutenir si l'on était poussé ; il arriva à la queue du grand retranchement lorsque les ennemis achevaient d'en sortir ; les troupes avancées qui avaient donné n'y trouvèrent point de résistance, la terreur s'était mise parmi les ennemis qui ne pensaient plus qu'à fuir, les plus paresseux y restèrent, car on peut dire qu'il n'y en eut pas un qui soutint. Moudelnaïque, un des généraux, fut percé d'une balle de mousquet ; comme il voulait monter à cheval pour se retirer, il tomba du coup et fut achevé après par un officier. Babasaeb, le premier des trois généraux, eut le pouce emporté d'une balle, il en fut quitte à bon marché, car il lui fut fait une salve de plusieurs coups en fuyant. Nous n'y eûmes que deux hommes de blessés, le chevalier des Augers qui reçut un coup de pertuisane d'un ennemi qui se retirait, qui le trouva à sa belle, le coup était au côté gauche au-dessous du cœur et perçait de part en part, je ne crois pas que l'on puisse voir une plus grande blessure, j'étais assez proche de lui lorsqu'il fut mis en cet état, il se jeta sur moi et me remplit tout de sang en m'embrassant et me priant de ne le pas abandonner, je m'en démêlai pourtant, car il fallait être sur ses gardes, je le remis après entre les mains d'un soldat et d'un matelot qui le menèrent à la ville où il a guéri ensuite ; un matelot reçut un coup de sabre au travers du visage d'un cavalier qui se retirait et voilà tout ce que nous souffrîmes de la décision de l'action.

C'était un plaisir de voir deux ou trois mille hommes fuir au travers de la campagne sans que pas un les poursuivît ; toutes les troupes furent ralliées et postées par M. de la Haye

à deux cents pas dans la plaine au-delà des retranchements ; les ennemis se retirèrent dans un village qui était éloigné de là de cinq ou six cents pas où était tout leur bagage et leur cavalerie. Pendant qu'on était posté à attendre ce qu'ils voudraient entreprendre, on fut reconnaître les grands retranchements. M. de la Haye avoua n'en avoir jamais vu de si forts ni de si bien flanqués, ce qu'on y trouvait à redire, c'est qu'ils étaient ouverts par le derrière et sans aucune défense, il y avait vingt-cinq ou trente des ennemis sur la place et entre eux des officiers principaux qui n'avaient pas voulu quitter, trois chevaux de tués, on ne trouva que trois fauconneaux dans leurs batteries, les pièces de canon avaient été enlevées. La nuit, on fit un prisonnier gentilhomme qui paraissait de qualité par les armements qu'on trouva sur lui, il fut envoyé à la ville, on prit ensuite deux chevaux ; il n'y eut point de pillage dans le camp, par où l'on reconnut encore que les ennemis avaient prémédité de se retirer, il y avait cinquante ou soixante échelles et près de deux cents habits de cuir dont on dit que les ennemis avaient fait provision pour monter à l'escalade, on ne vit aucune apparence de mine, il est vrai qu'ils avaient fait une tranchée sous terre sous leurs grands retranchements devant la porte Royale, creuse de cinq pieds où l'on allait à couvert et des meurtrières à l'uni de ce terrain, d'où ils nous auraient pu faire bien du mal si l'on avait été les attaquer par là.

Pendant que les troupes étaient postées dehors, on continuait les démolitions des retranchements. Sur les trois heures après-midi, deux hommes sortirent du village où étaient les ennemis avec un drapeau blanc à la main, on les laissa approcher, ils furent amenés à M. de la Haye, ils lui firent un compliment de la part de Babasaeb qui fit dire qu'il reconnaissait que ce n'était pas à lui à entrer en compromis avec un général d'une valeur et d'une expérience si consommée, qu'il reconnaissait aussi que la nation française l'emportait sur toutes les nations pour la bravoure et qu'il s'allait retirer à Pondemali, — c'est une forteresse à quatre ou cinq lieues de là — pour éviter d'être attaqué une autre fois, il demanda

ensuite de lui faire rendre le corps de Moudelnaïque qui avait été tué dans l'action. On ne savait pas pour lors que ce général y fût demeuré, cependant de la façon qu'on le représenta, l'on jugea à peu près le lieu où le corps était, on ferma les yeux aux deux envoyés qu'on mena à l'endroit où l'on trouva le mort, ils le reconnurent, M. de la Haye fit amener un palanquin de la ville où le corps fut mis, un drap blanc dessous et un autre dessus, il le fit porter de même au camp des ennemis, les troupes s'avancèrent cinquante pas avec le palanquin, firent leur décharge ensuite, après quoi l'on se retira au poste qu'on occupait ; on remarqua qu'il sortit beaucoup de gens au-devant du palanquin lorsqu'il approcha du village, les deux envoyés furent retenus pour sûreté des gens qui portaient le corps. On resta au campement jusqu'à six heures du soir, les ennemis ne tentèrent rien dans la journée, il n'y eut que trois cavaliers qui s'approchèrent à la portée du mousquet, ils en essuyèrent quelques coups et se retirèrent. On rentra dans la ville où l'on fut à l'église cathédrale rendre à Dieu les grâces que nous lui devions d'une action où l'on remarquait qu'il avait visiblement contribué. Chacun fit ensuite les compliments à M. de la Haye sur le succès de cette grande journée.

On sortit à la pointe du jour du 11 pour continuer d'abattre les retranchements, nos lascarins furent envoyés dans les postes avancés et un détachement de Français pour les soutenir si les ennemis approchaient.

Deux noirs se rendirent d'eux-mêmes dans la ville pour servir le prisonnier qui avait été fait la veille. M. de la Haye m'ordonna de m'informer qui il était ; sur le soupçon que l'on eut et sur des apparences que cet homme était de qualité, je fis venir les deux noirs qui étaient venus la veille demander le corps du général Moudelnaïque, je leur fis voir le prisonnier l'un après l'autre sans qu'il les aperçut, l'un d'eux me dit qu'il avait vu souvent cet homme avec Babasaeb et qu'il le croyait de qualité, l'autre qu'il y avait peu de jours qu'il était venu au camp et qu'il ne le connaissait pas, je fis mon rapport à M. de la Haye.

Babasaeb renvoya le palanquin dans lequel on avait porté la veille le corps du général Moudelnaïque, il fit dire à M. de la Haye les mêmes choses de la veille, on vit aussi en même temps des éléphants, des chameaux et d'autres voitures sortir de leur camp chargés de bagages, les troupes défilèrent ensuite, ils mirent le feu à plusieurs huttes de paille qu'ils avaient faites.

Rapports avec le gouverneur de Madras.

On envoya vingt lascarins se poster dans une grande pagode nommée Trivilcany à moitié chemin de San Thomé à Madras pour assurer le passage des gens qui iraient d'une ville à l'autre. Le Commissaire fut envoyé le 14 visiter la flûte la *Sultane*, que le capitaine représentait qu'elle coulait bas d'eau, ce qui fut reconnu ; il fut résolu d'en tirer tous les agrès et de la mettre à la côte.

On publia une ordonnance le même jour portant défense aux soldats et aux matelots de s'écarter de la ville sans ordre, de ne point maltraiter les habitants et de ne point acheter les vivres qu'à la place destinée pour servir de marché. On continuait à travailler aux démolitions des retranchements.

M. de la Haye monta à cheval suivi de cinq ou six officiers montés de même et de trente gardes à pied, il s'approcha de Madras où il envoya son capitaine des gardes avec le chevalier de Maisonneuve remercier le gouverneur d'un compliment qu'il lui avait fait dans une lettre qu'il lui avait écrite sur la levée du siège ; ces deux officiers furent très bien reçus, les santés bues au bruit du canon, ils restèrent deux heures dans la place et vinrent rejoindre après le général. Les Anglais témoignèrent extérieurement de la joie de la levée du siège ; on savait pourtant qu'ils en étaient fort chagrins, notre voisinage si proche d'eux n'était pas à leur goût.

Le prisonnier gentil qu'on avait fait le jour de la levée du siège fut envoyé à bord du navire le *Navarre* avec d'autres qui étaient dans la place qui furent aussi tous menés dans ce vaisseau pour y être gardés. J'ai omis de remarquer que

le gouverneur de Madras écrivit il y a deux jours à M. de la Haye pour le porter à relâcher le prisonnier gentil; il voulut insinuer que cet homme avait beaucoup servi pendant le siège, qu'il avait été posté par Babasaeb à la tête de cent lascarins pour empêcher qu'il n'entrât des vivres dans Madras, mais que ce gentil ayant été gagné par eux avait mal observé cet ordre, ayant laissé passer ce qui se présentait à son poste, que les vivres et les rafraîchissements qu'ils avaient reçus par cette voie avaient mis en état de nous en faire part et que nous avions été assistés par là, le gouverneur ajoutait ensuite que, si l'on prétendait une rançon pour élargir le prisonnier, qu'il offrait de donner jusqu'à deux cents pagodes. M. de la Haye ne crut pas être obligé de donner créance à ce qu'on lui marquait de cet homme qui paraissait d'une autre qualité que celle qu'on lui donnait et toutes les apparences y répondaient; il répondit au gouverneur que ce prisonnier était à présent au Roi son maître et qu'il n'en pouvait pas disposer.

Le même gouverneur écrivit le 15 à M. de la Haye et le pria de ne point donner sur des villages qui étaient proche de la pagode de Trivilcany, qui appartenaient à leur Compagnie. On sait pourtant bien que les Anglais n'avaient rien à eux au-delà du terrain de Madras, je veux dire au-delà de leur ville, ils en avaient même marqué quelque chose dans une lettre que le même gouverneur avait écrite dans les premiers jours que nous fûmes les maîtres de San Thomé. M. de la Haye répondit aussi qu'il n'entreprendrait rien sur les lieux de la dépendance de Sa Majesté Britannique ou de leur Compagnie, mais aussi qu'il saurait conserver ce que les armes du Roi son maître avaient acquis. Ces refus aigrirent le gouverneur, il y eut assez d'autres matières ensuite qui l'animèrent contre nous.

On apprit le même jour par des lettres qu'on avait reçues de Pondichéry que le Roi de Golconde avait fait des plaintes à Chircam Loudy de ce qu'il assistait les Français et que ce seigneur y avait répondu qu'il était serviteur de ce prince, mais qu'il était aussi ami de notre nation et qu'il ne nous refuserait jamais les services que nous lui demanderions, et qu'il nous pourrait donner.

Une barque longue qu'on avait fait mettre en mer depuis deux jours fut envoyée à Pondichéry pour y charger des armes et des munitions.

On envoya le 17 une garnison de Français dans la pagode de Trivilcany pour s'opposer aux Anglais qu'on soupçonnait avoir dessein d'en venir prendre possession.

Mission de Fr. Martin à Paliacate (19 mars).

Il y avait déjà plusieurs jours que M. de la Haye m'avait parlé d'aller à Paliacate sous prétexte de demander au sieur Pavillon, qui en était gouverneur, les Français qui avaient été pris dans la baie de Trinquemalé et dans les vaisseaux l'*Europe*, le *Phénix* et le *Saint Jean*. Ces demandes devaient servir d'entrée, mais la véritable raison du voyage était de remarquer leur contenance et de tâcher à reconnaître ce qu'ils pensaient du mauvais état de leurs affaires en Europe et d'ouvrir le discours ensuite pour savoir si l'on pourrait convenir d'une surséance d'armes aux Indes, quoique nous étions en guerre ailleurs. J'étais tout disposé à suivre ces ordres, mais je demandais un passeport en cas de rencontre de quelque bâtiment hollandais. M. de la Haye me l'avait refusé plusieurs fois sur ce qu'il n'avait point accoutumé d'en donner; à la fin il se détermina, il fit dresser cet acte qu'on me donna et une lettre qu'il fit écrire au sieur Pavillon et fort cavalière, il remit aussi à ma disposition de la donner si je la trouvais à propos. Le sieur des Cartes, lieutenant d'une compagnie, eut ordre de venir avec moi. Nous partîmes la nuit du 18 au 19 dans la chaloupe du navire le *Flamand*, nous trouvâmes à la pointe du jour un petit navire portugais qui était parti la veille de Madras, que j'avais ordre de reconnaître, nous parlâmes au capitaine, nous continuâmes après notre route à Paliacate, nous atterrîmes sur les quatre heures du soir à une lieue de la ville. Comme il ne vint point de cattimarons à bord, un

matelot se jeta à la nage avec une lettre que je lui donnai pour le sieur Pavillon, il retourna à une heure de nuit avec la réponse par où ce gouverneur me marquait qu'il viendrait le lendemain au lieu où nous étions. On y apporta une tente, à la pointe du jour, qu'on y dressa, le sieur Smit, second de Paliacate, y vint ensuite; nous descendîmes alors à terre où il nous y reçut, le sieur Pavillon s'y rendit sur les 11 heures. Après les premières civilités, je lui dis que j'étais envoyé par M. de la Haye pour traiter avec lui sur l'élargissement de nos prisonniers, il me répondit que mon voyage était fort inutile, si je n'étais venu que pour cela, puisque les prisonniers étaient apparemment à Batavia et qu'il n'était pas le maître de cette affaire; nous entrâmes ensuite en matière sur les affaires générales, ils avouaient qu'ils étaient fort consternés des mauvaises nouvelles qu'ils avaient reçues de l'Europe, mais qu'ils espéraient que les conquêtes surprenantes du Roi obligeraient les autres puissances de les secourir pour ne les laisser pas perdre entièrement. A l'égard de vivre en intelligence dans les Indes, le sieur Pavillon nous dit que cet accommodement passait son autorité et qu'il fallait avoir des ordres de leurs supérieurs. Le dîner vint ensuite où l'on continua de s'entretenir des affaires générales, le gouverneur nous témoigna qu'il avait eu beaucoup de joie lorsqu'il apprit que les Mores avaient été forcés de lever le siège de San Thomé, qu'à la vérité il était de leur politique de souhaiter que nous ne puissions pas nous établir dans les Indes, mais aussi, si ces infidèles nous avaient chassés de là, que cela les aurait rendus plus fiers et portés peut-être à tenter de chasser aussi les autres nations de la côte; on but ensuite la santé de M. de la Haye, celle du général de Batavia à onze coups de canon, les autres de la Compagnie ensuite à sept coups; nous restâmes là jusqu'à six heures du soir que nous nous rembarquâmes pour retourner à San Thomé où nous arrivâmes le lendemain à deux heures après-midi. Je rendis compte à M. de la Haye de ce que nous avions fait.

Un gros de cavalerie des ennemis parut le même jour proche de Madras. M. de la Haye s'avança dans la plaine avec un corps de Français et un autre de soldats de la terre, il y eut des coups de tirés de loin, après quoi les Mores se retirèrent. On travaillait sans discontinuer à la démolition des retranchements.

La barque longue retourna le 22 de Pondichéry chargée de munitions de guerre.

On écrivait de Madras qu'il y avait un corps de cavalerie campé proche, que le commandant se plaignait des Anglais, de l'assistance qu'il les accusait de nous avoir donnée, que sans ce secours qu'ils auraient pris San Thomé, qu'il demandait de l'argent et qu'à faute de lui en donner, qu'il brûlerait les maisons des faubourgs.

On eut une alarme sur les huit heures de soir par quantité de coups de mousquets qui furent tirés du fort Sans Peur, on fut alerté aussitôt pour en savoir la cause; nos gens tiraient sur un feu qu'ils voyaient de loin, qu'ils prenaient pour des mèches et qu'on reconnut avoir été allumé au pied d'un cocotier.

On fit revue des lascarins ou soldats de la terre le 23, il y en avait quatre cent soixante-trois.

Le gouverneur de Madras écrivit à M. de la Haye, il se plaignait que plusieurs soldats de la garnison allaient chez eux où ils faisaient des insolences et qu'il le priait d'y donner ordre. On ne doit pas taire ce qui est la vérité, ce que ce gouverneur écrivait était vrai, il y eut non seulement de nos soldats qui firent du désordre à Madras mais encore des officiers, jusque-là qu'ils forcèrent un jour un corps de garde d'une porte de la ville. Les Anglais furent assez retenus là-dessus et n'en vinrent point aux voies de fait avec eux. Ces manières d'agir leurs faisaient appréhender notre voisinage. M. de la Haye répondit au gouverneur et en vue d'empêcher la suite de ces désordres, il le priait de ne recevoir de soldats dans la place qui ne fut porteur d'un ordre de ses mains.

On arbora le 26 un pavillon blanc sur la porte Royale, le premier qui y avait été mis avait été emporté par un coup de canon des ennemis, les troupes étaient en armes sur la place qui firent leur décharge, on tira aussi les pièces de canon qui étaient en batterie sur la même porte.

On continua les démolitions, M. de la Haye y est presque toujours pour animer les ouvriers au travail.

La flûte la *Sultane* tira un coup de canon le 28 pour donner avis qu'elle coulait bas d'eau, le commissaire fut envoyé pour faire décharger entièrement le bâtiment et le mettre après à la côte.

M. de la Haye avec sept ou huit cavaliers et suivi de cent lascarins fut visiter les villages une lieue autour de San Thomé. Nous eûmes des lettres le 22 de Masulipatam où l'on donnait avis que les Hollandais sollicitaient fort à la Cour de Golconde pour porter de renvoyer des troupes à San Thomé et s'engageaient de donner un secours considérable par mer.

Une barque arriva le 30 de Pondichéry où l'on avait fait embarquer dessus trente soldats de la terre qu'on y avait levés, elle apportait aussi des provisions de bouche.

La Haye songe à aller à Masulipatam. — Il demande des secours à Surate.

M. de la Haye me dit en particulier le 31 qu'il avait déterminé d'aller à Masulipatam avec les vaisseaux le *Breton* et le *Flamand* afin d'y traverser le commerce des Mores, même d'y faire une descente suivant qu'il le trouverait à propos, pour forcer le Roi de Golconde à la paix ; j'y répondis qu'à la vérité c'était la voie la plus sûre pour réussir, si nous n'avions point la guerre avec les Hollandais, mais qu'on devait appréhender qu'ils ne vinssent bloquer San Thomé par mer, pendant qu'il en serait absent, avec les forces qu'ils amèneraient et qui seraient apparemment les meilleures de la garnison ; il ne les crut pas en état de rien entreprendre pour lors et persista pour le voyage.

Les lascarins donnèrent une alarme la nuit par plusieurs coups qu'ils tirèrent. M. de la Haye les avait accoutumés à leur faire quelques gratifications lorsqu'ils faisaient leur devoir et qu'ils découvraient quelque chose, ce qui les porta souvent à donner de faux avis et aussi de fausses alarmes, celle-ci en était une ; on menaça ces soldats de les chasser s'ils y retournaient une autre fois.

On reçut le 1er avril des lettres de Surate qui nous informaient de la continuation des affaires du comptoir.

Sur la nouvelle que M. de la Haye avait donnée aux directeurs de la prise de San Thomé, de l'importance de ces conquêtes ainsi que des avantages qui reviendraient particulièrement à la Compagnie de sa conservation, il les invitait ensuite de lui donner du secours de navires, d'hommes, de munitions de guerre et de bouche et d'argent, il leur marquait même qu'il était nécessaire que M. le directeur Baron le vint trouver pour prendre des mesures ensemble sur ce qu'il y aurait à faire pour la conversation de la place. Il n'y avait point à hésiter là-dessus, les directeurs conclurent aussi d'embrasser ce parti. M. Baron en écrivit à M. de la Haye et l'assura qu'il partirait à la mousson pour le venir joindre. M. Gueston revint pourtant après du consentement qu'il avait donné pour ce voyage, soit qu'il n'eût pas envisagé dans ce temps-là l'ambassade de Perse qu'il déclara après de vouloir faire, il voyait bien qu'il était à propos que l'un des deux directeurs restât à Surate et ainsi qu'il serait obligé d'y demeurer si son collègue passait à San Thomé, ce qui le porta à s'opposer au voyage, M. Baron tint néanmoins toujours ferme sur la résolution qui avait été prise. Ces oppositions de sentiments firent une nouvelle brouillerie ; on convint pourtant d'assembler les premiers de la loge pour prendre leurs avis, on y conclut que le voyage de San Thomé était absolument nécessaire, qu'il y allait du service du Roi, de l'intérêt de la Compagnie et que M. Baron ne pouvait pas s'en dispenser de le faire. M. Gueston, ne pouvant plus le traverser directement, refusa de donner les choses dont on avait le plus besoin, c'était de

l'argent ; les remontrances qu'on fit là-dessus au directeur furent inutiles, on dit, — ce que j'ai déjà remarqué dans un article de cette relation, — qu'il y avait des ordres de la Chambre générale de ne rien fournir à l'escadre du Roi.

Baron envoyé à San Thomé. — Gueston part pour la Perse.

Il y avait pour lors à Surate le navire du Roi la *Bayonnaise* et un houcre de Sa Majesté, on y joignit un houcre de la Compagnie. Ce fut là l'escadre qu'on destina à porter du secours à M. de la Haye. La Compagnie y avait pourtant des vaisseaux qui auraient été plus convenables pour un voyage où il y avait tout à craindre par la rencontre des navires hollandais. M. Baron n'envisagea dans cette action que la gloire de cette action et, ne pouvant obtenir autre chose, il s'arrêta à ce qu'on voulut bien lui donner. On chargea sur ces trois bâtiments plusieurs barriques de viandes salées qui étaient dans les magasins et dont on aurait été assez embarrassé de s'en défaire, des agrès, des cordages, du vin de Perse, quelques munitions, mais pour de l'argent qui devait être le plus de secours et dont on ne manquait pas pour lors à Surate, M. Gueston s'opiniâtra toujours à n'en vouloir point donner. Lorsque M. Baron partit, il n'emporta que mille sequins à lui. On marquait, par les lettres qu'on reçut, que ce directeur était prêt à mettre à la voile. Nous reprendrons dans la suite le succès de son voyage.

M. Gueston ne crut pas apparemment que le départ de M. Baron le dût faire changer de sentiments, il s'affermit dans la résolution qu'il avait prise de son mouvement seul de faire l'ambassade de Perse. Il y avait des ordres de la Compagnie que l'un des directeurs fit ce voyage, on y était même engagé, mais on pouvait bien le remettre à un autre temps, les conjonctures y étaient entièrement opposées, point d'apparence de commerce tant que la guerre durerait, on devait appréhender de rencontrer des navires hollandais dans la route et c'était s'exposer sans aucune nécessité apparente. Cependant on passa par-dessus ces considérations, deux marchands furent

nommés pour prendre la conduite des affaires du comptoir, pendant l'absence des directeurs ; le sieur de Lespinay, qui était resté à Surate, leurré par l'espérance qu'on lui avait donnée de faire l'ambassade du Mogol, fut chargé pendant le temps qu'il resterait dans la loge de communiquer avec les deux marchands suivant la nécessité des affaires et à eux de ne rien entreprendre que par son avis. Les choses pour lors en cet état, M. Gueston se disposait aussi pour son voyage.

On n'avait point fait partir de vaisseaux pour France, ce qui était néanmoins le plus important pour la continuation du commerce de la Compagnie ; le navire le *Saint François* était retourné de Bassora, où il avait laissé une partie des marchandises invendues ; les autres voyages n'avaient pas mieux réussi, le navire le *Vautour* était arrivé à Bantam, d'où il fut expédié pour France où il arriva heureusement ; depuis, le vaisseau la *Perle* fut pris par les Hollandais par une mauvaise conduite qu'on attribua au marchand qui était sur ce navire.

Je reprends la suite des affaires de San Thomé. Babasaeb envoya trois hommes à M. de la Haye, qui paraissaient gens du commerce, il ne voulut pas les écouter, il les chargea seulement de dire à leur général que s'il voulait traiter de bonne foi, qu'il envoyât un homme d'autorité et de marque et qu'alors il écouterait ce qu'on lui proposerait.

Des domestiques de la maison de M. de la Haye étaient allés à la chasse proche d'un village où ils y avaient déjà été plusieurs fois depuis la levée du siège ; l'officier de cuisine s'étant écarté des autres fut rencontré par des cavaliers mores qui l'attaquèrent et qui le tuèrent ; ses camarades ne le purent pas secourir et retournèrent à la ville apporter cette nouvelle. M. de la Haye soupçonna les habitants du village d'avoir donné avis aux ennemis que les Français venaient souvent à la chasse dans leur voisinage et qu'ils avaient contribué par là à la mort de l'officier de cuisine, ce qui le porta à faire partir à l'entrée de la nuit la Compagnie des cadets où il y

joignit des détachements des compagnies et cent soldats de la terre sous la conduite du sieur de Maillé, ils arrivèrent au village à onze heures de nuit. Ce commandant avait ordre de le faire piller et y mettre le feu ensuite, d'amener les hommes prisonniers, de faire enlever le bétail et laisser aller les femmes et les enfants. L'action suivit conformément à l'ordre, il n'y eut qu'un des habitants qui se fit tuer en voulant se démêler des gens qui l'avaient arrêté, on en amena neuf à la ville et vingt-neuf pièces de bétail.

On continuait la démolition des retranchements et ensuite à aplanir le terrain. Les ennemis parurent au nombre de deux mille hommes, cavalerie et infanterie, dans le village qu'on avait brûlé la nuit, M. de la Haye ne jugea pas à propos d'y envoyer.

Un cavalier more suivi de deux valets se présenta à la porte de la ville de la part de Babasaeb pour parler à M. de la Haye, il fut renvoyé avec la même réponse qui fut donnée la veille aux trois hommes qui vinrent de la part de ce général.

On fit un ban dans la ville le 4 portant défense à toutes personnes de quelque qualité qu'ils fussent d'aller à Madras sans un ordre exprès ni même de s'écarter de la ville hors la portée du canon. La quèche de la Compagnie arriva de Pondichéry chargée de munitions, d'outils à travailler la terre et de quelques rafraîchissements. On arrêta le 6 le valet du trésorier de la garnison qui revenait de Madras où il avait été sans ordre. Le conseil de guerre fut assemblé le 7 sur la place où les troupes étaient sous les armes ; le valet du trésor fut interrogé sur son voyage de Madras, il avoua qu'il y avait été envoyé par son maître pour y acheter des rafraîchissements et qu'il ne savait rien de la défense. M. de la Haye ne crut pas en faire un exemple, il y avait de l'innocence du côté du valet qui fut relâché, le maître réprimandé et les défenses réitérées.

Deux hommes envoyés par Babasaeb se présentèrent à la porte de la ville, ils furent renvoyés de même.

Fr. Martin opposé au voyage de Masulipatam. — Départ de la Haye (11 avril).

M. de la Haye me dit encore le 9 au matin qu'il était absolument déterminé d'aller à Masulipatam. Je pris la liberté de lui représenter ce que je lui avais déjà dit sur ce voyage, où il y avait d'autant plus de réflexions à faire pour lors qu'on avait des avis certains que l'amiral Reyclof van Goens était à la tête d'une puissante escadre à la côte de Malabar et que la saison était ouverte alors pour venir de ce côté. M. de la Haye demeura ferme pourtant dans son dessein et résolut de s'embarquer le lendemain sans plus de remise.

M. de la Haye déclara à M. de Rebrey le 10 au matin le dessein qu'il avait d'aller à Masulipatam, je faisais le troisième dans cette conversation où ce général représenta que ce voyage était pour forcer les Mores à faire la paix, que, si on la traitait à San Thomé, c'était donner lieu à leurs troupes de s'en rapprocher, qu'il était important de les engager à faire diversion, que le moyen le plus sûr pour y parvenir c'était par le dommage qu'on causerait aux négociants de Masulipatam, qui est la seule ville de commerce que le Roi de Golconde a sur les côtes de son royaume, que ces marchands qui avaient du crédit à la Cour pourraient beaucoup contribuer à l'accommodement et même à en presser la conclusion, pour ne point retarder le cours de leur négoce. Ces raisons que M. de Rebrey goûtait fort n'étaient balancées que par l'appréhension où l'on devait entrer que les Hollandais ne vinssent bloquer San Thomé par mer pendant l'absence de M. de la Haye et même empêcher qu'il n'y pût rentrer. Ces réflexions importantes ne le firent point relâcher, il demeura ferme dans sa résolution, les troupes eurent ordre ensuite de s'assembler sur la place où M. de Rebrey qui avait déjà été nommé gouverneur fut reconnu publiquement et ordre aux officiers et aux soldats de lui obéir en l'absence du général. Sa Compagnie fut donnée au sieur de Tréville qui avait commandé

les gardes, le sieur de Maillé qui commandait les cadets eut ordre ensuite de s'embarquer avec sa compagnie où l'on joignit encore trente hommes, les volontairs reçurent même ordre et environ cent cinquante soldats de la terre. M. de la Haye ayant mis les choses en état et chargé M. de Rebrey des instructions qu'il lui laissa sur la conduite qu'il avait à tenir pendant son absence, il s'embarqua avec sa maison sur les cinq heures du soir, je les suivis avec deux hommes de la Compagnie que j'emmenai avec moi.

La garnison qu'on laissa à San Thomé était encore considérable par la qualité des officiers et par le nombre des soldats français et des gens de terre, il y avait aussi des vivres dans les magasins pour quatre mois, le trésorier compta vingt-cinq mille livres à M. de Rebrey pour le paiement des troupes, les travaux des ennemis presque à l'uni du terrain et eux hors d'état de venir si tôt former un nouveau siège.

CHAPITRE VIII

LA HAYE A MASULIPATAM ET LES NÉGOCIATIONS AVEC LE ROI DE GOLCONDE. (11 AVRIL-5 JUILLET 1673).

En mer. Buts du voyage de Masulipatam.

On fit revue le 11 des troupes qu'on avait fait embarquer sur le navire le *Breton*, il y avait .... Français et .... lascarins ou soldats de la terre, la moitié de ces derniers fut envoyée à bord du vaisseau le *Flamand*[1]. Nous mîmes à la voile le *Breton*, le *Flamand* et la barque longue. M. de la Haye, ses gardes, les cadets et les volontaires sur le *Breton*. On mit le cap à l'est et, sur le midi, au sud sud-est, en sorte que, sur les sept heures du soir, nous avions San Thomé au ouest nord-ouest de nous, cette fausse route fut faite pour cacher aux Anglais le dessein de notre voyage de Masulipatam ; la nuit fermée, nous mîmes le cap au nord est.

Le 12 et le 13, bon vent, les courants pour nous et toutes les voiles dehors. Les officiers du bord avertirent M. de la Haye qu'en forçant de voile de même, que nous dépasserions Masulipatam, qu'il fallait ranger la côte de près pour la reconnaître ; il ne voulut pas les écouter et crut l'entendre mieux qu'eux, ce qui nous fit manquer le coup de partie, ainsi que je remarquerai dans la suite. On poussa de même jusqu'à

1. Ce bâtiment est le plus souvent orthographié *Flamen* dans le texte de Fr. Martin ; mais on trouve encore *Flament*, plus rarement *Flamant*, presque jamais *Flamand*.

l'entrée de la nuit, qu'on serra une partie des voiles ; nous continuâmes la route avec la misène et les deux huniers à mi-mâts jusqu'aux quatre horloges du second quart qu'on jeta la sonde ; on trouva douze brasses d'eau et ensuite cinq, on mouilla aussitôt, après quoi, l'on envoya la chaloupe sonder autour de nous, on y trouva un fond assez égal : cinq, six et sept brasses.

Nous découvrîmes la terre à la pointe du jour, éloignée environ de deux lieues de nous, basse et remplie d'arbres, il n'y eut personne qui put reconnaître l'endroit où nous étions, quoique les connaisseurs jugeâssent bien par le chemin que nous avions fait que nous avions dépassé Masulipatam. M. de la Haye fit armer la barque longue et les chaloupes des navires sur lesquelles il fit mettre des détachements de la compagnie des cadets, des gardes et des volontaires pour aller reconnaître le pays et des ordres de prendre les bâtiments qu'ils trouveraient.

Ce général m'avait fait appeler le matin dans sa chambre, où il me fit l'honneur de me demander ce qu'il me semblait qu'on pourrait faire de plus fort pour porter promptement les Mores à faire la paix et aussi au regard du service de la Compagnie. Je pris la liberté de lui demander s'il prétendait d'aller en guerre ou en marchandise et, sur l'explication qu'il m'en demanda, je lui dis que s'il était résolu d'aller en guerre, dans la surprise où l'on tomberait à Masulipatam de sa venue, point de troupes dans la ville, en mettant deux cents hommes à terre avec la barque longue et les chaloupes, il y débarquerait sans opposition et se rendrait de même maître de la ville, où il ferait après ce qu'il jugerait à propos et que cette action aurait peut-être de grandes suites, — que s'il voulait traiter les choses à la douceur, ce qui me paraissait avec sa permission être le meilleur, qu'en arrivant à Masulipatam, qu'on se saisirait de tous les vaisseaux qu'on y trouverait appartenir au Roi de Golconde où à ses sujets, qu'on ferait la même chose des autres bâtiments qui sortiraient du port ou qui viendraient de dehors pour y entrer, qu'on mettrait des gens prudents dessus ces prises pour empêcher qu'on y fit aucun

désordre, écrire ensuite au gouverneur de la ville sur ce qu'on aurait fait, le menacer de continuer les hostilités si le Roi de Golconde ne se portait promptement à la paix, qu'il était indubitable que les négociants, intéressés aux prises mais par l'appréhension que leur commerce ne fût entièrement interrompu, écriraient aussi de leur côté à la Cour, qu'il en viendrait absolument des ordres ensuite de traiter de paix et qu'il me semblait que cette dernière voie était la plus prompte, que la Compagnie y ferait mieux ses affaires, parce-que si l'on s'emparait des effets de quelques marchands de Masulipatam, en nous y rétablissant une autre fois, ces gens-là conserveraient du ressentiment contre nous et pourraient nous nuire aussi dans les occasions.

M. de la Haye m'écouta fort paisiblement, il me dit que son dessein était de porter les choses à la douceur, cependant le sieur de Maillé, commandant la compagnie des cadets et qui avait ordre de s'embarquer avec un détachement de ses gens sur des chaloupes des vaisseaux, me montra un ordre que M. de la Haye venait de lui remettre, il parlait de ranger la côte, de se saisir généralement de tout ce qu'ils rencontreraient appartenir au Roi de Golconde ou à ses sujets, de faire main basse en cas de résistance, même brûler les bâtiments qu'ils ne pourraient pas emmener.

La barque longue et les deux grands bateaux des vaisseaux partirent ensuite. On vit un peu après paraître deux barques qui venaient du sud et qui faisaient voile au nord, elles passèrent assez proche des bords, on tenait une calèche et une chaloupe prêtes pour y envoyer, elles partirent, les gens des barques gagnèrent la terre, il y en eut une qui y échoua, l'autre mouilla à la portée du fusil, les matelots qui étaient dessus gagnèrent aussi la terre. On apprit par le retour de la chaloupe qui avait donné sur celle-là, qu'on y avait trouvé dedans cinquante à soixante livres pesant de riz, un peu de sel et du bétel ; les gens qui se sauvèrent de ces deux barques donnèrent l'alarme par toute la côte et qui fut bientôt portée jusqu'à Masulipatam. Nous reconnûmes à la fin que nous

étions mouillés à douze lieues nord de cette place et à deux ou trois lieues sud de Narsapour et ainsi sous le vent et contre mousson du lieu où nous devions aller. Voilà ce que causa l'opiniâtreté d'un homme à vouloir suivre son sentiment contre les avis des gens expérimentés.

On aperçut le 15 au matin un petit navire venant du sud qui faisait voile au nord en rangeant la côte ; on envoya une chaloupe le reconnaître ; en l'approchant on arbora du vaisseau le pavillon portugais, le capitaine avec un marchand persien, de trois qui étaient embarqués sur ce bâtiment, furent amenés à bord ; ils dirent qu'ils venaient de Masulipatam et qu'ils allaient à Bengale, que le navire appartenait à un marchand portugais de Ballaçor [Balassor] ; le marchand persien se coupa sur quelque chose qu'on lui demanda, mais peut-être que l'interprète qui servait dans cette occasion et qui n'était pas rompu dans la langue n'entendit pas bien ce que le marchand lui disait. Ce fut assez pour donner du soupçon à M. de la Haye, qui fit rester à bord le capitaine avec le Persien, il envoya un officier avec des gens pour mettre sur le petit vaisseau et ordre d'envoyer à bord du navire le *Breton* les deux autres marchands et de faire la même route que nous.

Les bateaux qu'on avait envoyés la veille retournèrent avec la barque longue, sans avoir rien reconnu ni rien rencontré que deux cattimarons dont les gens étaient venus à la bonne foi à bord d'un des bateaux, ils y furent retenus et l'un des cattimarons embarqué.

On apprit par le capitaine du navire portugais qu'il avait laissé cinq vaisseaux à la rade de Masulipatam, un anglais, un portugais, un marchand more de la ville, un du roi de Siam et le cinquième d'un marchand de Porto Novo avec huit grandes barques, que trois de ces vaisseaux étaient arrivés depuis peu de Tenasserim et richement chargés. Cet avis fit prendre la résolution à M. de la Haye d'envoyer d'avance la barque longue et les deux bateaux, tous trois bien armés, pour se saisir des vaisseaux qui étaient à cette rade et ordre

pourtant de ne point toucher aux navires anglais, portugais et celui du Roi de Siam ni des autres alliés de la couronne, le sieur de Maillé [étant] chargé des mêmes ordres que j'ai rapportés. J'en voulais parler à M. de la Haye pour tâcher de faire réformer l'article du brûlement des vaisseaux, mais le sieur de Maillé me représenta qu'il était perdu s'il apprenait qu'il m'eût fait confidence de l'ordre. Cette considération me retint, ces bâtiments partirent ; cependant il se leva un vent de sud-ouest qui nous fit mettre à la voile. Pendant que nous faisions route, deux barques passèrent à la portée du canon du *Breton*, on tira dessus, la barque longue et les deux chaloupes ; après, la nuit survint. Pendant qu'ils donnaient chasse et le vent s'étant calmé ensuite, nous mouillâmes l'ancre sur les huit heures du soir.

Nous reconnûmes le matin du 16 que nous étions mouillés devant la rivière de Gondepolam, éloignée de six lieues de Masulipatam. Le petit navire portugais, la barque longue et les deux bateaux destinés pour aller à la rade rangeaient la terre, on en était proche, nous aperçûmes aussi une chaloupe derrière nous qui conduisait une barque. On était en peine d'une autre chaloupe où étaient les gardes de M. de la Haye et des volontaires qui était tombée à vau-le-vent sans vivres ni sans eau ; sur le soir, nous perdîmes de vue la barque longue et les deux bateaux nous levâmes l'ancre et fîmes une grande bordée en mer, nous mouillâmes le 17 à deux heures après-midi à vue de terre. Nous levâmes l'ancre le 18 et fîmes voile à terre, nous vînmes mouiller un peu au vent du lieu d'où nous étions partis le 16.

Une barque venant du nord passa proche du navire le *Flamand*, on tira quelques coups de canon qui la fit arriver et mouiller ; on s'en rendit maître ensuite, il n'y avait rien dedans que des vivres pour l'équipage.

Nouvelles de Surate.

Un cattimaron arriva le 19 au matin à bord, il était expédié par le sieur Malfosse que j'avais laissé à Masulipatam

lorsque j'en partis pour San Thomé ; il m'écrivait, étant bien persuadé que j'étais sur les vaisseaux et m'envoyait un paquet qu'il avait reçu de Surate. Nous apprîmes par là le départ de M. le directeur Baron pour venir à cette côte avec les vaisseaux que j'ai nommés dans un article de cette relation, le départ aussi de M. le directeur Gueston dans le navire le *Saint Paul* pour l'ambassade de Perse, la disposition de M. de Lépinay pour le voyage d'Agra avec les présents destinés pour le Mogol mais à quoi le gouverneur de Surate s'opposait, ainsi que l'on faisait entendre sous des difficultés qu'on rapportait qu'il y formait ; la vérité était que c'était le courtier Samson qui forgeait lui-même ces oppositions qu'il disait venir de la part du gouverneur ; il y était engagé par les ordres de M. Gueston qui avait résolu de faire l'ambassade au Mogol, en suite de celle de Perse et, comme on en avait leurré le sieur de Lépinay qui n'était resté à Surate que dans cette espérance, le courtier, pour s'amuser et faire perdre le temps propre à faire ce voyage, faisait lui-même ces difficultés qu'il attribuait à d'autres. Il ne joua pas longtemps ce personnage, le sieur de Lépinay ne vécut que peu de jours après le départ des directeurs, une apoplexie l'emporta.

Le sieur de Malfosse donnait avis que les habitants de Masulipatam se retiraient, qu'on y était dans la consternation mais qu'on y attendait des troupes de Golconde.

On apprit par la même voie que la barque longue faisant voile pendant la nuit le long de la côte, par un manque de conduite qui n'est point pardonnable et qu'on attribue au commandant de ce bâtiment qui était mis dans un état à ne pouvoir pas se conduire lui-même, donna à la côte où la mer qui est fort rude mit la barque en pièces en peu de temps ; l'équipage se sauva à terre, quelques-uns avec des armes, tout le reste qui était dedans fut perdu. Ces gens étaient assez embarrassés de ce qu'ils feraient, heureusement pour eux ils étaient proche d'un jardin que nous avions pris à ferme et où nous avions des serviteurs qui y demeuraient ; l'un d'eux, trouvant ces gens par hasard et les reconnaissant pour Français, il les conduisit

toute la nuit le long des bords de la mer jusqu'à la pointe où nous étions campés l'année dernière ; ils y trouvèrent une barque chargée de fer qui allait à la rade, ils s'en saisirent facilement et furent ensuite à bord des vaisseaux dont ils se rendirent maîtres avec la même facilité, n'y ayant point des gens dedans pour les défendre, les deux chaloupes arrivèrent ensuite, [ce] qui servit à mettre du monde sur toutes les prises.

Je renvoyai le cattimaron, j'écrivis au sieur Malfosse de l'ordre de M. de la Haye, je lui marquai de nous donner avis de tout ce qui se passerait à Masulipatam, cependant qu'on faisait toutes les diligences pour arriver à la rade avec les vaisseaux.

Nous mîmes à la voile sur les quatre heures après-midi et fîmes une bordée en mer ; nous mouillâmes sur les huit heures du soir à environ quatre lieues de Masulipatam, nous vîmes un peu après les grands feux de la rade, je connus bien que c'était un effet de l'ordre donné au sieur de Maillé.

Incendies et prises de navires en rade de Masulipatam. — Protestation du gouverneur.

Nous reconnûmes à la pointe du jour qu'il y avait six vaisseaux à la rade de Masulipatam. Après un coup de canon tiré de notre bord, quatre de ces bâtiments mirent à la voile et vinrent mouiller proche de nous. M. de Maillé vint rendre compte ensuite à M. de la Haye de son expédition, il fit le récit de la perte de la barque dont le commandant tâcha de se justifier le mieux qu'il put, il ajouta ensuite qu'il était arrivé avec deux chaloupes à la rade où il avait trouvé que les gens de la barque s'étaient déjà saisis des bâtiments qu'ils y avaient trouvé mouillés. Les prises étaient au nombre de huit navires et moindres bâtiments, il mit le feu à quatre qu'il ne vit point d'apparence d'emmener avec lui, quoi qu'il y eût parmi ce nombre un vaisseau tout neuf et un autre raccommodé de nouveau mais sans agrès, les deux autres étaient espèce de quèche ; de ces quatre bâtiments l'un était d'un marchand more de Masulipatam, nommé Miller Doul-

baquir, grand ami de la nation, les trois autres à des marchands gentils. Des quatre prises qu'on avait emmenées, le plus grand vaisseau était du même marchand more et celui où nous nous étions retirés l'année dernière, un autre d'un marchand particulier de Porto Novo, les deux autres à des particuliers, dont l'un était tout neuf et à son premier voyage, il restait encore deux navires dans la rade, l'un au Roi de Siam, l'autre à un gentilhomme portugais qui était dessus et qui venait de Macao.

Le sieur de Malfosse était aussi sur l'un de ces bâtiments, il dit à M. de la Haye qu'ayant vu les vaisseaux en feu et connaissant par là qu'il n'y avait pas de sûreté à rester dans la loge, il s'était embarqué pendant le désordre où l'on était dans la ville dans un petit canot avec un autre Français que je lui avais laissé et cinq matelots, que les gardes et les volontaires dont on était en peine avaient mis sur une barque qu'ils avaient prise; ces gens-là donnèrent à la côte n'ayant point de vivres et eurent assez de bonheur de descendre après au comptoir, ils ne firent point de réflexions sur le canot dont on n'avait pas osé presque se servir pour un trajet de cinquante pas, la nécessité les avait fait passer sur le péril où ils s'exposaient, ils passèrent heureusement la barre et abordèrent une des prises, ils avaient laissé à la loge un homme de la terre qui servait d'interprète. Le sieur de Malfosse confirma le désordre où l'on était dans la ville, d'où les Anglais et les Hollandais s'étaient retirés, cependant qu'il commençait d'y arriver des troupes. Je sus de lui en particulier que les vaisseaux retournés de Tenasserim étaient venus richement chargés, qu'il y avait dessus en or, argent et bonne marchandise la valeur de cinq à six cent mille écus dont on se serait rendu maître sans tirer un coup; ils étaient à nous si l'on avait fait la route juste. Sur l'avis qu'on avait eu, du côté de Narsapour, de l'arrivée de nos vaisseaux et de la chasse qu'on donnait aux bâtiments qui passaient, toutes les barques de Masulipatam avaient été employées jour et nuit à décharger les navires qui étaient arrivés de Tenasserim, en sorte qu'on ne trouva rien dedans lorsqu'on les prit.

Un peu après l'arrivée du sieur de Malfosse, un cattimaron nous aborda, qui nous apporta une lettre écrite au nom du gouverneur de Masulipatam par un religieux portugais qui y desservait une église publique pour les chrétiens; cet officier se plaignait de l'incendie des vaisseaux qu'on avait brûlés à la rade, il ajoutait que la ville avait été un lieu de refuge pour nous pendant la guerre même que nous avions avec le Roi de Golconde, que nous devions épargner les effets des marchands qui s'étaient employés pour nous, il s'étendait après en plaintes et finissait sa lettre en nous priant de nous expliquer sur ce que nous demandions, afin qu'il en écrivit à la Cour. M. de la Haye m'ordonna d'y répondre et chargea le sieur de Malfosse qu'il renvoya à terre de dire de vive voix à l'avaldar que l'on continuerait les hostilités si l'on ne faisait retirer les troupes qui étaient autour de San Thomé, afin de ne nous plus inquiéter dans la possession de cette place. Dans la réponse que je fis au gouverneur, j'y ajoutai au bas par l'ordre de M. de la Haye que, s'il croyait que je puisse contribuer à pacifier les choses, que je mettrais pied à terre à l'avis qu'il m'en donnerait; le sieur de Malfosse partit sur le soir pour retourner à la ville.

Le commissaire fut envoyé le 20 aux bords des prises pour faire un inventaire de ce qu'il y trouverait, il n'y employa pas beaucoup de papier, ces vaisseaux ainsi que je l'ai remarqué ayant été déchargés. M. de la Haye fut visiter le 21 les prises.

Le sieur de Malfosse retourna à bord le 22 avec des rafraîchissements et rapporta à M. de la Haye qu'il avait parlé au gouverneur qui s'était fort étendu en plaintes sur l'incendie des vaisseaux, à quoi il avait répondu suivant les ordres qui lui avaient été donnés; la conversation se termina par la prière que le gouverneur lui dit de faire à notre général de m'envoyer à terre bien instruit de toutes les prétentions, afin d'en informer la Cour en diligence et d'en venir par là à un accommodement.

Il était arrivé quantité de troupes et, parmi, beaucoup de cavaliers persans; des soldats hollandais étaient aussi mêlés

parmi. On élevait deux batteries l'une à la pointe à l'entrée de la barre et l'autre en dedans du port.

On eut avis que la chaloupe dans laquelle étaient les gardes et des volontaires au nombre de vingt-sept personnes n'ayant pu regagner les vaisseaux à cause du vent et des courants contraires et n'ayant ni vivres, ni eau, ils avaient été forcés de donner dans la rivière de Narsapour où il avaient été très bien reçus par deux marchands particuliers français qui y étaient, les sieurs Junet et Peyron. Ils ne pouvaient pas y arriver mieux à propos, plusieurs Anglais s'étaient retirés de ces côtés-là, il y avait un mariage de deux personnes de cette nation lorsque nos Français mirent pied à terre, ils y furent tous conviés, et où ils se remirent avec plaisir du mauvais temps qu'ils avaient passé.

Mission de Fr. Martin auprès du gouverneur. — La première entrevue.

J'eus ordre de m'embarquer pour aller à Masulipatam et d'y représenter au gouverneur les raisons que nous avions de nous plaindre des insultes que nous avions reçues en divers temps des officiers du Roi de Golconde, ce qui nous avait forcé d'en venir aux voies de fait.

M. de la Haye s'étendit à m'instruire de tout ce que j'avais à dire et, pour conclusion, de demander qu'on fit retirer les troupes d'autour de San Thomé, qu'on ne nous inquiétât plus dans la possession de cette place, qu'il donnait sept jours de temps pour recevoir des réponses de la Cour, pendant lesquels on entreprendrait rien les uns contre les autres et que, les ordres étant donnés de retirer les troupes, on passerait après à traiter d'un accommodement général.

Nous partîmes du bord sur les sept heures du soir, nous arrivâmes le lendemain 27 à Masulipatam. En passant à la pointe, je vis trois à quatre cents hommes, une batterie qu'on y élevait et, un peu avant dans le port, une espèce de fort de terre soutenu par des troncs de palmiers, une batterie dessus et, à une petite porte qui rendait sur la mer proche

de notre loge, une autre batterie de deux canons. Je débarquai à la douane avec le sieur Malfosse et un lieutenant du navire le *Flamand*, j'y trouvai en entrant cinq ou six cents hommes en armes, dont il y en avait deux cents et davantage de Persiens, gens très bien faits et bien mis ; ils étaient des troupes de Sidi Musafer, qui les avait envoyés à la tête de ces troupes : vingt soldats hollandais sous la conduite d'un sergent.

Je montai dans un divan où le gouverneur, les autres officiers de la ville et les principaux marchands étaient assemblés, nos premiers entretiens furent des plaintes sur l'incendie des vaisseaux ; les marchands surtout, qui en souffraient le plus, me représentèrent les bons offices qu'ils nous avaient rendus en plusieurs occasions et j'avoue qu'il y en avait parmi eux qui avaient raison ; je n'eus autre chose à leur répondre là-dessus que c'était le sort de la guerre qui embrassait et l'innocent et le coupable ; je m'étendis ensuite sur les raisons que notre général avait eues de se saisir de San Thomé, les manières insolentes du gouverneur de cette place, la retenue de ce général sur le point de se rendre maître de la ville d'en être resté là, sur les promesses que fit ce gouverneur de donner ce que nous aurions besoin en payant, son manquement de parole ensuite, qui avait porté enfin d'en venir aux extrémités, la suite de cette action par le siège que Babasaeb avait mis devant la place, un traité presque achevé avec ce commandant, sa mauvaise foi dont il en avait été payé. Le gouverneur avait ses réparties sur tout ce que je lui représentais. La conversation dura de même pendant près de deux heures, chacun soutenant son parti ; enfin nous nous radoucîmes ; cet officier me dit qu'il était nécessaire que nous écrivissions à la Cour sur les prétentions que nous avions, qu'il écrirait de son côté et qu'il demandait douze jours de temps pour avoir les réponses. J'insistai fort là-dessus, lui remontrant que c'était assez pour nous de l'instruire de nos prétentions, qu'il n'était pas nécessaire d'écrire à notre égard, qu'il devait prendre cette charge sur lui et que notre général ne leur accordait que sept jours pour apprendre les intentions du Roi. On me

représenta que le temps était bien limité, l'on nous pressa aussi d'écrire au Roi et le gouverneur ajouta que, si nous y ajoutions une lettre de civilité pour Sidi Musafer, que cela ferait bon effet. Je contestai encore, mais les voyant fermes sur ces deux points, que nous écrivissions et de leur donner douze jours de temps, je dis au gouverneur que j'allais écrire à notre général et lui donner avis de l'entretien que nous avions eu, que nous allions nous retirer à la loge où nous attendrions la réponse ; ce qu'il trouva très bien.

J'écrivis à M. de la Haye sur l'entretien que nous avions eu avec le gouverneur et je lui demandai des ordres sur ce que je devais faire. J'envoyai la lettre par un cattimaron. J'écrivis aussi aux gardes et aux volontaires qui étaient à Narsapour, de l'ordre de M. de la Haye, de se rendre par terre à Masulipatam.

J'appris qu'il était arrivé mille cinq cents soldats dans la ville où l'on en attendait d'autres pour former un corps de trois mille hommes ; on assurait que les Hollandais faisaient une partie des dépenses de ces troupes et qu'ils avaient envoyé mille pagodes la veille au gouverneur.

J'envoyai visiter secrètement les principaux marchands et leur représentai l'intérêt qu'ils avaient de presser l'accommodement, ils me promirent de s'y employer ; le gouverneur et quelques-uns d'entre eux m'envoyèrent des présents de fruits.

Je reçus le 24 au matin la réponse de M. de la Haye par où il me remettait de faire ce que je jugerais à propos, c'était l'ordinaire de ce général de ne donner jamais d'ordres positifs, pour avoir lieu de revenir contre les personnes qu'il employait s'ils ne réussissaient pas. Cette maxime a des partisans et pour et contre ; cependant, l'affaire dont j'étais chargé étant trop importante pour m'y engager sans ordre, je résolus de retourner à bord pour en parler au général, j'en fis avertir le gouverneur qui le trouva fort à propos, il me pria de faire diligence, je m'embarquai dans la chaloupe et nous arrivâmes sur les trois heures après-midi à bord de l'amiral.

Fr. Martin chargé d'écrire au roi de Golconde.

Je repris de vive voix à M. de la Haye l'entretien que nous avions eu avec le gouverneur et ce qu'il nous avait demandé ; il me répondit, puisqu'on ne pouvait pas faire mieux, qu'il fallait que j'écrivisse au Roi de Golconde et au ministre Sidi Musafer. Je pris la liberté de lui répliquer que, lui étant sur les lieux, qu'il semblait que les lettres devaient être faites à son nom, j'y ajoutai que je ne croyais pas qu'il dérogerait à son emploi ni à sa qualité d'écrire à un Roi, des premiers des Indes, et à un ministre de réputation ; il demeura ferme néanmoins dans sa première résolution de ne point écrire en son nom ; il me dit que, comme chef que j'étais du comptoir de Masulipatam, que je devais tâcher d'insinuer que je me portais de mon mouvement pour accommoder mes affaires et que j'avais contribué à y porter notre général, que les lettres devaient être bien reçues en cette qualité et enfin qu'il n'écrirait point. Je fus forcé de me rendre, il me fit donner par son secrétaire un mémoire des insultes qu'on avait faites à nos gens à l'arrivée de l'escadre devant San Thomé, il me dit d'y ajouter tout ce que je savais de plus des avanies qu'on avait faites dans le royaume à la Compagnie, de demander qu'on ne nous inquiétât plus dans la possession de cette place et dans les dépendances, la liberté à notre nation de s'établir pour son commerce dans tous les endroits du royaume où elle trouverait à propos, que, si cela était accordé, qu'on affermirait par là une paix et une correspondance solide et stable entre les nations. Je partis sur les sept heures du soir avec ces ordres.

L'équipage de la chaloupe fit force de rames toute la nuit et le lendemain 25 jusque sur les cinq heures du soir, sans pouvoir avancer qu'à une lieue nord de Masulipatam où nous jetâmes le grappin, nos gens étant sur les dents, la mer et les courants contraires. Je ne crois pas que des matelots puissent fatiguer davantage en vingt-quatre heures de temps, le vent se renforçait, la mer grosse qui remplissait notre chaloupe

et qui pensa nous faire couler bas vingt fois, le câble rompit ; enfin, sur les dix heures du soir, nous fûmes obligés de gagner le large et de retourner au navire où nous arrivâmes à minuit.

Nous nous rembarquâmes le 26 à six heures du matin dans la chaloupe du navire le *Breton* qui était plus légère que celle du vaisseau le *Flamand* où nous étions la veille, on fit force de rames à l'ordinaire pendant tout le jour et la nuit, il n'y eut pas moyen de gagner et nous fûmes forcés de retourner aux vaisseaux où nous arrivâmes à neuf heures du matin du 27.

M. de la Haye était extrêmement chagrin de ce retardement et je ne ressentais pas moins ; il me proposa de prendre sa calèche et d'aller échouer à terre pour de là gagner Masulipatam, je lui représentai que ce serait m'exposer inutilement à cause de la haute mer et des brisants qu'il y avait à la côte, dont il était impossible que je puisse échapper, outre que je ne savais point nager, j'y ajoutai que je ne croyais pas rendre un grand service de m'aller perdre inutilement. M. de la Haye ne souffrait pas volontiers que l'on contrariât ses volontés, il fit néanmoins venir les officiers du navire sur le refus que je faisais de me servir de sa calèche, à qui il demanda leurs sentiments. Tous, à l'exception d'un lieutenant du navire le *Flamand* qui se rencontra à bord, lui dirent qu'il n'y avait aucune apparence de se pouvoir sauver, échouant à la côte en l'état où était la mer. Il se retira dans sa chambre piqué de leur réponse et me dit que je fisse ce que je voudrais, mais qu'il me ferait répondre de l'opposition que je formais à ses ordres ; je le fus trouver un peu après, je pris la liberté de lui proposer de me donner encore une chaloupe dans laquelle on ferait mettre un cattimaron qui était à bord, que nous ferions force de rames autant que nous le pourrions et que si nous ne pouvions pas y gagner, que je me ferais mettre à terre par le cattimaron ; il y consentit, et nous partîmes sur les quatre heures de relevée. L'équipage de la chaloupe étaient des gens frais qui ne s'épargnèrent pas, on fit mouiller de temps en temps pour leur donner lieu de reprendre leurs forces,

enfin après bien de la peine nous entrâmes à onze heures du matin du 28 à Masulipatam. L'avaldar était en retraite chez lui, c'était le dixième jour de la fête de la mort des fils d'Ali que les Mahométans de cette secte célèbrent.

Assassinat de Français à Narsapour.

J'appris à mon arrivée par des lettres qui m'étaient écrites de Narsapour que les gardes et les volontaires qui avaient relâché, s'apercevant qu'il y arrivait des troupes et ne doutant plus qu'on ne s'en servît contre eux, ils furent trouver le gouverneur et lui demandèrent une barque pour leur donner lieu d'aller rejoindre leur général ; ils avaient à leur tête le sieur Junet, marchand français dont j'ai déjà parlé, qui menaça même le gouverneur, sur le refus qu'il faisait de leur donner la barque qu'ils demandaient ; on fut presque sur le point d'en venir aux mains. Nos gens, voyant qu'un plus long séjour dans ce lieu était dangereux et par l'avis des sieurs Peyron et Junet, ils se saisirent d'une barque qui était dans la rivière et dévalèrent jusqu'à la sortie de la barre, où on leur envoya des vivres et un pilote anglais pour les conduire aux vaisseaux. Cependant le gouverneur voyant nos gens partis s'en prit au sieur Junet qu'il fit enlever de sa maison et mettre aux fers chez lui.

Je reçus un peu après une lettre de Narsapour où l'on me donnait avis qu'un petit bateau d'une barque que le navire le *Flamand* avait prise où l'on avait mis quatre matelots français, n'ayant pu regagner le bord et n'ayant ni vivres ni eau, avait été forcé de donner à la côte proche la rivière de Gondapolam où les Français s'étaient sauvés, que les gens de la terre les avaient fort bien traités et menés à Madapolam, proche de Narsapour. Le gouverneur en eut avis, c'était l'homme que les gardes et les volontaires avaient menacé, il était enragé d'avoir manqué son coup sur eux ; il voulut s'en ressentir sur ces quatre pauvres matelots qui n'avaient point d'armes, il envoya des gens les chercher avec ordre de les tuer ; ils en eurent avis et se retirèrent dans la loge des An-

glais, croyant y être en sûreté. Il y avait pour lors un commis et plusieurs pions pour la garde de la maison ; ces gens-là qui pouvaient empêcher l'entrée aux satellites du gouverneur et ils y étaient engagés aussi par honneur, les laissèrent néanmoins entrer, les Français furent saisis et traînés jusqu'à la porte où l'on en assassina trois, le quatrième échappa heureusement, s'étant attaché à embrasser un homme du gouverneur qui ne put s'en débarrasser, les autres n'osèrent frapper de crainte de blesser leur camarade ; ils s'acharnèrent ensuite sur les trois cadavres qu'ils percèrent de mille coups, ils coupèrent les têtes après et les exposèrent sur des pieux, leur passion s'étant ralentie par là, le matelot échappé au massacre fut mis prisonnier et relâché après.

J'envoyai notre interprète chez le gouverneur lui demander justice du massacre de nos Français à Narsapour, ainsi que de l'insulte qu'on y avait faite aux autres qui y avaient relâché ; j'y ajoutai que si l'on nous la refusait que je me retirerais, puis que nous connaîtrions par là que leur dessein n'était que de nous amuser pendant qu'ils prendraient du temps de nous faire du mal. Le gouverneur me fit dire que je ne devais pas me prendre à lui de cette action, que son gouvernement ne s'étendait pas jusqu'à Narsapour, qu'il avait donné des ordres de ne nous donner aucune insulte sur les terres qui dépendaient du sien, néanmoins qu'il en écrirait et que c'est tout ce qu'il pourrait faire ; il fallut se contenter de cette réponse, j'en donnai avis à M. de la Haye ; je lui envoyai aussi des lettres qu'un exprès dépêché de San Thomé nous avait apportées pour ce général.

Quoique le gouverneur de Masulipatam n'ait pas eu apparemment de part à l'action qui s'était faite à Madapolam, il est certain néanmoins qu'il agissait sous main contre nous, ayant envoyé défendre aux gués des rivières qui sont depuis Masulipatam à Narsapour de ne laisser passer aucun de nos gens, plusieurs de nos pions que nous y envoyons furent arrêtés.

On me donna avis sur le soir que le gouverneur avait reçu des ordres de Golconde de traîner notre affaire, dans l'espé-

rance que les Hollandais donnaient à la Cour de la venue d'une escadre de leurs vaisseaux ; on y ajouta que cet officier était aussi chargé de tâcher à m'attirer à terre et de m'y arrêter. Quoique je ne donnâsse pas toute ma créance à cette nouvelle, je m'excusai pourtant d'aller chez lui sur ce qu'il me fit dire que je lui pourrais parler sur les dix heures de nuit. J'y envoyai le sieur de Malfosse qui eut une heure de conversation avec lui et où l'on résolut que j'écrirais le lendemain au Roi de Golconde et à Sidi Musafer. Nous fûmes occupés le 29 à écrire les lettres et à les faire traduire en persien. Le gouverneur envoya voir plusieurs fois si elles étaient achevées.

M. de la Haye m'écrivit qu'on lui donnait avis de San Thomé de l'arrivée à Madras de l'abbé Carré qui avait été expédié de la cour avec des lettres du Roi et de M. de Colbert pour ce général, je fis réponse et renvoyai la chaloupe à bord chargée de rafraîchissements.

Le sieur de Malfosse fut montrer le 30 au gouverneur les lettres que nous avions écrites au Roi de Golconde et à Sidi Musafer et il fit changer quelques termes sans pourtant en altérer le sens, il dit au sieur de Malfosse que nous devions nous expliquer dans la lettre sur ce qu'on prétendait donner pour obtenir la possession libre de San Thomé et des dépendances ; on lui répondit que notre général offrait la paix mais qu'il ne l'achetait pas ; la matière ne fut pas portée plus avant pour lors.

Nos lettres signées et fermées, je les envoyai au gouvernement le 30 par le sieur de Malfosse, il le trouva après à faire les siennes, il envoya nous demander ensuite ce qu'on prétendait donner pour la possession libre de San Thomé, si l'on demandait dans les mêmes conditions que les Anglais sont dans Madras et les Hollandais dans Paliacate. Il me fit dire aussi de l'informer des articles du traité qui avait été projeté avec Babasaeb, afin de donner avis de tout à la Cour. Je fis répondre au gouverneur que les conjonctures étaient bien différentes à présent du temps qu'on était entré en traité avec Babasaeb, qu'on ne pouvait plus nous contester la pos-

session de San Thomé, puisque nous en étions absolument les maîtres par le siège que nous avions fait lever, que nos demandes consistaient à faire donner des ordres de retirer les troupes du voisinage de la ville, que nous cesserions aussitôt les hostilités et que si le Roi de Golconde avait quelque chose à nous demander qu'on s'expliquât et que nous y répondrions ; cette réponse ne satisfit pas le gouverneur, il me fit assurer pourtant qu'il nous servirait dans cette affaire.

Le gouverneur de Masulipatam nous refuse des ravitaillements et intercepte notre correspondance.

M. de la Haye m'avait chargé pendant mon séjour à Masulipatam de tâcher d'envoyer des planches pour servir de bordages, des clous et de faire travailler à l'un et à l'autre, j'avais des ordres aussi d'envoyer à bord des vivres, de l'eau et du bois dont on manquait. J'envoyai quérir les maîtres des barques et des ouvriers pour employer les uns et les autres ; ils me dirent qu'ils ne pouvaient rien faire sans les ordres du gouverneur, l'interprète fut chez cet officier lui demander la permission, il donna pour réponse qu'à l'égard des barques, pour envoyer à bord, que je pouvais m'en accommoder avec les maîtres de ces bâtiments mais qu'à l'égard des ouvriers qu'il ne pouvait point leur donner la permission de travailler pour nous qu'il n'ait reçu des ordres de la Cour ; je renvoyai plusieurs fois chez lui sur ce que les maîtres des barques demandaient une permission par écrit et, à l'égard des ouvriers, que je ne voyais point qu'il y eut lieu de les empêcher de travailler dans la conjoncture où les affaires étaient pour lors, que le refus qu'il en ferait porterait absolument notre général de continuer les hostilités. Ces répliques et ces remontrances ne servirent à rien, le gouverneur demeura ferme, je n'eus point d'autre parti à choisir que de prendre patience ; cet officier était pourtant assez porté à nous servir mais les Hollandais par leurs présents et par leurs promesses traversaient la négociation. Je donnai avis de tout à M. de la Haye.

J'eus avis le 3 que la lettre que j'avais écrite à M. de la

Haye avait été interceptée, qu'elle était entre les mains du gouverneur à qui les Hollandais avaient fait entendre que je donnais par là avis à notre général de l'état de la place, des moyens qu'il y avait d'y faire descente, voulant insinuer aussi que je n'étais à Masulipatam que pour épier les occasions favorables d'y faire un coup. Je ne sais ce que le gouverneur pensa de cet avis, cependant j'envoyai lui faire mes plaintes sur cette action, il la désavoua d'abord et l'avoua ensuite, en disant pour se disculper que ce n'avait pas été par ses ordres, il offrit même de me rendre la lettre. L'interprète que j'avais instruit de tout lui dit que je n'en avais que faire et qu'il pouvait la garder, mais que je lui demandais une commodité pour nous retirer auprès de notre général, puisque nous ne pouvions pas rester avec honneur dans un lieu où l'on refusait ce que nous avions besoin et où l'on nous insultait contre toutes les maximes de la bonne foi et au préjudice de la parole qu'on nous avait donnée. Le gouverneur dit à l'interprète qu'il y penserait et le renvoya ainsi. Cet homme fut ensuite chez des principaux marchands de la ville leur faire aussi ses plaintes sur la conduite de cet officier et leur demander une commodité pour pouvoir retourner à bord de nos vaisseaux ; ces négociants me firent dire qu'ils parleraient au gouverneur sur l'interception de la lettre mais qu'à l'égard de me retirer que je ne devais pas y penser, que l'affaire du traité était en bon chemin, qu'ils m'assuraient que nous aurions des réponses favorables de la Cour et que ma retraite ferait tout rompre. Je fus obligé d'en rester là ; ne voyant point d'autres voies à prendre, il m'en vint une dans la pensée, pour faire tenir sûrement mes lettres à M. de la Haye, ce fut par le moyen du gentilhomme portugais qui avait son navire à la rade et qui se chargea de les envoyer par son bateau. Je voulus pourtant éprouver si l'on continuerait encore de les intercepter, j'écrivis, j'envoyai la lettre par deux de nos pions pour la faire porter par un cattimaron, j'instruisis ces gens de ce qu'ils avaient à faire.

Nos pions retournèrent le 4 au matin, ils nous dirent avoir été au lieu où ils devaient prendre un cattimaron, ils y trou-

vèrent quatre pions de l'avaldar dont l'un leur dit en particulier qu'ils avaient ordre de prendre les lettres. Je redoublai mes plaintes auprès du gouverneur et des principaux marchands ; l'un d'eux fort affectionné à notre nation se chargea d'en parler à cet officier. Sur ces entrefaites, nous aperçûmes une de nos chaloupes qui venait du bord des vaisseaux, j'envoyai demander la permission d'envoyer un canot au devant avec un Français dessus, on me l'accorda mais aux conditions qu'aucun de ceux qui étaient sur le bateau ne mettrait point pied à terre. Cette sévérité que l'on continuait envers nous me porta à renvoyer chez le gouverneur lui dire que puisque nous avions à présent une commodité pour nous mener à bord des navires, que je m'allais embarquer avec les autres Français qui étaient dans la loge, ne pouvant pas souffrir davantage les insultes qu'on nous faisait. Cet officier me donna la carte blanche et fit réponse que je pouvais me retirer puisque j'étais si impatient, cependant que je devais considérer que c'était rompre avec eux par là. Cette réponse assez brusque nous fit faire réflexion sur les suites que pourraient avoir notre embarquement ; dans l'irrésolution où nous étions, un de nos amis nous fit donner avis que nous serions absolument arrêtés à la douane si nous nous retirions, nous résolûmes donc de tâcher de nous faire un mérite de notre séjour, je renvoyai dire au gouverneur que je resterais encore à sa considération, mais que nous lui demandions aussi la liberté de pouvoir envoyer des rafraîchissements aux bords des vaisseaux, il témoigna de la joie de notre résolution et nous donna la permission pour les victuailles.

La loge française menacée.

J'envoyai chercher des armes chez des Anglais particuliers qui étaient dans la ville, nous étions fort mal sur ce point, nous n'en pûmes pas trouver, chacun nous refusa sous divers prétextes ; nous fûmes donc obligés à nous en tenir à ce que nous en avions, nous prîmes plusieurs bouteilles de verre

d'Angleterre que nous fûmes emplir de poudre, bien bouchées après et des mèches autour pour nous servir en guise de grenades, si l'on venait à nous attaquer dans la loge ; nous fîmes aussi apporter du bois en haut où nous conservions du feu, afin de le mettre à la maison si nous étions pressés. Nous n'étions que quatre Français et huit pions de la terre, très fort résolus de bien faire, nous n'aurions pas laissé avec ce petit nombre de faire du mal à nos ennemis.

Sur les deux heures du matin le 5, le cotoual se coula doucement avec environ cent pions jusqu'à la porte de la loge qu'il poussa néanmoins sans faire beaucoup de violence, pour voir si elle était bien fermée ; nous étions toujours alertés et particulièrement la nuit ; il n'y avait pas de lieu de nous surprendre, nous remarquâmes l'action du cotoual et nous crûmes tout de bon que nous allions être attaqués, nous disposâmes tout pour nous défendre sans faire de bruit, pourtant ne jugeant pas à propos de commencer les premiers ; les choses étaient en cet état lorsque le cotoual et ses gens se retirèrent. Nous apprîmes le lendemain que le second de la loge des Hollandais avait pris son temps la nuit qu'il n'y avait plus de marchand auprès du gouverneur, qu'il avait été trouver cet officier à la douane où il couchait depuis l'arrivée de nos vaisseaux. Les raisons qu'il allégua, les promesses qu'il leur fit d'un présent considérable s'il voulait nous arrêter, portèrent cet homme d'ordonner au cotoual de nous venir enlever dans la loge. Les marchands qui connaissaient la passion des Hollandais contre nous et la facilité d'engager le gouverneur à une action violente par le moyen des présents, faisaient rester de leurs gens auprès de cet officier pendant leur absence, afin de les avertir de la résolution qu'il prendrait. Ces gens firent diligence, ils informèrent leurs maîtres de l'ordre qui avait été donné au cotoual et vinrent aussitôt à la douane, où ils représentèrent que cette action allait rompre toutes les mesures qu'on avait prises pour la paix, mais encore qu'elle était contre le droit des gens et contre la bonne foi ; le gouverneur revint à ces remontrances, il envoya des ordres contraires au cotoual, sur le point, suivant

les apparences, qu'il était prêt de faire enfoncer les portes de la loge.

Nous ne crûmes pas à propos de faire du bruit de cette action pour ce qu'on ne nous le conseilla pas. Nous renvoyâmes la chaloupe à bord qui fut suivie d'une barque où nous mîmes plusieurs sortes de rafraîchissements. Nous eûmes avis que les gardes et les volontaires qui avaient été obligés de relâcher à Narsapour étaient enfin sortis de la rivière et qu'ils avaient gagné heureusement les vaisseaux. Miller Doulbaquir, l'un des principaux marchands de Masulipatam et dont j'ai parlé dans cette relation, me fit dire de lui envoyer notre interprète ; cet homme fut le trouver chez lui où il l'entretint assez de temps sur les affaires présentes, il le chargea surtout de nous dire que nous ne devions pas nous impatienter, que les difficultés que le gouverneur nous opposait ne devaient pas nous faire rompre avec lui, que l'affaire principale était en beau chemin, que nous aurions absolument des réponses favorables de Golconde quoique les Hollandais s'y empressaient extraordinairement auprès des Ministres pour traverser l'accommodement ; il finit l'entretien par la plainte qu'il fit de l'incendie des vaisseaux ; ces gens en revenaient toujours là. Je fis remercier ce marchand de la bonne volonté qu'il témoignait et il est certain aussi qu'elle était sincère. Les navires s'approchèrent un peu le 7 et le lendemain ils vinrent mouiller à la rade ordinaire. A l'approche de nos vaisseaux, les marchands mores et gentils firent emporter hors de la ville tout ce qu'ils avaient de plus précieux, les troupes se rendirent à leurs postes, il y avait pour lors près de quatre mille hommes à Masulipatam, six cents Persiens entre ce nombre, cavaliers gens bien faits, bien mis et en apparence de résolution.

J'envoyai l'interprète chez le gouverneur pour avoir la permission d'envoyer de l'eau et du bois aux bords, la permission nous fut refusée sous prétexte qu'il n'avait point d'ordres ; le chef et le second des Hollandais étaient pour lors avec cet officier, ils y étaient venus pour être présents à la lecture d'un

firman que le Roi de Golconde leur avait envoyé. Il y eut peut-être de la politique dans ce refus à cause de la présence de nos ennemis, cependant j'envoyai l'interprète chez le marchand Miller Doulbaquir, notre refuge ordinaire, pour faire nos plaintes ; cet homme me fit dire que le gouverneur n'était pas tout à fait dans le tort, que les ordres qu'il avait de la Cour à notre égard jusqu'à présent étaient fort limités, qu'il se ferait des affaires de nous donner une liberté entière d'envoyer à nos bords tout ce que nous souhaiterions, que les Hollandais continuaient leurs sollicitations, qu'ils soutenaient encore par des présents considérables qu'ils faisaient aux ministres, que le Roi déclarait qu'il les prenait en sa protection par le firman qu'il leur était venu et ordre du gouverneur de suivre leurs avis pour s'opposer aux descentes que nous pourrions faire et surtout de traîner l'affaire dans l'espérance de la venue d'une escadre qu'ils promettaient ; ce marchand ajouta qu'il ne nous conseillait pas de rester à la rade si nous n'y attendions point d'autres forces que celles que nous y avions pour lors, qu'il y avait assez de lieux au nord de Masulipatam où nous pouvions faire des vivres et les autres choses dont nous avions besoin. Il me fit dire aussi que nous devions nous résoudre à faire un peu de dépense pour obtenir la possession libre et entière de la ville de San Thomé et de ses dépendances et que sans cela il ne fallait pas parler d'accommodement et que nous devions prendre nos mesures sur cet avis ; l'interprète me rapporta cet entretien.

Impression produite à Golconde par l'arrivée de notre escadre. — Le gouverneur de Masulipatam autorisé à traiter de la paix.

Je reçus le même jour une lettre d'un marchand français qui était à Golconde, il me donnait avis que l'arrivée de nos vaisseaux à Masulipatam avait beaucoup éclaté [produit une grosse émotion] à la Cour, que les principaux marchands avaient été trouver le ministre Sidi Musafer à qui ils avaient représenté l'importance de faire un accommodement pour empêcher la perte entière du commerce, que ce ministre leur avait

répondu qu'il y avait déjà pensé, même qu'il en voulait parler au Roi mais que l'incendie des vaisseaux l'avait extraordinairement aigri contre nous et qu'il était bien plus à propos de tâcher à nous chasser du pays, que les marchands s'étant retirés touchés de sa résolution, il avait envoyé quérir ensuite le chef du comptoir de la Compagnie de Hollande dans cette capitale, à qui il avait demandé du secours par mer pour nous forcer à quitter la côte, que cet homme l'avait assuré de la venue d'une escadre dans un mois au plus tard, que le ministre ayant pourtant fait réflexion après sur la suite de cette guerre, il avait trouvé plus avantageux de passer les choses par un accommodement, qu'il avait fait expédier ensuite un firman du Roi qui devait nous être remis et des ordres au gouverneur de nous entendre sur les conditions d'un traité.

Nous eûmes la liberté sur le soir d'envoyer des rafraîchissements et du bois à bord, j'expédiai ensuite une barque aux navires et je donnai avis à M. de la Haye de l'état des affaires.

On fit une nouvelle batterie le 9 à la pointe, qu'on enferma de pieux, le gouverneur y passa la journée entière avec le second des Hollandais pour faire diligenter l'ouvrage. Cela fut cause que je ne pus envoyer au bateau qui était dans le port pour ce qu'il fallait des ordres de cet officier pour y aller, j'y envoyai mais il remit à son retour à les donner, qui ne fut qu'à dix heures de nuit, les gens qui étaient sur le bateau s'impatientèrent et retournèrent aux bords.

Arrestation de Français à l'île de Divy. — Arrivée du directeur Baron à San Thomé.

On me donna un avis le 10 qu'un bateau dans lequel il y avait des Français dessus avait donné dans l'île de Divy, proche de Masulipatam, où ces gens-là avaient été arrêtés et qu'on leur avait pris des paquets de lettres dont ils étaient chargés, qui avaient été apportées au gouverneur; je ne sus

que croire de cette nouvelle, cependant j'y envoyai deux pions pour savoir ce qui en était.

La barque que j'avais envoyée la veille aux bords des vaisseaux retourna avec des futailles vides pour les faire emplir, elle était suivie d'une chaloupe où il y avait un gentilhomme dessus, que M. de la Haye m'envoyait pour s'informer amplement de l'état des affaires. Ce gentilhomme fut obligé de descendre à la pointe pour se faire connaître, il y considéra la batterie et la disposition des troupes; un Hollandais survint là-dessus, qui blâma fort d'avoir laissé reconnaître ce poste, mais un officier more traita fort mal le Hollandais qui fut forcé de se retirer. Il fit force civilité ensuite au gentilhomme qui se rembarqua et qui vint descendre à la loge, il m'y remit une lettre que M. de la Haye m'écrivait, l'esssentiel en était de presser les affaires avec toute la diligence possible et d'envoyer des vivres, de l'eau et du bois aux bords, il y avait aussi une lettre pour le gouverneur par où il se plaignait des empêchements qu'il mettait au départ des barques que nous demandions d'envoyer aux vaisseaux et que c'était contre la parole qu'il avait donnée. La lettre fut rendue à cet officier en présence du second des Hollandais qui était avec lui. Il lui fit la civilité de vouloir la lui remettre pour la lire, le second s'en excusa.

Le gouverneur fit encore des difficultés de laisser emplir les barriques d'eau, je fus obligé d'envoyer l'interprète pour lui parler, il s'opiniâtra à nous refuser cette liberté. Deux des principaux marchands de la ville qui étaient proche de lui le portèrent néanmoins à nous l'accorder. L'interprète, suivant l'ordre qu'il avait, lui dit après que nous avions avis qu'il y avait de nos gens arrêtés à Divy et des lettres interceptées, cet officier lui dit qu'il n'en savait rien; il chargea notre homme ensuite de me donner avis qu'il avait reçu des ordres de Golconde avec pouvoir de traiter avec nous et que c'était à nous à présent à proposer les conditions du traité. Je trouvai à propos d'envoyer le sieur de Malfosse lui parler pour être mieux informé. Le gouverneur lui confirma les mêmes choses, qu'il avait reçu les pouvoirs de traiter et que nous eussions

à proposer les articles. Je donnai avis de tout à M. de la Haye par le retour du gentilhomme qui ne put pourtant partir que le lendemain 11, pour avoir des ordres sur les propositions que je devais faire.

Nous eûmes des avis certains qu'une chaloupe dans laquelle il y avait des Français était entrée dans l'île de Divy par un des bras de la rivière de Quistna, qu'ils y étaient arrêtés, qu'on leur avait pris un paquet de lettres qui avait été envoyé au gouverneur, ouvert en présence du second de la loge des Hollandais, qu'ils y avaient trouvé une lettre en chiffres qu'ils n'avaient pu déchiffrer, que les autres qu'ils avaient lues avaient fort embarrassé ce second qui s'était retiré ensuite dans leur jardin hors de la ville où ils avaient leurs effets. J'envoyai chez le gouverneur sur l'assurance que j'eus de l'arrêt de nos gens, il nia toujours et ajouta qu'il avait envoyé sur les lieux pour s'informer, nous crûmes que la chaloupe avait été envoyée de San Thomé.

Nous eûmes avis le même jour que le gouverneur de Narsapour avait enfin relâché le sieur Junet moyennant trois cents roupies, que ce marchand avait été obligé de lui payer. Nous apprîmes aussi par un Hollandais qui venait de Paliacate l'arrivée de M. le directeur Baron à San Thomé ; je ne sais si ce fut cette nouvelle qui les porta à faire retirer les effets qu'ils avaient dans leur jardin hors de la ville qu'ils firent porter plus avant dans les terres ; on voulut nous persuader qu'ils fournissaient huit cents roupies chaque jour pour l'entretien des troupes qui étaient dans la ville. Je donnai avis le 12 à M. de la Haye de l'arrivée de M. le directeur Baron à San Thomé, je fis partir aussi une barque chargée de rafraîchissements pour les bords.

Je renvoyai l'interprète chez le gouverneur lui dire qu'il ne pouvait plus se défendre, que nous avions des Français arrêtés dans l'île de Divy, que les lettres qu'ils portaient leur avaient été prises et qu'elles lui avaient été remises. L'action était trop publique, cet officier n'en put point aussi disconvenir, il me remit des lettres qu'on m'apporta, le couvert du paquet avait été déchiré et jeté, il n'y avait que deux lettres

qui paraissaient avoir été ouvertes mais recachetées ensuite, elles étaient adressées à M. de la Haye à l'exception d'une que M. le directeur Baron m'écrivait de San Thomé, ce qui nous confirma son arrivée dans cette place. J'eus avis après qu'il y avait encore d'autres papiers à la douane qui venaient de la même voie, j'envoyai les demander, on les rendit. C'était une carte de la côte, un livre de leçon de navigation et au derrière une espèce de journal du voyage de la chaloupe ; il portait qu'ils étaient partis le 5 de San Thomé, qu'ils avaient été forcés par le mauvais temps d'entrer dans un des bras de la rivière de Quistna, qu'ils y étaient montés environ deux lieues et contraints par le manque de vivres et d'eau de mettre pied à terre dans un village où ils avaient été arrêtés et mis dans une grande maison à la garde de plusieurs soldats, qu'on leur avait pris les lettres, leurs armes et l'argent qu'ils avaient sur eux, que du reste ils étaient bien traités. Cette navigation fut très mal conduite, quoi qu'il y eût dessus la chaloupe un officier très habile et un pilote qui entendait assez bien son métier ; j'envoyai aussi les lettres et les papiers à M. de la Haye par un cattimaron.

J'envoyai chez le gouverneur lui demander l'élargissement de nos gens qui avaient été arrêtés dans l'île de Divy, il promit de les faire venir et demanda ensuite qu'on voulut aussi mettre en liberté les trois Persiens qui avaient été arrêtés sur le petit navire portugais proche de Narsapour, qu'il faisait cette demande par un motif de charité simplement, ces trois hommes étant d'une même religion que lui ; je fis dire à cet officier que j'en écrirais à M. de la Haye et qu'il aurait satisfaction. M. de la Haye me donna avis le 13 de la réception des lettres et des paquets, il me marquait qu'il était extrêmement satisfait des nouvelles qu'il avait reçues de San Thomé, cependant que je fisse toute diligence pour accommoder les affaires. J'envoyai le sieur de Malfosse avec l'interprète chez le gouverneur lui dire que les douze jours de temps qu'il avait pris pour avoir des réponses de la Cour étaient expirés et lui demander ce qu'il trouvait à propos de faire à présent ; il fit réponse que les réponses n'étaient pas encore

arrivées, mais qu'elles ne tarderaient pas, que cela pourtant ne devait point nous empêcher d'entrer en traité, puisqu'il en avait reçu le pouvoir de la Cour, qu'il fallait nous voir le lendemain ensemble et qu'il était persuadé que deux heures de conversation termineraient nos affaires ; il marqua au sieur Malfosse que la douane où il était n'était pas un lieu propre à s'entretenir à cause de la quantité de gens qui s'y trouverait et qu'il se retirait à sa maison hors de la ville où il me priait de l'aller trouver le lendemain, il demanda encore l'élargissement des trois Persiens ; le sieur Malfosse lui promit l'un et l'autre.

Le marchand Miller Doulbaquir m'avait fait faire un compliment sur les bonnes nouvelles que nous avions reçues de San Thomé, j'envoyai l'interprète le remercier ; cet homme fut chargé de me dire de sa part que les affaires étaient en bon état, qu'il y avait apparence que nous les terminerions, qu'il était assuré pourtant que nous nous échaufferions pendant la conversation avec le gouverneur, qu'il ne fallait pas se rebuter non plus que sur les demandes qu'il nous ferait, qu'il était de la prudence de se modérer mais aussi que nous ne ferions rien sans un présent à la Cour et qu'il agirait de son côté en notre faveur. Au retour de l'interprète, j'écrivis à M. de la Haye pour avoir de nouveaux ordres sur la visite que je devais rendre au gouverneur.

Le même gentilhomme que M. de la Haye avait envoyé retourna le 14 avec un duplicata d'une lettre que j'avais déjà reçue, il était chargé de me dire de faire toutes les diligences pour accommoder l'affaire, mais sans s'expliquer si je devais m'engager à faire un présent ou d'autres offres, cependant c'était là l'essentiel de l'affaire. Ce manquement d'ordre nous fit remettre la visite au lendemain.

Nouvelle entrevue de Fr. Martin et du gouverneur. — La Haye se refuse à faire des présents au roi de Golconde pour obtenir la cession de San Thomé.

Je fis partir une chaloupe le 15 à la pointe du jour chargée de rafraîchissements, j'écrivis par là à M. de la Haye, je le

priai de m'informer précisément de ce que j'avais à faire soit dans les demandes que je devais faire au gouverneur pour la possession de la ville de San Thomé et des dépendances et encore ce que j'aurais à répondre aussi sur les demandes qu'on me ferait d'un présent ou d'une somme d'argent ; j'y ajoutai qu'il était impossible de terminer l'affaire sans y faire de la dépense mais que je ne m'engagerais en rien sans des ordres.

Nous fûmes après trouver le gouverneur, le gentilhomme, le sieur Malfosse et moi ; après les premières civilités, il nous dit qu'il était arrivé un firman pour nous, qu'il était à cinq cents pas de là et que nous allassions le recevoir ; nous partîmes sur-le-champ accompagnés d'un des principaux officiers, nous prîmes le firman avec les cérémonies ordinaires, nous le portâmes au logis du gouverneur où la lecture en fut faite, conforme à l'explication que j'en fis faire depuis. Cette pièce m'était adressée en réponse des lettres que j'avais écrites et contenait en substance que le Roi avait été fort surpris de notre procédé dans la prise de San Thomé et des hostilités qui en étaient une suite, il se plaignait aussi de ce que la Compagnie ne l'avait pas envoyé visiter depuis son avènement à la Couronne et cependant que nous lui avions obligation, puisque c'était lui qui nous avait ménagé le firman sous le Roi défunt pour notre établissement à Masulipatam, mais qu'il voulait bien oublier tout ce qui s'était passé, il nous invitait après de vivre dorénavant en bonne intelligence, il marquait ensuite qu'il donnait ordre au gouverneur de Masulipatam de cesser toutes sortes d'affaires pour s'attacher entièrement aux nôtres et les terminer, qu'après la conclusion et qu'on serait demeuré d'accord des articles et de la valeur du présent qu'il demandait pour nous céder la libre possession de la ville de San Thomé et des dépendances, sur l'avis que le gouverneur en donnerait à la Cour, il enverrait aussitôt des ordres de faire retirer les troupes qui étaient proche de la place et que lorsque le présent serait porté à Golconde, qu'il donnerait le firman pour la jouissance libre de San Thomé et des dépendances ; le ministre Sidi Musafer avait fait ajouter au bas que c'était à sa considération que le Roi avait envoyé le firman.

En suite de la lecture de cette pièce, nous entrâmes en conversation avec le gouverneur, cet officier faisait des demandes exorbitantes, prétendant qu'on devait dédommager le Roi de la perte de San Thomé et des dépenses qu'il avait faites au siège qui y avait été mis. Je répondis là-dessus qu'on n'avait pas lieu de rien prétendre contre nous, que notre général n'avait attaqué la ville qu'après avoir souffert plusieurs insultes du gouverneur, qu'après s'en être rendu maîtres on avait soutenu un long siège qu'on avait fait lever par force, que cette place nous appartenait de droit par une espèce de double conquête, qu'à l'égard de la ville on savait qu'elle était toute ruinée et sans aucun revenu, que si l'on prétendait entrer en discussion des dédommagements, que nous y avions perdu devant plusieurs vaisseaux très considérables, que nous y avions fait de grandes dépenses et que si l'on balançait les choses, on trouverait qu'il nous avait beaucoup plus coûté qu'au Roi de Golconde. J'ajoutai ensuite qu'il devait profiter de la conjoncture présente pour traiter, que nous attendions chaque jour une escadre de vaisseaux et que, lorsqu'elle serait arrivée, qu'ils ne trouveraient peut-être pas la même facilité, qu'ils devaient envisager aussi que notre général avait de grandes intelligences avec des princes gentils du Carnate qui se déclareraient absolument si la guerre recommençait. Le gouverneur ne manquait pas de répliquer de son côté. Nous en venions quelquefois l'un et l'autre à des menaces, l'officier qui était venu avec nous pour prendre le firman se mettait entre deux et contribuait à nous apaiser lorsqu'il nous voyait échauffés. Le gouverneur ne relâchait pourtant rien de ses demandes qui allaient à plus de 100.000 écus ; je ne m'avançai pas de rien, quoique j'y fusse poussé par le gentilhomme qui était venu avec nous et par le sieur Malfosse, je dis à la fin qu'on ne devait pas s'attendre à aucun présent de notre général mais que, la Compagnie étant engagée par honneur d'envoyer visiter le Roi, observerait dans cette visite les manières de faire les choses dans l'ordre, mais que nous ne pouvions pas nous engager à la valeur à quoi il monterait puisqu'il serait volontaire et que nous ne pouvions pas non plus limiter le temps qu'on enverrait à la Cour, puisque nous

devions là-dessus attendre les ordres de nos maîtres. Le gouverneur revint néanmoins à la charge, je tins toujours ferme ; nous conclûmes à la fin que j'irais rendre compte à notre général de l'état des affaires pour apprendre ses dernières résolutions.

Nous quittâmes ensuite le gouverneur ; en arrivant à la loge nous vîmes une chaloupe qui était arrivée des bords, nous y passâmes en bateau, l'officier qui y commandait me remit une lettre de M. de la Haye qui m'ordonnait absolument de conclure l'affaire sans rien spécifier davantage, l'officier était chargé pourtant de me dire de vive voix de trancher, rogner en mêmes termes et qu'il me donnait tout pouvoir. Je ne crus pas que cela fût assez fort pour m'engager à faire des offres, je m'affermis dans la résolution que j'avais prise d'aller à bord où nous arrivâmes à 11 heures de nuit.

J'informai M. de la Haye de tout ce que nous avions fait pendant notre séjour à la loge, des traverses et des oppositions qu'on nous avait suscitées, la conduite que nous avions tenue, l'arrivée du firman que je lui remis avec l'explication, je m'étendis ensuite sur l'entretien que nous avions eu avec le gouverneur. Je m'attendais et je devais aussi espérer que M. de la Haye approuverait ce que nous avions fait et qu'il apprendrait avec joie l'arrivée du firman, cependant il nous reçut assez froidement, il me blâma de ce que je n'avais pas terminé entièrement l'affaire puisqu'il m'en avait donné le pouvoir, et que le gouverneur était autorisé ; je lui répondis qu'il m'avait écrit à la vérité mais que, n'ayant point déclaré s'il prétendait faire un présent, je n'avais pas dû le faire offrir de mon chef, il me répliqua là-dessus qu'il ne prétendait rien donner et qu'à mon égard, étant à la Compagnie je pouvais faire des avances de moi-même si je le croyais utile à son service ; je n'eus point d'autre réponse à lui faire que le rang que j'y tenais ne me donnait pas le pouvoir de faire des offres de mon seul mouvement et que je ne m'y porterais point sans avoir des ordres par écrit, il se retira là-dessus et remit à parler de l'affaire au lendemain.

La conduite de M. de la Haye pourrait surprendre des gens qui ne l'auraient pas connu. J'ai déjà remarqué que ce général ne

donnait jamais des ordres par écrit aux personnes qu'il employait pour se réserver la liberté de pouvoir approuver ou blâmer leur conduite suivant le succès des affaires, c'est ce qui l'avait porté de m'écrire de terminer celle de Masulipatam sans me marquer rien davantage et d'un autre côté il me faisait dire par les officiers qu'il envoyait que j'en étais le maître, que je pouvais trancher, rogner ; les vues de ce général étaient de m'engager par là à faire des offres au gouverneur d'une somme d'argent ou d'un présent dont nous serions demeuré d'accord, il m'aurait bien assurément désavoué ensuite et m'aurait pourtant forcé en même temps de tenir les conventions dont je serais demeuré d'accord avec cet officier ; il assurait par là la paix et se tirait des dépenses qu'il fallait faire, je connaissais assez les intentions pour ne faire aucune avance qui me pût mettre en peine et c'est ce qui le fâchait.

M. de la Haye ne crut pas apparemment que l'explication du firman fût bien juste, il fit venir les trois Persiens qui étaient à bord pour le lire, il se servit pour faire entendre à ces marchands d'un Portugais qui savait un peu de la langue more mais que les Persiens n'entendaient presque pas. Ces gens, autant que nous le pûmes connaître, s'excusaient sur ce qu'ils ne pouvaient pas lire le firman, on les força néanmoins de passer outre, ces pauvres gens saisis de crainte dirent ce qu'ils purent, le Portugais l'expliquait après à sa mode. Il n'y avait rien dans cette explication de l'essentiel, qui était que le Roi de Golconde donnait tout pouvoir au gouverneur de Masulipatam d'accommoder l'affaire, on ne disait rien d'un envoyé ni d'un présent ; j'étais présent à ce qui se passait, je ne pus m'empêcher de dire plusieurs fois à M. de la Haye que ces gens-là n'y entendaient rien, que s'il doutait de l'explication que je lui avais apportée, qu'il était facile de faire venir à bord un écrivain persien avec notre interprète et qu'il s'éclaicirait par là ; il n'y voulut rien entendre, l'explication qu'il faisait faire s'accommodant à ses vues ; il en resta là, il m'ordonna ensuite d'aller trouver le gouverneur et lui dire qu'il ne prétendait rien donner pour obtenir la libre possession de San Thomé et des dépendances, que c'était là sa dernière résolution. Il me chargea aussi de

demander la liberté des Français qui étaient arrêtés à Divy, il promit aussi de relâcher les trois Persiens. Un gentilhomme eut ordre de venir avec moi pour être présent à l'entretien, nous partîmes du bord sur les trois heures aprés midi, nous remarquâmes, en passant proche les lieux où l'on avait des batteries, que la plupart des soldats avaient quitté, sur l'apparence qu'on voyait que les affaires s'accommoderaient ; après être arrivés à la loge, j'envoyai dire au gouverneur que nous irions le voir le lendemain.

Troisième entrevue avec le gouverneur : l'obstacle à la paix.

Nous fûmes chez le gouverneur ainsi que je lui avais fait dire la veille, je lui remis une lettre de M. de la Haye qui n'était que de civilité et de créance, après quoi nous reprîmes la conversation. Cet officier tint toujours ferme à nous demander un présent pour le Roi et pour le ministre Sidi Musafer, il alléguait que les Hollandais avaient offert une somme considérable pour l'échange de Paliacate avec San Thomé et qu'il fallait absolument que nous fissions quelque chose de notre côté. Je repris le même discours que j'avais fait à la première visite, j'y ajoutai que la demande que faisait cet officier était impérieuse à notre général et à la Nation, qu'il s'exposerait plutôt à hasarder le tout que de s'engager à faire le moindre présent, que la ville de San Thomé était à nous, qu'ils ne cédaient pas puisqu'il n'était pas en leur pouvoir de la reprendre mais encore que nous étions plus en état de les insulter qu'eux de nous pouvoir faire du mal, que je les confirmais pourtant dans ce que je leur avais déjà dit que la Compagnie enverrait visiter le Roi et que l'envoyé serait chargé d'un présent suivant la coutume ordinaire mais que cette action étant volontaire nous ne pouvions point limiter la valeur du présent. On s'échauffa ainsi qu'on avait fait la première fois, un officier de la ville et des principaux marchands qui assistaient à la conversation se mirent pourtant entre deux comme médiateurs pour nous apaiser ; le gouverneur voyant à la fin qu'il ne pouvait tirer aucune parole de nous pour les présents qu'il demandait, il nous dit qu'il ne pouvait traiter, de

même qu'il fallait que nous écrivissions au Roi sur le firman que nous avions reçu, que nous lui marquassions nos raisons et cependant que les choses resteraient au même état. Nous lui demandâmes ensuite de relâcher nos Français qui étaient retenus dans l'île de Divy, il promit qu'ils seraient aux bords dans deux jours ; il pria aussi qu'on élargit les trois Persiens qui étaient à bord, ce qui lui fut accordé. Nous nous retirâmes ensuite.

Avant de retourner à bord, j'envoyai remercier l'officier et le marchand qui avaient assisté à la conversation des bons offices qu'ils avaient tâché de nous rendre ; ces gens-là avaient porté notre intérêt fort ouvertement, je ne puis pas juger s'ils avaient d'autres sentiments dans le cœur, le marchand me fit dire que nous devions un peu nous relâcher, que l'affaire était en bon train mais qu'il fallait se résoudre à donner quelque chose pour la terminer ; nous nous embarquâmes ensuite pour retourner au bord. La mer était grosse, nous ne trouvâmes pas à propos de passer la barre la nuit, nous n'arrivâmes au navire que le matin du 18.

La Haye décide l'envoi d'une mission auprès du roi ; sur le refus de Fr. Martin, il la confie à Châteaupers.

Nous rapportâmes à M. de la Haye l'entretien que nous avions eu avec le gouverneur et à quoi il s'était terminé. Ce général me dit là-dessus qu'il fallait que je me disposasse au voyage de Golconde, je lui répondis qu'on terminerait l'affaire beaucoup plus facilement à Masulipatam que dans cette capitale, qu'il n'y avait que le gouverneur à contenter ici, mais qu'à la Cour il y aurait quantité de gens qui se feraient de [voudraient être de la] fête et qu'on ne pourrait pas s'empêcher de donner à quelques-uns, qu'on devait appréhender aussi qu'on y fût traversé par les Hollandais, qu'il n'y aurait plus à revenir lorsque le traité serait signé par le gouverneur de Masulipatam qui en avait le pouvoir. J'y ajoutai aussi qu'on ne ferait rien sans un présent au Roi et un autre à Sidi Musafer, que sans cela un voyage à la Cour serait inutile et enfin qu'on ne devait pas perdre l'occasion de traiter puisqu'on le pouvait.

M. de la Haye me répliqua qu'il ne prétendait pas faire aucune dépense, que si je croyais qu'il fût à propos de faire des présents au nom de la Compagnie, j'y pouvais faire des avances de mon chef, mais qu'il n'y contribuerait point ; je répondis là-dessus que je n'avais aucun pouvoir de moi-même, que j'étais prêt de faire le voyage moyennant des ordres et les moyens nécessaires pour faire réussir l'affaire ; on me dit là-dessus qu'on m'y forcerait sans me donner ni ordre ni argent. M. de la Haye s'échauffa dans la conversation, j'en essuyai beaucoup de paroles fâcheuses, je tins ferme cependant à ce que j'avais répondu que je ne ferais pas le voyage sans des ordres et des moyens pour agir. La conversation finit par là.

M. de la Haye eut un entretien particulier avec le gentilhomme qui était venu avec nous chez le gouverneur[1] ; un officier qui y était présent m'a rapporté que ce gentilhomme insinua à M. de la Haye que l'accommodement était beaucoup plus facile que je ne le représentais, qu'il lui semblait pour lui qu'une lettre de civilité pour le Roi de Golconde portée par un gentilhomme suffirait pour obtenir la paix, la ville et les dépendances de San Thomé libres. Je ne sais si le gentilhomme parlait de bonne foi ; M. de la Haye donna dedans et se détermina sur-le-champ d'envoyer le même gentilhomme à la Cour, il s'y porta d'autant plus facilement que ce qu'on lui proposa s'accommodait à ses sentiments. On lui rapporta aussi que la plupart de la milice qu'on avait fait venir du dehors s'était retirée, il crut que c'était une affaire faite, il fut bien aise même de priver les gens de la Compagnie de l'honneur d'avoir conclu le traité, il voyait l'affaire en bon état et dans sa pensée sans aucune nécessité de m'y engager davantage, il me proposa pourtant de faire le voyage avec le gentilhomme qu'il envoyait à la Cour ; je revins à mon premier point que j'étais prêt à tout moyennant des ordres et des moyens nécessaires. Ceci ne me fut proposé apparemment que par forme, on n'y répondit qu'en raillant, on me tint encore un peu de temps exposé à souffrir des paroles de mépris, on croyait n'avoir plus besoin de moi. Après avoir

1. Ce gentilhomme que Fr. Martin ne nomme pas était M. de Châteaupers.

mis l'affaire où on la souhaitait, le chagrin que je pris de cet indigne traitement où je ne devais pas m'attendre me fit tomber d' [dans] une maladie qui m'a duré cinq à six mois.

J'eus ordre le 19 d'écrire au sieur de Malfosse d'envoyer dire au gouverneur que notre général s'était résolu d'écrire à la Cour mais qu'il ne le ferait point [avant] que les Français arrêtés dans l'île de Divy n'eussent été mis en liberté ; j'avais l'esprit outré du traitement que j'avais reçu, il en paraissait quelque chose dans la lettre que j'écrivis. M. de la Haye s'emporta à la lecture qu'il en fit et la mit en pièces, je souffris encore plusieurs choses fâcheuses qu'il me dit, je refis après une autre lettre qu'il approuva et qu'il envoya à la ville.

On reçut le duplicata des lettres qu'on avait écrites par la chaloupe qui avait donné à l'île de Divy, j'écrivis ensuite de l'ordre de M. de la Haye aux marchands français qui étaient à Narsapour pour en tirer du cordage, des rafraîchissements, de l'araque et de l'huile dont on avait besoin.

Le 21, les Français qui avaient été arrêtés à l'île de Divy arrivèrent à bord ; le sieur Herpin, lieutenant sur les navires du Roi, qui était du voyage de M. le directeur Baron et qui avait été mis sur la chaloupe pour venir donner avis de l'arrivée de ce directeur, dit à M. de la Haye qu'ils étaient partis de Surate le . . . ., qu'ils avait fait route de là à Bombay où ils étaient entrés dans le port et où le Président qui commande dans cette place au nom de la Compagnie d'Angleterre les avait très bien reçus, que pendant quelques jours de séjour sept vaisseaux hollandais avaient mouillé à l'entrée du port d'où ils avaient mis à la voile ensuite et fait route au nord, après, que nos trois vaisseaux avaient mouillé à Rajapour ensuite à Goa, qu'on avait jeté l'ancre devant ces ports pour prendre langue des navires hollandais qu'on savait être le long de la côte de Malabar, qu'on avait remis à la voile de Goa, pris le large et assuré le voyage par la vue des côtes de l'île de Ceylan qu'on avait reconnues de loin, qu'ils avaient atterri ensuite entre Tranquebar et Porto Novo, fait voile le long de la côte et mouillé devant Pondichéry où l'on avait chargé des vivres et des munitions et jeté l'ancre, enfin le..... devant San Thomé ; le sieur Herpin ajouta qu'étant partis de là dans la chaloupe, ils avaient été forcés d'entrer dans l'île de Divy par un coup de vent qui les avait pensé perdre ; on leur avait rendu en les élargissant leurs armes et leur argent qu'on leur avait ôtés en les arrêtant.

On apprit ensuite que les ennemis avaient paru plusieurs fois devant San Thomé depuis notre départ, qu'il y avait eu plusieurs escarmouches où nous avions perdu un capitaine de lascarins, bon soldat, et quelques-uns des gens de la compagnie de ce capitaine, qui s'étaient un peu trop avancés vers les Mores. Ils y parurent encore le jour que les trois vaisseaux mouillèrent, ils crurent apparemment que c'était M. de la Haye qui retournait ; cette pensée les fit retirer.

On ne peut pas donner trop de louanges à la résolution de M. le directeur Baron d'avoir entrepris un voyage où il y avait tout à craindre avec trois vaisseaux aussi faibles que le *Saint-Jean-de-Bayonne* et deux houcres ; il y avait trente navires hollandais le long de la côte de Malabar, ils étaient informés de l'apprêt du directeur pour ce voyage et suivant les apparences il ne devait pas leur échapper ; ils avaient la même facilité encore d'arrêter M. le directeur Gueston qui était parti pour la Perse et avec un peu de précaution les deux directeurs tombaient entre leurs mains, cependant ils les manquèrent tous deux.

Le commissaire fut envoyé à terre avec les trois Persiens qu'il eut ordre de présenter au gouverneur, qui en fit remercier M. de la Haye.

Le marchand Miller Doulbaquir envoya saluer M. de la Haye par deux de ses gens qui apportèrent un présent de fruits, ils lui demandèrent après de vouloir relâcher le navire de leur maître, ce qu'il leur accorda ; ce vaisseau fut rendu, après pourtant qu'on en eût ôté trois petites pièces de canon et des manœuvres qui nous accommodaient. On en usa mal de traiter ainsi avec un homme qui s'était déclaré publiquement ami de la Nation, il m'en fit faire ses plaintes en particulier, mais je n'étais plus aux termes de le servir auprès de M. de la Haye.

Départ de M. de Châteaupers pour Golconde.

Toutes les choses étant disposées pour le voyage du gentilhomme qu'on envoyait à Golconde, il s'embarqua le 23 pour aller à terre où il devait prendre les commodités nécessaires. Ses instructions consistaient simplement qu'on ne nous inquétât plus dans la possession libre de la ville de San Thomé et de ses dépendances où l'on comprenait des villages qui n'en avaient jamais été, il y avait pour présent au Roi un fusil à trois coups et une paire de pistolets à deux coups et pour le ministre Sidi Musafer une chaîne d'or pesant un marc six onces et 500 écus pour les frais du voyage. L'envoyé fut chargé d'une lettre pour le Roi et d'une autre pour le ministre, elles étaient simplement de civilité et de créance et écrites moitié espagnol, moitié portugais. On lui donna pour lui servir d'interprète un Portugais nommé Antoine Cattel, homme de bon sens mais qui n'était pas instruit des manières de traiter à la Cour ; je ne pus m'empêcher encore de dire à M. de la Haye que l'envoyé ne ferait rien, qu'il fallait quelque chose de plus pour réussir, que je le priais de considérer qu'il lui était facile d'accommoder l'affaire à Masulipatam en faisant quelque avance, il en resta toujours à ses premiers sentiments. Le gentilhomme s'embarqua pour aller à terre avec sa suite au bruit de cinq coups de canon qui furent tirés à son départ ; on peut dire, sans faire tort au talent de cet envoyé, qu'il manquait de beaucoup de connaissances pour s'engager dans une négociation, mais quand bien même il les aurait possédées à fond, il n'avait ni les ordres ni les moyens nécessaires pour pouvoir se promettre un heureux succès de son voyage. Il a avoué aussi depuis et en bonne compagnie que, quoi qu'il eût contribué par les avances qu'il avait faites à se faire nommer, qu'il n'avait pourtant envisagé le voyage que comme une partie de divertissement.

Le gouverneur répondit à une lettre que l'envoyé lui avait remise de M. de la Haye, il faisait connaître son ressentiment de ce qu'on ne voulait pas traiter avec lui puisqu'il en avait les pouvoirs du Roi, il ajoutait pourtant ensuite qu'il écrirait à la Cour en faveur de l'envoyé.

Nouvelles de San Thomé.

La quèche de la Compagnie le *Postillon* mouilla le 25 au milieu des vaisseaux, le capitaine vint ensuite aux bords du navire le *Breton* et remit à M. de la Haye des lettres de M. le directeur Baron. On avait dépêché ce bâtiment pour avoir de nos nouvelles, n'en ayant point reçu depuis notre départ de San Thomé ; on apprit que les ennemis paraissaient toujours dans la plaine et qu'ils empêchaient les gens de la terre d'apporter des vivres dans la place, qu'on avait des avis certains qu'il il y avait une escadre de vingt vaisseaux hollandais à Ceylan prête à partir pour cette côte, il y a apparence que M. Baron pressait M. de la Haye de retourner.

Le capitaine de la quèche me dit en particulier qu'après l'arrivée de M. Baron à la rade de San Thomé, M. de Rebrey, qui y avait été laissé pour gouverneur, avait été à bord du vaisseau où il était et qu'il lui avait remis des ordres de M. de la Haye où il était marqué au directeur de rester dans le navire jusqu'au retour de ce général et de ne rien faire mettre à terre de ce qui avait été chargé à Surate, mais seulement les vivres et les munitions qu'on avait pris en passant à Pondichéry. M. Baron avait exécuté ponctuellement les ordres et était resté à bord ; on ne peut rien dire sur cette conduite sinon que M. de la Haye, dans la pensée qu'il avait qu'il conluerait la paix à Masulipatam, voulait éviter qu'on en pût dire que la Compagnie eût contribué de quelque chose à la prise de la ville de San Thomé ainsi qu'à sa conservation, c'est cette même raison qui l'a empêché de rendre la justice qu'il devait à beaucoup de personnes de la Compagnie qui ont très bien servi pendant le siège et de quelques-uns particulièrement qui s'y sont fait distinguer.

On eut avis le 26 que le gentilhomme était parti pour Golconde. Le petit navire portugais qu'on avait arrêté proche de la

rivière de Narsapour fut relâché le même jour, ce fut un retardement à son voyage.

Le capitaine de la quèche fut envoyé faire compliment au gouverneur avec promesse de reconnaître ses bons offices ; il reçut assez froidement cette civilité, se plaignant toujours de ce qu'on n'avait pas voulu traiter de paix avec lui, il attendait aussi quelque chose de plus que des remerciements de la conduite qu'il avait tenue à notre égard, ainsi que des lettres qu'il avait écrites en notre faveur au ministre Sidi Musafer. Tout ce qu'il en eut fut un présent d'un morceau d'ambre gris pesant 4 onces et demie que M. de la Haye lui envoya à la veille du départ.

Pendant les derniers jours du mois, il arriva plusieurs barques aux bords chargées de vivres, de rafraîchissements, du bois et de l'eau, on manquait de tout ; pour peu que le gouverneur eût tenu ferme à ne rien laisser partir de la ville, on aurait été forcé d'aller chercher des vivres ailleurs. Il y avait encore trois vaisseaux des prises qu'on avait faites dans la rade de Masulipatam ; le gouverneur fit demander plusieurs fois de les rendre, M. de la Haye n'y voulut point entendre, il promit de les renvoyer de San Thomé ; il semble pourtant qu'on devait se relâcher sur ce point pour gagner cet officier. On mit des commandants et des matelots dessus ces bâtiments avec ordre de faire la même route que le navire amiral; sur le point du départ, un homme vint à bord avec une lettre de Chircam Loudy qui réclamait un de ces bâtiments qui appartenait à un marchand de Porto Novo. M. de la Haye fit retirer aussitôt les Français qui étaient dessus et le vaisseau fut rendu.

La Haye quitte Masulipatam (31 mai). — Le voyage de retour par Pondichéry.

Toutes les choses disposées pour notre retour, nous mîmes à la voile le 31, nous étions pour lors les navires le *Breton*, le *Flamand*, la quèche et les deux prises. Il y avait deux voies d'action pour tâcher à regagner San Thomé, l'une sur les vents

de terre qui ne manquent chaque année de souffler dans le mois de juin et dont nous pouvions nous servir en rangeant la côte, l'autre voie de prendre le large et aller au plus près du vent pour s'élever au sud ; la première était, ce semble, plus sûre, néanmoins, comme les vents ne sont pas toujours réglés et qu'il faut tenir la côte à la vue, M. de la Haye ne jugea pas à propos de la prendre, d'autant plus que nous devions appréhender en faisant cette route de rencontrer l'escadre hollandaise dont on parlait ; il fut donc résolu de prendre le large, l'ordre en fut donné aux officiers des autres bâtiments et surtout à chacun de faire son devoir pour aller de conserve. On ne peut pas rencontrer de plus mauvais temps que nous trouvâmes pour tâcher à nous élever au sud, nous n'eûmes pendant la route que des vents de sud sud-ouest, sud-ouest et ouest sud-ouest, la mer extraordinairement grosse et les courants contre nous. Il est vrai que nous les trouvâmes un peu moins contraires lorsque nous fûmes au large ; les prises que nous avions avec nous ne pouvant tenir le vent de même que le navire le *Breton*, il y en eut une que nous perdîmes de vue le 2 juin, et, le 3, l'autre prise et la quèche de la Compagnie ; le navire le *Flamand* resta aussi derrière ; nous fûmes un assez long temps en panne à attendre ce vaisseau, nous arrivâmes après sur lui ; l'on tira deux coups de canon en divers temps, qui était un signal qu'on lui faisait de tenir le vent et de tâcher à nous joindre, mais plus nous arrivions sur ce bâtiment et plus il arrivait aussi en s'écartant de nous ; on crut et il y a bien de l'apparence qu'il y avait du dessein dans cette manœuvre. M. de la Haye, voyant à la fin que nous perdions du temps, fit remettre à la route, nous ne vîmes aucun des quatre vaisseaux le 4, le temps toujours couvert sans pouvoir prendre la hauteur, nous perdîmes plusieurs jets de voile pendant la traversée et forcés souvent d'aller à mâts et à cordes. M. de la Haye fit le devoir de capitaine et de matelot pendant la route et l'on doit à sa conduite et à sa vigilance le succès du voyage. Les officiers du navire étaient néanmoins de très habiles gens, ils conçurent du dépit de ce que ce général prenait souvent les avis du chevalier de Maisonneuve, aussi officier de marine qui était sur ce vaisseau, ils se relâchèrent de

leur devoir ou plutôt ils ne firent plus rien de ce qu'ils étaient obligés de faire, jusque là même qu'une partie de l'équipage prenant exemple sur les officiers refusait souvent de servir. Nous souffrîmes beaucoup pendant cette traversée et moi particulièrement, je ne me soutenais qu'à peine. M. de la Haye avait une adresse toute particulière de pousser à bout les gens à qui il en voulait ; le refus que j'avais fait de faire le voyage de Golconde l'avait fort animé contre moi, les officiers de sa maison étaient chargés de me refuser ce que je leur demanderais, jusque-là que je ne pus avoir de pain frais et de l'eau pendant trois ou quatre jours ; il revint néanmoins à la fin, peut-être que l'état où j'étais lui fit pitié, il changea les ordres qu'il avait donnés à mon égard.

Rencontre de la flotte de l'amiral Reyclof ; la bataille évitée.

Enfin, après nous être élevés sud et nous être mis suivant l'estime des pilotes au vent de San Thomé, nous fîmes route à terre que nous découvrîmes le 21 juin au matin par trois grandes montagnes que nous reconnûmes, il y eut un pilote qui avait fait deux fois le voyage de Pondichéry, qui soutint que ces montagnes étaient celles de Sadraspatam, éloignées de 10 à 12 lieues sud de San Thomé. M. de la Haye en jugea beaucoup mieux, il prit ces montagnes pour celles qui sont à trois lieues sud de cette même place, cependant on s'en tint à ce que le pilote avait dit et l'on ne reconnut l'erreur qu'après avoir découvert, en continuant la route, dix-huit à vingt bâtiments grands et petits mouillés et rangés sur une même ligne le long de la côte. La méprise du pilote fut la cause qu'on ne tint pas le vent ou, si l'on s'en était rapporté au jugement de M. de la Haye, on aurait tenu au plus près, on se serait mis au vent des bâtiments et sur la même ligne des vaisseaux que nous voyons qui furent reconnus pour hollandais. C'était l'escadre du sieur Reyclof, dont on avait tant parlé.

M. de la Haye n'hésita point à ce qu'il devait faire, il donna l'ordre de continuer la route, de servir le vent autant que nous le pourrions et d'aller mouiller devant San Thomé où ces vaisseaux étaient. La résolution était hardie, il y avait un beau feu à essuyer, nous étions presque à la portée du canon des ennemis, lorsqu'il survint un grain qui fit changer le vent et qui défonça notre petit hunier. On rétablit les choses ou plutôt le vent revint où il avait soufflé. Cependant ce petit accident qui nous était arrivé nous avait fait perdre beaucoup de notre avantage, nous avions alors une partie des vaisseaux ennemis au vent de nous, on consulta ce qu'il y avait à faire, les officiers de marine et les pilotes convinrent qu'il était impossible de pouvoir gagner la rade de San Thomé, que ce serait beaucoup même si nous pouvions attraper celle de Madras.

Cet obstacle qui était insurmontable fit reprendre le large pour gagner au sud, un navire des ennemis mit à la voile et vint sur nous, ce vaisseau qui était très bon voilier tint toujours le vent et nous eut bientôt atteint, il n'approcha pas néanmoins plus près qu'à la portée du mousquet, d'où il se mit à nous canonner. Nous fûmes un peu de temps sans y répondre, nos pièces jouèrent ensuite ; trois autres vaisseaux hollandais mirent à la voile pour venir joindre le premier. Il était pour lors sur les sept heures du soir, nous nous attendions de passer une fâcheuse nuit, les trois navires étaient déjà à la portée du canon, lorsque nous entendîmes un coup qui partait de loin et qui était apparemment un signal, puisque les quatre bâtiments changèrent de cap aussitôt pour aller rejoindre les autres vaisseaux de leur escadre. Cette manœuvre surprit, mais elle causa une joie à tous ceux qui étaient sur le navire et il y avait lieu aussi d'en ressentir, car nous n'étions pas en état de soutenir longtemps contre ces quatre bâtiments. Le vaisseau qui nous avait attaqué avait tiré environ 150 coups de canon, nous eûmes des voiles percées, des manœuvres coupées et trois coups dans le corps du vaisseau dont il blessa trois hommes ; le Hollandais n'en fut pas quitte à si bon marché, il eut quelques-uns de ses gens tués et d'autres de blessés. Nous continuâmes la route en tâchant toujours de gagner au sud. On sera peut-être surpris de l'action de l'amiral hollandais dans une affaire aussi importante que que l'était celle où il était pour lors engagé ; le navire le *Breton* fut reconnu, il était seul, on savait bien que M. de la Haye était

dessus et qu'il n'y avait qu'à se saisir de ce vaisseau pour finir la guerre, les quatre bâtiments que cet amiral avait envoyés après nous étaient plus que suffisants pour nous couler à fond ou pour nous désagréer entièrement ; cependant sur le point d'obtenir une victoire certaine, on se relâcha et l'on nous laissa aller. On ne peut pas donner d'autre raison pour excuser cette conduite mais qui n'aurait peut-être pas été reçue partout, c'est que les Hollandais avaient des avis certains qu'on avait équipé en Angleterre une escadre de dix vaisseaux pour passer à cette côte. Le sieur Reyclof appréhendait apparemment que les navires qu'il avait envoyés après nous ne tombassent beaucoup avant le vent, qu'ils ne pussent pas le rejoindre si tôt, que les vaisseaux anglais pouvaient arriver sur ces entrefaites et c'était la saison, et qu'il ne serait pas assez fort après pour leur résister ; voilà ce qu'on peut dire en faveur de la conduite de cet amiral. M. de la Haye résolut de gagner Porto-Novo ou Pondichéry, pour y apprendre l'état où l'on était dans San Thomé ; on continua la route pour tâcher à s'élever au sud. On fit revue le 23 des gens qu'il y avait sur le vaisseau qu'on régla à une pinte d'eau par jour sans distinction, nous en manquions et de vivres aussi pour l'équipage qui murmurait beaucoup.

Nous continuâmes la même route autant que le vent nous le permettait jusqu'au 27 ; on mit la route après sur la terre que nous reconnûmes le 28 au matin, on ne crut pas pourtant s'être assez élevés au sud, ce qui nous obligea de continuer encore la même route jusqu'à minuit mais avec peu d'avance, à cause du vent contraire, nous mouillâmes à vingt brasses d'eau.

La Haye mouille devant Pondichéry (30 juin).

Nous redonnâmes à terre le 29, nous reconnûmes être entre Porto-Novo et Goudelour, M. de la Haye aurait bien souhaité d'aller à Porto-Novo par beaucoup de raisons ; la plus importante, c'est qu'il craignait qu'il n'y eût des vaisseaux hollandais mouillés devant Pondichéry, outre qu'il n'y avait pas de

commodités dans ce lieu pour faire de l'eau promptement, or à Porto Novo il y avait des barques et des chelingues en quantité, on tint le vent autant qu'on put mais voyant qu'on ne pouvait rien gagner, on résolut enfin d'aller mouiller devant Pondichéry. En faisant route il vint un cattimaron à bord sur lequel il y avait un homme du pays assez bien mis qui dit qu'il venait de la part du seigneur Chircam Loudy pour reconnaître le vaisseau, il fut néanmoins reconnu par un des lascarins que nous avions dans le bord pour être au service des Hollandais et, retenu, il fut interrogé ensuite ; il avoua qu'il avait été envoyé pour tâcher d'apprendre si notre général était sur le bâtiment. Nous mouillâmes sur les neuf heures du soir à environ une lieue au vent de Pondichéry où nous jetâmes l'ancre et sur les huit heures du matin du 30 nous vinmes à la rade. Le sieur de Lespinay, l'un des gardes du général, qui était là de l'année dernière, vint à bord aussitôt et rendit à M. de la Haye des lettres de M. de Rebrey, il nous dit qu'il y avait quinze jours qu'une partie de l'escadre des Hollandais avait passé, qu'elle avait été suivie de sept vaisseaux qui avaient passé aussi depuis deux jours, qui étaient mouillés aussi devant Sadraspatam, que nos ennemis avaient publié le long de la côte qu'ils venaient bloquer la ville de San Thomé par mer pendant que les Mores y mettraient une autre fois le siège par terre, qu'il y avait eu plusieurs coups de canon tirés à l'arrivée de l'escadre devant cette place dont les bâtiments avaient mouillé depuis au large, que le vaisseau le *Navarre* et la flûte la *Sultane* avaient été mis à la côte et nos autres bâtiments mouillés au plus près de la ville pour être défendus des canons des bastions qui battaient à la mer, qu'on avait déchargé le navire le *Saint-Jean-de-Bayonne* de tout ce qui avait été mis sur ce bâtiment à Surate et que M. le directeur Baron était dans la ville. Toutes ces nouvelles furent des matières de réflexions pour M. de la Haye, qui renvoya le sieur de Lespinay à terre avec ordre de renvoyer des vivres, des rafraîchissements et de l'eau avec toute la diligence possible, il le chargea de plusieurs lettres pour M. le directeur Baron, pour M. de Rebrey et pour le seigneur Chircam Loudy et ordre de les envoyer en diligence. On fit deux chaloupes d'eau le même jour,

on nous envoya aussi des rafraîchissements et quatre milliers de poudre dont nous avions besoin.

M. de la Haye fut à terre le 1er juillet pour porter les gens à faire diligence, il y fit une largesse de 50 écus aux gens de Chircam Loudy et retourna à bord une heure après. Un homme que nous avions au haut du grand mât pour remarquer s'il ne venait point de vaisseaux, en découvrit huit ou dix au sud qui faisaient voile au nord, il en donna avis. On tira en même temps un coup de canon pour faire revenir les gens qui étaient à terre, un autre coup fut tiré un quart d'heure après, ils se rendirent à bord, à l'exception de six à sept hommes qui s'étaient écartés, on fit désembarquer les lascarins que nous avions sur le bord que l'on chargea de se rendre à San Thomé, on remit aux officiers de Chircam Loudy les gens qui étaient venus à bord la veille sur un cattimaron, le sieur de Lespinay eut ordre d'assembler des vivres et des munitions, après quoi nous mîmes à la voile faisant route le long de la côte, tirant néanmoins un peu au large.

De Pondichéry à San Thomé. — Etat de San Thomé au retour de la Haye (5 juillet).

Sur les dix heures du soir, on découvrit six ou sept bâtiments mouillés au nord de nous, c'étaient les vaisseaux hollandais mouillés devant Sadraspatam, on mit le cap à la mer pour éviter ces navires, on prit un peu après au sud. La route fut continuée au 2 juillet sur les trois heures du matin qu'on aperçut sept ou huit bâtiments au sud qui faisaient voile sur nous, on mit le cap droit à la mer pour nous écarter de leur route, ils passèrent sans nous reconnaître. Nous découvrîmes sur les huit heures du soir un petit vaisseau qui venait sur nous; lorsqu'il fut à portée du canon, on lui tira quelques coups pour le faire faire amener, à quoi il fut forcé, la chaloupe vint à bord ensuite avec le capitaine, il dit être de Bengale où il avait chargé du riz et d'autres victuailles pour porter aux Maldives, qu'il avait été rencontré par des vaisseaux hollandais qui l'avaient forcé d'aller vendre sa cargaison à Colombo dans l'île de Ceylan d'où il avait continué sa route aux Maldives où il avait chargé des

cauris ou coquillages, qu'en retournant il avait rencontré neuf navires anglais qui venaient d'Europe avec lesquels il avait fait voile de conserve pendant trois jours, qu'il les avait quittés la veille et qu'il y a apparence que nous avions vu ces bâtiments, que ces neuf vaisseaux en avaient deux autres petits avec eux, l'un de leur nation et l'autre portugais qu'ils avaient trouvé en route, et qu'ils allaient à Madras. Le capitaine ajouta qu'ayant été à bord du vaisseau amiral, le commandant ayant appris qu'il y avait un paquet de lettres pour le sieur amiral Reyclof, il l'avait forcé de lui remettre, qu'il l'avait ouvert et congédié ensuite, il nous avertit aussi que toute la côte de Ceylan était en armes.

M. de la Haye fit reprendre à plusieurs fois le discours de ce capitaine pour remarquer s'il ne se coupait point; cet homme demeura ferme, il fut renvoyé ensuite à ses vaisseaux avec la liberté de continuer sa route. Ce que nous apprîmes de la rencontre de ce vaisseau fit résoudre à M. de La Haye de faire voile pour San Thomé, nous mîmes le cap au nord nord-ouest jusque sur les quatre heures du soir que nous revîmes la terre. Comme il était important de prendre des mesures pour aborder cette place, on mit le cap la nuit au sud sud-ouest pour nous tenir au vent.

Nous remîmes le cap au nord nord-ouest le 3, ensuite au sud-ouest, le vent s'étant rangé du nord, notre grand hunier fut mis en pièces d'un coup de vent, la drisse de l'artimon rompue, c'était pitié de voir nos manœuvres, les officiers continuèrent à tout faire par dépit et l'équipage les imitait. Nous changeâmes souvent de route le 4 et nous mouillâmes sur les six heures du soir à deux lieues de terre et à 3 lieues nord de San Thomé, nous vîmes plusieurs feux la nuit à Madras et à San Thomé.

Nous mîmes à la voile le 5, nous vîmes deux navires mouillés devant Madras et trois devant San Thomé. Approchant de ces places, un cattimaron vint à notre bord, il était envoyé par le gouverneur de Madras pour reconnaître le vaisseau, nous apprîmes par les gens qui étaient dessus que des deux vaisseaux les plus proches, l'un était anglais et l'autre portugais qui venaient d'Achem, que les trois que nous voyons mouillés devant

San Thomé y étaient venus avec M. le directeur Baron et qu'il y avait trois jours que les Hollandais s'étaient retirés, nous apprîmes aussi que le camp des Mores était à plus de trois lieues en terre et que les chemins étaient libres de Madras à San Thomé mais qu'on n'avait point vu les vaisseaux anglais que nous avions rencontrés ; ces bonnes nouvelles causèrent une joie qu'on ne put assez exprimer.

M. de la Haye écrivit au gouverneur de Madras par le cattimaron qu'il renvoya. Cependant, nous continuâmes notre route pour aller mouiller devant San Thomé, nous en étions à une lieue lorsqu'une chaloupe vint à notre bord dans laquelle étaient M. Baron et M. de Rebrey. Après les premières civilités, ils se retirèrent en conversation particulière.

Nous apprîmes qu'à l'arrivée de l'escadre des Hollandais, six de leurs vaisseaux avaient pris le devant et rangés d'assez près nos trois navires qui étaient dans la rade, qu'on avait fait beau feu de part et d'autre, ainsi que des bastions de la ville qui battaient sur la mer. M. le directeur Baron qui était toujours resté sur le *Saint-Jean-de-Bayonne*, montra sa fermeté en cette occasion et qui fut chaude ; nous eûmes dix hommes de tués et quelques-uns de blessés sur les vaisseaux, les deux navires hollandais furent maltraités, ils y perdirent de leurs gens ; les autres qui les suivaient passèrent au large où ils mouillèrent. M. de Rebrey et les autres officiers ayant considéré que M. Baron était en risque en restant à la rade, ils furent le prier de mettre pied à terre, il y consentit avec bien de la peine et descendit, il se faisait un plaisir de suivre jusqu'à la fin les ordres de M. de la Haye.

On nous confirma que les Mores étaient retirés fort au large, ils paraissaient pourtant de temps à autre dans la plaine.

Le major de la place, homme de mérite et de beaucoup d'expérience, était mort et plus de 50 soldats et matelots désertés, une partie de ces gens avaient demandé à leurs officiers la permission d'aller à Madras pour deux ou trois jours, ils y étaient restés au delà du temps qui leur avait été accordé, la crainte d'être châtiés à leur retour leur fit prendre parti ailleurs. Le

navire le *Navarre* avait été échoué ainsi que la flûte la *Sultane*, la flûte avait déjà été condamnée mais à l'égard du *Navarre*, on croit qu'on y avait agi un peu trop légèrement, il n'y avait eu ni conseil tenu ni résolutions prises pour l'échouement de ce vaisseau, on pouvait sauver quantité d'agrés si l'on s'était précautionné ; une personne de foi m'a assuré qu'il y avait dans le navire, lorsqu'il fut mis à la voile, dix caisses d'armes de prix et d'autres effets appartenant à M. de la Haye qu'on y laissa et qui ont péri. On fait monter la valeur à plus de 40.000 livres ; je rapporte simplement ce que j'ai appris.

Il y avait plusieurs jours qu'il n'était venu de vivres de Madras, les Anglais s'excusèrent sur ce que les Mores les avaient menacés de bloquer leur ville s'ils en laissaient passer à San Thomé.

Un Français au service des Hollandais se sauva à la nage du bord de l'amiral Reyclof, pendant que l'escadre était mouillée devant San Thomé. Cet homme rapporta que ce vaisseau amiral était monté de 60 pièces de canon et de 300 hommes européens, les autres de 30 jusqu'à 50 pièces de 100 à 120 hommes dessus, mais la moitié gens de la terre. Je n'avais pu parler à M. Baron à son entrée dans le bord, je crus aussi qu'il fallait lui donner le temps de s'entretenir avec M. de la Haye, je jugeai bien pourtant que ce général préviendrait le directeur, cependant j'attendis mon tour pour le voir. Il me fit appeler deux heures après qu'il fut entré dans le bord ; après lui avoir rendu ce que je lui devais, il me parla sur le voyage de la Cour du Golconde dont M. de la Haye l'avait entretenu et me blâma fort de n'y avoir pas été, que je me serais fait distinguer par l'honneur que j'aurais eu de traiter la paix, il ajouta qu'on avait reçu depuis peu de jours des lettres du gentilhomme qui y avait été envoyé, qu'il donnait avis qu'il y avait été très bien reçu, qu'il s'attendait en peu de jours à terminer entièrement l'affaire à la gloire de la Nation et qu'il apporterait avec lui le firman nécessaire pour la paisible possession de San Thomé et des dépendances. Je répondis à M. Baron que M. de la Haye avait connu de la manière que je m'étais porté dans l'affaire pendant mon

séjour à Masulipatam, que je l'avais amené à un bon point et qu'il n'avait tenu qu'à ce général à la terminer, qu'à la vérité j'avais refusé de faire le voyage de Golconde pour ce qu'on m'avait dénié les moyens nécessaires pour faire réussir l'affaire, que j'avais bien de la joie que le gentilhomme en sortit avec succès mais qu'il en fallait attendre la suite pour en mieux juger ; je me plaignis auprès de M. de la Haye, mais M. le directeur était trop prévenu pour ce général, il me rebuta et me dit en me quittant de venir à terre pour tâcher à recouvrer ma santé. Nous y descendîmes le même jour. M. de la Haye y fut reçu au bruit du canon et avec une joie toute singulière de la garnison et des gens du pays qui mettaient avec justice toute leur confiance dans la présence de ce général ; la première action fut d'aller à l'église cathédrale rendre grâce à Dieu de son heureux retour.

Résultats du voyage de Masulipatam.

Le voyage de M. de la Haye à Masulipatam a trouvé beaucoup plus de personnes qui l'ont blâmé que d'autres qui l'aient approuvé. On a attribué à une espèce de miracle son retour à San Thomé et il est vrai aussi que, si les Hollandais avaient tenu ferme, [non seulement] ce général aurait trouvé des obstacles insurmontables à rentrer dans la place, mais encore, ainsi que je l'ai remarqué, il a été au pouvoir des ennemis de prendre ou de couler à fond le navire sur lequel il était. J'ai déjà dit ma pensée sur l'entreprise de ce voyage que M. de la Haye ne devait point faire absolument, vu l'état où nous étions pour lors avec les Hollandais dont la politique sera toujours d'empêcher l'établissement de notre nation dans les Indes, cependant il est certain pourtant que ce voyage aurait eu un heureux succès, si l'on avait voulu faire un peu d'avances, une somme de 20 ou 30.000 écus au plus en présents terminerait [aurait terminé] entièrement l'affaire ; il était important de considérer les conjonctures où nous étions pour lors, les forces de mer réduites à deux vaisseaux pendant que nos ennemis pouvaient mettre une forte escadre en mer ainsi qu'il parut et nous ôter toutes les voies de secours. Par là, il aurait été bon de tenir ferme ; si nous n'avions

eu à démêler qu'avec le Roi de Golconde, on aurait forcé ce prince pour lors à accorder toutes les propositions qu'on lui aurait présentées, mais la prudence voulait aussi qu'on donnât quelque chose au temps et c'est là où l'on peut dire qu'on a manqué.

CHAPITRE IX

Le second siège de San Thomé du 6 juillet 1673 au 13 janvier 1674.

Les négociations à Golconde. — Le directeur général Gueston en Perse.

M. de la Haye monta le 6 à cheval, il fut faire un tour dans la plaine et ensuite la revue des lascarins, c'était une joie parmi ces gens du retour de notre général. Il écrivit après à l'avaldar de Masulipatam, il lui donna avis de son arrivée à San Thomé, il confirmait à cet officier les dispositions où il était de faire la paix et lui promettait qu'il renverrait les deux vaisseaux qu'il avait amenés de Masulipatam aussitôt qu'il aurait avis de la conclusion.

Le gouverneur de Madras écrivit une lettre à M. de la Haye sur son heureux retour, il y avait de la politique dans cette action.

On trouva à San Thomé l'abbé Carré qui avait apporté des paquets de la Cour, les lettres étaient de vieille date par le retardement de cet envoyé.

Le gouverneur de Madras donna avis le 7 à M. de la Haye que leurs navires qui venaient d'Europe étaient arrivés à Masulipatam; les ordres leur avaient été donnés en passant devant Porto-Novo de prendre cette route à cause de l'escadre des Hollandais qui était mouillée devant San Thomé.

On reçut le 8 des lettres du gentilhomme qui avait été envoyé

à la Cour de Golconde, il donnait avis qu'il avait été voir le ministre Sidi Musafer pour apprendre ses dernières résolutions, que ce ministre lui avait dit que Sidi Musacan, généralissime des armées de Golconde et gagné par les Hollandais, s'était entièrement opposé à la cession de San Thomé. Outre que les présents qu'ils faisaient à tous les ministres avaient fait changer entièrement les dispositions où l'on était à son arrivée à la Cour et que, sans y faire des présents il n'y avait aucune apparence de réussir, il marquait aussi qu'il était sur son départ pour retourner.

On reçut le même jour des lettres de Surate, on y avait avis de l'arrivée de M. le directeur Gueston au Bander Abassy et de son départ ensuite pour la Cour de Perse; il y avait dans le paquet des lettres des officiers de la Compagnie qui étaient à la côte de Malabar; ils informaient M. de la Haye de l'état des affaires de cette côte.

On traça une redoute de cent pas hors de la place du côté nord pour la défense de la courtine, qui était fort basse de ce côté-là; il fut appelé ensuite le fort d'Orgeret du nom du commandant qui y fut mis.

La Haye propose en vain une alliance au Gouverneur de Madras.

Il parut un parti de cavalerie des ennemis le 9 à la portée du canon de la place. M. de la Haye sortit dehors avec un détachement de Français, il les fit retirer. Il fut proposé au gouverneur de Madras de joindre les vaisseaux que nous avions avec l'escadre des navires qui leur étaient venus d'Angleterre; M. de la Haye lui représentant que ces forces étaient plus que suffisantes pour ruiner les navires hollandais, ce qui les affaiblirait beaucoup dans les Indes et nous donnerait lieu ensuite d'entreprendre sur eux. On s'étendit dans cette lettre sur toutes les raisons qui devaient porter les Anglais de s'unir avec nous pour pousser nos ennemis communs, notre général s'offrait même de s'embarquer avec nos meilleures troupes et de s'exposer le premier, le gouverneur s'excusa sur les mesures qu'il avait à garder avec les Mores, outre qu'il n'avait point d'ordres de ses supérieurs

de faire la guerre, mais simplement de s'attacher à leur commerce. Il y avait une autre raison qui les aurait empêchés, quand même cet officier aurait eu des ordres de faire ce qu'il jugerait à propos ; les Anglais ressentaient d'autant plus chaque jour le préjudice que notre voisinage leur apporterait, la mauvaise conduite de nos Français qui allaient à Madras leur était à charge, mais encore le gouverneur s'était piqué de certains termes dont M. de la Haye s'était servi dans les lettres qu'il lui avait écrites ; il commença de là à agir avec plus de retenue avec nous, il eut assez de matière ensuite pour lui faire perdre toutes les mesures qu'il gardait encore.

On fit une revue le 11 des gens qu'il y avait encore dans la place, on y trouva 204 soldats des compagnies et 357 matelots, les officiers ni les valets n'y étaient point compris non plus que la maison de M. de la Haye, ni les gens de la compagnie qui étaient sous M. le directeur Baron, on ne comptait pas aussi dans ce nombre les volontaires.

Les difficultés de ravitaillement par Madras.

Il y avait déjà plusieurs jours qu'il ne nous venait plus de vivres ni de rafraîchissements de Madras, ce qui porta encore M. de la Haye d'écrire au gouverneur de la place et de lui faire des plaintes de cette rigueur qu'on tenait envers nous, il marquait ensuite qu'il semblait qu'il avait reçu des ordres d'Angleterre d'agir de [avec] cette retenue à notre égard et qu'il le priait de lui donner avis de ce qui en était. Le gouverneur répondit que ces ordres étaient de vivre dans une parfaite intelligence avec les Français, de s'attacher entièrement au commerce de leur Compagnie qui était l'essentiel, que pour les vivres, les Mores qui étaient les maîtres du pays ne les laissaient passer à Madras qu'à condition qu'ils n'en enverraient point à San Thomé et que la conservation de leur place leur importait extrêmement, que s'il en usait autrement les Mores fermeraient l'entrée des denrées, ce qui les réduirait à la faim, cependant qu'il n'empêchait pas les habitants de Madras de nous apporter des vivres des lieux circonvoisins. M. de la Haye ne se

lassa point d'écrire pour tâcher de porter ce gouverneur à nous unir contre nos ennemis communs, il y mêla encore quelques termes dans des lettres qui ne plurent pas à cet officier, ce qui le porta nettement à déclarer qu'il avait des ordres de leur Compagnie d'entretenir la paix avec le Roi de Golconde, de conserver la place et de s'attacher uniquement à son commerce.

Les désertions.

Il y avait toujours des Français qui désertaient, on a voulu persuader que le gouverneur de Madras les y portait lorsqu'ils allaient dans cette place, ceci n'a pourtant pas été avéré et l'on ne doit pas condamner un homme sur des imaginations qu'on s'est formées ; il est vrai que le sieur Gersey à qui appartenait le petit vaisseau qu'on avait pris et d'autres Anglais intéressés dans la barque que j'ai remarqué que l'équipage du *Flamand* avait pillée, étaient fort animés contre nous ; ces gens-là ont beaucoup contribué à faire déserter nos soldats et matelots, ils ont même donné de l'argent à quelques-uns qui passaient après à Paliacate où il y en eut qui prirent parti avec les Hollandais, les autres plus retenus poussaient jusqu'à Golconde ; il y avait des ordres du sieur Reyclof de leur donner de l'argent et des gens pour les conduire à cette capitale où ils prenaient parti, la paye était de 10 et 12 pagodes par mois et grande liberté, ce qui les y attirait.

On continua pendant tout ce mois à travailler fortement à la redoute qu'on faisait élever proche le bastion le Dauphin ; les navires hollandais étaient toujours mouillés proche de Sadras, on eut avis pourtant à la fin du mois qu'ils avaient passé la nuit devant Pondichéry et qu'ils faisaient voile au nord. Le général Babasaeb envoya un homme faire des propositions à M. de la Haye, il les écouta et renvoya le même homme. Cette affaire n'a pas eu de suite. On s'attacha à réparer les vaisseaux qui étaient en rade pour les mettre en état de servir. M. de la Haye fut aux bords y donner les ordres nécessaires.

Echec des négociations de Golconde. — Navires français saisis à Chicacol.

On reçut le 29 une lettre du gentilhomme qui avait été envoyé à la cour de Golconde, il donnait avis de son retour à Masulipatam d'où il devait s'embarquer sur un vaisseau anglais, passer à Madras et de là à San Thomé, il n'avait pu rien obtenir à la Cour, il se remettait à informer de tout M. de la Haye lorsqu'il aurait l'honneur de le rejoindre.

On apprit aussi le même jour que les deux vaisseaux qu'on avait pris à Masulipatam, qui avaient mis à la voile de conserve avec nous et qui nous avaient perdu dès les premiers jours, n'ayant pu tenir le vent ainsi que le navire le *Breton* avaient été mouiller à Chicacol à la côte de Gergely, des dépendances du royaume de Golconde, que les commandants de ces bâtiments, leurrés par les honnêtetés des Mores et sur l'assurance qu'ils leur donnèrent que la paix était faite entre nous et le Roi de Golconde, étaient entrés avec les bâtiments dans le port, dont les Mores s'étaient saisis aussitôt, nos gens arrêtés ensuite et mis prisonniers dans le château de cette place. On ne peut pas s'empêcher de blâmer d'imprudence les commandants de ces vaisseaux de la confiance qu'ils prirent de la parole des Mores, ce qui les porta à s'aller jeter volontairement entre les mains de nos ennemis, il est vrai qu'ils manquaient de tout dans ces bâtiments mais la mousson était belle pour aller à Bengale où ils n'auraient eu rien à craindre, ils y seraient arrivés en deux ou trois jours, ils ont eu loisir dans la suite de ressentir leur méchante conduite.

M. de la Haye fit partir le 30 un capitaine de lascarins qui s'offrit d'aller porter des lettres au roi de Kandy dans l'île de Ceylan. Il n'y avait guère d'apparence pourtant qu'il pût passer, les Hollandais étaient maîtres des côtes de l'île et des passages pour aller de là à cette capitale, cependant on risqua les lettres pour ce prince et pour les envoyés qui étaient à sa Cour.

Il y avait déjà plusieurs jours qu'un déserteur avait été arrêté, le commissaire avait mis le procès en forme, on prit le 31 du

mois pour le juger, toutes les voix furent à la mort. Il était de la religion prétendue réformée, il avait été instruit dans la nôtre ; pendant qu'on instruisait son procès il fit abjuration le jour qu'il crut devoir mourir ; sa grâce lui fut accordée en considération à la prière des officiers et ensuite une publication faite qu'on ferait la même grâce à tous les déserteurs qui se rendraient dans un mois sous le pavillon ou dans les comptoirs de la Compagnie, accordant néanmoins du temps de plus, suivant que ces gens-là se trouvaient plus ou moins éloignés des lieux où ils pouvaient se retirer.

Un capitaine lascarin enleva le même jour un troupeau de moutons qu'il trouva à une demi-lieue de San Thomé, il les emmena de là dans la place, ils furent réclamés le lendemain par le gouverneur de Madras, qui fit dire par un homme qu'il envoya à M. de la Haye que ce bétail appartenait à des serviteurs de leur Compagnie. Ils furent relâchés sur l'assurance qu'on en donna, quoi qu'il y eût beaucoup de lieu d'en douter.

On eut avis le 3 août par une lettre écrite de Pondichéry que l'escadre des Hollandais s'apprêtait à Negapatam pour revenir à San Thomé et que les Mores devaient retourner par terre.

Il ne passait guère de jour que M. de la Haye fit faire l'exercice à la garnison, particulièrement aux matelots pour les dresser, les lascarins y venaient aussi à leur tour, il y avait de bons soldats dans ces derniers.

M. de la Haye monta à cheval le 7 et 8 du mois et fut à quelques villages dans la terre où il fut assez bien reçu, il poussa jusqu'à un village qui est du côté du Madras à une demi-lieue de cette place, il fit demander aux habitants pourquoi ils n'apportaient pas de vivres à San Thomé ainsi qu'ils avaient fait autrefois, ils répondirent que les Anglais leur avaient défendu même sous peine de la vie. Ils n'avaient rien à voir néanmoins dans ce village, on peut juger par là de leurs sentiments.

Neuf vaisseaux anglais mouillèrent le 9 à la rade de Madras et le lendemain 10 un autre, c'étaient les vaisseaux dont leur escadre était composée. M. de la Haye donna ordre aux sieurs de

Maisonneuve et de Maillé d'aller saluer le commandant de sa part et lui faire des offres de service, ils étaient chargés de ramener avec eux ce gentilhomme envoyé à la Cour de Golconde qui avait repassé sur un de ces bâtiments. Ces messieurs furent bien reçus du commandant de l'escadre qui leur donna de belles paroles, ils retournèrent avec le gentilhomme envoyé. M. de la Haye, par une fine politique qu'il savait mettre en usage suivant les occasions, le reçut des mieux, il alla même au devant, cependant il n'apprit rien autre chose de lui dans une conversation, qu'il n'y avait pas lieu de traiter à la Cour de Golconde qu'en y faisant de la dépense par des présents aux principaux ministres et que les Hollandais avaient gagné par là.

J'ai déjà remarqué que le gentilhomme n'avait pas toutes les qualités pour une pareille négociation, mais quand bien [même] il y aurait été consommé, il lui était impossible d'y réussir en l'état où il avait été envoyé ; il fut fort bien reçu à la Cour, parce que l'on crut qu'il apportait quelque chose de plus que des paroles de civilité, lorsqu'on reconnut qu'il n'avait point de propositions plus réelles, il fut renvoyé avec beaucoup d'honnêteté. Le Roi lui fit néanmoins présent d'un habit complet à la More et le ministre Sidi Musafer de même, on lui dit que lorsqu'il aurait des ouvertures plus raisonnables à faire il serait écouté. Les Hollandais qui agissaient de leur côté firent résoudre la Cour ensuite à tenter une autre fois le voyage de San Thomé promettant de leur part de l'assistance et par mer et par terre. M. de la Haye ne témoigna rien en public du mauvais succès de la négociation de l'envoyé, il lui donna le commandement des volontaires, cependant il n'oublia pas que c'était lui qui lui avait insinué que l'affaire était plus facile à traiter que je ne le représentais, il conserva son ressentiment jusqu'à son retour de France, où il traita fort mal ce gentilhomme et une autre personne dont il n'avait pas lieu non plus d'être satisfait ; ces hommes furent exceptés des emplois qui furent donnés aux officiers qui retournèrent de San Thomé.

On donna un avis à M. de la Haye que les Mores devaient venir le 12 entre la fin du dernier quartier de la lune et la conjonction

de la nouvelle dans un petit étang à la portée du canon de Madras pour s'y baigner, il envoya des lascarins en embuscade sur la route, par où ils devaient venir et marcha lui-même à la tête des troupes qu'il fit lui-même poster dans un village proche de là pour soutenir l'embuscade. Il y a apparence que les Mores furent avertis de ce qu'on leur préparait, ils prirent un autre chemin. Cependant M. de la Haye poussa et s'exposa avec deux cavaliers seulement qui les suivirent, il fonça sur un gros des ennemis dont il en blessa un qui paraissait homme de considération par son habillement, les deux cavaliers le secondèrent ; cependant, comme les fantassins ne pouvaient pas aller si vite que lui pour le soutenir, il se retira après plusieurs actions de vigueur, emmenant deux prisonniers qui furent conduits à la ville. Les ennemis crurent de pouvoir rendre la pareille, ils s'approchèrent de la place et donnèrent sur quelques-uns de nos gens qui étaient écartés, mais tout se termina à une escarmouche où il y eut plusieurs coups de tirés sans effet.

Refus de concours financier de la part des Anglais.

M. le directeur Baron accompagné de trois officiers de la garnison fut le 14 au bord des navires anglais qui étaient mouillés devant Madras où le gouverneur le vint trouver. M. le directeur y représenta toutes les raisons qui les devaient obliger de nous unir ensemble pour la ruine des ennemis communs, le gouverneur et les officiers des vaisseaux tinrent toujours ferme à s'arrêter à faire simplement leur commerce ; la suite se passa dans un régal où l'on but plusieurs santés au bruit du canon des navires et de la forteresse. M. le directeur retourna sur les neuf heures du soir.

On eut avis le 16 que le général Babasaeb avait eu ordre de se retirer dans son gouvernement et qu'un Chinapelly Mirza devait venir commander à sa place.

La nuit du 16 au 17, le sieur d'Orgeret, officier de mérite, à la tête de 300 lascarins donna une attaque au camp more, leur sentinelle avancée fut tuée, il se retira ensuite, n'ayant point d'ordre de passer plus avant.

M. le directeur Baron accompagné des trois mêmes officiers fut encore le 17 au bord des vaisseaux anglais, le sujet de son voyage était de leur proposer de nous fournir une somme d'argent ici et qu'on leur rendrait à Surate ; la Compagnie d'Angleterre, pour mieux assurer ses effets, avait envoyé cette escadre en corps qui devait passer ensuite à Surate et sur laquelle elle avait mis les fonds qu'elle destinait pour son commerce de la côte de Coromandel et de la côte de Malabar ; en nous fournissant de l'argent ici et s'engageant de leur faire rendre à Bombay ou à Surate à leur choix, c'était autant de risque dont on les tirait, il semble qu'ils devaient accepter la proposition mais leur politique avait une autre vue. Le directeur n'ayant point trouvé d'officiers anglais descendit à Madras, le gouverneur s'excusa qu'il ne pouvait rien faire sur cet article sans la participation des capitaines des vaisseaux ; ceux-ci évitèrent de se joindre en corps, ils descendirent à terre lorsqu'ils apprirent qu'on les allait trouver à leurs bords et, lorsque ils eurent avis que M. le directeur venait à Madras une partie retourna aux vaisseaux ; ceux qui restèrent s'expliquèrent nettement qu'ils ne pouvaient rien faire de ce qu'on leur proposait, qu'ils avaient leurs ordres d'Angleterre qu'ils devaient exécuter ; on leur demanda d'abord 50.000 roupies et l'on vint à se restreindre à 10.000, mais l'un et l'autre fut également refusé. Le sieur Gersey qui agissait ouvertement contre nous à cause de la prise de son vaisseau, avait prévenu les officiers de l'escadre en sa faveur, ils envisagèrent cette action comme un attentat qu'on avait fait à la Nation anglaise, ils la prirent aussi de même. M. le directeur ayant perdu son temps retourna le 18 à San Thomé fort mal satisfait du procédé de ces Messieurs, il n'y avait pas lieu aussi de s'attendre de tirer un secours d'argent de leurs mains, on s'était trop picoté avec le gouverneur qui s'était déclaré assez ouvertement. Cette action ne servit qu'à faire connaître la nécessité où nous étions.

M. de la Haye voulut faire encore une autre tentative le 18 auprès des officiers des vaisseaux anglais, il écrivit une longue lettre sur la prise du navire du sieur Gersey où il prétendait faire voir qu'il n'avait rien fait dans cette action dont la Compagnie d'Angleterre eut lieu de se plaindre et qu'il était prêt de leur faire voir les procédures et de les en faire même les juges. Le chevalier de Maisonneuve s'embarqua dans une chaloupe pour aller rendre cette lettre, les vaisseaux anglais mirent à la voile dans le même temps pour Masulipatam ; ce chevalier attrapa néanmoins le navire amiral, il ne put parler qu'à un pilote qui se présenta et qui se chargea de la lettre pour le commandant qu'il dit n'être pas à bord pour lors. On ne peut rien de plus incivil que cette action ; l'officier ne pouvant pas faire davantage retourna à San Thomé informer M. de la Haye de ce procédé outrageant, il écrivit sur le champ au gouverneur de Madras et lui envoya une copie de la lettre qu'il écrivait aux officiers des vaisseaux.

On eut avis le même jour que le navire le *Flamand* et la quèche de la Compagnie qui nous avaient quittés dans la route de Masulipatam à San Thomé avaient fait voile à Bengale et que ces bâtiments avaient mouillé à la rade de Balassor.

L'abbé Carré, sa mission dans l'Inde.

L'abbé Carré envoyé de la Cour avait été envoyé à Madras où il faisait sa résidence sous divers prétextes mais l'important [était] pour donner avis de ce qu'il apprendrait qui nous pourrait servir dans les conjonctures présentes ; cet abbé fut chargé par un des principaux marchands de la terre qui servait la Compagnie d'Angleterre d'écrire à notre général qu'il avait parlé à Trimourboursourajah qui commandait pour lors les troupes des Mores, que ce général lui avait proposé de nous écrire de faire une trêve de vingt-cinq à trente jours pendant lequel temps il s'engageait de faire venir des pouvoirs de Golconde pour traiter absolument de la paix et promettait de terminer nos différends pour peu qu'on voulut y donner les mains.

Ceci écrit à M. de la Haye lui fournit de matière à plusieurs réflexions, il en communiqua à M. le directeur Baron, ils reconnurent le leurre ; l'armée des Mores consistait pour lors

en deux mille cinq cents hommes de pied, méchante troupe, une partie des soldats pris par force et plusieurs qui ne pouvaient pas se servir des armes à feu; ce corps d'infanterie était soutenu à la vérité de cinq à six cents chevaux et parmi ce nombre de cavaliers de résolution. Le commandant Trimourboursourajah qui s'était trouvé aux mains avec nous ne se croyait pas en sûreté dans le camp avec ses troupes, il appréhendait d'y être attaqué, il avait avis de Golconde qu'on lui envoyait un puissant secours, il voulut tâcher à nous leurrer sous l'apparence d'un accommodement jusqu'à l'arrivée. C'est ce qui l'avait porté à écrire au marchand sur une proposition d'une trêve, peut-être que cet homme y fut trompé le premier et qu'il le rapporta à l'abbé Carré comme il le croyait.

Attaque du camp des Mores (20 *août*).

M. de la Haye, qui ne prenait pas aisément le change et dont on peut dire qu'il allait jusqu'à l'excès de prendre le contre-pied de tout ce qu'il lui était écrit ou proposé par une voie suspecte, connut fort bien le dessein du commandant des troupes ennemies, il y avait déjà quelques jours qu'il disposait les choses pour une attaque, il envisagea pourtant que leur camp était à près d'une lieue et demie de la place très bien fortifié, par la tête et par le flanc des murailles de terre avec un petit fossé de vent, il était ouvert à la vérité par la queue mais il y avait des coups à essuyer pour y arriver; il n'y avait pas d'apparence de surprendre ces gens-là, ayant des espions parmi les soldats de la terre que nous avions qui les avertissaient ordinairement d'avance des mouvements que nous faisions; il fallait aller aux ennemis par une grande plaine toute découverte où la cavalerie aurait un grand avantage sur nous qui n'en avions pas, nos troupes étaient bien diminuées pour lors, les matelots qui en faisaient le plus grand nombre n'étaient pas assez bien disciplinés pour pouvoir s'assurer qu'ils tiendraient ferme dans leur rang, il y avait à la vérité la maison de M. de la Haye, les officiers, les volontaires, tous gens sûrs mais aussi il fallait dénuer la ville de

tout ce qui avait de meilleur et si l'on était battu, il n'y avait plus de ressources. Toutes ces considérations furent pourtant balancées par le peu de vivres qui nous restait dans la place; il n'y en avait pas alors pour deux mois, l'armée des ennemis empêchait les gens de la terre de nous en apporter; l'obstacle serait plus grand si on la laissait fortifier par les troupes qu'on y attendait et qu'on assurait même être en marche. Outre qu'on ne pouvait penser pour lors à les attaquer, on crut que si l'on pouvait battre les ennemis en l'état qu'ils étaient, quand bien même ils ne soutiendraient pas et qu'ils ne feraient qu'abandonner leur camp, une partie des troupes se dissiperait, on trouverait des voies ensuite de trouver des vivres et peut être encore que cette action de vigueur les rebuterait de revenir nous assiéger une autre fois. Ces considérations très importantes de la nécessité où nous étions firent résoudre l'attaque du camp, les troupes destinées pour cette action au nombre d'environ cinq cents hommes tout compris, officiers, soldats et volontaires, furent disposées par détachements et les commandants à leur tête, les officiers de marine eurent ordre de descendre des bords et furent aussi de la partie, on y joignit quatre cents lascarins ou soldats de la terre, on trouva à propos de faire amener deux pièces de canon de fonte de quatre livres de balles qu'on fit mettre sur des trains de campagne pour servir à la retraite et les officiers de l'artillerie pour les faire jouer.

Les choses disposées de la sorte, on sortit de la ville le 20 août à dix heures du soir. Dix hommes en forme d'enfants perdus marchaient cent pas devant à la tête, on fit faire halte plusieurs fois pendant la marche pour reconnaître si les détachements étaient à leur poste. On était à la portée du mousquet des retranchements du camp, lorsqu'on entendit le battement de leurs tambours et le son de leurs trompettes, ce qui nous fit connaître que les ennemis avaient été avertis, on prit un peu la droite des retranchements pour donner du côté nord où ils n'avaient pas achevé de fermer.

Les lieux reconnus, on s'avança pour donner, on fit alors une décharge de mousqueterie du camp qui tua un volon-

taire et un grenadier, nos gens donnèrent ensuite et entrèrent dedans sans trouver de résistance, les ennemis avaient tous pris la fuite après cette première décharge, on fit d'abord main basse sur ce qui se rencontra mais qui n'étaient que des marchands, des ouvriers ou des gens qui étaient venus vendre des denrées dans le camp. On ne pouvait rien distinguer pendant la nuit, tout ce qu'on rencontrait portait le nom d'ennemis, il y eut plusieurs soldats et principalement les lascarins qui se jetèrent ensuite au pillage, quoi qu'il y eût des défenses très expresses de s'y attacher; le camp était riche, les marchands croyaient y être en sûreté, on y rencontra tout ce que l'on avait besoin. M. de la Haye ne trouva point de meilleur moyen que d'y mettre le feu, on rallia les gens et, les troupes remises en ordre, M. de la Haye marcha à la tête vers la queue du camp pour empêcher les ennemis de se rassembler, il y avait une petite rivière qui le fermait par là où ils avaient tous passé, aussi le reste de la nuit ne fut qu'à rester sur ses gardes et à ruiner le camp en mettant le feu partout. Les ennemis n'eurent pas assez de vigueur pour essayer d'y rentrer, les troupes furent mises en ordre à la pointe du jour du 21 pour se retirer, on avait pris du bétail qu'on voulut tâcher de mener jusqu'à San Thomé, on lui fit prendre le devant et des gens pour le conduire, les soldats des compagnies eurent la droite, les lascarins au milieu, et les matelots et la Compagnie des cadets la gauche, des volontaires dispersés dans ces corps, M. de la Haye avec sa maison à la tête.

On sortit du camp en cet ordre, la cavalerie des ennemis avait pris le devant, une partie était sur la droite, une autre à la gauche et un corps à la tête mais éloignés tous hors la portée du mousquet et qui allaient le même pas que nous, ils firent plusieurs mouvements comme s'ils eussent dessein de nous attaquer, cependant toujours de loin et sans approcher, il y a apparence que l'on se serait tiré de même sans une fausse bravoure de quelques-uns de nos gens. Douze ou quinze personnes, gardes et volontaires, venaient le petit pas derrière, éloignés du corps de cent-cinquante pas, ils faisaient de temps à autre le coup de fusil sur les ennemis qu'ils voyaient les plus proches. Quinze ou vingt cavaliers remarquant qu'on pouvait couper ces gens-là et les défaire avant qu'ils eussent rejoint le corps, partirent de la main et foncèrent tout d'un coup sur eux, ils étaient écartés les uns et les autres et, voyant les ennemis pousser à toute bride, chacun de son côté tâcha de gagner le gros, quelques-uns pourtant tinrent ferme, il y en eut sept ou huit d'écharpés par les cavaliers qui furent assez déterminés de donner ensuite sur le bataillon; il y en eut un, apparemment emporté par son cheval, qui en écorna un des angles. Les matelots eurent peur, ils tombèrent sur les lascarins, ce qui allait causer un désordre dans tout le corps, mais les officiers eurent bientôt rétabli les choses. M. de Rebrey surtout y montra une fermeté et une vigueur qui le fit distinguer, nos gens firent feu sur ces cavaliers qui y restèrent presque tous ainsi que leurs chevaux; il y eut un capitaine de lascarins qui fit un coup de roman, il coupa un de ces cavaliers d'un coup de sabre presque en deux. Ce petit détachement des ennemis fit fort bien, on peut dire pourtant que cette action est de gens comme désespérés; cependant si le reste de la cavalerie avait poussé de même, on ne croit pas qu'on s'en serait tiré, il y en eut qui *coupèrent* à la tête du bataillon et qui firent écarter le bétail qu'on emmenait. Pendant ce petit désordre, il y eut des lascarins qui voulurent prendre le devant pour gagner un village qui était proche de là, ils furent attaqués par des cavaliers qui en couchèrent quelques-uns sur le carreau, les autres regagnèrent le gros où chacun avait repris son poste; on continua de marcher. la cavalerie suivit encore un peu de temps jusqu'au passage d'un ruisseau, après quoi elle se retira. On arriva à San Thomé vers les dix heures du matin, on tira M. le directeur Baron et les autres personnes qui étaient restés d'une grande inquiétude, ils appréhendaient le succès de l'action.

Nous perdîmes dans cette action le volontaire et le grenadier qui furent tués à l'approche du camp et dix ou douze blessés par le détachement des cavaliers, dont deux moururent deux jours après. Nous y perdîmes aussi un capitaine

lascarin dans la même occasion, brave homme, et huit ou dix de ses soldats. On ne peut pas dire au juste la perte des ennemis. J'ai déjà remarqué qu'on fit main basse dans le camp sur tout ce qu'on rencontra, et que les cavaliers qui s'étaient détachés du gros périrent presque tous ; c'étaient apparemment les plus braves du corps.

Arrivée d'une escadre hollandaise à San Thomé.

Douze vaisseaux et huit hourques ou quèches hollandaises venant du sud mouillèrent le 22 devant San Thomé, une partie de la garnison passa la nuit sur les bastions du côté de la mer, le vaisseau amiral tira un coup de canon le 23 au matin et mit pavillon du Conseil. Cinq de ces vaisseaux mirent en même temps à la voile, il y en eut un qui s'approcha à la portée du mousquet des bastions que nous avions en rade, ils se canonnèrent ; on fit feu aussi des bastions sur ce navire qui se retira, il y eut des boulets qui donnèrent dans le corps du vaisseau.

Un autre navire hollandais vint joindre l'escadre le 24, après quoi seize de ces bâtiments levèrent l'ancre et firent voile au nord, les cinq autres gagnèrent la mer et furent mouiller à deux lieues sud de la place, on dit qu'ils mirent de là des gens à terre pour apprendre des nouvelles au camp des Mores, ils furent surpris lorsqu'ils surent qu'ils avaient été battus et que le reste était retiré plus avant dans la terre.

M. de la Haye monta à cheval suivi de quelques officiers de ses gardes, il visita les villages d'autour jusques à deux lieues dans la terre pour rassurer les habitants et les porter à nous apporter des vivres, [ce] qui était toute son application, pour en garnir la place, il passa par le camp des ennemis où il n'y en avait plus aucun, le feu y était encore, il y trouva des gens du pays qui se plaignaient d'en avoir été maltraités.

M. de la Haye monta encore à cheval le 25 à la pointe du jour, suivi de quelques officiers de ses gardes et

de trente mousquetaires, il fut à des villages du côté de Madras où il fut vu avec joie des habitants qui lui présentèrent des fruits, il leur fit quelques largesses pour les obliger à nous apporter des vivres. Vingt ou vingt-cinq de ces bonnes gens chargèrent chacun un sac de riz blanc sur leur tête qu'ils apportèrent jusqu'à San Thomé où ce général les fit payer grassement. Cela fit un si bon effet qu'il arriva le même jour deux cent quatre-vingt bœufs chargés de riz en paille. On retourna à la ville sur les onze heures du matin, l'abbé Carré par l'ordre de M. de la Haye l'était venu joindre proche de Madras. On fut ensuite à l'église cathédrale où l'on chanta une messe solennelle, tous les officiers de la garnison y assistèrent.

On dépêcha le 26 des exprès pour Golconde avec des lettres pour le Roi, [que] ces gens devaient remettre au sieur Destremeau, français, qui faisait la fonction de médecin dans cette Cour. M. de la Haye représentait au prince que quoique l'on eût fait retirer une autre fois ses troupes, qu'il était pourtant toujours dans la disposition de faire une bonne paix. Le sieur Destremeau était chargé d'écrire de son côté et de donner des nouvelles souvent de l'état de cette Cour et de ce qui lui semblait qu'on pourrait faire pour en venir à un traité.

Un envoyé du roi de Bijapour.

Un homme se disant envoyé du Roi de Visiapour arriva le même jour à San Thomé, il eut une conférence de deux heures avec M. de la Haye et avec M. Baron, je n'ai pu savoir de quoi l'on avait traité. Notre général avait accoutumé ces envoyés à des gratifications qu'il leur faisait et l'on peut dire même qu'il était prodigue sur ce point, cela porta beaucoup de gens à prendre le nom de plusieurs seigneurs jusqu'à faire de fausses lettres de créance pour être reçus. On peut juger de ce que je dis, en ce qu'on ne vit rien réussir de toutes les propositions de ces prétendus envoyés ; ce même homme

en se retirant le lendemain reçut une pièce de brocart broché d'or et un présent en argent.

Le sieur de la Motte, enseigne sur le vaisseau le *Breton*, fut envoyé à Paliacate avec une lettre pour l'amiral Reyclof, où l'on se plaignait qu'on retenait à Batavia la garnison de Trinquemalé au préjudice de la capitulation qui avait été faite de renvoyer les gens en Europe, on s'étendit aussi sur les mauvais traitements qu'on faisait à nos Français dans cette capitale.

Histoire d'un convoi de blé.

Sur l'avis que l'abbé Carré donna de Madras où il était retourné, qu'il avait adressé une partie de blé, on y envoya trente hommes d'escorte pour le faire apporter, ces gens retournèrent de même qu'ils étaient allés, apportant avec eux une lettre de l'abbé qui donnait avis à M. de la Haye que le gouverneur n'avait pas voulu laisser sortir ce grain. Cette action porta notre général d'écrire fortement à cet officier, il était accusé dans la lettre d'être d'intelligence avec les Hollandais, nos ennemis communs, on lui marquait aussi qu'on ferait porter au Roi d'Angleterre des plaintes sur sa conduite. Cette lettre attira aussi une réponse aussi fort fière, il y eut des répliques de part et d'autre et depuis ce temps-là les Anglais ne gardèrent presque plus de mesures avec nous.

Comme je me suis proposé de dire la vérité des choses que j'ai connues, je ne puis me dispenser d'éclaircir cet article du blé. L'abbé Carré, qui avait arrêté ce grain, en donna avis à M. de la Haye qui lui ordonna ensuite de l'envoyer à San Thomé, cet homme fut trouver après le gouverneur de Madras pour obtenir la liberté de le faire charger, il l'accorda, mais à condition qu'on ferait partir les bêtes de voiture et les portefaix qui le porteraient par un endroit qu'il lui marqua où il y avait une petite rivière à passer. On envoya trente sacs par ce chemin dont quelques-uns furent mouillés en passant l'eau ; notre général écrivit à l'abbé et le chargea de prendre une autre voie, il en parla au gouverneur et lui

demanda d'envoyer le reste du blé en prenant la campagne assez avant dans les terres ; cet officier répondit qu'il ne pouvait pas lui permettre par la crainte que les Mores n'en eussent connaissance ; ils contestèrent là-dessus, l'abbé en écrivit à San Thomé, il en marquait que le gouverneur ne voulait pas laisser emporter le grain, ce qui porta M. de la Haye à écrire les lettres dont j'ai parlé et qui lui attira ensuite les réponses. Un homme plus modéré que l'abbé aurait traité les affaires par la douceur et y aurait réussi, ce qui fait connaître combien il est important de choisir les gens ; celui-ci sûr d'être soutenu parla trop haut, on lui répartit de même, outre qu'on n'avait pas assez d'estime pour lui pour le ménager, par le peu de soin qu'il apportait à soutenir le caractère qu'il avait.

Les cinq vaisseaux hollandais qui avaient mouillé au sud de San Thomé levèrent l'ancre le 28 et firent voile au nord.

Il arrivait du riz chaque jour dans la ville, le marché commençait à se rétablir, les gens du voisinage y apportaient leurs denrées.

Le sieur de la Motte retourna le 29 de Paliacate, il fit son rapport à M. de la Haye qu'il avait été fort bien reçu de l'amiral Reyclof, que sa santé avait été bue au bruit du canon et qu'à l'égard des prisonniers de Trinquemalé, qu'il les avait envoyés à Batavia et qu'il n'en était plus le maître.

M. de la Haye monta à cheval le 30 suivi d'une partie de la garnison et des lascarins et fut du côté de Madras dans plusieurs villages et menaça les principaux des lieux de les venir brûler s'ils n'apportaient des vivres dans San Thomé, les habitants s'y engagèrent et firent même conduire à la ville le même jour plusieurs bœufs chargés de ce grain ; en retournant, on rencontra vingt chevaux chargés de toiles qui allaient à Madras, ainsi que le rapportèrent les conducteurs, on ne s'en tint pas à ce qu'ils dirent, ils furent conduits à San Thomé, on mena aussi plusieurs bœufs chargés de riz qu'on trouva en retournant. Le gouverneur de Madras envoya le lendemain réclamer les toiles qui furent rendues, quoiqu'on eût

lieu de douter si elles appartenaient à la Compagnie d'Angleterre.

On eut avis le même jour 31 que l'escadre hollandaise avait levé l'ancre devant Paliacate et fait voile au nord, on continuait d'apporter du riz de dehors.

M. de la Haye écrivit une grande lettre le premier septembre au gouverneur de Madras sur l'état des affaires présentes et lui représenta encore qu'il devrait s'unir avec nous pour pousser nos ennemis communs ; les termes de la lettre forts et même quelques-uns de piquants, cette lettre ne fit aucun effet non plus que les autres, les Anglais s'étant affermis dans la résolution de faire leur commerce sans s'engager dans aucune action militaire.

Désertion de l'Etat-major du « Breton ».

Le capitaine, le lieutenant et l'enseigne du navire le *Breton* firent embarquer leurs hardes dans la chaloupe du bord et passèrent à Madras. Cette action qui fut rapportée à notre général pendant qu'il était sur la place à faire faire l'exercice à une partie de la garnison fit beaucoup de bruit et à la vérité l'on ne pouvait pas être trop surpris de voir trois officiers majors déserter de la sorte ; quoique l'on ne puisse pas les excuser d'une action si lâche, je dirai les raisons que ces trois hommes s'étaient formées pour soutenir leur désertion.

Le capitaine qui commandait le navire le *Breton* était venu lieutenant de France dessus avec un brevet de monter le premier vaisseau qui manquerait de commandant ; le capitaine de celui-ci s'étant embarqué sur le navire le *Jules* pour repasser en France, le lieutenant monta à la place, les autres officiers furent aussi élevés. J'ai déjà remarqué pendant le voyage de Masulipatam que M. de la Haye avait été fort mal satisfait de ces officiers, ils continuèrent depuis le retour à San Thomé d'agir avec beaucoup d'indifférence pour le service, sans soins, sans application et la plupart du temps à terre, ce qui porta notre général à nommer le chevalier de Maisonneuve pour chef d'escadre, afin d'avoir l'œil aux réparations

des vaisseaux qui en avaient besoin. Cette nomination acheva de faire perdre à ces officiers le peu de mesure qu'ils gardaient, ils se plaignirent et hautement. M. de la Haye eut la bonté pourtant de faire connaître au capitaine que la charge du chevalier de Maisonneuve ne diminuait rien de la sienne, il lui remontra aussi son indifférence et son peu d'application pour le service ; cet homme outré ne se rendit point à ces raisons, le lieutenant et l'enseigne étaient plus animés encore et sans en avoir pourtant aucun sujet que la plainte qu'ils faisaient qu'on ne leur payait rien sur leurs appointements et M. de la Haye n'était pas en état de leur en fournir, ils vinrent à la charge ensuite et firent résoudre le capitaine à cette lâche action. Il y avait longtemps que ces deux hommes avaient dessein de quitter mais comme ils n'étaient point en fonds pour faire un long voyage et que le capitaine avait une bonne somme d'argent, ils avaient fait déjà plusieurs tentatives pour le porter à se retirer, il s'y résolut à la fin et l'exécutèrent ainsi que je le marque. M. de la Haye écrivit plusieurs fois au gouverneur de Madras pour le porter à lui remettre les déserteurs, il s'en défendit toujours, alléguant qu'il ne pouvait pas remettre des officiers qui lui étaient venus demander la protection. Ces trois hommes passèrent depuis à Surate et de là en France sur un navire de la Compagnie qui arriva à la Rochelle, où ces officiers croyant avoir de grandes raisons à soutenir leur désertion, ils se mirent prisonniers d'eux-mêmes pour rendre compte de leur action. On dit qu'une personne d'autorité qui voyait mieux qu'eux où leur affaire allait et à qui l'un des trois touchait par une alliance les fit sortir de la prison avant que les ordres de la Cour arrivassent ; ces officiers n'ont pu rentrer depuis dans le service et même [ont été] obligés pendant un long temps de se cacher, cependant un commissaire instruisit le procès et le mit dans les formes pour être jugé.

On continua d'apporter du riz dans la place. Il partit le 4 un gros de cavalerie des ennemis à la portée du canon, M. de la Haye sortit avec des détachements pour les repousser, ils se retirèrent avant qu'on fût à la portée du mousquet.

Vingt cinq lascarins désertèrent le 7, ils étaient en garde dans une pagode, ils se plaignaient de ce qu'on leur retenait quelques mois de gages.

On apportait toujours du riz en quantité et M. de la Haye continuait à sortir dehors pour assurer les peuples du voisinage et les porter à faire voiturer des vivres dans la place.

On reçut le 11 des lettres de Surate de vieille date, il n'y avait rien de nouveau dedans.

Combat naval entre Anglais et Hollandais.

Il parut le même jour sept navires qui venaient du côté du sud, on envoya un officier dans un masuri pour les reconnaître et ordre, si c'était des Anglais, d'aller à bord; cette précaution prise et les bâtiments reconnus anglais, l'officier fut à bord du commandant, il apprit que leur escadre, après avoir fait voile de Masulipatam, avait été rencontrée par l'escadre du Sieur Reyclof et après un combat assez opiniâtre où quatre de leurs vaisseaux s'étaient tenus au large sans rien faire, ils y avaient perdu trois navires dont l'un avait été coulé à fond et les deux autres pris par les Hollandais. Il y eut des capitaines anglais qui firent fort bien et si tous les officiers avaient fait leur devoir et que tous leurs vaisseaux eussent combattu, l'amiral Reyclof n'en serait pas sorti de même; trois de ces sept navires étaient aussi fort maltraités, ils passèrent devant San Thomé et furent mouiller à la rade de Madras. M. de la Haye écrivit aussitôt au gouverneur et lui fit offre de ses troupes et des vaisseaux que nous avions en rade, il en fut remercié civilement.

Il arriva le 12 huit cents bœufs chargés de riz. On envoya deux officiers le 13 aux bords des navires anglais faire offre de services aux capitaines des vaisseaux, ils remercièrent à leur ordinaire.

Quatre cents bœufs chargés de riz blanc et de riz en paille entrèrent le 15 dans la ville, les magasins étaient bien fournis et notre général était tous les jours à cheval pour assurer les chemins.

On eut avis le même jour que cinq cents Hollandais avaient mis pied à terre à Sadraspatam, au sud de San Thomé, et qu'ils venaient par terre pour se joindre aux Mores et former le siège de la place. On travaillait fortement à un retranchement qu'on élevait devant la porte Royale ainsi qu'à creuser un canal dans la rivière afin d'y faire entrer des chaloupes.

On entendit tirer le 17 dix ou douze coups de canon dans la terre. On crut que c'était un signal de la jonction des Hollandais avec les Mores.

On eut avis le 19 que l'amiral Reyclof était parti de Paliacate avec un corps de troupe pour venir à San Thomé, qu'il n'était qu'à trois lieues de la ville où il avait été joint par les soldats qui avaient débarqué à Sadraspatam.

Sur l'avis que l'on eut que les navires anglais devaient partir dans deux jours, M. de la Haye écrivit au gouverneur de Madras pour le passage de l'abbé Carré sur un de ses vaisseaux et pour le prier de ne point donner de passage aux trois officiers déserteurs, ce qui lui fut accordé.

Les troupes hollandaises viennent camper devant San Thomé. — Mouvements divers de troupes.

Deux hommes de la terre vinrent le 20 apporter à notre général une lettre de l'amiral Reyclof qui lui demandait un passeport pour un officier qu'il voulait envoyer pour conférer avec lui, il lui fut accordé; l'officier nommé Tacq, capitaine d'une compagnie, y vint le 21 avec un trompette, il eut une grande conférence avec M. de la Haye dont je n'ai pu apprendre le détail, on dit qu'il venait sommer ce général de rendre la place, cet envoyé fut régalé ensuite et les santés bues au bruit du canon, après quoi il se retira. L'abbé Carré vint de Madras à San Thomé recevoir les ordres pour s'embarquer sur les navires anglais, il reçut les paquets pour la Cour et s'embarqua ensuite, les navires étaient déjà à la voile.

Les troupes hollandaises qui étaient campées depuis deux jours au vieux camp des Mores qu'on avait brûlé, s'appro-

chèrent à la vue de la place et y campèrent, on a cru qu'ils firent un traité pour lors avec les Anglais de ne rien entreprendre par terre les uns contre les autres et que ceux-ci avaient été portés par les envoyés du Roi de Golconde qui étaient arrivés à Madras.

L'envoyé de l'amiral Reyclof retourna le même jour à San Thomé, il eut un quart d'heure d'entretien avec M. de la Haye et retourna ensuite à leur camp.

Un soldat fut passé le 23 par les armes pour avoir blessé son officier de deux coups d'épée. Les Hollandais au nombre de cinq à six cents hommes parurent sur le soir à une demi-lieue de la ville, ils étaient soutenus d'un corps de cavalerie des Mores, ils se retirèrent ensuite.

Depuis deux jours, il ne venait plus rien de Madras ni du dedans les terres, les Anglais se défendaient de ce qu'ils ne laissaient rien sortir de leur ville sur les menaces que le Roi de Golconde leur avait fait faire de les y bloquer et les priver des denrées de la terre s'ils nous donnaient la moindre assistance ; on écrivait même de là que les Mores avaient arrêté des bœufs qui y apportaient du riz et qu'ils étaient forcés à se soumettre aux défenses qu'on leur avait faites.

Les Hollandais levèrent le camp le 24 et vinrent se poster à la pagode de Trivilcany à une petite demi-lieue de la ville, les Mores posèrent leur camp sur la droite à un quart de lieue d'eux, tout était en bonne disposition dans la place, on n'y appréhendait pas une attaque des ennemis de main à main.

Il y eut une escarmouche le 25 entre quelques-uns de nos gens et des Hollandais qui s'étaient avancés mais sans effet ; on sut de certain que les Hollandais et les Mores ne laissaient rien entrer dans Madras, pas même du bois.

L'amiral Reyclof accompagné de trois à quatre cents hommes avec le général des Mores, Chinapelli Mirza, à la tête d'un corps de cavalerie, vinrent le 26 à l'église de Sainte-Luce à six cents pas de la place ; on crut qu'ils venaient reconnaître ce lieu pour s'y fortifier et serrer la ville de plus près, M. de la Haye sortit à la tête de deux cents hommes et s'avança à une portée de mousquet, pendant que le canon de la ville jouait et qui fut bien servi. Il y eut quelques-uns des ennemis de tués, un boulet donna proche de l'amiral Reyclof qui fracassa des bouteilles qu'il avait fait apporter et dont il s'attendait de faire régal, il en fut ému et se retira aussitôt avec les troupes qui furent se renfermer dans Trivilcany, il y eut une escarmouche entre des gens détachés des deux partis mais sans aucun effet considérable.

M. de la Haye fut battre la plaine le 27 à la tête de quelques cavaliers. Il y eut ce jour grand repas à Madras dont le gouverneur régala des officiers hollandais qui l'étaient aller visiter pour accommoder leurs affaires, on y tira plus de deux cents coups de canon aux santés.

On fit partir le sieur Deltor la nuit pour aller à Madras tâcher d'apprendre ce qui se passait et pour voir aussi s'il pourrait tirer quelque assistance de là.

On travaillait fortement à des dehors qu'on fortifiait devant la porte Royale.

Notre général sortit le matin 28 à la tête de quelques cavaliers et suivi d'un détachement de lascarins pour reconnaître des fortifications qu'on voyait de loin, que les Hollandais faisaient à Trivilcany, on tira quelques coups de canon de la place dont deux donnèrent dans leur camp.

Le sieur Deltor retourna de Madras le 29, il assura qu'il n'entrait rien dans Madras, que les villages d'autour avaient été ruinés par les Hollandais, qu'on croyait pourtant qu'ils s'accommoderaient ensemble mais qu'il n'y avait point d'apparence d'en tirer aucune assistance.

Une partie de la cavalerie des Mores avec quelques Hollandais à cheval passèrent au large de la place et furent brûler des villages du côté du sud de San Thomé ; en retournant, quelques-uns d'entre eux vinrent pour caracoler proche de la ville, il y en eut un d'emporté d'un coup de canon, ce qui fit écarter les autres.

Quatre vaisseaux hollandais parurent au sud le 30 au matin

et vinrent mouiller à une demi-lieue de la ville, la cavalerie des Mores soutenue de cinq à six cents fantassins passa au sud pour aller ruiner des villages. M. de la Haye pour les divertir de leur dessein sortit avec des détachements et s'avança vers la pagode de Trivilcany, ce qui fit revenir ces troupes. On se retira ensuite, l'intention du général n'était pas de s'engager dans un combat avec des forces si inégales.

Les quatre vaisseaux hollandais levèrent l'ancre le premier octobre à la pointe du jour, ils rangèrent nos navires en passant et firent feu dessus, on leur riposta des vaisseaux et de la place; on a su depuis qu'ils eurent beaucoup de leurs gens tués et blessés dans deux navires, du canon du *Breton* qui reçut vingt-quatre coups de canon dans le corps du vaisseau sans perdre pourtant un seul homme; nous n'eûmes que le contre-maître du houcre le *Guillot* qui eut le bras emporté. Les navires hollandais furent mouiller devant la pagode où l'on arbora le pavillon, on y déchargea de l'artillerie et des munitions.

Trente lascarins des Hollandais les quittèrent et vinrent le 2 offrir leurs services à notre général. On les reçut par politique, on les dut tenir pour suspects, ils furent postés dans une petite pagode écartée de la place et des gens avec eux pour veiller à leurs actions.

M. de la Haye sortit le 3 avec des détachements des troupes et des matelots avec des haches pour couper plusieurs arbres qui n'étaient qu'à la portée du fauconneau du camp des Hollandais et l'on mit le feu à plusieurs hazières qui leur pouvaient servir à venir s'y mettre à couvert et à nous dresser quelque embuscade. On tira plusieurs coups de canon de la pagode sur nous, mais sans aucun effet, on leur riposta de la place où l'on se retira après avoir fini l'ouvrage.

Deux bataillons de Hollandais soutenus d'un corps de cavalerie des Mores passèrent le 4 à la portée du canon de la place, ils furent vers le sud où ils brûlèrent quatre villages d'où ils prétendaient qu'il nous vint du secours, quelques-uns de nos gens sortirent pour voir s'il n'y avait pas lieu

d'escarmouches; les ennemis restèrent toujours en corps dans leur marche et retournèrent le soir à leur camp. Une quèche échoua le même jour devant la pagode où l'on déchargea du canon et des matériaux, on reconnut par quelques coups qu'ils tirèrent qu'ils avaient des pièces de dix-huit dans la pagode, ils s'y fortifièrent, les Mores de leur côté fermèrent aussi leur camp.

On continuait à travailler au dehors de la place, on sortit le 6 avec des détachements des troupes et cinquante matelots avec des haches, on acheva d'abattre des arbres qui restaient en pied et l'on aplanit une élévation de terre qui pouvait servir à couvrir les ennemis; nos chaloupes arrêtèrent une barque qui venait du nord et qui faisait voile au sud, elle appartenait aux Danois et chargée de toiles et elle fut relâchée sur l'heure.

Un soldat de la Compagnie des cadets déserta le 7 et emmena le cheval du sieur d'Orgeret, commandant dans le fort de ce nom, où ce cadet était en arrêt pour avoir donné un soufflet à un Portugais; cet homme prit son temps, sortit du fort, monta sur le cheval qui était au pied de la muraille et poussa au camp des Hollandais à toute bride.

L'amiral Reyclof laisse le commandement au gouverneur de Paliacate et retourne à Ceylan.

On eut avis le 8 que l'amiral Reyclof s'était embarqué pour repasser à Ceylan et qu'il avait laissé le commandement des troupes au nombre de cinq cents Hollandais et un corps de lascarins au sieur Pavillon, gouverneur de Paliacate.

Deux soldats désertèrent la nuit du 9 au 10; c'est un mal sans remède, il y avait des officiers de la place qui contribuaient indirectement à cette désertion par les discours qu'ils tenaient devant la garnison du peu d'apparence qu'on devait à un secours de France.

Il parut sur le soir du 10, sept navires hollandais qui venaient du nord et qui louvoyaient pour venir mouiller devant Trivilcany.

On reçut le même jour des lettres de Golconde par où l'on apprit que les Hollandais promettaient à la Cour de prendre San Thomé en peu de jours, on marquait aussi que le Roi était bien intentionné pour notre nation, mais que les présents qu'on faisait aux premiers ministres les portaient à presser ce prince de pousser le siège de la place et d'envoyer les ordres à ses généraux ; nous n'avions personne à cette Cour pour agir pour nous, nos ennemis avaient les coudées franches.

Les sept navires hollandais mouillèrent le 11 devant Trivilcany et mirent à la voile sur le soir faisant leur route au sud. Nos vaisseaux étaient en bon état, les officiers à bord en cas d'attaque et tout disposé aussi sur les bastions pour faire beau feu ; ils resta trois vaisseaux mouillés devant le camp des Hollandais, ils élevèrent un petit fortin de bois, une palissade de cocotiers autour avec un fossé, ce fort était à une distance égale de la pagode de Trivilcany et du bord de la mer, ils y donnèrent le nom de fort Pavillon, du nom de leur commandant, ils y élevèrent une batterie et y mirent cent hommes de garnison ; c'était pour assurer les débarquements au bord de la mer.

Un brahme vint le 12 dans la ville assurer notre général qu'il ferait apporter du riz, il fut bien reçu et traité civilement pour le porter à tenir sa parole, à quoi néanmoins il n'y avait grande assurance. M. de la Haye sortit le 13, il fit conduire deux petites pièces de chasse proche d'un pont à cinq cents pas de la place du côté des Hollandais, après quoi il se détacha avec des troupes et s'avança vers leur camp ; on poussa d'abord un corps de garde avancé qui ne fit point de résistance, il sortit des Hollandais de leurs retranchements, l'escarmouche dura quelque temps, ils tirèrent aussi quelques coups de canon. Notre général, voyant qu'ils ne voulaient point avancer et ne trouvant point à propos de s'y engager plus avant, il se retira avec les troupes ; nous n'y perdîmes personne, ni même aucun blessé, les ennemis n'y firent pas apparemment non plus aucune perte, les coups étaient tirés de loin ; on continua de travailler au dehors.

M. de la Haye reçut le 14 une lettre de Babasaeb qui avait été général des troupes de Golconde au premier siège que les Mores mirent devant la place, il invitait notre général de lui envoyer une personne de créance pour communiquer avec lui de choses d'importance, on lui dépêcha un brahme qui servait quelquefois à porter des lettres.

On fit le 15 une revue générale de toute la garnison et l'exercice ensuite ; les soldats étaient très bien traités, tous les jours de la viande fraîche, du riz suffisamment, de l'eau-de-vie et quelquefois chacun trente sols par semaine.

Le brahme qui avait promis de faire voiturer du riz amena quatre de ses enfants en forme d'otage, pour une assurance qu'il donnait qu'il ferait apporter de ce grain dans la ville, il pria notre général d'envoyer une escorte de lascarins à un lieu qu'il marqua où l'on trouverait trois ou quatre cents bœufs chargés dont on se saisirait ; deux officiers furent nommés pour commander cette escorte qui était de deux cents lascarins et qui partirent à l'entrée de la nuit.

On vit six vaisseaux au large qui louvoyaient, il y a apparence que c'étaient les navires hollandais qui avaient mis à la voile quelques jours devant. On arrêta un lascarin, de ceux qui avaient déserté des Hollandais, qu'on surprit allant à leur camp, il fut mis au corps de garde, ces gens-là étaient suspects. On travaillait avec beaucoup d'empressement aux dehors de la place.

On eut avis le 16 que l'escorte qu'on avait envoyée pour du riz avait été rencontrée par quinze ou vingt cavaliers hollandais et mores et qu'après une décharge de quelques coups de mousqueterie, ces cavaliers s'étaient retirés, l'escorte avait poussé jusqu'au lieu qui avait été marqué aux officiers mais où l'on ne trouva rien. Après y avoir resté une heure, ne voyant point paraître de bœufs chargés de riz et craignant d'être attaqués des ennemis, ils retournèrent, on fut au devant d'eux pour les soutenir si on les chargeait, ils avaient été à deux lieues de la ville où ils rentrèrent sur les neuf heures du matin.

M. de la Haye sortit le 17 à la tête de sept ou huit cavaliers, soutenu de ses gardes, de cinquante soldats et de cent lascarins, il s'avança à une lieue dans la plaine, on poussa dans des masures où il y avait deux cavaliers hollandais et quarante fantassins qui prirent la fuite ; en retournant de là, on rencontra un escadron de cinquante ou soixante cavaliers hollandais et mores, notre général s'avança et fit le coup de pistolet sur un des plus avancés mais sans effet, ces gens se retirèrent et les nôtres rentrèrent dans la ville.

Deltor envoyé à Madras. — Conférences entre la Haye et les envoyés du général more Chinapelly Mirza.

Le sieur Deltor fut envoyé le 18 à Madras pour y rester, afin de donner avis de ce qu'il apprendrait et tâcher d'envoyer de là quelques rafraîchissements, il fut chargé d'une lettre de civilité pour le gouverneur et d'autres lettres encore pour Masulipatam et pour le capitaine du navire le *Flamand* que l'on croyait être toujours à Bengale.

La chaloupe qui avait mené la nuit le sieur Deltor à Madras retourna avec un paquet de lettres qu'on envoyait de Masulipatam et, dans lequel il y en avait pour moi de Golconde ; il n'y avait rien que la misère que souffraient nos gens arrêtés à Chicacol dans les deux prises.

Le brahme qui avait promis du riz vint trouver M. de la Haye, avec lequel il eut une conférence de deux heures, il s'excusa apparemment de ce qu'il n'avait pas pu tenir sa parole.

Un escadron de cavalerie passa à la portée du canon de la place allant au sud, on tira deux coups de canon dessus.

Sur l'avis qu'on donna à notre général que le capitaine du houcre le *Guillot* avait dit qu'il lèverait l'ancre au premier jour pour faire route en France et qu'on soupçonnait même qu'il avait pensé être du complot des trois officiers déserteurs, le commissaire fut à bord pour en faire tirer les voiles et le gouvernail, quelques-uns crurent néanmoins que c'était un faux bruit, le capitaine vint à terre pour se justifier.

Un envoyé du général Chinapelly Mizra vint à la ville chargé d'une lettre de ce seigneur remplie d'offres de services pour M. de la Haye, il y fut répondu en même temps.

On fit une revue générale le 22 de la garnison et l'on fit embarquer des matelots sur le navire le *Breton* pour l'exécution d'une entreprise que M. de la Haye minutait.

Les envoyés du général more retournèrent le 23. M. de la Haye conféra plus de deux heures avec eux dehors la place et lui fit ensuite écrire une lettre conforme de récapitulation de ce qui s'était passé depuis l'arrivée de l'escadre devant la place, les démarches que l'on avait faites pour parvenir à un bon traité avec le Roi de Golconde, que nous étions toujours dans la même volonté et offres d'amitié et de services, qu'on le priait de ne pas donner de créance aux Hollandais nos ennemis déclarés et qu'on attendait ses réponses.

On eut avis de Madras que les officiers hollandais étaient tous les jours en régal chez le gouverneur et qu'ils étaient dans la meilleure intelligence ; tous les chemins ouverts à présent pour les denrées qu'on y portait.

On eut aussi des lettres de Golconde où l'on donnait avis que Mudsacan, l'un des principaux ministres, offrait son entremise pour parvenir à un bon traité, que si notre général voulait envoyer à la Cour, qu'il obtiendrait un passeport pour la sûreté des envoyés ; on crut qu'on aurait pu terminer l'affaire à la douceur en y faisant passer un homme de tête et de l'argent, surtout pour faire des présents, c'était le plus nécessaire.

Les Hollandais tirèrent quantité de coups de canon le 24 sur les pionniers qui travaillaient au dehors mais sans effet, on leur riposta par plusieurs volées de la place et qui donnèrent dans leur camp.

Le cadet qui avait déserté du fort d'Orgeret et qui avait pris parti parmi nos ennemis écrivit à deux de ses camarades pour les porter à en user aussi lâchement qu'il avait fait, sous de grandes promesses qu'il leur faisait ; ces deux cadets et gentilhommes remirent la lettre à M. de Rebrey, gouver-

neur, qui la remit à M. de la Haye. Deux femmes qu'on avait chargé de la porter eurent le nez et les oreilles coupés et renvoyées de même pour réponse.

On fit embarquer le 26 des armes et des matelots sur le navire le *Breton*. M. de la Haye eut grande conférence le même jour avec les officiers des vaisseaux.

Attaque de la flotte hollandaise (28 octobre).

La garnison fut assemblée le 27 sur la place, les matelots tirés et embarqués sur les vaisseaux qui étaient en rade, des armes, des munitions et toutes les choses nécessaires pour un combat. Le Conseil ayant été assemblé ensuite, M. de la Haye remontra qu'il était d'une extrême importance d'attaquer les trois navires hollandais qui étaient en rade, que ce que nous avions de bâtiments suffisait pour cette action, qu'on était même assuré de vaincre si les ennemis nous attendaient, qu'en se rendant maîtres de leurs vaisseaux le passage de la mer nous serait libre pour lors, mais encore que cela décréditerait entièrement les Hollandais et porterait peut-être les Mores à entrer en un traité de bonne foi et sans intérêt ; toutes ces raisons fort plausibles furent aussi approuvées, notre général qui a été toujours de toutes les entreprises voulut être encore de celle-ci, il s'embarqua sur la nuit dans le navire le *Breton* avec ses gardes et vingt mousquetaires, ne voulant pas souffrir que d'autres personnes le suivent, on fit aussi embarquer des officiers et des soldats sur les autres vaisseaux.

L'escadre était composée pour lors du navire le *Breton*, un bon vaisseau de combat, du *Bayonnais* et de deux houcres dont l'un était à la Compagnie. Le capitaine du *Bayonnais* n'étant pas jugé homme capable pour une action de vigueur, on mit un officier plus expérimenté sur lui et un troisième, parent de M. de la Haye, pour les commander, ce qui fit un mauvais effet. Les ordres furent donnés à ce commandant de faire la même manœuvre qu'il verrait faire au navire le *Breton*. Le houcre le *Guillot* était commandé pour soutenir

le *Bayonnais* et le houcre de la Compagnie, pour soutenir le navire le *Breton*. Tous ces bâtiments mirent à la voile le 28, deux heures avant le jour et avec un petit vent qui les favorisait, ils avancèrent vers les ennemis ; ceux-ci les voyant venir firent bonne figure et se postèrent tous trois sur une même ligne, leurs ancres à pic. M. de la Haye, remarquant à mi-chemin que les autres vaisseaux ne pouvaient pas le suivre, fit carguer la misène pour les attendre, les officiers qui étaient sur le *Bayonnais* exécutèrent au pied de la lettre ce qui leur avait été ordonné verbalement et carguèrent aussi leur misène ; les plus éclairés voyaient bien que la manœuvre du *Breton* n'était que pour les attendre, mais la jalousie qu'il y avait entre les officiers à cause du commandement les en fit user de la sorte. M. de la Haye s'impatientant ordonna au sieur chevalier de Maisonneuve qui commandait sur le *Breton* de faire larguer la misène et d'aller droit aux ennemis, l'action des plus hardies et à la vue de toute l'armée des Mores qui était accourue sur les bords de la mer et de tous les habitants de Madras. Le *Breton* rangea les deux premiers navires hollandais qui lui envoyèrent leurs bordées. M. de la Haye en voulait au commandant, il s'avança vers ce vaisseau qui envoya aussi sa bordée à une petite portée de fusil sans qu'on eût tiré aucun coup du bord du *Breton* ; on allait droit à l'abordage et suivant toutes les apparences le vaisseau était à nous, on criait déjà : Vive le Roi ! il ne paraissait aucun des ennemis à qui la peur avait fait même laisser les refouloirs dans leurs canons, lorsque le chevalier de Maisonneuve cria qu'il fallait carguer la misène, qu'autrement le navire aurait trop d'air et dépasserait le hollandais ; il y eut des officiers et matelots, qui soutinrent qu'il n'en fallait rien faire que l'on ne fût plus avant ; l'avis du chevalier fut pourtant suivi, le misène fut carguée, le vaisseau resta derrière pendant qu'un matelot hollandais, malgré plus de cent coups de mousquet ou de fusil qu'on tira sur lui, monta sur le beaupré, coupa les ris de la civadière déferlée ensuite, le vaisseau hollandais s'abattit, ils mirent ensuite toutes leurs voiles pour prendre le large et se tirer d'un si mauvais pas. On voulut faire la même ma-

nœuvre au *Breton*, une partie des cordages avait été coupée par le canon des Hollandais, on ne trouva point de meilleur expédient pour l'heure que d'envoyer toute la bordée à l'ennemi pour tâcher à le désagréger, cependant on ne fit rien, l'ennemi s'éloignait, on hissa après toutes les voiles en remettant les cordages en état et l'on chassa dessus, mais avec peu de succès, le hollandais allait bien mieux que le *Breton*. Le *Bayonnais* s'était avancé et canonnait les autres vaisseaux dont le plus petit avait eu le petit hunier emporté d'un coup de canon et l'on croyait qu'il était facile aux officiers du *Bayonnais* d'aborder ce vaisseau et de s'en emparer, cependant, par une conduite aussi méchante que la première, ils se contentèrent de canonner de loin pendant que les deux vaisseaux ennemis se remirent en état et prirent le large ensuite pour suivre le commandant. Le *Breton* fit voile dessus les chassant plus de trois lieues et presque à perte de vue, les autres fuirent toujours, il n'y eut pas lieu d'aborder aucun de leurs vaisseaux. M. de la Haye croyant qu'il ne pouvait rien faire davantage fit tourner le cap et vint mouiller à San Thomé sur les neuf heures du soir, chagrin avec raison d'avoir perdu une si belle occasion. Les officiers du *Saint Jean de Bayonne* qui avaient mouillé aussi avec les deux houcres vinrent aux bords du *Breton* où ils furent traités ainsi qu'ils le méritaient, il y en eut deux mis aux arrêts, mais cela ne réparait pas le mal qu'ils avaient causé par leur mauvaise conduite.

On ne peut pas donner assez de louanges à M. de la Haye de la fermeté qu'il fit paraître dans cette action et d'où dépendait la conservation de San Thomé, il fut blâmé néanmoins d'avoir mis trois capitaines sur le *Bayonnais* et encore de n'avoir pas donné des ordres positifs et bien entendus, mais c'était sa coutume de n'en donner que d'équivoques et verbalement, seulement afin de se tenir toujours sur le pied de pouvoir louer ou blâmer les officiers suivant le succès de l'action. Nous n'y perdîmes qu'un matelot qui y fut tué et un gentilhomme blessé à la tête d'un boulet de canon. On apprit deux jours après que les Hollandais y avaient perdu trente de leurs gens et le capitaine du vaisseau qui portait le pavillon.

M. de la Haye descendit à terre le 29 où il fut reçu avec joie, on fut droit à l'église cathédrale remercier Dieu d'avoir conservé ce général.

Le 30 et 31 notre général fut occupé au dehors de la ville où l'on travaillait toujours ainsi qu'à envoyer des matériaux au navire le *Breton* pour remettre ce vaisseau de ce qu'il avait souffert du canon du vaisseau hollandais.

On écrivit le 2 novembre au capitaine du navire le *Flamand* que l'on croyait être toujours à Bengale, on lui ordonnait de charger des vivres pour San Thomé et on lui marquait la conduite qu'il devait tenir à cause des vaisseaux hollandais qui étaient devant la place.

Un soldat wallon du camp des ennemis vint se rendre le 3 à San Thomé, il dit qu'ils étaient cinq cents hommes dans la pagode et dans le fort Pavillon et qu'une partie de ces gens-là quitteraient s'ils étaient assurés qu'il y eut des vivres dans la place, que nos déserteurs publiaient dans leur camp que nous n'avions plus rien dans les magasins.

Un vent de nord nord-est et nord-ouest s'étant élevé la nuit du 3 au 4 et se renforçant sur le matin, les vaisseaux étant mouillés fort proche, le *Saint Jean de Bayonne* et les houcres craignant d'aller à la côte, mirent à la voile. M. de la Haye qui appréhendait pour le navire le *Breton* qui était à l'ancre fit dresser des ordres pour le chevalier de Maisonneuve, capitaine sur ce bâtiment, où il lui marquait de lever l'ancre, de prendre le large et, s'il ne pouvait retourner dans deux jours, d'aller à Achem pour charger des victuailles, sur une lettre de compliment qu'on écrirait à la reine de ce lieu et de revenir mouiller à San Thomé. Ces choses étaient plus en détail dans les ordres, il y en avait aussi pour le capitaine du *Saint Jean de Bayonne* et pour les commandants des houcres, mais tous ces ordres furent inutiles, le vent s'étant renforcé et la mer grosse qui empêcha d'aller au bord, cependant les trois bâtiments qui avaient mis à la voile ne parurent plus, le *Breton* soutint à l'ancre où il perdit son grand mât.

Un soldat des ennemis vint se rendre à la ville le même

jour, il confirma ce que le premier avait dit. Le temps s'étant un peu mis au beau le 5, on envoya un cattimaron à bord du *Breton* qui eut néanmoins de la peine à gagner, la mer étant toujours grosse, on envoya aussi les paquets de la veille par provision, cependant on écrivit au sieur chevalier de Maisonneuve de ne quitter qu'en cas qu'il vit ne pouvoir plus tenir; les navires hollandais ne paraissaient plus, ils avaient mis au large; les ennemis tirèrent plusieurs coups de canon sur les pionniers qui travaillaient au dehors.

Les trois vaisseaux hollandais vinrent remouiller le 6 mais un peu au large. Le chevalier de Maisonneuve descendit à terre, il informa M. de la Haye de l'état du navire le *Breton* où ils avaient beaucoup souffert, on y envoya les charpentiers qui étaient à terre pour remettre ce vaisseau en état. On dépêcha le 7 des exprès du côté du sud avec des lettres au sieur de Lespinay qui était à Pondichéry et des ordres pour le capitaine du *Saint Jean de Bayonne* et pour les commandants des houcres qu'on jugeait avoir pris cette route.

Saisie d'un convoi de bétail.

M. de la Haye monta à cheval le 8 avec cinq ou six cavaliers et un détachement de lascarins et, s'étant avancé à environ trois quarts de lieue dans le pays tirant un peu du côté du sud, il envoya un capitaine lascarin sur une hauteur pour remarquer s'il ne découvrirait rien; cet officier s'étant avancé, il aperçut six ou sept cents bœufs de charge qui paissaient proche de là et qui venaient de porter du riz au camp des ennemis; cet homme retourna avec cette bonne nouvelle qu'il porta au général qui donna ordre aussitôt aux lascarins de chasser le bétail vers la place où il fit passer un cavalier à toute bride pour donner avis de faire sortir des troupes, ne doutant point que les ennemis ne vinssent à la rescousse du bétail. Cette précaution fut fort juste; pendant qu'on chassait ce troupeau vers la ville et qu'on était déjà beaucoup avancé, les ennemis sortirent de leur camp et de leurs retranchements, la cavalerie des Mores à toute bride; cependant les troupes qu'on avait envoyé quérir s'avancèrent, on porta la mousqueterie dans des lieux avantageux qui arrêta la cavalerie sur le cul, leur infanterie n'avait pas pu les suivre, on continua à faire feu sur eux en se retirant et pendant que le bétail avançait, on arriva ainsi sous le canon de la ville dans un bois de cocotiers. Lorsque les Mores et les Hollandais qui s'étaient joints en corps firent mine de pousser, nos gens et les officiers à la [leur]tête encore, qui furent joints là par un détachement sorti de la place, firent un grand feu sur eux, ce qui les arrêta absolument, ils n'osèrent pas passer plus avant, voyant toutes les choses disposées à les bien recevoir, cependant le bétail entra dans la place au nombre de six cent vingt-six têtes, ce qui fut un grand secours pour la garnison et sans y avoir eu qu'un lascarin de blessé; on fut droit à la cathédrale rendre grâces à Dieu de cette heureuse rencontre.

L'affaire du 9 novembre. — Panique de nos troupes.

Une partie de la cavalerie des Mores sortit le 9 au matin du camp, passa à la portée du canon de la place et fut du côté du sud, M. de la Haye sortit aussi sur les trois heures après-midi à la tête de deux cents hommes, il fut du côté de la pagode, où les Hollandais étaient campés et bien retranchés pour lors, on poussa d'abord un corps de garde qui était dans une maison rouge et qui lâcha le pied à l'approche de nos gens, on s'avança dans des masures jusqu'à la portée du mousquet des retranchements des ennemis, lorsqu'un soldat qui avait quitté les Hollandais et qui s'était jeté avec nous, avertit notre général qu'il y avait à un détour où l'on allait passer trois pièces de canon chargées à cartouches qui nous auraient incommodés si l'on avait poussé plus loin. M. de la Haye ayant reconnu les lieux commençait à faire retraite, lorsque trente à quarante Hollandais sortirent de leurs retranchements, leur major à la tête, qui firent beau feu; on leur ripostait de même, toujours en retraite pourtant, lorsqu'un des gardes de notre général qui était à cheval remarqua d'une

hauteur la cavalerie more qui approchait ; il cria assez imprudemment et fort haut : Voilà la cavalerie more qui nous vient couper ; quelques soldats en furent intimidés, ils doublèrent le pas, en se retirant ils furent suivis par d'autres. Ce fut comme une espèce de fuite pendant plus de deux cents pas. M. de la Haye s'avança à la tête où il les arrêta et les remit en ordre, cependant que les officiers et les volontaires soutenaient toujours en retraite contre les Hollandais qui furent animés par ce petit désordre qu'ils remarquèrent ; les choses remises en état, on les poussa après vertement, ce qui les força de se retirer. On retourna ensuite à la ville, nous eûmes un homme de tué dans cette occasion du canon des ennemis et huit de blessés dont deux étaient cadets et bons soldats, ils moururent deux jours après ; on écrivit de Madras que les Hollandais y avaient eu plusieurs blessés. Le major agit vigoureusement, toujours à la tête de ses gens, il en mérita des louanges de M. de la Haye. Quinze ou seize hommes du pays marchands vinrent réclamer les bœufs qu'on avait pris la veille ; M. de la Haye les envoya pomper au navire le *Breton*.

M. de la Haye dépêcha encore des exprès à Pondichéry avec des lettres pour les capitaines des vaisseaux déradés et ordre à eux de charger du riz et de retourner au plus tôt à San Thomé, les menaçant de les faire répondre du peu de soin qu'ils apporteraient à l'exécution de ses ordres où il y allait absolument du service du Roi.

Des Hollandais et des cavaliers mores s'étant approchés à portée du canon de la place, M. de la Haye sortit avec ses gardes et quelques mousquetaires détachés des compagnies, il fut pousser les ennemis qui se retirèrent après quelques coups tirés.

Il ne se passa rien de particulier le 12 et le 13, notre général n'était pas néanmoins sans occupations, toujours dans les dehors pour faire avancer les retranchements qu'on y faisait.

En faisant la revue le 14, on trouva trois soldats qui manquaient et qui avaient déserté la nuit, c'est un mal où il n'y a pas de remède, l'honneur ni les remontrances du

général n'étaient pas capables de les tenir dans le devoir.

Il y avait déjà quelques jours que deux matelots avaient été mis au cachot pour avoir volé et tué une vache, le procès leur ayant été fait dans les formes et convaincus, il y eut sentence par laquelle ils devaient tirer au billet, ils furent amenés sur la place, confessés et préparés à la mort, le malheureux fut attaché au poteau, des mousquetaires préparés pour tirer. M. de la Haye fit pourtant détacher et fit grâce. Ils furent néanmoins remis en prison pour quelques jours.

On reçut des lettres de Pondichéry sur une négociation que le sieur de Lespinay traitait par lettre avec Babasaeb, ancien général des troupes de Golconde ; il n'y avait point d'apparence néanmoins qu'on y réussît ; il s'offrait assez de gens à s'entremettre pour traiter la paix mais tous demandaient de l'argent d'avance, à quoi l'on ne voulait point entendre mais encore on en était mal fourni pour lors. Il y avait déjà quelques jours qu'on avait reçu des lettres de Balassor de la bonne réception que le gouverneur de cette place avait fait au capitaine du navire le *Flamand* qui y avait mouillé et à qui il avait prêté trois mille roupies pour faire subsister l'équipage, n'y ayant point d'argent dans le bord. M. de la Haye écrivit le 15 une lettre de remerciements au gouverneur, il le pria de continuer ses assistances et des assurances de le satisfaire, ainsi qu'on y était engagé. M. Baron écrivit aussi sur le même sujet.

Trois soldats désertèrent encore le 15, cependant la garnison était fort bien traitée, ces infâmes déserteurs nous causaient tout le mal, ils faisaient entendre aux Hollandais et aux Mores qu'il n'y avait plus de vivres dans la place, ce qui les portait à s'opiniâtrer à rester devant.

M. de la Haye fut faire un tour le 17 dans la plaine pour voir s'il n'y avait rien à faire ; à son retour à la ville, il fit descendre à terre du navire le *Breton* deux des gens du pays qui étaient venus réclamer les bœufs qu'on enleva le 8 et qu'il avait envoyés à ce vaisseau pour pomper l'eau ; on leur proposa de nous faire apporter du riz, qu'on les relâcherait et leurs camarades, qu'on payerait ce grain et qu'on leur donne-

rait aussi satisfaction sur les bœufs qu'on avait pris ; ces deux hommes promirent ce qu'on voulut et demandèrent huit ou dix jours pour faire venir un convoi de bœufs chargés de riz, on les relâcha sur leur parole.

Nouvelles de Surate. — Arrivée du « Soleil d'Orient ».

On eut avis de Madras par des lettres que l'on reçut de Surate que le navire de la Compagnie le *Soleil d'Orient* y était arrivé. Ce vaisseau avait mis à la voile de France en l'année 1672, les vents contraires ou plutôt la méchante manœuvre des officiers fit hiverner ce vaisseau à Mozambique, il y perdit les deux tiers de l'équipage de maladie et de mauvaise nourriture, il n'y avait pas même d'apparence que ce navire se put tirer de là, n'ayant pas de gens suffisamment pour manœuvrer, cependant par l'assistance d'un gouverneur portugais qui fit tirer des gens de force des bâtiments qui vinrent mouiller à Mozambique de la côte d'Inde, on forma un équipage capable de le pouvoir conduire jusqu'à Surate où il arriva en septembre. La cargaison de ce navire pour la Compagnie était fort riche, il y avait aussi sur ce vaisseau deux cents mille livres du Roi pour le secours de l'escadre, à la conduite d'un commis du trésorier de la Marine. On expédia le même jour des exprès pour Surate. M. de la Haye écrivit au commis du trésorier de la Marine d'y attendre ses ordres. M. Baron écrivit aussi aux marchands du comptoir sur ce qui regardait les intérêts de la Compagnie.

On envoya une chaloupe à Madras bien armée pour prendre une somme que le sieur Deltor avait trouvé à emprunter sur des émeraudes et sur d'autres effets de la Compagnie qu'on y avait envoyés, n'y pouvant avoir un sol sans donner des gages, cependant on était court d'argent dans la place et le général fort embarrassé à contenter la garnison ; le sieur Deltor vint dans la chaloupe et apporta lui-même la somme qui était, ce me semble, de deux mille pagodes, bien peu pourtant pour satisfaire seulement aux dépenses journalières. Cette somme fut portée secrètement par un homme de la

terre au service de la Compagnie d'Angleterre, on apprit que les Anglais et les Hollandais étaient dans une parfaite intelligence, on renvoya le sieur Deltor à Madras.

Le navire le *Breton* fut remâté le 18 d'un grand mât et remis entièrement peu de jours après en état de servir.

La Haye demande des secours à Chirkhan Lodi. — Nouvelles de Pondichéry. — Le capitaine du « Saint-Jean de Bayonne » fait échouer son navire à Tranquebar.

M. de la Haye écrivit au seigneur Chircam Loudy de nous vouloir secourir d'un corps de cavalerie de cinq cents hommes, qu'il se promettait avec ce secours et les troupes que nous avions de battre les Hollandais et les Mores, il faisait plusieurs offres à ce seigneur pour le porter à nous servir dans cette action, la plus importante était de l'argent, car sans cela les gens des Indes ne font rien.

Les lascarins qui étaient en garde au dehors apportèrent le 20 un cerf volant que les Hollandais avaient fait partir de loin et lâché ensuite, ce cerf-volant était écrit des deux côtés où nos ennemis donnaient avis à la garnison de la prise du navire le *Flamand* à la rade de Balassor et promettaient de grands avantages à ceux qui déserteraient. M. de la Haye tâcha de cacher cette méchante nouvelle, mais on en eut des assurances de tant d'endroits différents qu'il n'y eut plus à en douter. Je dirai dans la suite des particularités de cette prise.

Il y eut une grande escarmouche le 21, trente ou quarante Hollandais soutenus de leurs lascarins et d'un corps de cavalerie des Mores s'avancèrent à la portée d'un fauconneau de la place ; on envoya d'abord contre eux un officier avec cinquante lascarins qui firent beau feu. M. de la Haye le fut soutenir ensuite à la tête de ses gardes et des volontaires, le canon fut bien servi de la place, les ennemis firent feu aussi du leur ; après trois heures d'escarmouche, les Hollandais et les Mores se retirèrent et nos gens rentrèrent dans la place. Le sieur de la Sauvagère qui commandait les cinquante lascarins y eut la cuisse percée

d'un coup de mousquet et un lascarin blessé, les ennemis y perdirent quelques-uns des leurs.

M. de la Haye écrivit encore le 22 à Pondichéry, il donna des ordres au sieur de Lespinay de tâcher à porter le seigneur Chircam de nous envoyer les 550 chevaux qu'on lui avait demandés. On réitérait les offres avantageuses qu'on faisait à ce seigneur.

On reçut des lettres le 23 du sieur de Lespinay qui donnait avis qu'étant en marche pour aller trouver le seigneur Chircam, il avait reçu des lettres du sieur Véron, capitaine de la frégate la *Diligente*, qui était à Porto Novo où il lui marquait que le *Saint-Jean-de-Bayonne* était à la côte devant Tranquebar. Je dirai ce que je sais de la perte de ce vaisseau, ayant été sur les lieux ainsi que je le marquerai dans la suite, avec des ordres d'en faire des informations.

Les vaisseaux le *Saint-Jean-de-Bayonne* et les deux houcres le *Guillot* et celui de la Compagnie ayant été forcés de mettre à la voile le 4 de ce mois par la tempête qu'il fit, ces bâtiments firent leur route au sud sans s'attacher, ainsi qu'ils le devaient, à tenir le vent autant qu'ils le pourraient pour tâcher à revenir mouiller devant San Thomé. Le capitaine du *Saint-Jean-de-Bayonne* arrivé devant la forteresse de Tranquebar mal intentionné et ne cherchant que des occasions de se tirer du commandement de M. de la Haye, représenta aux autres officiers que le navire faisait beaucoup d'eau (c'était la vérité) mais on pouvait pomper, et encore il fit deux jours de vent de sud le 6 et 7 novembre où ce capitaine pouvait facilement retourner à la rade de San Thomé. Cependant les considérations de son devoir et du service du Roi ne purent rien sur lui, il avait déjà résolu, sur ce qu'il représenta, d'échouer le bâtiment. Il en communiqua aux officiers mariniers, qui n'étaient pas mieux intentionnés. Le sieur Changon, lieutenant sur le bord, ne voulant pourtant point entrer dans ce parti, ceux de la cabale firent ensuite entre eux une espèce de procès-verbal de la nécessité de donner à la côte. On demanda du secours au gouverneur de Tranquebar, qui y envoya des bateaux et des gens. Le navire fut échoué le 7, on eut un grand soin de retirer tout le débris du vaisseau et

l'on aurait pas mieux agi quand on aurait été dans un port de France, tous les agrès furent mis dans des magasins, les mâts tirés haut et un grand amas du reste du débris qu'on ne pouvait pas renfermer mis ensemble au bord de la mer, les officiers de la place firent un inventaire exact de tout avec les officiers du vaisseau, en attendant les ordres de M. de la Haye.

Le capitaine du houcre du Roi le *Guillot* fit une autre manœuvre, cet officier prit le large, se servit du temps, doubla l'île de Ceylan, tint la mer ensuite longtemps et fut à l'île d'Anjouan ; à ce que l'on rapporte le capitaine et le pilote moururent de chagrin, l'équipage, ne sachant où donner ensuite, résolut de retourner à Surate où ils arrivèrent à la fin de 1674 après avoir couru des risques extraordinaires et bien souffert.

Le houcre de la Compagnie eut un autre succès. Le capitaine était à San Thomé lors de la tempête, il n'était resté sur ce bâtiment que le maître, cet homme fit voile le long de la côte jusqu'au delà de Negapatam, ne pensant peut-être pas non plus à regagner San Thomé. Le bâtiment faisant beaucoup d'eau et sans vivres, ils donnèrent à terre aux côtes du naïque de Maduré dont les officiers s'emparèrent du débris et mirent l'équipage en arrêt. Les Hollandais envoyèrent demander les gens qui leur furent remis, ils les emmenèrent à Negapatam où on les jeta en prison, une partie prit depuis parti avec eux.

Il désertait tous les jours de nos lascarins et des pionniers. M. de la Haye tâchait de retenir les gens par les remontrances qu'il leur faisait.

On reçut le 27 des lettres du sieur de Lespinay sur la visite qu'il avait rendue à Chircam Loudy, il marquait qu'il avait trouvé ce seigneur disposé à marcher contre le naïque de Maduré contre qui il avait guerre, cette expédition lui servait d'excuse. Sur la proposition du sieur de Lespinay, il déclara aussi qu'il ne pouvait faire les avances pour le secours de San Thomé que M. de la Haye lui demandait, qu'il ne pouvait pas laisser la province dégarnie de troupes, qu'il en fallait lever de nouvelles et qu'il était prêt à tout moyennant qu'on lui envoyât de l'argent.

On vint donner avis sur les dix heures du soir du 29 que trois soldats venaient de déserter du bâtiment le *Colbert.* On fit sortir les gardes et les lascarins pour tâcher à se saisir de ces déserteurs qui ne pouvaient pas s'écarter pendant la nuit ; ces gens-là passèrent entièrement dans les dehors où M. de la Haye les fût rejoindre le 30 à la pointe du jour, les trois déserteurs avaient déjà gagné le camp des Hollandais.

On reçut le premier décembre des lettres du sieur de Lespinay, il donnait avis à M. de la Haye qu'il avait appris que le capitaine du navire le *Saint-Jean-de-Bayonne* et les autres officiers s'étaient déterminés d'aller à Goa par terre avec le meilleur de l'équipage pour de là passer en Europe, qu'il leur avait écrit de n'en rien faire, que ce serait une désertion, qu'il fallait attendre les ordres de notre général, mais qu'il ne croyait pas pourtant que ces gens-là changeâssent leur résolution. M. de la Haye écrivit aussitôt au capitaine et lui marqua de rester à Tranquebar avec les autres officiers à attendre ses ordres, qu'il eut grand soin de faire vivre l'équipage dans le devoir et de châtier ceux qui s'en écarteraient et d'empêcher la désertion, qu'il écrivait au gouverneur de la place qu'il pourrait lui fournir 50 écus pour la subsistance et celle des autres officiers et cinq sols par jour à chacun des matelots, en attendant qu'on ait fait retrouver des voies pour les faire repasser tous à San Thomé. Les lettres pour le gouverneur et pour le capitaine furent envoyées au sieur de Lespinay pour les faire rendre.

La prise du « Flamand ».

La chaloupe du navire le *Flamand* arriva le 2 à San Thomé, le marquis de Clénac, le sieur de Courcelles et deux autres volontaires dessus avec vingt matelots, il y avait dix jours qu'ils étaient partis de Balassor ; on apprit par là les circonstances de la prise du navire le *Flamand.*

Ce navire après avoir quitté le *Breton* tint le large longtemps et manquant de tout ils furent mouiller aux îles Nicobar où les habitants leur apportèrent plusieurs rafraîchissements dans

leurs canots ; le nombre de ces petits bâtiments qui venaient en foule donna de l'appréhension aux officiers de ce vaisseau sur quelque apparence qu'ils crurent voir que ces gens étaient dans le dessein d'attaquer ce navire ; ils firent une décharge dessus de canon et de mousqueterie, qui firent perdre la vie à bon nombre de ces pauvres insulaires et qui firent retirer le reste ; le vaisseau fit voile à la côte d'Orissa au sud du royaume de Bengale. Il arriva là plusieurs aventures aux gens qu'on mit dans le bateau et dans la chaloupe du navire qu'on envoya chercher des vivres dans les rivières qui sont dans ces côtés-là, on en vint aux mains en quelques endroits avec les gens de la terre, il y eut quelques-uns des nôtres de tués et un lieutenant de vaisseau le bras percé d'un coup de flèche ; enfin l'on se détermina d'aller à Balassor où l'on mouilla.

Le capitaine du navire envoya visiter le gouverneur qui reçut les envoyés fort civilement et leur offrit toute assistance, le capitaine y fut lui-même ensuite à qui l'on réitéra les mêmes offres et qu'il accepta par un prêt d'argent de 3.000 roupies que le gouverneur lui fit sur son billet, l'équipage et les volontaires ayant toute liberté à terre et toutes les denrées à grand marché, ils y restèrent. Le gouverneur et les principaux marchands de la ville donnèrent avis plusieurs fois qu'on était dans la saison où les navires hollandais arrivaient ordinairement en ces quartiers-là et qu'on ferait bien de se tenir sur ses gardes.

Il y avait déjà plusieurs jours que les choses étaient en cet état sans qu'on profitât de l'avis, lorsque trois vaisseaux hollandais parurent. Il y avait pour lors à terre plus de soixante hommes de l'équipage, matelots et volontaires, le capitaine qui était à bord se mit en état de combattre avec ce qui lui restait de ses gens, il fut canonné et abordé ensuite par les ennemis après trois heures de combat et enfin contraint de se rendre aux Hollandais qui firent par là une prise à laquelle ils ne s'attendaient pas et dont ils ne se seraient pas rendus maîtres si tout l'équipage avait été à bord ; ils entrèrent après triomphants dans le Gange et montèrent jusques à Ougly, conduisant avec eux les marques de leur victoire.

Cependant quelques-uns des officiers, des volontaires et des

matelots qui étaient restés à Balassor assez embarrassés de ce qu'ils feraient, résolurent de tâcher à regagner San Thomé ; il y avait une quèche de la Compagnie qui avait aussi relâché, qu'on vendit 1.000 roupies qui servirent partie à faire subsister les gens qui n'avaient point d'argent, l'autre à acheter une barque, à faire des victuailles et avec la chaloupe du *Flamand* qui était à Balassor, ils s'embarquèrent pour suivre leur résolution. Les personnes qui connaissent les moussons des Indes, s'étonneront avec raison d'une entreprise si hardie dans une saison où les tempêtes règnent à la côte de Coromandel où, pour parler plus juste, depuis le fond du golfe de Bengale jusqu'à l'île de Ceylan. On ne peut pas aussi trop donner de louanges aux volontaires qui se risquèrent dans cette occasion, particulièrement au marquis de Clénac et au sieur de Courcelles, qui n'avaient aucun engagement particulier de retourner à San Thomé, cependant que deux officiers attachés au service par leurs emplois restèrent en Bengale. Il semble aussi que le ciel favorisa une résolution si généreuse, la chaloupe, ainsi que je le remarque, mouilla devant San Thomé le 2 décembre et la barque le 3, dans laquelle il y avait l'officier de la Compagnie qui avait commandé la quèche, vingt-cinq matelots, trois Hollandais qui avaient déserté à Bengale et six lascarins. M. de la Haye reçut tous ses gens ainsi qu'ils le méritaient, il se fit informer de tout ce qui s'était passé à la prise du navire le *Flamand*, il apprit aussi qu'on avait laissé à Balassor le sieur Duplessis, gentilhomme breton, pour aller à Dacca, séjour du gouverneur général du royaume, pour lui représenter l'action des Hollandais qui, contre les engagements et les traités qu'ils ont avec le Mogol, avaient enlevé un vaisseau à la rade de Balassor qui est un lieu de sûreté et de franchise suivant les mêmes traités.

M. de la Haye écrivit le 4 au gouverneur général du Bengale sur la prise du navire du roi le *Flamand*, il lui remontra la conséquence de cette action qui regardait directement le Mogol, à qui les Hollandais avaient perdu le respect, en violant les franchises qu'on trouvait dans ses ports et dans ses rades, que nous n'y étions allés que dans l'assurance que nous y serions en sûreté, que nous lui demandions justice et restitution

du navire, artillerie et généralement de tout le vaisseau ainsi qu'il était lorsqu'il a été pris avec tous les dédommagements. Notre général écrivit aussi au gouverneur de Balassor qu'il remercia de l'assistance qu'il avait donnée à nos gens et le pria de nous servir pour la restitution du bâtiment, il adressa ses lettres au sieur Duplessis, à qui il écrivit aussi et lui recommanda cette affaire de la dernière importance.

M. de la Haye fut le 5 faire un tour dans la plaine et envoya des cavaliers proche le camp des Mores pour en reconnaître la situation et la forme.

Sur l'avis qu'on donna que le sieur du Tremblay, commissaire de l'escadre, alité depuis quinze jours, était à l'extrémité, notre général y envoya deux de ses gardes pour veiller aux effets et des officiers avec ordre de tout sceller après sa mort. M. Baron fut prié d'envoyer aussi de ses gens pour y apposer en même temps le cachet de la Compagnie aux scellés, afin que les choses fûssent dans l'ordre. Le commissaire mourut sur les six heures du soir et fut enterré le lendemain avec toutes les cérémonies d'un homme de son emploi.

Mort de M. de Rebrey, gouverneur de San Thomé.

M. de la Haye fit revue des lascarins, après quoi il monta à cheval à la tête de quelques cavaliers et fut dans la plaine, il découvrit de loin un corps de gardes avancé de lascarins mores qu'il fit pousser par cinq de ses cavaliers. Ces gens-là lâchèrent le pied à l'approche des nôtres, il n'y en eut que deux qui restèrent, l'un avec un mousquet qu'il tira et se retira ensuite, l'autre avec une lance, qui attendit de pied ferme. Un des cavaliers le rangea à la longueur de la lance et rata de ses deux pistolets sur lui, un autre passa ensuite, c'était M. de Rebrey, gouverneur de San Thomé, qui le manqua d'un coup de pistolet ; cet homme intrépide donna deux coups de lance dans le corps d'un cheval dont il mourut, le troisième cavalier fit encore le coup de pistolet sur ce brave et le manqua de même, il en reçut un coup de lance proche de la cheville du pied, enfin le premier cavalier qui était le sieur de Maillé l'abordant de près, lui,

passa deux ou trois fois son épée au travers du corps et le jeta sur le carreau. On ne peut voir un homme plus déterminé que l'était ce lascarin. Cette action fit du bruit et, portée jusqu'au camp des Hollandais et des Mores, il en sortit des troupes, la cavalerie des premiers vint se poster derrière Sainte-Luce pendant que des gens détachés avançaient, les Hollandais vinrent donner sur la droite, on fit aussi sortir des troupes de la place pour opposer aux ennemis, on s'attacha à une escarmouche et de près, qui dura plus de trois heures. M. de la Haye fut toujours à cheval pendant ce temps-là, allant d'un côté et d'autre suivant la nécessité et exposé aux coups de mousquet des ennemis dont il n'était pas éloigné, quelquefois de cinquante pas. Ce général avait son dessein formé ; après cette grande escarmouche qui dura deux heures, il donna ordre aux troupes de se retirer, les gens eurent de la peine à y obéir, on était animé ; cependant le commandement fut réitéré et l'on marcha vers la ville. Les ennemis voyant notre retraite firent de grandes huées et s'avancèrent pensant nous intimider. M. de la Haye qui considérait les choses, les voyant en l'état qu'il demandait, cria tout d'un coup de donner ; ce fut un cri de joie pour la garnison qui fonça en même temps sur les ennemis, ils n'eurent pas assez de cœur de soutenir. Les Hollandais prirent la fuite, mêlés avec les lascarins, on en canarda plusieurs, quelques-uns même de nos gens passèrent une petite rivière qui avait servi de barrière à l'escarmouche et tout serait passé si le général ne s'y était opposé et qu'il n'eût point fait retirer les plus avancés pour ne pas trop s'engager.

Après une action vigoureuse où les ennemis firent paraître leur lâcheté, les troupes remises en ordre et les volontaires à la tête, on s'avançait pour aller donner sur la cavalerie des Mores soutenue de leur infanterie, on faisait déjà déloger les plus avancés qui s'étaient jetés dans des masures d'où ils faisaient feu sur nous, lorsqu'on vint donner avis à M. de la Haye de la mort de M. de Rebrey. Celui qui l'apporta était un maître, Pierre Charpentier, bon soldat et bon ouvrier ; je remarquai en le voyant s'avancer vers nous qu'il avait quelque chose d'important à dire. Je l'approchai et lui demandai ce qu'il avait,

il m'annonça la mort de ce brave gouverneur, je lui dis d'en donner avis tout bas à notre général, mais une mauvaise nouvelle ne tarde pas à être sue, elle se répandit dans un moment parmi les troupes, qui y mit une consternation qu'on ne peut assez exprimer. M. de la Haye ne crut pas qu'on dût pousser plus avant dans un abattement si général, il fit retirer les troupes et l'on rentra dans la ville.

M. de Rebrey était resté proche de la petite rivière avec quelques gens détachés où l'on avait battu les ennemis, il y avait un caporal hollandais blessé d'un coup de mousquet qui lui avait fracassé l'os de la jambe au-dessous du genou, nos gens passaient la rivière pour aller l'achever. M. de Rebrey, poussé de compassion, empêcha cette action et ordonna même à des soldats de l'aller prendre pour le porter à la ville où l'on pourrait aussi tirer quelques lumières de lui de la disposition de leur camp et de leurs forces. Comme il s'avançait ensuite pour venir joindre le gros des troupes, on tira un coup de canon de la place mal pointé dont le boulet donna dans le corps de ce sage gouverneur et le jeta sur le carreau ; on le porta dans la ville où il fut enterré le soir dans la cathédrale avec tous les honneurs militaires.

M. de Rebrey était du... . . . et avec toutes les parties qu'on peut souhaiter dans un gentilhomme parfait, sage, posé et d'une présence d'esprit admirable, mais particulièrement dans les occasions les plus chaudes, zélé pour le service du Roi et de valeur même, aimé des soldats et généralement de tout le monde. On y peut ajouter encore une qualité et la plus essentielle, bon chrétien et qui en donnait souvent des marques publiques. La mort de ce gouverneur attrista tout ce qu'il y avait de gens dans la place. M. de la Haye la ressentit extrêmement, c'était aussi un bon second pour lui et sur qui il pouvait se reposer de tout.

Les Hollandais et les Mores perdirent beaucoup de leurs gens dans cette action qui aurait été apparemment plus considérable et plus glorieuse pour nous sans la perte de M. de Rebrey. Nous y eûmes un lascarin de tué et un valet de pied de notre général blessé.

M. de la Haye à son ordinaire fit faire l'exercice aux troupes en sortant de garde et fut à la découverte dans la place.

Le sieur de Maillé qui avait commandé la compagnie des cadets et qui avait donné mille preuves de sa valeur et de sa conduite dans cet emploi, fut nommé gouverneur à la place de feu M. de Rebrey. On en tira sept coups de canon en signe de réjouissance, une décharge de 500 mousquetaires et double ration à la garnison ; ce choix fut approuvé généralement, à la réserve de quelques jeunes officiers qui ne se rendaient pas justice dans leurs prétentions.

Sur l'avis qu'on donna à M. de la Haye que Babasaeb, autrefois général des Mores, s'était retiré mécontent avec 2.000 chevaux, il lui écrivit pour voir s'il n'y aurait point lieu de l'engager dans nos intérêts.

On écrivit le 11 au sieur de Lespinay pour faire encore quelques tentatives auprès du seigneur Chircam pour prendre toutes les mesures pour mettre la frégate la *Diligente* à l'eau, la faire sortir de Porto Novo et l'envoyer à Pondichéry chargée de riz, il n'y avait guère d'apparence d'exécuter ces derniers ordres.

Le 12 se passa à l'inventaire des papiers du commissaire et à la vente de ses hardes, de celles de feu M. de Rebrey et d'autres défunts.

M. de la Haye fut le 13 à la portée de mousquet du fortin des Hollandais, il n'en sortit personne ni l'on ne tira pas un coup, la pluie donna fortement et continua le 14, le 15 et le 16, la plaine ne paraissait qu'un étang. Il y eut des murailles de la ville du côté de l'ouest qui n'étaient que de terre mêlée avec de la brique au dedans de la place qui éboulèrent par les pluies ; on y mit des travailleurs après pour les rétablir.

Notre général fut faire un tour le 17 dans la plaine avec beaucoup de peine pourtant, à cause des eaux qui étaient partout, il donna ordre de travailler à une barque échouée à terre pour la remettre en état de faire voyage.

On prit trois fourrageurs des ennemis et l'on arrêta plusieurs de nos lascarins accusés de vouloir déserter.

On sortit le 18 avec plusieurs détachements, on fut jusqu'à

Sainte-Luce d'où l'on envoya des gens battre l'estrade pour attirer les Hollandais et les Mores, aucun d'eux ne sortit de leurs camps.

On travaillait à force à remettre les murailles en état. M. de la Haye battit encore la plaine le 19 et le 20, quoique la pluie ne discontinuât pendant ces deux jours.

Les pluies étant la cause qu'on ne recevait pas de nouvelles de Madras de l'état de nos ennemis, M. de la Haye résolut de faire une sortie pour prendre quelques-uns des leurs et tâcher d'en tirer quelque chose, les troupes furent commandées de se tenir en état, on se rendit à la place d'armes sur les deux heures du matin du 23 ; les détachements faits et les ordres donnés pour leur marche, on sortit de la ville et l'on poussa un corps de garde avancé qui était dans une maison rouge ; tout quitta à l'abord, il n'y resta qu'un noir qui fut tué sur-le-champ et l'on ne put prendre personne en vie pour apprendre des nouvelles. M. de la Haye ayant fait poster les troupes proche du corps de garde, il s'avança avec ses gardes et des volontaires à deux cents pas de la pagode où étaient les Hollandais, tout y était calme, sans bruit, et personne n'en sortit ; voyant qu'il n'y avait rien davantage à entreprendre, on rentra dans la place à la pointe du jour.

On arrêta un capitaine de lascarins et quatre soldats qu'on surprit qui marchaient au loin devant les troupes, on soupçonna qu'ils allaient donner avis aux Hollandais de la sortie, ils furent mis en prison séparément.

La barque qu'on avait raccommodée fut mise en mer le 27 ; on tira quelques coups de canon sur des fourrageurs des Hollandais qui quittèrent aussitôt.

On mit le 28 un équipage de trente bons matelots sur la barque.

On reçut des lettres du sieur de Malfosse, il donnait avis que des Français s'étaient sauvés des prisons de Chicacol et rendus ensuite dans la loge, que l'avaldar de Masulipatam lui avait fait dire que si notre général voulait traiter de paix, qu'il se promettait d'y réussir moyennant quelques présents. On fit réponse le 29 au sieur de Malfosse et l'on écrivit aussi à l'avaldar de Masulipatam en termes généraux des avantages que le Roi de

Golconde trouverait à faire la paix avec notre nation ; tout ce qu'on représentait était très juste mais ce n'était pas le point où les Mores voulaient en venir, ils demandaient de l'argent et l'on n'y voulait point entendre. On envoya trois chaloupes arrivées à Madras porter les lettres, on prit cette précaution pour ce que les vaisseaux hollandais s'étaient approchés de terre et qu'on pouvait aussi rencontrer leurs bateaux armés. On ne fit rien néanmoins. Un des laquais de M. de la Haye avait ordre de remettre les paquets au sieur Deltor, les Anglais ne voulurent pas lui permettre de mettre pied à terre, les chaloupes retournèrent sans avoir rien avancé.

Les navires hollandais vinrent mouiller le 30 devant Trivilcany et presque à la portée du canon du navire le *Breton*. M. de la Haye y envoya encore des gens de renfort, quatre pièces de canon de fonte, des vivres et des munitions, l'équipage était pour lors de plus de 200 hommes en état de résister à l'attaque des Hollandais.

On fit une revue générale des troupes le 31 décembre.

Le premier janvier 1674, vingt-cinq ou trente lascarins, de ceux qui avaient été mis sur le navire le *Flamand* qui avaient été débarqués à Balassor et qui s'étaient rendus ensuite par diverses routes à Madras, firent parti ensemble de se venir jeter dans San Thomé, ils se joignirent tous dans un endroit écarté dans la terre où ils s'étaient donné rendez-vous et, marchant ensemble la nuit avec leurs armes, ils découvrirent un corps de garde des ennemis ; ils prirent leur parti sur-le-champ, quelques-uns d'entre eux avaient retenu quelques mots français et d'autres paroles qu'on apprend ordinairement avec des soldats, ils donnèrent avec vigueur sur le corps de garde en prononçant ces paroles ; les ennemis dans cette surprise crurent que c'était des Français ; la peur leur donna des ailes, ils fuirent tous et abandonnèrent leurs armes dont les lascarins se saisirent et qu'ils apportèrent avec eux dans San Thomé où ils se rendirent le 1er janvier à la pointe du jour.

Deux chaloupes partirent la nuit pour aller porter les paquets au sieur Deltor, elles rencontrèrent dans leur route deux masuris dont l'un prit aussitôt la fuite gagnant la terre, l'autre fut

abordé par une des chaloupes, trois coups de mousquet tirés du masuri nous tuèrent un Français, un lascarin et blessèrent encore un Français ; nos gens sautèrent dedans l'épée à la main, ils trouvèrent trois soldats des ennemis qui demandèrent quartier et qui leur fut accordé. Les commandants des chaloupes, ne trouvant pas à propos de passer plus loin, retournèrent à San Thomé avec leur prise, ils y arrivèrent à la pointe du jour. Les trois prisonniers furent menés au général, deux étaient Allemands, l'autre Hollandais ; ils furent interrogés sur l'état de leur camp et de leurs gens dont ils étaient fort ignorants, les deux Allemands s'offrirent à prendre parti parmi nous, on les mit pourtant en arrêt sur la porte Royale et le Hollandais en prison.

Mort du directeur général Gueston à Ispahan.

On envoya, le 2, la nuit, trois chaloupes à Madras qui portèrent les paquets et qui en rapportèrent un le 3 au matin qui venait de Surate ; on apprit par là la mort de M. le directeur général Gueston et de son fils, que j'ai remarqué être partis de Surate pour l'ambassade de Perse. Ce directeur arriva heureusement avec sa suite au Bander Abassy, il partit de là pour Ispahan et tomba malade avec son fils dans la route et moururent tous deux à Chiras. Les personnes qui l'accompagnaient trouvèrent à propos de continuer le voyage, on fut à la cour de Perse, mais comme on ne trouva aucun mémoire dans les papiers du défunt de ce qu'on devait traiter dans cette négociation, on fit seulement les présents au Roi et aux seigneurs de la cour, qui en firent d'autres, et l'on retourna à Surate. Il y avait lieu de croire que cette ambassade aurait été avantageuse à la Compagnie si le directeur avait vécu, sa mort en fit perdre tout le fruit et ce voyage ne fut qu'à charge à la Compagnie par la grande dépense qu'on y fit.

La triste fin du capitaine et de huit à dix matelots du « Saint-Jean-de Bayonne ».

On eut avis le même jour que le capitaine du *Saint-Jean-de-Bayonne* qui avait donné à la côte à Tranquebar, sans faire

réflexion sur son devoir ni sans considération des ordres qu'il avait reçus de M. de la Haye, avait vendu plusieurs agrès de ceux qu'il avait sauvés du navire et engagé dans son parti l'écrivain du Roi, le maître et huit ou dix des meilleurs matelots ; tous ensemble étaient partis pour aller par terre à Goa. L'action de cet officier, doublement punissable pour avoir engagé d'autres gens dans son crime, ne tarda pas à recevoir le châtiment qui lui était dû ; elle eut le succès qu'on en devait attendre ; cette troupe passant dans les terres de Visiapour fut arrêtée dans un bureau où on leur demanda des droits de passage, ils refusèrent de payer, on voulut user de violence contre eux, le sang français s'échauffa, on en vint aux mains. Ces gens-là se défendirent à la vérité des mieux, ils firent feu des armes qu'ils avaient emportées avec eux jusqu'à ce qu'ils eurent tiré toute la poudre et tout le plomb qu'ils avaient, ils jetèrent vingt-cinq ou trente hommes sur le carreau, sans les blessés qui furent en plus grand nombre, les autres qui s'étaient attroupés au nombre de plus de cinq cents virent qu'il n'y avait plus rien à appréhender à les aborder, ils foncèrent sur eux et firent main basse sur tous, à la réserve pourtant d'un jeune garçon de seize à dix-sept ans blessé en divers endroits et qu'un cavalier more empêcha qu'on achevât. Ce jeune homme guérit depuis et eut la liberté de se retirer à Razapour dans le comptoir de la Compagnie où il donna des nouvelles du succès du voyage.

On fit descendre, le 4, cinquante matelots du navire le *Breton* ; les troupes assemblées sur la place à dix heures du soir, M. de la Haye sortit un peu après à la tête de 500 Français et de 300 lascarins ; on avança une lieue hors de la ville où l'on rompit les levées d'un grand étang qui y est, afin d'en faire écouler les eaux et faciliter par là un passage aux exprès qu'on envoyait en divers endroits ainsi qu'aux gens de la terre qui voudraient apporter des denrées à la ville ; on ne trouva aucun obstacle à cette action, on resta là jusqu'à cinq heures du matin que l'on reprit le chemin de la place. Les ennemis furent le lendemain boucher les ouvertures qu'on avait faites.

La barque qu'on avait mise en mer faisant beaucoup d'eau, on l'échoua une autre fois pour la mettre en état de servir.

Il y eut une escarmouche, le 6, entre quelques-uns de nos gens et des Hollandais sortis de leur camp. Quoi que la partie ne fût pas égale, les ennemis étant plus de trente soutenus d'un corps de Rajpoutes qui sont les meilleurs soldats des Indes et [de] quelques cavaliers et de notre côté seulement six Français et trente lascarins, on les poussa vertement jusque dans leur pagode ; il est vrai que le canon de la place fut bien servi. Les ennemis y perdirent quelques-uns des leurs et nous un lascarin tué et deux autres blessés.

On fit une revue générale le 7 de toutes les troupes, le général donna ordre de se tenir tous en état pour aller au camp des Mores.

On réitéra le même jour au sieur de Lespinay de faire toutes les diligences de mettre la frégate la *Diligente* à l'eau, de la charger de riz, de poudre et d'autres munitions et de l'envoyer à San Thomé. On envoya aussi des ordres au capitaine de la frégate, aux officiers et au reste de l'équipage du *Saint-Jean-de-Bayonne* de suivre ce que le sieur de Lespinay leur marquerait.

CHAPITRE X

FR. MARTIN A PONDICHÉRY, ET LES ÉVÈNEMENTS A SAN THOMÉ (13 JANVIER-1er AVRIL 1674)

Les vivres commencent à manquer, on fait sortir de San Thomé les bouches inutiles (8 janv. 1674).

On envoya aussi des ordres au capitaine de la frégate, aux officiers et au reste de l'équipage du *Saint-Jean-de-Bayonne* de suivre ce que le sieur de Lespinay leur marquerait.

Grand conseil de M. de la Haye, M. le directeur Baron et des principaux officiers sur l'état présent de la place où les vivres commençaient à manquer ; on ne résolut rien pourtant.

On fit faire l'exercice le 8 à toute la garnison, après quoi le général monta à cheval suivi de quelques cavaliers et s'avança dans la plaine pour reconnaître la contenance des ennemis et ordre à tout ce qu'il y avait de gens dans la ville de se trouver le soir à la place d'armes avec les armes et les munitions nécessaires pour aller au camp des Mores. Je fus chargé en mon particulier par M. Baron de faire assembler les gens de la Compagnie et les faire mettre en un corps. Tout étant disposé sur la place pour sortir, M. de la Haye fit assembler tous les officiers chez lui pour leur demander leur sentiment sur cette sortie, il y en eut plusieurs qui se remirent à ce que le général trouverait à propos, d'autres, qui crurent mieux connaître les choses, représentèrent que cette action où l'on risquerait tout, quand même on réussirait, ne pouvait pas produire un avantage pour entrer

en parallèle de ce qu'on hasardait ; on convenait qu'on irait au camp des Mores, on demeurait même d'accord de l'enlever, mais comme la cavalerie aurait les chemins ouverts pour se retirer, ce ne serait rien faire, puisqu'elle retournerait le lendemain et que les Hollandais restaient toujours dans la pagode. M. Baron s'opposa aussi à cette sortie à moins qu'il n'en fût, il représenta au général qui le destinait à rester dans la place avec quarante hommes seulement que l'action qu'on proposait étant de la dernière importance, ou il fallait vaincre ou périr, il demandait à avoir part à la gloire et au péril. Toutes ces raisons représentées et considérées ensuite, on résolut, sur les avis que nous avions de divers endroits que le secours de France était proche, de faire sortir toutes les bouches inutiles de la place, de renvoyer même une partie des lascarins et en retranchant un peu les vivres, qu'on pouvait tenir encore trois mois, pendant lequel temps il y avait apparence que les secours arriveraient et l'on pourrait trouver aussi quelques conjonctures favorables pour donner sur nos ennemis. Cette résolution prise, les gens qui étaient sur la place se retirèrent ; on n'avait pas vu encore une résolution si déterminée parmi la garnison, chacun ne demandait qu'à donner. Le succès de cette sortie était bien incertain et l'on ne croit pas qu'on y aurait réussi. Pendant qu'on était assemblé à la place, il y eut un soldat qui déserta du bastion le Rebrey.

Fausses nouvelles d'Europe.

On reçut le 9 au matin des lettres de Surate par un cattimaron envoyé de Madras, il y avait une relation dedans de la prise d'Amsterdam et de la conquête du reste de la Hollande, si bien circonstancée qu'un chacun y donna toute la créance. Ces sortes de nouvelles, qu'on fabrique ordinairement en Perse et qui sont ordinairement l'ouvrage de quelques gens oisifs, causa une joie que l'on ne peut pas assez expliquer. M. de la Haye qui donna ou qui fit semblant d'y donner la même créance que les autres, écrivit un mot au sieur Pavillon, commandant des troupes hollandaises, en lui renvoyant le soldat de leur nation qui fut pris

dans un masuri la nuit du 2 au 3, il lui marquait là-dedans que leur pays étant soumis à présent et les habitants sujets de notre grand Roi, il n'était pas de la justice de le tenir prisonnier, qu'à l'égard des deux Allemands, comme ils avaient demandé à prendre parti parmi nous, que nous les retenions. On fit assembler après la garnison sur la place où M. de la Haye leur remontra l'énormité du crime de désertion et ce que ceux qui s'y jetteraient en devaient attendre, il les invita ensuite à s'unir tous pour le service du Roi, il leur fit part aussi des nouvelles qu'on avait reçues, de la résolution qu'on avait prise la veille, il leur représenta que le secours que nous attendions étant proche, en retranchant le peu les vivres il y en avait de reste dans les magasins jusqu'à l'arrivée des vaisseaux de France. On ne peut pas être plus pathétique sur cet article que notre grand général, et, comme il donnait exemple le premier de tout ce qu'il recommandait, on ne peut assez blâmer les gens qui s'écartaient de leur devoir, particulièrement les officiers.

Fr. Martin envoyé à Pondichéry.

M. de la Haye me fit venir chez M. Baron et m'ayant tiré à part dans un lieu écarté où nous ne pouvions point être entendus, il m'entretint de tout le passé, particulièrement sur le voyage qu'il voulait que j'eusse refusé de faire à la cour de Golconde, où j'aurais indubitablement terminé le traité de paix, que j'étais cause par ce refus de tous les accidents qui étaient arrivés depuis, même de la perte du navire le *Flamand.* Je pris la liberté de lui représenter les raisons que j'avais de mon côté, qui me servaient d'excuses bien légitimes ; il passa ensuite à un autre article sur l'état de la place et sur la nécessité d'avoir du secours de vivres pour la garnison, ou des troupes pour faire lever le siège, il ajouta, après, qu'il m'avait choisi pour passer à Pondichéry, afin d'y exécuter les ordres qu'il me donnerait, je lui répondis avec toute la soumission que je devais que j'étais prêt à tout, ce qu'il connaîtrait par mon application, que je n'épargnerais ni mon sang ni ma vie, lorsqu'il s'agirait du service du Roi. Il me proposa deux voies

pour aller à Pondichéry, la première sur la barque qu'on raccommodait et qui serait prête demain, l'autre en me mettant à la tête des lascarins qu'il congédierait le soir, avec lesquels je passerais des terres de Golconde jusque sur les terres de Visiapour où il y a deux journées de distance. Quoique je me remis entièrement à suivre ce qu'il trouverait le plus à propos, je lui remontrai néanmoins que je ne croyais pas qu'il y eût grande sûreté à me mettre à la tête des lascarins, pendant deux jours de marche, que vingt cavaliers étaient capables de mettre en fuite ; il en jugea de même aussi et la voie de mer fut choisie aussi pour le voyage.

Une partie des lascarins furent congédiés sur les huit heures du soir ; on n'en retint que 60 des meilleurs. M. de la Haye leur proposa de se retirer en corps, à quoi il trouva peu de disposition, ils remontrèrent qu'ils seraient chargés par la cavalerie more en faisant une retraite de même et prièrent de les laisser aller comme ils le trouveraient pour le mieux, ce qui leur fut accordé. On leur dit de se rendre à Pondichéry où ils seraient entretenus ; ces gens là s'écartèrent après par troupes dans la terre, chacun prenant son parti ; quelques-uns furent trouver les Hollandais qui en prirent à leur service.

On fit un ban en même temps et ordre sous peine de la vie à tous les valets, noirs, femmes et autres, qui étaient au service des Français de sortir de la ville, ce qui fut exécuté sur le champ, le major allant de maison en maison pour faire la visite. Ce fut une chose étonnante de voir plus de 1.200 personnes se retirer et presque tous des femmes, cependant on n'en voyait point une douzaine dans les rues de la ville : il n'y avait point de soldat ou matelot qui n'en eût une ou deux avec lui.

Le sieur Pavillon, commandant des Hollandais, envoya le 10 le sieur Tacq dont j'ai déjà parlé, pour s'informer plus particulièrement de M. de la Haye sur l'état de leur pays et si les choses étaient au point qu'il en avait écrit la veille. Notre général communiqua à cet officier les nouvelles qu'il avait reçues, mais comme ce n'était qu'un récit qui pouvait être

suspect, qu'il n'y avait aucune lettre d'Europe, nos ennemis n'y donnèrent point créance. M. de la Haye et M. Baron furent occupés tout le 11 à écrire en cour.

On fit un ban le 12, défense aux officiers et aux soldats de la garnison sous peine de la vie de sortir des portes de la ville sans ordre. Je reçus le même jour une instruction bien ample de tout ce que je devais faire pour tâcher de donner du secours à la ville, on me remit les paquets pour la Cour que je devais envoyer par voie de Surate, je fus chargé aussi de lettres pour le Roi de Cochin, pour le prince second du Samorin, que j'avais ordre de faire tenir au sieur Flacourt à la côte de Malabar. Il y avait des ordres dans le paquet pour les commandants des vaisseaux du Roi qui donneraient à cette côte ; j'avais encore d'autres lettres pour le naïque de Maduré, pour le duc de Gingy et pour Chircam, je devais tâcher de ménager un secours de troupes auprès de ces princes et cependant de faire mettre la frégate la *Diligente* en mer, de la faire charger de vivres et l'envoyer à San Thomé, d'aller aussi à Tranquebar faire des informations de la conduite du capitaine et des autres officiers du *Saint-Jean de Bayonne*, de faire leur procès, de régler avec le gouverneur de la place pour les avances qu'il avait faites, de voir les agrès que l'on avait sauvés du bâtiment et de les faire mettre en lieu de sûreté ; il y avait aussi des ordres de notre général au commis du trésorier de la Marine qui était passé à Surate sur le *Soleil d'Orient* avec 20.000 livres, de payer 70.000 livres à mes ordres. M. Baron écrivait aussi aux marchands du comptoir de payer même 60.000 livres et surtout de faire toutes les diligences d'envoyer des vivres dans la place. Après avoir reçu ces ordres qui me furent encore confirmés de vive voix, M. de la Haye vint avec nous pour nous faire embarquer sur la barque qui était en rivière ; on avait donné ordre aux officiers du navire le *Breton* de mouiller un grappin au dehors de l'embouchure pour servir à nous touer. Cet ordre n'ayant point été exécuté, nous fûmes obligés de retourner à la ville, n'y ayant point de lieu de sortir autrement avec la barque.

On eut avis le 13 au matin que huit maquois ou pêcheurs avaient déserté la nuit, et l'on sut un peu après qu'ils étaient arrivés au camp des Hollandais. Il y a apparence qu'ils informèrent le commandant du dessein qu'on avait eu la nuit dernière de faire partir une barque ; une chaloupe du bord du navire portant pavillon fut à un autre de leurs vaisseaux qui leva l'ancre aussitôt et qui vint mouiller devant l'embouchure de la rivière à une portée de mousquet des brisants. On connut par là la faute qu'on avait faite la nuit dernière de ne point mouiller de grappin, on la répara à la vérité dans la journée, mais il n'y avait guère d'apparence de pouvoir passer sans être découvert du navire qui avait mouillé et qu'on était forcé de ranger de près ; cependant, on risqua le coup, on fit embarquer sur la barque plus de 150 personnes, hommes, femmes et enfants, la plupart gens à charge qu'on envoyait à Pondichéry. Je m'embarquai le dernier après avoir pris congé de M. de la Haye. Il y avait si peu d'apparence qu'on put passer qu'il eut la bonté de me dire en partant de ne point lutter contre la fortune par une défense hors de saison et de céder à la force ; les paquets par précaution étaient entre deux plaques de plomb pour les jeter à la mer si l'on nous attaquait. Il y avait sur la barque pour défense un bon maître avec dix bons matelots, Antoine Cattel, portugais du pays, homme d'un bon sens et qui me fut donné pour interprète. Il y eut une assistance très particulière du Ciel à notre passage. Lorsque nous fûmes hors des brisants, on hissa la voile par un petit vent frais qui nous portait à la route, nous nous écartâmes du navire autant que nous le pûmes, je distinguai pourtant par les fenêtres de la chambre deux hommes qui étaient assis à table et qui fumaient à une chandelle, Dieu nous fit la grâce de passer ; nous prîmes le large ensuite pour éviter d'être reconnus de Sadraspatam où l'on nous avait donné avis qu'il y avait deux caiches hollandaises à la rade. Je considérai à la pointe du jour les gens que nous avions dans la barque, je fus surpris d'y en voir de tant de sortes. Pour ce que nous faisions beaucoup d'eau, il y en avait plus de deux pieds dans le fond où des enfants même pensèrent être noyés pendant la nuit.

Enfin nous mouillâmes heureusement à Pondichéry le 14 sur les quatre heures du soir, le vent s'était renforci dans la journée et la mer rude. Un cattimaron vint à bord par où j'écrivis au sieur de Lespinay de nous envoyer des masuris ou bateaux du pays pour débarquer. Je remarquai de loin que l'on était après à pousser ces bâtiments à la mer mais aussi qu'ils ne pouvaient pas passer les brisants ; je fis mettre pied à terre par un autre cattimaron qui nous vint au maître de la barque, croyant qu'il ferait plus de diligence, cela fut sans effet. Le sieur de Lespinay m'écrivit par un cattimaron qu'il m'envoya qu'il fallait attendre au lendemain, j'appréhendai quelques coups de vent la nuit, le temps y était tout disposé, je crus devoir me servir de cette commodité pour sauver les paquets et, quoi qu'il y ait du risque, je me jetai sur ces pièces de bois qui me menèrent heureusement à terre où je fus au logis où était le sieur de Lespinay qui me reçut le mieux qu'il put. Je renvoyai le maître à bord à cause des accidents qui pouvaient arriver pendant le reste de la nuit.

J'envoyai le 15 un masuri de la barque, les gens eurent de la peine à gagner parce que le vent continuait toujours, ce qui nous fit résoudre de la faire échouer. Les ordres en furent donnés et l'on donna à terre à toutes voiles, la barque fut presque jetée au sec, on en fit débarquer ensuite tout ce qu'il y avait dedans, après quoi on la tira en haut pour la mettre en sûreté.

Visite de Fr. Martin à Chir-Khan. — Fr. Martin se rend ensuite à Porto-Novo et à Tranquebar.

Il y avait plusieurs personnes venues avec moi que nous avions ordre de faire subsister ; je n'avais emporté que 60 pagodes, le sieur de Lespinay avait 20 à 25 louis et c'était là tout notre fond pour faire réussir les entreprises dont j'étais chargé : je crus que le plus expédient pour lors était d'aller trouver le seigneur Chircam pour traiter avec lui pour les sommes que j'avais ordre de tirer de Surate mais encore pour voir s'il n'y aurait rien à faire pour des levées de troupes ; j'appris que ce

seigneur était à Valgondepour, à 35 ou 40 lieues de Pondichéry, je fis chercher des commodités pour y aller et cependant je donnai avis au sieur Véron de mon arrivée, afin qu'il préparât toutes choses pour mettre la frégate la *Diligente* à l'eau.

Je partis le 17, et Antoine Cattel avec moi, pour aller trouver le seigneur Chircam. Le pays par où nous passâmes est fort beau, bien cultivé, le riz en abondance dans les bas où y a de l'eau et des plants de coton sur les hauteurs. Nous traversâmes le 19 par plusieurs ruines, on nous dit qu'il y avait eu autrefois une ville considérable qui avait eu 4 à 5 lieues de tour, il paraissait aussi par les débris de ce lieu qu'il avait été célèbre autrefois ; on nous fit des contes fabuleux d'un puits qui est à une lieue de là, où l'on dit qu'il y a quantité d'or dedans, gardé par des démons qui empêchent qu'on en puisse rien tirer.

Nous arrivâmes le 21 sur les onze heures du matin à Valgondepour, séjour du seigneur Chircam, je l'envoyai avertir de notre arrivée, que j'étais envoyé de San Thomé par le général de notre nation pour lui communiquer des affaires d'importance ; il nous marqua la visite à 3 heures après midi, nous nous y rendîmes, il nous reçut des mieux ; après la lecture des lettres de M. de la Haye et de M. Baron, il s'offrit à nous servir en tout ce qu'il pourrait, il parut fort animé contre les Hollandais, dans la conversation il nous dit qu'ils avaient écrit contre lui aux Rois de Visiapour et de Golconde, il nous fit connaître qu'il ne perdrait pas les occasions de leur nuire, s'il les rencontrait. Il nous congédia après pour nous aller reposer, remettant au lendemain de traiter d'affaires ; il nous fit servir à souper de sa table.

J'écrivis toute la nuit en France, à Surate et à la côte de Malabar. Nous retournâmes sur les trois heures de relevée du 22 chez Chircam, où nous lui parlâmes de l'argent que nous avions à Surate, je le priai de nous donner des voies de le tirer de là et cependant de nous faire avancer 1.000 pagodes, il nous promit l'un et l'autre, après quoi nous fûmes dehors à la promenade avec lui. Il y a apparence qu'il avait donné un ordre aux troupes qui étaient près de lui de s'assembler dans une

plaine où nous mîmes pied à terre, il y avait 400 cavaliers mais mal montés, environ 1.000 fantassins et 5 éléphants de combat ; après un espèce de combat et d'exercice à leur mode, il nous congédia et nous fit servir à souper.

Nous eûmes une grande conférence le 24 avec Chircam sur les affaires que nous avions à traiter avec lui ; il nous dit que le change de Valgondepour était de 5 pour cent ; après bien des contestations, je me remis à payer suivant la coutume, dont il se contenta, je tirai ensuite les lettres de change sur le commis du trésorier de leur armée et sur les marchands du comptoir, suivant les ordres que j'avais, payables à lui-même ; je le priai aussi de nous donner des exprès de sa main pour envoyer à la côte de Malabar et à Goa, ce qu'il fit ; les paquets fermés, je lui remis le tout entre les mains. Je l'entretins après sur un secours de troupes pour faire lever le siège de San Thomé, ce qu'il me promit, mais moyennant du fonds, pour ce qu'il ne pouvait pas faire des avances de lui même pour des levées ; il me montra que deux capitaines de cavalerie qui avaient servi le naïque de Maduré, et qui s'en étaient retirés pour quelque mécontentement qu'ils avaient eu, ils avaient 100 ou 120 cavaliers, avec eux, braves gens ; il m'assura qu'il les ferait subsister jusqu'à ce qu'il eût touché le fonds qui lui devait être payé à Surate, pour les employer après au secours que je lui demandais ; les exprès furent expédiés le même jour.

Un brahme qui m'avait connu à Masulipatam où il avait été envoyé par Chircam, me vint trouver assez surpris de me voir là ; après quelque conversation que nous eûmes ensemble, il fut trouver son maître à qui il parla de moi, Chircam m'envoya prier ensuite d'aller dîner avec lui ; après le repas, nous eûmes une grande contestation ensemble sur les 1.000 pagodes que je lui demandais d'avancer, à quoi il avait pourtant consenti, mais en payant 3 % par mois d'intérêt que les gens des Indes servent, moyennant qu'ils y trouvent leur compte et leur sûreté ; tout ce que je pus représenter ne servit de rien, il fallut passer par là, pour ce que nous avions besoin d'argent et qu'il n'y avait point d'autre voie d'en avoir.

J'écrivis toute la nuit à M. de la Haye et à M. Baron, je les informai de ce que j'avais fait jusque là, j'envoyai des lettres au sieur de Lespinay. Je fus prendre congé le 25 au matin du seigneur Chircam, il nous retint à déjeuner, il me fit présent en le quittant d'un petit cheval du pays et de trois pièces d'étoffe, après quoi je partis avec le sieur Cattel pour Porto Novo.

Nous couchâmes le 26 dans une grande peuplade nommée Trimoulon, ce lieu a été célèbre autrefois, on y voit quantité de ruines de pagodes et d'étangs dont les restes témoignent que cette peuplade a été considérable. Nous nous arrêtâmes le 27 dans une belle aldée nommée Bomiégirpatnam, c'est un grand lieu de manufactures de diverses sortes de toiles, les blanchissages beaux à cause d'une rivière qui y passe ; il y a une petite forteresse à la mode du pays, cette aldée est de Chircam. Nous en partîmes sur les quatre heures du soir et arrivâmes à Porto Novo qui n'en est qu'à trois lieues sur les 7 heures. Je trouvai le sieur Véron, capitaine de la frégate la *Diligente*, nous conférâmes ensemble sur les moyens de mettre ce bâtiment à l'eau.

Nous envoyâmes sonder le 28 sur la barre ; on nous rapporta qu'il n'y avait que cinq pieds d'eau à haute mer, nous résolûmes de faire donner un coroy au vaisseau dont il avait besoin, on prépara les choses nécessaires pour cette réparation. Le sieur Véron m'ayant représenté qu'il avait besoin d'agrès pour le vaisseau, qu'on n'en pouvait trouver à Porto Novo et qu'il y en avait à Tranquebar du navire le *Bayonnais*, je me résolus d'y faire un voyage pour tirer de là ce que nous avions besoin, ainsi que pour y exécuter les ordres que j'avais.

Les événements de San Thomé du 13 au 31 janvier. Désertions constantes.

Je partis le 1er février pour aller à Tranquebar, j'ai cru avant que de passer outre à l'exécution des ordres dont j'étais porteur, qu'il est à propos de rapporter à la fin de chaque mois la suite des affaires de San Thomé. Le 4, le lendemain de

notre départ, M. de la Haye écrivit un mot de lettre au sieur Pavillon, il lui renvoya les deux soldats allemands qui avaient été pris sur le masuri, il lui fit dire aussi qu'il pouvait envoyer quérir un caporal des leurs blessé, c'est celui qui fut amené à la ville le jour que M. de Rebrey fut tué malheureusement, il demanda aussi la liberté de faire passer à Madras quelques femmes et enfants qui étaient dans la ville qui demandaient à y aller. Le sieur Pavillon écrivit une lettre de remerciement à notre général, il envoya prendre le caporal blessé et laissa le passage libre pour ceux qui voulurent passer à Madras où l'on envoya le même jour le reste des gens mutilés dans la place.

Deux officiers, l'un nommé Tomassin lieutenant d'infanterie, et l'autre Houdry lieutenant sur le houcre du roi le *Guillot*, désertèrent le 15 en plein jour. Un des gardes magasins, qui servait dans San Thomé et qui les vit partir, en fut avertir M. de la Haye qui monta aussitôt à cheval et y fit monter de ses gardes pour aller après. On les poursuivit, Tomassin qui marchait le premier et qui avait bonnes jambes fut néanmoins coupé par un brigadier des gardes qui lui dit de demeurer, mais comme il savait qu'il n'y avait point de quartier pour lui, il présenta la bouche de son fusil au brigadier et lui dit qu'il le coucherait bas s'il s'avançait, il gagnait toujours du chemin en le tenant en joue, le brigadier n'osa pousser sur lui, ce qui lui facilita de passer un petit pont et de se jeter dans un corps de garde avancé des Hollandais ; Houdry fut arrêté et amené à la ville où l'on arrêta aussi un garde magasin des poudres et autres munitions, il fut accusé d'avoir eu connaissance depuis plusieurs jours du dessein de ces deux déserteurs mais encore d'avoir intelligence avec les ennemis ; ils furent mis au cachot et ordre au major de les interroger et de faire leur procès. Les matelots furent divisés en cinq escouades et des officiers de marine posés à la tête de chacune.

Le conseil extraordinaire fut assemblé le 16 pour juger le lieutenant et le garde magasin ; il y eut trois voix à la mort et le reste à la prison perpétuelle, le général ne voulut point donner sa voix. Ces deux hommes qu'on avait amenés furent reconduits au cachot les fers aux pieds. On tira quelques

coups de canon sur de la cavalerie qui parut dans la plaine ; sur les 10 heures du soir, il déserta trois canonniers et un soldat français et trois soldats portugais qui avaient pris parti dans les troupes.

M. de la Haye fit assembler la garnison sur la place le 17 où après avoir remontré l'engagement où l'on était tous de tenir ferme pour le service du Roi et exhorter un chacun de faire son devoir, il offrit après de faire ouvrir les portes à ceux qui voudraient se retirer ; il y eut neuf soldats portugais ou topases qui demandèrent leur congé ; on le leur accorda, ces gens sortirent sur le champ.

Le général fut à la découverte dans la plaine avec quelques détachements. On vit sortir un peu après un escadron de cavalerie more de leur camp, on tira aussitôt un coup de canon de la place, c'était le signal qu'on devait faire si l'on voyait des troupes des ennemis en campagne. Nos gens rentrèrent après dans la place, un matelot resta derrière en se retirant et déserta après.

On rompit le 19 les cases qui étaient dans le village dont on apporta le bois dans la place, on commençait à en manquer.

On commença à distribuer du pain de munition le 20, il pesait une demi livre, chaque soldat en avait un, un quarteron de riz et de la viande.

M. de la Haye fit encore assembler la garnison sur la place le 21 ; il remontra encore l'engagement qu'un chacun avait de tenir ferme et invita chacun à faire son devoir. Toutes ces remontrances ne servaient de rien à ceux qui avaient déjà formé le dessein de déserter ; il déserta encore trois soldats la nuit du 21 au 22. Notre général ne sachant point de remède pour empêcher ces lâches de quitter, écrivit au sieur Pavillon, commandant des Hollandais, il lui remontra que ne pouvant point douter que la Hollande ne fût entièrement soumise au Roi à présent, qu'il le chargeait de retenir tous les déserteurs qui tomberaient entre ses mains pour les remettre suivant les ordres qu'il recevait de ses supérieurs qui ne tarderaient pas apparemment et qu'il le ferait répondre de sa conduite à cet égard. Un garde fut chargé de porter ces lettres au sieur Pavil-

lon qui le renvoya en lui disant qu'il n'avait point de réponse à y faire.

M. de la Haye fit poster le 23 deux de ses gardes hors de la place pour veiller aux déserteurs, cette précaution devait être continuée toutes les nuits.

Un Hollandais, qui se disait brigadier et dans un poste avancé, se sauva de leur camp à cheval dans la place. M. de la Haye l'entretint plus de deux heures et voyant qu'il n'était pas assuré dans ses réponses, il le remit à un de ses gardes avec ordre de l'observer. Les Hollandais firent le 24, plusieurs décharges de canon et de mousqueterie dans leur camp ; on n'en put pas apprendre la raison. On reçut le même jour des lettres de Pondichéry de l'arrivée du sieur Martin et de son départ de là pour aller négocier avec Chircam. Le sieur de Lespinay donnait avis avoir reçu un gros paquet, qu'il n'avait pu l'envoyer pour ce que les exprès n'avaient pas voulu s'en charger par la crainte d'être surpris des ennemis ; il y allait de la vie lorsqu'on les trouvait chargés de lettres.

On répondit le 25 au sieur de Lespinay à qui l'on donna ordre d'ouvrir le paquet, de voir de qui il était, d'ouvrir toutes les lettres et, s'il y avait quelque chose d'important dedans, de faire des extraits et de l'écrire en chiffre ; on réitérait les ordres de faire partir la *Diligente*.

On fit revue générale des troupes le 28, le général à son ordinaire fut à la découverte dans la plaine.

Les navires hollandais ont fait plusieurs manœuvres depuis deux jours. Comme on pouvait craindre, étant trois vaisseaux, qu'ils ne vinssent attaquer le *Breton* qui était seul, M. de la Haye envoya un renfort de matelots et des officiers et ordre au chevalier de Maisonneuve d'être toujours sur ses gardes.

Les soldats se plaignirent de n'avoir pas reçu le dernier prêt et il n'était pas aussi au pouvoir du trésorier de les payer, n'y ayant plus d'argent en caisse. M. de la Haye, averti de ces plaintes, fit assembler les soldats le 30 sur la place d'armes où il leur remontra qu'on était à court d'argent, qu'on en attendait et qu'il les assurait qu'ils ne perdraient rien de ce qui leur était dû, cependant, s'ils en voulaient avoir absolument,

qu'ils le déclarassent et qu'il ferait fondre sa vaisselle d'argent pour les payer. La garnison se satisfit de cette offre. On ne peut pas assez représenter la peine de ce général à contenter la soldatesque ; il y avait des officiers qui ne lui en donnaient pas moins, quoiqu'ils lui eussent tous l'obligation de leur élévation et quelques uns d'entre eux qui avaient servi longtemps en France avant que de parvenir à l'emploi dont ils étaient gratifiés et où ils ont été maintenus encore depuis sa recommandation. Il y eut du désordre au navire le *Breton*, l'écrivain descendit à terre le 31 et fit ses plaintes au général d'avoir été maltraité par l'équipage ; on envoya des ordres au capitaine d'en connaître et de faire justice. Je retourne à ce qui m'arriva dans l'exécution de mes ordres.

Fr. Martin à Tranquebar. Ses difficultés avec le gouverneur danois, ami des Hollandais. Impossibilité de trouver des renforts pour San Thomé.

Je partis le 1er février pour Tranquebar, ainsi que je l'ai remarqué. Nous couchâmes la nuit à Chalembron, [Chilambaram] autrement les Quatre Pagodes, sur les cartes, et qui servent de balises aux vaisseaux qui abordent à la côte ; ces quatre pagodes sont quatre formes de tours en pointe élevée qui paraissent de loin. Chalembron est une grande peuplade, on a fait une espèce de forteresse de l'enceinte de ces pagodes.

Nous passâmes le 2 par une grande aldée nommée Chaly [Sialy] où il y a des pagodes très belles ; on a de la peine sur cette route à cause des péages qu'on fait payer aux voyageurs. Nous nous en tirâmes le mieux que nous pûmes, nous entrâmes à 5 heures du soir dans Tranquebar. Je trouvai le gouverneur qui se promenait dans les rues, à qui je remis la lettre que j'avais de M. de la Haye, il me reçut fort froidement et me dit qu'il me parlerait le lendemain.

Je trouvai à Tranquebar le lieutenant du *Saint-Jean de Bayonne*, l'écrivain du fond de cale et 10 matelots restés de l'équipage ; je leur fis connaître les ordres que j'avais du général, ils se disposèrent tous à y obéir.

Je fus deux fois le lendemain pour voir le gouverneur, la seconde fois était sur les huit heures du matin, on me dit qu'il reposait, j'y renvoyai une troisième fois pour voir s'il était visible, j'eus pour réponse qu'il visitait des porcelaines et qu'il ne pouvait me parler que le lendemain, je ne me rebutai point, je renvoyai sur le champ lui dire que j'étais pressé et que je le priais de me donner audience, il reçut à la fin et me dit de l'aller trouver à la forteresse. J'y fus reçu fort cavalièrement, il me fit des plaintes d'abord que M. de la Haye leur avait arrêté une barque de riz dont on n'avait pas payé la moitié, il me montra aussi des lettres qu'il en avait reçues et dont les termes étaient un peu forts, j'essuyai la mauvaise humeur de ce gouverneur, j'entrai en matière après sur les ordres que j'avais, il me refusa d'abord de laisser emporter des agrès, me disant qu'il voulait être payé de ce qu'il avait avancé avant que de permettre qu'on enlevât aucune chose ; je lui répondis qu'il était juste, que je lui demandais quelques jours pour y satisfaire, que ce que je désirais embarquer n'était pas d'importance et qu'il lui restait des effets en main trois fois au delà de ce qui lui était dû, il consentit à la fin et me permit d'aller visiter les agrès et de faire mettre à part ce que j'avais besoin. Ce gouverneur était Emile Jacob, qu'on me dit avoir été autrefois capitaine des gardes du Roi de Danemark, homme fort intéressé, il était secondé par un Jean Heindriex, qui avait été sous marchand dans la Compagnie de Hollande et tous deux grands ennemis de notre nation. Je le reconnus par l'entretien qu'ils avaient ensemble en hollandais, qu'ils croyaient que je n'entendais pas, je parlais français au gouverneur qui en savait quelque chose.

Le gouverneur m'avait prié d'aller diner avec lui le 4 ; j'y fus avec Antoine Cattel que j'avais mené avec moi, le dîner fut servi fort frugalement et la conversation piquante ; nous ne fîmes rien ce jour là, à cause du dimanche.

Je fis mettre les agrès dehors pour les visiter, ils étaient en bon état ; je fis mettre à part ce qui était nécessaire pour la frégate la *Diligente* et renfermer le reste dans les magasins. Je fus voir aussi les débris du navire qu'on avait mis à part ; les mâts, les canons, tout était en bon état. J'eus un différend avec le gouverneur sur ce que j'avais payé les coolies ou portefaix qui avaient travaillé aux agrès, la raison c'est que je ne leur donnais qu'un quart de fanon à chacun, c'est une monnaie du pays dont ils étaient contents, — et par les comptes qu'il produisait des avances qu'il avait faites, il mettait les coolies à un fanon chacun.

J'arrêtai deux masuris ou bateaux du pays pour charger les agrès qui devaient servir à la frégate la *Diligente*.

Je reçus le même jour des lettres des Français prisonniers à Negapatam, du houcre de la Compagnie qui avait échoué sur les côtes de Maduré, ils me marquaient avoir été interrogés plusieurs fois par le gouverneur sur l'état de San Thomé. Ils me demandaient assistance, en ayant besoin, par la misère où ils étaient.

Un officier de la garnison me vint donner avis à minuit que le gouverneur avait fait ouvrir une fausse porte sur les dix heures du soir par où il avait fait passer un exprès avec des lettres pour le gouverneur de Negapatam, je soupçonnais que nous avions bonne part à cette expédition.

Le 6, sur les 10 heures du matin, une barque armée à Negapatam vint mouiller à la rade de Tranquebar ; je connus par là les intentions du gouverneur, je reçus en même temps des lettres de Porto Novo où l'on me donnait avis qu'un petit navire hollandais avait mouillé devant pour empêcher qu'on ne fît sortir la frégate la *Diligente* et qu'un houcre armé aussi était mouillé devant Tevenapatam pour empêcher le passage des barques que nous enverrions. Il n'y eut plu à penser pour nous à faire charger les agrès, je les fis remettre dans les magasins d'où je les avais fait tirer.

Je fus prendre le 7 congé du gouverneur ; je le priai d'envoyer les agrès que nous devions faire embarquer par les vaisseaux ou autres bâtiments qu'il enverrait à Porto Novo et il y avait souvent des occasions ; il me refusa nettement, je ne pus pas m'empêcher après de me plaindre de sa conduite, nous nous piquâmes dans l'entretien et comme je lui répondais aussi fortement qu'il me parlait, il me menaça de me faire

arrêter ; je m'en moquai et lui dis qu'il n'oserait ; la conversation s'adoucit sur la fin, en nous séparant, il me dit d'être sur nos gardes et que les Hollandais me pourraient jouer un tour dans la route ; je le remerciai de son avis en le quittant.

Pendant mon séjour à Tranquebar je m'informai de la conduite du capitaine du navire le *Saint-Jean de Bayonne*, elle fut blâmée généralement par tous les officiers de la garnison, on m'assura qu'il aurait pu retourner à San Thomé pendant les deux jours de vent du sud qu'il avait fait, il était accusé aussi d'avoir débauché du service les gens qu'il avait amenés avec lui et d'avoir tâché de porter le reste de l'équipage à déserter plutôt que de retourner sous le commandement du général.

Tranquebar est une place qui appartient au Roi de Danemark, bâtie sur les terres du Naïque de Tanjaour [Tanjore], l'enceinte de la peuplade avait été faite nouvellement et flanquée de 9 bastions ; je n'ai pas pu reconnaître la longueur des courtines et si elle sont régulières. Dans l'enceinte de la peuplade, sur le bord de la mer, il y a une petite forteresse de quatre bastions avec des fossés autour et de l'eau dedans, à l'exception du côté de la mer ; l'ouvrage n'est pas considérable, mais c'est assez pour se défendre contre les gens du pays ; une belle place devant, remplie de grands arbres qui y font un bel ombrage. La ville est gaie et le séjour commode, la garnison était composée de 50 à 60 Danois, de soldats topases mêlés parmi et de quelques lascarins ; la ville est peuplée de Portugais, Mores et Gentils, qui y font leur commerce mais en payant de grands droits et fort maltraités des gouverneurs, suivant qu'ils sont plus ou moins intéressés. Il y a un quart de lieue de plaine autour de la ville du côté de la terre où il ne s'élève pas une petite butte ; on y découvre de loin.

Je partis de Tranquebar le 7 après-midi ; j'emmenai avec moi le reste de l'équipage du navire le *Saint-Jean de Bayonne*. Nous fûmes sur le point en route d'en venir aux prises avec les gens qui lèvent les droits, on nous demandait 10 pagodes pour nous laisser sortir d'un village où nous reposâmes le 8, nous nous mîmes en état d'ouvrir le passage de force ; ces gens

s'adoucirent, ils m'apportèrent un présent de fruits que je leur payai d'un écu, dont ils furent forts contents. Nous arrivâmes le 9 à Porto Novo. La frégate la *Diligente* était prête à mettre à l'eau, deux raisons nous empêchèrent d'y faire tirer ce bâtiment, la première qu'il n'y avait pas assez d'eau sur la barre pour sortir et l'autre le navire hollandais qui s'y serait opposé. J'envoyai là dessus Antoine Cattel parler à l'avaldar ou gouverneur du lieu, pour s'informer s'il ne savait point le dessein qui avait porté le navire hollandais à venir mouiller devant la barre, il répondit qu'il y avait envoyé et que le capitaine avait répondu qu'il était là expressément pour traverser leurs ennemis.

J'écrivis au sieur de Lespinay qu'il était à propos de faire mettre en état la barque qui était à Pondichéry. J'écrivis à San Thomé le 10 et j'informai M. de la Haye de l'état des affaires, ainsi que des obstacles que nous trouvions à l'exécution de ses ordres. J'appris par des lettres que je reçus de Negapatan, que le déserteur Tomassin qui était arrivé avec un autre déserteur avait publié qu'il n'y avait pas pour deux mois de vivres dans San Tomé lorsqu'il l'avait quitté et que M. de la Haye n'avait plus de ressources, qu'on avait envoyé des exprès à Ceylan pour donner cette nouvelle à l'amiral Reyclof.

Je reçus le 11 des lettres de Pondichéry ; on me donnait avis qu'un houcre hollandais était venu mouiller devant pour nous empêcher de mettre la barque à l'eau, opposition partout.

Deux Anglais se sauvèrent le 13 du navire hollandais sur une petite chaloupe qu'ils enlevèrent la nuit, ils nous dirent qu'il y avait 38 hommes sur ce vaisseau.

J'écrivis à M. de la Haye et lui marquai les oppositions que nous trouvions à lui donner du secours, j'en reçus des lettres le 14 où il nous pressait de faire mettre la *Diligente* à l'eau et nous pressait de lui envoyer de l'assistance.

J'écrivis au Naïque de Maduré en lui envoyant la lettre de notre général, il n'y avait aucune apparence de tirer du secours de là, mais j'exécutais mes ordres, je partis après pour Pondichéry où j'arrivai le même jour la nuit.

Nous consultâmes, le sieur de Lespinay, Antoine Cattel et

moi, sur ce que nous pouvions faire dans les conjonctures aussi fâcheuses que celles où nous étions ; nous prîmes enfin la résolution d'envoyer à Gingy pour apprendre si je serais bien reçu à traiter avec le Duc pour les secours de San Thomé. Nous fîmes partir pour ce voyage un brahme, Narsingaran, homme d'épée qui avait servi dans San Thomé et qui était de Gingy ; nous prîmes aussi la résolution de lever des lascarins suivant les ordres que nous en avions, des gens furent dépêchés dans la terre pour aller faire ces levées. Antoine Cattel partit le 17 pour aller à Valgondepour porter à Chircam les duplicata des lettres et des ordres envoyés à Surate.

Les empêchements que nous avions partout à envoyer du secours à San Thomé nous donnaient assez de chagrin, cependant après avoir envisagé tout ce qu'on pouvait faire pour jeter des vivres dans cette place, je considérai qu'il y avait à Goudelour beaucoup de barques qu'on chargeait de riz pour le Sud, qui venaient mouiller ordinairement le soir devant Porto Novo, d'où elles se servaient du vent de terre qu'il faisait la nuit pour se mettre au large pour doubler la pointe de Coléron qui est au sud et qui s'avance beaucoup en mer, et faire de là leur bordée à terre ; je crus qu'il serait facile de se saisir de quelques unes de ces barques moyennant les précautions qu'on pourrait prendre, mais comme il les fallait enlever à la rade de Porto Novo qui appartient au duc de Gingy, il y avait à craindre que ce prince ne se choquât de cette action. J'en écrivis à M. de la Haye, je m'étendis sur toutes les conséquences de cette entreprise, que c'était là notre dernière ressource mais que nous n'entreprendrions rien sans ordres.

Nous reçûmes des lettres de M. de la Haye le 18, on pressait toujours pour du secours mais point de voies pour en envoyer, nous y répondîmes sur le champ. On nous donna avis le 20 que les Hollandais avaient envoyé à Gingy pour traiter avec le duc afin de nous enlever de Pondichéry.

On nous donna encore avis le 22 que le chef des Hollandais du comptoir de Tevenapatan était allé trouver Chircam pour e divertir de nous assister.

Nous continuions la levée des lascarins.

Le sieur de Lespinay fut à Porto Novo le 24 pour voir si il n'y aurait rien à faire pour le service. Antoine Cattel retourna le même jour d'auprès de Chircam à qui il avait remis nos lettres ; ce seigneur témoignait d'être toujours dans le dessein de nous servir, il rencontra en chemin le chef des Hollandais du comptoir de Tevenapatam qui allait le trouver pour les raisons que j'ai marquées, il ne fit rien autre chose dans son voyage. Chircam demeura ferme à attendre les nouvelles du payement des lettres de change. Le navire hollandais mouillé devant Pondichéry levait l'ancre toutes les fois qu'il venait des bâtiments au large pour les aller reconnaître, ce vaisseau semblait avoir des ailes et gouvernait comme un oiseau ; on ne peut pas voir un meilleur voilier, c'était une prise sur les Anglais.

Le sieur de Lespinay retourna de Porto Novo sans avoir vu jour à rien. Les Hollandais y avaient envoyé des présents à l'avaldar, qui le gagnèrent, ce qui leur permit de s'opposer à ce que nous voudrions entreprendre.

Les événements de San Thomé pendant le mois de février. — L'argent et les vivres diminuent.

Je reviens à ce qui s'est passé à San Thomé pendant le mois de février.

Six matelots et trois soldats de la garnison tuèrent trois chevaux la nuit du 1er février qu'ils salèrent, ils furent découverts et envoyés en arrêt au navire le *Breton.* Une petite flûte ou houcre hollandaise mouilla proche leurs trois navires, elle venait du Nord et déchargea quelque chose dans le navire amiral, elle mit à la voile le 2 pour le sud et un peu après un des vaisseaux hollandais, le plus petit des trois, fit la même route.

On reçut le 3 des lettres de Surate par voie de Madras où l'on confirmait la réduction entière de la Hollande. M. de la Haye envoya les gazettes imprimées et à la main au gouverneur de Madras afin qu'il vit ces nouvelles.

On fit le 4 revue générale de la garnison, les ennemis tirèrent

quelques volées de canon sur la place, on leur riposta de même. Le général sortit le 5, fut à la découverte vers le camp des Mores, les ennemis étaient fort tranquilles, on donna avis à Pondichéry du départ du petit navire hollandais.

On fit faire l'exercice le 6 à toute la soldatesque, les deux navires hollandais vinrent mouiller à l'est du navire le *Breton*, on eut avis aussi qu'on y avait fait embarquer 200 hommes dessus, ce qui fit croire à M. de la Haye qu'ils avaient dessein d'attaquer notre navire, le chevalier de Maisonneuve qui était à terre fut commandé d'aller à bord.

On lut publiquement sur la place des lettres qu'on avait reçues de Masulipatan et de Golconde où l'on assurait que le secours de France était proche, la garnison [était] rebutée si souvent de nouvelles de même qu'on n'y donnait plus de créance, cependant il fallait chercher des voies de l'amuser.

On écrivit le même jour au sieur Destremau de tâcher à traiter la paix avec le Roi de Golconde ou avec ses ministres, on lui remettait l'affaire en main pour en user ainsi qu'il le trouverait à propos, c'était attendre bien tard à y penser. Il est déserté le soir trois matelots.

On fit encore une remontrance aux soldats sur l'obligation qu'ils avaient de faire leur devoir, on leur partagea après trois paniers pleins de poissons qu'on avait pêchés. Le vent du sud commença à souffler, ce qui fit espérer qu'on recevrait bientôt du secours de Pondichéry, on mit un soldat au cachot, accusé d'avoir volé ses camarades.

Un Père Jésuite portugais qui avait resté toujours à San Thomé depuis que nous y étions entrés, demanda à M. de la Haye de passer à Madras pour y pouvoir faire le carême ; il y fut conduit la nuit dans une chaloupe.

Un soldat portugais fut désarmé et mis au cachot le 11 pour s'être plaint de la nourriture, on fit descendre à terre du bord du navire le *Breton* les neuf hommes que l'on y avait mis en arrêt pour avoir tué les chevaux ; après une réprimande qu'on leur fit, on leur redonna des armes.

Les gens de la terre apportèrent en cachette du riz dans la place.

Les soldats se plaignirent hautement à la place le 13 de la nourriture, quoiqu'ils eussent chaque jour un pain d'une demi livre, un quarteron de riz, un coup d'eau de vie le matin, trois livres de viande fraîche et un livre de lard par semaine ; le général leur représenta que des gens raisonnables devaient vivre de cela, il les exhorta encore de faire leur devoir et à prendre patience ; quelques uns dans le corps s'écrièrent que, pendant qu'ils étaient en garde sur les bastions, qu'il y avait de leurs camarades qui les volaient, dont un était au cachot et qu'on en faisait point justice. M. de la Haye fut obligé de faire venir ce misérable et d'assembler le Conseil ; il fut jugé à être passé par les armes, ce qui fut exécuté sur le champ ; quoique cet homme fut de mauvaise vie, il aurait peut-être paré ce mauvais coup, sans la crierie des soldats ; on peut dire que ce fut une victime qu'on leur immola pour les apaiser.

On continua d'écrire à Pondichéry de faire partir la barque et la frégate la *Diligente*. M. de la Haye fut à la découverte. Le 15, on reçut des lettres de Golconde où l'on donnait avis qu'on voyait beaucoup d'apparence de faire la paix, le sieur Destremau assurait qu'il ne perdait point de temps.

Deux soldats se battirent en duel, l'un fut tué sur le champ et l'autre blessé à mort. Un garde trouva une lettre le 16 qu'il remit à M. de la Haye, on ne put connaître de qui elle était écrite, c'était des menaces dedans, si l'on n'augmentait [pas] les rations de la garnison, qu'il y avait 127 soldats qui déserteraient avant la fin du mois. On se plaignait aussi que la plupart des officiers ne couchaient point au bivouac, qu'on ne faisait que trois rondes la nuit et d'autres choses de même ; on ne trouva pas à propos de garder cette lettre.

Le général fut à la découverte dans la plaine avec quelques détachements, les Hollandais tirèrent 30 coups de canon dans la place dont un boulet démonta une petite pièce qui était sur la porte Royale. Une barque arrivée depuis trois jours aux navires hollandais mit à la voile le matin, poussa au large à la découverte et revint le soir mouiller proche des vaisseaux.

On fit une revue générale de la garnison le 8. M. de la Haye écrivit le même jour au sieur Deltor de lui donner avis de l'état

du camp des ennemis, du nombre de leur infanterie et cavalerie, les noms des généraux, les lieux de leurs campements, si leur camp est fermé partout, les lieux où il posent les gardes les nuits pour empêcher l'entrée des vivres et enfin tout ce qui regarde l'état des Mores, pour pouvoir prendre des mesures ; l'argent et les vivres manquaient.

Les ordres furent donnés aux troupes le 19 de se tenir prêtes pour une entreprise qu'on avait destinée pour la nuit ; les détachements faits sur les 8 heures du soir à la place, M. de la Haye sortit à la tête de 300 hommes, on fut passer une petite rivière du côté du sud dans deux chaloupes qu'on avait donné ordre d'y tenir, les troupes marchèrent en corps environ 2 lieues jusqu'à des champs de riz prêts à couper. Une partie de la soldatesque fut mise en bataille pendant que l'autre coupait les épis qu'on mettait dans des sacs qu'on avait fait apporter ; on fut occupé à cette espèce de récolte jusque sur les quatre heures du matin qu'on reprit le chemin de la ville avec 160 sacs pleins de riz. On passa la rivière à gué parce que les chaloupes étaient échouées et l'on rentra dans la place au soleil levé. On mit le riz en sûreté dans un corps de garde jusqu'à nouvel ordre.

On reçut les lettres que j'avais écrites de Tranquebar et de Porto Novo sur la conduite du gouverneur danois et sur l'obstacle que nous trouvions à l'exécution des ordres.

On partagea le 20 la moitié de la récolte de riz aux soldats, l'autre moitié fut mise dans les magasins et l'on continua d'écrire à Pondichéry de faire partir la barque et la *Diligente*, cependant on connaissait bien les obstacles qui s'y opposaient.

Les 21 et 22, M. de la Haye fut à la découverte suivi de quelques cavaliers. Les deux navires hollandais levèrent l'ancre le 23 et furent mouiller au sud du navire le *Breton* à la distance d'environ deux portées de canon.

Il apparut de la cavalerie more dans la plaine le 24, un coup de canon les fit retirer. On continua d'écrire à Pondichéry de faire toutes les diligences pour envoyer du secours ; on reçut le 26 les lettres que j'avais écrites sur la continuation des empêchements que nous trouvions à jeter du secours dans

la place ainsi que sur les voies que j'avais envisagées de faire enlever les barques de riz qui venaient mouiller à Porto Novo et qui faisaient voile de là au sud.

On répondit le 27 aux lettres que j'avais écrites sur l'enlèvement des barques de riz, les vues étaient approuvées ne voyant pas d'autres voies, cependant on s'en remettait à nous de voir si l'enlèvement de ces bâtiments à la rade de Porto Novo qui appartient au duc de Gingy ne nous attirerait point ce prince contre nous, qu'il était avantageux de conserver cet asile d'autant plus qu'on pourrait se saisir de la frégate la *Diligente* pour représailles des barques que nous enlèverions et que l'on se déchargeait sur nous des événements qui pourraient arriver.

On envoya le 28 de l'eau et des vivres au navire le *Breton*. Les deux navires hollandais mirent à la voile et louvièrent [louvoyèrent] bord sur bord, cependant que trois barques qui venaient du sud furent mouiller devant Madras.

M. de la Haye fit partir trois chaloupes sur les huit heures du soir pour aller reconnaître les trois barques qui avaient mouillé devant Madras et ordre, si elles étaient chargées de riz, de s'en saisir et de les amener à San Thomé. L'officier qui y fut visita ces barques qui n'avaient que du bois pour leur charge, il les laissa et retourna à San Thomé ; un soldat déserta.

Fr. Martin va à Gingy demander des secours militaires au rajah.

Je reprends le fil de la relation de ce que nous fîmes à Pondichéry pendant le mois de mars.

Le brahme Narsingaran que j'avais envoyé à Gingy retourna le 1er mars, il nous dit s'être entretenu avec les officiers du duc sur le secours de San Thomé, qu'ils lui avaient dit qu'on pouvait venir traiter avec eux.

Nous apprîmes que les Hollandais continuaient à faire leurs efforts auprès de Chircam pour le porter à nous mettre hors de Pondichéry, ils lui offraient des passeports à ses vaisseaux pour Malacca, Bantam et pour les autres lieux où il voudrait les envoyer, même dans la mer du Sud et le menaçaient, s'il n'en voulait rien faire, de s'opposer à la navigation de ses

navires et de traverser absolument son commerce, ce seigneur résistait toujours.

Le sieur de Lespinay fut le 2 mars à Porto Novo pour voir s'il n'y avait rien à faire. Le navire hollandais leva l'ancre, courut fort au large et retourna mouiller le 3. Nous reçûmes des lettres que M. de la Haye nous écrivait de san Thomé sur l'enlèvement des barques devant Porto Novo. Comme l'ordre n'était pas assez positif et qu'il y avait de la restriction, selon sa coutume, pour être toujours en état d'applaudir ou de blâmer le succès, je récrivis à ce général qu'il n'y avait point présentement d'autres voies de donner du secours à la place et que nous le supplions de s'expliquer nettement, et sans réserve, que nous lui faisions cette ouverture parce que nous n'en avions pas d'autre et qu'il en fallait courir les risques. Cependant le sieur de Lespinay avait ordre en partant de Pondichéry de tenter quelque chose à Porto Novo s'il y en voyait l'occasion sans attendre de réponse ; il retourna le 4 et me dit avoir envoyé des gens la nuit du 2 au 3 avec la chaloupe de la *Diligente* pour se saisir d'une barque qui était en rade, que ces gens firent très mal leur devoir mais peut-être qu'ils n'avaient pas dessein de rentrer à San Thomé, ils échouèrent la chaloupe sur la barre d'où ils eurent bien de la peine à s'en tirer sans pouvoir aller plus avant.

En attendant les réponses des lettres que j'avais écrites à M. de la Haye, je me résolus d'aller à Gingy pour voir si je pourrais traiter quelque chose avec le Prince. Je partis le 5 à cinq heures du soir avec Antoine Cattel et le brahme Narsingaran, nous y arrivâmes le 7, nous campâmes dans une pagode hors de la ville, le brahme y fut pour demander la permission de nous y faire entrer, l'entrée en est fermée aux étrangers à moins qu'il n'y ait des ordres des officiers commis à la garde des portes de les laisser passer. Le brahme Narsingaran nous revint trouver le 8 avec la permission, nous entrâmes dans la première enceinte et fûmes camper sous un couvert de paille bien à l'étroit et à la vue de tous les passants.

Nous fûmes conduits à l'entrée de la nuit chez Sidi Darvez, ministre du duc de Gingy, cet homme, de race cafre noir et les

cheveux crêpus, était néanmoins homme d'esprit, il gouvernait l'État de son maître avec réputation. Après les premières civilités en l'abordant, nous lui dîmes que nous avions une lettre de notre général pour le prince, il nous dit de lui remettre et que c'était la coutume, parce que toutes les affaires passaient par ses mains ; nous en fîmes difficulté d'abord, lui remontrant que nous étions chargés de la rendre entre les mains du duc, cependant il fallut la remettre au ministre ; elle n'était que de civilité et de créance et fut expliquée de même, nous entrâmes après en matière sur le sujet de notre voyage qui était le secours de San Thomé. Sidi Darvez nous répondit que son maître l'entreprendrait et qu'il réussirait, il nous demanda ensuite les conditions sur quoi nous prétendions traiter, j'avoue que nous fûmes assez embarrassés à répondre, quoique nous eussions bien prévu cette demande. Nous n'avions que des ordres généraux et de belles promesses de M. de la Haye, mais après le coup fait, sans avoir la liberté de promettre un sol, quoique l'on sût bien que c'était l'essentiel et qu'on ne fait rien dans les Indes ni ailleurs dans des affaires de cette nature sans argent. Nous éludâmes autant que nous pûmes à répondre sur cet article, nous remettant à voir ce que le ministre demanderait. Nous lui fîmes connaître pourtant que le secours qu'il nous donnerait serait avantageux à son maître, puisque notre général s'engageait après le siège levé de marcher à la tête de ses troupes et de l'assister dans les conquêtes qu'il entreprendrait. Le ministre, qui voulut des assurances plus solides, ne fit pas de conte de ce que nous lui disions ; il nous demanda 50.000 pagodes, qu'il donnerait des assurances à Madras ou partout ailleurs où l'on souhaiterait de personnes solvables, que moyennant cette somme il s'engagerait de faire lever le siège de San Thomé et d'assurer 10 lieues de pays autour ; nous n'eûmes rien à répondre sinon que cette somme était excessive, que nous ne pouvions rien offrir. On passa une heure dans cet entretien, le ministre nous pressant de nous ouvrir et nous de notre côté sur la réserve, il nous congédia ensuite et nous remit au lendemain, il nous dit aussi qu'il avertirait le prince de notre arrivée.

Antoine Cattel eut avis qu'il y avait un Portugais de sa connaissance au service du duc de Gingy, il le fit appeler, cet homme nous vint joindre, nous apprimes de lui et d'un brahme qui nous vint voir ensuite que ce prince était toujours en disette d'argent, les revenus du pays étant fort limités, qu'on ne retirait que ce qu'il fallait pour l'entretien des troupes qui étaient au nombre de 2.000 chevaux bons cavaliers tous bien montés, nous en vîmes quelques uns et il disait la vérité dans ce qu'il en rapportait, mais il ajouta ensuite qu'il n'y avait aucune assurance à traiter avec lui, qu'il y avait quelques jours qu'il avait envoyé à Madras un Portugais renié avec suite pour tâcher à tirer quelque chose des Anglais sous promesse de leur laisser la liberté de se fortifier dans un lieu des dépendances de la province à deux lieues sud de Pondichéry qu'il leur céderait, que ce Portugais avait aussi des lettres pour notre général qu'il devait tâcher de faire passer à San Thomé où il lui offrait du secours mais la véritable instruction [était] pour voir en tirer de l'argent. Nous avions déjà été informés d'une partie de ce qu'on nous disait, ce qui nous confirma d'autant plus d'être sur nos gardes. Nasimamet, c'est le nom du duc de Gingy, était frère de Caves-Kan, ministre de Visiapour, qui gouvernait tout le royaume sous un jeune roi qui n'avait pour lors que six à sept ans.

Nous eûmes encore une grande conversation le 9 au soir avec Sidi Darvez sur le secours de San Thomé ; ce ministre se tint toujours ferme à nous demander 50.000 pagodes, nous nous excusames de ne lui rien offrir ainsi que nous avions fait la veille, à cause de la somme excessive qu'il demandait ; cependant comme il nous pressait de répondre et de dire quelque chose, et il n'y avait pas lieu de s'en défendre davantage, je m'avançai de lui promettre 10.000 pagodes quoique je n'eusse point d'ordres ; il se moqua de cette offre et après avoir encore continué l'entretien, nous nous retirâmes à 10 heures de nuit. Il vint une vingtaine de cavaliers chez lui pour aller de compagnie voir le prince qui faisait une grande fête la nuit au palais ; ces gens étaient tous sortis de Cafres ou Abyssins, noirs extraordinairement et les cheveux crépus, mais tous bien montés et richement mis. Nous fûmes encore chez Sidi Darvez le 10, la conversation fut sur la même matière, enfin pour me tirer d'affaire, je lui dis que j'écrivais à notre général sur l'entretien que nous avions eu ensemble et que je lui donnerais avis de sa réponse. Il me pressa beaucoup d'offrir quelque chose de plus que les 10.000 pagodes, mais je ne crus pas devoir m'engager davantage. Nous lui demandâmes après de pouvoir saluer le prince, ce qu'il nous promit, mais que ce ne pouvait être qu'à l'entrée de la nuit. On nous tint parole, sur les six heures du soir, nous fûmes conduits jusqu'à la grande place du château ; après avoir passé deux ou trois portes, comme il était nuit et que nous ne pouvions pas bien distinguer les objets, je remarquai seulement que cette place était très grande, quantité de petites boutiques autour où l'on vend les denrées nécessaires à la vie, toutes embellies d'ouvrages de stuc, je ne pus pas reconnaître les choses ainsi que je souhaitais ; nous entrâmes après dans le château, nous passâmes huit ou neuf portes avant que d'entrer dans la grande cour, on me montra proche de là une grande maison où il y paraissait avoir plusieurs appartements qu'on me dit être tous bâtis de bois d'ébène, on nous conduisit de là dans une autre cour fort longue et assez large pavée de grandes pierres au fond de laquelle il y avait un grand divan couvert de toute la largeur de la cour et une espèce de lit de repos dessus, élevé de deux pieds où le prince donnait audience. Il entrait dans la cour d'un côté pendant que nous avancions de l'autre, il nous fit monter sur le divan et me fit mettre proche de lui ; après les paroles de civilité de la part de notre général, à quoi il répondit en mêmes termes, il nous assura ensuite qu'il avait entendu faire le récit des belles actions que nous avions faites à San Thomé ; la conversation se passa dans des entretiens de même, ce prince se remettant à son ministre pour les affaires. Il pouvait avoir de trente-cinq à trente-six ans, noir et les cheveux crépus, plongé entièrement dans les voluptés de toutes les manières ; il nous congédia après avoir resté une demi-heure avec lui, il me fit présent de trois pièces d'étoffes ; nous nous retirâmes chez nous sur les neuf heures de nuit.

Nous fûmes prendre congé le 11 de Sidi Darvez, qui nous témoigna beaucoup d'amitié, il nous dit qu'il nous enverrait le soir la lettre du prince pour notre général. Au retour, au lieu où nous étions campés, je reçus une lettre du sieur de Lespinay qui m'écrivait avoir eu avis du sieur Véron, capitaine de la frégate *la Diligente*, que les officiers du gouvernement à Porto Novo avaient fait défense à tous les ouvriers de là de s'employer pour nous et avaient même déclaré qu'ils ne souffriraient pas qu'on mit le navire à l'eau ; ces officiers étaient gagnés par les Hollandais qui leur avaient fait de grands présents, afin qu'ils s'opposassent à ce que nous voudrions faire. Sur cette nouvelle, j'envoyai Antoine Cattel chez le ministre lui faire nos plaintes de cette injustice, il lui répondit qu'il nous enverrait un ordre pour l'avaldar ou gouverneur de Porto Novo afin de faire cesser toutes ces traverses.

Antoine Cattel apprit par une lettre du Portugais renié qui était à Madras, qu'il écrivait à celui que nous avions trouvé à Gingy qu'il avait passé par le camp des Mores et des Hollandais, que plusieurs Français désertaient, que le sieur Pavillon leur offrait parti dans leur troupes, que quelques uns s'engageaient mais que le plus grand nombre passait à Golconde. Ce commandant leur faisait donner à chacun huit pagodes pour leur voyage ; ces déserteurs arrivés dans cette capitale prenaient presque tous parti au service du roi qui leur faisait donner huit, dix et jusqu'à douze pagodes de paye par mois, ainsi que je l'ai rapporté.

L'ordre pour le gouverneur de Porto Novo retardant, je laissai Antoine Cattel à Gingy pour l'attendre ; je partis de cette ville le 12 sur les 11 heures du matin, j'arrivai sur les sept heures du soir à Trivicaré, j'y passai la nuit dans une pagode ruinée et le 13 à Pondichéry à dix heures du matin. Comme j'étais seul, je fis diligence.

Description de Gingy.

La ville de Gingy était célèbre autrefois, elle a été un des séjours des anciens rois de Carnate, dont les gentils content des histoires qui tiennent beaucoup plus de la fable que de la vérité, c'était autrefois l'étape de toutes les provinces voisines et où l'on trouvait de toutes sortes de marchandises d'Europe et des Indes ; il y avait dans ces temps-là quantité de marchands très riches mais depuis que les Mores s'en sont emparés, ils ont forcé ces négociants de quitter à cause des avanies qu'ils leur faisaient chaque jour. La ville était presque dépeuplée, lorsque j'y allai ; cependant l'enceinte était encore de cinq à six lieues de tour, elle renfermait plusieurs montagnes de roches, trois entre les autres dont l'une s'élève en piton, où il y a une forteresse dessus imprenable à toutes les forces des Indes moyennant qu'on y ait des vivres [1]. Il y a aussi des forteresses sur les deux autres montagnes suivant la coutume des gentils de chercher les lieux hauts et s'y fortifier [2]. On voit plusieurs ruines dans le Carnate de ces sortes d'ouvrages que les Mores ont négligé d'entretenir. La ville de Gingy, déserte comme elle était pour lors et remplie de roches et de bois, servait de retraite à beaucoup de bêtes féroces, il y avait plusieurs tigres dedans ; j'ai vu la peau d'un de ces animaux qu'on y avait pris, qui avait onze pieds de roi de la tête à la queue ; il y avait une prodigieuse quantité de singes. Ce que j'y vis de plus particulier, c'est un étang fort creux dans lequel il y a plusieurs crocodiles, la créance du peuple est que ces amphibies sont charmés et qu'ils ne font point de mal ; j'en vis des exemples par des Portugais qui étaient au service du prince qui se baignaient dans cet étang sans aucune crainte, je remarquai même qu'il y avait deux de ces animaux aux deux côtés de l'un de ces Portugais qui nageaient sans que cet homme s'en émut et continuât avec ses camarades à s'ébattre dans l'eau. On m'a dit encore une chose assez particulière des singes, je le mets dans cette relation sur le rapport des gens de foi et de créance. Comme il y en a quantité, ainsi que je l'ai remarqué, on en prend quelquefois avec des lacets ou par d'autres adresses, ces animaux pris et retenus quelques jours n'osent

1. C'est le Raja Ghiri.
2. Krischna et Chandra Dourgan.

plus retourner avec les autres quoi qu'on les laisse en liberté, on en a vu plusieurs de ceux-ci qui voulant rejoindre leurs camarades en ont été déchirés et mis en pièces. Les gens du pays disent que les sauvages les traitent de même parce qu'ils ont perdu leur caste ou leur tribu en restant avec les hommes ; il y a des brahmes qui par un motif de charité pour ces animaux font porter ordinairement sur le midi du riz et des fruits pour leur nourriture, ils les appellent au son d'une clochette et ces singes y sont si bien faits qu'il n'en manque pas un; ils se retirent après avoir mangé. Pour finir sur ce qui touche la ville de Gingy, l'on connait bien par les bâtiments qui y restent entiers ainsi que par les ruines qu'on voit encore dans la ville et dans les dehors, que cette ville a été autrefois une des considérables des Indes, les peuplades qui sont autour en forme de faubourgs sont grandes, vastes et bien peuplées.

Aussitôt mon arrivée à Pondichéry je donnais avis à M. de la Haye de mon voyage et des dispositions que j'y avais trouvées pour donner du secours à San Thomé.

Renforts envoyés à San Thomé en mars avec des barques enlevées par surprise à Porto Novo.

Pendant mon voyage de Gingy, j'avais écrit au sieur Véron de ne pas manquer à faire un coup si les occasions s'en présentaient. Il n'y avait plus à hésiter, nous avions reçu des lettres de M. de la Haye qui nous marquait qu'il était dans la dernière disette et de ne plus rien ménager pour envoyer du secours par amitié, par force, etc. J'avais parlé au maître d'un paros, — c'est une espèce de bâtiment du pays qui était à Porto Novo, — qui m'avait promis de le faire charger de riz sous prétexte de partir à Ceylan et cependant de faire fausse route la nuit et tâcher à gagner San Thomé. Les émissaires des Hollandais soupçonnèrent la chose et firent défendre au gouverneur de Porto Novo au maître du paros de rien charger. Toutes les voies étant donc fermées, nous résolûmes de nous en tenir à la seule qui nous restait, de tâcher à faire enlever des barques ainsi que nous en avions écrit à M. de la Haye. J'étais dans le

dessein d'aller à Porto Novo pour assurer l'action, mais je ne pouvais pas faire un pas sans être suivi d'espions des Hollandais qui faisaient observer jusqu'à la moindre de mes démarches, j'appréhendai que le trop de précaution ne fît perdre le coup, ce qui me fit rester à Pondichéry et écrire encore au sieur Véron de ne pas perdre l'occasion et de conduire les choses ainsi que nous étions convenus.

Sur l'avis qu'on nous donna que les Hollandais étaient extrêmement consternés des nouvelles qu'ils avaient reçues d'Europe depuis peu de jours, nous parlâmes à un homme de la terre qui servait d'interprète à Pondichéry pour tâcher de faire intercepter les lettres qu'on envoyait des comptoirs du sud à leur camp. Cet homme que nous croyons fidèle n'y trouva point de difficulté, il promit de faire la chose; cependant il nous joua un vilain tour, il nous apporta le 15 un paquet très bien fermé et cacheté de plusieurs cachets, je fis venir le sieur de Lespinay, nous [nous] retirâmes ensuite en particulier mais jamais gens n'ont été plus surpris que nous ne le fûmes à l'ouverture, il n'y avait que du papier blanc taillé également aux ciseaux et rien autre chose, nous connûmes bien par là que nous avions été joués. Le sieur de Lespinay s'emporta et voulait absolument tuer l'interprète qui nous avait fait la pièce, je l'apaisai pourtant en lui faisant connaître que, si nous éclations, outre que nous donnerions matière à nous railler, les Hollandais porteraient leurs plaintes à Chircam et au duc de Gingy que nous faisions intercepter leurs paquets sur leurs terres et que cela nous ferait du tort, nous passâmes la chose sans rien dire.

Le sieur Véron nous donna avis le 16 qu'on avait enlevé un paros la nuit du 15 au 16, qui avait fait route ensuite à San Thomé. Les mesures que nous avions prises pour cet enlèvement étaient fort justes, il n'y avait rien de plus facile, la *Diligente* était échouée de l'autre côté de la rivière de Porto Novo, il n'y avait ni maisons, ni habitants de ce côté là, on y ferait passer à l'entrée de la nuit les gens qui devaient servir à l'action. Ces gens s'embarquèrent [en effet] dans la chaloupe de la frégate sur les neuf heures du soir, ils passèrent la barre, furent

au paros où il n'y avait que des gens de la terre et un Hollandais, ils se saisirent de l'équipage qu'ils mirent en sûreté et firent voile aussitôt, cependant que quatre matelots qu'on avait mis de plus dans la chaloupe que ceux qui devaient servir à l'action, la ramenèrent pendant la nuit mouiller proche de la frégate, par là rien ne paraissait. La plus grande difficulté était pour l'arrivée à San Thomé, mais on l'avait prévu ; le commandant dans cette action avait ordre, en faisant voile de Porto Novo, de passer au large de Pondichéry et hors de la vue du bâtiment hollandais qui y était mouillé, parce que ce vaisseau reconnaissait tout ce qui se passait, il fallait prendre encore après les précautions d'éviter Sadraspatam, où les Hollandais avaient ordinairement des quèches, et de venir mouiller la nuit hors de la vue de leurs navires qui étaient devant San Thomé et faire voile sur les deux heures du matin, ranger la côte, la mousson y était propre, et venir mouiller à l'abri du *Breton*. Les choses réussirent aussi de même.

Sur l'après-midi du même jour, nous vîmes un paros fort au large, nous crûmes et il était vrai aussi que c'était la prise qu'on avait faite la nuit. Je ne puis pas représenter assez la crainte où nous étions que le navire hollandais ne le fût reconnaître, cependant, par un bonheur très particulier, ce bâtiment resta à l'ancre. Nous avons appris depuis que le capitaine et les officiers s'étaient régalés du matin et qu'ils étaient à dormir lorsque le paros passa.

L'importance de donner du secours à San Thomé me fit passer par dessus les réflexions que j'avais faites de ne point aller à Porto Novo et, pour les raisons que j'ai déclarées, je fus d'autant plus obligé à ce voyage qu'un officier qu'on destinait pour la première occasion qu'on rencontrerait, faisait un peu le difficile, quoique brave d'ailleurs et bien intentionné. Je crus que je le ramènerais étant sur les lieux, ce qui me fit partir le 18 pour m'y rendre ; je menai avec moi les gens qui devaient servir à l'action. J'arrivai le 19 à Porto Novo, on y parlait bien de l'enlèvement du paros, tout y était tranquille, cependant le gouverneur suspectait toujours que nous ne missions la frégate la *Diligente* à l'eau. L'ordre que nous avions du duc de Gingy,

qu'Antoine Cattel nous avait apporté, n'était point reconnu, les présents font tout envers les officiers et les Hollandais ne s'y épargnaient point ; ces officiers éludaient facilement les ordres de leurs supérieurs.

J'écrivis le 20 à San Thomé, j'y donnai avis de mon arrivée à Porto Novo, où nous n'attendions que l'occasion pour entreprendre quelque chose ; je m'étendis aussi sur l'état des autres affaires.

Je fis partir le 21 Antoine Cattel pour Tranquebar avec des lettres pour deux ou trois Portugais assez aisés qui y étaient, pour leur demander une somme d'argent à emprunter. Je prévoyais pourtant que le voyage serait inutile, les Portugais ne nous voyaient point de bon œil à San Thomé, outre que plusieurs de cette nation ne nous aimaient pas. Cependant, comme j'avais des ordres de notre général de m'adresser à eux, j'aurais été blâmé si je n'avais fait la tentative, j'écrivis par la même occasion à nos prisonniers qui étaient à Negapatan, je me servais pour faire tenir mes lettres d'un esclave de l'un des premiers officiers de là qui voyait facilement nos gens.

Je reçus le 22 des lettres de M. de la Haye, la disette était grande dans la place, il n'y avait plus moyen de résister, on confirmait les ordres de tout entreprendre par argent, par amitié et par force pour donner du secours.

Une champanne vint mouiller à la rade de Porto Novo sur les quatre heures du soir, les drosses furent disposées pour l'enlever la nuit, nos gens passèrent de l'autre côté de la rivière, ils s'embarquèrent sur les huit heures du soir, passèrent la barre, furent à la champanne qui fut reconnue appartenir à Chircam par un passeport que celui qui la commandait avait du sieur de Lespinay, nos gens retournèrent la nuit laissant là le bâtiment qui était pourtant chargé de riz, je blâmai l'officier de ne s'en être pas saisi ; nous aurions satisfait Chircam en lui payant la charge de la champanne, mais encore il était à craindre que quelqu'un de l'équipage ne descendît à terre qui aurait informé les officiers de Porto Novo de ce que nous faisions ; on n'aurait pas pu y revenir après, heureusement il n'en arriva rien, la champanne fit voile au sud.

Nous eûmes avis le 23 de l'arrivée du paros à San Thomé. Une grande barque et un grand bateau vinrent mouiller à la rade sur les quatre heures après-midi, nous disposâmes les choses pour ne point manquer le coup, nous donnâmes un pilote, homme de résolution, à l'officier qui devait commander dans l'action, j'écrivis par là à M. de la Haye, je l'avertis surtout de faire resserrer étroitement les gens du pays qui étaient sur les prises, parce que si quelqu'un d'eux s'échappait, il publierait la chose et il n'y aurait plus rien à tenter après. Nos gens s'embarquèrent sur les neuf heures du soir, une heure après nous entendîmes une décharge de deux fauconneaux et dix ou douze coups de mousquet. Je crus, et il y avait aussi bien de l'apparence de le croire, que nos gens avaient trouvé de la résistance, les plus considérables marchands du lieu étaient pour lors avec le gouverneur, ils furent surpris de cette décharge, cependant on se remit ; un quart après, on en entendit une autre de même, alors on ne douta plus qu'il y eût quelque chose d'extraordinaire, quelques uns des marchands dirent là dessus qu'on avait vu plusieurs Français acheter des denrées au marché et passer de l'autre côté, on fut sur le point d'envoyer à la maison où j'étais resté avec un matelot, cependant après beaucoup d'avis différents, on remit au lendemain d'éclaircir la chose. J'avoue que j'étais assez embarrassé, j'avais pourtant tout disposé pour nous défendre, résolu de périr plutôt que de tomber entre les mains des Mores, enfin, sur les trois heures du matin du 24, le sieur Véron qui avait passé de l'autre côté pour faire embarquer nos gens revint à la maison ; il me dit que l'action avait été exécutée, la barque et le bateau sans aucune résistance et nos gens retournés avec la chaloupe. Il avait été aussi en peine que moi des deux décharges qu'on avait faites dont il ne put rendre raison. Nous sûmes le lendemain qu'un Assein Marcal, un des principaux marchands de Porto Novo, s'était embarqué sur une petite galiotte qui était à lui pour passer à Negapatam, qu'on avait fait une décharge à son embarquement et une autre en mettant à la voile. J'écrivis le même jour à San Thomé et au sieur de Lespinay sur l'action de la nuit.

Les Hollandais se plaignirent à Chircam que nous insultions leurs gens sur ses terres, Chircam pour les satisfaire nous envoya un de ses officiers pour nous prier de vivre en repos et de ne rien entreprendre dans son gouvernement les uns contre les autres ; ces plaintes n'étaient point justes, nous promîmes pourtant que nous ne donnerions point matière de plaintes de notre part mais aussi que nous nous défendrions si l'on nous insultait.

Antoine Cattel retourna le 28 de Tranquebar sans avoir rien fait, nous nous y étions attendus, prévoyant bien que les Portugais ne nous aimaient pas assez pour nous assister. Il m'apporta une lettre de Negapatam où l'on me donnait avis que les Hollandais y avaient fait de grandes réjouissances pour des avantages prétendus qu'ils avaient remportés sur nous en Europe, que dans un feu de joie qu'ils avaient allumé l'on avait apporté deux effigies l'un représentant notre Grand Roi, l'autre le Roi d'Angleterre pour les jeter au feu. On a plusieurs exemples de ces peuples de leur insolence et de leur manquement de respect pour les têtes couronnées contre qui ils sont en guerre, et quoiqu'il y ait apparemment des honnêtes gens parmi eux qui n'approuvent pas ces actions criminelles et qu'on ne les doit attribuer qu'à une tourbe confuse qui n'agit que par passion, les magistrats n'en sont pas moins coupables de souffrir qu'on s'attaque à des têtes sacrées qu'aucune raison ne peut détourner du respect que le reste des hommes leur doit. Le gouverneur de Negapatam ne voulut pourtant pas permettre que l'on exposât la figure qui représentait notre Grand Roi, mais celle du Roi d'Angleterre fut jetée au feu ; cependant un ministre, enragé de ce qu'on avait fait cette réserve, emporté de passion, fit enlever la figure restée qu'il fit porter devant la maison où il y mit le feu.

On vint me donner avis à dix heures du soir du 27 qu'un matelot avait déserté, je crus qu'il avait pris le chemin de Tevenapatam, je montai aussitôt à cheval pour aller après, prévoyant bien que cet homme donnerait avis aux Hollandais de ce que nous avions fait et que cela nous fermerait les voies de pouvoir rien entreprendre davantage, mais quelque dili-

gence que je fisse, cet homme avait passé la rivière de Goudelour deux heures avant de m'y rendre, il fut se jeter dans le comptoir des Hollandais de Tevenapatan qu'il avertit apparemment de ce que nous faisions. Je poursuivis ma route et j'arrivai le soir à Pondichéry. Voilà ce qui nous arriva de plus particulier dans le mois de mars.

Les événements de San Thomé pendant le mois de mars.

Je passe aux affaires de San Thomé pour observer l'ordre de ma relation.

Les vaisseaux hollandais levèrent l'ancre le 1er mars, après avoir louvoyé assez longtemps, ils vinrent mouiller à une portée de canon nord de la place, on tira quelques coups de canon sur ces bâtiments et sur le fortin du pavillon d'où l'on riposta de plus de 60 coups. On fit embarquer le même jour du canon de fonte sur le navire le *Breton*.

Enlèvement aux Hollandais de 23 balles de toile peinte et de 200 sacs de riz.

Une barque parut le 2, fort au large, qui venait du nord et qui faisait voile vers les navires hollandais. M. de la Haye crut qu'on pouvait entreprendre quelque chose dessus, on y envoya trois chaloupes sous de bons officiers, le barque voulut aussi prendre le large mais, le vent manquant, elle fut abordée par nos gens à la vue des ennemis de mer et de terre et amenée à San Thomé ; on y trouva seize hommes dedans, ils allaient à Goudelour porter 23 balles de toile peinte pour Bantam, qu'on devait charger dans un vaisseau qui s'apprêtait pour ce voyage ; on envoya faire inventaire de tout, les marchandises furent déchargées ensuite et mises dans les magasins avec quelques hardes pour des particuliers qu'on y trouva aussi. On fit débarquer l'équipage qu'on interrogea mais sans rien en tirer de particulier, c'étaient aussi de pauvres matelots du pays qui ne s'informaient pas des affaires. Nous avons appris depuis que l'achat des 23 balles de peintures qui avaient été faites à Paliacate revenaient à 14.000 pagodes ; ce fut un coup honteux aux Hollandais de laisser prendre cette barque non seulement à leur vue mais encore à la demi portée des canons de leurs vaisseaux et par trois chaloupes.

On donna avis sur les huit heures du soir à M. de la Haye qu'on entendait du bruit comme des gens qui coupaient du bois à une portée de mousquet de la place, le général sortit à la tête de quelques détachements et resta deux heures dehors mais sans rien reconnaître et sans rien entendre, il rentra après dans la place ; il y a apparence que c'était une fausse alarme.

Sur l'avis qu'on en donna qu'il y avait du riz assemblé dans des magasins à deux lieues de la place dans un village nommé Tilcery, où il y avait un corps de cavalerie et d'infanterie pour la garde, les troupes furent commandées de se rendre à l'entrée de la nuit du 3 sur la place ; les détachements faits, on partit sur les huit heures, on passa la rivière sur des chaloupes qu'on avait donné ordre d'y faire conduire, on marcha après en bataille jusqu'à une portée de mousquet du village, les gardes suivis des volontaires et un détachement de 20 hommes des compagnies furent ordonnés de donner aux quartiers de la cavalerie, pendant que le reste des troupes marcheraient en bataille pour les soutenir. On attaqua vigoureusement les ennemis qui ne s'attendaient pas à une pareille visite, ils étaient presque tous endormis, on en passa un bon nombre au fil de l'épée, le reste prit la fuite. Lorsqu'on se vit maître du lieu, on détacha 50 matelots pour emplir de riz environ 200 sacs qu'on avait apportés, on se retira ensuite avec ces sacs pleins de ce grain, 14 chevaux qu'on prit et un brahme qui gouvernait le village. Les guides s'égarèrent plusieurs fois dans la retraite, on se remit pourtant et l'on rentra dans la ville à quatre heures du matin. La moitié du riz fut partagée aux matelots et le reste resserré dans les magasins ; trois soldats manquèrent dans la retraite, quelques uns crurent qu'ils s'étaient égarés et l'on apprit aussi depuis qu'ils avaient été arrêtés par les Hollandais.

On écrivit le même jour à Pondichéry, on représentait l'état de la place et le besoin qu'on aurait de secours.

On eut avis le 5 par voie de Madras que la sortie de la nuit du 3 au 4 avait extraordinairement déconcerté nos ennemis à cause de la perte qu'ils y avaient faite. On comptait vingt cavaliers tués, le commandant de l'escadron, plusieurs fantassins, et quantité de blessés et trente chevaux de perdus. Un secours un peu considérable dans une conjoncture de même aurait entièrement abattu les Mores.

On reçut des lettres de Pondichéry de l'état des affaires de ces quartiers là, où l'on reconnaissait de plus en plus les obstacles qui s'opposaient à envoyer du secours.

Réjouissances hollandaises.

Les deux navires hollandais s'approchèrent de terre le 6 et mouillèrent au nord du navire le *Breton*. On fit faire l'exercice à la soldatesque où le général continua à leur remontrer leur devoir, il tâcha de les persuader qu'il n'y avait que peu de jours à attendre, que le secours était proche et enfin il se servait de toutes les adresses pour les engager à rester. Sur l'avis qu'il eut que les trois Français qui s'étaient égarés au retour de Tilcery étaient retenus par les Hollandais, il écrivit au sieur Pavillon qu'il croyait qu'il en userait pour ces trois hommes de même qu'il avait fait en lui renvoyant les trois soldats qui avaient été pris sur une chelingue ; un garde fut chargé de cette lettre dans la croyance qu'on avait qu'il passerait jusqu'au camp, il eut ordre de reconnaître les lieux mais il fut arrêté au premier corps de garde, on l'obligea de rendre la lettre qu'on porta au commandant, qui fit réponse que les trois Français avaient été pris par les Mores et qu'ils étaient dans leur camp, qu'il les renverrait. Les navires hollandais furent pavoisés l'après-midi, leurs pavillons et leurs banderolles dehors, ils firent ensuite des décharges d'artillerie et de mousqueterie et de feux d'artifices. M. de la Haye qui savait que les Hollandais excèdent souvent en réjouissances extérieures pour amuser le peuple lorsque leurs affaires vont plus mal, crut que c'était de leur politique ordinaire, il leur fit riposter par trois décharges de treize canons chacune, qu'il fit tirer sur

leur camp entremêlées aussi de décharges de mousqueterie ; on a su depuis qu'ils avaient reçu des nouvelles de leur pays de la disposition de l'Empire et de l'Espagne de les assurer et que l'espérance de se relever par là les avait portés à donner publiquement ces marques de joie.

On reçut le 7 des lettres de Pondichéry sur l'état des affaires.

Une sortie. M. de la Haye blessé.

M. de la Haye, qui cherchait toutes les occasions depuis longtemps d'en venir avec les Mores ou avec les Hollandais à une action décisive sans y pouvoir réussir, les uns et les autres toujours fort retenus, tâcha encore de les attirer dans une embuscade. Il envoya vingt hommes de la Compagnie des cadets à Sainte Luce, il posta d'autres corps dans d'autres lieux couverts et après avoir donné les ordres à M. de Maillé, gouverneur de la place, pour soutenir les détachements suivant la nécessité, il monta à cheval suivi de quinze cavaliers qui montèrent les chevaux qu'on avait pris à Tilcery, il s'avança avec ses gens dans la plaine où l'on fit main basse sur plusieur fourrageurs qui n'eurent pas le temps de se sauver ; le général poussa même jusqu'à la tête du camp des Mores où il tua un cavalier qui commandait les fourrageurs ; la place n'étant pas tenable longtemps avec le peu de gens qu'il avait, il se retira avec ses cavaliers. Les ennemis honteux ou devant l'être d'être poussés par un seul homme jusque dans leur camp, sortirent, les Mores au nombre de 2 ou 300 chevaux et les Hollandais avec de l'infanterie. M. de la Haye était retiré proche où nos détachements étaient postés, les ennemis qui les découvrirent connurent en même temps son dessein, ils se mirent un peu à l'écart cependant que quelques fantassins escarmouchaient ; il s'avança pourtant pour voir si l'on ne pouvait rien entreprendre, il était à cinquante pas d'un gros de cavaliers qui coururent à toutes brides sur lui, les gens qui devaient soutenir le général ne s'entendaient pas beaucoup à manier des chevaux, outre qu'ils n'étaient point équipés ainsi que des cavaliers le doivent être, la plupart d'entre eux n'ayant

que l'épée et le fusil, leurs chevaux avec un filet seulement, quelques uns en furent emportés, en sorte que M. de la Haye resta seul, il cassa la tête d'un coup de pistolet à un cavalier more, il se para d'un coup de sagaye d'un autre, mais comme il ne pouvait pas parer à tout, il reçut un coup de lance qu'un troisième lui donna, qui le blessa au-dessus de la hanche droite mais qu'il tua après d'un coup de pistolet ; il fut joint en même temps par deux de nos gens qui firent main basse sur ce qui restait des cinq cavaliers, les détachements qui étaient proches s'avancèrent voyant le général aux mains pendant que le canon de la place faisait beau feu. Les ennemis en restèrent là et se retirèrent ensuite, on ne crut pas les devoir pousser, la blessure de M. de la Haye ayant jeté de la consternation dans les troupes. Il retourna à la ville où la perte du sang le fit évanouir en entrant, il fut porté ensuite à son lit où il revint. La blessure visitée par les chirurgiens, elle fut trouvée dangereuse, cependant avec espoir de guérison. Il leur commanda absolument de ne le pas épargner ; le premier appareil mis, il fit écrire à Pondichéry sur la même matière, de risquer d'autres choses pour envoyer du secours. Les ennemis suivant les lettres qu'on reçut de Madras perdirent vingt cavaliers, dix-sept lascarins et quatorze chevaux, le canon de la ville fit le plus fort de cette exécution. Nous n'y eûmes que le général blessé.

M. de la Haye écrivit le 8 au général des Mores, il proposa d'échanger les prisonniers français qu'il avait avec les prisonniers mores qui étaient dans la ville, sa lettre fut portée par un garde qui rapporta pour réponse que ce général ne voulait point entendre à cet échange.

Le général envoya un capitaine d'infanterie à la découverte à la tête de vingt soldats et de quelques lascarins, ils aperçurent de loin dans la plaine un escadron de cavalerie des Mores, ils se mirent en état de les recevoir s'il venaient à eux, les ennemis ne s'ébranlèrent point et eux rentrèrent après dans la ville.

On écrivit à Pondichéry d'y assembler le plus de riz qu'on pourrait et le tenir prêt. Plusieurs barques parurent au large, les vaisseaux hollandais furent les reconnaître et les amenèrent mouiller entre Trivilcany et Madras.

On fit embarquer cent trente matelots sur le navire le *Breton.*

Trente-cinq soldats désertèrent sur les dix heures du soir. On ne peut pas s'empêcher de blâmer quelques officiers, dont les discours qu'ils faisaient publiquement à la garnison, que le général avait dessein de les faire crever tous et qu'il n'y avait point de secours de France à espérer, emportaient plusieurs à quitter.

M. de la Haye tout blessé qu'il était encore, avec la fièvre, se fit porter le 9 à la place d'armes où il continua de remontrer à la garnison l'obligation qu'on avait de souffrir pour le service du Roi, il leur demanda encore tout le mois dans lequel il les assura qu'on recevrait du secours, il fut ensuite à la messe et se fit porter après dans le dehors pour se faire voir aux lascarins qui étaient dans la dernière consternation, croyant la blessure mortelle ; il eut un entretien particulier ensuite avec M. Baron et le chevalier de Maisonneuve, qui reçut des ordres de s'embarquer la nuit sur le *Breton* et faire voile. Le dessein était de faire passer ce bâtiment à Pondichéry pour y charger des vivres, le général employait tous les moyens possibles pour jeter du secours dans la place.

On reçut des lettres des parents du brahme qui avait été pris au village de Tilcery, ils marquaient qu'ils ne pouvaient pas faire entrer du riz dans la place, que tous les passages étaient fermés, leur village brûlé et eux entièrement pillés.

La sortie du « Breton » (10 mars).

Le navire le *Breton* mit à la voile le 10, deux heures avant le jour, par un vent d'ouest, et fit voile au sud sud-ouest et au sud jusqu'à l'est. On le vit à la pointe du jour et les deux vaisseaux hollandais qui avaient levé l'ancre sur les neuf heures ; on a su depuis que le *Breton*, après avoir tâché de chasser au sud autant que le vent contraire le voulait permettre et

les deux vaisseaux ennemis le suivant et qui allaient mieux que lui, on revira le bord sur les trois heures après-midi pour leur présenter le combat. Les Hollandais se tinrent à la portée du mousquet et canonnèrent vertement, on leur riposta du *Breton*, en sorte que les ennemis prirent le large, le vent étant retourné à l'ouest, nos gens firent voile, chassèrent sur les ennemis qui mirent toutes voiles dehors et s'écartèrent. Leurs vaisseaux allant mieux que les nôtres, ils firent plusieurs bordées ensuite et gagnèrent le vent sur nous, le chevalier de Maisonneuve fit carguer les voiles de la réserve, de la misaine et des deux huniers et attendit les Hollandais en cet état; ils s'approchèrent et recommencèrent à canonner, le *Breton* leur répondit, ce combat dura jusqu'à huit heures du soir. Le vent étant venu tout à fait contraire pour aller à Pondichéry, le capitaine, suivant les ordres qu'il avait, fit petite voile pour revenir gagner la rade de San Thomé. Les Hollandais le suivaient toujours tirant du canon, cependant il leur était bien facile d'aborder notre vaisseau, puisqu'ils allaient mieux que nous, mais ils se contentèrent à faire feu de loin. Le *Breton* mouilla la nuit sous les canons de la place et les Hollandais devant Trivilcany. Nous perdîmes trois hommes dans ce combat, un enseigne eut la jambe fracassée d'un éclat d'un boulet, il lui fallut couper ensuite, ce qu'il souffrit avec beaucoup de fermeté. Nous y eûmes encore un matelot qui eut la main emportée et, dans la dernière bordée qu'on envoya aux Hollandais, le feu d'un canon d'en haut mit le feu à un canon de 18 qu'on chargeait entre deux ponts, on y eut six personnes brûlées, le canonnier qui y mettait la cartouche en fut si maltraité qu'il mourût sur l'heure. On reçut plusieurs coups de canon dans les mâts, plusieurs manœuvres coupées. Il y eut quarante-six coups de canon dans le corps du navire dont vingt-huit à trente boulets restèrent dans le bois. Cette action fut fort glorieuse au chevalier de Maisonneuve et aux officiers qui commandaient sous lui dans le vaisseau, les Hollandais y firent connaître encore leur manque de vigueur, ils y firent une perte de soixante hommes ainsi qu'on écrivit de Madras deux jours après.

On reçut des lettres de Pondichéry où l'on écrivait qu'on ne voyait point d'apparence de faire charger les vivres, qu'on agirait d'ailleurs suivant les avis qu'on avait donnés.

Le chevalier de Maisonneuve descendit à terre le 12, il fut reçu du général ainsi que sa bravoure le méritait, il fut ensuite aux magasins prendre ce qui lui était nécessaire pour remettre le navire le *Breton* en état, les blessés furent mis à terre et ordre d'en avoir un grand soin. M. de la Haye fut visiter sur le soir les principaux officiers de la garnison, sa blessure allait fort bien.

Les deux vaisseaux hollandais levèrent l'ancre le 13 et furent mouiller au sud à deux portées de canon du navire le *Breton;* le sieur de Chancé, gentilhomme de mérite et lieutenant sur le vaisseau, donna avis au général qu'un matelot lui avait dit en confidence que trente-cinq des gens de l'équipage avaient pris la résolution de déserter et d'emmener la grande chaloupe, on ne trouva pas à propos de rechercher les coupables de crainte d'en trouver un plus grand nombre, tous ces gens ne gardant plus de mesures depuis quelques jours et parlant insolemment, même à leurs officiers, qui eurent ordre de les traiter doucement pour tâcher à les porter à rester. Il y eut 12 ou 15 hommes de l'équipage qui demandèrent à venir à terre, on leur accorda, ils descendirent sur le soir d'où ils désertèrent tous après.

On reçut à la nuit des lettres de Pondichéry d'une entreprise manquée à Porto Novo pour l'enlèvement d'un bâtiment par la chaloupe échouée sur la barre.

Les désertions augmentent.

Cinq matelots du *Breton* désertèrent la nuit du 13 au 14. Sur l'avis que le général en eût, il se fit porter le matin sur la place pour continuer d'exhorter les soldats à faire leur devoir et d'avoir patience encore ; sur ce que quelqu'un lui dit que la désertion des cinq derniers était de l'appréhension d'être renvoyés sur le *Breton*, il promit au reste qu'on n'y ferait embarquer personne que volontairement et qu'on n'y forcerait

qui que ce soit, on envoya des vivres et des munitions au navire le *Breton*.

Dix matelots désertèrent encore la nuit du 14 au 15, c'était le reste de ceux qui avaient demandé à descendre à terre, ce qui leur avait été accordé. M. de la Haye, ne pouvant rien faire davantage, chargea l'aumônier du navire, qui était un prêtre de mérite, de tâcher de sa part à remonter l'équipage et il ne s'y épargnait pas. Ces lâches de déserteurs perdaient tout, les avis qu'ils donnaient à nos ennemis que nous manquions de vivres les portaient à tenir ferme et à s'opiniâtrer au blocus. On fit descendre sur l'après-midi cinquante hommes de l'équipage de ce vaisseau, ils eurent ordre de se rendre sur la place ainsi que le reste de la garnison. M. de la Haye s'y fit porter en chaise, où il continua de leur remontrer leur devoir et leur demander encore de tenir bon le reste du mois ; il leur dit ensuite que les gens de la terre lui avaient fait dire que, si l'on chassait un corps de garde qui était à une lieue de la place dans une grande pagode qui empêchait le passage des vivres, qu'ils en apporteraient après en abondance.

On détacha des troupes pour cette action sous la conduite de M. de Maillé ; le général donna des ordres pour empêcher surtout la confusion et la méprise, les troupes marchèrent, l'officier qui tenait l'avant garde avec vingt soldats donna vigoureusement dans la pagode. M. de Maillé le soutenait, cependant qu'un détachement qu'on avait envoyé d'un autre côté devait rester en bataille pour faire feu sur les ennemis dans leur retraite ; ceux-ci furent trop précipités, au lieu de rester où il leur avait été commandé, ils entrèrent dans la pagode par une porte opposée à celle où l'avant garde entrait, qui n'avait trouvé personne dedans, nos gens paraissant là dessus, ils crurent de l'un et l'autre côté que c'était les ennemis, ils firent feu les uns sur les autres, il y eut cinq soldats fort blessés et sans la prudence de M. de Maillé qui reconnut l'erreur, il serait arrivé un plus grand désordre. On se rassembla et après avoir visité tous les endroits de la pagode où l'on ne trouva personne, on reprit le chemin de la place avec les cinq

blessés qu'on fit rapporter, on y entra à la pointe du jour du 16. M. de la Haye avait resté toujours sur la porte Royale, il fut chagrin de ce qui était arrivé, on n'avait pas exécuté ponctuellement ses ordres.

On reçut des lettres de Pondichéry de l'état des affaires et des voies qu'on cherchait pour tâcher à jeter du secours dans la place ainsi que des oppositions qu'on y trouvait, on y répondit le même jour et en termes où M. de la Haye nous prenait à partie, le sieur de Lespinay et moi, mais moi particulièrement, comme s'il y avait eu de notre faute de n'avoir pas envoyé jusqu'à présent des secours, quoique nous eussions tenté tous les moyens possibles, des ennemis de tous les côtés et point d'argent, on nous marquait par la même lettre de donner avis s'il y avait apparence de faire quelque chose afin que le général prit ses mesures là-dessus.

On fit faire un grand rast [radeau] pour embarquer du canon de fonte sur le navire le *Breton*, qu'on ferait descendre des murailles, on publiait que M. de la Haye devait aller attaquer les navires hollandais, mais la vérité était que ce général avait pris la résolution de faire embarquer sur ce vaisseau le plus de canons qu'on pourrait et, lorsque les vivres viendraient tout à fait à manquer dans la place, de faire crever ce qui resterait de pièces, s'embarquer avec la garnison et faire voile.

M. de la Haye monta le 17 à cheval et fut se promener dans les dehors de la place, ce qui réjouit extrêmement tous les habitants qui étaient restés. Cette action était d'autrant plus nécessaire que les Hollandais avaient fait courir le bruit par tout le pays qu'il avait été tué au retour dans la ville ; il fit assembler la garnison sur la place d'armes, il réprimanda fort les soldats et matelots de ce qu'ils n'obéissaient pas à leurs officiers et ordonna à ceux-ci de ne pas épargner ceux qui refuseraient le commandement, de leur passer l'épée au travers du corps ; il fallait voir si l'on pouvait quelque chose par les menaces puisque la douceur ne servait de rien. On écrivit ce jour là au sieur Deltor qui était à Madras, sur l'avis qu'on

avait eu qu'un envoyé de Gingy qui y était arrivé avait des lettres pour M. de la Haye.

Des secours en vivres arrivent de Porto Novo.

On découvrit à la pointe du jour un paros proche de terre au sud de la place, qui faisait voile pour y venir mouiller. Les deux navires hollandais ayant découvert ce bâtiment y envoyèrent leurs chaloupes pour l'arrêter, mais le vent étant favorable et les chaloupes du *Breton* ayant été envoyées au secours, le bâtiment vint mouiller entre ce navire et la place ; le commandant, qui était dessus, descendit à terre et vint donner avis à M. de la Haye de l'enlèvement de ce paros à la rade de Porto Novo. On ne peut pas exprimer la joie qu'il y eut dans la place de l'arrivée d'un secours si considérable, il était de plus de 120 milliers de riz blanc, un peu de riz en paille et d'autres grains. M. de la Haye fut aussitôt à la cathédrale chanter le Te Deum pour remercier Dieu d'un secours si à propos ; on envoya ensuite des officiers au paros pour veiller à la décharge du riz que l'on commença à mettre à terre, après la célébration de l'office du jour, afin qu'il n'en fût point détourné, et l'on donna avis ensuite à Pondichéry de cette heureuse arrivée et ordre de tâcher d'enlever encore des barques, de penser aussi à faire amas de poudre, boulets, mèches etc... de lever des troupes, de voir avec des rajas et des paliagars qui s'offraient de secourir San Thomé, s'il y avait de l'assurance à traiter avec eux, les ennemis voyant ce secours arriver et des apparences perdues d'avoir si tôt la place par les voies qu'ils avaient prises, pourraient bien se résoudre à présent à former un siège en forme. On continua le 19 à décharger le paros ; quoique l'on ait pris toutes les mesures afin qu'il ne fut point diverti du riz, on donna avis au général qu'on en avait porté plusieurs sacs en divers endroits, il fit la visite lui-même, il en trouva dans des masuris qu'il fit porter au magasin ; l'importance de conserver ce grain le porta à coucher auprès d'un tas qui avait été apporté à terre, les officiers qu'il y posait n'y donnant pas tous leurs soins ; on commença à donner une livre et demie par jour par homme.

On fit une visite le 20 dans le village pour reconnaître si l'on n'y avait point porté de riz, on en trouva dans des cases abandonnées plus de deux milliers pesant tant de ce grain que de pois et d'autres légumes, mêmes de hardes qui avaient été déchargées du paros. M. de la Haye fit venir là dessus des maquois ou pêcheurs qui conduisaient les chaloupes pour s'informer qui avait fait porter ce grain ; ils accusèrent le major qui avait été envoyé à bord pour veiller à ce qu'on ne divertit rien ; cette action criminelle d'un officier des premiers de la place irrita extrêmement le général ; la chose avérée, on envoya prendre le major à bord qui fut conduit dans les prisons de la ville, après quoi l'on continua la décharge du riz qui fut achevée à midi. Les matelots furent ensuite assemblés sur la place pour les obliger à déclarer le riz qu'ils avaient à eux dans leurs maisons, afin de le leur laisser dans la visite qu'on allait faire et que, faute de cette déclaration, on enlèverait tout ce qui s'en trouverait. Les Hollandais tirèrent l'après-midi plus de cent coups de canon sur la place mais sans blesser ni tuer personne ; ils étaient au désespoir de ce secours.

Le riz fut porté le 21 du bord de la mer dans les magasins des officiers postés de 20 pas en 20 pas pour observer qu'il n'en fût point détourné ; ce grain fut pesé, on en trouva encore 91 milliers, 1.200 livres de petits pois et 50 pagnes ou habits à l'usage des peuples du pays. On reconnut par ce poids qu'il [en] avait été beaucoup diverti, on a su depuis qu'il en avait été porté plus de 20 milliers au navire le *Breton*. Le général fit reconnaître le même jour l'aide major pour major.

Les deux navires hollandais furent mouillés proche de terre au sud du navire le *Breton*. On échoua le paros le 22 et M. de la Haye fit ouvrir ensuite des balles de marchandises qui étaient dessus la barque que les deux chaloupes du *Breton* avaient prises. On en distribua à toute la garnison pour faire des habits aux soldats et aux matelots.

On envoya le 23 au navire le *Breton* des hardes pour habiller l'équipage qui était à bord et M. de la Haye invita toute la

garnison qui était en armes sur la place de ne pas laisser passer ce saint temps de Pâques sans faire ses dévotions pour remercier Dieu des grâces qu'il nous faisait et tâcher d'en obtenir la continuation.

On embarqua le 24 deux pièces de canon sur le navire le *Breton* et l'on donna un prêt à la garnison ; c'est tout ce qu'on pouvait dans la nécessité où l'on était d'argent.

Un navire hollandais leva l'ancre le matin, courut au large et revint mouiller sur le soir d'où il était parti.

La nuit du 25 au 26, il mouilla devant la place une grande barque et une petite chargées toutes deux de riz blanc, de riz en paille, d'un peu de pois et de blé. Le commandant descendit à terre et rapporta qu'il avait enlevé ces deux barques à la rade de Porto Novo, il y avait deux jours, et fait voile ensuite suivant les ordres qu'il avait reçus, qu'hier à l'entrée de la nuit ils avaient découvert de loin les deux vaisseaux hollandais mouillés proche de terre, qu'ils avaient serré leurs voiles et mouillé l'ancre qu'ils avaient levée à minuit et étaient venus mouiller ensuite devant la ville ; il remit aussi des lettres dont je l'avais chargé. Cette heureuse arrivée encore de ces deux barques combla de joie toute la garnison. On fut ensuite à la cathédrale remercier Dieu de ce secours ; on s'informa ensuite à qui les barques appartenaient et l'on apprit par les gens qui étaient dessus que les bâtiments et la cargaison appartenaient à des marchands de Tranquebar, ils montrèrent un passeport qu'ils avaient du gouverneur de cette place. Tous ces gens descendus à terre, on commit un écrivain qui était dessus pour prendre le compte du riz qu'on déchargerait afin de le payer à ceux à qui il appartenait. Des officiers furent envoyés sur les barques qui eurent ordre de faire décharger et d'autres officiers commis à terre pour recevoir ce grain qu'on faisait porter ensuite au magasin. Deux matelots qu'on trouva avoir empli leurs poches de ce grain furent mis au cachot pour l'exemple, les défenses ayant été faites devant de n'en point divertir. On tira à la pointe du jour treize coups de canons sur le camp des Hollandais, ce bruit les réveilla et leur fit voir en même temps le secours qui était arrivé ; on a su depuis qu'ils furent comme enragés de l'arrivée de ces barques ; ne sachant à qui s'en prendre, les Mores accusaient les Hollandais d'être d'intelligence avec nous pour avoir laissé passer ces barques. On eut avis qu'ils avaient formé le dessein d'enlever une redoute qui était devant la porte Royale et où il y avait vingt bons hommes dedans, on y envoya du renfort quoique l'on n'appréhendait pas pour ce poste.

On apprit par les lettres que je reçus de Porto Novo qu'il n'y avait aucune apparence de faire mettre la frégate la *Diligente* à l'eau, que les officiers du lieu gagnés par les présents des Hollandais s'y opposaient.

On continua le 27 à décharger le riz et l'on donna avis à Pondichéry de l'arrivée des barques ; on recommandait de ne perdre point les occasions d'en faire enlever d'autres et de ne point négliger les autres voies de donner du secours.

On acheva le 28 de décharger les barques de riz porté dans les magasins ; on en trouva 73 milliers ; il y en devait avoir davantage, mais on sut qu'il en avait été diverti une bonne quantité, les officiers qu'on y mettait pour y veiller n'écoutaient pas les ordres qu'ils avaient du général. On vit sortir du camp des Hollandais un corps de leurs gens d'environ cent hommes, ils prirent le large et furent au sud ; on a su qu'il y avait un officier qui allait porter des ordres aux capitaines de deux vaisseaux qui étaient toujours mouillés au sud du navire le *Breton.*

Les officiers murmuraient de ce qu'on ne leur distribuait point d'argent, sans considérer que le trésorier n'en avait point. M. de la Haye qui en eut avis les fit assembler et leur remontra l'état où l'on était, qu'ils devaient être les premiers à donner l'exemple, qu'ils voyaient bien qu'il ne faisait pas meilleure chère qu'eux puisqu'ils avaient sa table, cependant il tira ensuite qu'il donna au trésorier avec ordre de la distribuer à ceux qui en avaient le plus besoin.

Les gens de la terre apportèrent environ un millier de riz dans la place et du tabac qui fut distribué à la garnison. M. de la Haye fut à la découverte le soir, suivi de quatre cavaliers.

On reçut le 30 des lettres de Pondichéry de l'état des affaires en ces quartiers là. Le général écrivit au gouverneur de Chicacol où nos Français étaient prisonniers, il le priait de les relâcher et offrait de satisfaire aux dépenses qu'ils auraient faites, il en donna les ordres au sieur Malfosse à Masulipatam à qui il envoya les lettres pour le gouverneur.

On aperçut le matin du 31 des travailleurs qui faisaient quelque ouvrage à un corps de garde avancé des Hollandais ; on tira du canon dessus, ce qui les fit retirer. Un corps d'environ 200 cavaliers mores passa au large de la place et fut du côté du sud et retourna sur le midi dans leur camp ; on eut quelques rafraichissements que des gens de la terre apportèrent.

Un des deux navires hollandais fut mouiller un peu au large à l'est, l'autre bâtiment resta mouillé proche de terre, cette manœuvre pour empêcher le secours par mer. On écrivit à Pondichéry d'envoyer à San Thomé Antoine Cattel et l'écrivain Lazarou dont on avait besoin.

Les événements à la côte Coromandel pendant le mois d'avril. — Plus de ravitaillement possible par Porto-Novo. Pondichéry menacé par les Hollandais. Chirkham nous invite à nous retirer dans les bois.

Je reviens à ce qui nous arriva dans le mois d'avril.

Le navire hollandais qui était mouillé devant Pondichéry tira plusieurs coups de canon à balles le 2 avril sur l'aldée. Nous fûmes sur le bord du sable reconnaître ce que c'était, nous vîmes le bâtiment fort proche des brisants pris par une croupière qui nous présentait le côté et qui fit plusieurs décharges sur nous ; les boulets donnèrent assez proche. Nous eûmes avis de l'arrivée à San Thomé des deux barques chargées de riz enlevées les dernières à la rade de Porto Novo. Une barque vint mouiller proche du navire hollandais. On nous donna avis que leur dessein était de descendre à terre et d'y brûler notre barque qui y était échouée ; il n'y avait guère d'apparence à

cette action, cependant, par précaution, nous mîmes un corps de garde de 20 lascarins proche de la barque.

Un capitaine lascarin retourna le 3 de chez un paliagar où nous l'avions envoyé et qui s'offrit de mener du secours à San Thomé. L'argent qu'on nous demandait et que nous n'avions pas était un obstacle à toutes nos entreprises, nous en donnâmes avis au général.

On nous donna avis le 4 que les Hollandais avaient envoyé à Gingy pour porter le duc à nous faire attaquer dans Pondichéry. On nous assura même que la chose avait été arrêtée et nous sûmes que 200 cavaliers de là étaient venus camper à deux lieues de l'aldée ; nous nous mîmes sur nos gardes. Nous avions pour lors plus de 200 lascarins de levés, nous continuions à en faire pour avoir des troupes prêtes et les joindre au secours que nous ménagions d'ailleurs.

Nous fîmes une entreprise pour aller couper le câble du navire hollandais qui était en rade qui aurait absolument donné à terre après, étant mouillé trop proche des brisants pour pouvoir se relever ; un matelot hardi se mit en mer plusieurs fois pour y aller, il ne put gagner le vaisseau à cause des courants.

Je partis le 7 pour aller trouver Chircam, afin de voir si l'on ne pourrait point m'envoyer de secours avant le retour des exprès qui étaient partis pour Surate. Sur l'avis qu'on en donna à ce seigneur, il m'écrivit des lettres que je reçus le 8 en route, où il me priait de ne point avancer davantage, pour ne le pas rendre plus suspect aux Hollandais qui lui avaient arrêté un de ses vaisseaux à Pointe de Galles, à cause qu'il nous souffrait sur ses terres. Je retournai le 9 à Pondichéry où l'on me donna avis que deux matelots avaient déserté de PortoNovo. On envoya de Negapatam des Hollandais de renfort dans leur comptoir de Tevenapatam et qui firent assez des leurs. Chircam, qui appréhendait à cause de sa forteresse, y fit jeter quelques troupes et fit camper 200 chevaux proche de là pour observer les Hollandais, il s'affermit dans la résolution de nous protéger malgré les menaces de nos ennemis. Nous reçûmes le 11 des lettres qu'il nous écrivit, où il nous donnait avis d'être

sur nos gardes, ne pouvant pas répondre absolument de ce que les Hollandais pouvaient entreprendre sur nous. Nous sûmes qu'il avait fait demander au chef de leur comptoir de Tevenapatam les raisons de l'arrêt de son navire à Galles et qu'il avait répondu qu'ils avaient leur amiral qui y ferait lui-même réponse, cependant qu'il devait s'attendre à les avoir toujours pour ennemis pendant qu'il nous souffrirait sur ses terres.

Depuis l'enlèvement du paros et des barques, ils empêchaient qu'on ne chargeât des bâtiments de riz à Goudelour, ainsi il n'y avait plus à espérer de rien faire. On crut qu'ils avaient dessein sur la forteresse de Tevenapatam et sur Pondichéry et qu'ils devaient exécuter ces deux entreprises en même temps ; ils arrêtèrent aussi un navire du généralissime des troupes de Visiapour qui venait de Goa pour entrer dans Porto Novo. Chircam était lieutenant général pour ce généralissime.

On nous donna avis le 12 d'être aussi sur nos gardes à cause de la cavalerie de Gingy. Nous écrivîmes au naïque de Maduré, aux Français prisonniers de Tevenapatam et à des paliagars, nous fîmes partir après des exprès pour San Thomé ; nous informions par là le général de l'état des affaires.

Nous apprîmes le 14 par un navire arrivé de Bantam que plusieurs officiers français prisonniers à Batavia s'étaient sauvés, que les autres étaient retenus de court dans cette capitale, que les Hollandais avaient douze vaisseaux qui croisaient dans le détroit de la Sonde. On eut aussi avis par une autre voie qu'on faisait travailler des matelots français et même des esclaves aux fortifications de Pointe de Galles.

Le sieur de Lespinay partit pour Porto Novo pour voir s'il n'y avait point quelques coups à faire, nous donnâmes avis de ces nouvelles à M. de la Haye.

La capitaine Harnugaran retourna le 15 de Gingy où nous l'avions envoyé. On y était fort mal satisfait de nous, de n'avoir point reçu de nos réponses depuis que nous y avions été, il était difficile aussi d'y en donner de bonnes, n'ayant point d'ordre de faire aucune avance et n'ayant point d'argent. On nous rapporta que trois Hollandais y étaient allés qui firent présent au Duc de deux chevaux, du drap écarlate, diverses

autres choses, le tout estimé 1.000 pagodes. On nous dit que le Duc était assez bien intentionné pour eux, mais que le ministre Sidi Darvez leur était contraire, Chinapelly Mirza, général des troupes des Mores devant San Thomé, y avait aussi un envoyé. On nous assura qu'on attendait l'amiral Reyclof à Negapatam le mois prochain avec quatorze vaisseaux. Sur les ordres que nous reçûmes de San Thomé d'y envoyer Antoine Cattel et l'écrivain Lazaron et ne pouvant trouver de cattimaron pour les y porter, ce dernier n'osant pas se risquer par terre, il n'y eut que le premier qui voulut bien s'exposer ; il se fit raser, s'accommoda en fakir, qui sont des mendiants volontaires, il partit le 15. Les Hollandais tâchaient de gagner le duc de Gingy et les petits princes d'autour pour se déclarer contre Chircam, ils écrivirent aussi au Roi de Visiapour et au généralissime où ils se plaignaient de la conduite de ce seigneur à leur égard. La révolution de l'État de Tanjaour arriva dans ce temps là, le naïque de Maduré, après une guerre ouverte et déclarée, attaqua le prince dans sa capitale. Ce seigneur, peu entendu aux armes et se rapportant de tout à ses brahmes, y fut forcé et lui tué. Le naïque de Maduré s'empara ensuite de tout cet état qui est un très bon pays frontière de ses terres et fort à sa bienséance. J'écrivis à San Thomé sur l'état des affaires.

Le navire hollandais mit à la voile le 17 au matin et courut au large. J'envoyai couper la bouée afin qu'il ne put pas retrouver son ancre ; le vaisseau retournant mouiller le soir et le capitaine connaissant ce qu'on avait fait, il fit tirer plusieurs coups de canon à balle sur Pondichéry.

Le sieur de Lespinay retourna de Porto Novo ; il n'y passait plus de barque de riz.

Antoine Cattel retourna le 19, il n'avait pas pu passer. Ce voyage était bien risquable pour lui, si les Hollandais l'avaient attrapé, ils lui auraient fait un mauvais parti.

On eut avis de Negapatam qu'on y assemblait beaucoup de rafraîchissements dans l'attente de l'amiral Reyclof. Les Hollandais obligèrent les marchands de Goudelour de leur promettre par écrit de ne rien vendre aux Français ni de faire aucun traité avec eux ; toute la côte était contre nous. Un

vaisseau passa au large le 20, le navire hollandais tira sur lui pour le faire arriver mais l'autre continua sa route.

On eut avis le 22 que le Roi de Golconde avait envoyé un présent au Duc de Gingy pour tâcher de le divertir de nous assister.

Nous reçûmes le même jour des lettres de Surate et de la côte de Malabar. J'appris par celle qu'on m'écrivait que le navire l'*Orient* avait mis à la voile pour France au commencement de janvier, les trois officiers déserteurs du *Breton* y étaient embarqués et plusieurs gens de commerce inutiles pendant la guerre que l'on renvoyait. Ce vaisseau arriva heureusement à la Rochelle et par une particulière assistance du Ciel, il passa au travers des vaisseaux hollandais qui croisaient en grand nombre aux côtes de Normandie, de Bretagne et de Poitou pendant l'été de 1675.

On n'avait aucune nouvelle de l'Europe qu'il nous vint du secours.

Le sieur de Flacourt qui nous écrivait de la côte de Malabar s'étendait sur l'état des Hollandais, sur la bonne volonté du Zamorin envers notre nation et de quelques autres principaux de ces quartiers là, mais tout cela était inutile dans l'état où nous étions. Il y avait plusieurs lettres pour M. de la Haye et pour M. Baron, nous donnâmes avis à San Thomé de ce que nous n'envoyions pas les paquets, pas un exprès ne voulant s'en charger à cause de leur grosseur. Sur la nouvelle qu'on nous donna que nous serions absolument attaqués dans Pondichéry, nous fûmes voir le paliagar au bois qui en est proche, avec lequel nous convinmes de faire bâtir des cases dans un lieu qu'il nous marqua pour envoyer les effets que nous avions dans la maison, qui n'étaient pourtant que des munitions.

Chircam nous fit presser le 23, par un capitaine de cavalerie qu'il entretenait à Pondichéry, de nous retirer dans les bois, je résistai, craignant que, si nous abandonnions la maison, qu'on ne nous permît pas d'y rentrer une autre fois. Chircam cherchait ce prétexte adroit pour nous éloigner, il appréhendait la venue des vaisseaux hollandais qu'on attendait. Nous prîmes une forte résolution de rester et de ne point quitter que nous

n'y fussions contraints par la force et cependant de faire porter les munitions aux bois ; on commença le même jour à les envoyer.

On eut avis que le duc de Gingy avait reçu un présent considérable du roi de Golconde en une aigrette, des pendants d'oreilles et des bracelets de diamants.

Six cattimarons sortis de Tevenapatam furent en diverses fois au navire hollandais, nous fûmes sous les armes la nuit du 23 au 24, cependant qu'on portait les munitions aux bois. Nous reçumes le 24 des lettres de Chircam qui nous écrivait de nous retirer dans les bois, qu'il n'était pas assez fort de nous maintenir contre trois puissances, le Roi de Golconde, le duc de Gingy et les Hollandais, que lorsque nous aurions pris le parti de nous retirer où il nous marquait, qu'il empêcherait qu'on ne nous y attaquât ; nonobstant ces avis, nous nous affermîmes dans la résolution de rester. On continuait de porter les munitions au bois et nous donnâmes avis à San Thomé de cette résolution.

Je fus au bois le 25 pour mettre ordre à la conservation des munitions qu'on y portait. On nous donna avis que nous devions être attaqués la nuit par 20 cavaliers et par 500 lascarins de Gingy, nous crûmes cette nouvelle suspecte et seulement pour nous faire retirer dans les bois. Nous suivîmes notre première résolution, quoique Chircam nous réitérât encore par lettre de quitter. Les précautions que nous prîmes furent de faire toujours bonne garde. Nous eûmes les mêmes alarmes les 26, 27 et 28, mais sans aucune suite.

Nous reçumes des lettres de M. de la Haye qui nous recommandait à son ordinaire de tâcher de mener un secours de troupes à San Thomé, pour en faire lever le blocus. Il n'y avait guère d'apparence dans l'état où nous étions, tout contre nous et sans argent, nous répondîmes à ces lettres suivant la disposition des affaires.

Nous eûmes avis le 29 de la mort du sieur Malfosse que j'avais laissé à Masulipatam. Voici de la manière que les choses se passèrent.

Mort tragique de Malfosse à Masulipatam.

Le sieur de Malfosse qui avait eu des ordres de chercher des voies d'envoyer du secours à San Thomé, après avoir négligé des occasions favorables, s'avisa sur la fin de la mousson de faire charger une barque de riz et d'autres denrées, d'y faire embarquer des Français dessus et de la faire mettre à la voile pour San Thomé. Le vent qui commençait déjà à se ranger au sud empêcha ce voyage, le pilote qui était sur la barque et qui commandait, après avoir lutté pendant quinze ou vingt-cinq jours contre le vent, et voyant l'impossibilité d'avancer, retourna à Masulipatam où l'on détacha les denrées dans la loge. Les Hollandais qui y ont leur comptoir eurent avis de cette entreprise, ils en écrivirent hautement à la cour, ils accusèrent même le gouvernement de la ville d'être d'intelligence avec nos gens et firent remontrer qu'on ne pourrait jamais reprendre San Thomé pendant qu'on souffrirait dans les ports mêmes du royaume de Golconde qu'on chargeât des vivres pour y envoyer.

Le gouverneur, qui était pourtant fort innocent de l'action, reçut une rude réprimande et des ordres d'arrêter les Français qui étaient dans la ville et de les envoyer à la Cour. Cet officier engagé par son honneur à faire cette capture ne trouva pas à propos d'y aller à force ouverte, il chercha à surprendre nos gens sachant bien que s'il les attaquait dans la loge où ils étaient huit ou dix et entre eux des gens de résolution, qu'ils se défendraient. Les ordres ne furent pourtant pas envoyés si secrètement que des particuliers n'en eussent la connaissance ; le sieur Malfosse fut averti de divers endroits de prendre garde à lui, qu'on avait dessein de l'arrêter ; il y eut même un Français qui voulant sortir des portes de la ville en fut empêché. Toute cette conduite le devait porter à ne pas quitter la loge, cependant il y a apparence qu'il ne crut rien de tous ces avis. Un capitaine danois, nommé Viltein, le fit prier de le venir trouver à une maison éloignée d'une demi-lieue de la ville, où il était en régal avec quelques uns de ses amis ; le sieur de Malfosse s'oubliant soi-même monta seul à cheval et fut joindre

le capitaine. Il y avait déjà une heure qu'ils étaient à table, lorsqu'on vint l'avertir que le cotoual ou prévôt était en bas qui le demandait, la compagnie était un peu échauffée, tous se levèrent et suivirent le sieur Malfosse qui descendit pour savoir ce qu'on voulait de lui. Le cotoual lui répondit qu'il avait ordre de le mener au gouverneur, il n'hésita point d'y aller et voulut monter sur son cheval, mais deux soldats du prévôt s'y étant opposé et d'autres voulant se saisir de lui, il mit l'épée à la main et fut soutenu de trois ou quatre Danois qui tirèrent aussi leur épée. Il y eut quelques coups donnés mais la force l'emporta ; le sieur Malfosse fut mis dans un état pitoyable à coups de sabres, de piques et de bâtons ; on le traîna de même de là jusqu'à la maison du gouverneur où il y avait plus d'une lieue. Les mauvais traitements furent continués pendant le chemin en sorte que, quand il arriva, il n'en pouvait plus ; il mourut ainsi sur la minuit après néanmoins s'être confessé à un religieux Augustin portugais qui était à Masulipatan et qui eut la liberté de l'aller visiter, mais que le gouverneur voulut faire arrêter ensuite, pour savoir ce que le défunt lui avait dit et ce religieux eut bien de la peine à s'en tirer.

Pendant qu'on emmenait le sieur de Malfosse, la nouvelle en fut portée à la loge où il y avait des soldats de la compagnie des cadets qui s'étaient sauvés des prisons de Chicacol, il y en eut trois qui coururent avec leurs armes pour le rencontrer, mais ils furent rencontrés par des gens du cotoual ; ils en vinrent aux mains, l'un d'eux fut tué et les deux autres blessés, qui se retirèrent à la loge où l'on envoya le corps du sieur Malfosse qui fut enterré le lendemain. Les personnes qui virent le cadavre en l'état où il avait été mis, ont rapporté qu'on ne peut jamais voir un corps plus défiguré ; il n'y avait point de partie où il n'y eût plusieurs blessures et plusieurs meurtrissures. Les Français qui restaient, voyant bien qu'ils ne devaient pas s'attendre à un autre traitement, prirent leur parti ; ils se chargèrent de tout ce qu'ils purent emporter sur eux, ils s'embarquèrent à l'entrée de la nuit sur un bateau, gagnèrent la rade où ils se saisirent d'une petite quèche qui y était, ils levèrent l'ancre ensuite et firent voile en Bengale où ils arri-

vèrent heureusement. La nouvelle portée à l'avaldar que la loge était abandonnée, il se saisit de tout ce qu'il y avait dedans. Ce qu'il y eut de fâcheux dans cette action, c'est qu'il y avait à Masulipatam M. de Chamasson, gentilhomme champenois, qui s'était donné depuis longtemps à la mission de Siam et qu'on envoyait en France avec des mémoires et des paquets d'importance, les Hollandais ne se contentèrent pas d'avoir fait massacrer les gens de notre loge, ils portèrent encore le gouverneur à faire arrêter ce gentilhomme qu'on prit avec ses effets et ses papiers ; il fut envoyé à Golconde où il mourut dans les prisons de misère et de pauvreté.

On continua de nous donner avis le 30 que les gens de Gingy devaient venir nous attaquer ; on avait achevé de tout envoyer aux bois.

CHAPITRE XI

LA CAPITULATION DE SAN THOMÉ (6 SEPTEMBRE 1674)

Les événements à San-Thomé pendant le mois d'avril. — Aucun événement extraordinaire.

Je passe à présent à ce qui s'est passé à San Thomé pendant le mois d'avril.

On fit une revue le 1er avril des soldats et des matelots de la place ; il en était déserté un la nuit. M. de la Haye donna ordre ensuite au trésorier de donner de l'argent aux officiers sur ce qui leur était dû, ils furent avertis de se rendre chez lui où le capitaine de la première compagnie refusa tout net d'en recevoir, à moins qu'on ne lui payât ce qui lui était dû ; les autres officiers refusèrent de même à son exemple. Le trésorier en avertit le général qui fit venir ce capitaine à qui il remontra la faute qu'il venait de faire, la conséquence où elle allait, mais encore la nécessité où l'on était d'argent ; l'officier n'entendit point de raison, il répondit fort mal à propos, ce qui le fit envoyer en arrêt au bord du navire le *Breton*.

On fit assembler le 2 à la place les matelots qui avaient fait les prises à la rade de Porto Novo ; on leur donna à chacun des habits, de la toile pour faire du linge et dix écus de gratification, en attendant qu'on fût en état de les mieux récompenser. Une barque arriva avec pavillon hollandais, qui fut mouiller devant leur camp, la barque hollandaise mit à la voile le 3 et fut mouiller proche leurs deux vaisseaux. Il arriva des vivres

à la ville que les gens de la terre apportèrent, M. de la Haye les fit vendre au bazar publiquement, afin qu'ils en tirâssent davantage et que cela les portât à en apporter d'autres.

On donna de l'argent à tous les officiers de la place, ils le reçurent sans murmurer, sachant bien qu'on ne pouvait pas faire davantage. M. de la Haye fut à la découverte dans la plaine, sans rien reconnaître. Il déserta deux soldats à l'entrée de la nuit, on en arrêta un autre soupçonné d'être d'intelligence avec les deux déserteurs et d'avoir le même dessein.

Un officier fut envoyé le 4 en arrêt à bord du *Breton* pour avoir été d'intelligence avec le capitaine qui avait refusé de recevoir de l'argent.

Un petit bâtiment parut au large venant du sud, faisant voile au nord. Les deux vaisseaux hollandais appareillèrent pour aller le reconnaître, l'autre ayant bon vent et les courants favorables passa.

On fit faire l'exercice le 5 à la garnison, on nomma deux aides majors.

On reçut des nouvelles de ce qui s'était passé à Negapatam dans les réjouissances que les Hollandais y avaient faites et que j'ai remarqué dans un article où l'on avait exposé à mettre au feu les effigies de notre grand Roi et celle du Roi d'Angleterre. M. de la Haye m'écrivit et au gouverneur de Madras mais qui ne s'en émut pas beaucoup.

Les deux officiers qu'on avait envoyés en arrêt au navire le *Breton* furent élargis et retournèrent à terre, le général leur parla en particulier sur leur mauvaise conduite.

On écrivit à Pondichéry et l'on sollicitait de tâcher à envoyer encore des vivres et d'y joindre encore des munitions et d'écrire partout pour tâcher d'apprendre des nouvelles.

Il arriva le 6 des cattimarons de Madras qui apportèrent du riz, du tabac et du poisson, on apporta aussi des rafraîchissements du côté de la terre ; on vit défiler du camp des Mores un corps de 200 chevaux qui allaient au Sud.

Douze paysans chargés de vivres arrivèrent le 7 à San Thomé, on leur laissa la liberté de les vendre au bazar.

Cinq ou six de nos gens escarmouchant sur des fourrageurs,

les ennemis sortirent de leur camp, cavalerie et infanterie, au nombre de plus de 500 hommes. On fit plusieurs décharges de canon dessus lorsqu'ils furent à la portée, ce qui en emporta quelques uns. Pendant qu'on assemblait les troupes sur la place, les ennemis se retirèrent.

On fit revue de la garnison le 8, on reçut le même jour des lettres de Pondichéry de l'état des affaires de ces quartiers là. Les choses se passèrent de côté et d'autre assez tranquillement les 9, 10, 11, 12 et 13. On eut avis par la voie de Pondichéry de la mort du capitaine du navire le *Bayonnais* et des gens de sa suite. On écrivit le même jour à Surate, les lettres furent envoyées par la voie de Madras.

Il ne se passa rien d'extraordinaire les 15, 16 et 17 que la rencontre d'un gros paquet de lettres écrites en hollandais, que quelques uns de nos gens trouvèrent ; elles furent expliquées par un écrivain du Roi qui entendait cette langue. Je n'ai pu apprendre ce qu'elles contenaient.

Un noir de la garnison, qui avait été pris depuis trois mois par les ennemis, retourna le 18 à la ville ; il dit en rentrant qu'il s'était sauvé heureusement des mains des Hollandais. M. de la Haye l'interrogea sur l'état du camp, il ne répondit autre chose sinon que les Hollandais travaillaient à faire quantité d'échelles pour venir donner l'escalade à la place. Le général tourna ce noir par tant de manières qu'on reconnut qu'il avait été envoyé exprès par la garnison pour donner cette nouvelle dans la place, croyant intimider par là la garnison. On reçut le 19 des lettres de Pondichéry, où l'on y donnait avis de quelques particularités qu'on y avait apprises de l'état de nos prisonniers de Batavia, des dispositions des Hollandais dans cette capitale des Indes et quelque chose de Bantam.

On vit paraître, après le soleil couché, à environ une demi-lieue en terre, plus de 200 flambeaux qui allaient au camp des Mores ; on y fit plusieurs décharges de canon, de boîtes et de mousqueterie lorsqu'ils y entrèrent ; on crut qu'il y avait du mystère dans cette conduite, pour nous faire croire qu'il leur arrivait du renfort.

On aperçut un petit bâtiment au large au clair de la lune.

Les vaisseaux hollandais appareillèrent pour aller le reconnaître et l'on tira un coup de la place pour signal par précaution si c'était des nôtres ; le navire continua sa route au nord.

On reçut le 21 des lettres de Pondichéry sur l'état de ces quartiers, de la fermeté de Chircam à résister aux promesses et aux menaces des Hollandais, de leurs démarches pour jeter les petits princes de ces quartiers là dans leurs intérêts, et des nouvelles que l'amiral Reyclof équipait une forte escadre à Ceylan pour venir à San Thomé.

On fit revue générale de la garnison le 22, on fit donner un prêt aux soldats ; on en usait ainsi de temps à autre, ne pouvant pas les payer régulièrement à cause que l'argent manquait. M. de la Haye fut ensuite à la découverte, suivi de quelques cavaliers. On eut avis de Madras que les Hollandais et les Mores faisaient courir le bruit qu'ils viendraient donner l'escalade, on n'en crut rien pourtant, quoiqu'on assurât qu'ils avaient plus de 1.000 échelles de prêtes dans leur camp ; ils voulaient tâcher par ces bruits d'intimider nos gens, cependant tout était disposé à les bien recevoir.

On reçut le 23 des lettres de Pondichéry où l'on répondit le même jour. M. de la Haye recommandait de s'y maintenir, d'entretenir l'intelligence avec les petits princes du voisinage et surtout avec Chircam. Le général fut après à la découverte, ce qu'il fait presque chaque jour. La pêche était d'un grand secours dans ces temps là à San Thomé, la garnison ne manquait point de poisson, et de lard lorsque la pêche ne donnait pas. La table de M. de la Haye n'était pas mieux servie que l'ordinaire de la garnison.

On tira plusieurs coups de canon à l'entrée de la nuit du 24 du camp des Mores, où l'on vit entrer plus de 1.000 flambeaux qui venaient de la terre.

Deux petits vaisseaux venant du sud, l'un danois et l'autre hollandais, mouillèrent le 25 proche les deux de cette nation, qui étaient à la rade. Les Mores sortirent en corps l'après-midi de leur camp et furent longtemps en bataille dans la plaine, la garnison de la place sur ses gardes, en cas qu'on voulut entreprendre quelque chose contre nous. Le petit navire danois

mit à la voile le 26, rangea la ville et salua de trois coups de canon, il en fut rendu un ; ce bâtiment fut mouiller ensuite devant Madras, pour continuer la route de là à Masulipatam.

Il y avait à San Thomé l'équipage des deux dernières barques que nous avions fait enlever à la rade de Porto Novo ; ces gens là s'étant dit chrétiens et habitants de Tranquebar, ils furent laissés en liberté et permission même de se retirer, mais l'appréhension qu'ils eurent même d'être arrêtés par les Mores les fit rester dans la ville. M. de la Haye crut que l'arrivée du petit navire danois lui donnait une facilité de faire embarquer ces gens-là heureusement et encore ils étaient à charge dans la ville, il fit écrire par son secrétaire au capitaine de ce bâtiment auquel il offrait de lui renvoyer ces gens, il le priait aussi de l'informer des nouvelles qu'il saurait. Un cattimaron fût dépêché sur les 9 heures du soir où l'un des matelots de l'équipage se mit dessus pour porter la lettre, l'officier la reçut et la trouvant écrite en français, il fit réponse qu'il n'entendait pas cette langue et pria qu'on lui voulût expliquer ; il donna pour nouvelles qu'ayant passé par Pondichéry qu'il avait appris que j'y avais été tué. Le cattimaron retourna, on expliqua la lettre en portugais, on remit la partie à la nuit suivante pour l'envoyer et les gens de l'équipage dans une chelingue. M. Baron écrivit par la même voie à l'avaldar de Masulipatam sur l'avis qu'on avait eu de Madras que des Français que nous y avions avaient eu des démêlés avec les gens du pays ; on fit partir la chelingue la nuit du 27 au 28, mais inutilement ; le navire danois avait mis à la voile pour continuer sa route. La chelingue retourna avec les gens qui débarquèrent une autre fois. On avait tiré le 27 à Madras quarante-trois coups de canon et fait trois décharges de mousqueterie, on apprit depuis que c'était à la réception d'un présent que le roi de Golconde envoyait au gouverneur de cette place à qui il écrivait aussi et lui recommandait de ne nous donner aucune assistance.

On fit encore une décharge à Madras le 29 de vingt-cinq coups de canon et de trois salves de mousqueterie, c'était une suite de la réception du présent. On reçut des lettres de Pondichéry

où l'on apprit la résolution qu'on y avait prise d'envoyer tous les effets dans les bois.

Le vent se rangea au nord le 30. M. de la Haye eut d'abord le dessein de s'embarquer sur le navire le *Breton*, d'aller attaquer les deux vaisseaux hollandais et de pousser ensuite jusqu'à Pondichéry pour y charger des vivres et des munitions; le peu d'assurance qu'on vit de réussir dans ces deux entreprises fit avorter le projet. Le vent se renforça sur le soir, passa au nord nord-est et nord-est. Deux soldats désertèrent à l'entrée de la nuit.

Les événements à Pondichéry pendant le mois de mai. — Toutes les nations déclarées contre nous.

Je passe à la suite de ce qui nous arriva à Pondichéry pendant le mois de mai.

Le sieur Veron, capitaine de la frégate la *Diligente*, qui était à Porto Novo, arriva à Pondichéry avec quinze de ses gens, sur l'avis que nous lui avions donné que nous y étions menacés d'une attaque par les gens de Gingy. Toutes les Nations étaient déclarées contre nous à l'exemple de ce qui se passait dans le même temps en Europe, jusqu'aux Portugais qui nous traversèrent et même publiquement. Nous fîmes prier un des principaux de cette nation, qui était à Porto Novo, de vouloir passer Antoine Cattel dans un vaisseau qu'il envoyait de là à Madras; cet homme nous refusa hautement et, lorsque Cattel lui rendit ma lettre, il lui déclara nettement que la raison qui lui faisait refuser le passage était l'attachement qu'il avait au service des Français.

Continuation de grand vent du nord nord-nord-est et la pluie de même, qui continua le 2 et le 3. Nous appréhendions pour le navire le *Breton*.

Nous eûmes avis le 4 qu'un lascarin qu'on nous envoyait de San Thomé avec des lettres avait été arrêté par les Mores qui lui avaient coupé la tête.

Nous reçumes le même jour des lettres du naïque de Maduré, ce prince nous marquait que nous serions bien venus à sa cour

pour traiter. Comme nous n'avions pas d'argent même pour fournir aux présents qu'il faut faire absolument dans la première visite qu'on rend à ces seigneurs indiens, ni des ordres de faire aucune avance pour le secours que nous lui demandions, nous remîmes cette visite à un autre temps, nous répondîmes seulement au naïque par une lettre de civilité.

La perte du « Breton » et de deux navires hollandais à San Thomé.

Il courut un bruit le 6 que le navire le *Breton* et les deux vaisseaux hollandais qui étaient mouillés devant San Thomé étaient péris par la tempête. Le navire hollandais qui était mouillé depuis plusieurs mois à notre rade leva l'ancre le 7 et fit voile au sud.

Nous eûmes des nouvelles certaines de la perte du navire le *Breton* et des deux vaisseaux hollandais. La perte du *Breton* traversait entièrement toutes les entreprises que nous aurions pu envisager pour envoyer du secours par mer à San Thomé; ce navire qui nous restait était comme une citadelle à la rade de cette place, pour la conservation des petits bâtiments que nous y avions envoyés chargés de vivres et, cela manquant, il n'y avait plus de lieu d'y penser, puisque les Hollandais avec leurs chaloupes se seraient emparés facilement d'une barque et, de donner à la côte avec un bâtiment chargé, la mer rude comme elle y est ordinairement, c'était tout perdre.

Nous écrivions ordinairement deux fois la semaine à M. de la Haye sur l'état des affaires.

Deux marchands danois passèrent le 9 par Pondichéry, ils venaient de Masulipatam, ils s'étaient rencontrés à l'affaire du feu sieur Malfosse, ils nous montrèrent les cicatrices qui leur restaient des blessures qu'ils avaient reçues en le défendant. Ces deux marchands étaient à Paliacate quand la tempête arriva et leur vaisseau à la rade qui y coula bas. Lorsqu'on y apprit la perte du navire le *Breton*, qui y fut apportée la nuit, le fiscal, qui y était pour lors, les vint trouver, criant dès l'entrée de la chambre où ils étaient couchés, que San Thomé était ému par la perte de ce vaisseau, il les força même de se

lever et de passer la nuit à boire avec lui à cette bonne nouvelle.

Nous apprîmes que les deux navires hollandais avaient aussi péri ; le plus grand avait coulé bas au large, d'où le capitaine s'était sauvé dans le bateau avec vingt-cinq hommes de l'équipage, le reste noyé ; l'autre vaisseau avait donné à la côte à une lieue sud de San Thomé, l'équipage se sauva ; on en retira aussi ensuite les canons, le débris et une partie des agrès. Je parlerai des particularités de la perte du *Breton*, lorsque je viendrai au récit de ce qui s'est passé à San Thomé pendant le mois de mai. Cette tempête, qui fut générale dans toute l'Inde du fond du golfe de Bengale jusqu'à la mer Rouge, fit périr plusieurs vaisseaux.

Nous reçûmes le 10 des lettres de Surate et de la côte de Malabar, mais de vieille date, puisque les premières étaient du 8 novembre et les autres de décembre, sans aucune nouvelle particulière, néanmoins nous donnâmes avis à M. de la Haye de la réception de ces lettres.

Le navire de Chircam, qui était arrêté depuis si longtemps à Ceylan fut enfin relâché par les Hollandais et mouilla à Goudelour ; ils tâchèrent de le gagner par là.

Il ne se passa rien de nouveau les jours suivants que les avis qu'on nous donnait de divers endroits que le duc de Gingy devait envoyer des troupes à Pondichéry pour nous chasser ou se saisir de nous. Chircam nous écrivait toujours de nous retirer dans les bois, mais nous résistâmes, étant persuadés, si nous sortions une fois de l'aldée, que nous n'aurions plus la liberté d'y rentrer. Nous eûmes avis le 22 qu'on disposait les choses à Negapatan pour la réception de l'amiral Reyclof qu'on y attendait avec une escadre.

Comment le manque d'argent fut cause de la perte de San Thomé. Mort du directeur Caron.

Nous eûmes avis le 20 de l'arrivée de deux vaisseaux danois, sur l'un il y avait un nouveau gouverneur pour Tranquebar.

Antoine Cattel que nous tenions comme résident auprès de Chircam depuis près de trois semaines pour nous informer

de ce qui viendrait à sa connaissance des résolutions qu'on pourrait prendre contre nous, retourna à Pondichéry le 24. Il nous apprit que les exprès que ce seigneur avait envoyés à Surate étaient retournés et nous rendit les lettres que les marchands des comptoirs nous écrivaient. Je n'ai jamais été plus surpris de voir, dans celle qui était pour moi, que ces messieurs s'excusaient de n'avoir pas satisfait à la lettre de change que j'avais tirée sur eux de 60.000 livres par l'ordre de M. Baron, sur ce qu'ils n'avaient point de fonds en caisse et à l'égard de la somme de 75.000 livres que je tirai aussi sur le commis du trésorier de la marine qui avait passé à Surate dans le navire l'*Orient* à la conduite de [avec ?] la somme de 200.000 livres de l'argent du Roi, on me donnait avis que cet homme était parti pour Visiapour avec des lettres de change, qu'il emportait avec lui une partie de cette somme qu'il avait remise à Golconde avec toutes les précautions. Ces méchantes nouvelles furent un coup de massue qui nous étourdit, voyant par là qu'il ne fallait plus penser au secours que nous attendions de donner à San Thomé, puisque l'argent nous manquait. Nous craignîmes encore que Chircam ne se rebutât de nous maintenir sur ses terres, outre qu'il ressentait beaucoup le manque de payement des deux lettres de change, d'autant qu'il les avait envoyées au nabab ou généralissime des armées de Visiapour, son maître, qui avait expédié de là deux cavaliers à Surate pour recevoir ces deux sommes et qu'il lui avait écrit fortement de l'avoir engagé dans une affaire qui avait eu un si mauvais succès. Nous n'eûmes point d'autre chose à faire dans ce fâcheux contre temps que de prendre patience.

Nous ouvrîmes les lettres qui étaient adressées à M. de la Haye et à M. Baron, qui ne contenaient autre chose sur les payements des deux lettres de change que ce qu'on m'écrivait ; des nouvelles du départ d'une escadre de France mais avec peu de certitude.

Nous apprîmes par les mêmes lettres que le navire le *Jules* dans lequel s'était embarqué M. le directeur Caron était péri à l'entrée de la rivière de Lisbonne, où ce vaisseau voulait entrer, que ce directeur, le capitaine du navire et plusieurs

personnes de l'équipage étaient péris aussi et le reste sauvé.

On ne peut point excuser les marchands de Surate sur le refus de payer la lettre de change de 60.000 livres que par les raisons qu'ils donnaient, qu'ils n'avaient pas d'argent en caisse. Cependant le crédit de la Compagnie était assez bien établi dans ce temps-là et ils en auraient trouvé s'ils en avaient cherché, mais ils croyaient que le commis du trésorier de la Marine serait arrivé à la côte et qu'on n'y manquait pas d'argent. La conduite de cet homme fut fort irrégulière, il avait donné avis à M. de la Haye de son arrivée à Surate, il lui avait marqué qu'il y attendrait ses ordres pour la remise de la somme dont il était chargé, il semble qu'il ne devait pas partir de là qu'il ne l'eût reçu, il est vrai aussi qu'on resta deux mois à San Thomé avant que de prendre des résolutions pour la remise de cet argent et cependant on y était à bout de tout. Le commis fit encore une autre faute ensuite dès son départ de Surate, qui fut au mois de février ; au lieu de faire toute la diligence de se rendre à Pondichéry pour être plus près du général, il passa par Rajapour, prit d'autres chemins de traverse ensuite et s'arrêta dans tous les lieux où il passa, en sorte qu'on fut près de six mois sans savoir ce qu'il était devenu. Toute cette mauvaise conduite des uns et des autres fut cause ensuite de la perte de la place. Chircam avait attendu cet argent pour faire marcher son fils à la tête des troupes qui devaient faire lever le siège de San Thomé et nous avec lui ; ce seigneur, voyant l'affaire manquée, congédia la cavalerie qu'il entretenait depuis près de trois mois pour être employée à cette action. Nous fîmes un extrait de ce qu'il y avait de plus important dans les lettres que nous avions reçues et que nous envoyâmes à M. de la Haye et à M. Baron.

Nous écrivîmes aussi à Chircam, nous le suppliâmes de ne point imputer à notre général cette mauvaise conduite de n'avoir pas satisfait aux lettres de change, que c'était la faute des subalternes de n'avoir pas obéi aux ordres des supérieurs et encore que le commis qui était chargé de l'argent du Roi était parti pour ces quartiers, que nous l'attendions chaque jour. Ce seigneur nous fit réponse qu'il ne ressentait cette

mauvaise affaire que parce que cela avait fait croire au généralissime de Visiapour, son maître, qu'il était homme à prendre de fausses mesures, que cela lui faisait tort, mais encore d'autant qu'il se voyait privé par là de rendre à notre nation le service que notre général lui demandait, qu'il nous maintiendrait toujours mais que nous ferions bien pourtant de nous retirer dans les bois. On lui avait donné avis que nous faisions travailler à la barque que nous avions à Pondichéry pour la charger ensuite et la risquer à l'envoyer à San Thomé, il nous pria de ne pas y penser pour ce qu'il était menacé par les Hollandais de rompre entièrement avec lui, s'il souffrait que nous missions cette barque en mer. Nous fîmes partir encore ensuite Antoine Cattel pour lui confirmer ce que nous lui avions écrit. Cet homme retourna le 28, il nous apporta aussi la confirmation de la continuation de l'amitié de Chircam mais surtout de ne point penser à envoyer la barque.

Nous écrivîmes à Surate et à la côte de Malabar, nous envoyâmes nos lettres par la voie de Goa. Nous reçûmes des lettres du roi de Cochin qu'il écrivait à M. de la Haye ; ce prince lui marquait de venir le joindre et qu'il avait des troupes prêtes pour attaquer cette place.

Il ne se passa rien de particulier pendant le reste de ce mois ; nous continuons à donner avis à M. de la Haye de l'état des affaires.

San Thomé en mai. Détails sur la perte du « Breton ».

Je passe à celles qui s'étaient passées à San Thomé dans le même mois.

Le vent souffla avec violence le 1er mai ; les deux navires hollandais levèrent l'ancre, celui qui portait le pavillon mit au large, l'autre rangea la côte et fit voile au sud ; on les perdit de vue un peu après. Le vent se renforçant, on vit qu'on avait amené les mâts de hune et les vergues du navire le *Breton* ; sur les onze heures, on aperçut que le grand mât était rompu ; le beaupré et le mât de misaine suivirent un peu après. La tourmente s'augmentant et mêlée de pluie, on ne vit plus le

vaisseau. M. de la Haye, qui voyait bien que ce navire ne pouvait pas résister longtemps à ce vent furieux, fit tout ce qu'il pût pour envoyer un cattimaron à bord avec une lettre aux officiers où il leur donnait ordre d'échouer pour tâcher à sauver l'équipage, mais il n'y eut pas moyen de gagner le bord ; les marins ou mariniers du pays après plusieurs tentatives furent rejetés à terre avec leur bois, la mer était agitée à donner de la terreur aux plus hardis, les vagues venaient donner jusqu'au pied des murailles de la place. Le général était sur le bord de la mer, lorsqu'on lui vint donner avis que le vaisseau avait donné à la côte à un quart de lieue de la rivière ; il y fut avec des matelots et des gens du pays pour secourir les gens qui pouvaient avoir gagné la terre.

Ce fut un coup bien sensible de voir le vaisseau échoué et qui s'en allait par pièces, on trouva plusieurs personnes qui s'étaient sauvées, on en retira d'autres qui avaient presque perdu toutes leurs forces ; il y en échappa 64 de 120 qu'il y avait dans le bord. Le sieur de la Picaudière, lieutenant sur le vaisseau, fut trouvé à moitié mort, on l'enleva et il revint heureusement. On perdit de bons hommes dans ceux qui périrent, le sieur de Chancé, second lieutenant, gentilhomme de mérite et qui a toujours bien servi, plusieurs autres ainsi que quelques officiers qui étaient en arrêt dans le vaisseau. On enterra sur le bord de la mer les morts qu'on rencontra et l'on revint le soir à la ville. On continua la visite sur le bord de la mer, où l'on fut le 2, deux heures avant le jour ; on fit encore enterrer les corps que la mer y avait jetés, on trouva quelques Hollandais parmi, du vaisseau qui avait coulé à fond au large, que l'on enterra de même. On fut ensuite à l'église cathédrale où l'on chanta une grande messe pour le repos des défunts. Toute la nuit le vent continua d'être violent, il fit le tour du compas, et la pluie forte ; sur le matin, il s'apaisa, le temps s'éclaircit, des débris du navire le *Breton* vinrent donner devant San Thomé, l'on s'attacha à les retirer à terre. On fit donner des hardes aux gens sauvés du naufrage.

M. de la Haye fut visiter le 4 le bord de la mer jusqu'à trois quarts de lieue au sud ; on y trouva cinq Hollandais que la

mer y avait jetés et trois de nos gens qui furent enterrés. Cinquante ou soixante soldats hollandais, soutenus d'un escadron de cavalerie des Mores, furent au sud, apparemment au lieu où l'un de leurs vaisseaux était échoué. Le général à la tête de quelques troupes s'avança vers le camp des Mores, où il donna l'alarme et se retira ensuite avec ses gens. On tira à terre des débris du *Breton*.

On envoya dès la pointe du jour des matelots à l'endroit où le navire le *Breton* avait échoué pour retirer le plus considérable des débris, ces gens étaient soutenus d'un corps de troupes pendant qu'on faisait bonne garde à la ville, afin d'observer que les ennemis ne les vinssent couper.

On fit revue générale de la garnison. M. de la Haye invita chacun à faire son devoir. On lui apporta une lettre qu'on trouva dans la rue, adressée à un brigadier des gardes, le dedans était écrit au général, c'était des avis de gens mal intentionnés ; on n'eut point d'autre chose à faire que de menacer de faire pendre ceux qui seraient reconnus écrire des sottises pareilles.

On eut avis le même jour de Madras que quelques corps noyés y avaient donné à la côte, que, sur le rapport qu'on fit au gouverneur qu'on avait reconnu le corps du chevalier de Maisonneuve qu'on savait à Madras être notre capitaine du *Breton*, ce gouverneur le fit enlever et enterrer au bruit du canon avec toutes les autres cérémonies militaires. On trouva aussi le corps de l'aumônier que les P. Capucins prirent soin de faire enlever ; le sieur Deltor qui y était et qui courait le long du bord de la mer fit enterrer les autres corps qu'on y rencontra, Français et Hollandais mêlés ensemble. M. de la Haye crut que l'action du gouverneur aux cérémonies de l'enterrement du corps prétendu du chevalier de Maisonneuve, était une politique à faire croire qu'il affectionnait la nation, cependant les Hollandais étaient tous les jours à sa table ; le chevalier de Maisonneuve, qui était à San Thomé lorsque la tempête eut lieu, écrivit une lettre de remerciement au gouverneur.

On demande des secours à Pondichéry. — Escarmouches et mouvements divers de troupes. — Les désertions continuent.

On reçut des lettres de Pondichéry sur l'état des affaires qui s'y préparaient ; on y répondit le même jour et l'on nous chargeait de faire mettre la frégate la *Diligente* à l'eau ainsi que la barque, charger ces deux bâtiments de riz et les envoyer à présent qu'il n'y avait plus de navires hollandais devant San Thomé, mais on ne savait pas qu'il y avait des impossibilités à l'un et à l'autre de ces envois ; le gouverneur de Porto Novo s'opposant absolument qu'on ne touchât à la frégate qui était toujours sur des estins et Chircam avait ordonné aux officiers qu'il avait à Pondichéry d'empêcher qu'on mit la barque à la mer.

M. de la Haye ordonna le 7 aux charpentiers de travailler à mettre en état une barque qu'il y avait sur le bord de la mer, il envoya ensuite retirer des débris du navire le *Breton* et fit poster cent hommes avec de bons officiers parmi des buissons qui étaient de l'autre côté de la rivière pour soutenir les travailleurs et empêcher qu'on ne les coupât.

Sur les dix heures du matin, trois ou quatre cents cavaliers mores et deux cents fantassins sortirent de leur camp et prirent la route du sud, on crût qu'ils allaient donner sur nos gens, la garnison eut ordre aussi de s'assembler sur la place pour sortir suivant la nécessité. Les ennemis s'arrêtèrent proche de Saint-Luce et firent couper plusieurs palmistes ; le canon de la ville pouvant donner jusque là, on fit tirer douze ou quinze volées et à propos, ce qui les fit retirer. Un petit navire a paru du côté du sud et a mouillé au large, c'est le vaisseau qui était devant Pondichéry. Un soldat déserta le 9.

Un navire hollandais parut le 10 venant du nord et mouilla devant leur port et le lendemain leva l'ancre et la vint jeter au sud de la place, hors de la portée du canon. Le petit navire qui avait paru le 7 et dans lequel on avait chargé des débris du navire hollandais qui avait échoué au sud, vint mouiller le 13 au nord de la ville. Il déserta la nuit trois soldats du fort

Sans Peur. Vingt soldats désertèrent encore le 14. Trois de nos cavaliers poussèrent les fourrageurs des ennemis, ils en tuèrent trois et furent ensuite donner l'alarme jusqu'au camp des Mores. M. de la Haye, suivi de quelques cavaliers, continua chaque jour d'aller à la découverte. Les Mores sortirent de leur camp le 16 au nombre de cent chevaux et trois ou quatre cents fantassins, et poussèrent des gens qu'on avait envoyé couper de l'herbe pour les chevaux et les bestiaux que nous avions dans la place ; ces gens furent serrés de près et jusqu'à la portée de mousquet de la ville. M. de la Haye était sorti avec des troupes pour les soutenir, on escarmoucha longtemps, le canon fit beau feu, les ennemis furent forcés de se retirer après y avoir perdu des leurs ; nos gens rentrèrent aussi après ; nous eûmes trois hommes blessés dans cette occasion.

On reçut des lettres le 17 de Pondichéry sur l'état des affaires de ces quartiers là ; on y répondit le même jour, on continuait à donner des ordres de tâcher par toutes les voies d'envoyer du secours, de voir le naïque de Maduré et de tâcher de l'engager dans nos intérêts. On ne connaissait pas encore la politique de ces petits princes indiens qui ne font jamais rien qu'à force d'argent, outre que ce seigneur n'était pas assez fort pour donner l'assistance dont on avait besoin, il n'y avait que Chircam dont on le pouvait espérer, si l'on avait de quoi lui donner pour faire des levées. M. de la Haye exhorta encore le 19 les soldats et les matelots assemblés à la place d'être fidèles au roi et les assura que le secours pour la délivrance de la ville était proche. On reçut encore des lettres de Pondichéry, on y répondit en demandant de l'assistance, comme par toutes les lettres précédentes, et cependant on n'était plus en état d'y penser.

M. de la Haye crut mieux d'aller à la découverte et d'observer si l'on ne pouvait rien entreprendre contre les ennemis ; cependant la désertion continuait ; trois soldats quittèrent le 21 à sept heures du soir.

Grande solennité le 24 pour la fête du Saint-Sacrement. On reçut le 26 des lettres de Pondichéry. M. de la Haye y répondit à son ordinaire, ordonnant de faire toutes les diligences d'envoyer du secours ; il ajoutait qu'il avait avis que les R. P.

Capucins de Madras et le sieur Deltor devaient aller à Pondichéry, il nous ordonnait de ne leur rien communiquer des affaires ni de donner dans leurs avis.

Un domestique de M. de la Haye déserta le 28 à quatre heures après-midi et six hommes encore la nuit dont trois étaient venus des Hollandais.

La garnison fut assemblée à la place le 29 et M. de la Haye continua d'exhorter un chacun à faire son devoir et les assura que le secours était proche ; il tâcha par tous les moyens de leur faire perdre cet esprit de désertion.

Deux navires hollandais mouillèrent le 30 devant la ville. Les officiers de la garnison avaient souvent des différends, le général était assez souvent embarrassé de les accommoder ainsi qu'à arrêter la fougue de quelques uns qui se relâchaient fort souvent de leur devoir ; il y avait de braves gens dans la place, mais beaucoup de jeunesse qui ne faisaient pas de réflexions sur les discours qu'ils tenaient devant les soldats et qui ont beaucoup contribué à la désertion.

Pondichéry en juin. — Visite de Fr. Martin à Chir Khan.

Je retourne à ce qui nous arriva à Pondichéry pendant le mois de juin. Je résolus d'aller voir Chircam pour tâcher d'obtenir de ce seigneur la liberté de faire mettre en mer la barque que nous avions à Pondichéry, la charger de vivres et de l'envoyer à San Thomé. Nous voyons pourtant bien que cette liberté, quand même nous l'obtiendrions, nous serait inutile, puisqu'il n'y avait aucune apparence que ce bâtiment pût faire un heureux voyage et c'était exposer les gens qu'on mettait dessus. Nous crûmes néanmoins que nous ne devions rien négliger pour envoyer du secours, n'étant pas responsables du succès. Je savais que nos visites n'étaient pas agréables à Chircam, les Hollandais en prendraient de l'ombrage, il gardait des mesures avec eux, nous étions aussi obligés de le ménager, ce qui me porta de lui faire écrire s'il trouvait à propos que je le visse en allant à Porto Novo ; il me fit réponse que je serais le bienvenu. Je partis le 3 juin à la nuit, j'arrivai

le lendemain à Goudelour où était ce seigneur. Je ne sais si la chose fut faite exprès, pendant toute la matinée que je restai avec lui il y eut toujours quantité de gens qui m'empêchèrent de l'entretenir en particulier, il nous fit assez froid, nous nous retirâmes ensuite, ne croyant pas devoir nous opiniâtrer à rester. Je lui dis en partant que j'allais à Porto Novo et que j'aurais l'honneur de le revoir en repassant, il me dit simplement que je le pouvais. Un brahme qui nous servait me dit après en particulier qu'on pressait ce seigneur de divers endroits de nous abandonner, qu'il balançait beaucoup pour ce qu'il ferait. Le voyage de Porto Novo n'était qu'un prétexte, nous y arrivâmes à six heures du matin, le 5. Un homme du gouverneur vint me dire en même temps de la part de son maître de me retirer, je lui fis réponse que ce n'était pas mon désir de rester dans ce lieu longtemps, mais que je n'en sortirais pas que je n'eusse achevé les affaires qui m'y avaient amené. Cet ordre fut encore réitéré, je répondis les mêmes choses. Je ne crus pas pourtant devoir m'opiniâtrer à rester, de crainte que cet officier ne se portât à quelque violence ; on ne gardait plus de mesures avec nous, il n'y avait que Porto Novo et Pondichéry où nous étions tolérés. Je partis sur les cinq heures du soir. Il n'y avait point d'eau sur la barre de Porto Novo ; je sus que l'amiral Reyclof était attendu à Negapatam.

J'arrivai le 6 au matin à Goudelour, j'arrivai chez Chircam lui demander une audience particulière, qu'il m'accorda. Je m'y rendis aussitôt avec Antoine Cattel pour interprète ; je tâchai d'abord de lui faire connaître les véritables raisons qui avaient empêché qu'on acquittât les lettres de change, que le commis du trésorier de la marine devait arriver chaque jour et qu'il connaîtrait alors que nous lui disions la vérité. Ces raisons ne le satisfirent pas, quoiqu'il fit semblant d'y donner créance ; je lui demandai ensuite de mettre notre barque en mer, il me fit réponse qu'il ne le pouvait pas permettre, que ce serait attirer entièrement les Hollandais contre lui, qu'il avait deux vaisseaux en mer qui seraient arrêtés, qu'il en avait été menacé, mais encore que le généralissime de Visiapour, son maître, lui avait écrit fortement sur l'asile qu'il nous donnait

et encore qu'il était outré de la fausse démarche qu'on lui avait fait faire d'envoyer de ses cavaliers à Surate pour le payement des lettres de change, qu'il était même menacé d'être tiré de son gouvernement, que nous devions être satisfaits qu'il nous maintenait dans Pondichéry ; il ajouta encore qu'il avait à demander deux passeports aux Hollandais, l'un pour un navire du généralissime qu'il voulait envoyer à Malacca, l'autre pour un de ses vaisseaux qu'ils lui refuseraient, si nous faisions la moindre démarche de mettre la barque en mer et enfin que c'était une affaire à laquelle il ne fallait plus penser. Je revins à la charge et même fortement, lui remontrant que c'était une injustice de nous empêcher d'user de ce qui était à nous ainsi que nous le trouvions à propos et que nous pourrions nous en ressentir dans la suite. Ces termes de parler le choquèrent, il nous répliqua avec vigueur ; nous revînmes néanmoins à la fin, mais sans pouvoir rien obtenir pour la barque ; il nous témoigna qu'il en avait du chagrin mais que ce serait le perdre auprès de son maître s'il nous accordait cette permission. Je me retirai ne pouvant obtenir autre chose.

Au sortir de chez ce seigneur, je reçu des lettres de Porto Novo qui me donnèrent avis de l'arrivée du l'amiral Reyclof à Negapatam avec treize vaisseaux. Je partis ensuite pour Pondichéry où j'arrivai à neuf heures de nuit. Le sieur de Lespinay me dit que nous aurions de la peine à trouver à présent des gens à envoyer à San Thomé, les Mores en avaient pris deux depuis huit jours, que nous avions fait partir, à qui ils avaient coupé les têtes ; nous en fîmes pourtant chercher, un lascarin se présenta pour faire le voyage, nous écrivîmes par là à M. de la Haye et à M. Baron.

On nous donna avis le 8 qu'il y avait deux paros qui chargeaient du riz à Goudelour pour Ceylan, nous fîmes partir aussitôt des matelots pour Porto Novo et nous écrivîmes au capitaine de la *Diligente* de ne pas perdre l'occasion de s'emparer des paros, s'il y avait lieu ; c'était néanmoins risquer un coup sans espérance d'en tirer aucune utilité, mais nous étions chargés d'en user de même par les ordres que nous avions.

Un brahme que j'avais laissé près de Chircam me donna avis qu'il apporterait dans cinq jours la permission de mettre la barque à l'eau ; nous reconnûmes bien que ce seigneur attendait qu'il y eût des navires hollandais à la côte pour nous l'accorder, prévoyant bien que la permission nous serait alors inutile, puisque, quand même nous aurions chargé ce bâtiment, il serait impossible qu'il pût passer pour lors jusqu'à San Thomé.

Nous reçûmes le 9 des lettres de M. de la Haye en réponse de celle que nous lui avions écrite sur le retour des lettres de change de Surate sans payement, il ressentait extrêmement cette mauvaise conduite qu'on avait tenue et fort outré contre le commis Chevreuil.

Il arriva le 10, cinq navires hollandais à la rade de Tevenapatam, ils y mirent des marchandises à terre et firent grand feu de coups de canon ; nous donnâmes avis à M. de la Haye de l'arrivée de ces bâtiments.

Les Français menacés par les Hollandais et par le rajah de Gingy.

On nous donna avis le 11 que le commandant des navires hollandais à Tevenapatam avait été voir Chircam et qu'il lui avait demandé la permission de nous attaquer dans Pondichéry. Sur le refus qu'il en fit, cet officier menaça hautement qu'il y mettrait pied à terre pour nous enlever. Chircam offensé de ces menaces lui répliqua aux mêmes termes qu'il s'y opposerait, qu'il n'entendait pas que nous entreprenions rien les uns contre les autres sur ses terres, qu'à la mer nous avions le champ libre, que nous lui avions demandé la liberté de les chasser de leur comptoir de Tevenapatam, ce qu'il nous avait aussi refusé, et qu'il tiendrait la balance égale entre les deux nations. Le commandant des cinq bâtiments se retira mal satisfait.

Quatre navires hollandais parurent au large au sud de nous et rangeant la côte ; sur l'avis que nous avions eu qu'ils avaient déclaré qu'ils mettraient des gens à terre, nous fîmes poster les Français que nous avions au nombre de quinze et

environ quatre cents lascarins sur le bord de la mer pour défendre la descente. Les vaisseaux mirent en panne lorsqu'ils furent à la hauteur de l'embouchure de la rivière, les chaloupes furent ensuite au bord du navire qui portait le pavillon, nous crûmes que c'était pour prendre des aides pour la descente, nous étions bien disposés à nous y opposer, les chaloupes retournèrent ensuite au bord des bâtiments, firent petite voile rangeant la côte autant près qu'ils le pouvaient, nous les attendîmes ; cependant, lorsqu'ils furent à notre hauteur, ils hissèrent les voiles haut et prirent le large, faisant voile au nord.

Nous reçumes des lettres de M. de la Haye et de M. Baron, avec des ordres de renvoyer à Surate, où l'on ordonnait positivement aux marchands du comptoir de payer la lettre de change de 40.000 roupies, nous envoyâmes ensuite Antoine Cattel vers Chircam avec les instructions nécessaires pour dépêcher des exprès.

Nous eûmes avis le 12 que cinquante cavaliers de Gingy et trois cents fantassins venaient donner sur nous ; on nous marqua le lieu où ils étaient arrivés, nous fûmes à deux portées de mousquet de l'aldée pour les reconnaître, nous vîmes la troupe qui sortait d'un bois de palmistes et qui s'avançait vers nous, il nous sembla que nous ne devions pas aller chercher nos ennemis, outre qu'ils n'étaient pas encore déclarés contre nous, mais que nous devions nous disposer à les recevoir chez nous s'ils venaient nous attaquer ; nous nous retirâmes dans l'aldée et fîmes poster nos gens sur les avenues de la maison où nous étions ; les troupes s'avancèrent à quatre cents pas de nous et, suivant les apparences, nous allions être attaqués. Sur le point que nous croyons en venir aux mains, le commandant nous envoya faire civilité et nous assura qu'il ne nous en voulait point et prit après son chemin par la plaine ; nous apprîmes ensuite qu'ils allèrent attaquer un paliagar retiré dans des bois à deux heures de Pondichéry ce qu'ils firent aussi. Ils y perdirent de leurs gens mais ils prirent aussi le paliagar qu'ils amenèrent à Gingy. Nous reçûmes avis le 13 d'être à nos gardes et que les gens de Gingy nous en voulaient.

Nous envoyâmes le 14 une lettre de change à Chircam de

20.000 roupies sur un banian de Golconde à qui le sieur Chevreuil avait remis une partie de la somme qui lui avait été confiée. Nous députâmes encore le 16 des exprès à Surate avec des duplicata de nos lettres pour assurer le payement de la lettre de change que nous avions tirée une deuxième fois.

Nous eûmes avis qu'on chargeait de riz à Goudelour un paros et une champane pour ensuite envoyer à Ceylan. Il y avait peu d'apparence de pouvoir rien entreprendre dans la conjecture où l'on était pour lors. Le sieur Cloche arriva à Pondichéry, il était passé de France au service de la Compagnie et s'était embarqué à Surate sur l'escadre. Il avait été laissé à Trinquemalé avec l'emploi de trésorier, lorsque M. de la Haye mit à la voile de là, et à Batavia avec les autres officiers de la garnison lorsqu'on rendit le fort. Il y avait été longtemps prisonnier, il s'était sauvé et passé ensuite à Surate. Il y trouva le sieur Chevreuil sur son départ pour ses quartiers. Il se mit du voyage et [ils] vinrent ensemble jusqu'à Visiapour, d'où ce commis l'avait dépêché pour donner avis de son arrivée dans cette capitale ; il nous marquait par la lettre qu'il nous écrivait qu'il attendait les ordres de M. de la Haye. Le sieur Cloche avait été vingt-sept jours à se rendre de Visiapour ici. En passant à Gingy, il avait été reconnu par un Hollandais, qui s'était fort empressé de le faire arrêter mais sans effet pourtant. Nous donnâmes avis aussitôt à M. de la Haye de l'arrivée du sieur Cloche.

Nous écrivîmes aussi au capitaine de la frégate la *Diligente* sur les bâtiments qu'on chargeait de riz à Goudelour, cette précaution néanmoins très inutile.

Antoine Cattel retourna d'auprès de Chircam, ce seigneur nous doit envoyer des troupes à Pondichéry pour nous soutenir.

Nous expédiâmes des exprès pour San Thomé avec des duplicatas de nos dernières lettres, nous apprîmes un peu après que deux lascarins qui nous apportaient des lettres de M. de la Haye avaient été pris par les Mores qui leur avaient coupé la tête. Cent chevaux et deux cents fantassins des troupes de Chircam arrivent le 21 à Pondichéry, ils campèrent dehors.

Nous apprîmes par des lettres que nous reçûmes de Gingy le 22 que les R. P. Capucins de Madras y étaient arrivés avec le sieur Deltor, un officier réformé et deux soldats, ces trois derniers s'étaient sauvés de Batavia à Bantam, passés ensuite à Bombay sur un navire anglais, de là à Madras sur un vaisseau portugais ; ils nous demandaient des commodités pour les aller prendre et les amener à Pondichéry. Nous fîmes partir vingt lascarins avec trois chevaux que nous avions pour leur service.

Nous reçumes des lettres de Negapatam où l'amiral Reyclof y était toujours ; on nous marquait qu'il attendait d'autres vaisseaux de Ceylan pour venir à San Thomé avec ceux qui étaient à la rade de Negapatam, on y pressait les Français du houcre de la Compagnie qui y étaient prisonniers, de prendre parti avec eux.

Nous apprîmes qu'au débarquement de cet amiral devant cette place, le gouverneur l'attendait au bord de la mer avec quelques soldats en forme de gardes et, qu'ayant envisagé ces gens qu'il reconnut pour Français, il blâma le gouverneur de s'en servir et lui dit hautement qu'il lui fallait les chasser tous de l'Inde et en ôter jusqu'à la racine.

Une flotte hollandaise passe le 23 faisant voile au nord.

L'argent nous manquant, nous envoyâmes le 25, Antoine Cattel vers Chircam le prier de nous en avancer, il retourna le 26 avec la promesse de nous faire toucher cent écus.

Nous eûmes avis le 27 qu'on avait débarqué cinquante soldats hollandais et cent topas à Sadraspatam, à quinze lieues nord de Pondichéry, que ces gens soutenus de deux cents lascarins devaient venir nous insulter. Nous avions partout des gens pour nous informer de ce qu'on voudrait entreprendre contre nous.

Les Français de Madras chassés par le gouverneur.

Reyclof avait fait abattre plusieurs maisons qui étaient proche de la forteresse où il avait fait faire de nouvelles fortifications. Les R. P. Capucins Ephrem et Zénon, le sieur Deltor, le sieur Villedor, officier réformé, et deux autres Français arrivèrent le 29 à Pondichéry ; le sieur Deltor nous rapporta que, sur la menace que les Mores avaient faite au gouverneur de Madras de ne rien laisser entrer dans la place s'il n'en chassait les Français qui étaient dedans, cet officier, après plusieurs remises, lui avait fait dire qu'il fallait qu'il se retirât. Le sieur Deltor se défendit par toutes les raisons qu'il avait pu alléguer de la bonne correspondance qu'il y avait en Europe entre nos nations ; il lui remontra encore que c'était violer la foi publique que de les chasser ainsi de la ville mais de plus qu'il n'en pouvait sortir que par les ordres de notre général qui l'y avait envoyé. Tout ce qu'il put dire ne servit de rien, il fallut partir et les R. P. Capucins de même pour les mêmes raisons. Tout ce qu'ils purent obtenir furent des passeports des Mores et des Hollandais par lesquels on les assurait qu'ils auraient toute la liberté de passer sur les terres de Golconde sans aucun empêchement. Cette action ne fit point honneur au gouverneur qui était pour lors à Madras. L'injustice était d'autant plus grande que les Hollandais étaient tous les jours dans la ville, d'où ils en tiraient encore beaucoup de rafraîchissements pour leur camp, mais les Anglais ne gardaient plus de mesure avec nous. Il y avait quatre ou cinq mois qu'on n'avait plus la liberté de rien tirer de chez eux, s'étant même opposés à laisser emporter un bambou ou roseau d'Inde creux dans lequel il pouvait y avoir douze ou quinzes livres de beurre que le sieur Deltor voulait envoyer à San Thomé. On ne peut pas assez exagérer la rigueur que le gouverneur et le Conseil de Madras exerçait contre nous depuis que les Hollandais étaient arrivés.

Un Anglais passant par Pondichéry nous donna avis qu'il y avait de grands changements en Europe et que les Hollandais avaient repris une partie des places qu'ils avaient perdues ; nous ne savions que penser, ne recevant point de nouvelles de là.

Chircam nous fit donner avis le dernier juin que la réponse aux duplicata de nos premières lettres écrites à Surate étaient arrivée. Nous fîmes partir Antoine Cattel pour aller prendre nos paquets.

San Thomé en juin. — Impossibilité de recevoir aucun secours.

Je retourne à ce qui se passa à San Thomé dans ce même mois de juin. Il courut un bruit dans San Thomé que le sieur Fertier, aumônier autrefois dans un navire de l'escadre et qui exerçait la fonction de curé dans la place, devait déserter avec le trésorier, ces gens en ayant été avertis furent trouver M. de la Haye et se justifièrent de ce qu'on publiait contre leur réputation. Ces bruits étaient semés par des esprits malins qui auraient souhaité que toute la garnison eût déserté, afin de se tirer de là.

M. de la Haye fit assembler la garnison sur la place le 5, il parla aux officiers et aux soldats, sur les entretiens particuliers qu'ils avaient entre eux sur le mauvais état de la place, et dit aux officiers que, s'il y avait quelqu'un qui le désirât et qui crût mieux conduire les choses que lui, qu'il céderait sa place à ce bon volontaire et qu'il prendrait une hallebarde, il remontra aux soldats l'obligation qu'ils avaient de persister jusqu'à la fin, il n'omettait rien pour tâcher d'arrêter les gens dans le devoir, mais il avait à faire à des esprits libertins qui ne voulaient point souffrir et qui ne cherchaient qu'à prendre l'essor. On reçut encore des lettres de Pondichéry sur le retour des lettres de change de Surate. M. de la Haye et M. Baron ressentirent jusqu'au vif cette mauvaise conduite ; on prévoyait bien aussi qu'elle serait la cause de la perte de la place. On rejeta toute la faute sur le commis du trésorier de la marine ; il est vrai que son départ de Surate sans ordres aucuns causait tous ces fâcheux contre temps. On répondit aussitôt à nos lettres ; on nous chargeait d'assurer Chircam du déplaisir que notre général en ressentait, de lui faire connaître aussi qu'il n'entrait pas dans cette méchante conduite et de le prier encore de sa part d'envoyer de ses gens à Golconde où l'on croyait que le commis se serait rendu afin de tirer l'argent de ses mains ; il verrait par là qu'on ne l'avait pas engagé dans une mauvaise affaire. Des exprès furent expédiés aussitôt.

M. de la Haye sortit le 4 avec des détachements de la garnison, et s'avança dans la plaine assez proche du camp des Mores, il y resta quatre heures en bataille et se retira ensuite, ne voyant point sortir d'ennemis. Ces gens là appréhendaient d'en venir aux mains avec nous. Un soldat portugais déserta la nuit du 4 au 5, il était en faction.

On vit le 6, trois potences plantées dans la plaine où il y avait trois hommes de pendus ; ces gens là étaient du nombre des six hommes qui désertèrent la nuit du 18 au 19 mai, ils avaient quitté auparavant le service des Hollandais et s'étaient jetés avec nous, ils se défendirent fort bien lorsqu'ils furent arrêtés ; ils tuèrent un officier de leur troupe et trois soldats.

On reçut le 7 des lettres de Pondichéry sur l'état des affaires mais particulièrement sur l'impossibilité d'envoyer des secours.

M. de la Haye fit battre la plaine le 8, suivi de quelques cavaliers. Les Hollandais montèrent ce jour une nouvelle batterie sur le bord de la mer.

On tira le 9 sur trois chaloupes hollandaises qui rangeaient la côte ; ces petits bâtiments en garde pour observer si l'on n'envoyait point de cattimaron et s'il nous en venait, pour s'en saisir. On reçut des lettres de Madras écrites il y avait quatre jours ; on marquait que les Mores menaçaient de ne laisser rien entrer dans la ville si l'on ne leur remettait les Français qui y étaient.

Il déserta trois Portugais la nuit du 9 au 10. M. de la Haye exhorta encore la garnison de faire son devoir et de ne pas se relâcher. Le curé fit aussi un sermon sur cette matière où une partie des soldats assistèrent. Toutes ces remontrances néanmoins avec peu de fruit.

On fut le 10 à la découverte ainsi que le 11, pour écarter des corps de garde avancés des ennemis qui empêchaient les exprès d'entrer dans la ville. Il parut le 13 quatre vaisseaux au large ; les deux vaisseaux hollandais qui étaient devant la place levèrent l'ancre et les furent reconnaître et vinrent mouiller ensuite assez proche de la ville, s'étant reconnus de la même nation. M. de la Haye les fit canonner fortement des batteries qu'il y avait du côté de la mer, il y eut apparence que ces

bâtiments en furent incommodés, puisqu'ils levèrent l'ancre et furent mouiller au large.

Les Hollandais nous somment de rendre la ville. La Haye s'obstine dans la résistance. Toujours des désertions.

Les pluies continuant depuis plusieurs jours et les soldats très mal vêtus, on leur fit à chacun des justeaucorps de drap qu'on avait apporté de France. M. de la Haye fut encore à la découverte et ensuite au bord de la mer faire diligenter les charpentiers qui étaient après travailler à une barque pour la mettre en état de servir. Un peu après, un trompette arriva de la part du commandant hollandais faire une sommation de rendre la place, il fut renvoyé avec l'assurance qu'on rendrait la réponse au commandant. Lorsqu'on vit que le trompette était arrivé à leur camp, on fit tirer dessus de la place quatre coups de canon à balle ; les ennemis entendirent bien ce que cela voulait dire et ripostèrent par autant de coups. Le major reconduit le trompette qui parlait fort bon français et qui lui témoigna qu'il avait bien du déplaisir de ce que nous serions forcés de nous rendre bientôt, puisqu'ils attendaient leur amiral avec une forte escadre et qu'ils savaient bien qu'il ne nous viendrait pas de secours. En vérité on ne peut assez blâmer la conduite de quelques uns des principaux officiers qui étaient dans la place, braves soldats d'ailleurs, mais qui dégoûtaient les soldats et les matelots du service, en leur insinuant qu'il n'y avait aucune apparence qu'il nous vint du secours de France.

On fit sortir le 14 une compagnie de matelots qui fut couper du bois qu'on apporta dans la ville où l'on avait besoin.

Trois vaisseaux hollandais levèrent l'ancre le 15 et firent route au nord. Les pluies continuaient. On fit donner du vin à la garnison ; enfin, on n'omettait rien pour tâcher à porter les soldats à prendre patience.

On eut avis que les R. P. Capucins de Madras, le sieur Deltor et les autres français qui y étaient avaient été forcés d'en sortir.

On vint donner avis le 16 à la pointe du jour que de douze matelots qui étaient au fort Sans Peur, neuf venaient de déserter. M. de la Haye monta aussitôt à cheval, suivi de ses gens pour tâcher d'attraper quelqu'un de ces déserteurs, ce fut inutilement, ils s'étaient déjà jetés avec les Hollandais ; à son retour à la place d'armes, il continua d'exhorter le reste de la garnison mais qui n'était guère disposée à écouter ces remontrances. On envoya vingt-cinq hommes au même fort sous un bon commandant et l'on résolut de tenir dorénavant les nuits hors de la ville quelques gardes à cheval pour veiller aux soldats qui quitteraient. Le général eut assez bonne opinion des gens de la Compagnie qui étaient dans la ville, il les dispersait la nuit sur les bastions les plus exposés à la désertion avec ordre d'y prendre garde.

M. de la Haye fit assembler le 19 la garnison sur la place et parla une demi heure entière en des termes capables d'inspirer des résolutions et de la fermeté à des gens un peu raisonnables et qui auraient un peu aimé l'honneur, mais les soldats et les matelots n'écoutaient rien.

Un petit houcre hollandais qui venait du Sud mouilla le même jour devant leur camp. On fit sortir à l'entrée de la nuit deux gardes à cheval pour battre l'estrade et l'on envoya un officier avec vingt hommes au fort Sans Peur pour faire aussi les mêmes fonctions. On ne peut donner trop de louanges à la compagnie des gardes ; ces gens, tous gentilshommes ou qui méritaient de l'être, ont fait toujours leur devoir, sans se rebuter d'aucune fatigue, et l'on peut dire qu'il n'y en a point qui aient agi autant qu'eux dans la ville.

Les ennemis vinrent sur les onze heures du soir à Sainte-Luce d'où ils envoyèrent un corps de leur gens faire une décharge de mousqueterie à cent pas de la ville et se retirèrent ensuite.

M. de la Haye à son ordinaire fut à la découverte le 19 au matin. Après être rentré dans la place, — c'était sur les dix heures,— on lui vint donner avis qu'un sergent et quatre soldats venaient de déserter du bastion le Saint-Louis ; il remonta à cheval pour voir à reprendre quelqu'un de ces

misérables, mais ils avaient déjà passé au camp des ennemis. A son retour dans la ville, il trouva la garnison sous les armes et continua à l'exhorter et donna ensuite la carte blanche à ceux qui voudraient quitter, s'engageant de les laisser sortir. C'est tout ce qu'on pouvait faire dans l'état où l'on était, mais les gens, ainsi que je l'ai remarqué, n'écoutaient plus rien. On fit le soir les détachements pour battre l'estrade.

On commença le 21 à distribuer du pain frais et du lard aux matelots. Ces gens là avaient raisonnablement de quoi, et encore quinze sols à chacun par semaine ; il est vrai qu'ils ne trouvaient pas à employer cet argent, ne venant plus rien du dehors.

Le navire hollandais en levant l'ancre le matin pour se mettre au large rangea la ville de près. On tira quelques coups de canon qui l'incommodèrent apparemment, par la manœuvre qu'il fit en se retirant au large.

On apporta une lettre à M. de la Haye le 22, qui avait été trouvée dans le dehors ; elle venait du camp des Hollandais, remplie de promesses pour les gens qui déserteraient. Un grand navire hollandais qui avait mouillé la veille leva l'ancre et fit voile au nord. Sur l'avis qu'on eut qu'il y avait des matelots qui ne se contentaient pas du pain qu'on leur donnait, il offrit, le 23 à la place d'armes de leur faire distribuer du riz ou du pain ainsi qu'ils le souhaiteraient. Ces gens qui ne gardaient plus de mesure ne daignèrent pas répondre et il fallait supporter cette fierté. On fit tirer à l'entrée de la nuit tout le canon qui battait du côté des ennemis. Nos gens qui étaient dans les dehors firent plusieurs décharges, ils allumèrent des feux et envoyèrent en l'air plusieurs fusées volantes, c'était à cause de la Saint-Jean.

Revue de la garnison le 24, on entendit plusieurs coups de canon en mer, un houcre parut ensuite qui fut reconnu pour le bâtiment que commandait le capitaine Chanlotte, qui avait été pris à Ceylan. Les vaisseaux hollandais qui étaient en rade étaient tous pavoisés, les pavillons dehors et des pavillons blancs au-dessus du leur. Ils firent un grand feu de joie dans leur camp, d'où ils firent une décharge de cinquante à soixante

coups de canon et trois de mousqueterie ; les vaisseaux y répondirent de toutes leurs pièces. Le sieur Fertier, curé de San Thomé, fit une prédication très pathétique exhortant un chacun à son devoir, il fit remarquer que tous ces témoignages extérieurs de nos ennemis n'étaient que pour amuser leurs gens et tâcher par là de nous intimider.

On tira quelques coups de canon le 25 sur le navire qui entrait en garde la nuit et qui était proche de la place, ce qui le fit mettre au large ; on fit mettre une barque en mer qu'on envoya échouer ensuite proche le fort Sans Peur. Trois chaloupes des ennemis parurent le soir proche des brisants, on crût qu'il y aurait du péril de mettre pied à terre ; M. de la Haye y fut qui les força de se retirer.

M. de la Haye s'avança beaucoup à la découverte le 26 ; un navire hollandais s'avança à une demi portée de canon de la place et il en fut maltraité et forcé de reprendre le large. Le navire arrivé le 24 fit voile au nord et il déserta quatre matelots sur les dix heures du soir. On donna avis le 27 que des matelots avaient fait dessein de déserter le dimanche prochain pendant la grande messe, ils furent nommés et arrêtés ensuite au nombre de sept. On les interrogea séparément, on connut par leurs réponses que l'avis était juste ; de quatre qu'ils étaient, le plus coupable fut mis au cachot, les trois autres mis en arrêt. Trois matelots qui étaient restés au fort Sans Peur, du reste des douze dont les neuf avaient déserté le 16, désertèrent aussi et passèrent la rivière qui est proche de là dans un petit bateau qu'il y avait. Sur l'avis qu'il en fut donné à M. de la Haye, il monta à cheval suivi de quelques cavaliers et passa la même rivière, mais sans rien rencontrer, il poussa à une lieue hors la ville jusqu'à un corps de garde où il y avait des Mores qu'on poussa. Le général retourna après dans la ville. On ne gardait plus de mesures pour la désertion.

M. de la Haye offrit encore à la place d'armes le 28 de laisser sortir ceux qui avaient dessein de quitter, mais cette offre n'empêcha pas qu'il ne désertât à l'entrée de la nuit deux soldats et deux valets de deux officiers.

Deux flûtes hollandaises qui venaient du nord, mouillèrent

proche les autres vaisseaux. On donna avis le 29 au matin à M. de la Haye du Fort Sans Peur qu'on avait vu plusieurs mèches allumées la nuit entre l'église de Sainte-Luce et la ville et qu'un Guillaume Marié, déserteur, était venu jusqu'au pied du fort avec un pain, une bouteille d'arraque, du tabac et une lettre cachetée qu'il y avait laissée, qu'il avait parlé à nos gens de là, tâchant de les porter à déserter sous de belles promesses qu'il leur fit de la part des Hollandais. La nuit était fort noire, les gens du fort Sans Peur ajoutèrent que n'ayant pu remarquer au juste le lieu où ce misérable était, qu'ils n'avaient pas osé tirer et qu'il s'était retiré ensuite. La lettre fut lue, c'était une confirmation de ce que le déserteur leur promettait.

La Haye espère encore un secours de Chir Khan.

M. de la Haye au retour, le 30, de battre l'estrade à son ordinaire, reçut des lettres de Pondichéry où l'on donnait avis de l'arrivée du sieur Cloche et des nouvelles qu'il donnait du sieur Chevreuil qui était resté à Visiapour, d'où il attendait des ordres pour tirer l'argent qu'il avait remis à Golconde, où on lui demandait cinq et demi de change pour le payer à Visiapour. M. de la Haye apprit aussi qu'il était arrivé des paquets de la Cour à Surate et que le R. P. Ambroise, capucin, qui les avait reçus en avait chargé le P. Thimothée, cordelier, aumônier dans un navire de l'escadre qui avait déserté et gagné Surate ensuite, que ce religieux chargé des paquets avait pris la route de Goa pour passer de là à Madras. On répondit aussitôt à ces lettres, où l'on nous donna avis de traiter avec Chircam pour la remise de l'argent qui était à Golconde mais de tâcher surtout de porter ce seigneur à vouloir faire des avances pour le secours qui était absolument nécessaire ; on marquait la nécessité où l'on était et la désertion de la garnison, que cinq cents chevaux et deux mille fantassins suffisaient et qu'aussitôt on apprendrait que ce secours était en marche, que M. de la Haye irait les joindre avec un corps de Français ; on répétait

plusieurs fois la nécessité d'avoir du secours à cause de l'extrémité ou l'on était dans la place.

On vit plusieurs mèches allumées la nuit proche le petit pont qui est entre la ville et le camp des Hollandais. Un déserteur s'approcha ensuite de la place et tira un coup de mousquet ; la balle perça la guérite du bastion le Soleil, dont la garde riposta ; ce misérable fut rejoindre ensuite ceux de sa bande. Les deux cavaliers qui battaient l'estrade la nuit se joignirent ; ils poussèrent ces gens là et livrèrent quelques coups de mousqueton et de pistolet sur eux, ce qui les força de repasser le pont. Les deux gardes voulant pousser plus avant, ils furent arrêtés par une décharge de plusieurs coups qu'un corps de réserve qui était posté de l'autre côté tira sur eux, ce qui les obligea à se retirer.

Pondichéry en juillet. Vaines démarches auprès de Chircam.

Je reviens à ce qui arriva à Pondichéry pendant le mois de juillet. Un exprès que nous avions expédié pour San Thomé le 20 juin retourna, il nous remit les lettres, il nous dit qu'il n'avait pu passer, que tous les chemins étaient bouchés.

Antoine Cattel que nous avions envoyé vers Chircam le dernier juin retourna le 2 juillet, il nous apporta les paquets que Chircam avait reçus de Surate, c'était la réponse aux duplicata que nous y avions écrits pour le payement des lettres de change ; il n'y avait rien de particulier dans les lettres, on nous confirmait seulement le départ du sieur Chevreuil de Surate et l'on marquait encore que le manque d'argent où l'on était dans les comptoirs n'avait pas permis aux marchands qui y étaient de payer la lettre que j'avais tirée sur eux de l'ordre de M. Baron.

La tempête du 1er mai avait été générale dans cette partie de l'Inde. Plusieurs navires et d'autres moindres bâtiments avaient péri à la côte de Malabar, des vaisseaux qui allaient en Perse et, déjà à la vue de Mascate avaient été forcés de relâcher à Surate.

Chircam était parti de Goudelour sur l'avis qu'il avait eu que le naïque de Maduré était entré dans les terres de son

gouvernement avec des troupes, il donnait ordre au commandant de la cavalerie qui était à Pondichéry de l'aller joindre, cet officier partit le 3 au matin. Nous écrivîmes aussi à San Thomé sur les lettres que nous avions reçues de Surate.

Un brahme nous vint trouver de la part d'un Ramoudounaïque, fils d'un Tripachissenapanaïque qui a été autrefois général du Carnatie. Cet homme nous demanda de l'argent pour lever quelque cavalerie et quatre mille lascarins, s'assurant avec ces troupes de faire lever le siège de San Thomé, mais l'argent nous manquait et si nous en avions eu, il y aurait eu plus de sûreté de traiter avec Chircam qu'avec tous ces seigneurs indiens.

Nous écrivimes le 6 à San Thomé, l'exprès retourna le 7 ; il nous avoua de n'avoir pas osé risquer le voyage ; nous en fîmes partir un autre le même jour.

Notre brahme partit pour aller joindre Chircam, lui demander encore de l'argent à emprunter, nous en manquions.

Un navire hollandais range la côte et fait voile au nord.

Nous écrivîmes le 8 aux comptoirs que nous avons à la côte de Malabar ; il y avait aussi des lettres pour Sivagy raja.

Des exprès, que nous envoyons à Tranquebar et à Négapatam pour apprendre des nouvelles retournèrent et ne purent passer la rivière de Couleron [Coléron]. Les troupes de Maduré étaient répandues de ces côtés là et ravageaient aussi les terres du gouvernement de Chircam. Ce seigneur nous envoya un billet le 10 pour recevoir cent écus ; il nous avançait le moins qu'il pouvait, ne croyant pas sa dette bien assurée depuis le retour des exprès de Surate.

Un grand cattimaron passa le 10 allant au nord, un autre le 11, nous avons su depuis qu'ils portaient des ordres de l'amiral Reyclof au commandant de leurs troupes qui étaient devant San Thomé.

Nous reçumes des lettres de Tranquebar d'un soldat français qui s'y était sauvé de Negapatam où il était prisonnier, il nous donnait avis que l'amiral Reyclof attendait des vaisseaux de Ceylan pour faire voile de là à San Thomé.

Nous écrivîmes le 12 à San Thomé, nous envoyâmes aussi des

exprès à Tranquebar. Des vaisseaux hollandais mouillèrent à la rade de Tevenapatam le 14, ils y chargèrent quantité de rafraîchissements.

Le capitaine de la *Diligente* nous donna avis le 17 qu'on l'avait averti qu'on devait mettre le feu au vaisseau ; il n'y avait guère d'apparence pourtant, ce navire n'étant pas en état de donner de l'ombrage. Je fis partir deux hommes pour Maduré ; j'écris au naïque pour une dernière tentative, nous le prions d'envoyer des troupes de ces côtés, mais pourtant avec peu d'apparence qu'il nous écoutât, c'était pour ne rien négliger.

Les navires hollandais mirent à la voile le 17 de la rade de Tevenapatam, ils firent voile au sud jusqu'auprès de Porto Novo, changèrent le cap ensuite et firent voile vers le nord, ils passèrent devant Pondichéry entre onze heures et minuit. Nous écrivîmes le 22 à San Thomé. Chircam nous fit donner avis le 23 d'être sur nos gardes ; tous les petits princes de ces contrées étaient en armes, chacun cherchant à prendre l'un sur l'autre ; c'était une confusion entre eux, ils se réunissaient quelquefois deux ou trois ensemble et rompaient le lendemain suivant qu'ils y trouvaient leur avantage.

Nous reçumes le 28 des lettres du sieur Boureau, chef de la Compagnie au comptoir de Rajapour, il nous donnait avis de la tempête du 1er mai qui avait fait périr plusieurs vaisseaux à la côte de Malabar, entre ces bâtiments le navire où le P. Thimothée, cordelier, s'était embarqué à Goa ; c'était celui que le R. P. Ambroise avait chargé à Surate des paquets de la cour pour M. de la Haye. On ajoute que ce vaisseau avait échoué au sud de Goa, que les gens qui étaient dedans s'étaient sauvés, que ce Père avait été du nombre mais que voulant retourner à bord pour prendre les lettres qu'il y avait laissées, il était péri dans cette action. Nous reçûmes aussi des lettres de Bantam du chef qui y était au comptoir de la Compagnie ; plusieurs Français sauvés des prisons de Batavia s'y étaient retirés, ce qui lui donnait de la peine à cause des différends qui arrivaient souvent entre eux, le capitaine d'une flûte ayant tué en duel un gentilhomme qui avait été capitaine des gardes de M. de la Haye.

Nous fîmes partir des exprès le 28 pour Visiapour, la côte de Malabar et pour Surate. Deux vaisseaux hollandais passèrent encore le 29 et firent voile au sud. Nous écrivîmes le 30 à San Thomé.

San Thomé en juillet. — Subterfuges pour empêcher et pour provoquer les désertions.

Je passe à ce qui arriva dans cette place le mois de juillet. On reçut le 1er juillet des lettres de Pondichéry où l'on donnait avis des démarches des Hollandais auprès de Chircam pour avoir la permission de nous mettre hors de Pondichéry et de l'état des autres affaires. Un exprès qu'on y avait dépêché le dernier jour retourna et dit qu'il n'avait pu passer, que tous les passages étaient bouchés mais qu'il se risquerait la nuit. On ajouta aux lettres qu'on avait écrites, la réception des nôtres qu'on avait reçues et l'on continuait à demander du secours et à tâcher d'engager Chircam d'envoyer cinq cents chevaux et les deux mille lascarins dont il nous avait déjà écrit.

On eut avis de Madras qu'on avait porté plusieurs blessés à Paliacate, on ne savait pas d'où ils étaient venus.

M. de la Haye continuait à battre l'estrade. Il faisait poster pendant la journée dans les dehors quatre soldats de la compagnie des cadets avec des meilleurs de nos lascarins pour empêcher la désertion qui se faisait à présent en plein jour. Le houcre hollandais rangeant la place de près, le 2, en faisant des bordées, fut forcé de prendre le large par les coups de canon qu'on tira dessus. Un cadet, nommé Lapresle, de l'ordre de M. de la Haye, gagna le 4 le camp des Hollandais comme déserteur, il était chargé de découvrir ce qui s'y passait et de tâcher d'engager quelques uns des déserteurs qui étaient dans le camp à quelque entreprise proche de la place, pour tâcher à s'en saisir et en faire un exemple.

On poussa le 5 un parti des Mores qui était venu se poster proche l'église de Sainte-Luce.

Deux matelots désertèrent le 6, un peu avant le jour, du fort d'Orgeret. Le sieur Lapresle, qui était allé au camp des Hollandais, engagea le nommé Guillaume Marié, fameux déserteur et qui était venu plusieurs fois la nuit proche des murailles de la ville pour tâcher à porter nos gens à l'imiter, de venir enlever le cheval du sieur d'Orgeret, commandant du fort de ce nom. Lapresle marchait en tête, suivi de Guillaume Marié et de vingt lascarins des ennemis ; le coup était prémédité, le premier laissa les autres à cinquante pas de là, qui lui promirent de venir le soutenir au cri qu'il ferait s'il trouvait de la résistance à prendre le cheval. Le jeu fut joué, il y avait des gens disposés, Lapresle cria, les autres plus avisés se retirèrent, ils connurent bien qu'on avait envie de les surprendre, ils furent poursuivis, mais comme ils avaient de l'avance et qu'ils se servirent à propos de leurs jambes, ils gagnèrent le camp des Hollandais. Lapresle entra après dans la place, où il entretint la garnison des mauvais traitements que les Hollandais faisaient aux déserteurs. Tout ce récit ne fit guère d'impression sur les gens mal intentionnés.

On reçut le 7 des lettres de Pondichéry sur l'arrivée des R. P. Capucins de Madras, du sieur Deltor et des autres Français ; on apprit aussi par là l'état des affaires. On y répondit le même jour ; l'essentiel des lettres était de la teneur des précédentes, de chercher toutes les voies d'avoir des secours, mais c'est à quoi il n'y avait pas d'apparence, à moins que d'avoir de l'argent.

Un cadet, des quatre qu'on avait postés dans les dehors pour veiller aux gens qui quitteraient, déserta dans la nuit du 7 au 8.

Un navire hollandais mouilla le 9 proche les trois autres vaisseaux qui étaient en rade. Il n'y avait plus que les gardes qui battaient l'estrade au dehors pour veiller aux déserteurs. La désertion n'étant pas si fréquente depuis huit jours qu'elle avait été, les Hollandais firent passer un jeune garçon de dix ans dans la place, sous prétexte de venir servir, pour tâcher à remarquer ce qui s'y passait. Il fut interrogé, il avoua ingénument la chose, on le mena proche du camp des Hollandais, où on lui donna les étrivières et fut renvoyé de la sorte.

M. de la Haye continuait d'aller à la découverte. On écrivit le 14 à Pondichéry et toujours sur l'article des secours.

On reçut le 15 des lettres de Pondichéry où l'on donnait avis des réponses qu'on avait reçues de Surate aux duplicata qu'on y avait envoyés pour le paiement des lettres de change, le ressentiment de Chircam sur le refus de payer ces lettres, ce qui avait porté ce seigneur de congédier les troupes qu'il entretenait depuis plusieurs mois pour le secours de San Thomé. Quoique ces nouvelles fussent une nouvelle matière de chagrin pour M. de la Haye, il fit tirer un coup de canon du bastion Dauphin comme un signal qu'il donnait, c'était pour tâcher d'amuser la garnison ; il ne négligeait rien pour porter les soldats à attendre du secours.

Deux gardes qui avaient passé la nuit dans les dehors aperçurent le matin deux hommes qui coupaient de l'herbe ; ils les poussèrent inconsidéremment jusqu'au delà du petit pont qui est entre les Hollandais et nous, ils donnèrent dans une embuscade des ennemis qui firent une charge sur eux, l'un des deux y fut blessé d'une balle de mousquet au genou et son cheval au col d'une autre balle ; ils se retirèrent après dans la place.

Huit barques qui venaient du nord escortées par un petit navire hollandais mouillèrent devant leur camp, le vaisseau mit à la voile un peu après et continua sa route au sud. On tira quelques coups de canon sur un des bâtiments qui était en rade et qui s'était approché de nos batteries en faisant des bordées, ce qui lui fit reprendre le large.

On fut couper du bois le 17 qu'on fit apporter dans la place où l'on en manquait.

Arrivée d'une partie de la flotte hollandaise.

On aperçut le 21 au matin huit chaloupes des ennemis mouillées proche des brisants, quelques coups de canon qu'on tira fort à propos dessus les fit retirer. L'après-midi, il mouilla douze navires hollandais, l'un d'eux portait pavillon amiral avec une flamme dessus, deux autres bâtiments pavillon de vice-amiral et de contre-amiral ; le vaisseau qui portait le

pavillon, des quatre qui étaient en rade, salua le dernier venu de trente-trois coups de canon, les trois autres à proportion. Le feu prit à quelques gargousses de l'un d'eux, qui le porta jusqu'aux hauts du navire et, sans le prompt secours qu'on y donna, il aurait péri. Leur fort de Trivilcany tira aussi toute son artillerie, l'amiral des douze vaisseau fit une décharge de quinze coups de canon pour remercier, et amena ensuite son pavillon, ce qui fit croire que l'amiral Reyclof n'était pas dessus.

Les ennemis vinrent la nuit au sud de la place tirer quelques coups de mousquet, ils firent un grand feu proche d'une église que les R. P. Jésuites avaient hors de la ville.

L'amiral des Hollandais mit pavillon de conseil le 22 ; les officiers des autres vaisseaux furent à bord dans leurs chaloupes et retournèrent ensuite chez eux, la flotte mouilla en croissant devant la place mais hors la portée du canon. M. de la Haye était assez embarrassé à rassurer les esprits que la disette et la présence des ennemis avait abattus.

Un matelot déserta le 23 par le bastion de la porte Royale ; il y a apparence qu'un autre matelot qui était en faction tout proche en était consentant, d'autant plus que la corde par où l'autre était descendu s'était rompue et qu'on pouvait croire que le factionnaire aurait déserté aussi sans cette rupture ; il fut mis au cachot afin d'en informer plus amplement. Un autre matelot fut pris par ses camarades pour la même action, il avait déjà beaucoup avancé du côté des ennemis lorsqu'il fut arrêté ; cet homme, interrogé, répondit qu'il désertait, pour ce qu'il avait été menacé par deux autres matelots d'en être maltraité, à cause qu'il avait donné des avis qu'ils avaient résolu de quitter et que son intention était d'en tuer l'un d'eux qui était son ennemi capital et de se jeter ensuite avec les Hollandais ; il fut mis au cachot pour en informer aussi plus amplement. On vint donner un autre avis ensuite que plusieurs des principaux officiers avaient résolu aussi de déserter, j'ai appris depuis qu'ils étaient au nombre de quinze des premiers, qui devaient être suivis d'un pareil nombre de matelots, que leur dessein était de descendre la nuit par l'un des bastions,

de se saisir d'une barque qui était sur le bord de la mer proche du fort Sans Peur, de la mettre en mer et de faire voile ensuite au nord. Il y aurait beaucoup de difficultés à cette entreprise, cependant l'action fut mise sur le tapis et résolue, à ce qu'on m'a assuré. Ces gens néanmoins revinrent à eux, on ne nomma de ces officiers que le trésorier de l'escadre qu'on fit observer. M. de la Haye fit retirer de chez lui des effets qu'il avait à des officiers défunts ; les plus considérables étaient la vaisselle d'argent de feu M. de Turel, autrefois chef d'escadre.

On informa le 24 sur l'affaire des déserteurs. M. de la Haye continuait d'exhorter la garnison de prendre patience.

Tous les vaisseaux arborèrent leur pavillon le 25 ; les chaloupes partirent ensuite de l'amiral et furent mouiller devant Trivilcany, d'où l'on fit une décharge après de toute l'artillerie ; on crut que c'était le commandant de la flotte qui mettait pied à terre.

Le matelot qui avait été arrêté le 23 en désertant fut amené le 26 devant le conseil de guerre qui était assemblé ; les procédures faites en forme par le major et le coupable pris sur le fait, il fut condamné à être passé par les armes, ce qui fut exécuté. Le curé qui assista le criminel à la mort fit une exhortation ensuite pour tâcher d'engager la garnison à attendre encore.

On reçut des lettres de Pondichéry où l'on donnait avis des impossibilités qu'il y avait d'envoyer du secours, n'y ayant que Chircam de qui l'on pouvait en attendre, mais que ce seigneur n'entreprendrait rien qu'il n'eût de l'argent, outre qu'il était assez embarrassé à présent de la guerre que lui faisait le naïque de Maduré qui était entré dans les terres de son gouvernement. On informait aussi le général de l'état des autres affaires. M. de la Haye répondit sur le champ aux lettres et continuait de demander du secours. On nous blâmait de n'avoir pas engagé le naïque de Maduré dans nos intérêts, on croyait que c'était un prince dont on pouvait tirer de l'assistance, cependant il n'y en avait pas un autre seigneur gentil qui fut moins en état que lui de s'employer pour nous, mais encore l'essentiel manquait, qui était l'argent.

L'exprès chargé des lettres pour Pondichéry ne put partir que le 27 au soir. Il arriva le 28 deux navires hollandais à la rade. Ils étaient à présent au nombre de seize d'une assez bonne grandeur et un petit houcre.

On tira le 29 quelques officiers qui étaient en arrêt. Les Hollandais firent des feux de joie dans leur camp d'où ils tirèrent plusieurs décharges ; leurs vaisseaux y répondirent et firent grand bruit.

Deux vaisseaux hollandais venant du sud mouillèrent encore le 30 parmi l'escadre. Le pavillon de Conseil fut mis ensuite où les officiers se rendirent, les vice-amiral et contre-amiral arborèrent après pavillon bleu. Un de leurs vaisseaux fit une bordée au large et revint mouiller proche des autres.

On reçut le 31 des lettres de Pondichéry sur la mauvaise conjoncture des affaires ; on y répondit le même jour ; ce n'était qu'un duplicata des dernières lettres où l'on pressait pour du secours.

Pondichéry au mois d'août. — Aucun secours à espérer des princes indiens.

Je retourne à ce qui arriva à Pondichéry pendant le mois d'août. Nous reçûmes le 1er août des lettres de M. de la Haye où il nous marquait la disette qu'il y avait à San Thomé et la nécessité d'envoyer du secours ; nous n'étions pas en état de rien faire, nous écrivîmes pourtant au capitaine de la frégate la *Diligente* pour voir s'il y aurait lieu d'entreprendre sur quelques barques, nous étant déterminés de nous jeter, le sieur de Lespinay ou moi, dans la première occasion qu'il paraîtrait. Le sieur Deltor partit pour Porto Novo avec des lettres de recommandation d'un marchand de Madras pour emprunter de l'argent, Chircam nous ayant refusé tout plat ; ce seigneur avait de la peine à passer le manque de paiement des lettres de change.

Nous reçûmes encore des lettres de San Thomé le 2 sur la nécessité d'envoyer du secours. Nous écrivîmes le 3 à San Thomé sur l'impossibilité où nous étions de pouvoir rien entre-

prendre. Nous eûmes un grand entretien avec un seigneur qui était à Pondichéry du sang des anciens rois de Carnate ; il proposait des moyens de donner du secours à San Thomé, mais il fallait de l'argent pour lever des troupes.

Nous reçûmes le 4 des lettres du sieur de Flacourt qui était à la côte de Malabar. Il avait rendu nos lettres au Roi de Cochin ainsi qu'au prince second de Calicut. Ces seigneurs demandaient que M. de la Haye passât de ces côtés, ils promettaient de prendre les armes contre les Hollandais. On connaissait mal dans ce temps-là les princes de ces quartiers, lorsqu'on croyait pouvoir avancer les affaires par leurs moyens. On a bien vu depuis qu'ils ne cherchaient à nous engager que pour leurs intérêts particuliers ; on a fait de la dépense avec eux et considérable, sans en avoir pu tirer jamais aucune assistance.

On eut par les mêmes lettres la confirmation de la perte du Père Thimothée, cordelier, avec les paquets de la Cour. On apprit aussi que les Arabes de Mascate, qui sont en guerre avec les Portugais depuis qu'ils ont repris la forteresse de Mascate sur le roi de Portugal, avaient fait descente proche de Basseïn, où ils avaient pillé tout le plat pays et fait main basse sur les sujets de ce prince qui tiennent toutes ces terres.

Le seigneur, parent des anciens rois de Carnate, nous revint trouver le 5 ; il nous demanda de quoi lever mille rajas, — ce sont des soldats distingués par leur valeur entre les gentils de ces quartiers, — qu'il armerait de piques et trois ou quatre mille mousquetaires et qu'il se promettait avec ces troupes de faire lever le siège de San Thomé ; il offrait de nous donner sa femme et ses enfants en otages. Quand même nous aurions eu de l'apparence à cette proposition, nous n'avions pas d'argent pour fournir aux levées.

Le sieur Deltor retourna de Porto Novo le 8. Il nous apporta cinq cents pagodes. Nous envoyons des exprès à San Thomé ; nous y donnions avis de la mauvaise disposition des affaires.

Mission de Duplessis au Bengale : les concessions obtenues du vice-roi.

Nous reçumes le 9 des lettres du sieur Duplessis, gentilhomme breton, qui était resté à Bengale. Il donnait avis qu'il avait été à Daca [Dacca], — c'est la cour du Chastecam, vice-roi du Mogol dans tout ce grand pays, — qu'il en avait obtenu des assurances qu'il forcerait les Hollandais de rendre le navire du roi le *Flamand* qu'ils avaient pris à la rade de Balassor, sur les certificats qu'il présenta signés du gouverneur de cette place et des principaux marchands du pays, qu'on avait assuré le capitaine que le vaisseau était en sûreté à la rade, d'autant qu'il est porté par le firman que les Hollandais avaient obtenu pour l'établissement de leurs comptoirs dans ce royaume qu'ils n'attaqueraient point aucun vaisseau mouillé devant les ports, quoique de leurs ennemis. Le sieur Duplessis obtint encore des firmans ou des permissions pour la Compagnie d'établir des comptoirs dans les villes de commerce de ce royaume. Si l'affaire avait été poussée ensuite, les Hollandais auraient payé bien cher la prise du navire le *Flamand* ; on la négligea et lorsqu'on a voulu la reprendre, il n'était plus de saison.

Sur les nouvelles que nous eûmes qu'il était arrivé un nouveau gouverneur à Tranquebar dans un navire danois, nous écrivîmes le 10 une lettre de civilité à cet officier et nous le priâmes de nous donner des nouvelles de l'état de l'Europe.

Nous reçumes des lettres de M. de la Haye ; on continuait à nous demander du secours. Nous envoyâmes à Goudelour pour reconnaître si l'on ne pourrait rien entreprendre sur des barques qui chargeaient du riz, quoiqu'il n'y eût aucune apparence de les pouvoir conduire à San Thomé, quand bien même nous en serions les maîtres. Nous reçûmes des lettres de San Thomé du mauvais état où la place était réduite.

Nous eûmes avis par le retour de l'homme que nous avions envoyé à Goudelour qu'il y avait trois barques chargées de riz

qui devaient partir dans trois jours, nous proposâmes l'action à des matelots que nous avions à Pondichéry, nous offrant d'aller à leur tête ; il n'y en eut pas un qui y voulut entendre ; c'était aussi se risquer sans apparence d'en tirer aucune utilité ; nous écrivîmes pourtant au capitaine de la *Diligente* pour apprendre si les gens qu'il avait chez lui seraient plus résolus.

Le sieur Chevreuil, commis du trésorier de la marine, arriva le 13 à Pondichéry. Nous lui représentâmes le mauvais état de San Thomé et la nécessité d'y donner promptement du secours ; nous lui demandâmes ensuite d'acquitter la lettre de change que j'avais ordre de tirer sur lui ; sur le refus qu'il en fit, nous protestâmes ; il nous y répondit sur les ordres qu'il avait de la cour de faire lui-même les déboursements de la somme dont il était chargé.

Les gens que nous avions envoyés au naïque de Maduré retournèrent ; ce prince au lieu d'être en état de donner du secours nous demandait des vaisseaux ; avec cette assistance il se promettait de chasser les Hollandais de Negapatam. Voilà à quoi se terminaient toutes les civilités du naïque.

Nous donnâmes avis le 14 à M. de la Haye de l'arrivée du sieur Chevreuil à Pondichéry, du refus qu'il fit de payer la lettre de change, du protêt que nous avions fait ; nous l'informâmes aussi du retour de nos gens que nous avions envoyés à Maduré et du peu d'apparence de tirer aucun secours du naïque.

Les Français menacés d'être chassés de Porto Novo.

Le capitaine de la *Diligente* m'écrivit qu'il serait à propos que j'allasse à Porto Novo pour tâcher de disposer les gens à entreprendre quelque chose si l'occasion s'en présentait.

Je partis le 15 pour Porto Novo. Sur le point de monter à cheval, il arriva deux Pères Augustins portugais qui étaient embarqués dans le navire où était le Père Thimothée, cordelier ; ils nous confirmèrent la perte de ce religieux qui s'était sauvé du naufrage et, faisant réflexion lorsqu'il fut à terre, qu'il avait

oublié les paquets, qu'il s'était noyé en retournant à bord pour les prendre.

Pendant quatre jours que je restai à Porto Novo, il y mouilla deux barques chargées de riz qui allaient à Ceylan ; je proposai aux matelots qui y étaient de nous mettre à la tête, le sieur Véron, capitaine de la *Diligente* ou moi, pour faire l'action, leur en laissant le choix ; il n'y en eut pas un qui voulut entendre, ils refusèrent hautement. Voyant que j'étais inutile dans ce port, je retournai à Pondichéry où j'arrivai le 20. Il passa le même jour six navires hollandais qui allaient au nord.

Le capitaine de la *Diligente* nous donna avis que le gouverneur de Porto Novo le voulait faire sortir du logis où il était, sur ce que les Hollandais refusaient un passeport pour un navire du généralissime de Visiapour qu'il disposait pour envoyer à Achem, à moins qu'il ne chassât tous les Français de Porto-Novo. Je répondis au capitaine et j'écrivis aussi au gouverneur.

Nous écrivîmes le 21 à San Thomé.

Dix navires hollandais passèrent le 22 et firent voile au sud.

Nous écrivîmes le 23 à Surate et à Rajapour. Nous eûmes avis le 24 que le naïque de Maduré avait envoyé un homme à Chircam pour s'informer qui nous étions, que ce seigneur avait répondu que notre nation était puissante et belliqueuse, que nous nous défendions depuis deux ans dans San Thomé, qu'il y avait de la gloire et de l'avantage à espérer en nous donnant de l'assistance ; le naïque en resta néanmoins là, il était en guerre aussi dans ce temps-là avec Ecugy, un prince gentil de ces quartiers qui avait attaqué Tanjaour, capitale de la province de ce nom, qu'il prit aussi quelques mois après. Le capitaine de la *Diligente* nous donna avis le 26 qu'il avait été forcé de quitter la maison où il logeait et qu'il s'était accommodé d'une méchante case de paille d'un topa. Tout était contre nous à Porto Novo.

Nous eûmes avis de Porto Novo que le gouverneur voulait faire sortir absolument de là tous les Français qui y étaient, sur le refus que les Hollandais faisaient de donner des passeports aux marchands de là pour leurs navires qu'ils envoyaient

en mer, à moins de mettre dehors ceux de notre nation qui y étaient. Après beaucoup de contestations, le capitaine de la *Diligente* fut obligé de faire tirer sa chaloupe en haut et l'échouer. Le gouverneur fit poster aussi un corps de garde à l'entrée de la barre pour reconnaître les bâtiments qui sortiraient.

Un brahme qui nous servait vint nous donner avis le 30 que le changeur à qui le sieur Chevreuil avait remis l'argent du roi à Golconde, avait fait refus de payer une lettre de change que nous avions tirée sur lui, sur ce qu'il demandait, avant que de satisfaire, qu'on lui remît les véritables lettres qui avaient été tirées sur lui de Surate, dont le sieur Chevreuil était porteur. C'était une suite de contretemps partout.

Trois navires hollandais parurent le 31, faisant voile au sud.

San Thomé au mois d'août. — Situation désespérée. — On réduit les rations.

Je passe à la suite de ce qui se passa à San Thomé dans le mois d'août.

Onze vaisseaux de la flotte hollandaise mirent à la voile devant la rade de San Thomé le 2 et firent leur route au sud, les pavillons étaient du nombre ; ces vaisseaux ayant le vent contraire firent plusieurs bordées au large et mouillèrent le soir à vue.

Deux navires des ennemis mirent à la voile le 3 et joignirent les onze, ils firent après leur route de conserve, il n'en restait plus que quatre à la rade de San Thomé.

M. de la Haye écrivit à Pondichéry, il demandait du secours promptement, ne pouvant plus tenir, qu'on risquât toutes choses pour tâcher à faire passer une barque de riz, qu'on risquerait tout aussi à San Thomé, si l'on n'avait un léger secours de troupes et qu'on tâchât d'y faire passer des lascarins en corps.

On sortit le 4 pour couper du bois dont on avait besoin dans la place. Comme on se retirait, il parut cinquante chevaux et environ deux cents lascarins des ennemis. M. de la Haye fit

mettre des gens en corps et s'avança vers eux ; on escarmoucha une partie de la journée, il leur vint du secours de leur camp, qui rangea la place un peu de trop près, ce dont ils eurent lieu de se repentir, le canon qu'on tira sur eux en ayant emporté quelques-uns. On rentra dans la ville à l'entrée de la nuit. Nous n'y eûmes qu'un Portugais blessé à la main, les Mores y perdirent de leurs gens. M. de la Haye continuait d'aller à la découverte pour voir s'il n'y aurait pas quelques coups à faire, il s'avança le 5 à la portée d'un mousquet du camp des Mores, personne ne sortit. On reçut des lettres de Pondichéry sur l'état des affaires.

Un navire hollandais vint mouiller proche l'amiral des quatre qui étaient restés en rade. On vit sur le soir les treize vaisseaux des ennemis qui étaient partis les 2 et 3, ils mouillèrent au large, ils avaient de la peine à gagner au sud à cause des vents contraires.

On reçut encore des lettres de Pondichéry le 6, où l'on donnait avis de la nécessité où l'on y était et du peu d'apparence de pouvoir envoyer du secours dans les conjonctures fâcheuses où l'on y était. On répondit le même jour ; on continuait néanmoins de donner ordre de risquer le tout pour donner quelque assistance et qu'on était à la dernière extrémité.

On vit encore les navires hollandais qui faisaient des bordées pour gagner au sud. Sur l'avis qu'on donna que le gouverneur de Madras avait reçu des lettres d'Europe, M. de la Haye lui écrivit et le pria de lui faire part des nouvelles qu'il avait apprises.

Les navires hollandais firent la même manœuvre le 7 et mouillèrent à l'ordinaire. Il y a de l'apparence qu'ils avaient dessein de se tenir dans ce poste pour y attendre les vaisseaux qui pourraient venir de l'Europe, français et anglais ; c'est la saison où ils arrivaient ordinairement.

On fit distribuer des munitions à la garnison et ordre de se tenir prêt sur la place ; c'était pour une sortie que M. de la Haye avait résolu de faire à l'entrée de la nuit ; une forte pluie qui survint fit remettre la partie à un autre jour. Les vaisseaux hollandais continuèrent la même manœuvre.

On perdit le 9 les vaisseaux hollandais de vue, ils gagnèrent au sud ; il n'en resta que quatre devant la place.

M. de la Haye fit battre la campagne le 10 avec un détachement de matelots. On retrancha un quarteron de riz à un chacun, tout manquait ; les gens du fort Blanc attrapèrent trois chevaux qui s'étaient écartés du camp des Mores, ils les tuèrent et les salèrent pour provision.

On tira le 11 quelques coups de canon de la place sur des travailleurs des Hollandais qui allaient couper du gazon, ce qui les fit retirer. Sur les 10 heures du soir, les ennemis tirèrent sept coups de canon sur la ville.

Désertion du major Danval.

M. de la Haye avait résolu d'attaquer le camp des Mores, il choisit le 12 pour cette action, les ordres furent donnés le matin au major nommé Danval pour faire distribuer des munitions et faire mettre la garnison en état, mais on fut extraordinairement surpris. Pendant qu'une partie des gens étaient à la grand'messe, la nouvelle qu'on vint donner que le major Danval, Lecouvreur et un cadet nommé Libertas venaient de déserter et qu'ils avaient déjà passé le petit pont qui est entre la ville et les Hollandais. M. de la Haye, dans l'étonnement où cette nouvelle le mit et qu'il avait peine à croire, sortit de l'église et fut sur les murailles d'où il vit ces trois déserteurs qui étaient dans le camp des ennemis. Il n'y a point eu d'action dans San Thomé qui y ait tant surpris que celle-là. Danval était un soldat de fortune que le général avait élevé à la charge de major, Lecouvreur était un jeune homme de famille qu'il considérait et aimait comme son fils, ils se donnait la peine de lui apprendre les mathématiques à fond et tout ce qui peut contribuer à faire un bon ingénieur, dont il avait déjà l'emploi à San Thomé, il avait les clefs de tout, il pouvait en disposer de même et il n'y avait personne dans la place d'aussi bien traité que lui, mais encore il n'y avait personne qui eut plus de correspondance de l'état où nous étions. Libertas était dans les cadets et toujours avec Lecouvreur ; on crut que c'était Danval qui les avait débauchés et peut-être que la peur y avait contribué, ils envisageaient la sortie qu'on devait faire comme un coup de désespoir où ils ne voulaient pas se trouver engagés. Cette désertion consterna toute la garnison. M. de la Haye ne jugea pas aussi à propos de faire la sortie.

Il fut néanmoins l'après-midi à la découverte de la tête de ses gardes et de quelques volontaires près du camp des ennemis pour tâcher de rassurer par là la garnison, personne ne sortit et l'on rentra après dans la place. On lui donna des avis en secret qu'une partie de la soldatesque et des matelots déserteraient s'il sortait pour aller contre les ennemis. Des principaux officiers parlèrent publiquement de quitter, cependant il ne fallait pas faire connaître qu'on les soupçonnait.

On reçut des lettres de Pondichéry sur le mauvais état des affaires de ces quartiers et sur l'impossibilité de pouvoir rien entreprendre sans argent.

Subterfuge de la Haye pour relever le moral des troupes.

Une caiche hollandaise venant du sud mouilla au vent de la place proche de terre, il déserta trois hommes du bastion de la porte Royale et trois autres du fort Sans Peur. Sur l'avis qu'on en donna au général et que c'était la peur d'aller attaquer les ennemis qui faisait quitter ces gens, il fit trois rondes la même nuit sur les murailles et fit tout ce qu'il put pour rassurer ceux qui y étaient de garde. On faisait courir le bruit qu'il n'y avait de vivres que pour quatre jours et il promit de faire voir le lendemain qu'il y en avait encore pour trois mois.

Les magasins furent ouverts le 13, où l'on fit entrer quatre soldats de chaque compagnie, on fit paraître un grand tas de riz, des barriques de blé et de biscuit, à la vérité il paraissait y avoir là des vivres pour plus de trois mois, mais le dessous du riz qu'on voyait n'était que du sable ; c'était une adresse pour tâcher de porter les gens à se remettre de la crainte qu'ils avaient de mourir de faim ; la garnison fut assemblée ensuite à la place, où les gens détachés firent le rapport de ce qu'ils avaient vu.

M. de la Haye continua de les exhorter de prendre patience encore et que le secours ne manquerait pas et à temps, il les entretint ensuite sur la route qu'il avait résolu de faire, de la conduite qu'il aurait observée dont le succès était sûr par là, mais que l'ayant communiquée au major Danval, il n'y avait pas eu lieu d'y penser par la désertion de cet homme qui avait informé apparemment les ennemis de son dessein.

On fit partir des exprès pour Pondichéry qui portèrent les duplicata des dernières lettres écrites sur la nécessité où la place était réduite. On fut le 16 à la découverte proche du camp des Mores, on apprit que les ennemis étaient sur leur garde, ils appréhendaient une sortie. Un navire hollandais venant du sud mouilla devant la place, l'un des vaisseaux qui y étaient leva l'ancre et fut la jeter à deux lieues au large.

M. de la Haye fut à plus d'une lieue dans la terre le 17, suivi de ses gardes et d'un détachement de matelots, c'était pour tâcher à les rassurer en leur faisant connaître en s'écartant de même que les ennemis nous appréhendaient, puisqu'il avait été facile de nous couper s'ils avaient eu un peu de résolution.

On remarqua que les ennemis venaient depuis quatre jours à l'église Sainte-Luce et avec assez d'assurance, on crut qu'on pouvait leur dresser une embuscade. Le sieur de la Sauvagerie, [ailleurs La Sauvagère], officier de mérite qui gardait les dehors sous le sieur d'Orgeret, fut commandé pour cette action, il se posta avec quinze hommes dans un lieu où il ne pouvait être découvert, trente lascarins des Hollandais y vinrent à leur ordinaire, l'officier fit faire une décharge fort à propos qui en mit cinq sur le carreau et en blessa sept autres, le reste prit la fuite. M. de la Haye posté proche de là avec ses gardes et les volontaires, s'avança et fut joindre la Sauvagerie ; aucun des ennemis ne paraissant plus, on rentra dans la place. Un navire hollandais venant du sud mouilla proche les autres, un officier proposa d'aller brûler un navire hollandais, le dessein parut un peu vague, on n'y pensa pas.

Un homme qu'on avait envoyé à Madras retourna sur un cattimaron, qui passa heureusement, il donna pour nouvelle au général qu'il était venu un paquet de la Cour pour lui par un navire danois qui était arrivé à Tranquebar et qu'il le recevrait dans deux ou trois jours. M. de la Haye prit occasion de le dire à la garnison que c'était des avis du secours qu'on nous envoyait. Les officiers, soldats et matelots ne se satisfaisaient point de ces nouvelles, on murmurait à présent publiquement, les rations diminuaient chaque jour.

Les ennemis vinrent la nuit du 20 au 21 à Sainte-Luce d'où ils firent feu de mousqueterie jusqu'au matin qu'ils se retirèrent. Une barque danoise mouilla proche les vaisseaux hollandais et fit voile au nord ensuite. M. de la Haye sortit à la tête de ses gardes, dix soldats de la compagnie des cadets et vingt matelots, il fut joindre le sieur d'Orgeret qui l'attendait par ses ordres avec vingt bons hommes, ils s'avancèrent dans la plaine avec ce peu de monde, on poussa deux corps de garde avancés des ennemis, quelques-uns qui sortirent y furent tués, les autres prirent la fuite, on rapporta dans la place les armes de douze ou quinze des leurs. Les ennemis se tinrent à couvert dans leur camp et la nuit il y eut grand bruit de trompettes et de tambours au camp des Mores.

M. de la Haye entretint le 22 la garnison de la facilité qu'il y avait à battre les ennemis, et après avoir disposé les gens de ce qu'il voudrait entreprendre, il ordonna à tous de se tenir prêts pour la première occasion.

Un navire hollandais arriva encore le 23 qui mouilla proche des autres. On fit distribuer de l'eau-de-vie aux officiers et aux soldats, il déserta la nuit un soldat de la compagnie des cadets.

Il arriva le 24 deux exprès de Madras mais sans apporter des lettres de Pondichéry. On les interrogea, l'un se coupa dans ses réponses, on le crut suspect, il fut mis au cachot. Trois soldats portugais désertèrent la nuit. On célébra le 25 la fête de Saint Louis, le soir les Hollandais tirèrent vingt-et-unt coups de canon à boulets sur la ville. On reçut la nuit du 26 au 27 des lettres de Pondichéry, où l'on apprit l'arrivée du sieur Chevreuil

ainsi que le refus qu'il faisait de se dessaisir des lettres de change qu'il avait pour tirer l'argent qui était à Golconde, sur les ordres qu'il avait de la Cour de faire le détail des déboursements de cette somme ; il en écrivit aussi de même au général. Le reste des lettres marquait l'impossibilité d'envoyer aucun secours que l'on n'eût de l'argent, cependant qu'on risquerait à se saisir de quelques barques s'il en sortait de Goudelour et que moi ou le sieur de Lespinay irions à Porto Novo pour animer les gens dans l'action, il est déserté deux hommes du sieur d'Orgeret.

On écrivit le 27 à Pondichéry, on y marquait l'extrémité où l'on était réduit, on ne pouvait plus attendre, qu'il ne fallait pas un secours considérable pour faire retirer les ennemis qui étaient faibles de monde, que cinq cents chevaux suffiraient, que l'on tâchât de les obtenir du naïque de Maduré et pendant ce temps-là de tâcher à envoyer une barque. Les termes dont la lettre était écrite marquaient l'extrémité où l'on était réduit. On écrivit aussi fortement au sieur Chevreuil sur la difficulté qu'il faisait de suivre les ordres que j'avais du général, on le menaçait de le faire répondre des dommages que son retardement apporterait aux affaires du Roi et, pour lever toutes les difficultés que ce commis pourrait encore opposer, M. de la Haye m'envoya une commission de Commissaire de la Marine pour donner en cette qualité des reçus au sieur Chevreuil de ce qu'il me mettrait.

La sortie du 27-28 août. — Les désertions se multiplient.

Il y eut de la difficulté ensuite pour faire passer ces lettres, tous les chemins étant bouchés par les troupes des ennemis. Il était important de les envoyer, M. de la Haye résolut d'ouvrir un passage et sortit la nuit à la tête de ses gardes, des volontaires, de trente soldats et cinquante matelots et, après avoir joint un détachement des troupes qui étaient dans les dehors, il s'avança dans la plaine. La première rencontre fut un corps de cinq cents hommes des ennemis posés le long de la rivière, ils nous reconnurent et se mirent en défense derrière un grand retranchement qu'ils avaient élevé, qu'ils avaient porté jusqu'à la levée d'un grand étang et de là à leur camp, avec des redoutes à la portée d'un mousquet les unes des autres.

On attaqua par la gauche du côté de la rivière où il y avait une garde de cavalerie et d'infanterie. A la première décharge qu'on fit presque à tout portant, on en jeta un bon nombre sur le carreau et une plus grande quantité de blessés que les ennemis enlevèrent ; quoique l'on eût déjà franchi le retranchement et qu'on se fût mêlé, ils lâchèrent le pied ensuite jusqu'à un autre corps de troupe à une portée de mousquet de là, qui les devaient soutenir ; ils furent forcés avec la même vigueur et se retirèrent à un troisième poste où il y avait une bonne redoute, ils se rallièrent là tous ensemble et firent ferme ; on fit halte un moment pour se remettre en corps et les officiers à la tête des détachements avancèrent vigoureusement. Les Mores, parmi lesquels il y avait plusieurs Hollandais, soutinrent un peu mais nos gens poussant toujours et s'étant mêlés avec eux, ils lâchèrent à la fin le pied. On les poursuivit plus d'une demi-lieue dans cette attaque le long du retranchement qu'ils avaient fait, il ne restait plus que leur camp où l'on fut presque résolu de donner ; on considéra pourtant le petit nombre qu'on était, la nuit beaucoup avancée, que les Hollandais pouvaient nous occuper, ce qui fit résoudre de se retirer. On arriva à la pointe du jour sous le canon de la place ; on vit pendant la route plusieurs flambeaux dans le camp des Mores et de la cavalerie qui sortit pour aller secourir leurs gens, mais elle arriva trop tard. Les ennemis firent une perte considérable dans cette action, on fit deux prisonniers et l'on prit aussi deux chevaux, nous n'y eûmes qu'un homme de tué, les exprès qu'on envoyait passèrent dans la confusion. On ne peut pas s'empêcher de rendre justice aux officiers qui commandaient le détachement, ils se surpassèrent dans cette occasion, entre les autres les sieurs d'Estreville et de Rochambaut, capitaines d'infanterie, et les sieurs d'Orgeret et la Sauvagère, commandants dans les dehors.

M. de la Haye fit assembler la garnison le 28 sur la place où il fit remarquer la facilité de battre les ennemis, puisque avec un peloton de gens on avait poussé ce qu'ils avaient de meilleurs soldats entr'eux, il leur remontra ensuite que le secours qu'on attendait pouvait encore tarder quelques jours et que si l'on voulait se contenter d'une demi livre de riz par ration avec la viande qu'on distribuait, on pourrait soutenir jusque-là. Personne ne répondit rien, ce qui fut une marque que la proposition ne plaisait pas. Deux charpentiers qui travaillaient à une barque désertèrent en plein jour et la nuit quinze hommes, tant cantonniers, soldats que matelots.

Dix hommes de la terre arrivèrent le 29 à la ville chargés de riz et de tabac qui fut ensuite distribué aux soldats et matelots. M. de la Haye les exhorta d'attendre encore huit jours et leur promit après cela de leur donner toute liberté de faire ce qu'ils voudraient, il leur proposa aussi d'aller au camp des Mores, qu'il se mettrait à leur tête, qu'on y réussirait assurément. Il leur laissa toute la journée pour délibérer entr'eux. On reçut des lettres de Pondichéry de vieille date.

La garnison assemblée sur les huit heures sur la place, M. de la Haye y vint et demanda si l'on était résolu d'aller au camp des ennemis, qu'il les assurait d'un succès heureux et qu'il n'y avait qu'à continuer la vigueur qu'on avait témoignée jusque-là, il pria aussi ceux qui avaient des intentions contraires de revenir à eux, de faire réflexion à ce qu'on avait fait et de s'assurer sur sa conduite, qu'il irait à la tête pour leur montrer le chemin de la gloire. Tout le monde demeura d'accord de partir, on fit donner un bon coup d'eau-de-vie à chacun, la prière faite ensuite, et, sur le point de faire ouvrir les portes pour sortir, on vint donner avis qu'un brigadier des cadets avec huit soldats de la compagnie venaient de sortir par la redoute qui est entre les bastions le Dauphin et le Soleil, qu'ils avaient forcé le soldat qui était en sentinelle de s'en aller avec eux et que, si l'on n'y donnait ordre, tout ce qu'il y avait de gens sur le bastion allait quitter. Cette nouvelle causa un désordre général dans la place, tous y étaient dans la consternation, plusieurs qui faisaient les braves gagnèrent les murailles, sautèrent à bas et se retirèrent au camp des ennemis, beaucoup d'autres allaient faire la même chose, ce qui obligea M. de la Haye et les principaux officiers de se rendre sur les murailles pour empêcher la désertion. On fut toute la nuit dans cette occupation à faire la ronde, car on ne pensait plus à la sortie, on trouva des échelles de corde et d'autres cordes encore attachées en divers endroits qui auraient servi à ceux qui avaient résolu de quitter. On reconnut le matin qu'il était déserté dix-huit hommes.

Le 30 fut tranquille par l'application qu'on apporta à empêcher la désertion.

La capitulation résolue.

Les choses réduites en cette extrémité, M. de la Haye fit assembler les officiers de la garnison, il leur déclara l'état des choses, que la mauvaise conduite du sieur Chevreuil apportait un très grand préjudice aux affaires du Roi, pour n'avoir pas voulu délivrer sur ses ordres l'argent qu'il avait pour payer les troupes que nos amis nous tenaient prêtes, que cela avait rompu entièrement toutes les mesures qu'on avait prises pour donner du secours qu'il avait demandé au sieur Martin, qui était parti pour Porto Novo pour tâcher de se saisir de quelques barques de riz mais que, le coup étant incertain et n'y ayant plus dans la place que pour huit jours de vivres à une demi-livre par jour à chaque homme, la consternation de la garnison et ce qu'on en devait appréhender, il les priait tous de lui dire leurs sentiments. On convint d'une commune voix qu'il fallait traiter avec les Hollandais, il est vrai aussi qu'on ne pouvait pas tenir davantage. On peut ajouter encore que le général et les officiers avaient extrêmement bien rempli leur devoir depuis près de deux ans que l'on conservait la place et sans aucun secours de France. On écrivit ensuite au sieur Pavillon, commandant des Hollandais dans Trivilcany, on le priait d'envoyer un homme de créance pour communiquer avec lui. On crut qu'il était à propos de faire donner la lettre en secret pour ôter

aux Mores la connaissance du traité, afin de n'avoir rien à discuter avec des gens qui ne tenaient pas parole. Le sieur Thibaudeau, chirurgien au service de la Compagnie, fut chargé de la lettre et sortit de la place et fut reçu en s'approchant du camp des Hollandais comme déserteur par six Français qui avaient quitté depuis deux jours, il ne les désabusa pas et demanda à parler au commandant où il fut conduit et fut bien reçu. Il fut renvoyé avec promesse qu'on écrirait le lendemain au général. On fit ronde et patrouille toute la nuit dans la ville pour empêcher la désertion, il ne restait pout tout que deux barriques de vieux biscuit, dix ou douze vaches, un peu de beurre et pour six jours de riz.

M. de la Haye fut à la découverte le 31 et fit donner ensuite du vin et du beurre à toute la garnison. Sur les deux heures après-midi, un envoyé du camp des Hollandais lui apporta la réponse de la lettre qu'il avait écrite la veille à leur commandant, il y répondit sur le champ pour lui demander d'envoyer le même jour un de leurs officiers qui sut parler français, afin de conférer avec lui en secret. Sur les quatres heures du soir, le sieur Tacq, capitaine d'infanterie, vint à la ville, il parlait fort bien notre langue, il fut reçu dans les dehors par deux cavaliers et fut conduit au couvent des Pères Jésuites où M. de la Haye se rendit. Après une demi-heure d'entretien, le dit sieur Tacq retourna à leur camp, conduit par les deux cavaliers jusque dans les dehors.

Pondichéry au mois de septembre. — Dernières tentatives à Porto Novo et auprès de Chir Khan Lodi pour obtenir du secours.

Je retourne à ce qui arriva à Pondichéry dans le mois de septembre.

Nous écrivîmes à Chircam le 1er septembre sur le refus qu'on avait fait à Golconde de payer la lettre de change que nous y avions tirée. Le sieur Chevreuil avec Antoine Cattel partirent le 2 pour aller trouver ce seigneur à Valgondepour, afin de traiter avec lui pour toute la somme dont ce commis avait été chargé, il s'était rendu à la fin, après plusieurs protêts

que nous avions faits contre lui, mais il était trop tard.

Le capitaine de la *Diligente* nous donna avis qu'un de ses gens qu'il avait envoyé reconnaître la barre y avait été arrêté par le corps de garde que le gouverneur de Porto Novo y avait mis, soupçonné qu'il y avait du dessein, il nous marquait aussi de l'aller trouver, l'un de nous, pour voir si l'on pourrait tenter quelque chose sur des paros et des champanes qui devaient sortir de Goudelour chargées de riz, nous consultâmes ensemble, le sieur de Lespinay et moi, nous trouvâmes à propos que le sieur Lespinay irait à Porto Novo, quoiqu'avec peu d'apparence de succès. J'étais disposé à faire le voyage, mais les Hollandais me faisaient observer partout où j'allais, le dit sieur de Lespinay ne leur était pas si suspect, il partit le 3 après avoir expédié des exprès à San Thomé sur l'état des affaires. Je reçus ensuite des lettres de Chircam qui me mandait de l'aller trouver en diligence. Je partis sur les quatre heures du soir, je joignis le sieur Chevreuil et Antoine Cattel le 5, nous arrivons le 7 à Valgondepour, nous pûmes voir Chircam, le même jour on lui remit tous les papiers nécessaires pour lui donner lieu de recevoir l'argent qui était à Golconde.

Chircam nous dit le 8 qu'il avait avis que notre général avait envoyé au camp des Hollandais pour traiter, ils lui refusaient toujours des passeports pour ses vaisseaux, il fut obligé d'en faire décharger un qu'il avait à Goudelour, prêt à mettre à la voile pour Bengale.

Nous eûmes grande conversation le 9 avec Chircam, il promit un secours considérable de cavalerie lorsqu'il aurait touché l'argent ; nous connaissions bien qu'il ne serait plus temps pour lors, mais on ne pouvait faire davantage, nous nous remettions entièrement à lui.

On nous donna avis qu'il était arrivé des navires anglais à Madras qui y avaient apporté la nouvelle de la paix qu'ils avaient avec les Hollandais, on ne disait rien de nous.

On confirma le 9 la venue des deux navires hollandais, nous demandâmes à Chircam la permission de mettre en mer notre barque que nous avions à Pondichéry, il nous refusa tout net et nous contestâmes pourtant contre lui sur le préjudice que

ce refus nous apportait, mais sans pouvoir rien obtenir.

Je reçus des lettres du sieur de Lespinay qui était retourné à Pondichéry, n'ayant vu aucune apparence de rien tenter à Porto Novo ; il me confirmait l'arrivée des deux navires hollandais et la paix entre eux et les Hollandais. Onze navires hollandais qui étaient à la rade devant Tevenapatan mirent à la voile pour Ceylan ; quinze barques chargées de riz pour cette île prirent la commodité de ces bâtiments. Toutes nos affaires achevées avec Chircam, nos lettres écrites à Golconde, à la côte de Malabar, à Surate et en France et les exprès expédiés, nous primes congé de Chircam pour retourner à Pondichéry.

Une histoire de crapauds et de fourmis.

Je ne puis m'empêcher de rapporter ce que nous vîmes le 12 au matin en continuant notre route. Il y a quantité de diverses espèces de fourmis dans les Indes, entre les autres une sorte assez grosse à laquelle il croît des ailes sur l'arrière-saison et dont les gens de ces quartiers sont friands, ils mettent les trains de derrière, ainsi que nous faisons en France des grenouilles, et les mettent ensuite dans un pot qui est sur le feu, ils les font un peu griller et les mangent après avec un grand régal. Nous avions vu plusieurs flambeaux de paille allumés la nuit dans la campagne ; nous apprîmes que ces insectes venaient voler au feu où ils brûlaient leurs ailes et tombaient ensuite à terre où les gens les ramassaient. Ce que nous vîmes d'étonnant et ce qu'on aura de la peine à croire, c'est que plusieurs crapauds, qui venaient aussi au feu, avalaient une partie de ces fourmis qui étaient tombées à terre, dont quelques-uns avaient le ventre extraordinairement enflé par la quantité qu'ils en avaient avalés, et des femmes prendre ces crapauds pour leur ouvrir le ventre et en retirer les insectes qui s'y retrouvaient tout entiers, qu'elles mêlaient avec les autres qu'elles avaient ramassés à terre et qu'elles mangeaient de même, sans en faire de distinction. On aura peut-être de la peine à croire ce que j'écris, mais c'est une chose que j'ai vue ; il est vrai que ces crapauds ne sont pas aussi venimeux dans les Indes que dans

l'Europe, les gens les prennent à pleines mains, cependant la figure en est aussi hideuse. Je remarque encore que l'abondance était dans le pays et que ce n'était pas la nécessité qui forçait les peuples à avoir recours à cette nourriture.

Nous arrivâmes le 13 à Pondichéry où nous apprîmes la confirmation du traité qu'on avait fait pour la reddition de san Thomé, cette même nouvelle confirmée encore les jours suivants.

On apprend le 17 la capitulation de San Thomé.

Deux capitaines de lascarins arrivèrent le 17 qui nous rendirent les lettres de M. de la Haye, il nous donnait avis que l'extrémité où l'on était réduit dans la place l'avait obligé de faire assembler les officiers de la garnison où, après avoir envisagé l'état des choses, on avait résolu d'une commune voix de traiter, que si nous avions quelque nouvelle importante à donner de secours ou d'autre, d'écrire en diligence. M. le directeur Baron m'écrivait aussi ; on m'ordonnait aussi d'envoyer à San Thomé, par des commodités que les Hollandais nous devaient fournir, les sieurs de Lespinay, Deltor, Villedor et les autres Français qui étaient avec moi et surtout le sieur Chevreuil. Cette nouvelle de la perte de San Thomé fut d'un coup de massue pour nous ; nous nous y étions attendus pourtant, étant impossible de soutenir si longtemps contre tant d'ennemis sans aucun secours d'Europe, mais la perte n'en était pas moins sensible.

Les gens qui devaient partir disposaient les choses en attendant les commodités que les Hollandais devaient envoyer. Je congédiai le 19 tous les quartiers que nous avions. Le chef du comptoir des Hollandais de Tevenapatam nous donna avis de nous tenir prêts pour nous embarquer par les commodités qu'il devait nous envoyer.

Trois navires hollandais parurent au sud, faisant voile au nord, on crut que c'était la commodité dont on nous avait écrit. Le sieur Chevreuil, qui savait que M. de la Haye était

extraordinairement irrité contre lui, qu'il l'accusait de la perte de la place et qu'il devait s'attendre à un mauvais parti, dans l'embarras où étaient les gens qui s'attendaient de s'embarquer, il se retira presque nu, on ne pensa pas à lui pendant un temps, on observait seulement la route des navires hollandais qui la continuèrent au nord, on vint à la fin à le demander ne le voyant plus paraître, nous envoyâmes des gens du pays pour en apprendre des nouvelles, on nous apporta qu'il était dans une aldée à deux lieues de nous, nommée Villenour du ressort de Gingy, dont nous ne pouvions pas le retirer par force. Je lui envoyai des gens pour tâcher à le porter à retourner, mais il refusa absolument de venir et il en fallut rester là.

Une barque arriva le 20 de Tevenepatan dans laquelle il y avait un Hollandais, une partie des gens s'embarquèrent dessus, la mer étant fort grosse ; les sieurs Deltor et Cloche étant restés les derniers à s'embarquer, ils ne purent gagner la barque qui mit à la voile, ils furent forcés de rester jusqu'au 20 qu'ils s'embarquèrent dans une chelingue que les Hollandais envoyèrent avec quatre matelots ; je restai avec six hommes.

Le sieur Chevreuil retourna le 23 ; comme je n'avais point d'ordre de lui faire de violence, je me contentai de donner avis à M. Baron de son retour.

Chircam m'écrivit une lettre où il me marquait le déplaisir qu'il avait de la perte de San Thomé, il m'assurait de la continuation de son amitié. Je reçus encore des lettres de ce seigneur le 28 où il me confirmait la même chose ; c'était une conduite politique, il voulait tâcher de s'entretenir avec les Hollandais et avec nous, cependant il aurait pu nous servir plus efficacement qu'il n'a fait.

San Thomé en septembre. — Les termes de la capitulation.

Pendant les derniers jours de ce mois, on me donna plusieurs nouvelles différentes de San Thomé. Je retourne à ce qui s'y passa dans le mois de septembre, pour finir cet article.

Le sieur Tacq qui avait conféré avec M. de la Haye le 31 août revint à la ville le 1er septembre sur les dix heures du matin ;

ils eurent une conférence ensemble de deux heures, on dîna et on nomma ensuite deux otages pour aller au camp des Hollandais ; ils eurent ordre d'aller attendre au fort d'Orgeret qu'on vît partir un second otage du camp des Hollandais pour venir à la ville, le sieur Tacq était compté pour un. Les passeports réciproques furent expédiés, le sieur Martin Pit, administrateur général des vivres dans leur camp, passa sur le soir dans la place et nos deux officiers furent à leur camp le 2.

On travailla tout le 3 aux articles de la reddition, ils furent dressés, le sieur Pit fut le soir les faire voir à leur commandant, il retourna le 4, on y réforma quelque chose, elles furent après rapportées au camp. Il n'y avait pas pour lors pour un jour de vivres dans la place. Les Hollandais devaient fournir deux vaisseaux pour repasser la garnison en France ; les gens envoyés pour visiter les bâtiments qu'on offrait de donner, reconnurent qu'il y en avait un qui n'était pas en état de faire voyage, on le rebuta et l'on demanda à la place le navire qui portait le pavillon amiral, ce qui fut accordé ; la garnison se contenta d'un quarteron de biscuit à chaque homme pour toute nourriture.

On demeura d'accord le 5 des articles, on en fit deux copies qu'on mit au net, l'une en français, l'autre en hollandais.

M. de la Haye fit assembler les officiers le 6, il fit lire les articles en leur présence et leur demanda ce qui leur en semblait ; chacun les trouva fort avantageux vu la conjoncture où l'on était, elles furent signées ensuite. Les serments faits réciproquement par M. de la Haye à San Thomé et par le sieur Pavillon à Trivilcany de les maintenir, les otages retournèrent du camp des ennemis, on envoya deux autres officiers en leur place, le sieur Tacq resta toujours à San Thomé avec le sieur Martin Pit, qui allait et venait du camp à la ville suivant la nécessité, on envoya le soir dans la place mille deux cents livres de riz blanc et trois vaches pour la subsistance de la garnison suivant les articles du traité que j'ai transcrits ici. Le sieur Pavillon envoya des rafraîchissements pour notre général.

Articles de la reddition de la ville de San Thomé remise aux Hollandais le 6 septembre 1674.

1° de rendre la ville sans rien détruire avec tout le canon et munitions de guerre dans quinze jours.

2° sortir avec armes et bagages, tambour battant, enseignes déployées, mèches allumées par les deux bouts, deux pièces de canon de six livres de balles à la tête des troupes et s'embarquer.

3° Les Hollandais fourniront deux navires en état de faire le voyage de France avec des vivres pour huit mois et trente pièces de canon de fer avec leurs munitions, sans y comprendre nos deux pièces de fonte avec leurs munitions.

4° La compagnie de Hollande fournira deux navires en bon état et en victuailles, à condition de payer les dites victuailles et rendre les deux navires en Hollande à la dite Compagnie.

5° Que les deux navires partiront dans quinze jours de San Thomé et ne toucheront en aucune terre où les Hollandais ont habitation, c'est-à-dire qu'ils n'iront point dans les lieux où les Hollandais sont maîtres et particulièrement à Maurice ou ailleurs.

6° Que nous ne ferons aucun empêchement aux navires hollandais et réciproquement aux places à eux appartenant et qu'ils nous donneront passeport jusqu'en France à ce qu'il ne nous soit aussi fait aucun empêchement d'ici là.

7° Que du jour de la signature du traité des articles de la composition, il ne sera fait aucun acte d'hostilité de part ni d'autre et que nous ne sortirons hors de la ville plus loin que la portée du mousquet et demi et que les Hollandais et les Mores n'approcheront pas plus proche de la ville que de ces limites.

8° Que le jour du traité il sera fourni à huit cents hommes une livre et demie de riz par chaque homme par jour avec trois vaches et quinze cabris qui seront portés journellement à San Thomé.

9° S'il venait un secours considérable ou autrement par mer, les Français de la garnison ne pourront lui aider et seront obligés de le laisser faire tant par mer que par terre et quand même il viendrait des vivres par mer ou par terre seulement pour deux mois le traité aura lieu mais, s'il y en avait pour plus de deux mois, le traité n'aurait [pas] lieu.

10° Que tous les habitants de la ville, Portugais et autres, pourront se retirer où bon leur semblera dans quinze jours.

11° Que les prisonniers qui ont été faits pendant le siège seront rendus de part et d'autre du jour de la signature de ce présent traité.

12° Il sera loisible à M. le directeur général Baron de s'embarquer dans les vaisseaux hollandais où il sera traité en honneur, pour aller à Surate, s'il ne veut [pas] il pourra aller avec toute sa maison par terre, il lui sera fourni un passeport des Hollandais et des Mores.

13° Que quand les troupes sortiront de San Thomé pour s'embarquer, il y aura deux hommes envoyés des Hollandais qui recevront les clefs du major de la ville et, en attendant que nous sortions, il y aura deux hommes de part et d'autre du jour de la signature en otages.

14° Que si les Hollandais veulent donner un convoi, ce sera à leur volonté, mais qu'ils ne pourront empêcher notre droite route en France ni mettre aucun homme de leur part dans les deux vaisseaux, sans la volonté des Français.

15° Que tous les articles du présent traité seront observés de part et d'autre sans aucune fraude ni tromperie et, quoiqu'il y eût quelques fautes d'écriture ou quelqu'autre surprise, voulant unanimement que le tout soit exécuté de bonne foi et dans la droite intention. Fait à San Thomé le 6 septembre 1674.

L'exécution de la capitulation.

Deux navires anglais parurent au sud le 7, ils saluèrent les vaisseaux hollandais en passant proche d'eux, qui rendirent le salut, ils rangèrent la ville d'assez près qu'ils saluèrent aussi de neuf coups de canon, il leur fut répondu coup pour coup. Ces vaisseaux furent après mouiller devant Madras, on apprit par

là que le roi d'Angleterre, forcé par ses sujets, avait fait la paix avec les Hollandais et quitté l'alliance étroite qu'il avait avec notre Grand Roi. Nous apprîmes aussi que l'Empereur, l'Espagne et presque tout le reste de l'Europe était déclarée contre nous et qu'était commencée cette guerre qui a été si glorieuse à notre Grand Monarque et qui a fait connaître à nos ennemis ce que peut la France toute seule sous un prince habile et aimé.

Il arriva le 8 encore un navire hollandais qui venait du sud et qui mouilla avec les autres ; le sieur Martin Pit qui avait été à Madras vint trouver M. de la Haye, à qui il confirma les nouvelles de la paix entre eux et les Anglais.

On envoya le 9 deux officiers à bord des deux vaisseaux qu'on donnait pour repasser en France, afin de prendre un état des vivres qu'on y enverrait. On y envoya aussi deux bons maîtres pour les faire agréer de toutes les manœuvres nécessaires et de rechange. M. de la Haye écrivit le 10 au sieur Pavillon, commandant des Hollandais, il lui faisait connaître que les prisonniers que nous avions faits, eux et nous, devant être mis en liberté par un article du traité ; il le priait de faire relâcher ceux qui étaient entre les mains des Mores et à Chicacol ; outre que cette action était de justice, ce serait encore une œuvre de charité pour éviter que des chrétiens forcés par des mauvais traitements qu'ils recevraient des infidèles, ne se portassent à renier et à embrasser leur foi ; il le priait encore de lui faire part des nouvelles qu'il avait de l'Europe. Le sieur Pavillon promit qu'il s'emploierait pour faire élargir les prisonniers, à l'égard des nouvelles il s'en remettait aux Anglais.

On reçut des lettres de Pondichéry mais de vieille date.

M. de la Haye envoya le 10 un marchand de la Compagnie à bord des vaisseaux anglais faire civilité aux capitaines et les prier de l'informer des nouvelles de l'Europe ; on avait de la peine à se persuader que S. M. britannique ait rompu l'alliance si étroite qui était entre les deux rois et l'on conjurait ces messieurs de dire les choses ainsi qu'elles étaient à leur départ d'Angleterre ; ils confirmèrent ce qu'ils avaient publié à leur arrivée. Deux officiers désertèrent la nuit, l'un qui avait été major et qui était en arrêt dans le navire le *Breton* lorsqu'il

donna à la côte, accusé d'avoir diverti du riz des barques qui y avaient été envoyées de Porto-Novo ; cet homme s'était sauvé heureusement du naufrage, il avait fait un vœu dans le péril de se rendre religieux, s'il leur échappait, ce qu'il a aussi exécuté depuis, s'étant jeté parmi les Récollets portugais, où il a fait profession et où il a acquis beaucoup d'estime depuis ; l'autre officier était un jeune homme qui n'avait rien à espérer de chez lui et qui crut que les Indes seraient plus avantageuses pour sa fortune que la France.

On écrivit le 11 à Pondichéry, on y donnait avis que l'extrémité où l'on s'était trouvé avait enfin obligé de traiter avec les Hollandais pour remettre la place le 22 du mois, que si l'on avait des nouvelles de la paix ou des apparences d'un prompt secours, d'en donner avis aussitôt ; on recommandait aussi au sieur Martin de faire partir en diligence tous les Français qui étaient à Pondichéry, surtout le sieur Chevreuil, par les commodités que les Hollandais devaient fournir.

On congédia le 12 les officiers et les soldats lascarins qu'on avait retenus dans la place. Deux capitaines eurent ordre de venir à Pondichéry ils furent chargés du duplicata des lettres qu'on y avait écrites la veille.

On reçut le 13 des lettres de Pondichéry sur l'impossibilité où l'on y était d'envoyer du secours. Le chevalier de Maisonneuve reçut un ordre d'aller au navire le *Rammekin* pour capitaine, afin d'y mettre les choses en état de faire voyage, le sieur de *Manivilliers* fut envoyé en la même qualité sur le navire le *Welze*.

On envoya le 15 à Madras les ornements des églises qu'on avait trouvés dans l'église cathédrale de San Thomé.

On écrivit le 16 au sieur Pavillon sur le peu de diligence qu'on faisait pour garnir les deux vaisseaux de tout ce qui était nécessaire pour le voyage, qu'on attendait après cela pour faire embarquer les hardes ; le sieur Martin Pit porta la réponse le même jour et promit toutes sortes de satisfaction.

Les Mores, fâchés de ce que les Hollandais avaient tout l'honneur de la capitulation et qu'ils n'y avaient pas même été appelés, formaient un dessein de leur jouer un tour ; ils

s'en ouvrirent à des gens qui en parlèrent à un Français qui était à Madras et qui en écrivit à M. de la Haye, il y fit réponse sur le champ ; cette affaire n'eut pas de suite.

On commença à embarquer les hardes le 17.

Le trésorier et le garde magasin furent envoyés le 18 au camp des Hollandais pour arrêter les comptes de tout ce qu'ils avaient fourni.

On donna avis le 19 à M. de la Haye qu'il était arrivé un présent et une lettre pour lui du camp des Mores, que le roi de Golconde lui envoyait, ce prince lui offrait des avantages considérables s'il voulait s'arrêter à son service ; le général répondit fort froidement à cet avis et négligea le présent et la lettre.

La place fut remise le 23 aux Hollandais. M. de la Haye passa ensuite au bord du navire le *Welze* qu'il avait choisi pour son passage. M. Baron le fit conduire au vaisseau. Après les derniers adieux, le directeur se fit porter à Madras où il avait demandé au gouverneur de pouvoir se retirer avec ses gens, en attendant l'occasion de passer à Surate.

Les deux navires le *Welze* et le *Rammekin* vinrent à la ville le 24. M. de la Haye a trop de part dans cette relation pour ne pas le suivre jusqu'à la fin, qui a été conforme aux grands services qu'il a rendus pendant sa vie au Roi et à l'État.

Retour de la Haye en France. — Sa mort.

Je ne dirai rien de la route du voyage qui n'a rien aussi de particulier. Les deux vaisseaux mouillèrent le 19 novembre à l'île de Mascareigne ou de Bourbon, M. de la Haye y mit pied à terre pendant quelques jours qu'il y resta à prendre des rafraîchissements et à faire de l'eau et du bois, il en retira le gouverneur qu'il y avait laissé lorsqu'il y fut du Fort-Dauphin ; c'était un homme dont la conduite violente avait aliéné tous les habitants de lui ; il y laissa à sa place le sieur d'Orgeret, officier d'un mérite singulier, qui s'était rencontré dans toutes les occasions à San Thomé et pour son second le sieur Florimond, lieutenant réformé, et qui avait aussi bien mérité du

service ; quinze ou vingt Français des deux navires qui demandèrent aussi à y rester, ils y furent débarqués, on leur promit du secours dans l'année prochaine et les vaisseaux mirent après à la voile le 2 décembre.

On mouilla le 8 à l'entrée de la baie du Fort-Dauphin, on envoya des gens à terre pour s'informer de l'état des lieux, ils rapportèrent que le sieur de Champmargou, gouverneur du pays, y était mort, que le sieur de la Bretèche qui lui avait succédé et les autres Français qui étaient avec lui s'étaient embarqués dans le houcre le *Barbet* pour retourner en France et avaient abandonné ainsi le fort et les habitations que les noirs avaient brûlés ensuite ; c'est tout ce qu'on en put apprendre par des gens du pays à qui l'on parla et qui avaient été au feu sieur de Champmargou. Je dirai dans la suite de cette relation la vérité de ce qui y était arrivé.

M. de la Haye ne voyant rien à faire dans ce lieu fit lever l'ancre et continuer la route. On mouilla le 26 janvier 1675 à la rade de l'Ile Sainte Hélène, les officiers qu'on envoya à terre pour demander la permission de faire de l'eau et des rafraîchissements trouvèrent tous les gens fort consternés de la crainte qu'ils avaient que l'on donnât sur eux ; le premier marchand du fort fut à bord prier M. de la Haye de ne laisser descendre à terre que dix hommes pour les nécessités dont ils auraient besoin, sans armes, même sans épée ; il montra les ordres qu'ils avaient et qui étaient formels, on voulut bien avoir cette complaisance pour eux, les officiers restèrent à bord, il n'y eut que des matelots qui descendirent ; l'eau et le bois furent faits en quatre jours et l'on mit à la voile le 31 du même mois de janvier.

On continua la route avec des vents variables et souvent contraires, la maladie du scorbut et une autre en forme d'hydropisie se jeta dans les bords, qui en mit plusieurs sur le grabat et qui les emporta ensuite. Il n'y avait presque pas de gens pour manœuvrer, le navire faisait aussi beaucoup d'eau, tout le monde mit les mains à la pompe, M. de la Haye ne s'en exempta pas. Après avoir extraordinairement souffert et perdu la moitié des gens qui étaient sur les vaisseaux, le navire le

Welze arriva au Port-Louis au mois de mai, le navire *Rammekin* où commandait le chevalier de Maisonneuve s'était séparé dans la route, on y souffrit de même par les maladies, ce bâtiment arriva à la Rochelle. M. de la Haye, qui avait résisté à toutes les fatigues de la mer, tomba malade à son arrivée à terre et fut à l'extrémitié. Les ordres de la cour vinrent pendant ce temps-là, on donna de l'argent à tous ceux qui étaient retournés et l'on paya la dépense qu'ils avaient faite au Port-Louis.

Pour se remettre, M. de la Haye fut ensuite à Paris et de là en Flandre, à la tête des officiers des Indes ; ils rencontrèrent le Roi qui revenait de l'une de ces campagnes qui ont acquis tant de gloire à ce grand prince. M. de la Haye eut l'honneur de lui faire la révérence, il en fut très bien reçu ; il présenta ensuite à Sa Majesté les officiers qui l'avaient suivi, qui furent regardés d'un œil favorable et qui eurent tous ensuite de l'emploi suivant l'inclination d'un chacun, les uns dans les armées de terre, les autres dans la marine. M. de la Haye servit l'année d'après dans sa qualité de lieutenant général, il fut nommé commandant de Thionville. Après avoir rempli son devoir dans ces emplois importants, il fut blessé d'un coup de mousquet l'année . . . après avoir heureusement défait un convoi des confédérés qui venaient dans l'armée du prince Charles de Lorraine, dont il mourut deux ou trois jours après. Ce généreux homme finit ainsi dans l'action après s'être élevé par son mérite à des emplois considérables et, si sa vie avait été plus longue, il pouvait espérer de monter plus haut par la reconnaissance qu'il devait attendre de notre Grand Monarque.

Voilà le succès de l'escadre que Sa Majesté envoya aux Indes et dont on pouvait assurément se promettre quelque chose de plus, si l'on avait su mieux ménager nos avantages.

INDEX

ET TABLE DES MATIÈRES

INDEX DES NOMS PROPRES

D'EUROPÉENS ET D'INDIGÈNES.

ABDALLA OUSSEIN KOUTOUBSCHA, 332.
AGNAZARBEK, 262, 263, 267, 270, 274, 282.
ALLA COUTOUBCHA, 269.
AMBROISE DE PREUILLY (R. P.), 196, 638, 641.
AUGERS (DES), 430.
AYA PACHA, 210, 211.

BABASAEB, 393, 401, 404, 413, 414 à 416, 423, 424, 431, 433, 434, 441, 442, 455, 461, 499, 503, 523, 533, 544.
BADER KHAN, 246, 254.
BARA MIRZA, 331, 332.
BARON, 299, 317, 374 à 377, 400, 439, 440, 470, 471, 480, 481, 483, 489, 492 à 494, 498, 503 à 505, 509, 511, 533, 534, 541, 550 à 552, 554, 557, 559, 591, 604, 617, 618, 626, 628, 632, 665, 672.
BAUDRY, 48.
BEAUSSE (de), 7, 10, 45, 47, 62.
BEBER, 142, 143, 186, 203, 204, 242.
BELLEVILLE (de), 14, 23 à 28, 33, 35, 36, 39, 41, 56, 60, 64, 70, 81, 82, 110, 129, 130, 133 à 135, 137 à 139, 152, 180, 229.
BLANCHARD, 36 à 39, 43, 54.
BLONDEAU DES ARDILLERS, 264.
BLOT, 288, 303, 307, 316 à 318, 321, 327, 374 à 376.
BOISFONTAINE, 329, 337, 346.
BOISSEAU, 320. 330 331, 333, 334, 353.
BOUREAU, 182, 183, 185 à 187, 189, 191, 192, 224, 641.
BOUROT, 36.
BOURSOURAJA, 428.
BOUSSORDÉE, 9.
BUDÉE, 7, 56, 57.

CADEAU, 7.
CARON, son nom paraît pour la première fois p. 87 et revient presque sans interruption jusqu'à la page 394, ensuite p. 419, 617.
CARRÉ (abbé), 461, 496, 505, 506, 511 à 513, 517.
CATTEL (Antoine), 482, 555, 557, 559, 564, 567 à 569, 574, 576, 578, 583, 585, 600, 603, 614, 616, 619, 625, 628 à 631, 639, 662, 663.
CAVES-KHAN, 576.
CAVOIS, 417.
CHA ABBAS, 213, 215, 216, 219.
CHAMASSON (de), 608.
CHAMPMARGOU, 45 à 48, 50, 62 à 64, 68 à 71, 74, 76, 78, 79, 81 à 83, 101, 134, 144, 145, 229, 245, 307, 673.
CHANCÉ (de), 593, 620.
CHANGON, 536.
CHANLOTTE, 636.

Charpentier (Pierre), 542.
Chateaupers (de), 478, 479, 482, 483, 493, 500, 502.
Chervy, 7, 101, 126.
Chevreuil, 627, 629, 638, 639, 650, 652, 657, 658, 661 à 663, 665, 666, 671.
Chinapelly Mirza, 503, 518, 525, 603.
Chircam Loudy ou Cir Khan Lodi, 294, 295, 420, 425, 434, 484, 489, 490, 535 à 537, 544, 556 à 559, 562, 569, 573, 583, 585, 601 à 605, 612, 616 à 619, 622, 624, 627 à 631, 638, 642, 644, 646, 647, 651, 662 à 664.
Clénac (marquis de), 538, 540.
Cloche, 629, 666.
Courcelles (de), 538, 540.
Cuveron, 62, 70.

Dandron, 145, 146, 224, 271, 276, 277, 279, 284, 287.
Danval, 654, 656.
Darmes, 330 347.
Delalain 6, 203, 205.
Deltor, 233, 362, 364, 519, 524, 534, 535, 546, 571, 595, 621, 624, 630, 631, 634, 643, 647, 648, 665, 666.
Dépréaux-Mercey, 292.
des Cartes, 435.
Destremeau, 511, 570, 571.
Dian Mananghe (Andriamanana), 45, 46, 48, 155.
Dian Tombe, 72 à 74, 91, 111, 137.
Duhauménil, 189, 191, 192.
Duplessis, 540, 541, 649.
Dupont, 203, 204.
Du Tremblay, 541.
Ecugy, 651.
Ephrem (R. P.), 353, 412, 630.
Estreville (d') ou Tréville (de), 393, 429, 443, 639.

Étienne (R. P.) 45, 48, 155.
Faes, 182 183 185 à 189, 191, 192.
Faye (de), 88, 89, 94 à 97, 105, 107, 139, 143 à 145, 156, 172, 177, 181, 182, 186, 188, 189, 191 à 199, 220, 222 à 227, 229, 230, 234, 245, 307.
Fertyer, 403, 632.
Flachet, 56.
Flacourt (de), historien, 48, 152, 157, 166, 168, 169.
Flacourt (les deux), 107, 108, 110, 126, 129, 130, 132, 137, 145, 554, 604, 648.
Florimond, 672.
Fromentin, 276, 277, 279.
Frotter ou Frottez, 140, 199, 206, 209 à 212, 243, 247, 298.

Gabillon, 78.
Gaytat, 56.
George, 57, 61.
Gersey, 389, 390, 393, 411, 499, 504.
Girardin, 7.
Gommès, 428.
Goujon, 140, 145, 177, 192, 221 à 224, 226 à 229, 232 à 236, 239 à 241, 244, 248 à 250, 253, 255, 260, 262, 263, 265, 267, 271 à 274, 277 à 281, 294 à 296.
Gourdon, 396.
Grateloup (de), 304, 305, 329.
Gueston, 307, 332 375 à 377, 439 à 441, 450, 481, 497, 547.

Hartsing, 263.
Harnugaran, 602.
Heindreix (Jean), 564.
Héliopolis (l'évêque d'), 306, 318, 377.
Herpin, 480, 481.
Houdry, 7, 45, 51 à 55, 57, 60.
Houdry (lieut.), 560.

Kercadiou (de), 8, 9, 53, 57, 62.

Jabarbek, 266, 299, 313, 315.
Jacob (Emile), 564.
Junet, 335, 454, 459, 470.

La Boulaye Le Goux, 6, 203, 204.

La Bretèche, 673.
La Case, 46, 62, 102, 108, 131, 159, 160.
La Chesnaye (de), 8.
La Clocheterie, 7.
Ladmiral, 404.
La Forest, 24, 25, 40 à 42.
La Haye (Blanquet de), son rôle commence page 299 et se continue sans interruption jusqu'à la fin du volume.
Lahé Foutchi (Lahifotsy), 46, 48, 76, 155, 156, 167.
La Meilleraye, 6, 24, 26 à 28, 45, 47, 101.
La Motte (de), 512, 513.
La Nérolle (de), 350.
Langhorn, 301.
La Picaudière, 620.
Lapresle, 642, 643.
La Roche Gastelier, 27, 28.
Laroque, 404.
La Sauvagère 535, 656, 659.
La Vigne, 78.
Label, 247, 298.
Lecouvreur, 654.
Leduc, 379.
Lesboris (de), 349, 366, 370 à 372.
L'Espinay ou Lépinay (les deux), 88, 101, 144, 245, 441.
Lespinay (Bellanger de), 489, 490, 530, 533, 536 à 538, 544, 549, 550, 556, 559, 562, 567, 569, 574, 578, 581, 583, 595, 602, 603, 626, 658, 663 à 665.
Le Tourneur 57.
Ligne (de), 100, 101.

Macara ou Marcara, 97, 105, 106, 126, 138, 140, 141 à 145, 186, 195 à 197, 224, 226, 231 à 233, 237, 243 à 245, 248, 249, 251, 255, 262 à 267, 270 à 289, 291, 294, 295.
Maillé (de), 393, 442, 444, 447, 449, 451, 502, 541, 544, 589, 594.
Maisonneuve (Chev. de), 433, 485, 502, 505, 513, 527, 529, 530, 562, 570, 591, 592, 621, 671, 674.
Malfosse, 233, 383, 420, 449 à 453, 455, 461, 469, 471 à 473, 480, 545 ,600, 605 à 607, 615.
Marchand, 53, 55.
Marchinville, 57, 58.
Mariage, 198, 203 à 205, 208, 212, 222, 233 à 235, 237, 239, 240 à 242, 246, 248 à 250, 298, 316, 321.
Marié, 638, 643.
Maurice (R.-P.), 350, 370.
Mazarin (duc de), 45, 49.
Miller Doulbaquir, 359, 361, 362, 466, 467, 472, 481.
Mir Seidefy Besefy, 282.
Mondevergue, 85, 88, 92, 93, 95, 96, 99, 101, 106, 108, 139, 143 à 146, 156, 159, 160, 182, 198, 229 à 231, 241, 245, 288, 293, 305.
Montaubon ou Montauban (de), 7, 62, 78.
Moudelnaique, 393, 396, 404, 430, 432, 433.
Moulard, 76.
Mudsacan, 525.

Narsingaran, 568, 573, 574.
Nasimamet (Rajah de Gingy), 554, 576.
Niceron, 298.
Niknankhan, 273, 319, 337.

Odoudas, 225, 228.
Orgeret (d'), 339, 497, 503, 521, 643, 656, 657, 659, 672.

Pavillon, 435, 436, 521, 551, 553, 560, 561, 578, 661, 667, 670.
Peyron, 454, 459.
Pierre, 422.
Pit (Martin), 667, 670, 671.
Pronis, 157.

Rafisacam, 41 à 43.
Raisin, 213.

Rambaud, 140 à 143, 186, 242.
Rebrey (de), 343, 393, 395, 399, 403, 406, 419 à 421, 430, 443, 444, 482, 489, 492, 509, 525, 541 à 544, 560.
Regnaut, 14.
Reyclof van Goens, 178, 184, 185, 323, 330, 341 à 345, 347, 367, 369, 370, 373, 413, 443, 486, 488, 491, 493, 498, 512, 513, 516 à 519, 521, 567, 603, 612, 616, 625, 626, 630, 640.
Rochambaut (de), 659.
Roubschen, 277, 278.
Rougby, 254.
Roussel, 140.
Rousselet, 7, 50.

Sadmiousakan, 270.
Saladin, 91, 92.
Samson, 142, 143, 197, 200, 224 à 229, 234, 236, 245, 450.
Séguineau, 56.
Shah Soliman, 219.
Sidi Darvez, 574 à 578, 603.
Sidi Musacan, 497.
Sidi Musafer, 308, 309, 360, 362 à 365, 383, 407, 455, 456, 461, 467, 473, 477, 478, 482, 484, 497, 502.
Sivagi ou Sivagy, 186, 246, 252, 254, 256, 293, 294, 640.
Smit, 436.
Souchu de Rennefort, 7.
Sultan Mamour, 331.

Tacq, 517, 553, 662, 666, 667.
Thibaudeau, 662.
Thimothée (R P.), 638, 641, 648, 650.
Thou (de), 98.
Tomassin, 560, 567.
Trimourboursourajah, 505, 506.
Turel (de), 304, 338, 646.

Van den Berghen, 90.
Van der Duyssen, 181.
Van Gosken, 185.
Van Rée, 324, 325.
Véron, 7, 51 à 55, 60, 61, 68, 536, 557, 559, 578, 581, 584, 614.
Viltein, 606.

Wilhem, 411.

Zénon (R. P.), 412, 630.

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE PARTIE

MADAGASCAR

CHAPITRE PREMIER

De France à Fénérive par l'ile Bourbon

Les Français et les Hollandais précurseurs du commerce à Madagascar.
Fondation de la Compagnie des Indes Orientales. — La mission Delalain et Laboulaye.
Envoi d'une escadre à Madagascar. — Départ de Fr. Martin. — Particularités du voyage.
Arrivée à Mascareigne (Ile Bourbon).
Description sommaire de Mascareigne.
Fr. Martin, désigné pour aller commander à Fénérive, arrive à Sainte-Marie de Madagascar. — Aventures des sieurs la Forest et de Belleville.
Description de Sainte-Marie. Ses ressources.

pages 1 à 32

CHAPITRE II

Premier séjour de Fr. Martin à Fénérive

Arrivée de Fr. Martin à Fénérive. — L'habitation des Français.
Le voyage de Blanchard à Ivondrone. — Description de la côte.
Voyage de Fr. Martin à la rivière Manantsatrana.
Arrivée du *St Paul* de Fort-Dauphin. — Les événements du sud : une défaite des Français à la côte ouest, au nord de la baie de St Augustin.
La division des Français à Fort-Dauphin. — Champmargou finit par accepter le commandement de la place.
La mission du *St Paul* à Socotora et à Moka. — Contestations entre Houdry, chef de la mission et Véron, capitaine du navire. — Fondation d'un établissement à Antongil.

Notes du sergent Marchinville sur le pays d'Ouibat.
Arrivée de Champmargou à Fénérive (19 mai 1666). — Nouvelles de Fort-Dauphin : mort de de Beausse ; expédition de La Case.
Un voyage de traite de Fr. Martin dans le pays d'Ambohimalaze (24 mai 9 juin 1666). — Mesures prises par Fr. Martin pour assurer le ravitaillement de Fénérive.
Naufrage de Champmargou à Vohémar.
Nouvelle opération de traite de Fr. Martin (28 sept.-16 oct. 1666).
Les malheurs du houcre *St Louis* à la côte ouest de Madagascar.
Champmargou arrive à Fénérive le 1er nov. 1666 et en repart le 3 pour Fort-Dauphin. — Fr. Martin conciliateur dans les querelles entre indigènes.
Fort-Dauphin durant l'absence de Champmargou : anarchie, crainte d'un soulèvement des indigènes.
Incidents à la baie d'Antongil.
Fort-Dauphin après le retour de Champmargou : arrivée de la flotte de Mondevergue ; particularités du voyage.
Le Conseil souverain de Fort-Dauphin. — Projets sur l'Inde.
Fénérive ravitaille Fort-Dauphin.
Fr. Martin désigné pour passer dans l'Inde. — Son arrivée à Fort-Dauphin (2 sept. 1667).
Remarques sur l'expédition de Mondevergue. — Caractère des principaux personnages : Mondevergue, de Faye, Caron, Champmargou, de Ligne, Chervy.
La situation de Fort-Dauphin à la fin de 1667.
Arrivée de la *Couronne* à Fort-Dauphin. — Macara nommé directeur des comptoirs français aux Indes et en Perse. — Caron envoyé à Surate pour y ouvrir le commerce.

pages 32 à 106

CHAPITRE III

Second séjour de Fr. Martin a Fénérive

Fr. Martin nommé marchand. Il retourne en mission à Fénérive et à Antongil. — Expédition militaire au lac Alaotre.
Description de ce pays. Des habitants, ses ressources.
Causes de l'insuccès de l'expédition. — Retraite à la côte.
Opérations de ravitaillement à la baie d'Antongil, à la côte de Vohémar et à la rivière Manantsatrana.
Un vol de sauterelles.
Affaires diverses de commerce et de navigation.
Belleville nommé commandant à Fénérive, Antongil et Sainte-Marie. Concentration à Sainte-Marie. Fr. Martin rappelé à Fort-Dauphin.
Petites opérations militaires autour de Fénérive.
Fr. Martin s'embarque le 6 septembre 1668 pour Fort-Dauphin, où il arrive le 2 octobre.
Intrigues à Surate. Caron renvoie Macara à Fort-Dauphin et est désavoué par le Conseil souverain.

Le départ pour l'Inde résolu.
Description du pays vu par Fr. Martin à Madagascar. — Produits. — Coutumes.
Avantages qu'on pourrait retirer de l'île.

pages 107 à 172

DEUXIÈME PARTIE

L'INDE

CHAPITRE PREMIER

De Fort-Dauphin a Surate

De Fort-Dauphin à Cochin en passant par Ceylan.
Séjour à Cochin.
Séjour à Calicut. — Nouvelles de Surate.
Goa.
Winguerlant.
Bombay. *pages 175 à 193*

CHAPITRE II

Arrivée a Surate. — Le voyage de Fr. Martin a Bender-Abbas (mars-novembre 1669)

Arrivée à Surate. — Réceptions diverses.
Les premières résolutions du Conseil de Surate.
Impartialité du directeur de Faye.
Fr. Martin désigné pour aller à Bender-Abbas. — Le voyage jusqu'à Mascate.
Arrivée à Bender-Abbas.
État des affaires à Bender-Abbas ; la mission Delalain, La Boulaye, Beber et autres.
La guerre entre les Turcs et les Arabes à Bassora paralyse les affaires.
Chaleurs excessives ; Fr. Martin va à la montagne.
Défense aux navires de Surate de débarquer des marchandises à Congo.
Détails sur la guerre de Bassora.
Départ de Bender-Abbas (19 octobre).
Description de Bender-Abbas.
Ormuz.
Congo.
L'île de Larek.
Le royaume de Perse.
Retour à Surate (21 novembre).

pages 194 à 220

CHAPITRE III

Les Conflits entre le personnel de Surate. Fr. Martin envoyé a Masulipatam (novembre 1669-mai 1670)

Mort de M. de Faye.
Envoi de Macara à Golconde et de Boureau à Rajapour.
Portrait de Samson, courtier de la Compagnie.
Caractère de Goujon.
Les deux partis à Surate. — L'incident Odoudas.
État des affaires à Madagascar. — Abandon des comptoirs secondaires.
Macara à Golconde. — Création du comptoir de Masulipatam. — Envoi des commissaires Deltor et Malfosse.
Contestations au sujet du courtier Samson.
Arrivée de l'*Aigle d'Or* à Masulipatam ; mauvais chargement.
Démêlés à Surate entre les Portugais et le Mogol.
Démolition de pagodes à Surate ; les conséquences.
Terreur inspirée par Caron.
Départ pour France de la *Marie* et de la *Force*.
Mort de Beber.
La désunion continue à Surate.
Le *Salomony* arrive de Bassora.
Conduite suspecte de Macara à Golconde.
Caron entreprend de se rendre complètement maître des affaires. — Sa conduite passée approuvée en France.
Réception faite à Bader Khan, ministre du Mogol.
Surate menacé d'une attaque de Sivagy.
Mauvais état des affaires à Surate.
Goujon et Fr. Martin envoyés à Golconde et à Masulipatam.

pages 221 à 251

CHAPITRE IV

Fr. Martin a Masulipatam. — L'affaire Macara (mai-octobre 1670)

Le départ.
Les étapes. — Les caravansérails. — Les péages. — Pays dévasté par les Marates.
Arrivée à Bagnagar (Haïderabad). — Le premier contact avec Macara.
Pas d'argent.
Un ouragan dans la mer des Indes.
Séjour à Bagnagar (14 juin-24 juillet).
Description de Bagnagar.
Le roi de Golconde.
Départ de Bagnagar.
Arrivée à Masulipatam (7 août).

Macara se refuse à rendre des comptes.
Arrestation de Macara (21 septembre). — Le gouverneur de Masulipatam prend son parti.

pages 252 à 290

CHAPITRE V

Affaires générales (oct. 1670-janvier 1672)

Suites de l'affaire Macara dans l'Inde.
La Compagnie soutient le directeur Caron.
Pillage de Surate par les Marates.
Chir Khan Lodi nous offre un établissement dans la province de Valgondapouram (Valgonde).
Stagnation des affaires à Masulipatam.
Caron à Bantam.
Notre commerce en Perse.
Arrivée à Surate du directeur général Baron.
L'autorité à Masulipatam.
Les Hollandais, inquiets de nos desseins sur San Thomé, envoient une ambassade au roi de Golconde. — Arrivée de l'escadre La Haye.
Concentration d'une flotte hollandaise à Paliacate.
Incidents de voyage de l'escadre la Haye. — Embarquement et mort de Mondevergue. — La Haye prend possession de Fort-Dauphin au nom du roi. — Champmargou le remplace à son départ. — Séjour à l'île Bourbon.
Gueston et Blot directeurs généraux. — Caron revient de Bantam.
Question de cérémonial à la cour du roi de Golconde. — Buts de l'ambassade hollandaise.
Mort du roi de Golconde.
Le gouverneur de Masulipatam veut nous reprendre une partie de notre loge.
Différents entre le gouverneur de Masulipatam et les Anglais et les Hollandais.
Désaccords à Surate entre la Haye et Blot. — La Haye et Caron quittent Surate le 29 janvier 1672.

pages 291 à 320

CHAPITRE VI

L'escadre de La Haye dans les mers de l'Inde. Occupation et perte de Trinquemalé Prise de San Thomé

Voyage de l'escadre la Haye de Surate à Trinquemalé (29 janvier-21 mars 1672).
La Haye à Trinquemalé. — Ambassade au roi de Kandi. — Disette de l'escadre.

La succession du roi de Golconde.
Arrivée à Surate du directeur général Gueston.
L'escadre de La Haye à San Thomé. — Les Français de Masulipatam se retirent hors de la ville.
État de la ville de San Thomé.
Retour en arrière sur le séjour de l'escadre à Trinquemalé. — Fortification de l'île du Soleil. — Rapports avec le roi de Kandy. — Les difficultés du ravitaillement obligent la Haye à quitter la baie.
La Haye à Tranquebar et à Porto Novo.
Prise de San Thomé.
Perspectives d'abandon de Masulipatam.
Détails sur la reddition aux Hollandais du fort français de Trinquemalé. — Les prisonniers français amenés à Masulipatam.
Désaccords à Surate entre les directeurs Gueston et Blot. — Mort de Blot.
Une affaire de tabac.
Fr. Martin prend le parti de se retirer à San-Thomé.
Difficultés anglo-indiennes à Masulipatam.
Fr. Martin quitte Masulipatam et arrive à San-Thomé (15 janvier 1673).

pages 321 à 384

CHAPITRE VII

Le premier siège de San Thomé par les Mores (août 1672-mars 1673)

Aspect général de San Thomé.
Première mention de Pondichéry.
L'attaque du 9 août.
Arrestation d'un navire anglais.
Attaques répétées contre San Thomé.
Caron repasse en France.
Les Mores coupent nos communications avec Madras.
On va chercher des vivres à Pondichéry.
L'attaque du 5 novembre.
Ravitaillement par des cattimarons de Madras.
La fête de Saint-Thomas.
L'affaire de la pagode (23 décembre).
On craint une attaque générale des Mores.
Premier contact de la Haye et de Fr. Martin (16 janvier 1673).
Mission de Fr. Martin auprès du gouverneur de Madras (27-29 janvier).
Les Anglais refusent de nous vendre des munitions de guerre.
Premières négociations avec Baba Saeb, général des Mores.
Un envoyé du roi de Kandy à San Thomé.
Saisie d'un petit vaisseau more.
Situation critique à San Thomé. — La sortie nocturne du 23 février.
Nouvelles négociations avec Baba Saeb.
La Haye prépare une action décisive contre les Mores. — L'attaque du 9 mars.

Les Mores lèvent le siège de San Thomé (10 mars).
Rapports avec le gouverneur de Madras.
Mission de Fr. Martin à Paliacate (19 mars).
La Haye songe à aller à Masulipatam. — Il demande des secours à Surate.
Baron envoyé à San Thomé. — Gueston part pour la Perse.
Fr. Martin opposé au voyage de Masulipatam. — Départ de la Haye (11 avril).

pages 385 à 444

CHAPITRE VIII

La Haye a Masulipatam. — Les négociations avec le roi de Golconde (avril-juillet 1673)

En mer. — Buts du voyage de Masulipatam.
Nouvelles de Surate.
Incendie et prises de navires en rade de Masulipatam. — Protestations du gouverneur.
Mission de Fr. Martin auprès du gouverneur — La première entrevue.
Fr. Martin chargé d'écrire au roi de Golconde.
Assassinat de Français à Narsapour.
Le gouverneur de Masulipatam nous refuse des ravitaillements et intercepte notre correspondance.
Tentative d'attaque contre notre loge.
Impression produite à Golconde par l'arrivée de notre escadre.
Le gouverneur de Masulipatam autorisé à traiter de la paix.
Arrestation de Français à l'île de Divy. — Arrivée du directeur Baron à San Thomé.
Nouvelle entrevue de Fr. Martin et du gouverneur. — La Haye se refuse à faire des présents au roi de Golconde pour la cession de San Thomé.
Troisième entrevue avec le gouverneur. — L'obstacle à la paix.
La Haye décide l'envoi d'une mission auprès du roi ; sur le refus de Fr. Martin, Châteaupers l'accepte.
La Haye quitte Masulipatam (31 mai). — Le voyage de retour par Porto Novo et Pondichéry.
Rencontre de la flotte de l'amiral Reyclof : la bataille évitée.
La Haye mouille devant Pondichéry (30 juin).
De Pondichéry à San Thomé. — État de San Thomé au retour de la Haye (5 juillet).
Résultats du voyage de Masulipatam.

pages 445 à 495

CHAPITRE IX

Le second siège de San Thomé (du 6 juillet 1673 au 13 janvier 1674)

Les négociations à Golconde. — Le directeur général Gueston en Perse.
La Haye propose en vain une alliance au gouverneur de Madras.

La difficulté des ravitaillements par Madras.
Les désertions.
Échec des négociations de Golconde. — Navires français saisis à Chicacol.
Refus de concours financier de la part des Anglais.
L'abbé Carré, sa mission dans l'Inde.
Attaque du camp des Mores (20 août 1673).
Arrivée d'une escadre hollandaise à San Thomé.
Un envoyé du roi de Bijapour.
Histoire d'un convoi de blé.
Désertion de l'État-Major du *Breton*.
Combat naval entre Anglais et Hollandais.
Les troupes hollandaises viennent camper devant San Thomé. — Mouvements divers de troupes.
L'amiral Reyclof laisse le commandement au gouverneur de Paliacate et retourne à Ceylan.
Deltor envoyé à Madras. — Conférences entre la Haye et les envoyés du général more Chinapelli Mirza.
Attaque de la flotte hollandaise (28 oct.).
Saisie d'un convoi de bétail.
Nouvelles de Surate. — Arrivée du *Soleil d'Orient*.
La Haye demande des secours à Chir Khan Lodi. — Nouvelles de Pondichéry.
Le capitaine du *St Jean de Bayonne* fait échouer son navire à Tranquebar.
Mort de M. de Rebrey, gouverneur de San Thomé.
Sorties réitérées de M. de la Haye.
Mort du directeur général Gueston, à Ispahan.
La triste fin du capitaine et de huit à dix matelots du *St Jean de Bayonne*.
pages 496 à 549

CHAPITRE X

Fr. Martin à Pondichéry et les événements à San Thomé (du 13 janvier au 1er avril 1674)

Les vivres commencent à manquer, on fait sortir de San Thomé toutes les bouches inutiles (8 janvier 1674).
Fausses nouvelles d'Europe.
Arrivée de Fr. Martin à Pondichéry (13 janvier 1674).
Visite de Fr. Martin à Chir Khan. — Fr. Martin se rend ensuite à Porto Novo et à Tranquebar.
Les événements de San Thomé du 13 au 31 janvier 1674. — Désertions constantes.
Fr. Martin à Tranquebar; ses difficultés avec le gouverneur danois, ami des Hollandais. Impossibilité de trouver des renforts pour San-Thomé.
Les événements de San Thomé pendant le mois de février; l'argent et les vivres diminuent.

Fr. Martin va à Gingy demander des secours militaires au rajah.
Description de Gingy.
Renforts envoyés à San-Thomé en mars avec des barques enlevées par surprise à Porto Novo.
Les événements de San-Thomé pendant le mois de mars.
Enlèvement aux Hollandais de 23 balles de toile peinte et de 200 sacs de riz.
Réjouissances hollandaises.
Une sortie. — M. de la Haye blessé.
La sortie du *Breton* (10 mars).
Les désertions augmentent.
Des secours en vivres arrivent de Porto Novo.
Les événements de la côte Coromandel pendant le mois d'avril. — Plus de ravitaillement possible par Porto Novo. — Pondichéry menacé par les Hollandais. — Chir Khan nous invite à nous retirer dans les bois.
Mort tragique de Malfosse à Masulipatam.
pages 550 à 608

CHAPITRE XI

La Capitulation de San Thomé (6 septembre 1674)

San Thomé en avril. — Aucun événement extraordinaire.
Pondichéry en mai. — Toutes les nations déclarées contre nous.
La perte du *Breton* et de deux navires hollandais à San Thomé.
Comment le manque d'argent fut cause de la perte de San Thomé.
Mort du directeur Caron.
San Thomé en mai. — Détails sur la perte du *Breton*.
On demande des secours à Pondichéry. — Escarmouches et mouvements divers de troupes. — Les désertions continuent.
Pondichéry en juin. — Visite de Fr. Martin à Chir Khan.
Les Français menacés par les Hollandais et le rajah de Gingy.
Les Français chassés de Madras par le gouverneur.
San Thomé en juin. — Impossibilité de recevoir aucun secours.
Les Hollandais nous somment de rendre la ville. — La Haye s'obstine dans la résistance. — Toujours des désertions.
La Haye espère encore un secours de Chir Khan.
Pondichéry en juillet. — Vaines démarches auprès de Chir Khan.
San Thomé en juillet. — Procédés contraires pour empêcher et provoquer les désertions.
Arrivée d'une partie de la flotte hollandaise.
Pondichéry au mois d'août. — Aucun secours à espérer des princes indiens.
Mission de Duplessis au Bengale : concessions obtenues.
Les Français menacés d'être chassés de Porto Novo.
San Thomé au mois d'août. — Situation désespérée; on réduit les rations.

Désertion du major Danval.
Subterfuge de la Haye pour relever le moral des troupes.
La sortie du 27-28. — Les désertions se multiplient.
La capitulation résolue.
Pondichéry en septembre. — Dernières tentatives à Porto Novo et auprès de Chir Khan Lodi pour obtenir du secours.
Une histoire de crapauds et de fourmis.
On apprend le 17 la capitulation de San Thomé.
San Thomé en septembre. — Les termes de la capitulation.
L'exécution de la capitulation.
Retour de la Haye en France ; sa mort.

pages 609 à 674

ACHEVÉ D'IMPRIMER
LE 2 AVRIL 1931
PAR F. PAILLART A
ABBEVILLE (SOMME)